



Abribus digital
Rome, Italie

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025

Rapport financier annuel

1

PRÉSENTATION DU GROUPE
 ET DE SES ACTIVITÉS

1.1	Les événements de l'année 2025 RFA	12
1.2	Histoire du Groupe	14
1.3	Notre modèle d'affaires	16
1.4	Organisation et présence géographique	18
1.5	Notre marché	20
1.6	Annonceurs et attractivité du média	22
1.7	Stratégie du Groupe	24
1.8	La data et l'IA au service des citoyens, des partenaires et des annonceurs	28
1.9	Le programmatique, une opportunité de croissance majeure	31
1.10	Recherche et développement RFA	34
1.11	Activité Mobilier Urbain	38
1.12	Activité Transport	44
1.13	Activité Affichage	48

2

NOTRE RESPONSABILITÉ
 SOCIALE, SOCIÉTALE
 ET ENVIRONNEMENTALE RFA

2.1	État de durabilité	58
2.2	Le déploiement de notre démarche vigilance	159

3

GOVERNEMENT
 D'ENTREPRISE RFA

3.1	Présentation de la gouvernance	180
3.2	Le Directoire	181
3.3	Le conseil de surveillance	188
3.4	Les comités	202
3.5	Évolution de la composition du conseil et des comités	205
3.6	Mixité au sein des instances dirigeantes	207
3.7	Déontologie des membres du directoire et du conseil de surveillance	208
3.8	Tableau des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital	209
3.9	Rémunérations et avantages	210
3.10	Conventions réglementées	261
3.11	Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique (article L. 22- 10- 11 du code de commerce)	264
3.12	Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales	265
3.13	Observations du conseil de surveillance sur le rapport du Directoire sur les comptes de l'exercice	265

4

FACTEURS DE RISQUES
 ET CONTRÔLE INTERNE RFA

4.1	Politique de maîtrise des risques	268
4.2	Assurance et couverture des risques	276
4.3	Contrôle interne et gestion des risques	277

5

INFORMATION FINANCIÈRE
 ET COMPTABLE RFA

5.1	Commentaires sur les comptes consolidés	282
5.2	États financiers consolidés	295
5.3	Annexes aux comptes consolidés	301
5.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	372
5.5	Commentaires sur les comptes annuels	376
5.6	Comptes annuels de la société	379
5.7	Annexes aux comptes annuels de la société	382
5.8	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	398

6

CAPITAL
 ET ACTIONNARIAT RFA

6.1	Actionariat	404
6.2	Données boursières	407
6.3	Dividendes	409
6.4	Information des actionnaires	409
6.5	Programme de rachat d'actions	409
6.6	Informations sur le capital social	411

7

INFORMATIONS
 COMPLÉMENTAIRES

7.1	Renseignements à caractère général et juridique	414
7.2	Contrats importants	414
7.3	Transactions avec les parties liées	415
7.4	Organisation du Groupe	415
7.5	Informations concernant les contrôleurs légaux des comptes RFA	418
7.6	Documents accessibles au public	418
7.7	Responsable du document d'enregistrement universel	418
7.8	Incorporation par référence RFA	419

8

TABLE DE CONCORDANCE

8.1	Annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/80	422
8.2	Rapport de gestion	425
8.3	Rapport financier annuel	427

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL **2025**

Rapport financier annuel

JCDecaux SE



Ce Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 9 avril 2026 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel.

L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Ce document d'enregistrement est une reproduction au format PDF de la version officielle du document d'enregistrement universel établi au format XHTML, déposée auprès de l'AMF le 9 avril 2026 et disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Cette reproduction est disponible sur notre site Internet (www.jcdecaux.com).

MESSAGE DES CO-DIRECTEURS GÉNÉRAUX



Madame, Monsieur, Chers Actionnaires,

En 2025, JCDecaux a enregistré une **performances très solide** dans un environnement géopolitique et économique toujours incertain.

Porté par notre modèle d'entreprise de communication extérieure, unique au monde et reposant sur une large diversification géographique, JCDecaux a réalisé une croissance organique sous-jacente de son **chiffre d'affaires de + 3,2 %**, hors impact des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris et de l'Euro UEFA 2024, pour atteindre **3 967,1 millions d'euros**, illustrant **notre progression dans quasiment toutes les zones géographiques où nous sommes présents**.

Sur le **segment du DOOH (Digital Out-of-Home), un média en forte croissance**, notre chiffre d'affaires a enregistré une croissance organique de +10,0 %, représentant désormais **41,7 % de notre chiffre d'affaires global**.

Dans un contexte d'accélération du digital sur le marché publicitaire mondial, JCDecaux a démontré le dynamisme de son activité DOOH notamment **au Brésil, où 79 % du chiffre d'affaires provient du digital, aux Etats-Unis, digitalisés à 78 %, et au Royaume-Uni où le DOOH représente 75 % du chiffre d'affaires**. Nous avons notamment doublé le parc de mobiliers urbains digitaux 2 m² à Londres dans le cadre du contrat avec TfL. **La digitalisation de nos mobiliers, appuyée par le programmation et la data, constitue un puissant accélérateur de croissance** pour JCDecaux et pour l'ensemble du secteur, où nous jouons un rôle moteur, tout en s'inscrivant dans le développement continu de notre écosystème AdTech. Grâce à **VIOOH, SSP la plus connectée du marché, et à Displayce, notre DSP opérationnelle dans 79 pays**, JCDecaux est aujourd'hui le seul acteur de son secteur à disposer de solutions intégrées, ouvertes aux tiers, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, ce qui nous positionne comme un partenaire de référence pour des campagnes plus puissantes, flexibles et contextualisées. **Le chiffre d'affaires généré par la publicité programmatique** est essentiellement composé de revenus additionnels issus de campagnes innovantes, dynamiques et basées sur la data, ainsi que de nouveaux annonceurs. Il a progressé de **+ 19,2 % en organique en 2025 pour s'établir à 180,5 millions d'euros, soit 10,9 % de notre chiffre d'affaires digital**.

L'année 2025 est aussi celle d'une montée en puissance dans l'intelligence artificielle. Portés par nos actifs physiques premium exclusifs qui nous offrent un avantage durable face aux transformations de l'IA, nous tirons parti de cette technologie dans la publicité et l'expérience client pour accélérer notre croissance et industrialiser nos opérations. Pour nos clients, Displayce a lancé **CampaignAI**, un assistant intelligent qui transforme la manière de concevoir les campagnes DOOH, devenant **la première plateforme à intégrer pleinement l'IA générative en programmation DOOH**. Avec la startup Doohde, JCDecaux France a lancé « The mAlker », un service en ligne qui permet aux annonceurs locaux ou en réseau de créer eux-mêmes leurs affiches, démocratisant l'accès au média tout en respectant les standards de qualité de JCDecaux. **L'ensemble de cette digitalisation démontre notre ambition de devenir une « AdTech company »**.

“

« En 2025, JCDecaux a enregistré une performance très solide. »

Nos résultats financiers de cette année ont démontré la force de notre modèle et son levier opérationnel important. Malgré l'absence d'événements sportifs biennaux, nous avons enregistré une **forte croissance de nos résultats**, avec un taux de marge opérationnelle atteignant 20,9 %, en hausse de +150 points de base, un résultat d'exploitation récurrent en hausse de +18,6 % et un résultat net en hausse +22,8 %, en excluant la vente d'actions APGISGA en 2024, combinés à une génération record de cash-flow disponible de 342,9 millions d'euros, en hausse de +47,9 % sur un an. **Nous avons donc atteint avec succès nos objectifs financiers 2026, un an à l'avance**. Compte tenu de nos résultats 2025 très solides, de notre cash-flow disponible record et de notre structure financière solide, nous proposerons à l'Assemblée Générale un dividende de **0,65 € par action, en hausse de +18,2 % par rapport au dividende de 0,55 € par action versé en 2025**.

La forte dynamique enregistrée en 2025 illustre l'engagement constant de nos collaborateurs, qui a permis de nouveaux succès et progrès. **En particulier, les gains et renouvellements de contrats ont contribué à consolider notre position de numéro un mondial de la communication extérieure** : citons, en mobilier urbain, les contrats de Barcelone et de Rennes que nous avons reconquis ; en transport, les espaces publicitaires du métro, du tram et des bus de la STIB et de l'aéroport à Bruxelles, les gares norvégiennes avec Bane Nor, ainsi que les métros d'Helsinki, d'Espoo et de São Paulo, ce dernier reposant sur **une forte digitalisation de nos actifs**. En parallèle, nous avons posé les bases d'une accélération en matière de Retail Media grâce à **un partenariat stratégique avec Carrefour, Carmila et Unlimitail**.

S'agissant des opérations de croissance externe, qui constituent un pilier de notre stratégie, notre filiale du Panama JCDecaux Top Media, détenue majoritairement, a acquis High Traffic Media pour renforcer sa présence sur cette géographie et nous avons annoncé le projet d'une vente d'une part supplémentaire de notre participation dans APG|SGA à NZZ. La gestion dynamique de notre portefeuille d'actifs illustre notre capacité à saisir des opportunités décisives pour l'avenir de l'entreprise. **En 2026, nous entendons poursuivre le développement de JCDecaux en combinant à la fois croissance organique et croissance externe.**

Notre entreprise a une nouvelle fois prouvé sa capacité à se transformer et à innover, afin de renforcer sa performance, de rester le média préféré de ses clients et de répondre au mieux à leurs besoins. Cette culture d'innovation s'appuie sur une R&D ancrée en France, à l'origine **d'un portefeuille d'environ 734 modèles détenus par l'entreprise et de 169 brevets actifs à ce jour.**

En tant que média utile et durable, JCDecaux a renforcé ses engagements en 2025. Cette exigence s'est traduite très concrètement dans nos activités avec une nouvelle étape en matière de mobilités douces : en France, **les vélos en libre-service ont enregistré près de 29 millions de locations au cours de l'année, en croissance de 69 %.** Notre modèle économique contribue de manière vertueuse à la transition écologique, en poursuivant la mise en œuvre de notre trajectoire climat et des objectifs définis dans notre Stratégie RSE 2030. Grâce à nos actions environnementales, le Groupe a réduit ses émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2, 3 – market-based) de près de 40,9 % en 2025 par rapport à 2019.

Fondée sur la mise à disposition de services utiles aux villes, aux citoyens et aux voyageurs, notre activité affiche près de 50 % de son chiffre d'affaires aligné à la taxinomie verte européenne, confirmant son caractère vertueux et durable. De nouveau référencée en 2025 dans la liste A du CDP pour notre stratégie climat, l'entreprise est reconnue pour la rigueur de sa démarche et la mobilisation des équipes, en cohérence avec notre engagement auprès du Pacte mondial des Nations Unies. Ceci nous encourage à **poursuivre nos efforts de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, l'éco-conception de nos mobiliers et à proposer de nouvelles solutions à faible impact environnemental.**

Entreprise responsable, JCDecaux a poursuivi son engagement pour la sécurité routière aux côtés des Nations Unies, en déployant la campagne dans de nouveaux territoires (France, Amérique latine, Japon, Nigéria, Slovaquie). Diffusée depuis 2023 dans plus de 50 pays et appelée à l'être dans nos 79 pays d'ici fin 2026, elle **illustre le rôle utile de notre média de proximité et de mobilité au service de l'intérêt général.**

Forts des accomplissements de l'année 2025, qui a été très dynamique, nous continuerons de développer notre entreprise avec confiance, passion et détermination et nous réaffirmerons nos atouts en 2026 : notre capacité à innover et à nous adapter dans un monde en mutation rapide, porté par la digitalisation et l'intelligence artificielle ; la pertinence de notre rôle de média au service de nos clients et partenaires, bénéficiant de perspectives de croissance solides.

Nous remercions nos équipes pour leur talent et leur engagement qui assurent l'excellence opérationnelle, nos clients de leur confiance en notre contribution au développement de leurs marques, nos partenaires pour leur fidélité nous permettant de leur apporter la meilleure qualité de service et nos actionnaires pour leur soutien.

“

« Notre activité affiche près de 50 % de son chiffre d'affaires aligné à la taxinomie verte européenne, confirmant son caractère vertueux et durable. »

“

« Nous réaffirmerons nos atouts en 2026 : notre capacité à innover et à nous adapter dans un monde en mutation rapide, porté par la digitalisation et l'intelligence artificielle. »

Jean-François Decaux

Président du Directoire
Co-Directeur Général

Jean-Charles Decaux

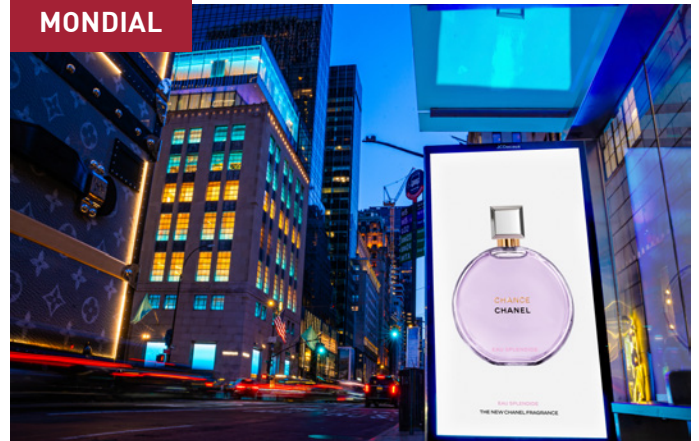
Co-Directeur Général

POSITION DE LEADER

**N°1 MONDIAL
COMMUNICATION
EXTÉRIEURE
CA 2025 3 967 M€**

3 ACTIVITÉS

**N°1
MONDIAL**



New York, États-Unis

MOBILIER URBAIN

**N°1
MONDIAL**



Madrid, Espagne

TRANSPORT

**N°1
EN EUROPE**



Manchester, Royaume-Uni

AFFICHAGE

DANS 79 PAYS



**N°1
en Europe**
(740 067 faces
publicitaires)



**N°1
en Asie-Pacifique**
(168 815 faces
publicitaires)



**N°4
en Amérique du
Nord**
(27 606 faces
publicitaires)



**N°1
en Amérique
Latine**
(103 865 faces
publicitaires)

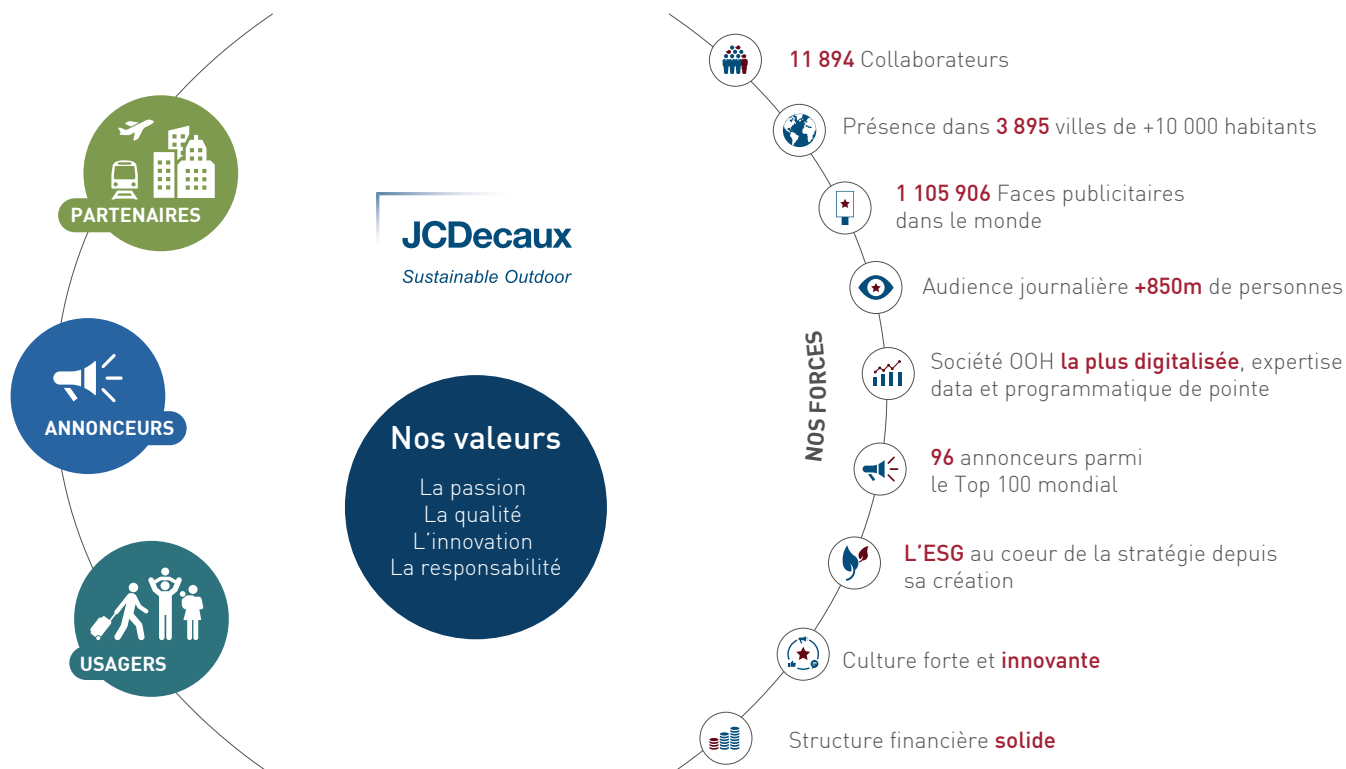


**N°1
en Afrique**
(31 364 faces
publicitaires)



**N°2
au Moyen-Orient**
(20 852 faces
publicitaires)

UN MODÈLE D'AFFAIRES EFFICACE ET DURABLE



ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2025

ACTIVITÉ

- Poursuite de la dynamique commerciale soutenue**, malgré l'absence d'événements sportifs majeurs et de reprise en Chine
- Croissance tirée par le Transport et le Mobilier Urbain**
- Gains et renouvellements de contrats emblématiques** : Mobilier urbain de Barcelone, retail media Carrefour Carmila, métro, trams, bus et aéroport de Bruxelles, gares Bane NOR en Norvège, métro de Helsinki
- Renforcement en Amérique centrale** : Acquisition de High Traffic Media, acteur majeur de la communication extérieure au Panama

DIGITAL

- Contribution record du digital** : 41,7% du chiffre d'affaires total, en hausse de 10,0% en organique
- Poursuite du déploiement sélectif de nos actifs numériques** dans les emplacements les plus premium
- Forte progression du chiffre d'affaires programmatique** : en hausse de 19,2% en organique, atteignant 10,9% du chiffre d'affaires digital
- Écosystème programmatique en pleine croissance** dont les plateformes ouvertes aux tiers Displayce (DSP) et VIOOH (SSP)

RÉSULTATS FINANCIERS

- Croissance organique sous-jacente solide** : Chiffre d'affaires en hausse de 3,2%, hors impact des Jeux Olympiques de Paris et de l'Euro UEFA en 2024
- Objectifs financiers 2026 atteints 1 an en avance**
- Forte amélioration de la rentabilité** : taux de marge opérationnelle +150 points de base à 20,9%, résultat net part du groupe +22,8 % hors vente de titres APG/SGA en 2024
- Cash-flow disponible record** : 342,9 millions €, +47,9%
- Structure financière solide** : Réduction de l'endettement net de 22,3%, la dette représente 0,7 fois la marge opérationnelle
- Dividendes** : Proposition de verser 0,65 € par action pour 2025, +18,2%, avec une stratégie d'augmentation progressive

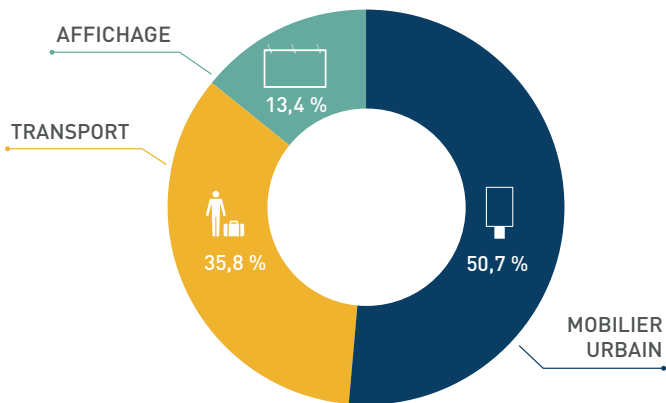
ESG

- Reconnaissance de notre performance ESG** par les acteurs de référence de la notation extra-financière (CDP, Ecovadis, MSCI, Sustainalytics)
- Stratégie alliant trajectoire de décarbonation validée par le SBTi** et renforcement de nos politiques sociales
- Près de 50% de notre chiffre d'affaires aligné** à la Taxinomie Verte Européenne
- Déploiement international de l'outil « 360 Footprint »** pour aider nos clients à mesurer et piloter l'impact de leurs campagnes publicitaires

CHIFFRES CLÉS

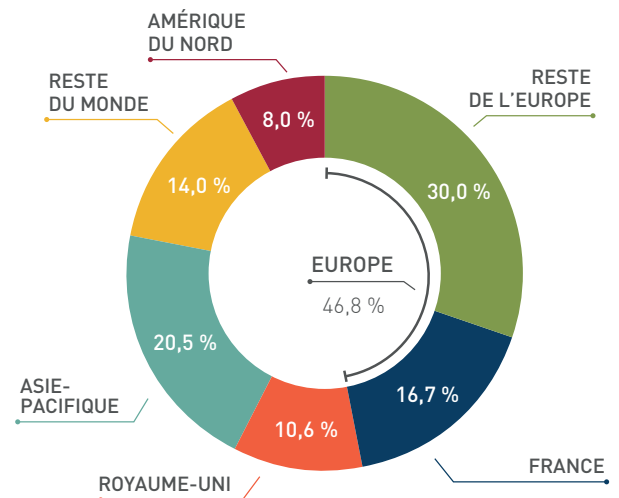
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

2025



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

2025

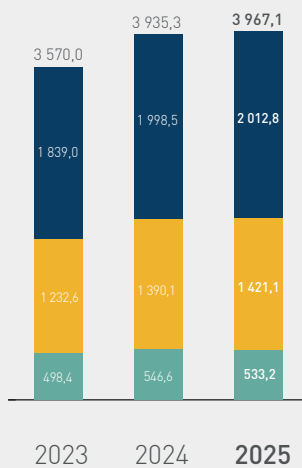


DONT **DIGITAL 41,7 %** DU CHIFFRE D'AFFAIRES



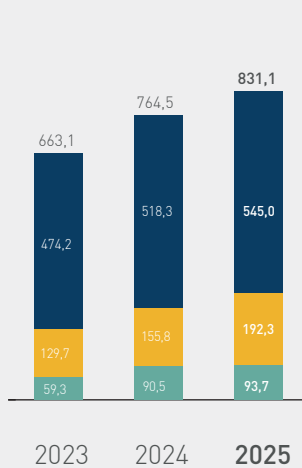
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

(En millions d'euros)



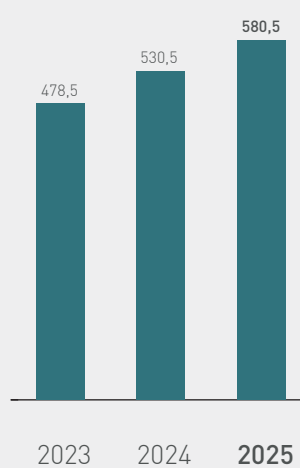
MARGE OPÉRATIONNELLE PAR ACTIVITÉ

(En millions d'euros)



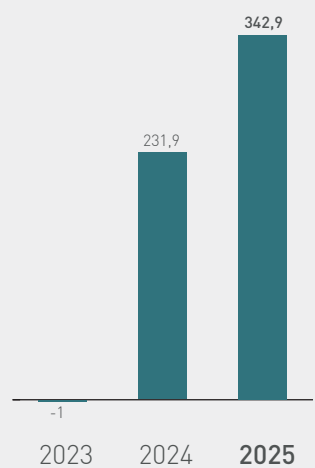
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

(En millions d'euros)



CASH-FLOW DISPONIBLE

(En millions d'euros)



MOBILIER URBAIN TRANSPORT AFFICHAGE

Données ajustées (Indicateurs alternatifs de performance, IAP)

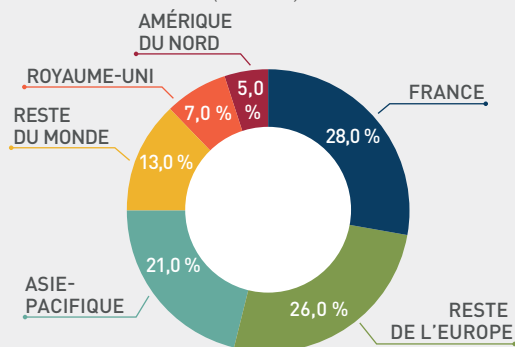
À la suite de l'application de la norme IFRS 11 depuis le 1^{er} janvier 2014 et de la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019, les données opérationnelles présentées ci-dessus sont ajustées pour prendre en compte l'impact en proportionnel des sociétés sous contrôle conjoint et exclure l'impact d'IFRS 16 sur les contrats core business (et non core business également pour le cash-flow disponible) et sont, par conséquent, cohérentes aux données historiques.

Ces données ajustées sont des indicateurs alternatifs de performance (IAP) présentés et commentés dans la communication financière externe. Merci de vous référer au paragraphe 3 « Information sectorielle » dans l'Annexe aux comptes consolidés de ce Document d'Enregistrement Universel pour la définition de ces indicateurs alternatifs de performance ainsi que pour la réconciliation avec les données IFRS.



CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(En MWH)



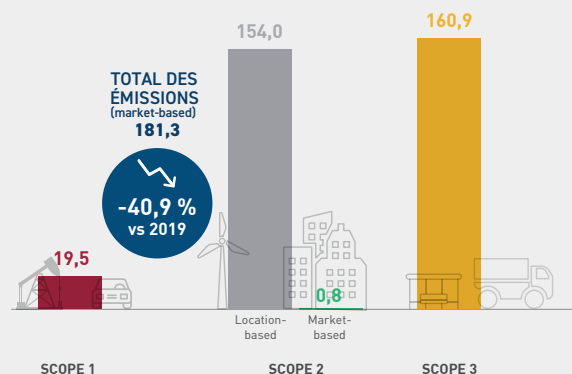
Consommation
énergétique totale
du Groupe
638 441 MWH

Taux de couverture
par l'électricité verte
100 %



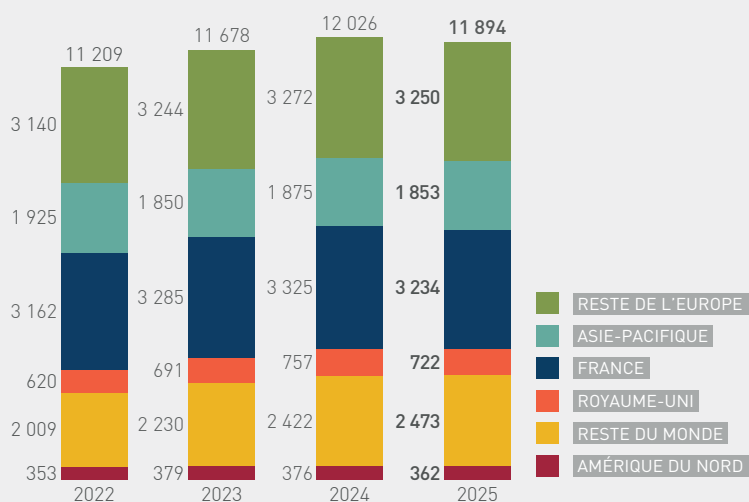
RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

(En KTEQ CO₂)



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (ETP*)

(Nombre de personnes au 31 décembre)



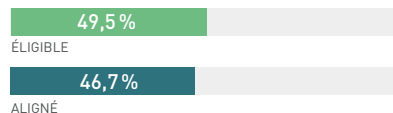
*ETP : Equivalent Temps Plein.

NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS
11 894

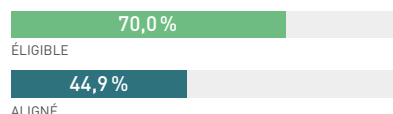


LA TAXINOMIE VERTE DONNÉES AJUSTÉES 2025

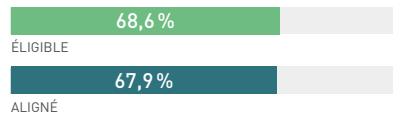
CHIFFRE D'AFFAIRES



INVESTISSEMENTS



FRAIS D'EXPLOITATION

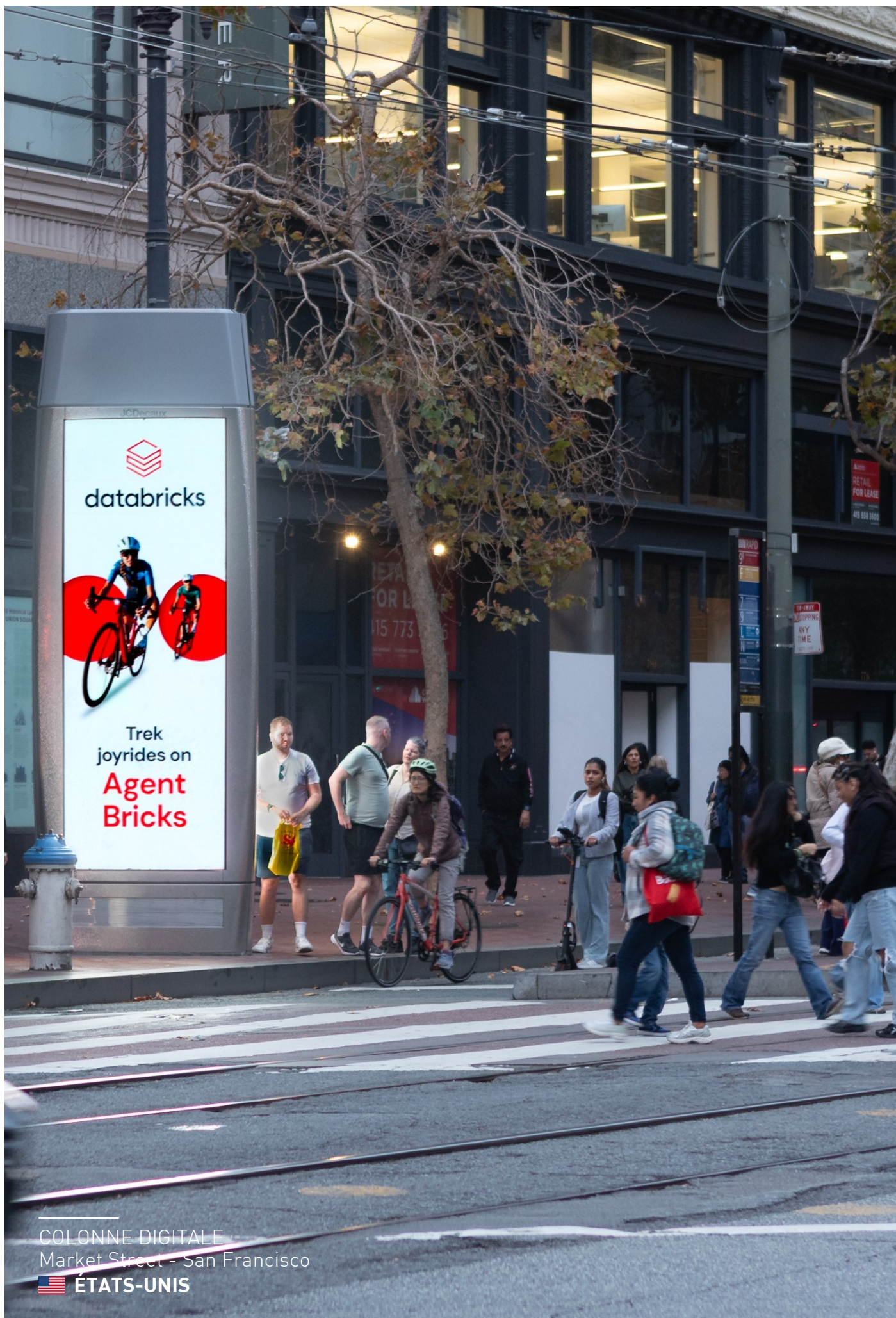


TAUX DE FÉMINISATION
DANS LES INSTANCES
DIRIGEANTES **37 %**



TAUX DE FRÉQUENCE
DES ACCIDENTS
DU TRAVAIL **-34,7 %**
Variation vs 2019





COLONNE DIGITALE
Market Street - San Francisco
 ÉTATS-UNIS

1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

1.1	Les événements de l'année 2025	12	1.8	La data et l'IA au service des citoyens, des partenaires et des annonceurs	28
1.2	Histoire du Groupe	14	1.9	Le programmatique, une opportunité de croissance majeure	31
1.3	Notre modèle d'affaires	16	1.10	Recherche et développement	34
1.4	Organisation et présence géographique	18	1.11	Activité Mobilier Urbain	38
1.5	Notre marché	20	1.12	Activité Transport	44
1.6	Annonces et attractivité du média	22	1.13	Activité Affichage	48
1.7	Stratégie du Groupe	24			

1.1. LES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2025

2025

En 2025, **notre chiffre d'affaires a maintenu sa trajectoire de croissance**, en dépit d'une conjoncture macroéconomique complexe et d'un effet de base exigeant lié aux Jeux Olympiques de Paris et à l'Euro de l'UEFA. Cette performance conforte notre statut de **leader mondial au sein d'un marché de la communication extérieure fragmenté**. La signature et le renouvellement de contrats majeurs nous ont permis de consolider nos parts de marché dans des zones géographiques clés. Parallèlement, nous avons **accéléré notre transformation digitale**, plaçant la **data et le programme toujours plus au cœur de notre proposition de valeur**. Enfin, notre engagement en matière de **développement durable s'est intensifié à l'échelle globale**, comme en témoigne la reconnaissance du leadership de JCDecaux dans la lutte contre le changement climatique par le CDP (Carbon Disclosure Project), avec notre maintien sur la « liste A » pour la deuxième année consécutive.

FÉVRIER



CDP – Liste A

Leadership dans le cadre de la lutte contre le changement climatique de JCDecaux reconnu par le CDP (Carbon Disclosure Project), présence dans la « liste A » pour la deuxième année consécutive.



Doublment des écrans à Londres

Installation de 1 000 nouveaux écrans de mobilier urbain du London Digital Network (LDN), portant le total à 2 000 écrans. Ces implantations seront réalisées dans des quartiers en plein essor.

MARS



Évolution du management

Départ de Daniel Hofer, Membre du Directoire, Directeur Général Allemagne, Autriche, Europe centrale et orientale et Asie centrale ; Jérôme d'Héré nommé à la direction de cette région. Daniel Hofer n'est pas remplacé au Directoire.

AVRIL



Rennes – Mobilier Urbain

Gain du contrat de la Ville de Rennes pour la mise à disposition, l'entretien et l'exploitation des Mobiliers Urbains pour l'Information (MUPI) et services associés pour une durée de 9 ans. Un total de 900 faces publicitaires.

MAI



Jordanie – Aéroport

Partenariat avec Airport International Group, à partir du 1^{er} août, pour gérer les activités publicitaires à l'aéroport Queen Alia International d'Amman, plus de 9 millions de passagers annuels.



Dammam – Aéroport

Renouvellement de la concession publicitaire exclusive pour 10 ans de l'aéroport international King Fahd de Dammam en Arabie Saoudite.



Panama – Acquisition de High Traffic Media

Acquisition par JCDecaux Top Media de High Traffic Media, acteur majeur de la communication extérieure au Panama.



Fonctions élargies pour David Bourg, Membre du Directoire

Élargissement des fonctions de David Bourg, Directeur Général Finance et Systèmes d'Information Groupe depuis 2015 pour devenir Directeur Général Finance, Systèmes d'Information et Opérations Groupe.

JUILLET



Bruxelles - Aéroport

Renouvellement de la concession publicitaire exclusive de Brussels Airport qui, avec 23,6 millions de passagers en 2024, figure parmi les aéroports les plus importants d'Europe.

AOÛT



Acquisition d'actions JCDecaux SE

Acquisition de 1,4 million d'actions JCDecaux SE par JCDecaux SE et par Amar Family Office (873 491 actions chacun) au prix de 14,75€ par action.

OCTOBRE



Norvège - Gares

Renouvellement par JCDecaux Norge AS de l'exploitation de l'ensemble des actifs publicitaires des gares de Norvège Bane NOR pour un contrat exclusif de 4+2+2 ans.

NOVEMBRE



Bruxelles - Métro, bus et trams

Renouvellement du contrat pour l'exploitation des espaces publicitaires du métro, des trams et des bus de la STIB à Bruxelles. Déploiement de 180 à 200 nouveaux écrans digitaux dans 26 stations.

Programme de rachat d'actions

Lancement d'un programme de rachat d'actions jusqu'à 1,5 million de titres, soit 0,7% du capital de la société.

DÉCEMBRE



Finlande - Métro

Renouvellement du contrat avec HKL et Lansimetro Oy pour l'exploitation des espaces publicitaires des stations de métro d'Helsinki et Espoo. De nouveaux écrans LED prévus dans les 30 stations.

Projet de cession d'actions APG|SGA

Projet signé pour la vente de 325 519 actions d'APG|SGA à NZZ, soit 10,85% du capital. Après cette vente, JCDecaux détiendrait 5,6% d'APG|SGA, après la vente précédente de 13,56% en mai 2024.



Barcelone - Mobilier Urbain

Gain du contrat exclusif de 10+4 ans incluant la publicité, l'entretien et l'exploitation de plus de 1400 Abribus, 500 MUPI et 300 nouveaux écrans digitaux.



Prix Excellence - JCDecaux Dicon

JCDecaux Dicon récompensé par le prix « Excellence des Partenariats de Long Terme » aux OneDXB Airport Excellence Awards, célébrant 17 ans de collaboration avec Dubai Airports.



Partenariat avec Carrefour Carmila

Partenariat avec Carrefour, Carmila et Unlimitail pour développer et déployer une offre DOOH indoor et une offre OOH et DOOH outdoor en France puis en Espagne.

1.2. HISTOIRE DU GROUPE

1.2.1. JCDECAUX, LA RÉUSSITE D'UNE ENTREPRISE FRANÇAISE INNOVANTE, RESPONSABLE ET MONDIALE

En 1964, entrepreneur et visionnaire, Jean-Claude Decaux crée un concept qui fera le tour du monde : celui du mobilier urbain publicitaire. Ce concept consiste à **mettre gratuitement à la disposition des villes du mobilier urbain de qualité, entretenu et maintenu par JCDecaux et financé par la publicité**. Depuis ses débuts, JCDecaux développe **un modèle responsable et utile en faveur de la transition écologique, sociale et sociétale et autour d'une conviction : la croissance en conscience**. Esprit pionnier, innovation, qualité, responsabilité et volonté de contribuer positivement au présent et à l'avenir constituent depuis toujours le cœur des valeurs et des actions de JCDecaux.

Depuis l'invention de ce modèle inédit et de l'abribus publicitaire en 1964, JCDecaux est devenu **numéro un mondial de la communication extérieure**.

1.2.2. UNE ENTREPRISE AU SERVICE DES VILLES ET DES CITOYENS, DES MARQUES ET DES CONSOMMATEURS, DES TRANSPORTS ET DES PASSAGERS

Depuis sa création, la notion de service à l'utilisateur est au cœur du modèle proposé et développé par JCDecaux. Dès les années 70, Jean-Claude Decaux crée des mobiliers urbains pour l'information qui facilitent le quotidien des citoyens : signalisation, MUPI® (Mobilier Urbain pour l'Information), journaux d'informations électroniques, sanitaires à entretien automatique. À la fin des années 90, JCDecaux entreprend une extension stratégique de ses activités en y intégrant le transport et l'Affichage Grand Format, offrant ainsi des solutions de communication pertinentes aux annonceurs et améliorant l'expérience de tous. Au début des années 2000, JCDecaux est un précurseur de la mobilité durable avec le lancement du premier système de vélos en libre-service, en réponse aux tendances urbaines et aux attentes des villes. Ces dernières années, le déploiement de l'offre digitale de JCDecaux, fruit d'années d'expérience, offre de nouvelles perspectives basées sur des technologies de pointe, évolutives, à l'empreinte environnementale maîtrisée. Fidèle à sa volonté de placer la sobriété au cœur de son modèle économique, le Groupe a adopté une Stratégie RSE ambitieuse dès 2014, puis renouvelée en 2022, et une Stratégie Climat, avec une trajectoire validée par le SBTi visant le Net Zéro carbone en 2050. En tant que **média utile et durable**, JCDecaux se distingue comme **l'un des réseaux média les plus agiles localement et puissants mondialement** [cf. « L'expansion géographique d'un acteur mondial qui agit au niveau local », p.15].



1.2.3. L'INNOVATION DURABLE COMME MOTEUR POUR ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES VILLES ET DES LIEUX DE MOBILITÉ

Dans une démarche d'innovation continue, JCDecaux ne cesse d'anticiper les nouveaux usages, de contribuer à inventer la ville de demain et de rendre les lieux de mobilité toujours plus confortables, agréables, durables et utiles à toutes les parties prenantes.

Le Groupe s'est très vite appuyé sur une **politique de Recherche et Développement ambitieuse** avec des équipes intégrées pour offrir toujours plus de services aux partenaires et aux usagers, tout en embellissant les environnements dans lesquels il opère (cf. chapitre « Recherche et Développement », p.34).

“

« La publicité extérieure ne pourra demeurer que si elle est sous forme d'un double service, le premier, l'information au public et le deuxième, le service rendu par l'abri ou par la cabine téléphonique ou d'autres services que, moi, je n'ai pas imaginés mais que mes confrères ou mes concurrents pourront aussi imaginer. »

Jean-Claude Decaux, 1977

1.2.4. UNE ENTREPRISE ENGAGÉE DANS LA TRANSFORMATION DIGITALE, PARTOUT DANS LE MONDE

Les révolutions Digitale et Data impactent durablement les espaces publics, la ville et tous les lieux de mobilité. JCDecaux développe, désormais, toute une gamme de services technologiques au bénéfice de ses partenaires dans l'univers des objets connectés : capteurs de tous types (pollution, hydrométrie, trafic), ports de recharge USB, services d'information digitale en temps réel, antennes de réseau à faible émission (Small Cells), Wi-Fi gratuit, etc.

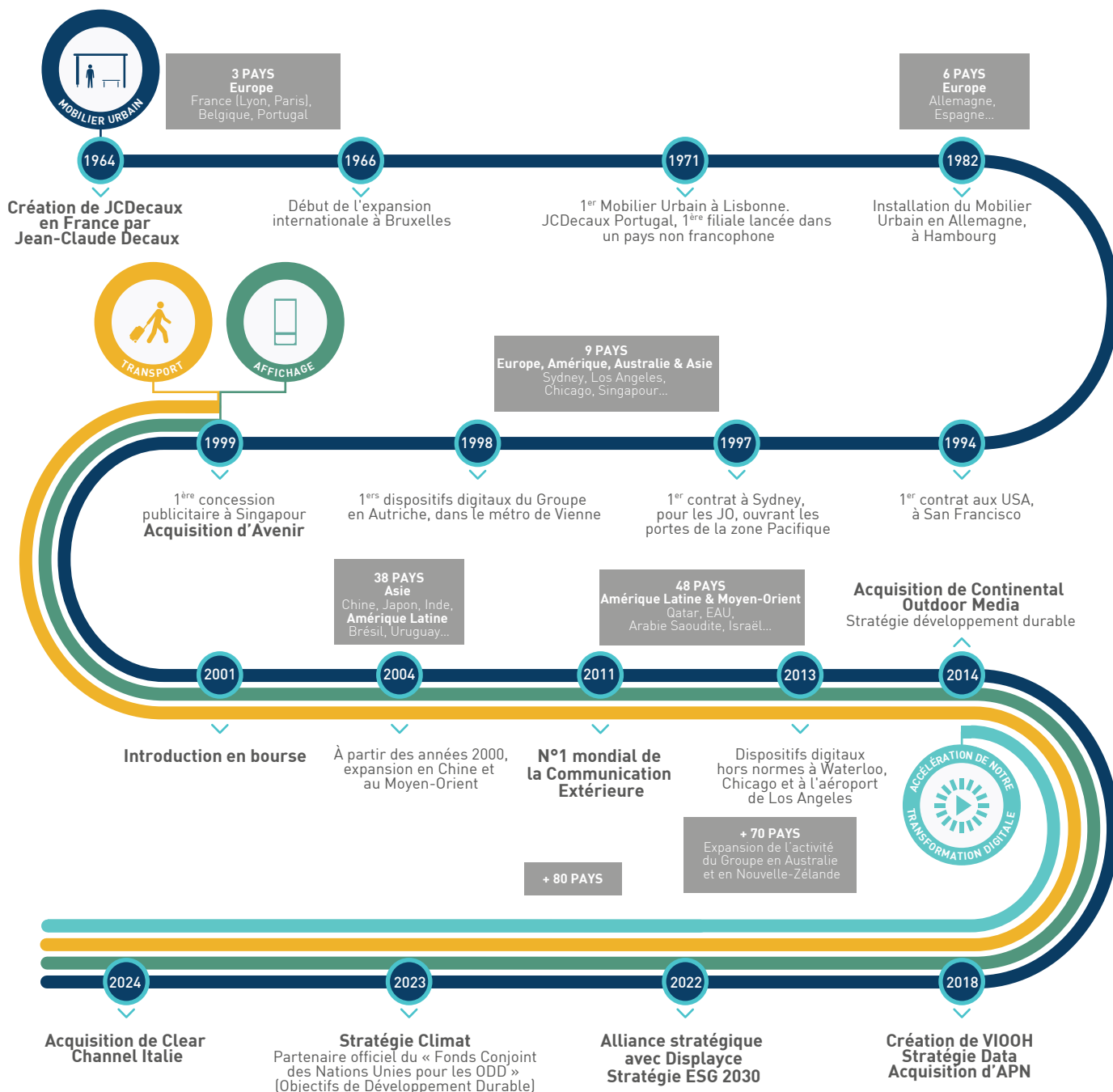


Parallèlement, le développement rapide de nos actifs digitaux à travers la planète ouvre des perspectives concrètes en termes d'enrichissement de notre modèle. Aujourd'hui, plus de 50 000 écrans digitaux premium sont déployés dans les lieux de vie, de mobilité et de shopping à fort trafic et offrent de nouveaux espaces pertinents de communication personnalisée et réactive tout en améliorant l'expérience des citoyens et des voyageurs. Nos équipes intégrées et dédiées accompagnent nos partenaires, de l'installation à l'entretien, en passant par la sécurité informatique et la formation à l'utilisation du dispositif.

Dans certains lieux d'exception comme les aéroports, les équipes de JCDecaux conçoivent et designent des dispositifs digitaux iconiques, parfaitement intégrés, attractifs et générateurs de revenus. En 2025, **l'accélération de la digitalisation** s'est traduite par une progression du **DOOH**, qui représente désormais **41,7 %** du chiffre d'affaires total du Groupe, ainsi que par une hausse de **+19,2 %** du chiffre d'affaires **programmatique**, pour atteindre **180,5 millions d'euros**, soit **10,9 %** du chiffre d'affaires digital (cf. chapitre « La data et l'IA au service des citoyens, des partenaires et des annonceurs », p. 28).

1.2.5. L'EXPANSION GÉOGRAPHIQUE D'UN ACTEUR MONDIAL QUI AGIT AU NIVEAU LOCAL

L'évolution historique de JCDecaux



1.3. NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

JCDECAUX, NUMÉRO 1 MONDIAL
DE LA COMMUNICATION EXTÉRIEURE

RESSOURCES & FONDAMENTAUX



CAPITAL HUMAIN

11 894 COLLABORATEURS, ENGAGÉS
POUR L'EXCELLENCE ET LA SÉCURITÉ



INNOVATION & DESIGN

SOLUTIONS DURABLES RÉPONDANT
AUX NOUVEAUX USAGES POUR UNE VILLE
ET UNE MOBILITÉ INTELLIGENTES
ET RESPONSABLES



ANCRAGE TERRITORIAL

PRÉSENCE LOCALE DANS 79 PAYS



STABILITÉ FINANCIÈRE

ENTREPRISE FAMILIALE AVEC UNE VISION
LONG TERME. FORTE LIQUIDITÉ
ET BILAN SOLIDE

NOS 3 ACTIVITÉS



N°1 MONDIAL

MOBILIER URBAIN

COMMERCIALISATION D'ESPACES VIA DU MOBILIER
PUBLIC UTILE ET DURABLE (DONT ABRIBUS®, MUPI®)



N°1 MONDIAL

TRANSPORT

COMMERCIALISATION D'ESPACES DANS LES RÉSEAUX
DE TRANSPORT TERRESTRE (MÉTROS, BUS, TRAM, TRAINS)
ET DANS LES AÉROPORTS



N°1 EN EUROPE

AFFICHAGE

COMMERCIALISATION D'ESPACES D'AFFICHAGE
GRAND FORMAT, Y COMPRIS ÉVÉNEMENTIELS

NOTRE MODÈLE ET MISSION

LE MÉDIA UTILE ET DURABLE

Financer des mobiliers et des services urbains durables
et innovants par la communication des marques



COLLECTIVITÉS

Mobiliers et services
durables et innovants
financés par les marques
et leur communication

3 895 villes
de plus de
10 000 habitants



MARQUES

Espace premium
pour des campagnes
performantes et ciblées

96% des top
marques mondiales clientes

JCDecaux

Conception,
maintenance, opérations,
commercialisation



TRANSPORT

Financement de
transports collectifs
pour l'amélioration de
l'expérience voyageurs

257 réseaux
de transport

154 aéroports



CITOYENS

Mobiliers et
services
durables accessibles
à tous et connectés

850M
de personnes touchées
chaque jour

NOS VALEURS

PASSION

Esprit entrepreneurial

INNOVATION

Solutions durables

QUALITÉ

Excellence des produits
et du service

RESPONSABILITÉ

Engagement ESG

MACRO-TENDANCES



DIGITALISATION DES MÉDIAS



HAUSSE DES AUDIENCES OOH

STRATÉGIE

AVEC L'EXCELLENCE ESG AU CŒUR DE NOTRE MODÈLE

dans un marché OOH/DOOH en croissance

3 LEVIERS STRATÉGIQUES CLÉS

1

DIGITALISATION

EN 3 ÉTAPES :
ÉCRANS, DATA, VENTE PROGRAMMATIQUE

2

CONTRATS

OFFRE INNOVANTE ET COMPÉTITIVE
DANS LES APPELS D'OFFRES

3

CONSOLIDATION

DANS UN MARCHÉ ENCORE
TRÈS FRAGMENTÉ

CRÉATION DE VALEUR PARTAGÉE

JCDECAUX PARTAGE

47,3%

DE SES RESSOURCES CRÉÉES
AU BÉNÉFICE DU FINANCEMENT
DE LIEUX DE VIE ET DE TRANSPORT

42,7%

Municipalités, aéroports,
transports et autres

4,6%

Impôts locaux
et sur les bénéfices

CONTRIBUTIONS ESG

1

Qualité de vie en ville

2

Développement des mobilités durables
et décarbonation

3

Média universel, responsable et de proximité

4

Soutien économique aux territoires,
aux transports et au commerce

INDICATEURS ESG

ÉCONOMIQUE

30 ANS

Durée de vie
moyenne de nos
abris-voyageurs

+3 000

Nombre de campagnes
offertes à des ONG
et associations



ENVIRONNEMENT

46,7%

CA aligné à la
Taxinomie Verte européenne

40,9%

Réduction des émissions
de GES Scope 1,2 et 3
market-based 2025 vs 2019



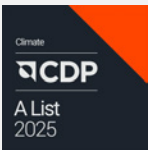
SOCIAL

120 000

Emplois soutenus dans le monde

34,7%

Réduction du taux de fréquence
des accidents
du travail en 2025 (vs 2019)



URBANISATION CROISSANTE



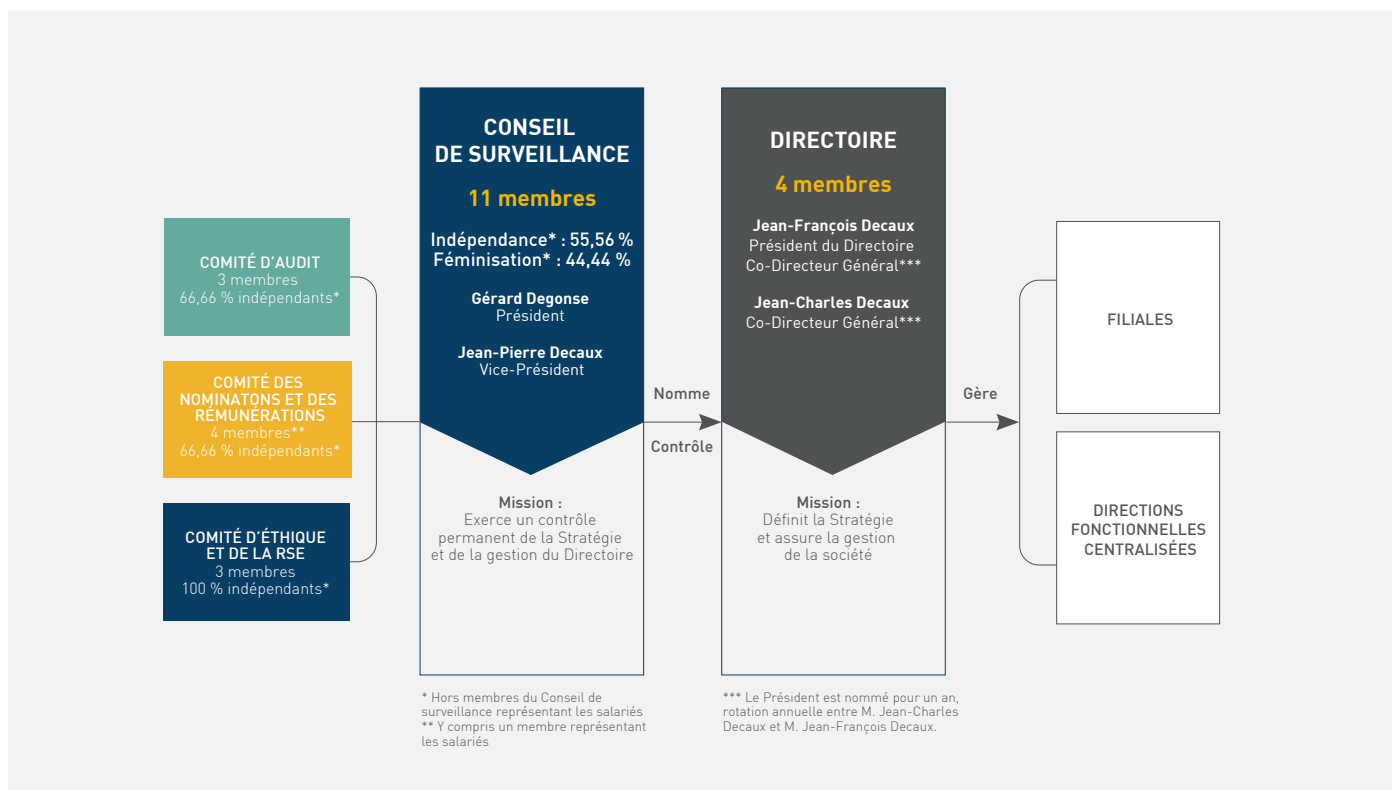
MOBILITÉ DURABLE

1.4. ORGANISATION ET PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE

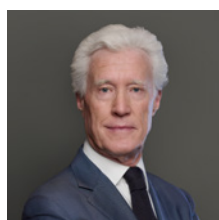
1.4.1. PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE DE JCDECAUX

La gouvernance du Groupe repose sur un Conseil de Surveillance composé de 11 membres et un Directoire composé de 4 membres.

Le Directoire définit la stratégie et assure la gestion du Groupe sous la supervision du Conseil de Surveillance.



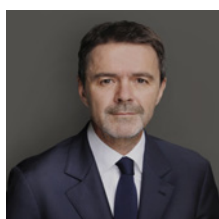
Composition du Directoire de JCDecaux



M. Jean-François Decaux
Président du Directoire (mandat d'un an)
Co-Directeur Général



M. Jean-Charles Decaux
Co-Directeur Général



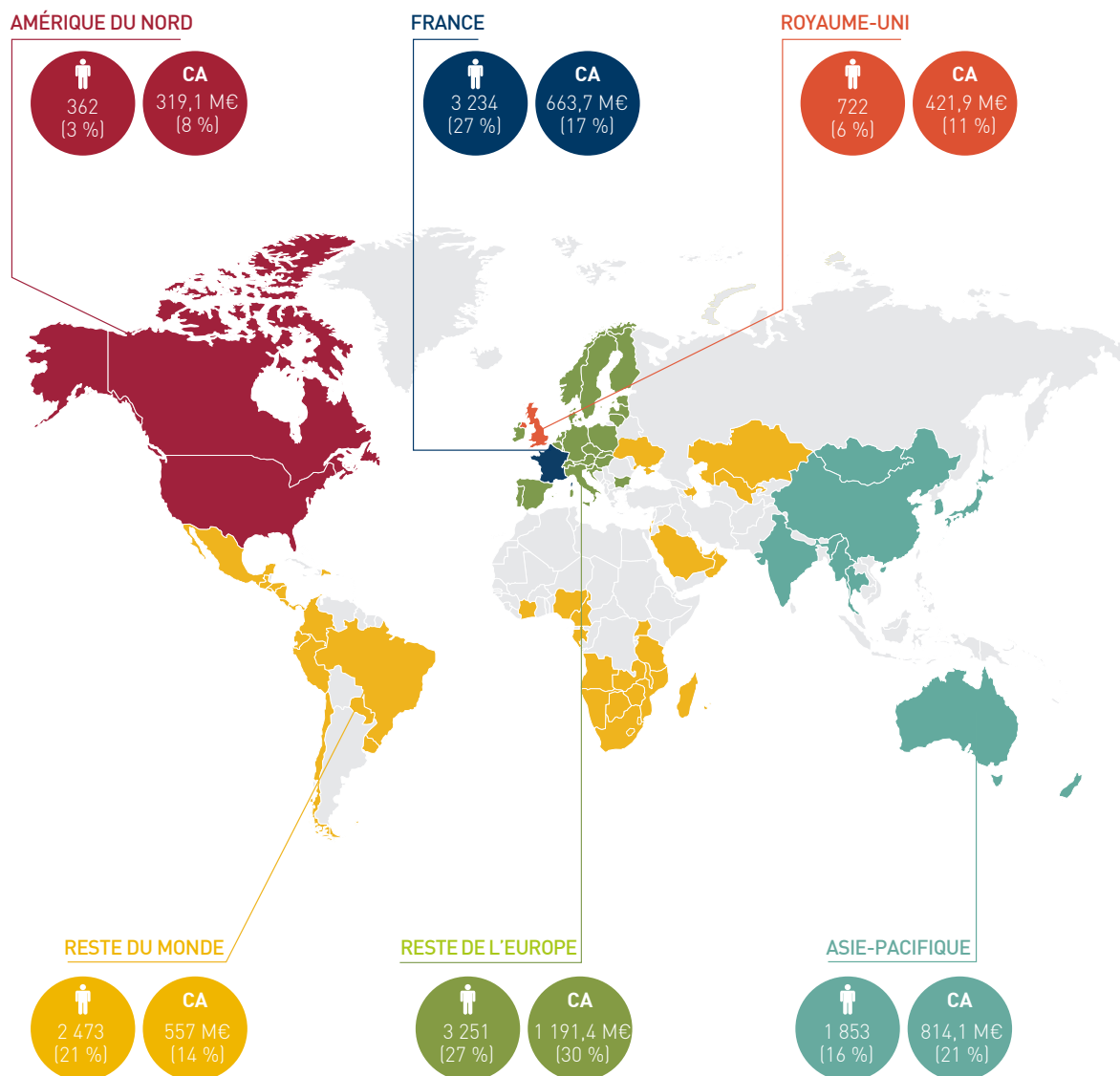
M. David Bourg
Directeur Général Finance,
Systèmes d'Information et Opérations Groupe



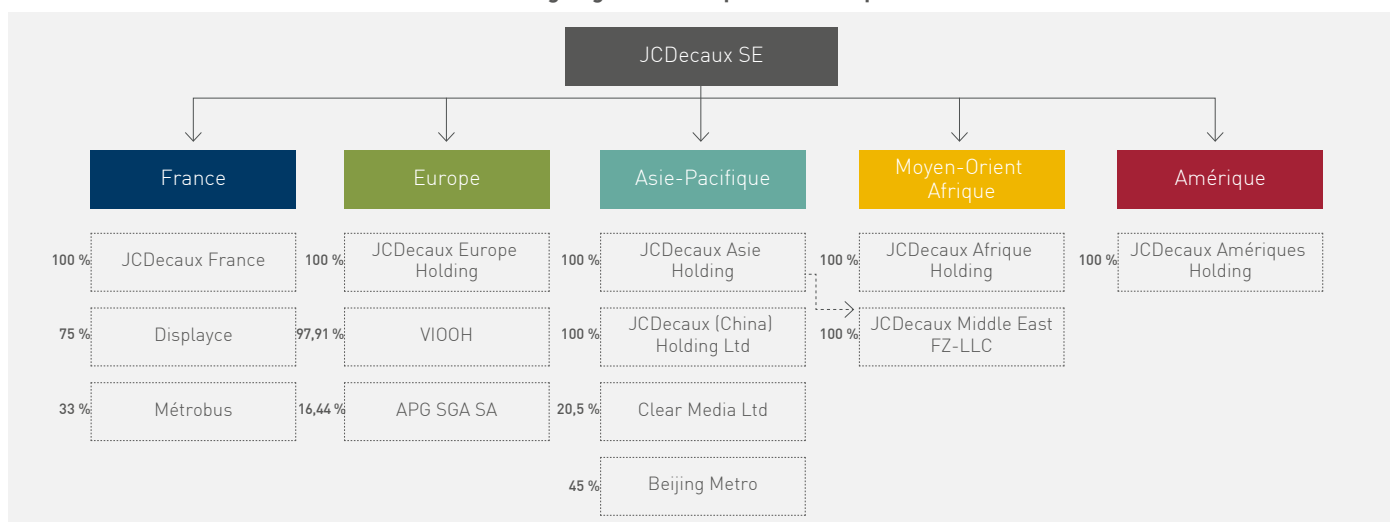
M. Emmanuel Bastide
Directeur Général Asie

1.4.2. IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE DE JCDECAUX

Notre organisation repose sur une implantation locale forte dans les 79 pays des six zones géographiques où nous opérons tant dans les pays matures que dans les pays émergents au plus proche de nos clients et partenaires. Des directions fonctionnelles centralisées fortes notamment pour l'innovation, la data, les systèmes d'information, le développement durable, le M&A et la finance assurent un support puissant au développement du Groupe.



Organigramme simplifié du Groupe



1.5. NOTRE MARCHÉ

1.5.1. AU CŒUR DE L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ PUBLICITAIRE MONDIAL

En 2025, le **marché mondial de la publicité franchit un nouveau cap** avec des revenus publicitaires estimés à environ **1 140 milliards de dollars, en hausse de 8,8%⁽¹⁾ par rapport à 2024** (hors publicité politique américaine), confirmant une dynamique de croissance supérieure à celle de l'économie mondiale. Cette progression s'explique par la croissance continue du digital qui devrait concentrer près de 73% des revenus publicitaires mondiaux en 2025⁽¹⁾. Les principaux segments digitaux maintiennent une trajectoire de croissance soutenue en 2025 avec notamment le "Search" traditionnel (+10,2%) et le Social Media (+12,8%)⁽¹⁾. L'essor du Retail Media (+11,3%)⁽¹⁾, qui dépasse pour la première fois la télévision linéaire en volume de revenus publicitaires selon WPP, traduit un déplacement des budgets vers des environnements de commerce intégrés, au plus près de l'acte d'achat et fondés sur la donnée propriétaire et la mesure directe de l'efficacité des ventes.

Dans ce contexte de **forte croissance du digital**, une partie significative de la valeur reste néanmoins captée par un nombre limité d'acteurs. Le marché demeure fortement polarisé autour de quelques grands Groupes technologiques américains et chinois, dont les plateformes de recherche, de social media et de vidéo concentrent l'essentiel des flux d'investissements publicitaires en ligne. Au global, les 25 plus grands Groupes médias concentrent près de 75% des revenus publicitaires mondiaux⁽²⁾.

En parallèle, l'**industrialisation de l'intelligence artificielle**, en particulier de l'IA générative, marque l'entrée dans une nouvelle phase pour le marché mondial de la publicité. Désormais, les modèles d'IA interviennent à chaque étape : création en temps réel de contenus personnalisés, optimisation des plans médias, ciblage des audiences, mesure et prévision des performances. Cette évolution s'accompagne de l'émergence d'une nouvelle génération de plateformes d'"Advertising Intelligence", dont l'objectif est d'offrir aux annonceurs une vision plus intégrée de leurs investissements.

1.5.2. LA COMMUNICATION EXTÉRIEURE, UN POSITIONNEMENT UNIQUE AU SEIN D'UN PAYSAGE MÉDIA EN RECOMPOSITION

La communication extérieure est le seul média traditionnel à afficher des perspectives de **croissance** durables, avec une progression attendue de **+5,5 %** en moyenne par an sur les cinq prochaines années, ce qui lui permettra de maintenir sa part de marché dans les investissements publicitaires totaux, tandis que les autres médias traditionnels subissent une forte érosion structurelle, selon WPP.

Cette dynamique est portée par le DOOH, dont le taux de croissance annuel moyen atteint +7,2 % sur la même période. Cette résilience repose notamment sur des tendances de fond : urbanisation croissante, intensification des mobilités quotidiennes, développement des réseaux de transport et des grands pôles de vie urbaine. La communication extérieure est naturellement positionnée au cœur de ces flux : elle accompagne les citoyens dans leurs déplacements, dans les centres-villes, les gares, les aéroports, les centres commerciaux et les lieux de loisirs. Ce média bénéficie d'un avantage clé : il est **physiquement présent** dans l'espace public et ne peut pas être zappé, fermé ou bloqué. Il capte les audiences dans des moments de forte attention et demeure un **média de masse**, capable de **générer rapidement une couverture importante**, à l'heure où de nombreux canaux voient leurs audiences se fragmenter. Par ailleurs, sa transformation digitale qualitative avec le DOOH, le fait entrer pleinement dans les standards du marché : **achat programmatique, ciblage par la donnée, intégration dans les stratégies omnicanales, dispositifs de mesure d'audience et d'efficacité robustes et performants**.

Dans un environnement où les annonceurs recherchent à la fois **performance, sécurité de marque, émergence et adéquation avec des modes de vie toujours plus urbains et mobiles**, la **communication extérieure** s'impose comme un **média de choix** : **ancré dans le réel, au cœur des villes et des déplacements, et aligné avec les nouveaux standards technologiques du marché publicitaire**.

La **communication extérieure**, désormais largement digitalisée avec le **DOOH** qui représentera près de la **moitié du secteur à horizon 2030**, est idéalement positionnée pour **toucher, engager et fédérer** une audience de plus en plus urbaine, mobile, connectée, et dispose de solides atouts pour poursuivre sa croissance dans la durée.

“

« La communication extérieure est un média résilient dont l'une des forces réside dans son positionnement unique : il ne peut pas être facilement remplacé par des plateformes numériques à grande échelle. »

WPP, Global end-of-year forecast, 2025

⁽¹⁾ Source : 2025 Global end-of-year forecast, WPP, Décembre 2025.

⁽²⁾ Sources : Global end-of-year forecast, WPP, Décembre 2025; Global ad spend forecasts, Dentsu, Juin 2025.

1.5.3. JCDECAUX, UNE POSITION DE LEADER IDÉALE POUR BÉNÉFICIER DE LA CROISSANCE DU MARCHÉ PUBLICITAIRE

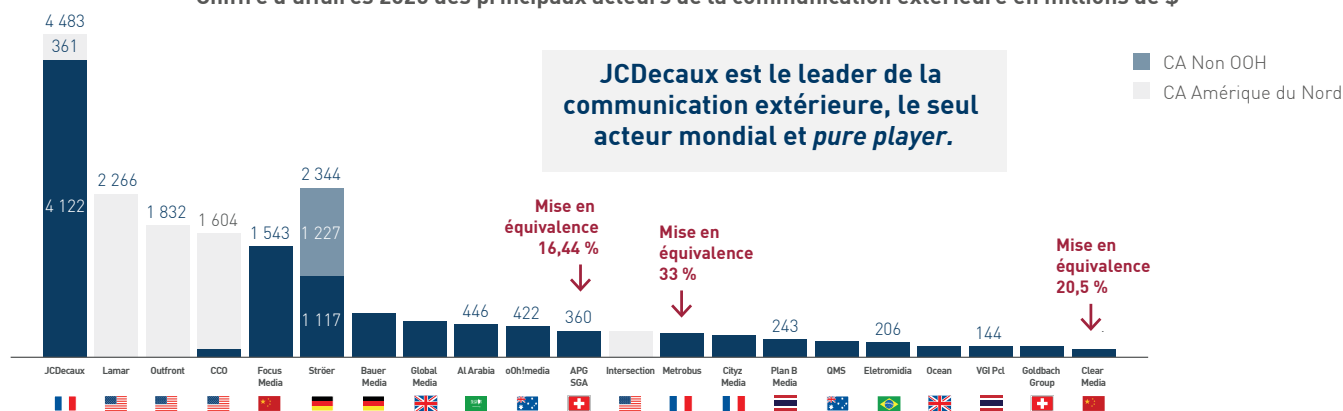
Leader mondial de la communication extérieure depuis 2011, JCDecaux est le **seul Groupe français et le premier Groupe européen** parmi les **plus grands Groupes de médias publicitaires dans le monde**, grâce à une stratégie constante, résiliente et engagée : **croissance** interne et externe, **développement** sélectif du **Digital** dans tous les environnements, développement de **canaux de vente** capables de **recruter de nouveaux clients** notamment parmi les annonceurs captifs des médias 100 % digitaux, **excellence relationnelle** avec ses clients annonceurs et agences, **leadership reconnu sur la RSE** [cf. chapitre « Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale », p.51].

Seul groupe de médias européen à dimension mondiale dans un environnement dominé par les géants du digital américains et chinois



Sources : Global end-of-year forecast, WPP, Décembre 2025; Global ad spend forecasts, Dentsu, Juin 2025.

Chiffre d'affaires 2025 des principaux acteurs de la communication extérieure en millions de \$

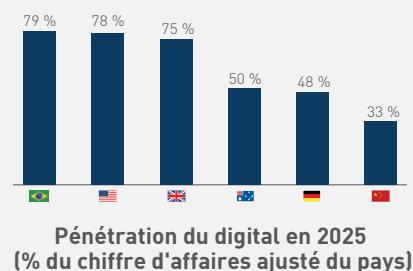


Sources : Informations communiquées par les sociétés. Pour les sociétés cotées, les chiffres sont fondés sur les résultats annuels 2025 publiés ou sur le consensus Bloomberg 2025e au 26 février 2026. Les chiffres précis ne sont pas divulgués pour les sociétés non cotées ; les estimations reposent sur l'intelligence de marché. Le chiffre d'affaires de Ströer est ventilé entre Ströer OoH Media et Ströer Digital & Dialog Media, DaaS & e-commerce ainsi que le siège (HQ).

La communication extérieure digitale (DOOH) est un levier de croissance majeur qui connaît une croissance moyenne de **9%** en 2025 et devrait représenter **43,9%** du revenu total de la communication extérieure d'ici 2030

+10,0% de croissance du CA digital de JCDecaux en 2025, soit **41,7%** du CA du Groupe

Le potentiel de digitalisation du Groupe est encore très important : 6 pays génèrent à eux-seuls près de **64%** du chiffre d'affaires digital



Sources : Global end-of-year forecast, WPP, Décembre 2025; JCDecaux, 2025.

1.6. ANNONCEURS ET ATTRACTIVITÉ DU MÉDIA

1.6.1. LA COMMUNICATION EXTÉRIEURE AU BÉNÉFICE DE TOUS LES ANNONCEURS : UN MÉDIA PUISSANT, AGILE ET RESPONSABLE

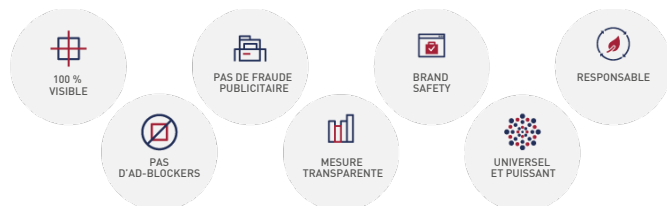
Grâce à un réseau publicitaire unique au monde, JCDecaux est à même d'offrir aux annonceurs la possibilité de réaliser des campagnes locales, mais aussi pan-régionales, multisupport et/ou multiformat.

Plus de 44 000 annonceurs partout dans le monde communiquent avec JCDecaux, parmi lesquels les plus grandes marques mondiales.

96 %

DES 100 PLUS GRANDES
MARQUES MONDIALES
COMMUNIQUENT
AVEC JCDECAUX⁽¹⁾

DES ATOUTS SOLIDES POUR LA COMMUNICATION EXTÉRIEURE ET POUR JCDECAUX, DANS UN MONDE TOUJOURS PLUS DIGITALISÉ



« Empreinte 360 », le premier calculateur du marché, certifié par un Organisme Tiers Indépendant (EY), fournit aux annonceurs une évaluation de leurs campagnes sur la base de 4 indicateurs clés : empreinte carbone, eau, sociale et économique. Fort du succès du pilote France, et pour répondre sur un scope toujours plus grand de ses activités, JCDecaux déploie aujourd'hui une version enrichie qui intègre désormais l'ensemble des univers dans lesquels il intervient. Nommée « 360 Footprint », cette nouvelle version a été déployée à l'international en 2025, d'abord en Italie, en Allemagne et au Brésil, puis le sera dans d'autres géographies dès 2026 (plus d'informations en p.128).

1.6.2. UN PORTEFEUILLE D'ANNONCEURS DIVERSIFIÉ, UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DES SECTEURS ÉCONOMIQUES

JCDecaux adresse une large variété d'annonceurs, des grands Groupes internationaux aux acteurs locaux, dans de nombreux secteurs d'activité. Cette diversité de profils clients permet de capter des relais de croissance complémentaires et de lisser les effets de volatilité des investissements publicitaires sectoriels.

LE TOP 10 DES ANNONCEURS DU GROUPE
REPRÉSENTE MOINS DE

13 %

DU CHIFFRE D'AFFAIRES
DU GROUPE⁽²⁾

La diversité du portefeuille client s'illustre aussi par la part des différents secteurs d'activité des clients du Groupe dans notre chiffre d'affaires en 2025⁽²⁾.

SECTEUR	EN % DU CA 2025	VARIATION 2025 VS 2024
MODE, BEAUTÉ ET PRODUITS DE LUXE	18 %	-5 %
DISTRIBUTION	15 %	+7 %
LOISIRS, DIVERTISSEMENT ET CINÉMA	13 %	+11 %
FINANCE	11 %	+13 %
AGROALIMENTAIRE	7 %	-1 %
VOYAGE	6 %	-3 %
SERVICES	5 %	+0 %
TÉLÉCOMS ET TECHNOLOGIE	5 %	+5 %
INTERNET	5 %	-1 %
GOUVERNEMENT	4 %	-10 %
AUTRE	11 %	-4 %

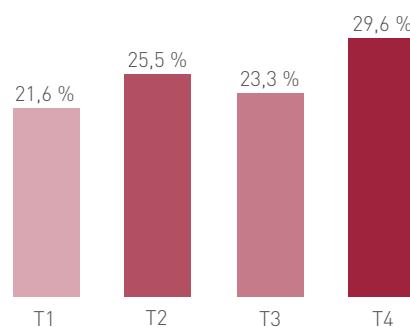
Il convient de noter en 2025 :

- Le secteur **Mode, Beauté et Produits de Luxe** reste le premier secteur avec **18 %** du chiffre d'affaires du Groupe, confirmant l'attractivité durable de JCDecaux auprès des grandes marques internationales
- La progression à deux chiffres des **Loisirs / Divertissement et Cinéma (+11 %)** et de la **Finance (+13 %)** ainsi que la croissance du **Retail (+7 %)** confirme la capacité de la Communication Extérieure - notamment digitale - à accompagner des secteurs très concurrentiels dans leurs enjeux de visibilité et de performance
- La poursuite de la croissance des investissements des acteurs technologiques, avec **+5 %** pour les **Télécoms et technologie**, témoigne de la confiance d'annonceurs exigeants en matière de data et de solutions digitales dans le média JCDecaux.

Cyclicité et saisonnalité

Les investissements publicitaires sont fortement liés à la conjoncture économique : en période de ralentissement, les annonceurs réduisent souvent leurs budgets de communication plus vite que leurs autres dépenses, ce qui expose l'activité du Groupe au cycle économique. La saisonnalité des campagnes se traduit également par une répartition inégale du chiffre d'affaires entre les trimestres. La localisation des réseaux de mobilier urbain en centres-villes, sur des emplacements à forte valeur contribue néanmoins à limiter la volatilité, tandis que les pratiques de Revenue Management permettent d'optimiser la valorisation des actifs dans ce contexte.

SAISONNALITÉ ET CONTRIBUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES AJUSTÉ 2025 PAR TRIMESTRE



Source : JCDecaux.

⁽¹⁾ Source : Interbrand, Best Global Brands 2025 & JCDecaux.

⁽²⁾ Source : JCDecaux, sur la base de données commerciales représentant plus de 90 % du chiffre d'affaires.

1.6.3. LA COMMUNICATION EXTÉRIEURE, MÉDIA DE L'ATTENTION, ACCÉLÉRATEUR D'EFFICACITÉ POUR LES MARQUES

En 2025, les annonceurs évoluent dans un environnement de plus en plus complexe : multiplication des points de contact, essor des plateformes sociales et du **Retail Media**, montée en puissance de l'**IA générative** qui accroît le volume de contenus, disparition progressive des cookies tiers et exigences renforcées en matière de brand safety. Les plans médias se construisent désormais autour de deux priorités : l'attention réelle et l'efficacité mesurable.

La communication extérieure apporte une réponse spécifique à ces enjeux. Elle garantit une présence forte dans l'espace public – **au cœur des villes, des transports et des lieux de consommation** – sans être intrusive ni interrompre l'expérience des individus. Les messages s'inscrivent dans les parcours de vie quotidiens, ce qui en fait un **support lisible, facilement identifiable et fortement complémentaire des écosystèmes digitaux**. Pour les marques, c'est un moyen de continuer à travailler **notoriété, considération et préférence** dans des environnements visibles et maîtrisés, tout en renforçant l'efficacité des autres leviers (TV, Social, Search, Retail Media).

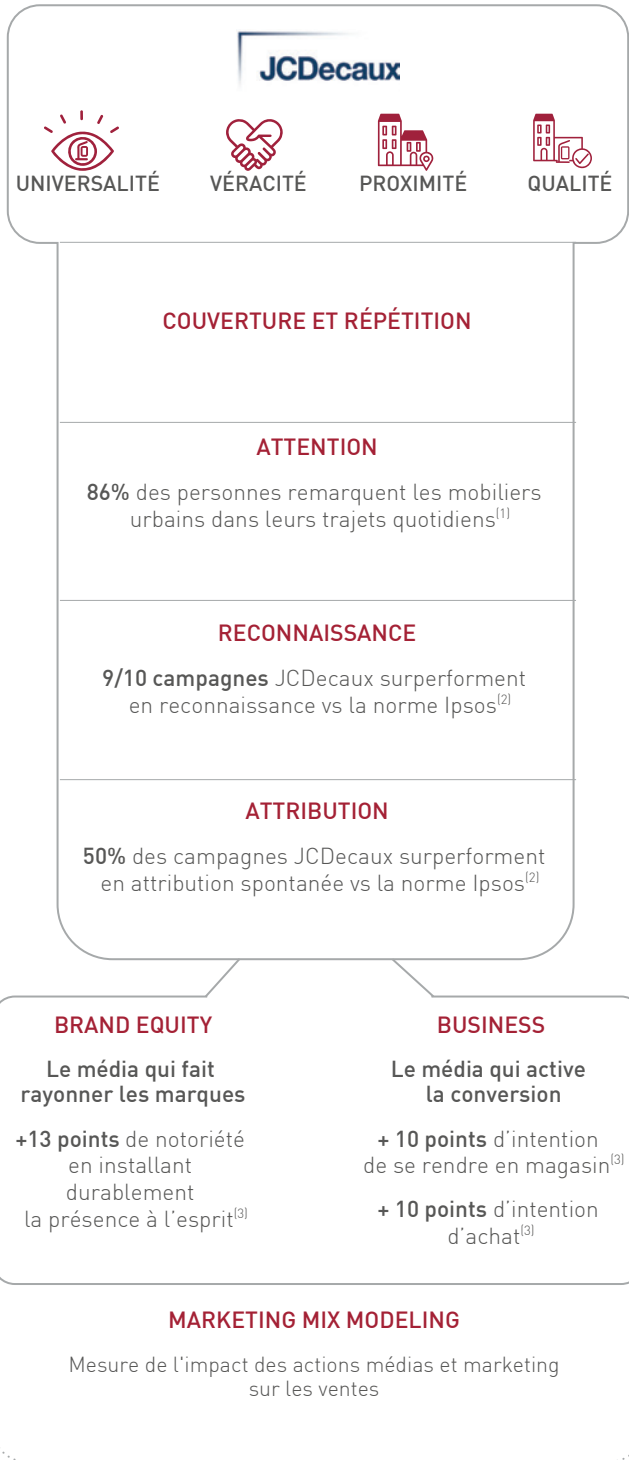
Le média JCDecaux se distingue par l'ampleur et la qualité de ses emplacements, sa présence au plus près des **flux de mobilité** et la **digitalisation** de ses actifs (DOOH, ciblage contextuel, achat programmatique, solutions de mesure), tout en reposant sur une promesse servicielle qui en fait un **média utile et durable au cœur des territoires**. Ses quatre forces – **universalité** (couverture et reach), **véracité** (fiabilité des données et des mesures), **proximité** (ancrage dans les territoires et les moments de vie) et **qualité** (emplacements premium, formats, expérience) – permettent d'optimiser le reach et les GRP, c'est-à-dire le volume total de contacts délivrés sur la cible (points de couverture brute), de renforcer l'attention portée aux campagnes et d'améliorer la reconnaissance et l'attribution des marques. JCDecaux combine ainsi **portée, attention et impact business**, et demeure un support clé pour les stratégies de marque des annonceurs.

“

« JCDecaux, c'est le média extérieur qui transforme une occasion de voir en attention utile. »
Alexandre Guérin, Directeur Général d'Ipsos



UN MODÈLE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ET DE L'EFFICACITÉ PUBLICITAIRE



⁽¹⁾ Source : Étude Dynata pour JCDecaux, 2024, en France.

⁽²⁾ Source : Baromètre affichage Ipsos, tous secteurs et budgets, 2018-2024, en France.

⁽³⁾ Source : Base Episto x JCDecaux, tous secteurs, 2022-2024, ind. ayant mémorisé la campagne, en France.

1.7. STRATÉGIE DU GROUPE

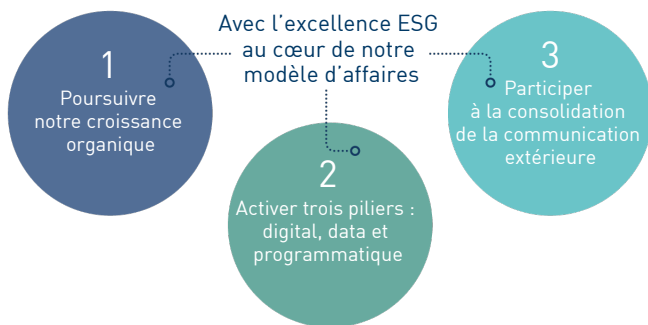
La qualité du média, les tendances socio-économiques structurelles et la digitalisation devraient permettre de **renforcer la part de marché de la communication extérieure**. En tant que leader mondial, la stratégie de JCDecaux vise à accélérer et à accompagner cette progression de la part de marché de la communication extérieure.



DÉVELOPPER LA PART DE MARCHÉ
DE LA COMMUNICATION EXTÉRIEURE

La stratégie du Groupe articulée autour de **3 axes majeurs** est alignée sur les objectifs de la **feuille de route stratégique ESG** et contribue concrètement à faire de JCDecaux un média utile et durable.

Les 3 axes majeurs de notre stratégie



1.7.1. POURSUIVRE NOTRE CROISSANCE ORGANIQUE

Chaque jour, JCDecaux touche potentiellement plus de **850 millions de personnes dans le monde** grâce à un réseau de supports de communication extérieure sans équivalent. L'objectif du Groupe est de continuer d'étendre et de renforcer son offre dans les zones à forte concentration démographique et à niveau de vie élevé.

Le Groupe entend poursuivre ses objectifs de croissance organique en **remportant de nouveaux contrats** auprès des villes, collectivités locales, métros, gares et aéroports, centres commerciaux et réseaux « retail », jugés les plus attractifs en termes de potentiel commercial, partout dans le monde.

Cette stratégie repose sur :

- Le développement d'**offres innovantes** pour les mandants en créant de nouveaux produits et services utiles, durables et connectés
- L'**optimisation** des revenus publicitaires
- Le **déploiement** sélectif et maîtrisé du digital, la capacité à monétiser ces nouvelles offres qui touchent une audience captive et en croissance.

Elle s'appuie sur les valeurs et leviers de différenciation du Groupe :

- Sa **présence géographique unique**
- Son **modèle économique** responsable dont la pertinence est démontrée par sa dynamique de gain de contrats
- Sa capacité à apporter **ressources** et **services utiles** à ses partenaires mandants
- Son assise industrielle et la **valeur du service** qui caractérisent ses opérations d'exploitation, d'entretien et de maintenance
- Sa démarche d'**innovation**, d'**adaptation** et d'**ouverture**
- Son **leadership⁽¹⁾** sur la **transition écologique**
- Sa **capacité à accompagner ses clients, partenaires villes et mandants dans leurs propres objectifs de transition durable**.

JCDecaux est présent, y compris au travers de la communication extérieure digitale, dans **100 % du Top 10 et 86 % des 30 villes les plus influentes, dynamiques, résilientes et connectées du monde**.

Présence de JCDecaux dans les villes du TOP 30 Global Cities Index

	RANG	MOBILIER URBAIN	RETAIL	AFFICHAGE	AÉROPORTS	TRANSPORTS
NEW YORK	1					
LONDRES	2					
PARIS*	3					
TOKYO	4					
SINGAPOUR	5					
PÉKIN	6					
HONG KONG	7					
SHANGHAI	8					
LOS ANGELES	9					
CHICAGO**	10					
MADRID	11					
SÉOUL	12					
TORONTO	13					
SAN FRANCISCO	14					
WASHINGTON	15					
MELBOURNE	16					
BRUXELLES	17					
ISTANBOUL	18					
AMSTERDAM	19					
SYDNEY	20					
BERLIN	21					
BARCELONE	22					
DUBAÏ	23					
MIAMI***	24					
VIENNE	25					
BOSTON	26					
ROME	27					
SÃO PAULO	28					
MONTRÉAL	29					
MILAN	30					

■ Inclut du Digital

Source : Kearney 2025 Global Cities Report, JCDecaux.

* Agglomération parisienne (La Défense, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine) et non à Paris pour le Mobilier Urbain digital et l'Affichage Grand Format digital.

**Présence en aéroports via grands formats à l'extérieur de l'Aéroport de Chicago.

***Joint Venture avec CCO.

⁽¹⁾ JCDecaux est référencé dans la liste A du classement du CDP et se maintient au niveau « Leadership » en 2025 (cf. p.73).

Développer le potentiel commercial de notre média

JCDecaux optimise en permanence le **potentiel de croissance et la rentabilité** de son réseau publicitaire – au bénéfice de l'émergence et de l'efficacité des campagnes publicitaires de ses clients annonceurs. La communication extérieure est un média attractif dont la commercialisation et la valorisation marketing est assurée, partout dans le monde, par des équipes intégrées, pluridisciplinaires et orientées client. Chaque jour, elles mobilisent leurs expertises pour assurer une excellente couverture du marché, auprès des annonceurs comme de leurs agences de publicité et agences médias.

L'APPROCHE COMMERCIALE S'APPUIE SUR 4 LEVIERS ESSENTIELS



ADRESSER

tous les marchés (local, national, international) avec des offres adaptées



CAPITALISER

sur un portefeuille client diversifié sur l'ensemble des secteurs d'activité



ACCOMPAGNER

l'ensemble de nos clients annonceurs



ANIMER

le marché grâce à des contenus, événements et prises de parole qui valorisent le média

L'excellence commerciale qui sous-tend l'atteinte des objectifs de JCDecaux s'appuie sur :

- Un **accès inégalé** dans son secteur aux clients annonceurs de toutes tailles et en particulier les grands annonceurs internationaux
- L'**excellence des équipes commerciales et marketing**, régulièrement reconnues sur le marché
- La formation, l'agilité et la transversalité des équipes, portées par le **Sales Intelligence Hub** qui fédère des équipes de vente JCDecaux dans le monde.

Grâce à notre réseau publicitaire étendu, JCDecaux est à même d'offrir à ses annonceurs la possibilité de réaliser des campagnes pan-régionales, multisupport et/ou multiformat. À cet effet, **JCDecaux OneWorld** (centre d'excellence Ventes et Marketing représenté notamment à Londres, Paris, Berlin, New York, Milan, Madrid et Shanghai) constitue un **point d'entrée unique pour les clients internationaux** qui souhaitent disposer d'un accès mondial à nos produits.

1.7.2. ACTIVER TROIS PILIERS ESSENTIELS : LE DIGITAL, LA DATA ET LE PROGRAMMATIQUE

Le **digital** représente un **levier de croissance** significatif des médias du Groupe. En effet, le chiffre d'affaires digital (DOOH), a augmenté de **+10,0 % en croissance organique en 2025** et a atteint le niveau record de 41,7 % des revenus annuels. La stratégie digitale du Groupe passe par :

- Le développement sélectif du **digital**, pour les emplacements les plus premium avec le déploiement d'**écrans digitaux**
- Le déploiement transversal de notre **stratégie Data**, quels que soient les univers, pour accélérer la **transformation digitale et IA** du média JCDecaux : mesure d'audience, de performance et d'efficacité des campagnes publicitaires, données de contextualisation, de consommation, d'attitudes des consommateurs... au service de l'**attractivité** et de la **compétitivité** de nos offres, y compris en complémentarité avec les médias digitaux mobiles
- Le développement de la vente **programmatique**, notamment via les plateformes VIOOH et Displayce.

En **2025**, nous avons continué à **accélérer notre transformation digitale** avec de nouveaux écrans numériques, le déploiement à grande échelle de **JCDecaux Data Solutions**, et le développement de notre plateforme automatisée de planning et de vente à l'audience.

Ces développements permettent d'**accélérer l'innovation commerciale et marketing** au travers d'un portefeuille de solutions internationales et locales basées sur les données, qui démultiplient la capacité des équipes JCDecaux à aider les annonceurs à atteindre leurs objectifs marketing et médias.

L'accessibilité des solutions médias digitales de JCDecaux est renforcée au travers du partenariat stratégique avec Displayce (cf. ci-dessous) qui permet de proposer une solution programmatique de bout en bout à nos clients annonceurs, de la DSP (Demand Side Platform) à la SSP (Supply Side Platform).

TRANSFORMATION DIGITALE DU GROUPE



Développer de manière sélective l'**inventaire digital OOH**



Mettre la **data** et l'**IA** au cœur du développement business



Étendre les **canaux de vente**, notamment le programmatique

APPROCHE TECHNOLOGIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION INTÉGRÉS, INNOVANTS ET SÉCURISÉS

1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Stratégie du Groupe

L'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe repose sur un **socle technologique robuste et performant**, avantage concurrentiel essentiel pour l'ensemble des activités de JCDecaux.

L'approche Systèmes d'Information du Groupe repose sur 3 piliers

DES PLATEFORMES MODERNES AU SERVICE DE L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE, DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS

La transformation des plateformes de gestion de nos activités se poursuit dans une dynamique d'amélioration continue. Elle concerne l'ensemble de nos processus et a pour objet de développer des solutions communes, d'unifier les usages et de sécuriser nos opérations. Elle s'appuie sur les **technologies les plus avancées, notamment l'intelligence artificielle, et combine des développements internes et des solutions achetées.**

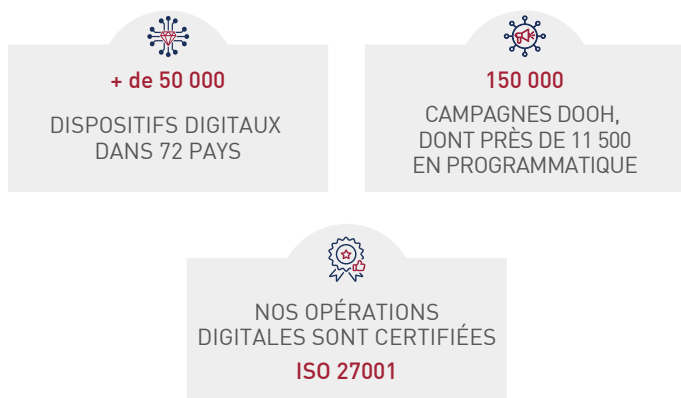
DES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES INNOVANTES AU COEUR DE LA DIGITALISATION DE NOS OFFRES

Avec plus de 150 000 campagnes digitales diffusées en 2025, les solutions développées répondent aux enjeux suivants :

- **Performance et flexibilité** des offres médias disponibles sur nos écrans digitaux via différents canaux de vente grâce à des technologies innovantes qui permettent de proposer à nos clients les solutions les mieux adaptées à leurs besoins
- **Sûreté des activités de programmation et de diffusion des campagnes digitales** vendues, via une plateforme exploitée dans l'ensemble des univers digitaux du Groupe. Dans ce domaine, le développement d'applications basées sur l'IA permet d'accroître encore la sécurité de ces activités et renforce par conséquent la confiance des clients annonceurs du Groupe.

Ces solutions, développées en interne, apportent maîtrise et autonomie et sont parfaitement intégrées avec les solutions programmatiques fournies par VIOOH, elles-mêmes alimentées par des données d'audience collectées et qualifiées par la direction Data Corporate.

DONNÉES CLÉS 2025



DES INFRASTRUCTURES IT SCALABLES, FLEXIBLES ET SÛRES

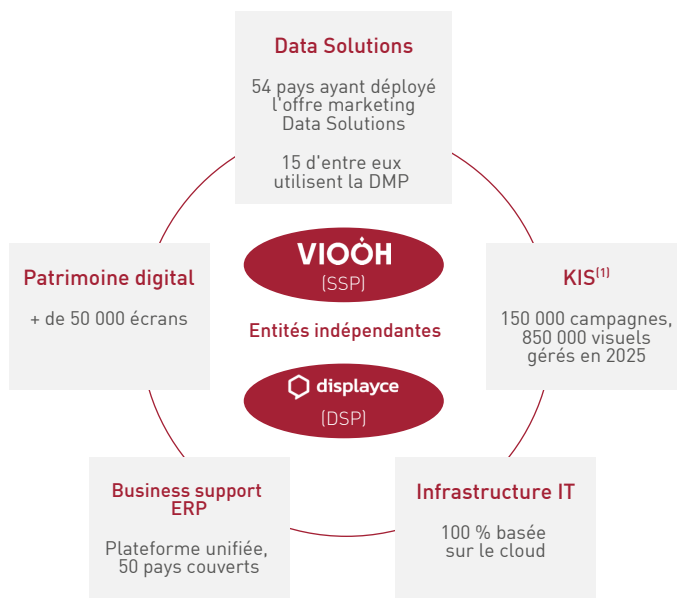
Les **technologies « cloud »** sont au cœur de nos développements. Elles permettent de disposer de solutions sécurisées, « scalables » facilement et à des coûts maîtrisés. La **sécurité** de nos solutions technologiques constitue un enjeu essentiel pour garantir la continuité de nos opérations.

Elle est assurée par une politique sécurité développée au niveau du Groupe selon 4 composantes :

- Une **gouvernance** et un pilotage assurés par le Chief Security Officer du Groupe
- La **protection** de nos applications et de nos données
- La **supervision** et la détection de situations inhabituelles grâce à notre « Security Operations Center » en collaboration avec le Groupe Thalès
- Le **contrôle**, opéré au quotidien, exercé au travers de tests réguliers ainsi qu'au travers d'audits internes et externes.

JCDecaux, seule société OOH avec une solution digitale intégrée couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur

5 piliers techniques et 2 plateformes



(1) Système propriétaire de gestion de la diffusion numérique

1.7.3. PARTICIPER À LA CONSOLIDATION DE LA COMMUNICATION EXTÉRIEURE

Dans un marché de la communication extérieure très fragmenté, JCDecaux dispose d'une capacité financière importante, d'un bilan solide et d'un réseau puissant lui conférant un avantage significatif pour saisir les opportunités d'acquisitions ou de partenariats nécessaires pour s'implanter sur de nouveaux marchés ou pour y renforcer ses positions.

La **stratégie d'acquisition du Groupe** met l'accent sur les principaux objectifs suivants :

- **Acquérir ou nouer des partenariats** avec des sociétés qui disposent de positions de qualité sur leur marché
- **Capitaliser** sur les ressources du Groupe pour développer et optimiser ces nouveaux marchés
- **Développer** des synergies commerciales
- **Mutualiser** et réduire les coûts
- Capitaliser sur la **complémentarité** des activités au niveau national
- **Compléter** sa gamme de produits.

1.7.4. L'EXCELLENCE ESG AU CŒUR DE NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES ET DE NOTRE STRATÉGIE

La responsabilité sociale, sociétale et environnementale est au cœur de notre histoire, de notre modèle d'affaires et de chacun de nos trois axes stratégiques (cf. chapitre « Notre Responsabilité Sociale, Sociétale et environnementale », p.51).

JCDecaux a la conviction que la RSE est un levier clé de développement, de performance, de reconnaissance et de gestion des risques pour le Groupe qui doit notamment contribuer à :

- La **différenciation concurrentielle** dans un monde des médias mis au défi de sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale
- La **reconnaissance** par l'ensemble de ses parties prenantes du leadership de JCDecaux dans son périmètre d'activité.

L'ESG fait partie intégrante de la stratégie du Groupe, grâce aux engagements de l'entreprise sur l'ensemble de sa chaîne de valeur à horizon 2030, dont :

- L'**innovation responsable** et l'**éco-conception** de ses produits et services
- La promotion de la **communication extérieure responsable** et l'accompagnement de ses clients annonceurs et mandants dans leurs propres objectifs de transition durable
- La **réduction des émissions** de nos opérations et de notre chaîne de valeur, la gestion responsable de nos ressources et déchets
- La **contribution** au-delà de notre chaîne de valeur
- La **conduite exemplaire** des affaires.



FAITS MARQUANTS EN 2025

Croissance organique : JCDecaux a renouvelé, étendu et remporté de nouveaux contrats et appels d'offres dont les contrats emblématiques de mobilier urbain à Barcelone (Espagne) et à Rennes (France), les transports en commun ainsi que l'aéroport de Bruxelles (Belgique), le métro d'Helsinki (Finlande), les gares norvégiennes, de nouvelles positions dans le métro de São Paulo (Brésil), l'aéroport d'Amman (Jordanie) mais aussi le partenariat stratégique avec Carrefour, Carmila et Unlimitail pour développer le segment « retail » en France puis en Espagne. Ces développements renforcent l'inventaire de solutions de communication extérieure pour tous nos clients annonceurs. Dans la majorité des cas, ces appels d'offres incluaient des critères ESG.

Digitalisation : Le digital était présent dans la quasi-totalité des nouveaux contrats gagnés en 2025 ainsi que dans tous les renouvellements et extensions, en particulier le doublement du nombre d'écrans 2m² à Londres, portant à 41,7 % la part du Digital dans les revenus du Groupe, sur un marché du DOOH en forte croissance.

Consolidation : L'acquisition de High Traffic media au Panama par JCDecaux Top Media permet d'étendre le périmètre d'activité de la filiale au Grand Format, aux métro et centres commerciaux, sur un marché encore très fragmenté.

ESG : En 2025, JCDecaux est de nouveau reconnu pour l'excellence de sa stratégie ESG. En effet, le Groupe figure pour la troisième année consécutive dans la liste A du CDP et obtient également la médaille d'Or attribuée par EcoVadis. Ces performances reposent sur une stratégie alliant une trajectoire de décarbonation visant le Net Zéro Carbone à l'horizon 2050 (validée par SBTi), ainsi que le renforcement de ses politiques sociales. JCDecaux est notamment un acteur du verdissement des territoires et encourage l'innovation au service de la transition écologique grâce au déploiement d'outils comme « 360 Footprint », destiné à aider nos clients à mesurer et piloter l'impact de leurs campagnes publicitaires.



Abribus digital
BARCELONE - ESPAGNE



Mobilier digital
OSLO - NORVÈGE

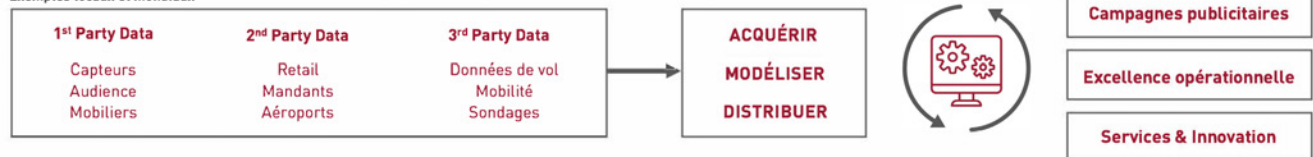
1.8. LA DATA ET L'IA AU SERVICE DES CITOYENS, DES PARTENAIRES ET DES ANNONCEURS

1.8.1. LA DATA AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION

L'exploitation des données est au **cœur de la transformation et du développement de la communication extérieure**. Sa mesure, toujours plus précise, son ciblage toujours plus efficace, et sa flexibilité amplifiée par le programme en font un média complémentaire et comparable aux médias online les plus innovants. Acteur du monde réel, JCDecaux met ce savoir-faire au service des collectivités et opérateurs privés pour améliorer l'expérience des citoyens et des passagers.

SERVICES BASÉS SUR LA DONNÉE

Exemples locaux et mondiaux



VERS PLUS DE VALEUR À TRAVERS LA DATA ET L'IA

2018
Création de la Direction Data Groupe



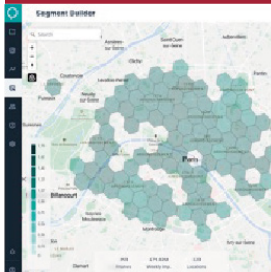
Forte de 50 experts data, la Direction data Groupe déploie une direction stratégique unifiée, conçoit et développe des solutions adaptées à chaque marché, met en œuvre la gouvernance data et accompagne les équipes locales afin de s'adapter aux spécificités de chaque marché.

2021
Lancement des JCDecaux Data Solutions

**JCDecaux
DATA
SOLUTIONS**

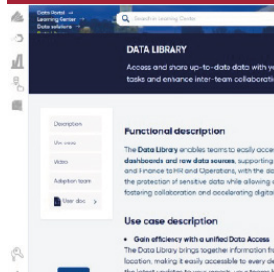
Offre data mondiale, JCDecaux Data Solutions réunit des produits et solutions développés en interne, des solutions d'acteurs tiers ainsi que des data locales complémentaires et spécifiques pour garantir le plus haut niveau d'efficacité à chaque étape d'une campagne.

2022
Déploiement de la Data Management Platform



La Data Management Platform (DMP) multiplie l'usage de l'écosystème data via une connexion directe aux systèmes de ventes : ventes directes ou ventes programmatiques via la DSP Displayce et la SSP VIOOH. Elle est aujourd'hui au cœur des relations commerciales.

2023
Alliance Technologique pour le Data Portal



Le Data Portal, fruit du partenariat technologique avec Pernod Ricard et Groupe Accor, sert de point d'accès unifié à l'ensemble des données, des solutions data et IA, et des ressources pédagogiques pour permettre à chaque collaborateur un usage efficace des données.

2025
Mise en œuvre des Fondations Data et IA



De même que la data nourrit l'IA, l'IA enrichit les solutions data de nouvelles fonctionnalités. Optix, solution d'évaluation de l'attention publicitaire primée en avril 2025 au Campaign Media Awards, permet grâce à la GenAI la génération de mise en situation réelle des campagnes.

1.8.2. L'IA COMME ACCÉLÉRATEUR

JCDecaux a créé en 2023 l'AI Lab pour **encourager et encadrer** le développement et l'adoption d'outils basés sur l'intelligence artificielle au sein du groupe. L'AI Lab travaille avec l'ensemble des directions métier, sur des domaines allant de la **création de nouveaux services à l'amélioration de l'efficacité basés sur l'IA**. À ce titre, il joue un double rôle dans l'organisation: il assure la gouvernance des projets IA, et il regroupe une équipe d'experts qui évalue de nouvelles approches et applications de l'IA.

EXEMPLES D'APPLICATIONS IA



OPTIMISATION DE VISUELS
PUBLICITAIRES



MISE EN SITUATION
RÉELLE DE CAMPAGNES



GÉNÉRATION DE SCÉNARIOS
DE CAMPAGNES



MAINTENANCE PRÉDICTIVE



AGENTS MÉTIERS
CONVERSATIONNELS

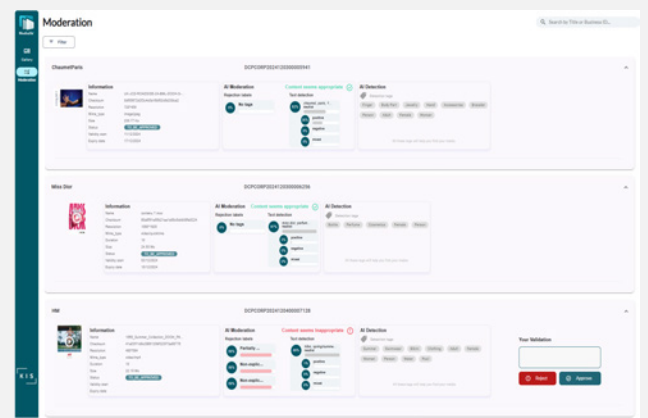


MODÉRATION DE CONTENUS



Chine : mise en situation réelle de campagne

Il peut être parfois difficile pour un annonceur de se projeter sur une campagne en communication extérieure, surtout lorsque celle-ci est en trois dimensions. Grâce à des mises en situation réelles générées par IA, les commerciaux de China Bus peuvent attirer d'avantage d'annonceurs au média particulier du bus.



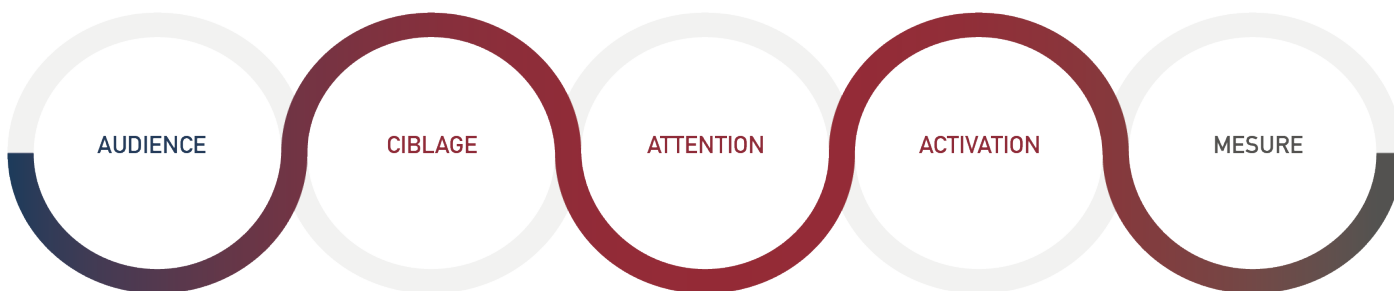
Modération de contenus

Chaque année, plus d'un million de créations publicitaires sont diffusées nos écrans. L'IA analyse chaque image et vidéo pour s'assurer qu'il n'y ait aucun contenu inapproprié et soumet les campagnes potentiellement problématiques pour validation. Cette pré-analyse fluidifie et accélère le process et permet d'anticiper la démultiplication des créations publicitaires.

1.8.3. DATA ET IA AU SERVICE DES ANNONCEURS

La data **nourrit et accompagne l'ensemble du cycle de vente**, de la conception des campagnes jusqu'à la mesure de l'efficacité publicitaire.

SOLUTIONS DATA ET IA AU SERVICE DES ANNONCEURS



Audience Metrix centralise nos données d'audience et nourrit nos plateformes de ventes directes et programmatiques, aidant les annonceurs à **mieux évaluer la puissance de notre média**.

Nos équipes commerciales peuvent s'appuyer sur des Data Management Platforms (DMP) afin d'améliorer **le ciblage** des campagnes et répondre au plus près aux demandes des clients.

Utilisée dans presque 40 marchés, la solution Optix, basée sur IA, **prédit l'attention que va générer le message diffusé in situ** et permet aux annonceurs d'optimiser leurs créations publicitaires.

La donnée permet aux annonceurs **de déclencher ou de personnaliser leurs campagnes en temps réel** selon le contexte ou les profils d'audience : météo, événements, origine des vols en aéroport ...

JCDecaux a développé un écosystème de mesure reposant sur des tiers de confiance locaux et internationaux permettant aux clients **d'évaluer la performance** de leurs campagnes.

1.8.4. DATA ET IA AU SERVICE DES CITOYENS ET DES PARTENAIRES

En tant que média utile et durable, JCDecaux développe de nouveaux services, notamment basés sur la donnée, pour **répondre au plus près des besoins des collectivités et de leurs citoyens**.

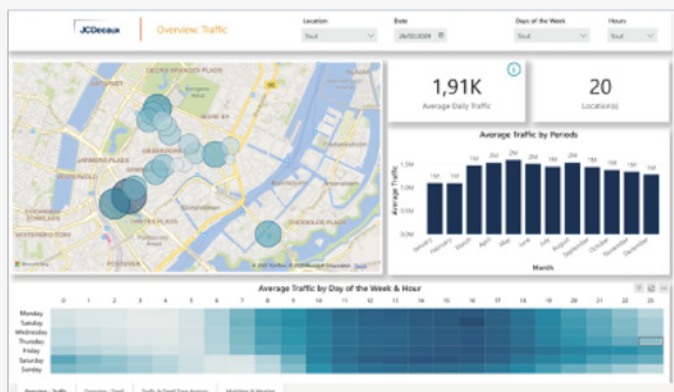


NOUVEAUTÉ 2025

Plateforme Urban Data Insights

Lancée en 2025, la plateforme Urban Data Insights permet aux collectivités de **visualiser les données collectées** par des capteurs installés au sein de nos mobiliers : niveau de qualité de l'air, flux de trafic piéton, voiture ou mobilités douces, temps d'attente, volume sonore...

Ces données sont exploitées par les collectivités pour mieux informer leurs politiques publiques et en évaluer l'impact.



1.9. LE PROGRAMMATIQUE, UNE OPPORTUNITÉ DE CROISSANCE MAJEURE

Le DOOH programmatique permet **d'automatiser à grande échelle l'achat d'espaces digitaux de communication extérieure** et permet d'activer les campagnes de façon dynamique, selon **des déclencheurs contextuels et des signaux de données en temps réel**.

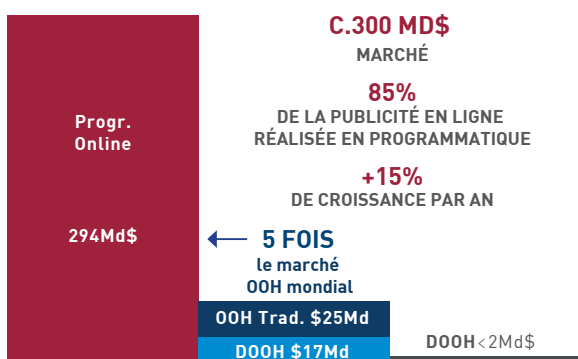
Le modèle de trading programmatique permet de commercialiser l'inventaire **DOOH en reliant l'offre des sociétés OOH, via des SSP (Supply-Side Platforms), à la demande des annonceurs et des agences, via des DSP (Demand-Side Platforms)**.

Ce processus est plus rapide que l'approche traditionnelle et offre une réactivité accrue grâce à **des événements déclencheurs** ("trigger events"). Il en résulte que le marché du DOOH attire de nouveaux annonceurs majeurs, en particulier ceux issus de la **publicité en ligne**, des annonceurs de taille plus petite et des marques **en quête de campagnes orientées performance, aux résultats mesurables**.



Campagne programmatique, ciblant en temps réel des personnes en recherche de transport sûres, la nuit, lorsque la marche est perçue comme inconfortable ou risquée.
SÃO PAULO - BRÉSIL

Part du programmatique dans le marché publicitaire online



Source: Zenith Optimedia June 2024, advertising market for 2024

Le programmatique est d'ores et déjà une réalité pour le DOOH :

- eMarketer estime que le programmatique **atteindra 32,9 % du marché total de la communication extérieure digitale aux États-Unis en 2026 et 20,0 % au Royaume-Uni en 2026**.
- Premier à l'adopter, le Digital Media Institute indique que le **DOOH programmatique devrait représenter 30,7 % du marché total de l'OOH (y compris non numérique) en Allemagne en 2026**.

Pour JCDecaux, le DOOH programmatique génère des revenus via la plateforme VIOOH SSP (Supply-Side Platform), principalement grâce à des campagnes innovantes, dynamiques et fondées sur les données. **Le chiffre d'affaires programmatique a progressé de +19,2 % pour atteindre 180,5 millions d'euros (soit 10,9 % de notre chiffre d'affaires numérique)**, confirmant la dynamique de croissance de l'écosystème du DOOH programmatique.

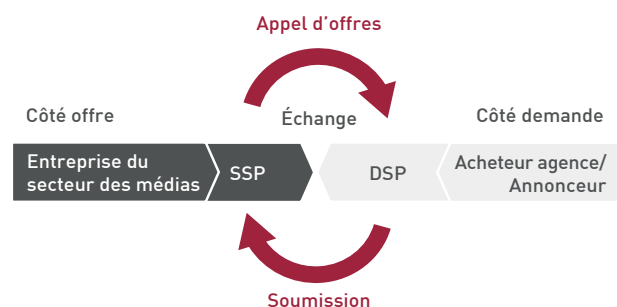
Le publicité programmatique représente déjà 36,5 % de notre chiffre d'affaires digital en Allemagne et 28,6 % aux Pays-Bas.

1.9.1. UNE MÉTHODE NOUVELLE ET EFFICACE POUR COMMERCIALISER LES ESPACES PUBLICITAIRES POUR LES SOCIÉTÉS OOH COMME POUR LES ANNONCEURS

Le DOOH programmatique s'impose progressivement et offre un potentiel considérable pour **générer des résultats probants pour les marques**.

Le DOOH programmé facilite la **planification, le ciblage, l'activation et l'optimisation du DOOH dans le cadre de la stratégie omnicanale d'un annonceur**.

Il s'agit d'un mode de commercialisation des supports publicitaires extérieurs en plein essor, s'appuyant sur **un média déjà bien établi et particulièrement performant**.

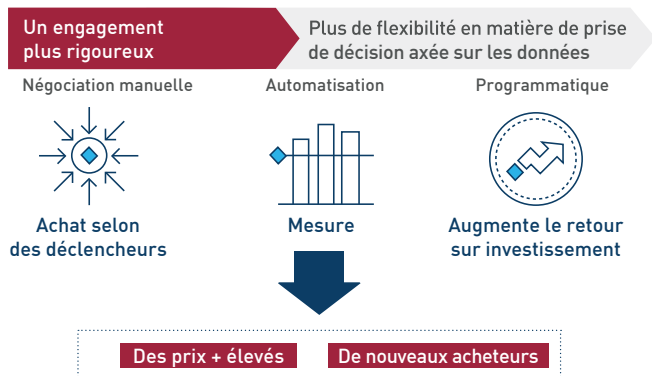


1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Le programme, une opportunité de croissance majeure

Les bénéfices pour les sociétés OOH sont multiples comme illustré ci-dessous :

- **Une demande accrue** : l'élargissement de la demande implique plus de concurrence pour les espaces et ainsi de meilleurs prix et des revenus accrus.
- **La planification et l'achat** reposent désormais à part égale entre les équipes Digital et OOH.
- **Des campagnes plus efficaces** : le programme permet au DDOH d'opérer à la fois pour des campagnes d'image de marque comme de marketing à la performance.



1.9.2. ALLIANCE STRATÉGIQUE AVEC DISPLAYCE, UNE RÉFÉRENCE DANS LE DOMAINE DE LA COMMUNICATION EXTÉRIEURE EN TANT QUE DSP

En juillet 2022, JCDecaux a conclu une alliance stratégique avec Displayce, le leader du DSP spécialisé dans l'achat et l'optimisation de la communication extérieure digitale (DOOH), via notamment une prise de participation majoritaire dans l'entreprise. Start-up française créée en 2014 et dédiée exclusivement à l'achat et à l'optimisation de campagnes de communications extérieures digitales. Displayce est la première plateforme programmatique française en termes de technologie, d'expertise et de nombre de visuels numériques qu'elle propose dans 79 pays.

Cette alliance a pour but d'accélérer de façon significative le développement de Displayce afin qu'elle devienne la DSP de référence sur le marché de la communication extérieure, tout en permettant aux annonceurs et aux agences publicitaires de continuer à accéder directement à tous les supports multimédia de la communication extérieure.

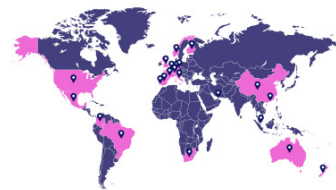
1.9.3. VIOOH, UNE SSP DE PREMIER PLAN POUR LE PROGRAMMATIQUE DOOH

VIOOH est détenue majoritairement par JCDecaux, mais dispose de sa propre infrastructure, d'une gouvernance spécifique, d'une équipe dédiée d'experts et d'ingénieurs, ainsi que de sa propre technologie.

VIOOH (158 salariés au 31 décembre 2025) est une SSP (Supply-Side Platform) premium de référence au niveau mondial dans le domaine de la communication digitale extérieure, qui met en relation acheteurs et vendeurs au sein d'une place de marché premium, facilitant l'achat DOOH et les transactions programmatiques.

Fondée en 2018, VIOOH est présente dans 35 pays à fin 2025, avec de nombreuses nouvelles implantations à venir.

VIOOH est active sur 35 marchés fin 2025



VIOOH commercialise l'inventaire JCDecaux (en exclusivité pour le programme), mais aussi celui d'autres sociétés OOH (dont APG SGA, Backlite, Branded Cities, DOOHYouLike, Framen, Fill Up Media, Intersection, In-Store Media, Outfront, Media Frankfurt, Media Transports, Tonic Media Network et bien d'autres) avec des conditions similaires et un niveau de transparence exemplaire. Toutes les sociétés OOH partenaires sont traitées sur un pied d'égalité et les processus opérationnels de VIOOH sont audités par PWC.

VIOOH est connectée et réalise des transactions avec plus de 50 DSP, spécialisées dans le DOOH ou omnicanales



1.9.4. MARQUES ET ANNONCEURS

VIOOH est idéalement positionnée pour tirer parti de la montée en puissance du programme dans l'OOH, tant du côté des annonceurs que des détenteurs d'inventaires OOH.

En 2025 :

- Le nombre de marques utilisant VIOOH a augmenté de 56 % en un an, dont environ 20 % de clients récurrents.
- VIOOH a poursuivi son expansion internationale en portant le nombre de marchés actifs à 35 et a migré 10 entités JCDecaux vers sa plateforme de nouvelle génération, en temps réel.
- VIOOH a fortement étendu le volume d'inventaires hors JCDecaux, avec désormais 71 régies média commercialisant leurs espaces via la plateforme VIOOH.

7 072 marques ont réalisé des campagnes programmatiques avec VIOOH en 2026, avec comme top 10 des annonceurs : Amazon, L'Oréal, Vodafone, ALDI, Boots, Unilever, Coca Cola, TUI, Beiersdorf and Uber.

Efficacité du programme : exemples de deux campagnes réalisées via VIOOH en 2025

VIOOH ET UNILEVER (MAGNUM/TWISTER)

• LE CHALLENGE

Pendant la période estivale, Unilever avait pour objectif d'**augmenter les ventes de ses marques de glaces Magnum et Twister**.

• LA SOLUTION

Un dispositif de **ciblage météo intelligent** a été déployé sur 269 écrans dans 22 villes côtières françaises, permettant la diffusion dynamique des campagnes Magnum et Twister. **Magnum était activé lorsque la température était inférieure à 24 °C et Twister au-dessus de ce seuil**, reflétant ainsi les préférences des consommateurs pour les glaces chocolatées par temps plus frais et les glaces à base de glace/eau par temps plus chaud.

• LES RÉSULTATS

+15 %

Hausse de chiffre d'affaires supplémentaire

+14%

Accroissement de la valeur générée par la marque Magnum



Mobilier Urbain digital, campagne programmatique Unilever
CANNES - FRANCE



Public cible

- Grand public



Inventaire

- 269 écrans activés dans 22 villes côtières françaises



Canaux activés

- pD00H

VIOOH ET MUGLER (ALIEN EXTRAINTENSE)

• LE CHALLENGE

Dans un marché concurrentiel, Mugler avait pour objectif de **promouvoir auprès des consommateurs son nouveau parfum « Alien Extraintense »**.

• LA SOLUTION

Campagne multicanale comprenant du **D00H programmatique 3D**, des activations sur les réseaux sociaux, de la TV connectée et de la presse.

Format pD00H dynamique, précisément calé dans le temps et **ciblé sur les audiences, offrant une couverture flexible et à forte visibilité**, illustrant la puissance d'une expérience de marque digitale multi-sensorielle combinée au D00H. Un visuel 3D percutant maximisant l'impact sur les écrans urbains à fort trafic.

• LES RÉSULTATS

13%

Progression de la notoriété de la marque

44%

Gain de pertinence au moment de l'achat

77%

Hausse de la notoriété de la campagne auprès de la cible



Mobilier Urbain digital, campagne programmatique Mugler
COLOGNE - ALLEMAGNE



Public cible

- Femme de 30 ans et plus
- Lieux urbains à forte affluence à Berlin, Hambourg et Cologne.



Inventaire



Canaux activés

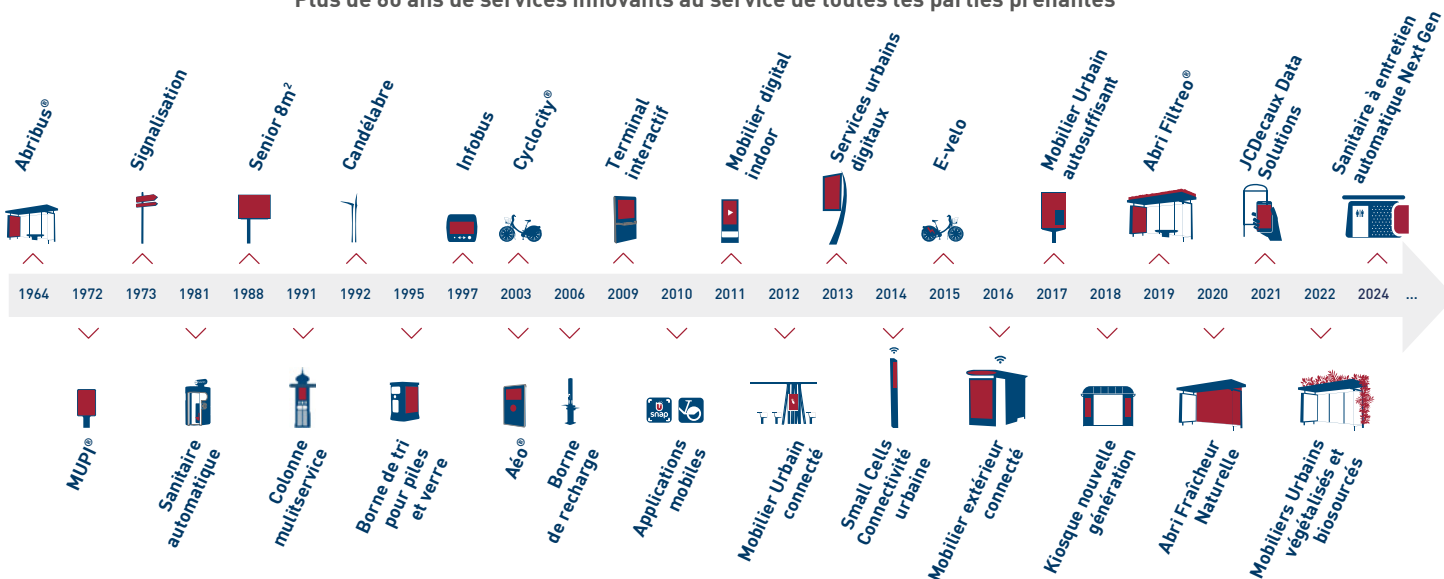
- Réseaux sociaux
- D00H
- TV Connectée
- Presse

1.10. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

1.10.1. L'INNOVATION, LEVIER DE CROISSANCE ET DE DIFFÉRENCIATION DURABLE ET RESPONSABLE

JCDecaux, **média utile et durable** est au service de l'ensemble de ses parties prenantes. Depuis le premier Abribus en 1964, la gamme des mobiliers et services proposés par JCDecaux s'enrichit de nouvelles propositions. **L'innovation reste la force motrice de l'entreprise, pour les villes et les citoyens, les marques et les consommateurs, les univers de transport et les passagers, les lieux de shopping et les acheteurs.**

Plus de 60 ans de services innovants au service de toutes les parties prenantes



Cette innovation est guidée par les **usages**, les **technologies**, et l'**impact** social et environnemental, en cohérence avec la feuille de route RSE 2030, la Stratégie Climat 2050 du Groupe et les Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

De la conception des produits et services jusqu'à l'exploitation d'un contrat, **la capacité d'innovation du Groupe a permis de construire un capital important en matière de propriété intellectuelle** avec 169 brevets actifs à fin 2025.

PRINCIPAUX AXES D'INNOVATION



1.10.1.1. Rénovation et reconditionnement de nos mobiliers

Leviers de **responsabilité** écologique, économique et sociétale, la rénovation et le reconditionnement de nos mobiliers sont une priorité en termes de R&D, au service de l'innovation durable. La **démarche de réutilisation des mobiliers** d'un contrat à un autre ou de **rénovation sur site** en ajoutant des fonctionnalités ou en améliorant le design s'inscrit directement dans le sens d'une économie des ressources de la planète. Elle permet aussi aux villes d'allonger la durée de vie des mobiliers urbains, au service de leurs propres politiques publiques.

En 10 ans, les opérations de rénovation ont été multipliées par 4. C'est une activité certifiée ISO 14001 et labellisée notamment par Bureau Veritas.

1.10.1.2. Réduction de notre impact environnemental

C'est un objectif majeur de la R&D de JCDecaux, en lien avec les engagements du Groupe en matière de RSE et de Stratégie Climat. L'éco-conception de nos mobiliers et services est au cœur des développements : elle concerne aussi bien les phases de conception et fabrication que l'exploitation et l'usage. Parmi les axes d'innovation :

- Usage de nouveaux **matériaux**
- Solutions **technologiques** frugales en termes de ressources consommées
- Réduction des **consommations** d'énergie et d'eau
- Choix de conception permettant **réparabilité** et **rénovation**
- Recherche et utilisation de matériaux **recyclables**
- Déploiement de véhicules **électriques** pour nos opérations
- Démarche **d'upcycling** de matériaux usagés ou qui ont eu une première fonction, pour réduire l'empreinte de nos mobiliers.

Depuis 2024, JCDecaux déploie un outil innovant pour mesurer et valoriser la performance environnementale de ses mobiliers urbains, l'**Eco Design Index**, structurant dans l'accélération et la systématisation des pratiques d'éco-conception.

1.10.1.3. Accompagner les villes dans leur résilience

JCDecaux innove au bénéfice de la **résilience** des villes dans un contexte de **changement climatique** mondial. C'est un levier puissant d'amélioration de la qualité de vie en ville, pour le plus grand nombre.

Depuis plusieurs années, la **végétalisation urbaine** est une problématique centrale dont la mise en œuvre s'accélère, avec pour objectifs de rendre la ville plus agréable, plus résiliente, plus accueillante pour tous, y compris la biodiversité.

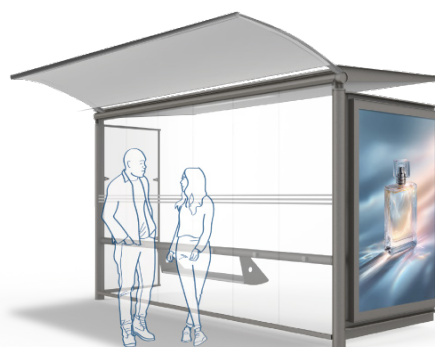
JCDecaux propose des solutions permettant aux villes de mailler l'espace public de **dispositifs efficaces et esthétiques**, conçus avec des experts du végétal et de la biodiversité, au service d'approches toujours adaptées à chaque écosystème – comme à Paris et Lyon en France ou dans trois villes allemandes.

Depuis 2024, le Groupe mène une expérimentation d'envergure à Paris autour d'un concept de végétalisation à objectif de préservation de la **biodiversité**. Ces dispositifs, qui hébergent plantes horizontales et verticales, nichoirs pour les oiseaux, permettent, notamment, de relier deux parcs ou jardins en ville par l'intermédiaire d'un cheminement créé par le biais du mobilier urbain.



Abri-voyageurs équipé de plantes favorisant la biodiversité
PARIS – FRANCE

Autre innovation, le Groupe a développé des abris **Fraîcheur Naturelle** qui permettent, par un procédé essentiellement mécanique inspiré des techniques ancestrales utilisées dans les pays désertiques, de faire baisser la température et de créer un ressenti de fraîcheur. Une innovation particulièrement pertinente à l'heure du réchauffement climatique qui se traduit par des périodes de plus en plus longues de températures extrêmes en été. Ainsi, le différentiel de température entre l'espace public environnant et l'abri-voyageurs Fraîcheur Naturelle peut atteindre jusqu'à 10°C. Autour du même objectif de confort thermique, le Groupe a récemment innové en ajoutant des **ombrières aux abris-voyageurs existants** afin de mieux protéger les voyageurs en cas de fortes chaleurs (cf. visuel ci-dessous).



Abri-voyageurs avec ombrière arrière saisonnière
RENDU RÉALISTE

1.10.1.4. Connectivité des mobiliers, un gisement de nouveaux services

JCDecaux Link a construit depuis plus de 10 ans un dialogue avec les opérateurs télécoms et les équipementiers du monde entier, qui lui permet de développer par opportunité des services d'hébergement d'équipements télécoms dans les mobiliers JCDecaux, afin d'améliorer la connectivité 4G et 5G, ainsi que des service Wifi.

Cette relation très proche a permis d'acquérir un **savoir-faire d'intégration et de déploiement** qui se matérialise dans des contextes aussi différents que des cités balnéaires, des panneaux géants en Amérique Latine, ou des dispositifs à Paris ou encore à Nice (France).

Depuis 2024, fort de son expérience en matière d'intégration de Small Cells sur les mobiliers urbains, JCDecaux Link a déployé des solutions multi-opérateurs, permettant en particulier à deux opérateurs majeurs de densifier leurs réseaux mobiles sur la Côte d'Azur en France.

1.10.1.5. Nouveaux services pour une ville citoyenne, solidaire, sûre et propre

Les villes du monde entier font face à des enjeux grandissants en termes de sécurité sur l'espace public. JCDecaux accompagne les villes pour contribuer à leurs objectifs, de manière innovante et pertinente.

Par exemple, en matière de **sécurité**, le Groupe a récemment développé le **Point Contact Secours**, un bouton d'appel adossé à du mobilier urbain qui permet, en cas de difficultés sur l'espace public, d'entrer en contact avec les services de secours ou de police, de manière à accélérer la prise en charge du problème rencontré.

En 2025, au travers d'approches d'**innovation ouverte**, le Groupe a développé deux nouveaux concepts autour de la **sécurité** et des **systèmes d'alertes urbains**. Avec le **projet européen « AWARE »** financé par l'UE, piloté par Telespazio France et mobilisant 8 partenaires, JCDecaux a démontré une nouvelle fois l'utilité du mobilier urbain pour alerter les populations, au travers de la diffusion de messages d'alerte en temps réel, grâce à la constellation européenne de navigation par satellite Galileo. Ce dispositif par satellite reste pleinement opérationnel même en cas d'interruption des réseaux de télécommunications terrestres. Le projet, qui repose également sur d'autres systèmes comme les sirènes ou les dispositifs de communication intérieurs, marque une **avancée majeure dans la protection rapide des populations** (cf. visuel ci-dessous, issu d'une démonstration).



MUPI, relais de messages d'alerte en temps réel dans l'espace public
PLAISIR SAINTE-APOLLINE – FRANCE

Dans une approche plus prospective, JCDecaux a contribué au projet « **vision 4rescue** » porté par la **Software République**, écosystème de grandes entreprises françaises et européennes au service de l'innovation ouverte, associées pour l'occasion à plusieurs unités de sapeurs-pompiers. « Vision 4rescue » est un ensemble de **solutions interconnectées destinées aux services de secours pour des interventions d'urgence plus rapides et mieux coordonnées**. En ville, le mobilier urbain sert d'interface de communication directe avec la population et joue un rôle de sentinelle. Une plateforme de décollage de drones pourrait être installée, facilitant le diagnostic d'une situation d'urgence comme un accident, par les secours (cf. les deux visuels dans la colonne de droite, issus d'une démonstration).



Projet « vision 4rescue » - MUPI : point d'appui pour les secours et la protection civile
PLAISIR SAINTE-APOLLINE – FRANCE



Projet « vision 4rescue » - Voiture connectée Renault pour mieux agir en situations d'urgence
PLAISIR SAINTE-APOLLINE – FRANCE

1.10.1.6. Nouveaux supports, contenus et interactivité

Les équipes d'innovation et de prospective de JCDecaux consolident leur expertise en termes de proposition numérique grâce à un panel de solutions validées et certifiées pour leur qualité, leur sobriété énergétique et leur durabilité.

Cette avance est maintenue grâce à une **veille active** sur les **technologies émergentes** via les grands salons professionnels, des relations étroites avec les principaux acteurs de cette industrie et des laboratoires de recherche. Cette veille technologique est complétée par la recherche de nouveaux matériaux alternatifs au papier ou aux écrans.

Par exemple, le choix des LEDs dans nos écrans influe directement sur leur consommation. Celle-ci pouvant varier de 50 % entre différents types de LED, la sélection des meilleures technologies est donc une expertise cruciale.

En complément, le Groupe a développé un **savoir-faire unique reconnu mondialement** dans la conception de dispositifs digitaux iconiques pour les environnements de **transport**, ouvrant de nouvelles perspectives de communication exclusives pour les annonceurs. Cette approche centrée sur le matériel se double, de plus en plus, d'un accompagnement expert sur les **nouvelles technologies créatives** que peuvent accueillir ces écrans d'exception (contenus artistiques, 3D, générés par l'IA...).

1.10.1.7. Excellence opérationnelle

Les opérations d'entretien, de maintenance, de rénovation des mobiliers déployés par JCDecaux, concentrent une partie importante des missions de la R&D et des équipes d'exploitation sur le terrain, partout dans le monde.

Sobriété des ressources employées, moyens de mobilité décarbonés, de nombreuses innovations permettent d'améliorer nos process pour répondre aux enjeux des villes, parfois pendant plusieurs décennies.

Quelques exemples récents :

- Mise au point de **procédés de lavage** permettant de diviser par 4 ou 5 la quantité d'eau utilisée pour nettoyer un abribus
- Création d'une **cabine de peinture mobile** pour rénover des mobiliers à leur emplacement en ville, sans transport vers un site de production, tout en limitant les désagréments sur l'espace public (cf. visuel ci-dessous)
- Développement de technologies permettant de **piloter à distance l'extinction lumineuse** des mobiliers, dans le cadre, par exemple, de plans de sobriété.



1.10.1.8. Mobilités douces et partagées

Pionnier et leader des systèmes de Vélos en Libre-Service, JCDecaux continue d'imaginer et de déployer des innovations au service d'une mobilité active, dans un contexte d'accroissement de la pratique du vélo dans de nombreuses villes. Le Groupe a conçu un nouveau modèle de **vélo à assistance électrique, à batterie embarquée**, dont le moteur central est intégré sous le pédalier. Moteur plus performant, deux fois plus de couple, ces innovations **optimisent le confort** pour les utilisateurs et **simplifient** également les **opérations de maintenance**.

En complément, l'**innovation digitale** permet de développer de nouveaux services pour les applications mobiles destinées aux utilisateurs des systèmes de VLS du Groupe : affichage de la vitesse, guidage GPS... autant de fonctionnalités que les utilisateurs peuvent embarquer dans leur smartphone pour améliorer leurs trajets (cf. p.43).

1.10.2. LES ACTEURS DE L'INNOVATION CHEZ JCDECAUX : DES ÉQUIPES EXPERTES, DE LA VEILLE À L'INDUSTRIALISATION

1.10.2.1. Les acteurs de la Recherche & Développement

La Recherche & Développement de JCDecaux est riche de compétences multiples, expertes et expérimentées, et de **plus d'une vingtaine de métiers** : conception électrique et électronique, logicielle, mécanique, architecture système et digitale...

La R&D s'appuie sur les **experts internes** dans les domaines clés tels que l'éco-conception, les matériaux durables, l'éclairage et les nouvelles énergies. Elle dispose de ses propres moyens de qualification, grâce à des installations permettant de tester les produits dans les conditions climatiques les plus exigeantes. Les ingénieurs en **prospective** et **innovation** sont, dans le monde entier, à l'écoute des tendances et testent les technologies émergentes. Grâce à cette très large palette de compétences, les femmes et les hommes de la R&D sont à même d'**imaginer, concevoir et réaliser** les **prototypes de nouveaux produits et services partout dans le monde**. Ils s'appuient au besoin sur un réseau de partenaires académiques et scientifiques.

1.10.2.2. Un réseau innovation transverse et international

En grande partie constituée autour de projets communs, l'innovation est fédérée autour de **trois pôles complémentaires en interaction avec les métiers du Groupe ainsi que les filiales** :

- Le département des Designs Graphique, Numérique et Produit
- Les équipes de Recherche et Développement
- Les équipes Nouveaux Usages et Open Innovation

1.10.2.3. Une méthode : l'expérimentation

Un point commun entre les actions de ces trois entités est le recours à l'**expérimentation in situ dans les territoires urbains ou de transport**, qui permettent de confronter très rapidement les nouvelles idées à la réalité du terrain. Cette démarche est enrichie et partagée avec les collectivités ou les mandants dans le cadre de mécanismes de « **clauses Innovation** » permettant d'allouer annuellement une fraction des revenus d'un contrat à des expérimentations locales, et donc de faire vivre et évoluer les offres de JCDecaux tout en évaluant la pertinence de nouvelles propositions de services aux usagers.

OPEN INNOVATION

Depuis 2017, le Groupe structure une démarche d'**Open Innovation destinée à élargir l'écosystème JCDecaux au-delà de ses partenaires habituels avec deux objectifs principaux** :

1. Ouvrir l'**innovation** en termes de **produits et services** proposés par JCDecaux à ses mandants, au travers de l'intégration de propositions de valeur développées avec des startups mais aussi avec d'autres écosystèmes, par exemple, la Software République qui regroupe de grandes entreprises (Renault Group, Thales, Dassault Systèmes, Atos et STMicroelectronics) et que JCDecaux a rejoint en 2024 ou en contribuant à des projets européens comme AWARE.

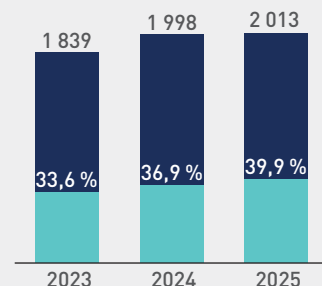
2. Contribuer à la **transformation numérique** de JCDecaux en intégrant des startups capables d'accompagner l'amélioration et les process de l'entreprise dans tous les métiers.

Cette approche contribue à l'**accélération de la transformation de l'entreprise** et à la **création de leviers de différenciation et de compétitivité**.

1.11. ACTIVITÉ MOBILIER URBAIN



CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ACTIVITÉ MOBILIER URBAIN
(EN MILLIONS D'EUROS) DONT CHIFFRE D'AFFAIRES DIGITAL (EN %)



■ Digital ■ Analogique

Numéro 1 mondial du Mobilier Urbain

1.11.1. LE MOBILIER URBAIN, POUR DES VILLES SERVICIELLES ET DURABLES

Le Groupe installe et entretient, à ses frais, des mobiliers urbains dans les collectivités avec lesquelles il est en relation contractuelle. JCDecaux commercialise les espaces publicitaires situés sur ces équipements.

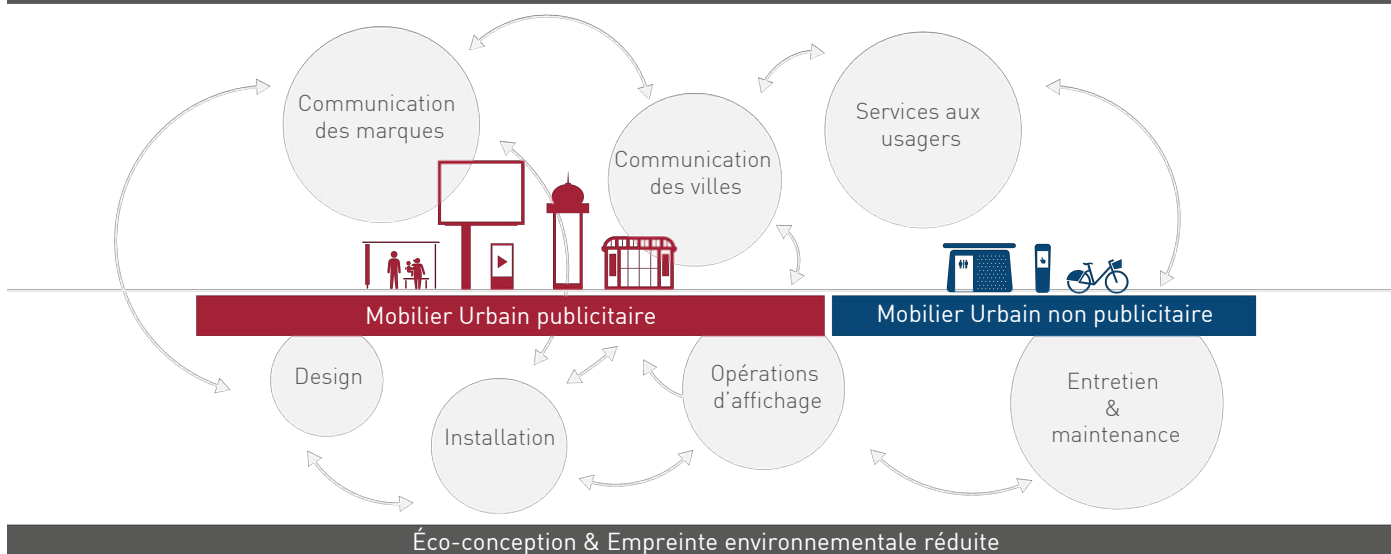
Le Mobilier Urbain est un support de communication très prisé des annonceurs, car il permet d'afficher une campagne publicitaire au cœur des villes et d'assurer une couverture optimale des territoires urbains. Il permet, en outre, de faire bénéficier les citoyens d'un mobilier de qualité parfaitement entretenu et dont les services se sont enrichis au fil du temps.

JCDecaux, leader mondial du Mobilier Urbain :

- Crée des services innovants, durables et à forte valeur ajoutée qui visent à améliorer durablement la qualité de vie en ville - objectif majeur partagé par tous : usagers de l'espace public, autorités locales, opérateurs de mobilité, et l'ensemble des acteurs économiques
- Développe des gammes de Mobilier Urbain en étroite collaboration avec des architectes et des designers, qui sont plus de 200 à avoir travaillé avec nos propres designers et ingénieurs. Il s'agit de designers de renommée internationale, tels que Marc Aurel, Philip Cox, Sir Norman Foster, Patrick Jouin, Kengo Kuma, Philippe Starck, Robert Stern, Martin Szekely ou encore Jean-Michel Wilmotte - mais aussi de jeunes talents
- Détermine, en fonction du potentiel publicitaire du territoire d'implantation, le nombre de faces nécessaires au financement des besoins en équipements et services d'une ville
- Sélectionne les emplacements et positionne les faces publicitaires de manière à maximiser leur audience, tout en optimisant la valeur de service ainsi que l'accessibilité des espaces publics ainsi occupés.

Améliorer durablement la qualité de vie en ville

Proposer des espaces de communication incomparables aux annonceurs



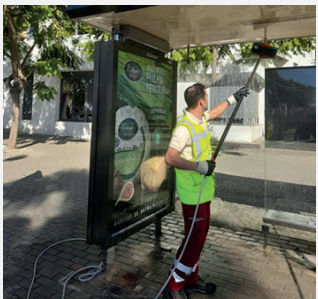
* Nombre total de villes où JCDecaux opère des contrats de Mobilier Urbain, hors Retail, 4 297 villes y compris l'activité Retail.

JCDecaux est reconnu par les villes, les collectivités locales et les annonceurs pour la **qualité de ses services**.

Au-delà de leur qualité de conception et l'excellence d'exécution de leur installation au sein des villes, la qualité repose fortement sur l'entretien fourni dans le cadre des contrats de Mobilier Urbain.

 **> 50 % collaborateurs dédiés à l'exploitation, l'entretien et la maintenance**

 **Qualité, Sécurité, Excellence opérationnelle, Opérations responsables, Formation continue**



Les collaborateurs en charge de l'entretien des mobiliers et de la pose des affiches bénéficient d'une formation rigoureuse afin de garantir le savoir-faire et le niveau d'exigence qui font la réputation de JCDecaux. La qualité et l'innovation, appuyées sur un modèle économique unique, s'inscrivent dans une démarche de progrès continu et d'économie des ressources : réduction des impacts environnementaux, transition vers des véhicules moins émetteurs et excellence opérationnelle, en ligne avec la feuille de route RSE 2030 et la Stratégie Climat 2050.

1.11.2. LA NATURE DES CONTRATS DE MOBILIER URBAIN

Les contrats de Mobilier Urbain de JCDecaux sont conclus principalement avec les administrations et autorités publiques, dans le cadre de procédures d'appel d'offres propres aux contrats de droit public. Ils portent sur l'installation et l'exploitation de mobiliers situés surtout dans les centres-villes et sur les axes à forte circulation piétonne et automobile.

Ces contrats prévoient généralement la fourniture par JCDecaux d'équipements intégrant des espaces publicitaires, ainsi que, fréquemment, d'équipements et services non publicitaires (écrans tactiles d'information, bornes de propreté, journaux électroniques, signalétique, vélos en libre-service). Certaines collectivités choisissent, en alternative ou en complément, de percevoir une redevance plutôt que certains mobiliers ou services : celle-ci peut représenter plus de 25 % du chiffre d'affaires de l'activité Mobilier Urbain reversé aux villes et collectivités au titre des redevances et loyers publicitaires.

La **durée des contrats** de Mobilier Urbain est généralement comprise entre **8 et 30 ans**. Au 31 décembre 2025, leur **durée de vie résiduelle** moyenne s'élevait à **5 ans et 8 mois** (pondérée par le chiffre d'affaires publicitaire 2025 ajusté). Dans les centres commerciaux et supermarchés, ces contrats prennent le plus souvent la forme d'un contrat-cadre conclu avec l'opérateur des lieux de shopping, complété par des contrats individuels avec chaque point de vente.

En 2025, JCDecaux a confirmé la solidité de son modèle contractuel en renouvelant avec succès de nombreux contrats et en remportant **82 % des appels d'offres** de Mobilier Urbain auxquels le Groupe a participé dans le monde.

NOMBRE DE FACES PUBLICITAIRES PAR ZONE	
Reste de l'Europe	324 059
France	124 729
Reste du Monde	97 618
Asie-Pacifique	31 393
Royaume-Uni	42 439
Amérique du Nord	16 389

Le Groupe exerce par ailleurs, principalement en France et en Allemagne, une activité de vente, de location et d'entretien de mobiliers urbains, comme par exemple les sanitaires à entretien automatique, qui génère un chiffre d'affaires comptabilisé dans le segment Mobilier Urbain. En 2025, le chiffre d'affaires de cette activité a représenté **219,1 millions d'euros**, soit **10,9 %** du chiffre d'affaires total du Mobilier Urbain.

1.11.3. VENTES ET MARKETING

En 2025, dans un contexte de forte transformation du marché de la communication extérieure (digitalisation, montée de l'adressable et exigences accrues en matière de mesure et de RSE), le Mobilier Urbain de JCDecaux enregistre une croissance organique de **+1,9 %** pour un chiffre d'affaires de **2 012,8 millions d'euros**. En 2025, la part du chiffre d'affaires digital Mobilier Urbain atteint **39,9 %** du chiffre d'affaires Mobilier Urbain total, illustrant la poursuite de la transformation digitale de cette activité.

Média très qualitatif, à couverture fine des territoires et en grande proximité avec les publics, le Mobilier Urbain reste un pilier de l'offre de JCDecaux. **100 % visible, sans bloqueurs de publicité** et adossé à une **mesure transparente**, il offre une exclusivité publicitaire à l'échelle des agglomérations et répond autant aux besoins des grands annonceurs nationaux et internationaux qu'à ceux des acteurs locaux via des campagnes ciblées, temporaires ou de long terme.

Face à la montée en puissance du digital et de la data dans l'Affichage, la **digitalisation du Mobilier Urbain** est conduite de manière sélective et premium, concentrée sur les carrefours de mobilité et les lieux de vie. Les équipes pluridisciplinaires intégrées (vente, événementiel, marketing, data marketing, études, planning, performance) permettent :

- D'adresser **tous les marchés publicitaires** (ultra-local, local, national, international) et tous les secteurs d'activité
- De concevoir des **solutions sur-mesure**, combinant affichage classique et digital, ciblage d'audience, activation contextuelle et, le cas échéant, programmatique
- D'**accompagner les annonceurs et leurs agences** sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'une campagne – avant, pendant, après – pour la connaissance d'audience, l'optimisation de la diffusion et la mesure de l'efficacité à court et à long terme.

Dans un environnement où la responsabilité devient un critère clé de décision média, JCDecaux met à disposition des annonceurs son calculateur « **Empreinte 360** », certifié par EY, pour mesurer l'empreinte de leurs campagnes (cf. p.128 pour plus d'informations).

Combinée à un pilotage dynamique du revenue management et à une stratégie de contenus qui positionne JCDecaux comme leader d'opinion sur son marché, cette approche commerciale et marketing se traduit par un **niveau élevé de satisfaction** : en France, par exemple, le baromètre Limelight Marketing Insight place JCDecaux à 93 % de satisfaction en 2025 (annonceurs et agences médias).

1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Activité Mobilier Urbain

La **digitalisation** du Mobilier Urbain est au cœur de la stratégie commerciale et marketing du Groupe : elle s'appuie sur une vente à l'audience optimisée par la **data**, le **ciblage**, la **contextualisation en temps réel** et le **canal programmatique** via la plateforme **VIOOH**, qui permet de toucher de nouveaux annonceurs en quête de flexibilité et de campagnes sur-mesure. Dans ce cadre, le **digital** représente désormais **39,9% du chiffre**

d'affaires **Mobilier Urbain**, confirmant le rôle central des formats digitaux dans la création de valeur pour les annonceurs. Parallèlement, JCDecaux répond à la demande d'**événementialisation** des marques grâce aux laboratoires d'idées et d'innovations **JCDecaux Creative Solutions®** et **JCDecaux Live**, qui permettent de mettre en œuvre de **nouvelles expériences de marque** sur l'espace public.



Colonne digitale
SAN FRANCISCO - ÉTATS-UNIS



MUPI digital
RENNES - FRANCE

1.11.4. PRINCIPALES INITIATIVES RÉCENTES ET INNOVATIONS

En 2025, JCDecaux poursuit le développement de son activité Mobilier Urbain en s'appuyant sur la signature de contrats de long terme, intégrant les enjeux de développement durable (matériel reconditionné, solutions sobres en énergie) et, dans la plupart des cas, le déploiement d'une offre digitale. La **digitalisation** des mobiliers s'intensifie et soutient à la fois la croissance des ventes digitales et la montée en puissance du **canal programmatique** dans un nombre croissant de pays. Elle permet aux annonceurs de bénéficier de **dispositifs plus flexibles, mieux ciblés et plus facilement mesurables**.

1.11.4.1. Nouveaux contrats, renouvellements, extensions de contrats et accélération de la digitalisation du Mobilier Urbain

- **En France** : gain du contrat de Mobilier Urbain de Rennes pour une durée de 9 ans, incluant le reconditionnement de 300 MUPI 2 m².
- **Au Royaume-Uni** : nouveau contrat de 15 ans à Nottingham (rénovation de 800 abris-voyageurs et installation de 94 écrans digitaux) et doublement du parc de mobiliers urbains digitaux 2 m² à Londres avec 1 000 nouveaux écrans London Digital Network (LDN), pour un total de 2 000 écrans. Ces implantations ciblent des quartiers en plein essor tels que Battersea, Canning Town, Elephant and Castle, King's Cross, Wandsworth et Wembley. Environ 670 de ces écrans innovants seront installés sur les arrêts de bus de TfL à travers la ville.
- **En Espagne** : contrat publicitaire exclusif des abribus et MUPI de Barcelone pour 10 ans. 300 nouveaux écrans digitaux, soit six fois plus que dans le précédent contrat, seront déployés. Dotés de la dernière technologie LED, ces écrans consommeront moins d'énergie. JCDecaux disposera ainsi de la plus grande offre nationale de Mobilier Urbain en Espagne, avec plus de 30 000 mobiliers stratégiquement situés dans 25 des 30 plus grandes villes du pays. Accord avec Vistahermosa, exploitant de kiosques à Séville, pour renforcer la présence de JCDecaux dans des zones stratégiques de la ville via des supports papier et digitaux.
- **Au Portugal** : digitalisation de l'inventaire 2 m² au niveau national dans plusieurs villes et installation de plus de 2 500 mobiliers à Lisbonne, dont 238 écrans digitaux.
- **En Italie** : poursuite de la digitalisation du Mobilier Urbain, notamment à Bergame.
- **En Belgique** : déploiement de 40 écrans digitaux à Hasselt et Gand.
- **Au Danemark** : nouveau contrat de Mobilier Urbain et nouveau réseau digital de 22 écrans dans le centre-ville d'Odense. Expansion du réseau DOOH dans les principales villes et lancement des ventes en programmatique.
- **En Finlande** : renouvellement et extension de 6 ans du contrat de Turku, incluant les abribus.
- **En Croatie** : gain du contrat de 10 ans pour le Mobilier Urbain à Karlovac.
- **En Hongrie** : gain du contrat de 15 ans pour les abribus de la ville de Székesfehérvár.
- **Au Brésil** : digitalisation croissante du Mobilier Urbain, notamment à Belém et Fortaleza.
- **Au Mexique** : 30 nouveaux kiosques digitaux à faible consommation à Mexico (89 au total) et ajout de 536 faces analogiques sur des kiosques dans la ville.
- **En Amérique Centrale et du Sud** : renouvellement et extension de dispositifs de Mobilier Urbain à San Salvador et Guatemala City, et lancement des offres programmatiques au Pérou et en Uruguay.
- **En Australie** : déploiement de 1 000 mobiliers urbains supplémentaires à Melbourne et poursuite de la digitalisation avec un parc passant de 300 à 400 mobiliers digitaux, ainsi que renouvellement et signature de nouveaux contrats de mobiliers urbains digitaux à Sydney.
- **Au Japon** : lancement du programmatique avec 129 écrans à Tokyo et dans les 7 plus grandes villes (Yokohama, Kawasaki, Sendai, Osaka, Kobe, Fukuoka et Hiroshima), et déploiement d'écrans digitaux à Nagoya, 4^{ème} plus grande ville du pays.
- **À Hong Kong** : premiers supports digitaux installés sur des arrêts de tramway.

1.11.4.2. Services innovants, utiles et durables dans les villes

L'activité Mobilier Urbain continue d'incarner un média utile et durable, au service des villes, de leurs habitants et des **transitions environnementales et sociales**. Quelques illustrations ci-dessous :

Services urbains pour faciliter le quotidien des citoyens

- À **Paris** (France), déploiement complet de la nouvelle génération de sanitaires publics, premier réseau mondial de sanitaires automatiques sur le domaine public, totalisant 26 millions d'entrées en 2025 (+47 % vs 2024).
- Installation de 48 nouveaux sanitaires publics au **Portugal** (45 à Lisbonne, 3 à Sintra), portant le réseau national à 105 unités en service.
- En **Colombie**, inauguration fin 2025 des premiers sanitaires automatiques à Bogotá dans le cadre d'un projet pilote d'un an (3 sanitaires), marquant l'extension de ce service vers de nouveaux marchés.
- Inauguration au **Royaume-Uni** du 350^{ème} hub de services, un Mobilier Urbain digital intégrant défibrillateur, téléphone accessible, Wi-Fi, recharge USB et écran tactile d'informations utiles.
- En **France**, partenariat national entre Pickup (filiale du Groupe La Poste) et MédiaKiosk pour implanter des relais colis dans les kiosques de presse, facilitant l'accès aux services colis en zones urbaines sur tout le territoire.

Dispositifs urbains pour des villes plus sobres et plus résilientes

- Mise en place d'un parcours de mobiliers urbains végétalisés à **Paris** (France) pour favoriser la biodiversité.
- Utilisation d'aluminium bas carbone pour certains mobiliers urbains à **Dresde** (Allemagne).
- À **São Paulo** (Brésil), le projet Light Up permet à une horloge de rue de garantir l'éclairage public en cas de coupure de courant, contribuant à la sécurité et au confort des citoyens.

Développement de nouvelles offres pour les marques, les enseignes et les annonceurs

- En **France**, lancement de « The mAlker », plateforme en ligne adossée à l'IA permettant aux annonceurs locaux de créer eux-mêmes leurs affiches, en partenariat avec la startup Doohde.
- En **France** également, création de JCDecaux Brand Signature, activité dédiée à l'identité visuelle des enseignes (signalétique outdoor et indoor, permanente ou temporaire), qui a notamment remporté le contrat de renouvellement des enseignes Presse, soit plus de 13 000 points de contact potentiels.



© Pickup / Nicolas Noele-Prevot



1.11.5. FOCUS SUR LE RETAIL : DES OFFRES AU SERVICE DES LIEUX DE SHOPPING ET DES CONSOMMATEURS

Depuis plusieurs années, le Groupe consolide et étend sa présence dans les lieux clés de consommation pour adresser une audience à haute valeur ajoutée, et permettre aux annonceurs de toucher leurs cibles au plus près de l'acte d'achat. La présence du Groupe dans l'univers du Retail (centres commerciaux, grands magasins, hypers et supermarchés, magasins de proximité en centre-ville) s'étend à **44 pays** dans le monde.

Les centres commerciaux constituent une offre premium dans **19 pays européens**, en particulier au Royaume-Uni, en Espagne, au Portugal et en Belgique, **6 pays de la zone Asie-Pacifique** dont le Japon et Singapour, **10 pays d'Amérique Latine et Centrale** dont le Mexique, le Brésil et le Costa Rica, et **8 pays de la région Moyen-Orient et Afrique**, dont le Qatar et l'Afrique du Sud. Ils offrent un environnement de communication très recherché par un large portefeuille d'annonceurs, du luxe aux services, des produits technologiques à l'habillement.

En 2025, JCDecaux renforce son empreinte dans les centres commerciaux :

- Au **Royaume-Uni** avec le renouvellement du contrat SGS Retail, qui inclut Lakeside, Victoria Centre, Harlequin et Braehead Malls, ainsi que le renouvellement du contrat XPE, qui inclut Eldon Square et The Potteries Malls, pour une nouvelle durée de 10 ans.
- En **Espagne**, avec l'intégration de six nouveaux centres Sonae Sierra dans l'offre nationale.
- Au **Portugal**, avec un nouveau contrat à Campus São João, à Porto.
- En **Belgique**, avec l'installation d'un écran digital de 100 m² à Wijnegem, le plus grand écran du plus grand centre commercial du Benelux.
- Au **Luxembourg**, avec une expansion significative en centres commerciaux, JCDecaux disposant désormais d'une offre digitale dans 8 centres différents.
- En **Bulgarie**, avec un nouveau contrat de 10 ans pour le Varna Grand Shopping Mall.

Parmi nos partenaires de référence :



La présence du Groupe dans le Retail s'est fortement renforcée en **Amérique Centrale** à la suite de la fusion avec IMC en 2024 et de l'acquisition de High Traffic au Panama en 2025. JCDecaux opère désormais 28 centres et places commerciales au **Costa Rica**, 10 au **Salvador**, 12 au **Honduras** et 1 au **Nicaragua**, ainsi que 7 centres commerciaux supplémentaires au **Panama** (notamment Multiplaza Panama, Metromall Panama et Altaplaza). Ces opérations complètent une activité Retail déjà développée en **Uruguay**, pour un total de plus de 1 300 supports dans 7 pays de la zone.

Les hypermarchés, supermarchés et magasins de proximité constituent également un environnement particulièrement attractif, notamment pour les annonceurs de produits et services de grande consommation, qu'il s'agisse d'implantations de centre-ville ou de sites situés au sein de zones commerciales majeures.

En 2025, JCDecaux remporte un contrat qui dessinera les contours d'un nouvel écosystème média au cœur des sites **Carrefour et Carmila en France et en Espagne**. En France, plus de 160 galeries commerciales Carmila et près de 300 zones d'accès aux galeries seront équipées à partir de 2026. En Espagne, l'offre sera déployée en 2027 dans 91 galeries commerciales et 88 zones d'accès aux galeries et aux hypermarchés Carrefour.

Parmi nos partenaires de référence :



Une offre résolument Data-centric : JCDecaux développe une offre Retail Media fondée sur la donnée et **activable en programmation**. Dans le cadre de ses partenariats avec les enseignes, le Groupe accède à des données à forte valeur ajoutée (données agrégées et anonymisées de vente et de fidélité), permettant un médiaplanning fin et des mesures d'efficacité avancées (visibilité, impact sur les ventes, drive-to-store). L'écosystème Adtech de JCDecaux, connecté à **VIOOH (SSP)** et **Displayce (DSP)**, permet de déployer des campagnes DOOH/OOH ciblées, flexibles et mesurables, au service des marques comme des retailers.

Parmi nos partenaires de référence :



1.11.6. FOCUS SUR LES MOBILITÉS DOUCES : LE VÉLO EN LIBRE-SERVICE

Dans un contexte où les villes du monde entier cherchent à **réduire leurs émissions, désengorger la voirie et améliorer la qualité de l'air**, les **vélos en libre-service (VLS)** s'imposent comme une **brique essentielle des politiques de mobilité douce**.

Pionnier du VLS depuis 2003, JCDecaux opère aujourd'hui plus de **31 000 vélos dans 10 pays et 80 villes**, en faisant l'un des acteurs de référence à l'international sur ce marché.

Ce positionnement repose sur **plus de 20 ans d'expérience internationale** et sur un modèle intégré qui conjugue :

- Des **dispositifs conçus en véritable partenariat avec les villes**, dans le cadre de marchés publics, **au cœur de leurs stratégies de mobilité durable**
- Une offre combinant vélos mécaniques et vélos à assistance électrique, **robustes, innovants et éprouvés sur l'espace public**
- Une **gamme étendue de services** (VLS, location de longue durée, vélos adaptés, solutions de stationnement, fonctionnalités digitales comme la réservation de vélo) pour répondre aux besoins spécifiques des territoires

- Une **relation client omnicanale** permettant aux usagers de piloter facilement leurs déplacements depuis leur smartphone
- Une **exploitation experte et de plus en plus responsable** (maintenance et réparation en atelier, flottes d'exploitation à faibles ou zéro émission sur certains marchés)
- Des opérations de **régulation**, de **maintenance** et d'**entretien** exigeantes, garantes de la disponibilité des vélos et de la sécurité des usagers.

Dans un environnement où se développent de nombreuses offres de micromobilité, les villes ont besoin de solutions de VLS pérennes, régulées et intégrées à leurs politiques de transport. C'est précisément sur ce segment que **la capacité de JCDecaux à opérer des systèmes fiables et structurants constitue un atout stratégique pour les collectivités comme pour le Groupe**.

À l'écoute des villes et de leurs habitants, JCDecaux continue de faire évoluer ses systèmes de VLS pour **optimiser l'expérience utilisateur et répondre aux nouvelles attentes en matière de mobilité du quotidien**.



FOCUS FRANCE : 2025, UNE ANNÉE RECORD AU SERVICE DES MOBILITÉS DOUCES DU QUOTIDIEN

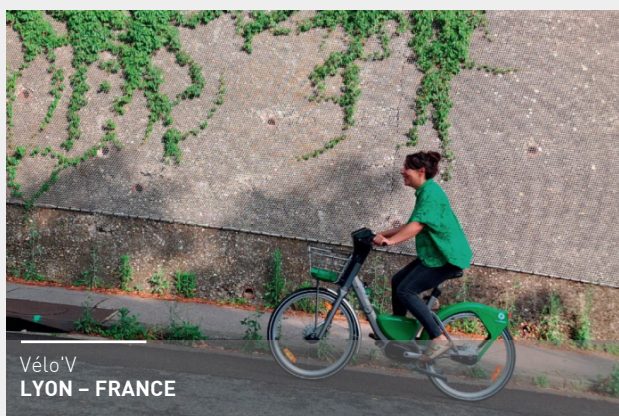
La France, où l'empreinte de JCDecaux dans le VLS est particulièrement développée, illustre pleinement cette **dynamique internationale**. En 2025, les VLS opérés par JCDecaux y connaissent une **forte accélération**, confirmant leur rôle de **solution de mobilité du quotidien** :

- Près de **29 millions de locations** en 2025, soit une **progression de 69 %** par rapport à 2024.
- **Plus de 233 400 abonnés** longue durée à fin 2025, en **hausse de 21 %**.
- Un niveau d'utilisation élevé, avec 8,4 trajets par vélo et par jour en moyenne, et des pics à plus de 16 utilisations lors des journées les plus denses.

Plusieurs grandes villes françaises illustrent cette montée en puissance :

- À Lyon, **Vélo'v**, qui a fêté ses **20 ans** en 2025, enregistre près de **15 millions de trajets** (+49 %), porté notamment par le déploiement des vélos à assistance électrique.
- À Toulouse, **véloToulouse** atteint près de **12 millions de trajets** (+107 %), un an après le lancement du nouveau service.
- À Amiens, le renforcement du réseau **Vélam** et une flotte majoritairement électrique se traduisent par une **hausse de 201 % des trajets** et de **137 % des abonnés** en 2025 par rapport à 2024.

Sur le plan environnemental, les trajets réalisés avec les VLS de JCDecaux en France ont permis d'**éviter environ 17 500 tonnes équivalent CO₂** en 2025, soit l'ordre de grandeur des émissions annuelles d'une ville française de plus de 2 000 habitants. Cette performance illustre la contribution concrète des VLS à la **décarbonation des mobilités urbaines** et confirme la **pertinence stratégique pour JCDecaux d'être présent, en France comme à l'international**, sur ce segment clé de la mobilité douce.



1.12. ACTIVITÉ TRANSPORT



Numéro 1 mondial du Transport

Les contrats publicitaires dans les Transports couvrent :

- **154 aéroports commerciaux et 111 aéroports d'aviation civile** (terminaux jets privés).
- **257 systèmes de transports terrestres** (métros, trains, bus, tramways et autres systèmes de transit, ainsi que les trains express desservant les aéroports internationaux).

Le pôle Transport du Groupe totalise plus de 374 700 faces publicitaires dans 51 pays, dont plus de 88 400 en aéroport. En 2025, l'activité de publicité dans les aéroports a représenté 53,2% du chiffre d'affaires du pôle Transport et l'activité publicitaire dans les réseaux de transport terrestre 37,9%. Près de 8,9 % du chiffre d'affaires provient des autres activités exercées par les sociétés du pôle Transport. Celles-ci comprennent l'impression d'affiches, la vente de produits non publicitaires ou encore la publicité dans les cinémas. Ce chiffre exclut les faces publicitaires de petite taille commercialisées sur les chariots à bagages dans les aéroports et à l'intérieur des bus, tramways, trains et métros.

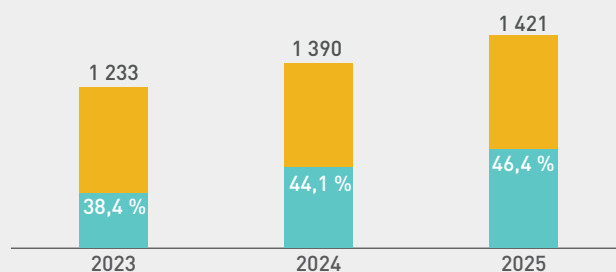
1.12.1. NATURE DES CONTRATS DE PUBLICITÉ DANS LES TRANSPORTS

JCDecaux cherche à obtenir des autorités aéroportuaires et de transport des contrats exclusifs pour la commercialisation des espaces publicitaires. La plupart de ces contrats sont soumis à des procédures d'appels d'offres. Quelques-unes des principales modalités communes aux contrats publicitaires du Groupe dans les Transports sont :

- Une durée comprise entre 3 et 15 ans, le paiement d'une redevance proportionnelle au chiffre d'affaires réalisé, assortie de redevances minimales dans de nombreux cas
- Des droits exclusifs, sauf très rares exceptions, pour conduire les activités publicitaires.

Certains contrats sont opérés en joint-venture comme pour les aéroports de Francfort, Shanghai et Paris ou les métros de Tianjin, Beijing, Shenzhen, Chongqing et de Shanghai.

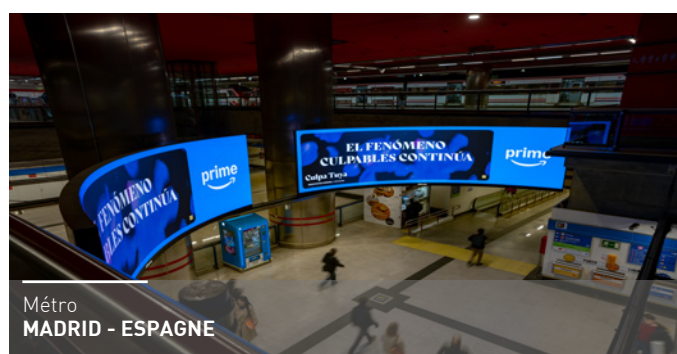
CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT
(EN MILLIONS D'EUROS) DONT CHIFFRES D'AFFAIRES DIGITAL (EN %)



■ Digital ■ Analogique

Au 31 décembre 2025, la durée résiduelle moyenne (pondérée par le chiffre d'affaires 2025 des contrats du Groupe est de 4 ans et 4 mois dans les aéroports. Elle est de 4 ans et 7 mois dans les métros et autres systèmes de transit.

Au titre de ses contrats, JCDecaux reverse à ses mandants un pourcentage des recettes publicitaires variant généralement de 50 à 70 % du chiffre d'affaires réalisé en moyenne au cours d'une année normale. Toutefois, les investissements, ainsi que les coûts d'exploitation liés à l'entretien des supports, sont nettement inférieurs à ceux des contrats de Mobilier Urbain.



NOMBRE DE FACES PUBLICITAIRES PAR ZONE

Asie-Pacifique	133 096
Reste de l'Europe	143 999
Reste du Monde	54 203
Royaume-Uni	23 879
France	8 719
Amérique Nord	10 822



PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS EN 2025

À la suite d'appels d'offres, JCDecaux a remporté :

- En Amérique latine, JCDecaux a renforcé son leadership dans le métro de São Paulo avec le renouvellement et l'extension du contrat pour les lignes 1 Bleue, 2 Verte et 3 Rouge, ainsi que l'inclusion de la ligne 15 Argent, jusqu'en 2036.
- En Suède, le contrat remporté en 2024 avec l'Autorité des transports publics du Grand Stockholm pour les Abribus et principales stations de métro entrera en vigueur début 2026.
- En Norvège, le partenariat avec Bane NOR a été prolongé pour l'OOH et le DOOH dans l'ensemble des gares, complétant notre contrat avec Sporveien à Oslo couvrant bus, trams et métro.
- En Finlande, JCDecaux a renouvelé son contrat emblématique d'Helsinki et d'Espoo pour l'exploitation de l'ensemble des espaces publicitaires des stations de métro.

1.12.2. LA PUBLICITÉ DANS LES MÉTROS ET AUTRES TRANSPORTS TERRESTRES

1.12.2.1. Audience et trafic

Le Groupe utilise pour les métros et systèmes de transit les mêmes techniques de géomarketing que pour le Mobilier Urbain et le Grand Format. Une nouvelle solution de mesure d'audience, appelé Metro Audience Metrix (MAM), a été déployée en 2023 dans les métros chinois opérés par JCDecaux.

En 2024, Ipsos a validé cette méthodologie de mesure d'audience mondiale dans les métros. Développée par le département Data de JCDecaux, Metro Audience Metrix (MAM) est construite sur la base d'algorithmes calculant les principaux indicateurs indispensables à toute mesure d'audience.

L'objectif est de proposer des indicateurs clés de performance (KPIs) cohérents qui aident les annonceurs à optimiser leurs stratégies médias et à maximiser leur impact sur leurs audiences cibles dans les métros.

1.12.2.3. Présence géographique

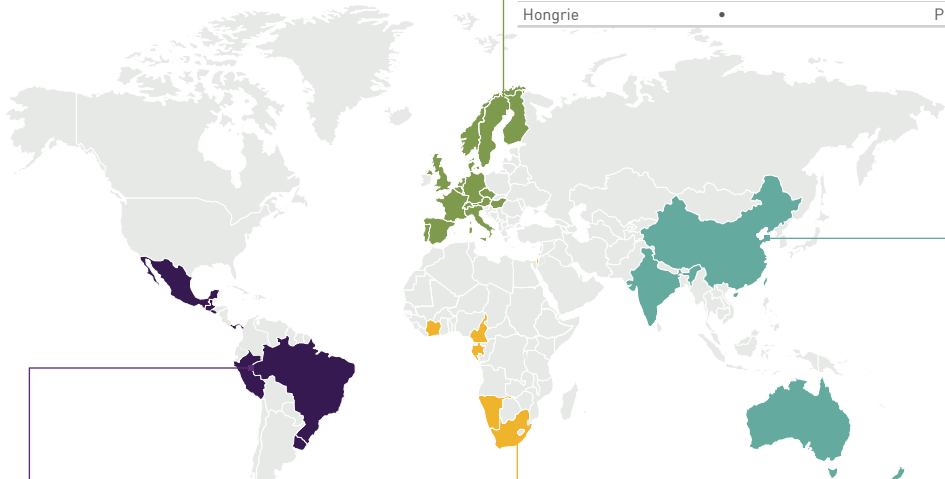
Au 31 décembre 2025

257

SYSTEMES DE
TRANSPORT

32

PAYS



#1 de la Communication Extérieure dans les métros en Chine avec une présence à PÉKIN, CHONGQING, HONG KONG, SHANGHAI, SUZHOU, TIANJIN

Présence nationale
DANS LES GARES FERROVIAIRES EN NORVÈGE, AU ROYAUME-UNI
ET DANS LES BUS EN ITALIE

EUROPE	MÉTRO / TRAM	BUS	TRAIN	MÉTRO / TRAM	BUS	TRAIN
Autriche	•	•	•	Italie	•	•
Allemagne	•	•		Luxembourg		•
Belgique	•	•		Norvège	•	•
Danemark	•		•			
Espagne	•	•		Rép. Tchèque	•	
Finlande	•			Suisse ⁽¹⁾	•	•
France		•		Royaume-Uni		•
Hongrie	•			Portugal	•	

ASIE / OCÉANIE	MÉTRO / TRAM	BUS	TRAIN
Australie	•	•	•
Chine	•	•	
Inde	•		

AFRIQUE	MÉTRO / TRAM	BUS	TRAIN
Afrique du Sud			•
Cameroun			•
Côte d'Ivoire		•	
Namibie		•	

AMÉRIQUE LATINE	MÉTRO / TRAM	BUS	TRAIN
Brésil	•		
Panama	•	•	
Costa Rica		•	•
El Salvador		•	
Guatemala		•	
Mexique		•	
Pérou	•		
Uruguay		•	

1.12.2.2. Ventes et marketing

L'offre média de JCDecaux dans les métros et les autres réseaux de transport consiste en des réseaux de faces publicitaires numériques et statiques qui délivrent une large audience. Elles créent également des zones de domination qui constituent des territoires de marques et des expériences mémorables.

En 2023, JCDecaux avait présenté « Metro/Train Stories 2 : Time and Space for a Daily Dialogue with Urban Lives ». Les principales conclusions de cette enquête en ligne auprès de 5 260 usagers du métro et du train dans 14 pays établissent que :

- Les systèmes de métro et de train sont perçus comme vitaux pour la vie urbaine. Ils relient de manière efficace des millions de personnes des banlieues aux centres-villes.
- Ils proposent une plateforme de communication offrant jusqu'à 2h30 de dialogue hebdomadaire avec les navetteurs. 90 % d'entre eux déclarent remarquer activement les publicités. Les navetteurs sont pour les marques une cible convoitée du fait de leur état d'esprit particulièrement réceptif à la publicité.

⁽¹⁾ Opéré par APG I SGA société détenue selon la règle de l'influence.

1.12.3. LA PUBLICITÉ DANS LES AÉROPORTS

1.12.3.1. Audience et trafic

Selon l'ACI (Airport Council International), le trafic aérien mondial a atteint environ **9,8 milliards de passagers** en 2025. Cela représente une **hausse de 3,6 %** par rapport à 2024. Les projections indiquent que le trafic mondial devrait atteindre 10,2 milliards de passagers d'ici fin 2026. Par ailleurs, il est prévu un doublement du volume de passagers d'ici 2045.

Le segment des passagers aériens est particulièrement attractif pour les annonceurs en raison de sa forte proportion de professionnels. De plus, ces passagers passent beaucoup de temps dans les aéroports, souvent dans un cadre propice à la réceptivité des messages publicitaires.

En 2025, nous avons intégré 6 nouveaux aéroports dans notre système de mesure d'audience. Ainsi, 45 aéroports à travers 22 marchés sont aujourd'hui couverts, pour la plupart via Airport Audience Metrix (AAM), la méthodologie exclusive développée par JCDecaux.

1.12.3.2. Ventes et marketing

Le Groupe estime que sa présence dans 154 aéroports à travers le monde, notamment dans les plateformes majeures de Londres, Paris, Los Angeles, Francfort, Hong Kong, Shanghai, Singapour et Dubaï, est un atout essentiel pour répondre à tous types de demandes de la part des marques que ce soit pour des campagnes locales, nationales ou internationales, ou que ce soit pour acheter des supports publicitaires à l'unité, en package ou en réseaux sur un ou plusieurs aéroports.

L'accès aux données et l'utilisation dynamique du digital permettent d'améliorer le ciblage publicitaire et d'augmenter le chiffre d'affaires par passager. Grâce à la vente programmatique, les annonceurs peuvent désormais accéder à l'inventaire digital dans les principaux hubs de JCDecaux de manière simple et transparente.

À fin 2025, 59 aéroports du réseau JCDecaux dans 19 pays sont disponibles à l'achat programmatique à travers le monde. Cette présence internationale permet aux autorités aéroportuaires de bénéficier de la capacité du Groupe à générer un chiffre d'affaires par passager et une valeur à la face supérieure du fait de la commercialisation des supports publicitaires en réseaux nationaux ou mondiaux.

Enfin, cette dimension mondiale joue un rôle déterminant dans la décision des aéroports de s'associer à JCDecaux pour la gestion de leur publicité sur une longue période.



FAITS MARQUANTS EN 2025

À la suite d'appels d'offres, JCDecaux a remporté :

- La concession publicitaire exclusive pour 10 ans de l'aéroport international King Fahd de Dammam ainsi que des aéroports internationaux d'Al-Ahsa et d'Al Qaisumah, gérés par Dammam Airports Company.
- Extime JCDecaux Airport a signé un contrat avec Airport International Group (AIG) pour gérer les activités publicitaires à l'aéroport Queen Alia International à Amman, en Jordanie.
- JCDecaux a remporté la concession publicitaire exclusive de Brussels Airport et a renouvelé l'exploitation des espaces publicitaires du métro, tram et bus de la STIB à Bruxelles, consolidant ainsi une position de premier plan dans la capitale belge et européenne.



1.12.3.3. Présence géographique

Au 31 décembre 2025

154 AÉROPORTS COMMERCIAUX
111 TERMINAUX D'AFFAIRES
40 PAYS

Une présence dans tous les hubs majeurs dans toutes les géographies

LOS ANGELES, DALLAS FORT WORTH, MIAMI, SÃO PAULO GUARULHOS, PARIS CDG ET ORLY, LONDRES HEATHROW, FRANCFORT, DUBAÏ INTERNATIONAL, JOHANESBURG, BANGKOK SUVARNABHUMI, PÉKIN, SHANGHAI PUDONG ET HONGQIAO, SHENZHEN, HONG KONG, SINGAPOUR, SYDNEY

AMÉRIQUE DU NORD

7 aéroports commerciaux

10 822 faces publicitaires

USA : 7 aéroports dont Los Angeles, Dallas, Houston et Miami

EUROPE

49 aéroports commerciaux

28 603 faces publicitaires

Allemagne : Francfort

Benelux : 3 aéroports dont Bruxelles

Europe centrale : Varsovie et Prague

France : 21 aéroports dont Paris CDG et ORY

Italie : 8 aéroports dont Milan

Portugal : 8 aéroports dont Lisbonne

Royaume-Uni : 2 aéroports dont Londres LHR

Suisse : Zurich(1)

ASIE / OCÉANIE

21 aéroports commerciaux

25 917 faces publicitaires

Australie : Sydney, Perth & Adelaide

Chine : 10 aéroports dont Shanghai PVG & SHA, Pékin PEK & PKX, Shenzhen et Hong Kong

Inde : Bangalore

Japon : Osaka ITM & KIX

Nouvelle-Zélande : 3 aéroports dont Auckland

Singapour : Changi

Thaïlande : Bangkok BKK

AMÉRIQUE LATINE / CARAÏBES

22 aéroports commerciaux

6 554 faces publicitaires

Brésil : 2 aéroports dont São Paulo GRU

Colombie : Bogota el Dorado

Guatemala : Guatemala City

Panama : Panama City

Paraguay : Asuncion

Pérou : 14 aéroports dont Lima

Rép. Dominicaine : 3 aéroports dont Santo Domingo(2)

MOYEN-ORIENT / AFRIQUE

53 aéroports commerciaux

16 384 faces publicitaires

Afrique du Sud : 8 aéroports dont Johannesburg, Cape Town et Durban

Arabie Saoudite : 24 aéroports dont Djeddah & Dammam

Bahrain : Bahrain International

Cameroun : 2 aéroports dont Yaoundé

Émirats Arabes Unis : 3 aéroports dont Dubaï DXB et Abu Dhabi

Mozambique : 4 aéroports dont Maputo

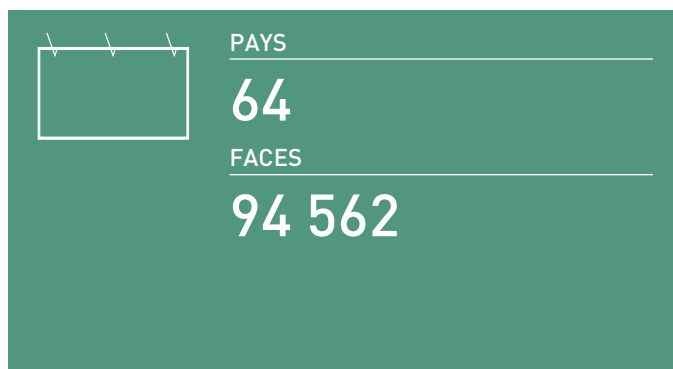
Oman : 4 aéroports dont Mascate

Zambie : 2 aéroports dont Lusaka

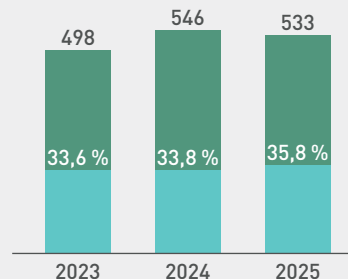
Angola/ Bahreïn/ Côte d'Ivoire/ Eswatini/ Gabon/ Jordanie/ Lesotho/ Malawi : aéroport desservant la capitale de chaque pays

⁽¹⁾ Opéré par APG I SGA société détenue selon la règle de l'influence.
⁽²⁾ Extérieurs seulement.

1.13. ACTIVITÉ AFFICHAGE



CHIFFRE D'AFFAIRES AFFICHAGE
(EN MILLIONS D'EUROS) DONT CHIFFRE D'AFFAIRES DIGITAL (EN %)



■ Digital ■ Analogique

Número 1 européen de l’Affichage

1.13.1. L’AFFICHAGE GRAND FORMAT, UN MÉDIA PUISSANT AU SERVICE DES MARQUES

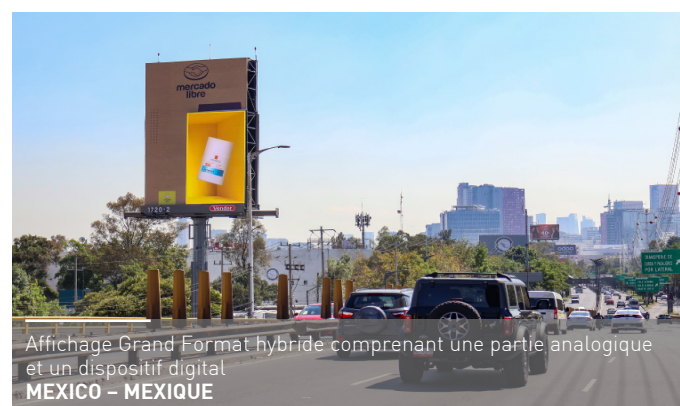
En 2025, l’activité Affichage représente **533,2 millions d’euros** de chiffre d’affaires annuel ajusté, soit **13,4 % du chiffre d’affaires du Groupe**. La dynamique de digitalisation se poursuit, avec un **chiffre d’affaires Digital** qui atteint **35,8 %** du chiffre d’affaires total de l’Affichage Grand Format. Dans un environnement contrasté, le chiffre d’affaires de l’Affichage recule de 2,4 % (-2,3 % en organique).

JCDecaux opère plus de 94 000 faces réparties dans 64 pays et demeure le n°1 sur ce segment en Europe⁽¹⁾.

En 2025, dans la continuité de son **plan stratégique d’optimisation de ses actifs en Grand Format**, le Groupe a **dédensifié** le nombre de faces au sein de son offre analogique dans certains pays et plus particulièrement en France dans le cadre de son plan de transformation du Grand Format. Sur l’ensemble des marchés, la priorité a été donnée aux emplacements les plus contributifs en termes de couverture des grands axes urbains et périurbains, d’émergence et de visibilité auprès d’audiences essentiellement automobilistes. La structure et le format des supports d’affichage varient selon les pays, principalement en fonction des réglementations locales.

Cette démarche de montée en **qualité** d’une offre appréciée par les annonceurs pour son impact publicitaire s’accompagne d’une **transformation numérique très sélective** sur des adresses premium. Ainsi, ce sont désormais de nombreux écrans connectés (avec des formats de 6 m² à plusieurs dizaines de m²) opérés dans une trentaine de pays qui permettent aux annonceurs une communication Digital Out-Of-Home pertinente, contextualisée, en temps réel. En 2025, la part du **chiffre d’affaires Digital** atteint **35,8 % du chiffre d’affaires total de l’Affichage Grand Format**.

L’activité Affichage comprend également les solutions de **publicité lumineuse** (conception et installation de néons publicitaires de très grand format) et l’activité des **toiles événementielles** (habillage de très grande envergure sur les chantiers de restauration de bâtiments). En France par exemple, JCDecaux propose ces dispositifs de communication, souvent scéno-graphiques et hors normes (jusqu’à 1 200 m², sur des sites remarquables) pour des campagnes qui **associent l’utilité pour les marques (impact et efficacité publicitaire) et l’utilité citoyenne**. Depuis 2007, un décret du Code du Patrimoine autorise les toiles publicitaires sur les monuments historiques, les immeubles classés ou inscrits, à l’occasion de leur rénovation nécessitant la pose d’un échafaudage. En contrepartie et en accord avec les autorités publiques, une partie des revenus publicitaires est reversée et contribue ainsi au financement de ces travaux de rénovation.

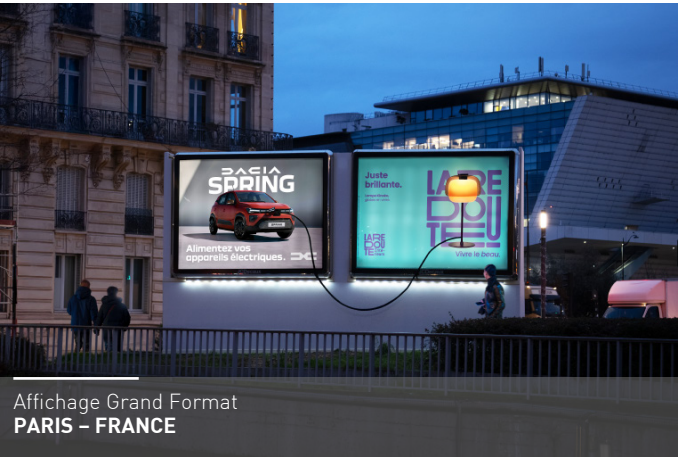


⁽¹⁾ Source : JCDecaux.

1.13.2. LA NATURE DES CONTRATS D’AFFICHAGE

Dans le cadre des contrats d’Affichage, JCDecaux loue les sites sur lesquels sont installés ses supports Grand Format, principalement auprès de propriétaires privés (terrains ou immeubles) et, de plus en plus, auprès de collectivités locales, de sociétés de chemins de fer, d’universités ou de sociétés immobilières. Les loyers sont versés à ces propriétaires et, pour l’occupation du domaine privé de l’État ou des collectivités, les contrats sont en général conclus après mise en concurrence. Au Royaume-Uni, le Groupe est également propriétaire de certains terrains d’affichage, comme le site The Kensington sur Cromwell Road, qui accueille une structure digitale iconique conçue par Zaha Hadid Design.

NOMBRE DE FACES PUBLICITAIRES PAR ZONE	
Reste de l’Europe	38 861
France	30 916
Reste du Monde	17 600
Asie Pacifique	4 326
Royaume-Uni	2 465
Amérique du Nord	395



1.13.3. VENTES ET MARKETING

JCDecaux conçoit, commercialise et opère son offre Affichage avec des équipes pluridisciplinaires intégrées (ventes, marketing, digital, data, planning, performance), ce qui lui permet d’adresser à la fois les marchés nationaux et locaux et l’ensemble des secteurs d’activité avec ses solutions Grand Format. En Affichage classique (papier), l’essentiel de l’activité repose sur des campagnes de courte conservation (7 à 14 jours), complétées dans certains pays, comme la France, par des dispositifs permanents (Longue Conservation) d’une durée de 1 à 3 ans. Les réseaux sont construits à partir de données d’audience, socio-démographiques et géocomportementales, avec des promesses de couverture et de performance garanties pour les annonceurs.

Dans un marché où la digitalisation et la data prennent une place croissante, l’accélération du digital en Affichage Grand Format s’appuie sur une logique de vente à l’audience, optimisée par la data, le ciblage et la contextualisation en temps réel via des écrans connectés. Cette offre est désormais accessible en programmatique via la plateforme **VIOOH** (Supply Side Platform de JCDecaux), ce qui permet de toucher de nouveaux annonceurs en quête de flexibilité et de campagnes sur-mesure.

Cette approche permet à JCDecaux de maximiser la monétisation de ses inventaires Grand Format tout en répondant aux attentes croissantes des annonceurs en matière de ciblage, de flexibilité et de mesure.

1.13.4. INITIATIVES, INNOVATIONS ET FAITS MARQUANTS 2025

En 2025, l’activité Affichage poursuit sa **montée en gamme** avec la modernisation d’actifs iconiques, le déploiement ciblé de grands formats digitaux et la signature de contrats de long terme dans plusieurs pays, tout en intégrant davantage les enjeux de durabilité.

1.13.4.1. Principaux nouveaux contrats, renouvellements et transformation digitale

- Au **Royaume-Uni**, renouvellement et modernisation de The Holland Park Tower, ainsi que le lancement de la stratégie Grand Format digital visant un **parc 100 % digital à l’horizon 2030/2031**.
- Au **Portugal**, gain du contrat de Matosinhos pour les panneaux d’affichage, pour une durée de 7 ans, et nouvelles installations digitales Grand Format à Lisbonne, Oeiras et Setúbal.
- En **Australie** et en **Nouvelle-Zélande**, déploiement de nouveaux dispositifs Grand Format portrait à Sydney et Brisbane.
- À **Dubaï**, lancement d’une solution exclusive renforçant l’offre programmatique Grand Format digital dans la région.
- Au **Mexique**, installation de nouveaux panneaux Grand Format digitaux ainsi que de faces « hybrides » combinant une partie digitale et une partie analogique, permettant par exemple à certaines marques d’imprimer leur logo sur une partie du visuel tout en promouvant leurs nouveautés sur la partie digitale.
- En **Amérique Centrale**, le Costa Rica et le Panama connaissent également une forte progression de leur parc de dispositifs Grand Format digitaux à la suite des opérations IMC et High Traffic Media.
- Vente **programmatique** des grands formats digitaux dans la plupart des pays.

Dans une logique de réduction de l’empreinte environnementale, plusieurs initiatives ont également été déployées sur le segment Grand Format. Au **Mexique**, le matériel imprimé pour les panneaux d’affichage est désormais 35 % plus léger que la moyenne du marché, 100 % des dispositifs Grand Format sont éclairés par des LEDs et 50 dispositifs sont alimentées par l’énergie solaire.

Ces développements renforcent le positionnement de JCDecaux sur un portefeuille de grands formats premium, de plus en plus digitaux et plus sobres en énergie, créateur de valeur pour les annonceurs et pour les territoires.





ABRIBUS VÉGÉTALISÉ

Paris

 FRANCE

2

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

2.1 État de durabilité	58	Annexe 1 : Exigences de publication au titre des esrs couvertes par l'État de durabilité (ESRS 2 IRO-2)	135
2.1.1 Notre démarche RSE - informations générales (ESRS 2)	58	Annexe 2 : Tableaux réglementaires taxinomie verte	145
2.1.1.1 Informations relatives à notre reporting et son périmètre	58	Grille de concordance GRI-G4 (option critères essentiels)	149
2.1.1.2 Une gouvernance structurée au niveau du Groupe et renforcée à l'échelle locale	61	Tableau de concordance TCFD	152
2.1.1.3 L'utilité et la durabilité au cœur de notre stratégie	66	Rapport du Commissaire aux Comptes chargé de la mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852	154
2.1.1.4 Gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IRO)	76	2.2 Le déploiement de notre démarche vigilance	159
2.1.1.5 Autres informations ESG (volontaire)	81	2.2.1 Une démarche vigilance associant tous les acteurs du groupe	159
2.1.2 Pour une empreinte environnementale optimisée	82	2.2.1.1 Organes de gouvernance	159
2.1.2.1 Déployer une stratégie climat ambitieuse visant le Net Zéro (ESRS E1)	82	2.2.1.2 Structures & référentiels dédiés	160
2.1.2.2 Économie circulaire (ESRS E5)	99	2.2.2 Bilan d'exécution du plan de vigilance 2025 & objectifs du plan de vigilance 2026	161
2.1.2.3 Taxinomie verte : évaluer la durabilité de nos activités	102	2.2.2.1 Nos réalisations en 2025 et objectifs pour 2026	161
2.1.3 Pour une culture de responsabilité de notre écosystème	107	2.2.2.2 Nos outils & moyens	162
2.1.3.1 Agir en employeur responsable (ESRS S1)	107	Annexe 1 : Bilan d'exécution du plan de vigilance 2025 & plan de vigilance 2026	164
2.1.3.2 Chaîne de valeur responsable (ESRS S2)	122		
2.1.3.3 Communication responsable et utilisateurs finaux (ESRS S4)	126		
2.1.4 Adopter une conduite exemplaire des affaires (ESRS G1)	131		
2.1.4.1 Procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1)	131		
2.1.4.2 Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires (G1-1 et ESRS 2 GOV-1)	131		
2.1.4.3 Prévention et détection de la corruption (G1-3)	134		
2.1.4.4 Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)	134		

DÉPLOYER UNE STRATÉGIE CLIMAT AMBITIEUSE VISANT LE NET ZÉRO

ESRS E1


MATÉRIALITÉ D'IMPACT
1 NÉGATIF 1 POSITIF

3 ENJEUX MATÉRIELS
6 IMPACTS, RISQUES & OPPORTUNITÉS


MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE
4 RISQUES

POLITIQUES

• Stratégie RSE « Vision 2030 »

• Plan de transition et trajectoire climat

OBJECTIFS

-73 %

réduction des **émissions de GES*** sur les **scopes 1 et 2** market-based d'ici **2030** (vs 2019)
Résultats 2025 : -68 %

-46 %

réduction des **émissions de GES*** sur le **scope 3** d'ici **2030** (vs 2019)
Résultats 2025 : -42 %

-90 %

réduction des **émissions de GES*** sur les **scopes 1, 2** (market-based) et **3** d'ici **2050** (vs 2019)

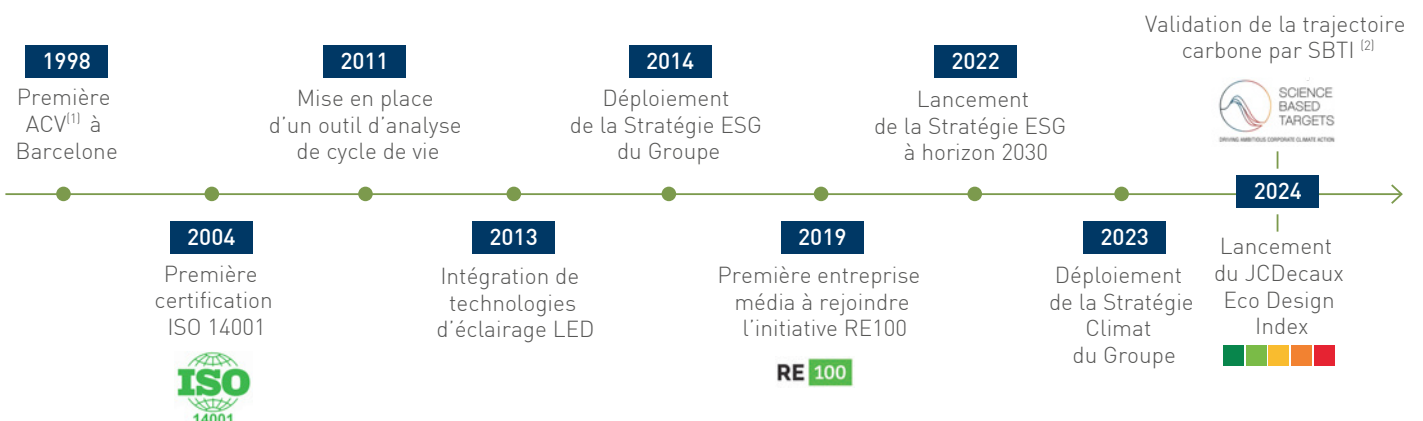
100 %

de nos **consommations électriques** couvertes par de l'électricité d'origine **renouvelable**

*GES : Gaz à Effet de Serre / en valeur absolue

ENJEUX		ACTIONS CLÉS
	Adaptation au changement climatique	- Intégrer des critères techniques de résistance aux conditions climatiques dans la conception de ses actifs pour renforcer leur durabilité - Mettre en place des systèmes de surveillance continue des conditions météorologiques et des impacts climatiques sur ses actifs.
	Atténuation du changement climatique & consommation d'énergie	- Poursuivre la conception et le déploiement des mobiliers à faibles émissions et/ou rénovés - Accélérer la transition vers une flotte zéro ou à faible émission - Rationaliser les déplacements professionnels et personnels des collaborateurs - Optimiser la consommation électrique de nos mobiliers et bâtiments - Couvrir nos consommations électriques avec de l'électricité d'origine renouvelable.

NOTRE DÉMARCHE CLIMATIQUE



⁽¹⁾ Analyse de cycle de vie ⁽²⁾ Science-Based Targets initiative

DÉPLOYER UNE STRATÉGIE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ESRS E5


MATÉRIALITÉ D'IMPACT
2 POSITIFS

2 ENJEUX MATÉRIELS
3 IMPACTS, RISQUES & OPPORTUNITÉS


MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE
1 OPPORTUNITÉ

POLITIQUES		
• Stratégie RSE « Vision 2030 »	• Politique d'écoconception	• JCDecaux Eco Design Index

OBJECTIFS

50 %
des **mobiliers non**
digitaux déployés issus du
reconditionnement d'ici 2030

Déployer les mobiliers
bas carbone

Poursuivre l'**enrichissement**
et le déploiement de notre **stratégie**
écoconception

ENJEUX		ACTIONS CLÉS
	Écoconception & Reconditionnement des mobiliers	• Encourager le développement de l'écoconception et de la rénovation : économie circulaire, réparabilité • Renforcer la culture de l'écoconception au sein du Groupe grâce aux modules de formation et aux guides dédiés à destination des collaborateurs • Promouvoir les mobiliers éco-conçus et/ou reconditionnés via le JCDecaux Eco Design Index • Valoriser les avantages économiques et environnementaux de la circularité auprès des parties prenantes • Suivre les pratiques sectorielles des industries intervenant dans la fabrication de matières premières de nos mobiliers : intensification de l'usage des matériaux recyclés, matériaux bas carbone.

AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE

ESRS S1



MATÉRIALITÉ D'IMPACT
3 NÉGATIFS 3 POSITIFS

5 ENJEUX MATÉRIELS
10 IMPACTS, RISQUES & OPPORTUNITÉS



MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE
4 RISQUES

POLITIQUES

- Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales
- Politique sociale groupe
- Politique en matière de santé et de sécurité au travail
- Politique d'égalité professionnelle
- Politique anti-harcèlement

OBJECTIFS

100 %

des pays du Groupe respectent la **Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales**
Résultats 2025* : 100 %

40 %

de **femmes** au sein des **instances dirigeantes** d'ici **2030**
Résultats 2025 : 37 %

100 %

des nouveaux collaborateurs sont sensibilisés aux **stéréotypes** et aux **préjugés**
Résultats 2025 : 86 %

-25 %

du **taux de fréquence des accidents** d'ici **2030** (vs 2019)
Résultats 2025 : -34,7 %

100 %

des collaborateurs sont formés à la **prévention du harcèlement** et s'engagent à respecter la politique Groupe

100 %

des collaborateurs européens suivent la formation dédiée à la **RGPD**
Résultats 2025 : 82 %

*Résultats de l'enquête bisannuelle 2023/2024

ENJEUX

ACTIONS CLÉS



Droits humains

- S'assurer de l'alignement et de la bonne application de la Charte Internationales des Valeurs Sociales Fondamentale
- Suivre et mettre à jour la formation aux nouveaux entrants
- Assurer le bon fonctionnement du mécanisme d'alerte
- Déployer la politique anti-harcèlement.



Santé-sécurité

- Communiquer et former les collaborateurs à la santé et sécurité sur leur lieu de travail
- Garantir le respect des standards du Groupe grâce à des audits thématiques des filiales.



Conditions de travail des salariés

- Promouvoir l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle grâce au déploiement de la politique de congés personnels et des conditions d'agilité de travail
- Étendre et renforcer la méthodologie de l'étude sur les rémunérations et garantir à chaque salarié le droit à un salaire décent.



Diversité et inclusion

- Déployer une stratégie mondiale de formation obligatoire à l'inclusion et à la prévention des discriminations
- Assurer l'égalité des chances entre tous les collaborateurs grâce à la Politique d'Égalité professionnelle déployée en 2025.



Protection des données personnelles

- Conduire une revue de conformité RGPD des filiales UE tous les deux ou trois ans
- Harmoniser les pratiques dans l'ensemble des filiales du Groupe via une gouvernance mondiale.

RENFORCER LA RÉSILIENCE DE NOTRE CHÂÎNE DE VALEUR

ESRS S2


MATÉRIALITÉ D'IMPACT
1 NÉGATIF

2 ENJEUX MATÉRIELS
3 IMPACTS, RISQUES & OPPORTUNITÉS


MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE
2 RISQUES

POLITIQUES	
• Feuille de route Achats Responsables	• Code de Conduite Fournisseur

OBJECTIFS

100 %
des **fournisseurs clés** sont
évalués tous les ans
Résultats 2025 : 100 %

100 %
des **fournisseur clés** signent le
Code de Conduite Fournisseur
Résultats 2025 : 100 %

100 %
des nouveaux correspondants
achats suivent la **formation**
« achats responsables »
Résultats 2025 : 100 %

100 %
de **fournisseurs clés directs**
sont **audités** au moins tous
les cinq ans d'ici **2030**
Résultats 2025 : 57 %

ENJEUX	ACTIONS CLÉS
  Droits humains & Santé-sécurité	• Encadrer nos relations fournisseurs grâce à notre Code de Conduite Fournisseur sur les aspects des droits humains et de sante-sécurité • Poursuivre la qualification, et l'évaluation annuelle des fournisseurs pour vérifier l'application du Code de Conduite Fournisseur • Former les acheteurs et correspondants achats des filiales aux achats responsables • Suivre les audits des fournisseurs clés directs • Poursuivre l'évaluation de nos clients annonceurs clés.

PROMOUVOIR UNE COMMUNICATION RESPONSABLE

ESRS S4


MATÉRIALITÉ D'IMPACT
1 NÉGATIF 3 POSITIFS

2 ENJEUX MATÉRIELS
7 IMPACTS, RISQUES & OPPORTUNITÉS


MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE
3 RISQUES

POLITIQUES

- Charte de la Déontologie de la Communication Extérieure
- Politique cybersécurité
- Politique de Protection des Données Personnelles

OBJECTIFS

Zéro

incident lié à la
Cybersécurité
Résultats 2025 : zéro
incident

100 %

de nos pays s'engagent à mettre
en œuvre et à appliquer les principes
de **notre Charte de Déontologie
de la Communication Extérieure**
Résultats 2025 : 100 %

Développer un **outil de mesure
de l'empreinte environnementale,
économique et sociale** à destination
de nos clients annonceurs pour
connaître l'impact de leurs
campagnes publicitaires

100 %

de nos pays qui contribuent à 80%
de nos chiffres d'affaires annuel
ajusté doivent **soutenir un ou
plusieurs ODD** des Nations Unis

ENJEUX

ACTIONS CLÉS



Cybersécurité

- Améliorer de façon continue les capacités du SOC (Security Operation Center)
- Renouveler la certification ISO 27001.



**Contenus
et communication
responsables**

- Diffuser annuellement des contenus et campagnes responsables et alignés avec la déontologie d'affichage de JCDecaux
- Soutenir les Objectifs du Développement Durable de l'ONU
- Garantir le processus de contrôle des campagnes (comité de déontologie de l'affichage)
- Former les collaborateurs concernés aux enjeux de la communication responsable
- Déployer dans nos pays un outil de mesure des campagnes publicitaires répondant aux enjeux ESG de nos clients annonceurs (360 Footprint).

ADOPTER UNE CONDUITE EXEMPLAIRE DES AFFAIRES ESRS G1


MATÉRIALITÉ D'IMPACT
1 POSITIF

2 ENJEUX MATÉRIELS
3 IMPACTS, RISQUES & OPPORTUNITÉS


MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE
2 RISQUES

POLITIQUES	
• Charte Éthique	• Code de Conduite Fournisseur

OBJECTIFS

100%
des nouveaux collaborateurs signent leur engagement à **respecter** la **Charte Éthique** du Groupe
Résultats 2025 : 100 %

100%
des nouveaux fournisseurs et des fournisseurs clés signent le **Code de Conduite Fournisseur**
Résultats 2025 : 100%

ENJEUX	ACTIONS CLÉS
  Éthique des affaires & Lutte contre la corruption	• Relayer la Charte Éthique du Groupe auprès des collaborateurs et des fournisseurs • Mettre à jour et diffuser un module de formation dédié aux valeurs éthiques du Groupe, adapté au public concerné • Mettre à jour et garantir la bonne diffusion du système d'alerte permettant de recueillir les signalements de lanceurs d'alerte et assurer leur protection • Veiller à la bonne application des procédures pour prévenir et détecter les faits de corruption • Mettre à jour le Code de Conduite Fournisseur dès lors qu'un changement majeur modifie les attentes du Groupe (parties prenantes).

2.1. ÉTAT DE DURABILITÉ

2.1.1. NOTRE DÉMARCHE RSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS 2)

2.1.1.1. Informations relatives à notre reporting et son périmètre

2.1.1.1.1. Préambule (BP-1)

Depuis 2018, le Groupe était soumis à la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière), faisant l’objet d’un audit sans commentaires ni observations.

Les nouvelles normes européennes en matière de reporting de durabilité fixent un cadre nouveau et précis pour la publication des informations environnementales, sociales et de gouvernance. À cet effet, depuis l’exercice 2024, le reporting de durabilité du Groupe est établi conformément à la *Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)* et plus particulièrement aux « *European Sustainability reporting standards* » (ESRS, Normes européennes d’information en matière de durabilité), ainsi que conformément à la taxonomie européenne selon l’Article 8 du Règlement 2020/852.

Le Groupe a choisi d’appliquer les dispositions proposées dans l’Acte délégué “Quick-fix” adopté le 11 juillet 2025. A ce titre, les informations phase-in de S1-Effectifs de l’entreprise sur les non salariés et celles relatives aux normes S2-Travailleurs de la chaîne de valeur et S4-Consommateurs et utilisateurs finaux sont limitées. Les simplifications concernant la taxonomie européenne ne sont pas appliquées par anticipation au 31 décembre 2025.

Le Groupe s’est attaché à appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS (European Sustainability Reporting Standards) ainsi que les guides d’application, telles qu’applicables à la date d’établissement du rapport de durabilité, sur la base des informations disponibles dans les délais d’établissement du rapport de gestion.

L’état de durabilité 2024 du Groupe ainsi que la méthodologie d’audit de durabilité et ses conclusions ont été présentés au CSE lors des orientations stratégiques en avril 2025.

La mise à jour de la double matérialité, ainsi que l’état de durabilité 2025 seront présentés lors du CSE de mars 2026.

Cet état de durabilité a été préparé dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l’interprétation des textes, l’absence de pratiques établies notamment pour l’analyse de double matérialité, ainsi que par un dispositif de contrôle interne en cours de finalisation :

- Outre les limites inhérentes à l’état des connaissances scientifiques ou économiques ainsi qu’à la qualité des données externes utilisées, plusieurs interprétations des textes demeurent, pour lesquelles des précisions supplémentaires de la part des organismes de normalisation ou de régulation sont attendues, notamment concernant les spécificités sectorielles ou l’application des critères techniques du Règlement Taxonomie.
- Des difficultés d’accès à des données fiables qui ont contraint le Groupe à recourir à des hypothèses, estimations ou appréciations, en particulier sur l’établissement des informations relatives aux consommations électriques et aux émissions carbone du Groupe, pour lequel les estimations et incertitudes résident dans la variabilité et la qualité des différentes données d’entrée et dans les hypothèses méthodologiques retenues. Ces différentes hypothèses et estimations pourront être affinées à mesure que la qualité des données disponibles s’améliore. Par ailleurs, certaines informations sont également publiées en exercice décalé (à fin juin). Cela concerne la ventilation des effectifs (hors ETP) et les consommations d’électricité.

Le Groupe s’est attaché, dans le présent état de durabilité, à publier les exigences en matière d’informations matérielles prévues par les ESRS et attendues par ses parties prenantes. Certaines informations requises par les normes ESRS ne sont pas disponibles ou sont partielles à la clôture au 31 décembre 2025 compte tenu de leur complexité de mise en œuvre, en particulier pour certaines ressources allouées aux plans d’action, les incidences financières actuelles des risques et opportunités, les indicateurs relatifs aux salaires décents. Un plan d’action pour leur publication est à l’étude. Veuillez trouver ci-après la liste des DP concernés :

Liste des DP / ESRS non couverts dans l’État de Durabilité 2025

LISTE DES DP /ESRS NON COUVERTS	MOTIF DE LA NON PRÉSENCE DANS L’ÉTAT DE DURABILITÉ 2025
S1-4 43 ; S1-10	Les données actuelles ne sont pas disponibles ou sont partielles au 31 décembre 2025. Un plan d’action pour leur publication est à l’oeuvre.
E1-1 f ; E1-5 37 c et 38 ; E1-6 49 ; E1-7 ; E2 ; E3 ; E4 ;E5 4; E5 5; S3 ; G1-1 10f ; G1-2 14 ; G1-5 ; G1-6	Non applicable ou non matériel, au regard des activités du Groupe et l’analyse de double matérialité

Dans ce contexte, le Groupe a préparé son état de durabilité sur la base des connaissances, données, interprétations normatives ou autres informations disponibles à la date d’établissement du rapport. Le Groupe pourra améliorer sa compréhension des exigences des normes ESRS lorsque des recommandations, interprétations et/ou positions de marché supplémentaires seront disponibles concernant leur mise en œuvre. Le Groupe pourra alors, le cas échéant, faire évoluer certaines pratiques de reporting et de communication, ainsi que le processus de double matérialité dans une démarche d’amélioration continue pour prendre en compte les meilleures pratiques.

Périmètre de reporting (BP-1)

L’état de durabilité de JCDecaux SE est un rapport consolidé qui présente les données consolidées IFRS de la société JCDecaux SE et de ses filiales (l’ensemble désigné comme « le Groupe »).

Le périmètre couvert par l’état de durabilité est le même que celui des états financiers consolidés, à l’exception de quelques filiales exclues du périmètre extra-financier, car la charge inhérente aux travaux de reporting serait trop importante par rapport à leurs structures. Les sociétés exclues du périmètre exercent les mêmes activités que les entités incluses et sont ainsi concernées par les mêmes impacts, risques et opportunités.

En 2025, le taux de couverture global du reporting extra-financier en IFRS est de 99 % du chiffre d'affaires consolidé et de 97 % des effectifs du Groupe (en ETP : Équivalent temps plein).

Conformément à la norme IFRS 8 sur les secteurs opérationnels, le Groupe présente des données financières opérationnelles dites « ajustées », en ligne avec les informations communiquées et suivies par le Directoire. Le périmètre « ajusté » est également utilisé dans la communication extra financière opérationnelle du Groupe. Les données ajustées prennent en compte l'impact en proportionnel des sociétés sous contrôle conjoint et excluent le retraitement IFRS 16 des loyers core business.

Au sein de l'état de durabilité, le Groupe présente ainsi quelques informations dites « ajustées » utilisées notamment pour le dépôt de la trajectoire climat auprès de la SBTi.

Ces données communiquées en « ajusté » au sein de l'état de durabilité seront suivies de la mention « Données ajustées ». En 2025, le taux de couverture global du reporting extra-financier en « Ajusté » est de 97 % du chiffre d'affaires consolidé et de 96 % des effectifs du Groupe (en ETP : Équivalent temps plein).

Le présent état de durabilité couvre la chaîne de valeur amont et aval du Groupe, et notamment les éléments suivants :

- L'évaluation de la double matérialité (impacts, risques et opportunités) – pour plus de détail, se référer au chapitre dédié en 2.1.1.4. *Gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IRO)*,
- Les politiques, actions et cibles, et
- Les métriques, sur le scope 3 des émissions de gaz à effet de serre.

La liste des exigences de publication couvertes dans l'état de durabilité, ainsi qu'un tableau des points de données issus d'autres actes législatifs de l'UE sont disponibles en annexe du présent rapport.

2.1.1.1.2. Circonstances particulières (BP-2) Horizons temporels

L'horizon temporel utilisé par le Groupe est conforme à celui défini dans la section 3.4. de l'*ESRS1*, à savoir :

- Horizon court terme : inférieur ou égal à 1 an, correspondant à la planification opérationnelle et financière,
- Horizon moyen terme : de 1 à 5 ans, pour la planification stratégique, et
- Horizon long term : au-delà de 5 ans, concernant la planification et la compréhension des défis futurs, alignés également avec la durée des contrats de JCDecaux avec les villes, et tenant compte des défis à venir de la société et les macro-tendances associées (urbanisation, changement climatique, etc.).

Par ailleurs, des horizons de temps spécifiques ont été considérés pour l'analyse de résilience du Groupe aux risques climatiques, le moyen terme à horizon 2030, et le long terme à horizon 2050.

Formulation d'hypothèses sur la chaîne de valeur

Dans le cadre du processus d'établissement de l'état de durabilité, des incertitudes peuvent survenir en fonction de la qualité des données calculées pour la chaîne de valeur (comme les émissions de gaz à effet de serre) ou lorsque les projections sont basées sur des hypothèses théoriques.

Sources d'incertitude associées aux estimations et résultats

Depuis 2024, l'application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce et de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, met en avant des limites inhérentes au recours à des estimations et des interprétations, en l'absence de cadres établis et d'informations de marché.

En particulier, les informations de durabilité sont établies sur la base d'hypothèses, estimations ou appréciations connues à la date d'établissement du rapport de gestion, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Elles sont dépendantes de l'état des connaissances scientifiques ou économiques, de la disponibilité et de la qualité des données externes utilisées. Il s'agit notamment des informations relatives aux consommations électriques et aux émissions carbone du Groupe.

Incorporation d'informations par référence

Information incorporée par référence	RÉFÉRENCE
ESRS 2 GOV-1	3. Gouvernement d'entreprise, p. 179 3.2.2. Mandats des membres du Directoire, p. 182 3.3.2. Mandats des membres du Conseil de Surveillance, p. 193 3.4. Les Comités, p. 202 3.6. Mixité au sein des instances dirigeantes, p. 207 2.2. Le déploiement de notre démarche de Vigilance, p. 159
ESRS 2 GOV-2	3. Gouvernement d'entreprise, p. 179
ESRS 2 GOV-3	3.9. Rémunérations et avantages, p. 210
ESRS 2 GOV-5	4. Facteurs de risques et contrôle interne, p. 267
ESRS 2 SBM-1	1.3.1. Un modèle d'affaires dont la valeur créée est partagée avec nos parties prenantes, p. 16 1.4.2 Implantation géographique de JCDecaux, p. 19 1.5. Notre marché, p. 20 1.6. Annonceurs et attractivité du média, p. 22 1.7. Stratégie du Groupe, p. 24 1.11. Activité mobilier urbain, p. 38 1.12. Activité transport, p. 44 1.13. Activité affichage, p. 48 1.7.4. L'excellence ESG au cœur de notre modèle d'affaires et de notre stratégie, p. 27 1.10. Recherche et Développement, p. 34 5. Information financière et comptable, Annexes aux comptes consolidés, chapitre 3. Information sectorielle, p. 281
ESRS 2 SBM-3 – Thématiques spécifiques à l'entité (urbanisation et transformation digitale)	1.2.4. Une entreprise engagée dans la transformation digitale, partout dans le monde, p. 14
G1	3. Gouvernement d'entreprise, p. 179 4. Facteurs de risques et contrôle interne, p. 267
G1-4	2.2. Le déploiement de notre démarche de Vigilance, p. 159 4. Facteurs de risques et contrôle interne, p. 267

2.1.1.2. Une gouvernance structurée au niveau du Groupe et renforcée à l'échelle locale

Le présent chapitre a pour objectif d'explicitier le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance dans le traitement des problématiques liées à la durabilité.

2.1.1.2.1. Présentation de la gouvernance (GOV-1)

JCDecaux SE (Société Européenne) est une société familiale cotée en bourse à structure dualiste composée d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance. Ces derniers mettent les enjeux de durabilité au cœur de la stratégie de développement de l'entreprise, en proposant plusieurs initiatives permettant de sauvegarder les valeurs de responsabilité.

À ce titre, et pour l'exercice clos au 31 décembre 2025,

- le Directoire est composé de quatre membres exécutifs : MM. Jean-François DECAUX, Jean-Charles DECAUX, David BOURG, Emmanuel BASTIDE et Daniel HOFER (jusqu'au 31 août 2025)
- le Conseil de Surveillance est, quant à lui, composé de onze membres non exécutifs : MM. Gérard DEGONSE, Jean-Pierre DECAUX, Guillaume PEPY (depuis le 14 mai 2025), Patrice CAT, Jean-François DUCREST, Jean-Sébastien DECAUX, et Mmes Alexia DECAUX-LEFORT, Bénédicte HAUTEFORT, Elisabeth LOUIS, Marie-Laure SAUTY DE CHALON et Leila TURNER, Michel BLEITRACH jusqu'au 14 mai 2025.

Au sein du Conseil de Surveillance, les salariés sont représentés via deux membres :

- M. Patrice CAT : nommé membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés par le Comité Social et Économique le 30 septembre 2021 puis renouvelé par le Comité de la Société Européenne le 22 juillet 2024 ;
- Mme Elisabeth LOUIS : nommée membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés par le Comité Social et Économique le 26 septembre 2023.

Le pourcentage de membres du Conseil de Surveillance indépendants au 31 décembre 2025 est de 55,5 %.

La diversité des compétences des membres du Conseil de Surveillance, leur capacité à appréhender les enjeux du Groupe et les intérêts des parties prenantes, notamment des actionnaires et salariés, leur intégrité et leur engagement personnel, sont autant de gages de la qualité des délibérations du Conseil de Surveillance.

Les compétences des membres du Conseil couvrent les domaines suivants : connaissance des annonceurs, direction générale et expériences internationales, responsabilité sociale d'entreprise et gouvernance, digital et technologies, finance et audit, connaissance des marchés et contrats publics, marketing, communication, publicité, média.

Pour plus de détails sur la composition du Directoire et du Conseil de Surveillance et de ces comités, ainsi que sur les expériences et la formation des membres du Conseil de Surveillance, veuillez vous référer aux sections 3.2.2. *Mandats des membres du Directoire* et 3.3.2. *Mandats des membres du Conseil de Surveillance*.

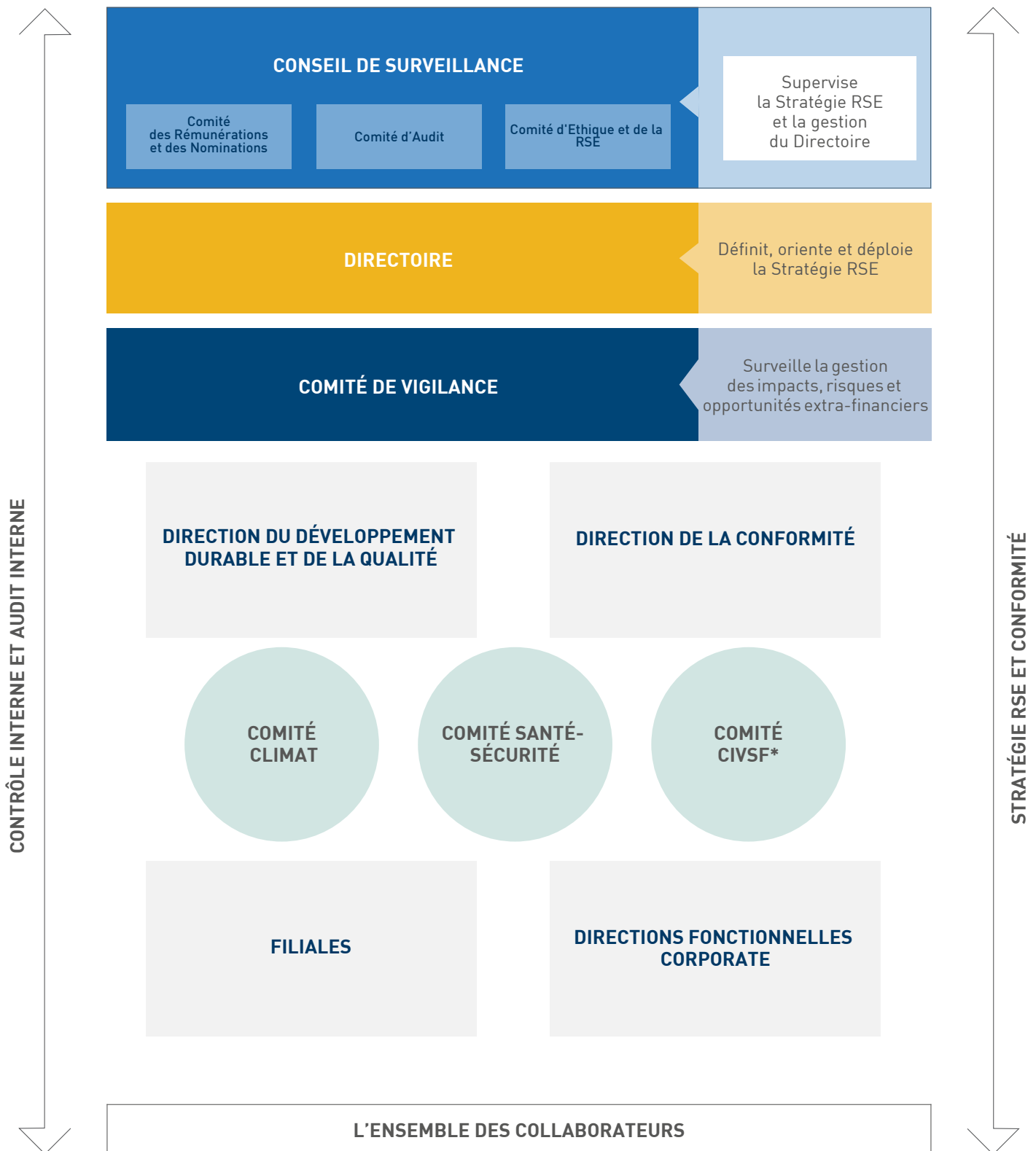
Au sein du Conseil de Surveillance, la représentation des genres est équilibrée : au 31 décembre 2025, le Conseil compte quatre femmes sur un total de neuf membres (hors membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés, non comptabilisés pour établir la proportion de femmes au sein du Conseil, conformément à l'article L. 225-79 du Code de commerce), soit une proportion de 44,44 % conformément à l'article L. 22-10-21 du Code de commerce.

La diversité des genres au sein des instances dirigeantes est l'un des objectifs clés de la Stratégie RSE 2030 du Groupe : au 31 décembre 2025, le pourcentage de femmes au sein des instances dirigeantes est de 37,0 % vs 34,4% en 2024 et 34,1% en 2023 (données ajustées).

Pour plus d'informations sur notre politique de diversité et inclusion, veuillez vous référer au chapitre 2.1.3.1. *Agir en employeur responsable (ESRS S1)*, section 2.1.3.1.7. *Favoriser la diversité et l'inclusion (S1-1, S1-4, S1-5, S1-9)*, et sur la diversité au sein des instances dirigeantes, veuillez vous référer à la section 3.6. *Mixité au sein des instances dirigeantes*.

Pour plus d'informations sur la gouvernance, veuillez vous référer au chapitre 3. *Gouvernement d'entreprise*. Pour plus d'informations sur les contrôles et procédures appliqués pour la gestion des incidences, risques et opportunités matériels, veuillez vous référer au chapitre 2.1.1.2.5. *Facteurs de risques et contrôle interne des données ESG (GOV-5)*.

Rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de durabilité



* Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales

L'élaboration, la mise en œuvre et la supervision de la Stratégie RSE et des objectifs de durabilité de l'entreprise sont assurés par diverses instances, notamment :

Les organes de Direction

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance supervise et est informé de la stratégie RSE a minima une fois par an, notamment lors de la présentation des résultats extra-financiers, et il exerce sur elle un contrôle permanent. Il effectue une revue des informations extra-financières incluses dans le rapport de gestion. Il examine les opportunités et les risques extra-financiers ainsi que les mesures prises en conséquence. Il s'assure de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence, et il s'assure de la mise en œuvre d'une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes.

Par ailleurs, la Stratégie Climat est approuvée par le Conseil de Surveillance et présentée à l'Assemblée Générale.

Le Comité d'éthique et de la RSE

Le Comité d'Éthique et de la RSE a pour mission de s'assurer de la prise en compte des sujets éthiques et RSE. Le Comité est chargé d'examiner la stratégie RSE mise en place, en évaluant tant les objectifs fixés que les résultats obtenus.

En parallèle, il s'assure du bon déploiement et de la bonne application de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales et de la Charte Éthique Groupe.

Par ailleurs, le Comité a pour responsabilité d'examiner l'ensemble de l'information de durabilité publié par la société, telles que le rapport de durabilité, le plan de vigilance et le plan de prévention de la corruption.

Il doit également se pencher sur toute situation susceptible de contrevenir aux règles et procédures du groupe en matière de RSE, et assurer le suivi des notations RSE obtenues.

Le Comité d'Audit

Conformément à son règlement intérieur, le Comité d'audit a pour mission d'assurer le suivi des processus d'élaboration de l'information extra-financière. Il est notamment chargé de veiller à l'efficacité des systèmes de contrôle interne ainsi qu'à la gestion des risques extra-financiers.

En parallèle, il veille à la conformité de la société avec la réglementation et supervise l'élaboration et le contrôle des informations de durabilité.

De plus, le Comité évalue l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de durabilité.

Il joue également un rôle clé dans la désignation de l'auditeur de durabilité, en émettant une recommandation à l'attention du Conseil de surveillance et suit la réalisation des missions de certification menées par cet auditeur.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Conformément à son règlement intérieur, le Comité des Rémunérations et des Nominations a pour mission de veiller à ce que les critères RSE soient inclus dans la rémunération variable des dirigeants et évalue l'atteinte de ces derniers. Ce comité examine la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale, la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil de surveillance ainsi que les écarts de représentation femmes / hommes au sein des cadres dirigeants et instances dirigeantes.

Le Directoire

Le Directoire définit et oriente la Stratégie RSE à horizon 2030, dont la Stratégie Climat, en s'appuyant sur différents comités pour sa coordination d'ensemble et sa mise en œuvre. Ce processus englobe non seulement la définition des politiques, mais également celle des objectifs stratégiques cibles. Le Directoire pilote la performance extra-financière et de l'atteinte des objectifs annuels de manière trimestrielle et valide les travaux de mise en conformité avec la taxinomie verte européenne.

Le Directeur Général Finance, Systèmes d'Information et Opérations Groupe, membre du Directoire de JCDecaux, supervise le déploiement de la stratégie RSE, y compris la lutte contre le changement climatique et les risques associés. Il dirige les processus de gestion des risques, avec un focus sur les enjeux climatiques.

Le Comité de Vigilance

Créé en 2018, le Comité de Vigilance est présidé par le Directeur Général Finance, Systèmes d'Information et Opérations Groupe, membre du Directoire. Il est composé des Directeurs Corporate Fonctionnels et Opérationnels (Achats, Audit interne, Communication, Développement Durable et Qualité, Juridique, Opérations Internationales et Ressources Humaines). Il s'assure de la bonne gestion des impacts, risques et opportunités extra-financiers Groupe, et notamment du bon déploiement des Politiques et plans d'actions pertinents au regard des enjeux majeurs identifiés. En 2025, le Comité s'est réuni à deux reprises. Pour plus d'informations sur les autres missions du Comité et ses liens avec le Directoire et le Conseil de Surveillance, veuillez-vous référer à la section 2.2. *Le déploiement de notre démarche de Vigilance*.

Les équipes opérationnelles

La Direction du Développement Durable et de la Qualité

Cette Direction est chargée d'élaborer la feuille de route de la Stratégie RSE 2030 puis d'animer et de coordonner sa mise en œuvre par les métiers et filiales. Responsable du pilotage des risques et opportunités extra-financiers, elle est également garante du processus de reporting et de la communication extra-financière. Elle veille à anticiper et à répondre aux attentes des parties prenantes internes et externes sur les sujets en lien avec le développement durable.

Elle soumet également les recommandations liées à l'atteinte des critères ESG dans la rémunération variable des Directeurs régionaux et/ou Pays aux membres du Directoire responsables de ces filiales. Par ailleurs, il lui incombe de déployer la Politique Qualité normative de JCDecaux à l'échelle des fonctions et activités Corporate.

La Directrice du Développement Durable et de la Qualité rend compte au Directeur Général Finance, Systèmes d'Information et Opérations Groupe, facilitant ainsi le suivi des performances en matière de développement durable. Le Directoire valide les priorités stratégiques de la Stratégie RSE 2030. La Directrice du Développement Durable et de la Qualité préside le Comité Climat, renforçant ainsi l'engagement de JCDecaux envers la responsabilité environnementale.

La Direction du Développement Durable et de la Qualité rend compte a minima huit fois par an au Directoire de la performance extra-financière de JCDecaux, de l'état d'avancement des priorités et de la Stratégie RSE dans les pays du Groupe. En 2025, différents sujets ont fait l'objet d'une présentation au Directoire, tels que la CSRD, la Politique Sociale Groupe, la Stratégie Climat, la politique d'écoconception, les achats responsables, l'outil de mesure de l'impact des campagnes « 360 Footprint » et le Budget ESG. Au minimum deux fois par an, elle communique au Conseil de Surveillance, au Comité d'Audit ainsi qu'au Comité des Rémunérations et des Nominations des informations liées à la performance extra-financière, aux actions menées et à venir ainsi qu'à la gestion des impacts environnementaux, sociaux et sociétaux du Groupe. Depuis l'exercice 2024, la Direction rend compte quatre fois par an, au Comité d'Éthique et de la RSE.

Le Comité des Programmes ESG

Afin d'assurer une gouvernance stratégique des différents outils IT nécessaires à l'accompagnement de la feuille de route RSE dans chaque métier du Groupe, JCDecaux a mis en place, dès 2022, un Comité des Programmes ESG. Animé par la Direction du Développement Durable et de la Qualité, la Direction du contrôle financier Groupe et la DSI, ce Comité est sponsorisé par la Direction Générale Finance, Système d'Information et Administration. Se réunissant tous les deux mois, ce Comité a pour objectifs de :

- Cartographier les outils actuels et les initiatives en cours,
- Créer une feuille de route des futurs outils afin d'anticiper les besoins de JCDecaux,
- Valider et suivre l'avancement des projets (objectifs, planning, budget, gouvernance),
- Coordonner les actions de change management et de formation, et
- Assurer la cohérence et la compatibilité des outils ESG avec les filiales.

Les Correspondants Développement Durable

La Direction du Développement Durable et de la Qualité est en lien direct avec plus de cent correspondants Développement Durable dans l'ensemble des filiales. Ils participent au Comité de Direction de leur pays, et effectuent un reporting régulier auprès des équipes pour faciliter la prise en compte du sujet et la diffusion de l'information localement. Le réseau de correspondants est responsable du suivi de la mise en œuvre et des plans d'actions de la Stratégie RSE au niveau des filiales, supervisé par le Directeur pays. Le Groupe a renforcé l'intégration de l'ESG à l'agenda des Comités de Direction locaux. Depuis 2022, les Directeurs Financiers sont chargés de piloter la performance extra-financière, tant réelle que budgétaire, dans chaque filiale et suivent désormais l'avancement local des objectifs de la Stratégie RSE 2030, sous la responsabilité du Directeur de chaque pays.

Les experts métiers

Ces correspondants Développement Durable sont soutenus par des experts fonctionnels ou opérationnels, responsables du pilotage et du suivi opérationnel des engagements et objectifs en matière de développement durable. Ce rôle favorise l'appropriation et l'intégration de ces sujets par l'ensemble des collaborateurs. Ils sont accompagnés par la Direction du Développement Durable et de la Qualité dans l'élaboration de la Stratégie et des objectifs ainsi que dans le suivi des politiques, plans d'actions et résultats par le biais, notamment, du Comité de Vigilance décrit ci-dessus, et du Comité Climat, décrit ci-après.

Le Comité Climat

Dans le but d'opérationnaliser sa Stratégie Climat, de déployer et d'enrichir son plan de transition, mais aussi de valider certaines décisions stratégiques, JCDecaux a mis en place en 2023 un Comité Climat composé de la Direction du Développement Durable et de la Qualité, de la Direction Recherches & Développement, ainsi que de la Direction de l'Exploitation Internationale. En fonction des sujets couverts, ce Comité est élargi à d'autres directions stratégiques comme la Direction des Achats ou la Direction des Projets Internationaux. En 2025, il s'est réuni à trois reprises afin d'échanger autour de la gouvernance, de la feuille de route, de l'amélioration de la mesure carbone et des mobiliers bas carbone. Le Comité Climat est piloté par la Directrice du Développement Durable et de la Qualité et est sponsorisé par le Directeur Général Finance, Systèmes d'Information et Opérations Groupe.

Comité Santé-Sécurité

Le Groupe est dans une démarche d'accompagnement des filiales via le Comité Santé-Sécurité Groupe. Ce Comité, piloté par le Directeur de l'Exploitation Internationale, est composé des Responsables Santé-Sécurité régionaux locaux, ainsi que du Responsable Santé-Sécurité Groupe.

Les membres du Comité Santé-Sécurité se réunissent quatre fois par an pour définir et suivre les objectifs et plans d'action au niveau du Groupe, les bilans trimestriels sur les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et les résultats des audits pays réalisés. Le comité complète les actions du Comité de Vigilance. Le sujet de la Santé-Sécurité est aussi suivi plusieurs fois par an en Directoire.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement du Comité Santé-Sécurité, veuillez vous référer au chapitre 2.1.3.1.8. *Faire rayonner une culture de Santé-Sécurité exemplaire (S1-61, S1-4, S1-5, S1-14)* du présent document.

Comité CIVSF⁽¹⁾

Le Comité CIVSF participe à la gouvernance du suivi des Valeurs Sociales Fondamentales et valide les éventuels plans d'actions correctifs des filiales quand des écarts ont été identifiés. Ce Comité est piloté par la Direction des Ressources Humaines et Projets Ressources Humaines Internationaux, et composé de la Direction du Développement Durable et de la Qualité, la Direction Juridique et la Direction de l'Audit Interne. Pour en savoir plus sur le fonctionnement du Comité CIVSF, veuillez vous référer au chapitre 2.1.3.1.5. *Droits humains (S1-1, S1-4, S1-5, S1-17) section Déployer le corpus de Chartes de JCDecaux et assurer un socle de droits fondamentaux pour l'ensemble des collaborateurs* du présent document.

Le Comité Achats Responsables

Dans le cadre de son engagement envers une chaîne de valeur responsable, JCDecaux a créé le Comité Achats Responsables. Il est composé de la Direction des Achats, de la Direction du Développement Durable et Qualité, des acheteurs corporate, ainsi que des correspondants Achats régionaux, a pour vocation d'assurer une mise en œuvre concrète et opérationnelle des engagements ESG au sein des filiales du Groupe. En intégrant les acteurs régionaux et les acheteurs Groupe, ce comité favorise l'appropriation des bonnes pratiques par l'ensemble des équipes. Ses trois objectifs principaux sont de garantir l'engagement des filiales, fluidifier les échanges d'informations et de bonnes pratiques, et assurer le suivi et l'évolution des plans d'actions. Le comité s'est réuni une fois en 2025, tout en maintenant un suivi actif des actions via des échanges ciblés entre les parties prenantes.

⁽¹⁾ La Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales

L'animation du réseau

La Direction du Développement Durable et de la Qualité organise des visioconférences régulières avec les Directeurs Pays, les Responsables Métier Opérationnels et les Correspondants Développement Durable dans les pays. Elle réalise par ailleurs des visites au sein des filiales afin de rencontrer directement les équipes et mieux appréhender les enjeux locaux.

Les visioconférences s'adressent à l'ensemble des filiales et peuvent être de deux types :

- Les « General Calls », organisés une fois par an à destination des directeurs d'entités locales. Ils assurent une revue régulière du déploiement des engagements et objectifs et permettent de partager des nouvelles stratégies en lien avec l'approche de Développement Durable de JCDecaux. En mars 2025, un General Call a notamment eu lieu concernant la feuille de route ESG pour l'année 2025.
- Les « Focus Calls », dédiés à des thématiques précises, sont destinés aux correspondants Développement Durable, aux responsables métiers opérationnels et aux experts concernés de l'ensemble des pays. En 2025, près de 20 visioconférences ont été organisées sur des sujets tels que la stratégie de reconditionnement des mobiliers, le Budget ESG, la politique anti-harcèlement.

Au-delà de ces réunions, la Direction du Développement Durable et de la Qualité met à disposition des Directions Corporate et des Pays des tableaux de bord sur les performances extra-financières afin d'assurer la revue des plans d'actions et des résultats des principales filiales. Les données recueillies permettent également d'alimenter le Document d'Enregistrement Universel et de répondre aux demandes des investisseurs et des agences de notation extra-financière

2.1.1.2.2. Informations stratégiques de durabilité fournies aux organes de gouvernance (GOV-2)

Pour de plus amples informations sur la gouvernance de JCDecaux, veuillez vous référer au chapitre 3. *Gouvernement d'entreprise*, notamment le schéma de synthèse et le paragraphe dédié au Directoire (3.2.) et au Conseil de Surveillance (3.3.).

La Direction du Développement Durable et de la Qualité analyse l'ensemble des IRO⁽¹⁾ et des éléments de la Stratégie RSE du Groupe, avant de les transmettre au Directoire et de les partager avec le Conseil de Surveillance. Ces sujets sont abordés au sein du Directoire afin de pouvoir les intégrer à la stratégie du Groupe.

Le Directoire suit l'ensemble des impacts, risques et opportunités matériels. La liste est disponible dans le paragraphe 2.1.1.4.2. *Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)*

2.1.1.2.3. Intégration des performances de développement durable dans la rémunération (GOV-3)

La politique de rémunération ainsi que les systèmes d'incitation des organes de direction, de surveillance et d'administration de JCDecaux intègrent des objectifs et des critères de performance en lien avec la stratégie de durabilité du Groupe.

Parmi les instances dirigeantes, seuls les membres du Directoire et les Directeurs pays perçoivent une rémunération variable conditionnée à des critères financiers et non-financiers.

Les systèmes d'incitation du Directoire se basent, en partie, sur les critères non-financiers, fixés annuellement par le Conseil de Surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations. Ils intègrent des éléments relatifs à la Stratégie et aux politiques RSE, concourant ainsi à la pérennité de la Société. Les données opérationnelles sur lesquelles s'appuient le directoire pour le pilotage de l'entreprise sont calculées sur le périmètre « ajusté ». Les éléments de rémunération variable incluent de ce fait les données ajustées, qui prennent en compte l'impact en proportionnel des sociétés sous contrôle conjoint et excluent l'impact de la norme IFRS 16 pour le core business.

Les critères RSE sont communs à l'ensemble des membres du Directoire et représentent 15% du plafond de leur rémunération variable.

Les critères RSE reposent sur des éléments qualitatifs et quantitatifs à partir de 3 axes, à savoir :

- La performance extra-financière au travers du maintien dans les indices extra-financiers,
- L'optimisation de l'empreinte environnementale, et
- Le déploiement de politiques favorisant la culture de responsabilité de l'écosystème du Groupe.

Les membres du Directoire doivent également remplir des critères RSE liés à la Gouvernance (critères qualitatifs) à savoir :

- Renforcer la gouvernance ESG locale,
- Mettre en œuvre les exigences de la CSRD,
- Déploiement de l'Eco Design Index et déploiement progressif d'Empreinte 360 à l'international,
- Former les équipes vente et marketing aux enjeux de durabilité.

Ces critères qualitatifs ne permettent pas de compenser la non atteinte des critères quantitatifs mentionnés ci-dessous, mais pourraient venir atténuer l'attribution de la rémunération variable liée aux critères quantitatifs en cas de non-réalisation.

Des considérations liées au climat et à l'environnement sont prises en compte conformément à nos cibles de réduction présentées dans 2.1.2.1.4. *Actions et cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation (E1-3 et E1-4)*. Elles se déclinent comme suit (données ajustées) :

- *Mobiliers* : 31,6 % de réduction de nos émissions carbone liées à la consommation électrique des mobiliers en valeur absolue à fin 2025 (vs. 2019) – Location-Based (avant déduction de l'électricité verte)
- *Véhicules* : 31,5 % de réduction de nos émissions liées aux véhicules à fin 2025 (vs 2019) par rapport à 2019
- *Bâtiments* : 27 % de réduction de nos émissions liées aux bâtiments à fin 2025 (vs. 2019)
- *Scope 3* : établir une feuille de route pour décarboner nos actifs et promouvoir le reconditionnement auprès de nos mandants,

L'atteinte des critères RSE et stratégiques relève de l'appréciation du Conseil de Surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations.

À ce titre, le Comité se base sur des éléments d'appréciation fournis par le management : lors de sa séance de fin d'année, le Comité invite le Président du Directoire ou le Directeur Général afin d'échanger directement avec eux et de s'assurer que ces critères sont satisfaits.

L'ensemble des informations relatives à la rémunération des dirigeants, dont la part dédiée aux objectifs climatiques, est disponible dans le chapitre 3. *Gouvernement d'Entreprise*, à la section 3.9. *Rémunérations et avantages*.

⁽¹⁾ Impacts, risques et opportunités

2.1.1.2.4. Déploiement de notre démarche de vigilance en matière de durabilité (GOV-4)

Associés à diverses obligations d'informations, les principaux aspects et étapes de la vigilance raisonnable de JCDecaux sont présentés dans le tableau ci-après. Pour une compréhension plus approfondie du processus connexe, nous vous invitons également à consulter le Plan de Vigilance publié dans le Rapport de gestion de la Société.

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragraphes dans la déclaration relative à la durabilité
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	ESRS 2 – GOV-2 : 2.1.1.2.2. Informations stratégiques de durabilité fournies aux organes de gouvernance (GOV-2)
	ESRS 2 – GOV-3 : 2.1.1.2.3. Intégration des performances de développement durable dans la rémunération (GOV-3)
	ESRS 2 – SBM-1 : 2.1.1.3.1. Notre stratégie : le média utile et durable (SBM-1)
	ESRS 2 – SBM-3 : 2.1.1.4.2. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3) (+ SBM-3 thématiques)
Collaborer avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes de la vigilance raisonnable	ESRS 2 – GOV-2 : 2.1.1.2.2. Informations stratégiques de durabilité fournies aux organes de gouvernance (GOV-2)
	ESRS 2 – SBM-2 : 2.1.1.3.2. Un dialogue nourri avec nos parties prenantes (SBM-2)
	ESRS 2 – IRO-1 : 2.1.1.4.1. Procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)
Identifier et évaluer les impacts négatifs	ESRS 2 – IRO-1 (+ thématiques) : 2.1.1.4.1. Procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)
	ESRS 2 – SBM-3 : 2.1.1.4.2. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3) (+ SBM-3 thématiques)
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	ESRS thématiques présentant les plans d'actions pour remédier aux impacts négatifs
Suivre l'efficacité de ces efforts et les communiquer	ESRS thématiques présentant les cibles

2.1.1.2.5. Facteurs de risques et contrôle interne des données ESG (GOV-5)

JCDecaux élabore actuellement un manuel de contrôle interne relatif aux indicateurs de durabilité afin d'assurer une gestion rigoureuse et structurée de l'information en matière de durabilité. Pour chaque indicateur inclus dans le périmètre, une matrice de contrôles est développée afin de préciser les procédures et responsabilités associées. De plus, JCDecaux dispose d'une grille de cotation pour évaluer l'efficacité des contrôles mis en place, garantissant ainsi une surveillance des processus de contrôle interne.

À ce jour, le protocole de reporting de durabilité de JCDecaux définit et mesure les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, collectés lors de campagnes annuelles ou trimestrielles auprès de l'ensemble des filiales et sites. Un registre de suivi interne est mis en place pour préparer et consolider les indicateurs demandés, garantissant ainsi la fiabilité et la traçabilité des données. La répartition claire des responsabilités et la séparation des rôles assurent des pistes de vérification appropriées. Des contrôles systématiques et des audits réguliers renforcent la fiabilité et la cohérence des données collectées. Les informations recueillies sont utilisées pour élaborer des tableaux de bord, suivi en continu, et pour développer des plans d'actions locaux visant à améliorer les performances.

La Direction du Développement Durable et de la Qualité est en veille constante sur l'évolution des normes et des réglementations dans ses domaines de compétences. Elle a un rôle de conseil, de support, d'animation et de sensibilisation auprès des filiales du Groupe. Garante de la maîtrise des risques extra-financiers, elle coconstruit les politiques, plans d'actions et indicateurs clés de performance en collaboration avec les Directions Opérationnelles et Fonctionnelles concernées. Pour ce faire, en 2023, la responsable des normes IFRS a vu son périmètre s'élargir aux normes RSE.

L'Audit Interne vérifie les procédures du contrôle interne, et ces travaux sont suivis par le Comité d'Audit. Les conclusions de l'audit sont diffusées au Directoire et systématiquement suivies de plans d'actions, correctifs si nécessaires. Pour plus d'informations concernant la gestion des risques de contrôle interne, veuillez vous référer au chapitre 4. *Facteurs de risques et contrôle interne* du présent document.

2.1.1.3. L'utilité et la durabilité au cœur de notre stratégie

2.1.1.3.1. Notre stratégie : le média utile et durable (SBM-1)

La stratégie de JCDecaux et son modèle économique sont décrits dans les sections 1.7. *Stratégie du Groupe*, 1.4.2. *Implantation géographique de JCDecaux*. De plus amples informations sur notre Groupe et ses activités sont également disponibles aux sections 1.5. *Notre marché*, 1.6. *Annonces et attractivité du média*, 1.11. *Activité mobilier urbain*, 1.12. *Activité transport* et 1.13. *Activité Affichage* de notre Document d'Enregistrement Universel. Le Chiffre d'affaires du Groupe en données IFRS est présenté dans la section 3. *Information sectorielle* des annexes aux comptes consolidés (Chapitre 5. *Information financière et comptable*), les effectifs en IFRS par zone géographique sont présentés dans la section 2.1.3.1.3. *Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)*.

La Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) est une composante déterminante du modèle économique du Groupe. Cette stratégie est détaillée dans les sections 1.7.4. *L'excellence ESG au cœur de notre modèle d'affaires et de notre stratégie*, et 1.10. *Recherche et Développement*.

Une stratégie RSE ambitieuse à horizon 2030 reflétant notre engagement historique

Dès 2013, JCDecaux a conduit et publié sa première analyse de matérialité, dont les résultats ont permis d'élaborer la Stratégie Développement Durable déployée en 2014. Actualisée en 2018 et 2020, cette analyse a été complétée par une analyse des risques, afin de tenir compte de l'évolution des activités du Groupe et des attentes de ses parties prenantes. Les résultats de ces travaux ont enrichi la Stratégie de Développement Durable de 2014, tout en

l'inscrivant dans la continuité des engagements et initiatives préalablement mis en œuvre. En 2022, JCDecaux a dévoilé sa nouvelle feuille de route stratégique RSE à horizon 2030. En 2024, l'analyse de double matérialité, conforme aux ESRS, a confirmé que la stratégie mise en œuvre par JCDecaux couvre l'ensemble des enjeux matériels identifiés.

Les ambitions et engagements définis dans la Stratégie RSE à horizon 2030 font directement écho aux priorités stratégiques définies en 2014.

La Stratégie RSE 2030 a été définie par le Directoire de JCDecaux en collaboration avec la Direction du Développement Durable et de la Qualité et les différents métiers et fonctions de l'entreprise (pour en savoir plus, veuillez vous référer à la section 2.1.1.2. *Une gouvernance structurée au niveau du Groupe et renforcée à l'échelle locale*).

La Stratégie RSE 2030 - Le média utile et durable



DÉVELOPPER DES MOBILIERS ET SERVICES UTILES POUR TOUS

- Systématiser l'écoconception pour une meilleure performance environnementale et sociétale
- Développer et déployer nos innovations responsables et les mobiliers les plus vertueux
- Contribuer à la protection de la biodiversité dans les villes

PROMOUVOIR UNE COMMUNICATION EXTÉRIEURE RESPONSABLE

- Encourager davantage les campagnes responsables
- Assurer la sécurité de nos activités numériques
- Soutenir une communication d'intérêt général au service de l'Agenda 2030 des Nations Unies



DÉPLOYER UNE STRATÉGIE CLIMAT AMBITIEUSE VISANT LE NET ZÉRO CARBONE

- Réduire davantage les émissions de nos opérations (scopes 1 et 2)
- Réduire les émissions tout au long de notre chaîne de valeur (scope 3)
- Contribuer au-delà de notre chaîne de valeur

MAÎTRISER NOS AUTRES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

- Favoriser une gestion responsable de nos déchets dans une démarche d'économie circulaire
- Encourager une consommation d'eau responsable



AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE

- Valoriser tous nos collaborateurs
- Prendre soin de tous nos collaborateurs
- Accompagner le développement de nos collaborateurs
- Favoriser la diversité et l'inclusion

ADOPTER UNE CONDUITE EXEMPLAIRE DES AFFAIRES

- Assurer une conduite éthique et lutter contre la corruption
- Accompagner nos fournisseurs dans le déploiement de pratiques plus responsables
- Assurer la protection des données personnelles

AMBITION N°1 - Nos objectifs pour des lieux de vie plus durables

ENGAGEMENTS	PRIORITÉS	OBJECTIFS	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS 2025	LIEN AVEC LA MATÉRIALITÉ
DÉVELOPPER DES MOBILIERS ET SERVICES UTILES POUR TOUS	Systématiser l'écoconception pour une meilleure performance environnementale et sociétale	- Poursuivre l'enrichissement et le déploiement de notre stratégie d'écoconception - Promouvoir les mobiliers bas carbone à base d'aluminium recyclé	Annuel	Déploiement de l'Eco Design Index	Enjeux matériels : - Écoconception - Adaptation au changement climatique
	Développer et déployer nos innovations responsables et les mobiliers les plus vertueux	100 % des équipes opérationnelles sensibilisées aux innovations responsables en ligne avec les ODD des Nations Unies - Déployer à grande échelle des innovations responsables - Mesurer et communiquer sur les impacts de nos innovations	Annuel D'ici 2030 D'ici 2030	100 % N/A N/A	Enjeux matériels : - Écoconception - Reconditionnement des mobiliers - Adaptation au changement climatique - Atténuation du changement climatique
	Contribuer à la protection de la biodiversité dans les villes	Construire et déployer une politique et des plans d'actions sur la biodiversité	D'ici 2030	N/A	
PROMOUVOIR UNE COMMUNICATION EXTÉRIEURE RESPONSABLE	Encourager davantage les campagnes responsables	100 % de nos pays s'engagent à mettre en œuvre et appliquer les principes de la charte de déontologie de la communication extérieure	Annuel	100 %	Enjeux matériels : Contenus et communication responsables
	Assurer la sécurité de nos activités numériques	Zéro incident de sécurité ayant entraîné une interruption généralisée de service ou donné lieu à la diffusion non détectée de contenus non souhaités sur les écrans digitaux pour lesquels la diffusion est contrôlée par et sous la responsabilité de JCDecaux	Annuel	Zéro incident	Enjeux matériels : Cybersécurité
	Soutenir une communication d'intérêt général au service de l'Agenda 2030 des Nations Unies	- Soutenir annuellement une grande cause en lien avec les activités du Groupe - Contribuer à soutenir un ou plusieurs ODD des Nations Unies à travers des campagnes gracieuses	Annuel Annuel	Réalisé Réalisé	Enjeux matériels : Contenus et communication responsables

AMBITION N°2 - Nos objectifs pour une empreinte environnementale optimisée

ENGAGEMENTS	PRIORITÉS	OBJECTIFS	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS 2025	LIEN AVEC LA MATÉRIALITÉ
DÉPLOYER UNE STRATÉGIE CLIMAT AMBITIEUSE VISANT LE NET ZERO	Réduire davantage les émissions de nos opérations (scopes 1 et 2)	72,8 % de réduction des émissions carbone sur les scopes 1 et 2 (vs 2019)^[1]	2030	-66,5 %	Enjeux matériels : - Atténuation du changement climatique - Consommation de l'énergie
		90 % de réduction des émissions carbone sur les scopes 1 et 2 (vs 2019)^[1]	2050		
		100 % des consommations électriques couvertes par de l'électricité verte	Annuel	100 %	
	Réduire les émissions tout au long de notre chaîne de valeur (scope 3)	46,2 % de réduction des émissions carbone sur le scope 3 (vs 2019)^[2] 90 % de réduction des émissions carbone sur le scope 3 (vs 2019)^[2]	2030 2050	-41,8 %	Enjeux matériels : Atténuation du changement climatique
	Contribuer au-delà de notre chaîne de valeur	Déployer progressivement une stratégie de contribution pertinente	Jusqu'en 2050	Priorité décalée	Enjeux matériels : Atténuation du changement climatique
MAÎTRISER NOS AUTRES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	Favoriser une gestion responsable de nos déchets dans une démarche d'économie circulaire	Zéro enfouissement des déchets vs total déchets dans les pays pourvus de filières adaptées	D'ici 2035	97,6 % de déchets valorisés	
	Encourager une consommation d'eau responsable	Poursuivre le déploiement de la politique eau	Annuel	En cours	

^[1] Scope 2 en Market-based - (-67,9 % en données ajustées)

^[2] Périmètre SBTi (périmètre couvrant 92 % des émissions du scope 3 du Groupe) - (-42,0 % en données ajustées)

AMBITION N°3 - Nos objectifs pour une culture de responsabilité de notre écosystème

ENGAGEMENTS	PRIORITÉS	OBJECTIFS	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS 2025	LIEN AVEC LA MATÉRIALITÉ
AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE	Valoriser tous nos collaborateurs	100 % des pays respectent les valeurs sociales fondamentales du Groupe	Annuel	100 % ⁽¹⁾	Enjeux matériels : Droits humains (effectifs)
		100 % des nouveaux collaborateurs ont signé leur engagement à respecter la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales	Annuel	100 %	
	Prendre soin de tous nos collaborateurs	Réduire de 25 % le taux de fréquence des accidents (vs. 2019)	D'ici 2030	-37,4 %	Enjeux matériels : Santé-Sécurité (effectifs)
	Accompagner le développement de nos collaborateurs	100 % des pays du Groupe ont un programme d'intégration (onboarding) reprenant les formations clés et les valeurs de JCDecaux	D'ici 2030	N/A	Enjeux matériels : Diversité et inclusion
		100 % des pays ont un système de gestion des carrières	D'ici 2030	88 % des pays ont réalisé des entretiens annuels	
	Favoriser la diversité et l'inclusion	100 % des collaborateurs ont suivi au moins une formation dans l'année	Annuel	76,0 %	Enjeux matériels : Diversité et inclusion
		40 % de femmes au sein des instances dirigeantes de JCDecaux 100 % des nouveaux collaborateurs « connectés » formés aux stéréotypes et aux préjugés	2030	37,0 %	
			Annuel	86,0 % ⁽²⁾	

⁽¹⁾ Résultats de l'enquête de l'année 2023/2024 (enquête bisannuelle), objectif atteint après revue de la mise en place des plans d'actions correctifs.

⁽²⁾ Cela concerne les formations « Ensemble, luttons contre le harcèlement » et « Ensemble, agissons pour l'égalité femmes-hommes ! ».

ENGAGEMENTS	PRIORITÉS	OBJECTIFS	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS 2025	LIEN AVEC LA MATÉRIALITÉ
ADOPTER UNE CONDUITE EXEMPLAIRE DES AFFAIRES	Assurer une conduite éthique et lutter contre la corruption	100 % des nouveaux collaborateurs ont signé leur engagement à respecter la Charte Éthique	Annuel	100 %	Enjeux matériels : - Éthique des affaires - Lutte contre la corruption
		100 % des nouveaux fournisseurs et des fournisseurs-clés ont signé le Code de Conduite Fournisseur	Annuel	100 %	- Droits humains (effectifs) - Droits humains (chaîne de valeur)
	Accompagner nos fournisseurs dans le déploiement de pratiques plus responsables	100 % des fournisseurs clés sont évalués tous les ans	Annuel	100 %	Enjeux matériels :
		100 % des correspondants achats en filiale suivent la formation « achats responsables »	Annuel	100 %	Santé et sécurité (chaîne de valeur)
	Assurer la protection des données personnelles	100 % de fournisseurs clés directs audités au moins tous les 5 ans	D'ici 2030	57 %	Droits humains (chaîne de valeur)
		100 % des collaborateurs européens « connectés » suivent la formation digitale RGPD	Annuel	82 %	Enjeux matériels :
		100 % des filiales européennes évaluées sur la gestion et l'utilisation des données personnelles	D'ici 2025	100 % des filiales européennes ⁽¹⁾	- Protection des données à caractère personnelles (effectifs) - Cybersécurité

Certains piliers de la Stratégie RSE tels que la gestion de l'eau et des déchets n'ont pas été identifiés comme prioritaires dans notre analyse de double matérialité par nos parties prenantes. Ces enjeux restant stratégiques pour le Groupe, des informations volontaires (hors du périmètre des ESRS) sont disponibles dans la section 2.1.1.5. *Autres Informations ESG (volontaire)*.

Le modèle économique, la chaîne de valeur et les implications des activités du Groupe pour ses parties prenantes sont développés dans les sections dédiées du Document d'Enregistrement Universel 1.3. *Notre modèle d'affaires* et 1.5 *Notre marché*.

⁽¹⁾ 100% des filiales européennes ont fait l'objet d'audits dédiés à la conformité RGPD

Aux différentes étapes de la création et de la répartition de valeur, JCDecaux s'appuie sur un écosystème d'acteurs et mobilise efficacement les différentes ressources (voir schéma ci-après). L'entreprise internalise plus de 400 métiers, de la conception du mobilier urbain à la commercialisation des espaces publicitaires en passant par l'entretien des mobiliers (voir chapitre 1. *Présentation du Groupe et de ses activités*). Cette particularité lui permet de maîtriser les ressources et impacts à chaque étape, garantissant ainsi une qualité optimale des produits et services proposés.

Étapes clés et utilisation des ressources dans la chaîne de valeur

ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE VALEUR	MANDANTS	CLIENTS ANNONCEURS	RESSOURCES CLÉS
	AU SERVICE DES MANDANTS ET DES PARTENAIRES (VILLES, AÉROPORTS, MÉTRO BUS, TRAMS, TRAINS, CENTRES COMMERCIAUX...)	AU SERVICE DES ANNONCEURS ET DES AGENCES CONSEILS	
 1 CONSEIL ET CONCEPTION	- Écoute des besoins, dialogue et recommandations auprès des parties prenantes - Écoute des attentes des utilisateurs finaux - Développement de nouveaux produits et services design, confortables, innovants, connectés, interactifs et accessibles à tous - Écoconception	- Stratégie média Out-Of-Home, conseil auprès des annonceurs - Élaboration de plans publicitaires internationaux, nationaux et locaux - Capacité à combiner des mobiliers analogiques et digitaux dans plus de 79 pays - Solutions événementielles	- CAPITAL HUMAIN - CAPITAL SOCIAL ET SOCIÉTAL
 2 OFFRE DE SERVICES	Réponse aux appels d'offres et aux dialogues compétitifs	- Vente de l'espace publicitaire - Conseil auprès de l'annonceur jusqu'à l'affichage de la campagne	- CAPITAL HUMAIN - CAPITAL INTELLECTUEL
 3 DÉPLOIEMENT ET OPÉRATIONS	- Achats responsables - Assemblage et installation des mobiliers et des systèmes de Vélos en Libre-Service - Entretien et maintenance des mobiliers et systèmes de Vélos en Libre-Service - Centre de relation client - Contrôle déontologique interne de l'affichage publicitaire	- Préparation des affiches et toiles reçues des imprimeurs - Affichage des campagnes - Mise en ligne des contenus digitaux - Mise en place des événements	- CAPITAL HUMAIN - CAPITAL SOCIAL ET SOCIÉTAL - CAPITAL NATUREL - CAPITAL MANUFACTURIER - CAPITAL FINANCIER
 4 ACCOMPAGNEMENT POST-DÉPLOIEMENT	- Service client : enquêtes de satisfaction auprès des usagers - Démontage, recyclage ou rénovation des mobiliers - Retour d'expérience et accompagnement des collectivités et des mandants	- Dépose et recyclage des affiches en fin de campagne - Accompagnement post-campagne : mesure de l'efficacité publicitaire, enquêtes auprès des consommateurs	- CAPITAL HUMAIN - CAPITAL SOCIAL ET SOCIÉTAL

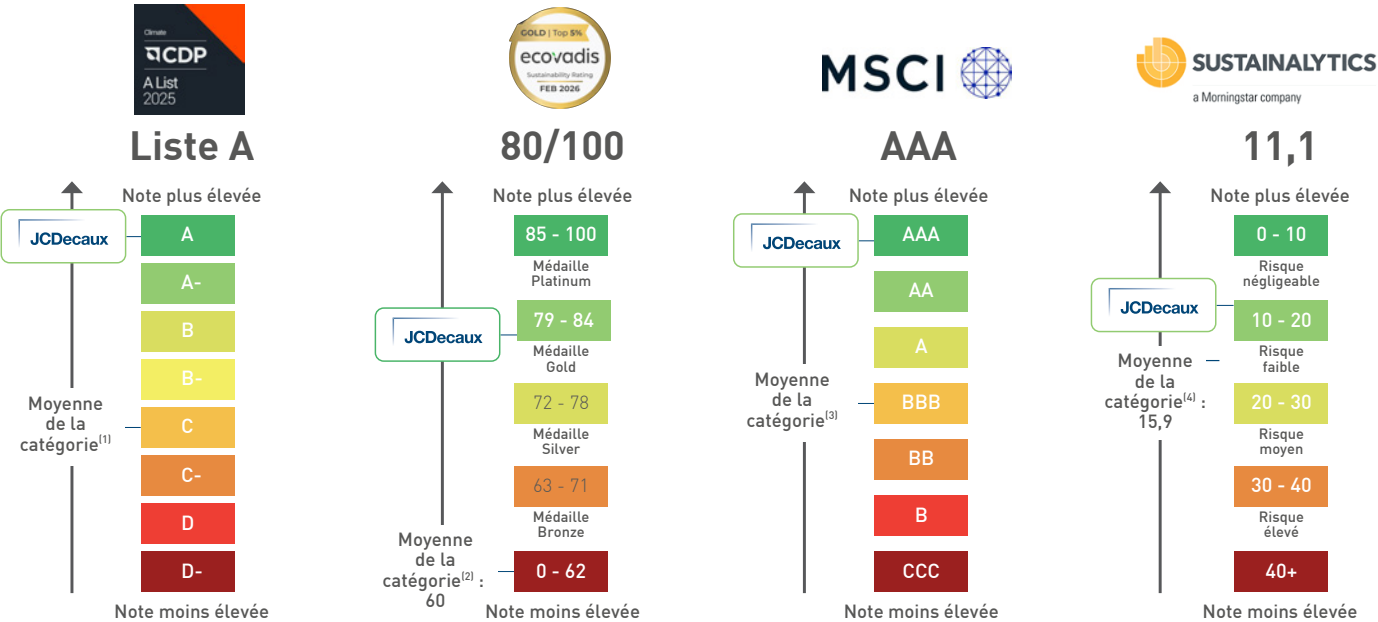
Notre contribution aux objectifs de développement durable (information volontaire)

A travers sa Stratégie RSE, sa façon d'opérer au quotidien et son offre de solutions favorisant l'émergence de villes et de mobilités intelligentes et durables, JCDecaux contribue à l'ensemble des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et particulièrement à six d'entre eux, afin d'en accélérer la promotion et le développement à travers le monde. La prise en compte des ODD constitue un levier d'innovation pour proposer des produits et services toujours plus responsables.

De plus, le Groupe soutient l'Agenda 2030 des Nations Unies par le biais de sa démarche de média responsable et de son soutien à de grandes causes, en valorisant et amplifiant la communication responsable et positive des annonceurs (voir chapitre 2.1.3.3.2. *Contenus et communication responsables (S4-1, S4-3, S4-4, S4-5) section Soutenir une communication d'intérêt général*). Pour en savoir plus sur notre contribution aux Objectifs de Développement Durable, veuillez consulter la note détaillée publiée sur www.jcdecaux.com.

Notre performance reconnue par les standards internationaux (information volontaire)

Chaque année, la performance RSE du Groupe est évaluée par quatre acteurs internationaux majeurs de la notation extra-financière reconnus pour leur expertise dans leur domaine :



CDP CLIMATE CHANGE	ECOVADIS	MSCI ESG	SUSTAINALYTICS
Depuis 2011, JCDecaux répond au CDP. En 2025, JCDecaux est référencé sur la liste A pour la troisième année consécutive et fait partie d'une minorité d'entreprises ayant atteint le niveau « Leadership » dans la catégorie Services Web et Marketing.	Le Groupe répond au questionnaire EcoVadis depuis 2021. En 2025, le Groupe est classé Or avec un score global de 80/100, se plaçant ainsi dans le top 5 % des entreprises évaluées.	Référencé depuis 2013 par MSCI, JCDecaux obtient la note AAA en 2025 et est ainsi classé parmi les meilleures entreprises du secteur des médias.	En 2025, JCDecaux obtient la note de 11,9 (low risk). Le Groupe se classe à la 33 ^{ème} place sur 270 entreprises du secteur Media qui sont évaluées.
(1) Services Web et Marketing, (2) Publicité et études de marché, (3) Média et divertissement, (4) Média et publicité			

De plus, JCDecaux est référencé dans la liste « Prime » de l'agence ISS CORPORATE ESG RESPONSIBILITY depuis 2013, ce statut étant attribué aux entreprises dépassant le seuil sectoriel en termes de performances ESG.

2.1.1.3.2. Un dialogue nourri avec nos parties prenantes (SBM-2)

Noyau d'un écosystème d'acteurs dont les multiples parties prenantes obéissent chacune à leurs propres enjeux, JCDecaux veille à cerner et répondre au mieux à leurs attentes, dans le respect des règles de l'éthique des affaires. Une telle responsabilité offre également au Groupe l'opportunité de renforcer son positionnement en tant que leader mondial de la Communication Extérieure. Le dialogue avec les parties prenantes est mené à l'échelon local, principalement par les Directions Corporate et Régionales.

Au cœur des enjeux les plus matériels, JCDecaux priorise le respect de l'éthique des affaires dans toutes ses relations et interactions avec ses parties prenantes.

Ce dialogue s'opère selon plusieurs modalités en fonction des parties prenantes. Il s'agit notamment des éléments suivants : Document d'Enregistrement Universel et rapport RSE, site internet, présentations et communiqués de presse, tribunes et prise de parole dans les médias, rendez-vous avec les agences médias et

les annonceurs, rencontres avec les mandants (villes, sociétés de transport, etc.), réponses aux questionnaires des agences de notation ESG, conférences investisseurs, publications via les réseaux sociaux externes à destination du grand public, mais aussi les réseaux de communication internes à destination de nos collaborateurs et *General et Focus Calls* avec notre communauté de correspondants développement durable, etc.

JCDecaux est par ailleurs, signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2015. Le Groupe met en œuvre les dix principes de ce Pacte et répond chaque année au questionnaire « Communication sur le Progrès » (CoP) qui décrit les efforts déployés en interne pour appliquer ces principes auprès de ses parties prenantes.

Les intérêts et points de vue des parties prenantes de JCDecaux ont été pris en compte lors du processus d'analyse de double matérialité du Groupe. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la section 2.1.1.4.1. *Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1).*

FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS

Leurs enjeux :

- Respect des droits humains
- Respect des conditions commerciales établies
- Respect de l'éthique des affaires
- Transparence sur le processus de sélection

Nos réponses :

- Mise en place en 2014 du Code de Conduite fournisseurs
- Mise en place d'évaluations et d'audits RSE
- Mise en place d'une cartographie des risques

CITOYENS & USAGERS DES MOBILIERS

Leurs enjeux :

- Accessibilité et utilité de nos produits et services
- Promotion d'une communication responsable
- Protection de leurs données personnelles

Nos réponses :

- Encouragement à la mobilité douce, innovations durables
- Mobiliers durables, éco-conçus, normes de sécurité élevées
- Messages d'alertes sur les événements climatiques extrêmes, pics de pollution
- Application de la Charte de Déontologie de la Communication Extérieure et du RGPD

COLLABORATEURS JCDECAUX

Leurs enjeux :

- Santé-sécurité et bien-être au travail
- Respect des droits fondamentaux et dialogue social
- Protection des données à caractère personnel

Nos réponses :

- Mise en place dès 2012 de la Charte Internationale des valeurs sociales fondamentales
- Mise en place des Politiques (sociale, santé & sécurité, protection des données personnelles)
- Mise en place d'une Direction et d'une communauté RGPD

ONG

Leurs enjeux :

- Promotion et actions en faveur des causes d'intérêt général

Nos réponses :

- Partenariat ONU
- Engagement grandes causes et actions gracieuses

RESPONSABLES COMMANDE PUBLIQUE ET PRIVÉE

Leurs enjeux :

- Développement et transformation de leur ville en un lieu de vie agréable et durable
- Respect de l'éthique des affaires
- Attentes économiques et financières

Nos réponses :

- Stratégie Climat Groupe alignée avec l'accord de Paris et validée par le Science-Based Targets Initiative
- Déploiement de la charte éthique depuis 2001
- Sensibilisation à la commande publique responsable
- Innovation constante autour de nos mobiliers et services
- Déploiement de l'Eco Design Index

ANNONCEURS & AGENCES MEDIA

Leurs enjeux :

- Respect de l'éthique des affaires, alignement avec les valeurs RSE
- Mesure et réduction de l'empreinte environnementale de leurs campagnes
- Qualité des audiences
- Transparence et fiabilité

Nos réponses :

- Ciblage publicitaire sur mesure
- Calculateur Empreinte 360
- Application de la charte de déontologie de la communication extérieure
- Mise en place d'un processus d'évaluation de nos clients clés

COMMUNAUTÉS FINANCIÈRES

Leurs enjeux :

- Création de la valeur financière et extra-financière
- Reporting et positionnement conforme à la SFDR⁽¹⁾
- Transparence et fiabilité

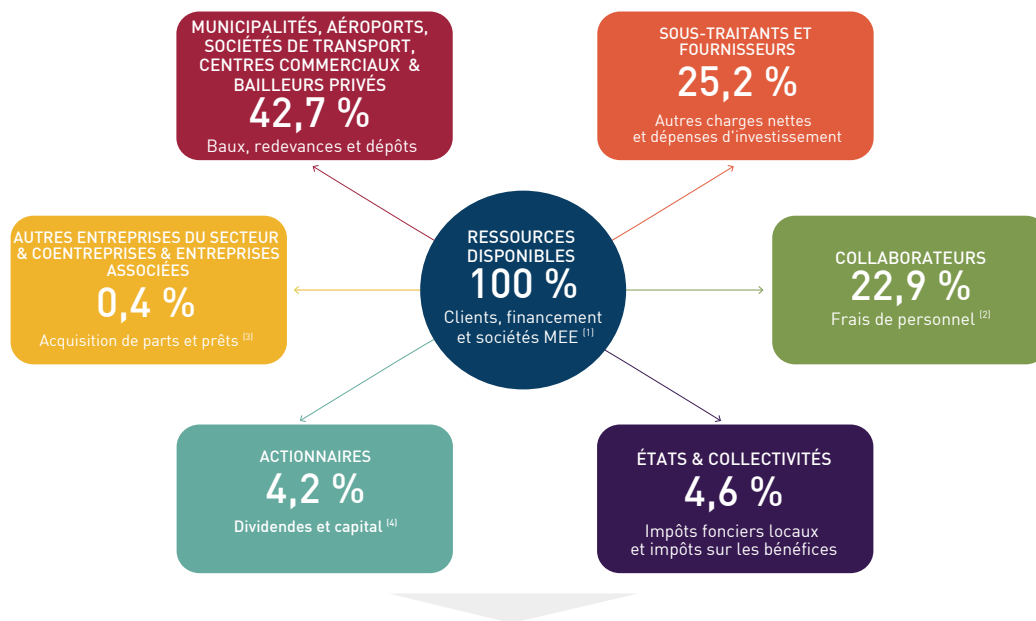
Nos réponses :

- Modèle d'affaire résilient
- Engagement actif auprès des agences de notation extra-financières
- Conformité réglementaire – vérification externe (Rapport Auditeur de durabilité)
- Répartition équilibrée de la valeur parmi les parties prenantes
- Mise en place d'un processus de reporting et de planning dédié, en convergence avec le processus financier et une gouvernance dédiée et des outils intégrés

⁽¹⁾ SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation

FOCUS « Un modèle d'affaires dont la valeur créée est partagée avec nos parties prenantes »

JCDecaux est présent dans plus de 79 pays, 3 895 villes de plus de 10 000 habitants, 154 aéroports et 257 contrats de transport dans les métros, bus, trains et tramways. Nos mobiliers design et innovants permettent, grâce à la communication des marques, le financement d'infrastructures publiques et le développement de nouvelles solutions au service des citoyens. Les activités et métiers de JCDecaux sont donc par nature ancrés au cœur des territoires, au plus près de ses installations et de ses mandants et clients annonceurs. Ainsi, JCDecaux crée de la valeur économique et sociale à travers la création d'emplois là où l'entreprise s'implante, et contribue ainsi au développement économique des territoires.



JCDecaux partage 47 % de ses ressources créées au bénéfice du financement de lieux de vie et de transport

⁽¹⁾ Ce montant inclut l'augmentation de la dette auprès des banques et des actionnaires minoritaires, la trésorerie acquise/cédée et les achats/ventes d'actions propres.

⁽²⁾ Ce montant inclut la charge d'actions gratuites.

⁽³⁾ Hors trésorerie nette acquise/cédée et y compris décaissements nets des encaissements (décaissements) sur acquisitions (cessions) de titres de participation ne donnant pas le contrôle (sans perte de contrôle) et les prêts aux coentreprises et entreprises associées.

⁽⁴⁾ Ce montant correspond aux dividendes perçus par l'ensemble des actionnaires y compris les actionnaires minoritaires dans les sociétés contrôlées, ainsi que les augmentations de capital réalisées par les actionnaires minoritaires dans les sociétés contrôlées.

2.1.1.4. Gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IRO)

2.1.1.4.1. Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)

Depuis 2013, le Groupe publiait une analyse de matérialité simple, dont la dernière mise à jour datait de 2020. Conformément aux exigences de la Corporate Sustainability Reporting Directive⁽¹⁾ (CSRD), le Groupe a mené, entre juillet 2023 et janvier 2024, une analyse de double matérialité de ses enjeux de durabilité, couvrant les activités du Groupe et les acteurs de sa chaîne de valeur. Compte tenu de la complexité de cette chaîne de valeur, le Groupe l'a pris en compte dans sa globalité mais de façon différenciée. Cette approche a permis de cibler les acteurs directement concernés par ses activités. Un cabinet de conseil externe a accompagné le Groupe pendant ce processus afin de garantir la neutralité et la robustesse de la méthodologie.

La méthodologie employée fait partie intégrante de la procédure de vigilance raisonnable en matière de durabilité que le Groupe met en œuvre afin d'identifier, prévenir et atténuer les impacts négatifs réels et potentiels de ses activités sur l'environnement et les populations et de rendre compte de la manière dont il remédie à ces impacts. Cette procédure de vigilance raisonnable est complétée par l'évaluation des impacts positifs.

Chaque année, la cartographie des risques Groupe est mise à jour par la Direction de l'Audit Interne. Les synergies entre cette cartographie et les résultats de l'analyse de double matérialité sont détaillés dans la *Phase 3 : Consolidation, analyse et ajustement*.

La méthodologie a été conçue conformément au cadre posé par la norme *ESRS 1*. Le Groupe a considéré les enjeux de durabilité et les impacts, risques et opportunités liés sous les deux aspects suivants :

- La matérialité d'impact : les impacts sur l'environnement et les populations, qu'ils soient positifs ou négatifs, réels ou potentiels, dont le Groupe JCDecaux est responsable, soit par ses propres activités soit par celles de ses relations commerciales, et
- La matérialité financière : les enjeux qui génèrent des risques ou des opportunités qui affectent ou peuvent affecter la situation financière ou la performance financière du Groupe JCDecaux.

Les évaluations de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont liées entre elles, et il convient de tenir compte de l'interdépendance de ces deux dimensions. L'analyse menée par le Groupe ne se limite pas aux propres activités de l'entreprise mais inclut également ses chaînes de valeur en amont et en aval de rang 1.

La méthodologie d'analyse ainsi que les résultats ont été validés par le Directoire et revus par le CERSE⁽²⁾, le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance. Les résultats de la double-matérialité ont également été présentés au CSE en mai 2024.

La méthodologie d'analyse a suivi quatre phases précises décrites ci-après :

- Phase 1 : Travaux préparatoires
- Phase 2 : Identification des Impacts, Risques et Opportunités, et cotation
- Phase 3 : Consolidation, analyse et ajustement
- Phase 4 : Révision et mise à jour annuelle

Phase 1 : Travaux préparatoires

Identification des parties prenantes

L'analyse des activités et de la chaîne de valeur de JCDecaux a permis de cadrer l'exercice de l'analyse de double matérialité. L'identification des parties prenantes internes et externes sollicitées pour les cotations de la matérialité d'impact et financière a été pilotée par le pôle Performance extra-financière, Risques et Compliance de la Direction du Développement durable et de la Qualité.

Cette identification a été réalisée en s'appuyant sur le processus de dialogue avec les parties prenantes tel que décrit dans la section 2.1.1.3.2. *Un dialogue nourri avec nos parties prenantes (SBM-2)* du présent rapport.

Les modalités de dialogue développées par JCDecaux avec ses parties prenantes sont nombreuses. L'invitation à participer à l'analyse de double matérialité du Groupe reflète son engagement vis-à-vis de son écosystème et sa volonté de prendre en compte les intérêts et les points de vue de l'ensemble de ses parties prenantes. À ce titre, toutes les parties prenantes ont été consultées sur l'intégralité des enjeux de durabilité de JCDecaux.

Les critères de sélection de personnes sollicitées en tant que représentantes des parties prenantes ont été les suivants :

- L'importance de l'organisation pour JCDecaux,
- La taille de l'organisation,
- La connaissance de JCDecaux et de son secteur d'activité, et
- La maturité sur les enjeux de durabilité.

Les parties prenantes consultées se regroupent ainsi dans les catégories suivantes :

- Investisseurs et communauté financière,
- Salariés,
- Fournisseurs,
- Clients (villes, agences de publicité et responsables achats des client publics et privés, transports),
- Consommateurs et utilisateurs finaux (villes, citoyens et utilisateurs des mobiliers),
- Communautés locales et personnes vulnérables (villes, ONG), et
- Autorité publique (Autorité de Régulation Professionnelles de la Publicité [ARPP]).

Etablissement de l'univers des enjeux

La liste des enjeux a été élaborée à partir de nombreuses sources internes et externes parmi lesquelles : la liste des enjeux d'*ESRS 1 Appendice A-AR16*, les enjeux préexistants dans la précédente matrice de matérialité, le modèle économique de JCDecaux, complétés par une analyse bibliographique et des éléments de benchmarks de concurrents.

L'objectif de cette analyse était d'identifier tous les enjeux environnementaux et notamment ceux relatifs au climat, sociaux et de gouvernance liés à notre activité. L'analyse de ces sources documentaires a permis d'écarter certains enjeux considérés comme non applicables pour JCDecaux et de regrouper certains sous-enjeux et sous-sous-enjeux dans un même enjeux de durabilité. Les enjeux et sous-enjeux suivants ont ainsi été écartés car non pertinents au regard de notre modèle économique : pollution des eaux, pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires, ressources hydriques et marines, impacts sur l'état des espèces, impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes, impacts et dépendances sur les services écosystémiques, bien-être animal et tous les sous-thèmes liés aux "Communautés affectées".

⁽¹⁾ Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) no 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/CE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

⁽²⁾ Comité d'Éthique et de la RSE

Phase 2 : Identification des Impacts, Risques et Opportunités matériels

Description des impacts, risques et opportunités pour chaque enjeu

Suite à l'élaboration de la liste des enjeux réalisée en phase 1, chaque enjeu a ensuite fait l'objet d'une description précise, afin que les parties prenantes internes et externes puissent en estimer la matérialité. Cette description comprend :

- Une description générale de l'enjeu,
- Une liste des impacts positifs ou négatifs, réels ou potentiels de JCDecaux relatifs à cet enjeu,
- Les risques financiers que représente cet enjeu pour JCDecaux (les risques liés aux impacts ou aux dépendances de JCDecaux), et,
- Les opportunités financières que représente cet enjeu pour JCDecaux.

L'identification des impacts, risques et opportunités (IRO) a été réalisée sur la base des documents listés lors de la Phase 1. JCDecaux a identifié les impacts, y compris ceux liés au climat, dont il est responsable de par ses propres activités ou en conséquence de ses relations affaires, comme par la chaîne de valeur.

Définition des échelles de cotation

Des synergies avec la cartographie de risque Groupe ont été recherchées dans l'élaboration des échelles de cotation. Des échelles de cotation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière ont été établies sur les bases suivantes :

- Les échelles utilisées par la Direction des Risques pour la cotation des risques Groupe,
- L'expertise de la Direction financière pour l'échelle de cotation de la matérialité financière,
- L'expertise de la Direction du Développement Durable et de la Qualité pour l'échelle de cotation de la matérialité d'impact, et
- Les critères définis dans *ESRS1 chapitres 3.4. et 3.5.*

Cotation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les évaluations des matérialités d'impact et financières ont été collectées auprès des parties prenantes au moyen de questionnaires en ligne et d'entretiens.

Pour sa première évaluation de double matérialité, les parties prenantes ont été invitées à coter chaque enjeu, en s'appuyant sur la description de l'enjeu, ainsi que sur la présentation des impacts, risques et opportunités potentiellement matériels, figurant dans le document annexé au questionnaire. L'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels a ensuite été réalisée par la Direction Développement Durable et Qualité.

Il est indiqué en début de questionnaire et d'entretien que, conformément au chapitre 3.4. de l'*ESRS 1*, le répondant doit, pour chaque question, garder à l'esprit qu'un impact, un risque ou une opportunité peut être de court, moyen ou long terme, direct ou indirect, réel ou potentiel.

La matérialité d'un enjeu correspond au croisement entre sa sévérité et sa probabilité d'occurrence. Conformément au chapitre 3.4. de l'*ESRS 1*, la matérialité des impacts négatifs réels dépend de la gravité tandis que celle des impacts négatifs potentiels dépend de la gravité et de la probabilité d'occurrence. En ce qui concerne les impacts négatifs potentiels sur les droits humains, la gravité l'emporte sur la probabilité.

Phase 3 : Consolidation, analyse et ajustement

Les résultats des réponses aux questionnaires ainsi qu'aux entretiens ont ensuite été consolidés et ont permis de déterminer les enjeux matériels pour JCDecaux.

Pour chaque volet de la matérialité, le score maximum possible d'un enjeu de matérialité est : le score maximum d'importance (4) x le score maximum de probabilité (4) x nombre de réponses.

Une échelle de matérialité a été définie par le Directoire afin de déterminer les enjeux matériels. Le seuil de matérialité a été établi aux points portant une matérialité d'impact ou financière strictement supérieure à 3 sur une échelle de 0 à 4. Ainsi, en première proposition les enjeux « importants » et « très importants » sur l'un ou l'autre des deux axes sont considérés comme matériels.

Sur la base de cette échelle de matérialité, la Direction Développement Durable et de la Qualité a ensuite évalué la matérialité des impacts, risques et opportunités des enjeux majeurs identifiés, en brut, sans tenir compte des politiques ou plans d'actions mis en place ou en cours de déploiement par le Groupe. Ces IRO ont également été évalués selon les horizons temporels court, moyen et long terme tels que définis dans la CSRD.

Cette procédure couvre l'ensemble des activités et des zones géographiques du Groupe, et tient compte des consultations des parties prenantes effectuées dans le cadre de l'analyse de double matérialité. Cette évaluation a été complétée par les experts en interne, en veillant à la cohérence avec la cartographie des risques groupe, et en s'appuyant sur la démarche de vigilance du Groupe. Certains enjeux proches du seuil de matérialité, et/ou qui sont relatifs à un risque RSE majeur, ont été intégrés dans les résultats. Le Directoire a validé ces résultats.

Phase 4 : Révision et mise à jour annuelle

A la suite de sa première analyse de double matérialité publiée en 2024, et dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe a procédé en 2025 à une révision de ses impacts, risques et opportunités matériels, afin de s'assurer de la validité des IRO identifiés les années précédentes et de l'ajout éventuel de nouveaux IRO.

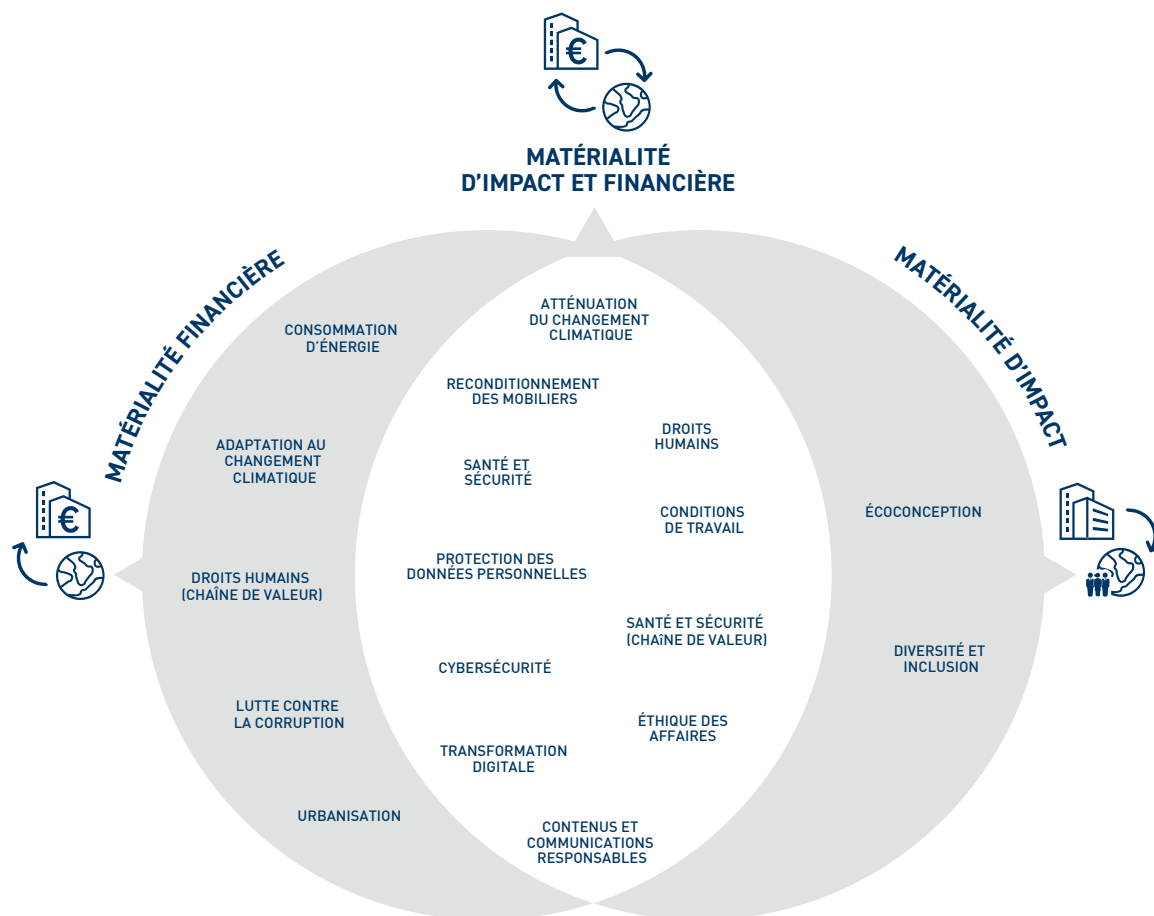
Cette révision, menée par la Direction du Développement Durable et de la Qualité, a eu lieu entre mai et juin 2025 et a permis de prendre en compte les pratiques de nos pairs, et les commentaires de nos parties prenantes externes (notamment auditeurs de durabilité).

Aussi, sur la base de ces analyses, de la cartographie des risques Groupe, de sa propre connaissance des enjeux Groupe et de l'expérience acquise la première année à travers les échanges avec des pairs, la Direction du Développement Durable et de la Qualité a :

- Requestionné la pertinence des 30 IRO présents dans le précédent rapport,
- Revu et adapté le libellé des IRO matériels, afin de le rendre plus précis,
- Regroupé certains enjeux et ajouté certains Impacts et Risques pertinents pour le Groupe.

Ces révisions ont été validées par le Directoire et revues par le CERSE, et le Comité d'Audit.

À l'issue de ces travaux, 18 enjeux ont été évalués comme matériels :



2.1.1.4.2. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier les impacts, risques et opportunités, y compris ceux liés au climat, comme matériels pour le Groupe ci-dessous. L'ensemble des impacts matériels sont à court et à moyen terme, hormis les impacts climatiques qui sont principalement à moyen terme. Pour de plus amples informations sur l'analyse de la résilience du Groupe, veuillez vous référer à la section 2.1.2.1.1. *Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3 et IRO-1)*. Pour de plus amples informations sur la manière dont les impacts matériels influent (ou, dans le cas d'impacts potentiels, sont susceptibles d'influer) sur la population ou l'environnement, veuillez vous référer aux sous-chapitre des thématiques correspondants.

Impacts, risques et opportunités (IRO)

Enjeu	Type d'IRO	Description	Chaîne de valeur amont	Nos opérations	Chaîne de valeur aval
Adaptation au changement climatique - E1	Risque	La pression réglementaire croissante afin de limiter le changement climatique pourrait entraîner une augmentation des coûts.	x	x	x
	Risque	Les perturbations liées au changement climatique pourraient entraîner une incapacité à opérer et/ou une augmentation significative des coûts opérationnels (approvisionnements en énergie ou matières premières).	x	x	
Atténuation du changement climatique - E1	Risque	JCDecaux pourrait faire face à un dommage réputationnel causé par l'inaction face à l'atténuation du changement climatique ou par la non-atteinte des objectifs climatiques.		x	
	Impact négatif	Les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1, 2 et 3) de JCDecaux le long de sa chaîne de valeur ont un impact potentiel négatif sur le changement climatique. La majorité des émissions de JCDecaux proviennent du Scope 3.	x	x	x
	Impact positif	JCDecaux contribue à la décarbonation de la mobilité à travers ses produits et services (Atribus, vélo libre-service, transport terrestre).			x
Consommation d'énergie - E1	Risque	Les gouvernements et les organismes de régulation pourraient introduire des réglementations plus strictes sur la consommation énergétique, ce qui pourrait entraîner une augmentation des coûts énergétiques et de production.	x	x	x
Écoconception - E5	Impact positif	Les principes d'écoconception de JCDecaux permettent d'intégrer des pratiques durables tout au long du cycle de vie des mobiliers, en favorisant l'efficacité des ressources et en minimisant l'impact environnemental.	x	x	
Reconditionnement des mobiliers - E5	Opportunité	Le recours aux matériaux et/ou aux mobiliers reconditionnés peut entraîner une réduction des coûts de production.		x	x
	Impact	Le reconditionnement des mobiliers permet de réduire la pression sur les ressources et l'environnement.		x	x
Conditions de travail (sécurité de l'emploi, rémunération, équilibre entre vie professionnelle et vie privée) - S1	Impact positif	JCDecaux fournit des conditions de travail décentes à ses collaborateurs à travers le monde, conformes à la réglementation de chaque pays et notamment en ce qui concerne la rémunération, la sécurité de l'emploi et l'équilibre de vie personnelle et professionnelle.		x	
	Impact positif	JCDecaux est une entreprise de publicité extérieure "Glocale" qui favorise la création d'emplois locaux.		x	
	Risque	Risque que JCDecaux ait des difficultés à attirer, fidéliser des profils ayant les compétences requises pour mettre en œuvre sa stratégie, ce qui pourrait compromettre, à terme, sa capacité à atteindre ses objectifs financiers.		x	
Conditions de travail (santé - sécurité) - S1	Impact négatif	Des conditions de travail inadéquates peuvent compromettre la santé et la sécurité des collaborateurs du Groupe.		x	
	Risque	JCDecaux pourrait subir un risque réputationnel et financier si les aspects matériels, organisationnels, sociaux et psychologiques des conditions de travail nécessaires à la santé et la sécurité de ses collaborateurs ne sont pas respectés.		x	
Diversité et inclusion (effectifs) - S1	Impact positif	Le respect de la diversité des collaborateurs et leur inclusion au sein du Groupe est facteur de bien-être au travail et favorise leur engagement et leur capacité d'innovation.		x	
Droits humains (effectifs) - S1	Impact négatif	Le non-respect des politiques internationales en matière de droits humains et de travail pourrait avoir un impact négatif sur les collaborateurs de JCDecaux.		x	
	Risque	La non-application des droits fondamentaux du travail et des droits humains pourrait avoir un impact réputationnel et financier pour le Groupe.		x	
Protection des données à caractère personnel (effectifs) - S1	Impact négatif	Les violations de données impliquant des informations personnelles et sensibles des employés pourraient avoir des impacts dommageables pour les employés concernés.		x	
	Risque	JCDecaux pourrait subir un risque réputationnel et financier lié à la divulgation des données à caractère personnel des salariés.		x	
Santé et sécurité (chaîne de valeur) - S2	Impact négatif	Des conditions de travail inadéquates peuvent compromettre la santé et la sécurité de tous les employés de la chaîne de valeur et perturber la santé et la sécurité organisationnelles.	x		
	Risque	JCDecaux et ses partenaires pourraient subir un risque réputationnel et financier si les aspects matériels, organisationnels, sociaux et psychologiques des conditions de travail nécessaires à la santé et la sécurité des salariés de la chaîne de valeur ne sont pas respectés.	x		
Droits humains (chaîne de valeur) - S2	Risque	La non-application des droits fondamentaux du travail et des droits humains dans la chaîne de valeur pourrait avoir un impact réputationnel et financier pour le Groupe et ses partenaires.	x		
Cybersécurité - S4	Risque	La non-conformité aux lois et réglementations internationales et locales en matière de cybersécurité pourrait engendrer un risque financier et réputationnel pour JCDecaux.		x	x
	Risque	JCDecaux pourrait subir un risque financier et réputationnel lié au piratage des écrans numériques et/ou des contenus numériques		x	x
	Impact négatif	Les violations de données impliquant des informations personnelles et sensibles des consommateurs pourraient avoir un impact négatif sur les consommateurs concernés.			x

Impacts, risques et opportunités (IRO)

Enjeu	Type d'IRO	Description	Chaîne de valeur amont	Nos opérations	Chaîne de valeur aval
Contenus et communication responsables – S4	Impact positif	La communication proposée par JCDecaux, dans le respect de la déontologie, permet de refléter les valeurs culturelles, sociales et environnementales. Ces campagnes peuvent promouvoir notamment la diversité et l'inclusion ainsi que les grandes causes, sensibilisant le public aux enjeux importants et encourageant un changement social positif.			x
	Impact positif	Les produits et services innovants de JCDecaux, qui sont à la fois bien conçus et entretenus, contribuent à rendre la publicité plus pertinente pour l'ensemble des parties prenantes.			x
	Impact positif	Les activités de mobilier urbain et de publicité dans les transports de JCDecaux contribuent au financement des services locaux, bénéficiant ainsi à la communauté locale.			x
	Risques	JCDecaux peut être confronté à un risque financier et réputationnel en raison de l'éventuelle augmentation des dispositifs réglementaires sur la publicité (OOH et DOOH) et du désengagement des collectivités locales vis-à-vis du modèle économique de JCDecaux.			x
Éthique des affaires – G1	Risque	JCDecaux pourrait subir un risque financier et réputationnel en cas de non-conformité aux lois et réglementations internationales et locales en matière d'éthique des affaires.		x	
	Impact positif	Dans le cadre de sa conduite des affaires, JCDecaux promeut des normes éthiques sur l'ensemble de ses marchés et au sein de l'entreprise.	x	x	x
Lutte contre la corruption – G1	Risque	JCDecaux pourrait subir un risque financier et réputationnel engendré par des cas potentiels de corruption et/ou d'influence.		x	
Enjeux spécifiques à l'entité					
Urbanisation	Opportunité	L'urbanisation renforce la stratégie de développement international de JCDecaux.		x	
Transformation digitale	Opportunité	La transformation digitale contribue à dynamiser la croissance des ventes de JCDecaux.		x	
	Impact positif	Les nouveaux services digitaux proposés par JCDecaux contribuent à la transformation des zones urbaines.		x	x

Urbanisation

En 2025, environ 57 % de la population mondiale, soit environ 4,6 milliards de personnes, vivent dans des zones urbaines. Ce pourcentage devrait augmenter progressivement pour atteindre 60 % d'ici 2030 et 66 % d'ici 2050. L'urbanisation ajoutera environ 2,5 milliards de personnes supplémentaires dans les villes d'ici le milieu du siècle, principalement en Asie et en Afrique (World Bank) (Our World in Data) (Destatis).

Opportunités pour JCDecaux

L'urbanisation sert la stratégie de JCDecaux, média utile et durable de la mobilité ; c'est un levier de croissance pour le Groupe, permettant de s'adresser à de plus larges audiences, au gré de l'augmentation de la population urbaine.

L'urbanisation est aussi une opportunité pour JCDecaux dont la mission est de contribuer à améliorer la qualité de vie en ville et dans les lieux de transports qui en sont les extensions naturelles au travers du déploiement de services utiles qui répondent aux attentes des parties prenantes.

Transformation numérique

La digitalisation des médias et ses évolutions via l'IA ont pour conséquences :

- Une fragmentation croissante des médias, malgré la domination des géants du web, du mobile et des réseaux sociaux,
- Un risque de fake news et de fake images avéré et mesuré sur les réseaux sociaux en particulier, phénomène largement amplifié par l'essor de l'IA,

- Une bataille de l'attention publicitaire, à l'heure où l'utilisation de cookies sur le web tend à amenuiser la précision du ciblage des médias digitaux,
- Un recours croissant aux ressources naturelles de la planète pour la fabrication d'appareils de connexion individuels et pour la circulation de l'information et de la communication, en particulier sous l'effet du développement de l'IA,
- Une concurrence média en augmentation, qui interroge les annonceurs et leurs conseils sur les stratégies de communication des marques.

Dans ce contexte, JCDecaux poursuit sa stratégie de digitalisation sélective de son inventaire (DOOH), dans une approche durable et raisonnée, au bénéfice de ses parties prenantes.

Le numérique représente par ailleurs une opportunité de développement de nouveaux produits et services sur l'espace public : connectivité, systèmes interactifs, capteurs etc. au service de villes et de lieux de mobilité durables et résilients.

L'alliance du digital et de la matérialité physique des dispositifs de JCDecaux présente une opportunité singulière dans un monde où il deviendra progressivement plus compliqué d'authentifier les images et messages en ligne.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer à la section 1.2.4. *Une entreprise engagée dans la transformation digitale, partout dans le monde.*

2.1.1.5. Autres informations ESG (volontaire)

Dans un souci de continuité par rapport aux informations communiquées précédemment dans la Déclaration de performance financière, sont présentées ci-après des informations non matérielles ne répondant pas aux exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce. Elles sont exclues du rapport de certification des informations en matière de durabilité présenté en section Rapport du Commissaire aux Comptes chargé de la mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2.1.1.5.1. Favoriser une gestion responsable de nos déchets

En 2025, l'activité de JCDecaux a généré 23 661 tonnes de déchets, papier et PVC inclus. Avec un objectif de zéro enfouissement à horizon 2035 (dans les pays pourvus de filière adaptée), la gestion des déchets est une des priorités de l'engagement environnemental de JCDecaux. Sa politique permet d'agir notamment sur le recyclage des déchets papier et PVC, principaux postes de déchets triés par JCDecaux.

Déchets générés

En tonnes	2023	2024	2025	ÉVOLUTION 2025 (VS 2024)
Total déchets générés	18 718	21 778	23 661	8,6 %
% déchets valorisés ⁽¹⁾	96,0 %	96,6 % ⁽²⁾	97,6 % ⁽²⁾	

(1) Le taux de déchet valorisé comprend tous les modes de traitement excepté l'enfouissement
(2) Le pourcentage de déchets valorisés s'élève à 97,6 % en périmètre ajusté
NB : Ne sont pas pris en compte les déchets ménagers et les déchets gérés par la sous-traitance dans le total des déchets.

Les pratiques associées à nos différentes typologies de déchets sont régulièrement revues pour améliorer leur taux de recyclage en fin de vie. Représentant seulement 1,3 % du total des déchets générés, JCDecaux veille également à ce que les déchets dangereux et DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) soient traités dans les filières spécialisées.

Minimiser l'enfouissement de nos déchets

Pour clarifier les objectifs de sa politique de gestion des déchets et partager les moyens d'améliorer leur traitement dès la phase de sélection des fournisseurs, JCDecaux a publié un Manuel de Gestion des Déchets destiné aux directeurs techniques, des opérations, et des achats, ainsi qu'aux managers des différentes filiales du Groupe. Il introduit une série de contraintes et de recommandations qui entraîneront des ajustements à gérer par les équipes concernées.

Le Manuel de Gestion des Déchets définit ainsi les indicateurs à collecter par les filiales sur SIA (Sustainability Information Analysis), l'outil de reporting durable, pour pouvoir développer de nouveaux plans d'actions.

Dans le cadre de la parution du Manuel, JCDecaux a créé une « communauté déchets » avec ses responsables régionaux : elle permet d'assurer la bonne diffusion et compréhension des éléments techniques de la stratégie et d'adopter une vision opérationnelle locale dans les filiales.

2.1.1.5.2. Encourager une consommation d'eau responsable

Bien que l'activité de JCDecaux ne soit pas fortement consommatrice d'eau, il est essentiel à l'échelle du Groupe d'œuvrer pour une gestion raisonnée de cette ressource.

Le nettoyage des mobiliers et des véhicules représente le principal poste de consommation d'eau pour JCDecaux. Les méthodes de lavage des mobiliers et des véhicules sont régulièrement évaluées afin de réduire la quantité d'eau utilisée tout en maintenant une qualité de lavage optimale.

Parmi les différentes solutions d'entretien à consommation réduite d'eau, une nouvelle technique a été mise au point en 2024 (1L pour 1 Abris) et est en cours de déploiement à l'international. Cette solution a d'ailleurs été récompensée et mise en valeur par un prix remis lors de la semaine du Développement Durable. Organisé en 2023, l'ESG Award est un challenge interne et collaboratif qui a présenté les bonnes pratiques locales déjà existantes, mais aussi de nouvelles idées s'inscrivant dans la Stratégie RSE. Ainsi les collaborateurs deviennent les acteurs et les ambassadeurs de la stratégie RSE du Groupe.

Pour éviter de recourir au réseau d'eau potable des villes, JCDecaux récupère l'eau de pluie collectée selon deux méthodes :

- Dans les locaux, l'eau de pluie est collectée dans des cuves et transférée dans les réservoirs des véhicules des agents d'entretien pour le lavage des mobiliers,
- Dans les mobiliers, des récupérateurs d'eau de pluie fournissent directement l'eau nécessaire à leur entretien (ex : sanitaires Patrick Jouin, colonnes d'affichage).

Le nettoyage des mobiliers à l'eau de pluie est l'une des actions emblématiques de JCDecaux, déployée rapidement après la création de l'entreprise. En France, cette mesure est en place depuis plus de 20 ans grâce aux cuves installées à travers le pays. Cela permet à la filiale française d'être autosuffisante en eau pour l'entretien de ses mobiliers, lorsque les précipitations le permettent ou en dehors des périodes de stress hydrique.

Consommations d'eau

En m³	2023	2024	2025	ÉVOLUTION 2025 (VS 2024)
Consommation d'eau totale ⁽¹⁾	117 031	119 764	107 922	-9,9 %
Consommation d'eau de pluie	4 773	3 827	3 505	-8,4 %

(1) Consommation d'eau facturée.

2.1.2. POUR UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE OPTIMISÉE

2.1.2.1. Déployer une stratégie climat ambitieuse visant le Net Zéro (ESRS E1)

2.1.2.1.1. Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3 et IRO-1)

Le Groupe a mené une analyse axée sur les piliers de l'adaptation au changement climatique, l'atténuation du changement climatique, et la consommation d'énergie.

Le processus d'identification des IRO liés au climat a fait partie intégrante du processus d'analyse de double matérialité décrit dans la section 2.1.1.4.1. *Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)*.

La liste des IRO ressortis comme étant matériels est présentée dans le tableau suivant :

Impacts, risques et opportunités (IRO)					
Enjeu	Type d'IRO	Description	Chaîne de valeur amont	Nos opérations	Chaîne de valeur aval
Adaptation au changement climatique - E1	Risque	La pression réglementaire croissante afin de limiter le changement climatique pourrait entraîner une augmentation des coûts.	x	x	x
	Risque	Les perturbations liées au changement climatique pourraient entraîner une incapacité à opérer et/ou une augmentation significative des coûts opérationnels (approvisionnements en énergie ou matières premières).	x	x	
Atténuation du changement climatique - E1	Risque	JCDecaux pourrait faire face à un dommage réputationnel causé par l'inaction face à l'atténuation du changement climatique ou par la non atteinte des objectifs climatiques.		x	
	Impact Négatif	Les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1, 2 et 3) de JCDecaux le long de sa chaîne de valeur ont un impact potentiel négatif sur le changement climatique. La majorité des émissions de JCDecaux proviennent du Scope 3.	x	x	x
	Impact Positif	JCDecaux contribue à la décarbonation de la mobilité à travers ses produits et services (Abribus, vélo en libre service, transport terrestre).			x
Consommation d'énergie - E1	Risque	Les gouvernements et les organismes de régulation pourraient introduire des réglementations plus strictes sur la consommation énergétique, ce qui pourrait entraîner une augmentation des coûts énergétiques et de production.	x	x	x

Adaptation au changement climatique

JCDecaux pourrait être confronté à des risques physiques liés au climat, susceptibles d'affecter ses opérations dans différents pays où le Groupe est présent. Les activités du Groupe, ainsi que celles de sa chaîne de valeur située dans des zones à risques, sont potentiellement exposées à divers risques climatiques et à leurs impacts, dont la fréquence et l'intensité peuvent varier.

Plus précisément, afin de mener son analyse sur l'adaptation, le Groupe s'est référé aux recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) pour classer les risques et opportunités climatiques en deux grandes catégories :

- **Transition** : risques et opportunités liés à la transition vers une économie à faible intensité de carbone.
- **Physique** : risques et opportunités liés aux impacts physiques du changement climatique.

Conformément aux meilleures pratiques de marché cette analyse a porté sur deux horizons temporels : moyen terme (2030) et long terme (2050), le court terme n'a pas été retenu, aucun risque n'ayant été identifié sur cet horizon. Elle s'est appuyée sur trois scénarios climatiques (« Representative Concentration Pathway » (RCP)) définis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) :

- **Scénario d'atténuation agressif 1,5°C (RCP2.6)** : Collaboration mondiale pour réduire les émissions de manière agressive dès maintenant afin d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris.
- **Scénario tendanciel 2,8°C (RCP4.5)** : Efforts régionaux fragmentés pour réduire les émissions, sans toutefois atteindre les objectifs de l'accord de Paris. Les émissions continuent d'augmenter à un rythme ralenti.

- **Pas d'action climatique ~4°C (RCP8.5)** : Les émissions continuent d'augmenter sans modification des politiques actuelles, ce qui ne contribue que très peu, voire pas du tout, à prévenir les risques physiques. L'impact chiffré du groupe sur le changement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre est décrit dans la section 2.1.2.1.6. *Les émissions tout au long de la chaîne de valeur (E1-6)*.

Conformément à la TCFD, l'analyse menée distingue les risques physiques (événements climatiques extrêmes et chroniques tels que risques hydriques, chaleur extrême, froid extrême, feux de forêt), les risques de transition (risques juridiques et réglementaires, risques de marché, risques technologiques et risques liés à l'image et à la réputation) ainsi que les opportunités de transition (nouveaux marchés, produits et services, utilisation efficiente des ressources, sources d'énergie et renforcement de la résilience).

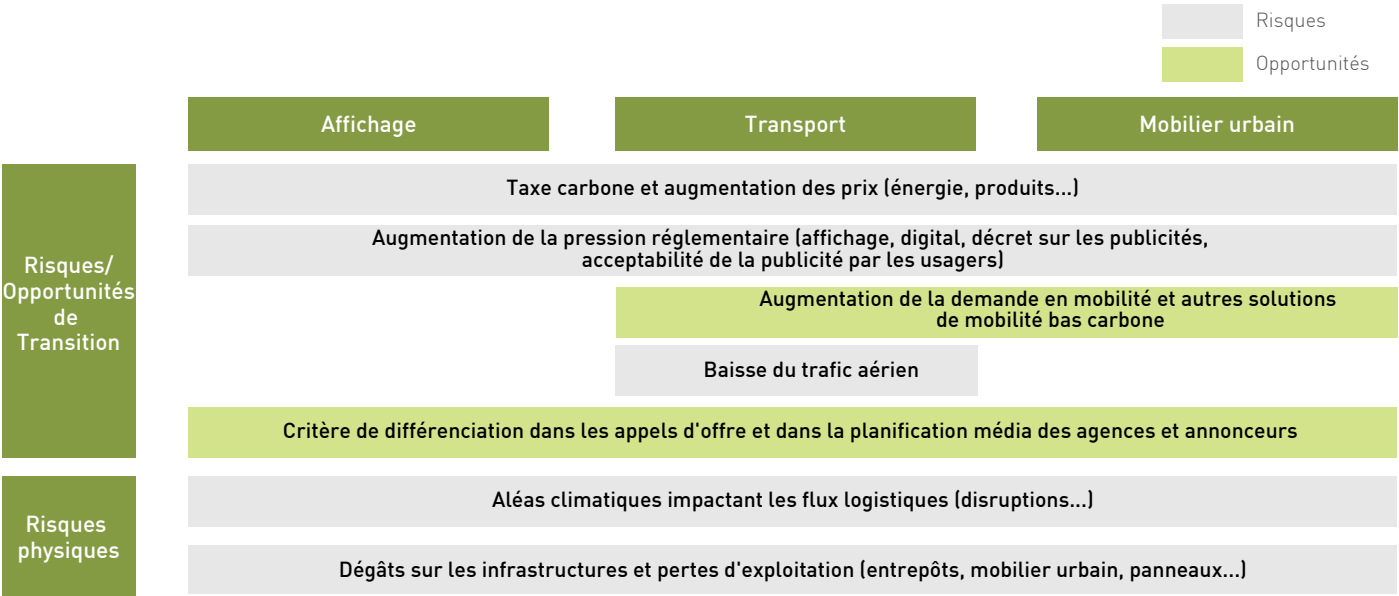
L'analyse TCFD a nécessité un travail conjoint de plusieurs contributeurs clés au sein de l'entreprise pour l'identification et la validation des risques et opportunités. Cette démarche se décompose en plusieurs étapes :

- L'identification des risques et des opportunités à travers la réalisation d'entretiens menés avec les principales parties prenantes,
- L'évaluation et la hiérarchisation des scénarios de risques et opportunités selon les résultats des entretiens,
- Les projections grâce aux scénarios climatiques, et
- La définition et la mise en place de solutions visant à traiter et à améliorer la maîtrise des risques et ainsi limiter au minimum les effets, et à adapter le portefeuille d'offres afin de répondre aux différents scénarios.

Pour son analyse réalisée en 2024, JCDecaux a pris en compte toutes les zones géographiques où le Groupe est présent.

Les résultats de cette analyse ont fait l’objet d’une présentation au Directoire et d’une validation de leur part en 2024.

Les principaux risques et opportunités ont été identifiés à moyen et long terme pour l’ensemble du groupe JCDecaux, et se présentent comme suit :



Concernant le périmètre de l’étude, l’analyse des risques et opportunités de transition a été effectuée sur les opérations du Groupe. Le risque lié aux aléas climatiques relatif aux infrastructures JCDecaux se matérialisant par une perte d’exploitation, le périmètre de l’analyse s’est porté sur 64 villes au sein de 9 pays représentant 70% du chiffre d’affaires du Groupe. Le périmètre d’analyse du risque lié aux aléas climatiques relatif à nos sites logistiques couvre à la fois nos sites d’assemblage et entrepôts, mais également les sites de nos fournisseurs représentant une importance stratégique dans la chaîne de valeur.

Les résultats de cette analyse sont en bruts. Aucune mesure d’adaptation ou de mitigation n’a en effet été considérée dans la quantification. Les impacts financiers, risques et opportunités liés au climat sont en cours de finalisation. Toute évolution ultérieure des hypothèses, des méthodes ou des données pertinentes fera, le cas échéant, l’objet d’une actualisation lors des prochains exercices.

Atténuation du changement climatique

Conscient de l’urgence climatique et du risque réputationnel lié à une potentielle inaction, JCDecaux est déterminé à accélérer, aux côtés des marques, la mobilisation de tous - citoyens, acteurs publics nationaux et locaux, et partenaires - pour relever ce défi majeur, et faire ainsi de la communication extérieure un véritable accélérateur de changement vers des modes de vie plus durables.

Les activités du Groupe et de sa chaîne de valeur génèrent des émissions de gaz à effet de serre qui ont un impact négatif sur l’atténuation du changement climatique.

Par ailleurs, via son modèle d’affaires les activités du Groupe alignées à la taxinomie verte de l’UE recouvrent naturellement les services s’inscrivant dans une stratégie globale d’offre de mobilité durable, contribuant positivement à l’atténuation du changement climatique.

Consommation d’énergie

L’augmentation des coûts d’énergie et de production, notamment en raison de la réglementation énergétique croissante, est un risque pour les opérations propres du Groupe du fait de la consommation énergétique de nos mobiliers, de nos bâtiments et véhicules. L’augmentation des coûts sur la chaîne de valeur amont peut également avoir des impacts sur nos opérations.

2.1.2.1.2. Changement climatique : Nos politiques climat (E1-1 et E1-2)

JCDecaux a défini et déployé des politiques et plans d'actions de lutte contre le changement climatique sur les deux dynamiques suivantes :

L'atténuation du changement climatique

Cette politique vise à limiter l'impact des activités du Groupe sur le changement climatique. Pour cela, JCDecaux s'appuie principalement sur sa Stratégie RSE à horizon 2030 et sur sa Stratégie Climat. Articulée autour de trois principes fondamentaux – mesurer, réduire et contribuer au-delà de sa chaîne de valeur – la Stratégie Climat de JCDecaux vise à atteindre le Net Zéro Carbone d'ici 2050 pour les scopes 1, 2 et 3 grâce à une trajectoire de réduction alignée avec la science.

Cette stratégie a été élaborée en 2022 grâce à un travail conjoint entre la Direction du Développement Durable et de la Qualité, la Direction des Opérations Internationales et la Direction Recherche et Développement, avec la collaboration de dix filiales du Groupe. Divers groupes de travail ont permis d'intégrer les défis locaux dans le calcul de l'empreinte carbone et dans la définition des étapes pour réduire les émissions. Chaque phase de cette élaboration a été validée par le Directoire.

Une communication approfondie a été réalisée auprès de toutes les filiales pour clarifier les méthodes de calcul, partager la feuille de route pour la réduction des émissions, réaffirmer l'engagement public de l'entreprise et préciser les actions locales à entreprendre.

L'adaptation au changement climatique

Cette politique vise à identifier, comprendre, évaluer et anticiper les effets du changement climatique sur les activités du Groupe. JCDecaux a renforcé la mise en œuvre des recommandations de la TCFD, en considérant ses spécificités stratégiques et opérationnelles, présentées dans la section 2.1.2.1.1. *Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3 et IRO-1).*

Implanté dans plus de 79 pays, JCDecaux est susceptible de voir ses activités impactées par les effets du changement climatique. Cependant, le dimensionnement de ses mobiliers pour répondre aux normes et conditions climatiques, leurs inspections régulières, ainsi que la répartition géographique très large des activités du Groupe, combinées au fait que les actifs de JCDecaux sont assurés contre les risques liés aux événements climatiques, permettent de limiter tout risque financier important.

Le réchauffement climatique entraîne des risques physiques et de transition pour de nombreux secteurs, y compris celui de l'urbanisme et des équipements urbains. Les modifications des variables climatiques telles que la température, les précipitations, l'humidité et le vent affectent non seulement les activités humaines et économiques, mais également l'infrastructure urbaine.

La politique d'adaptation de JCDecaux vise à intégrer des mesures d'adaptation au changement climatique dans l'ensemble de ses opérations, à partir de la conception et de la fabrication des mobiliers urbains jusqu'à leur maintenance et leur gestion en fin de vie. Les objectifs principaux de cette politique sont de minimiser les risques climatiques, de maximiser la résilience de nos actifs et de soutenir les collectivités locales dans leur transition vers des environnements urbains plus durables et résilients.

En tant que leader des mobiliers urbains, JCDecaux évalue les risques climatiques dans les pays où il opère, en analysant à la fois la vulnérabilité des mobiliers urbains sur leur durée de vie contractuelle et celle des sites de construction et d'assemblage, afin de faciliter la mise en œuvre de solutions d'adaptation.

2.1.2.1.3. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)

Face aux différents défis climatiques, JCDecaux met en place des mesures concrètes pour atténuer le changement climatique ou s'y adapter. Conscient de sa responsabilité en tant qu'acteur mondial de la communication extérieure, JCDecaux a développé des politiques climat intégrées au cœur de sa stratégie d'entreprise. Celles-ci reposent sur des objectifs clairs et mesurables et notamment la réduction de son empreinte carbone par des investissements dans des technologies éco-efficientes permettant d'optimiser la consommation énergétique de ses équipements, la mise en œuvre de pratiques opérationnelles écoresponsables, et collabore étroitement avec les collectivités locales et les législateurs pour la co-construction de solutions durables et innovantes.

Le Groupe s'engage depuis des années à investir de manière récurrente et régulière dans des leviers de décarbonation de ses activités, notamment sur les scopes 1 et 2.

Ainsi, en 2025, le Groupe a reporté dans le cadre de la taxinomie verte européenne et ses exigences :

- 237,7 millions d'euros de capex alignés à la taxinomie au titre de ses activités favorisant la mobilité durable (Atribus, vélo en libre-service et transport terrestre),

- 7,8 millions d'euros de capex alignés à la taxinomie au titre des véhicules à zéro émission,
- 3,6 millions d'euros de capex alignés à la taxinomie au titre des bâtiments (acquisition de bâtiments répondant à des critères élevés de performance énergétique et dépenses d'efficacité énergétique).

Par ailleurs, en 2025, JCDecaux a investi environ 3,2 millions⁽¹⁾ d'euros de Capex/Opex afin d'optimiser la consommation d'électricité de ses mobiliers en généralisant les systèmes d'éclairage LED et des solutions permettant l'extinction, la modulation lumineuse des mobiliers, et environ 16,8 millions d'euros de Capex (dont 7,8 m€ alignés à la Taxinomie) liés au plan de transition de la flotte de véhicules.

Conformément à son engagement auprès du RE100, JCDecaux couvre 100 % de ses consommations d'électricité par des certificats d'origine renouvelable. Ces achats de certificats représentent 1,8 million d'euros en 2025 (cf. annexes aux comptes consolidés page 346).

POLITIQUE	OBJECTIFS	RÉSULTATS 2025	PLAN D'ACTION
Atténuation du changement climatique	Réduire de 72,8 % les émissions de GES en valeur absolue sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030 (vs 2019) (market-based)	-66,5 % ⁽²⁾	• Poursuite du passage en LED • Mise en place d'éclairage intelligent (« smart Lighting ») sur les mobiliers • Extinction nocturne de l'éclairage • Renforcement de l'isolation des bâtiments • Réduction de la température ambiante • Transition à des systèmes alternatifs à l'utilisation du gaz et du fioul • Renouvellement de la flotte et passage progressif à une flotte de véhicules faible émission • Poursuite des formations à l'écoconduite • Poursuite de l'optimisation des tournées
	Réduire de 90 % les émissions de GES en valeur absolue sur les scopes 1 et 2 d'ici 2050 (vs 2019) (market-based)		
	Réduire de 46,2 % les émissions de GES en valeur absolue sur le scope 3 d'ici à 2030 (vs 2019) (périmètre SBTi)*	-41,8 % ⁽³⁾	• Promouvoir les mobiliers rénovés et accroître leur déploiement • Privilégier les matériaux à faibles émissions carbone dans la conception de nos mobiliers et leur exploitation • Intégrer et suivre les améliorations des industries : aluminium, acier, verre, électronique, papier • Optimiser les déplacements personnels et professionnels des collaborateurs
	Réduire de 90 % les émissions de GES en valeur absolue sur le scope 3 d'ici 2050 (vs 2019)		

* Le périmètre couvre 92 % du scope 3 en 2019 et comprend les émissions liées aux produits et services achetés, aux biens immobilisés, aux activités liées aux carburants et à l'énergie, aux voyages d'affaires et déplacements domicile-travail des salariés.

⁽¹⁾ Données 2025 ajustées estimées à fin septembre collectées dans le cadre du processus budget ESG décrit en page 39

⁽²⁾ - 67,9 % (données ajustées)

⁽³⁾ -42,0 % (données ajustées)

JCDecaux a adopté une trajectoire de réduction fondée sur des cibles scientifiques via la *Science-Based Targets Initiative* (SBTi⁽¹⁾). En juin 2024, la SBTi a confirmé que les objectifs à moyen terme pour les scopes 1 et 2 sont conformes à une trajectoire de 1,5°C, et que les objectifs à long terme pour les scopes 1, 2 et 3 sont alignés avec les trajectoires d'atténuation de 1,5°C pour atteindre le Net Zéro Carbone d'ici 2050.

Il est par ailleurs à noter que JCDecaux n'est pas exclu des indices de référence « accord de Paris » de l'UE. En effet, aucune activité du Groupe n'est exclue des référentiels de l'UE alignés sur ceux de Paris.

À court terme, le Groupe vise une réduction de 72,8 % des émissions absolues de GES sur les scopes 1 et 2 (en market-based) d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019, tout en maintenant un approvisionnement annuel à 100 % en électricité d'origine renouvelable jusqu'en 2030. De plus, JCDecaux s'engage à réduire de 46,2 % les émissions absolues de GES sur le scope 3, incluant les produits et services achetés, les biens immobilisés, les activités liées aux carburants et à l'énergie, les voyages d'affaires et déplacements domicile-travail des salariés durant la même période. À long terme, le Groupe vise une réduction de 90 % des émissions absolues de GES sur les scopes 1, 2 et 3 d'ici 2050 par rapport à 2019, et poursuivra un approvisionnement à 100 % en électricité d'origine renouvelable chaque année. L'année 2019 est une année représentative de l'activité habituelle du Groupe. Le choix d'une année pré-pandémique garantit que la référence de réduction des émissions s'aligne sur le fonctionnement typique de l'entreprise, offrant ainsi un reflet plus précis de son empreinte carbone historique. La trajectoire couvre 92 % des émissions du scope 3 en 2030, dans le respect des critères de la SBTi.

Prise en compte des parties prenantes

Depuis 2019, JCDecaux s'investit dans la réduction de son empreinte carbone tout au long de sa chaîne de valeur, conformément à sa Stratégie Climat, conçue et mise à jour en prenant en compte les attentes de ses parties prenantes, tel que décrit dans le chapitre 2.1.1.3.2. *Un dialogue nourri avec nos parties prenantes (SBM-2)*.

Les initiatives climatiques intègrent notamment les attentes de plusieurs groupes de parties prenantes détaillées ci-après :

- Citoyens et Villes : les villes, en pleine expansion, sont de plus en plus vulnérables aux risques climatiques et jouent un rôle crucial dans la transition écologique. JCDecaux collabore avec plusieurs villes qui se sont engagées à réduire de moitié leurs émissions d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. De nouvelles solutions émergent pour améliorer la résilience urbaine : capteurs de pollution, alertes sur les événements climatiques extrêmes, promotion de la biodiversité urbaine (par exemple : végétalisation des mobiliers urbains), amélioration de la qualité de l'air, lutte contre les îlots de chaleur, etc.
- Marques : plus d'un tiers des grandes entreprises cotées en bourse a adopté des objectifs de neutralité carbone. Ces

entreprises transmettent leurs exigences à leurs fournisseurs, y compris JCDecaux, dans la recherche de solutions innovantes pour réduire leur empreinte carbone.

- Investisseurs : les investisseurs attendent de JCDecaux qu'il demeure un acteur de premier plan en matière d'enjeux de durabilité, notamment à travers la mise en œuvre de sa Stratégie Climat.

Gouvernance et pilotage de la Stratégie Climat

La Stratégie Climat de JCDecaux et les plans d'actions associés sont définis et validés par le Directoire. Par ailleurs, une partie de la rémunération variable des directeurs est désormais liée à l'atteinte des objectifs ESG, renforçant ainsi l'engagement du Groupe dans la lutte contre le changement climatique.

Dans le but d'opérationnaliser sa Stratégie Climat, de déployer et d'enrichir son plan de transition, mais aussi de valider certaines décisions stratégiques, JCDecaux a mis en place un Comité Climat composé de la Direction du Développement Durable et de la Qualité, de la Direction Recherches & Développement, ainsi que de la Direction des Opérations Internationales. En fonction des sujets couverts, ce Comité est élargi à d'autres directions stratégiques comme la Direction des Achats ou la Direction des Projets Internationaux. En 2025, il s'est réuni à 3 reprises afin d'échanger autour de la gouvernance, de la feuille de route, de l'amélioration de la mesure et des mobiliers bas carbone.

Les leviers d'actions en matière d'atténuation du changement climatique

Lancée en 2022, la politique d'atténuation du changement climatique du Groupe s'articule autour de deux axes majeurs :

- La réduction des émissions dans les opérations du Groupe : avec une présence dans plus de 79 pays, JCDecaux exploite un parc de plus de 800 000 mobiliers et dispose d'une flotte de plus de 4 700 véhicules, principalement utilisés pour les tournées d'entretien, d'affichage, de maintenance et le transport des mobiliers. La consommation électrique des mobiliers et celle de carburant des véhicules représentent les principales sources d'émissions carbone du Groupe sur les scopes 1 et 2.
- La réduction des émissions tout le long de la chaîne de valeur : JCDecaux évalue son empreinte environnementale indirecte en mesurant ses émissions sur le scope 3, qui représente 89 % (market-based) et 51 % (location-based) des émissions totales de GES du Groupe, 33 % des émissions du scope 3 sont liées aux mobiliers déployés dans l'année. JCDecaux s'engage à agir à la fois en amont et en aval de sa chaîne de valeur, pour réduire ou éviter les émissions carbone. Les leviers associés à la réduction des émissions de nos mobiliers dépendent fortement de la collaboration étroite avec les villes.

La trajectoire de réduction de JCDecaux repose à la fois sur des leviers internes et sur des facteurs exogènes.

⁽¹⁾ L'initiative *Science Based Targets*, appelée aussi initiative SBT ou SBTi, est un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute et le Fonds mondial pour la nature qui incite les entreprises à s'engager sur des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatibles avec l'objectif de 1,5°C de réchauffement maximum.

Les principaux leviers d'actions sont décrits dans le tableau suivant :

Postes	Définition pour JCDecaux	Principaux leviers identifiés au sein de notre chaîne de valeur	Facteur	Cible de réduction à 2030 (en % par rapport à 2019)
Énergie	Véhicules Émissions liées à la consommation de carburant de nos véhicules durant les tournées logistiques	Transition vers une flotte zéro ou faible émission	Interne	-49 %
		Actions de sobriété : écoconduite, optimisation des tournées logistiques, etc.	Interne	
	Bâtiments Émissions liées à la consommation d'énergie et d'électricité des bâtiments	Transition vers des systèmes alternatifs à l'utilisation du gaz ou du fioul : biogaz, pompe à chaleur, etc.	Interne	-30 %
		Actions de sobriété : modulation de la température, isolation, management des éclairages, etc.	Interne	
	Mobiliers Émissions liées à la consommation électrique des mobiliers que nous opérons	Sélection et déploiement des technologies et des écrans les plus performants d'un point de vue environnemental : éclairage LED, motorisation des déroulants, taille des écrans	Interne	-5 %
		Actions de sobriété : extinction, dimming, modulation automatique de l'intensité lumineuse, etc.	Interne	
		Achat d'électricité renouvelable (market-based)	Interne	-60 %
	Production et transport de l'énergie Émissions indirectes liées à la production et au transport des combustibles et de l'énergie achetés et consommés par l'entreprise	Impact indirect des actions de sobriété énergétique et du sourcing d'énergie	Interne	-63 %
Matières premières et conception	Mobiliers Émissions liées à la production des mobiliers déployés dans l'année (extraction, fabrication)	Intensification de la promotion et du déploiement de mobiliers rénovés et éco-conçus	Interne	-46 %
		Intégration et suivi des améliorations des industries de matières premières intervenant dans la fabrication de nos mobiliers (aluminium, acier, verre, etc.)	Externe	
Services	Affichage Émissions liées à l'utilisation d'affiches (papier, toiles, stickers, etc.)	Transition vers des solutions alternatives moins carbonées (toiles sans PVC, entre autres)	Interne	-39 %
		Intégration et suivi des améliorations de l'industrie papetière et de nos fournisseurs	Externe	
	Maintenance Émissions liées à la production des pièces de maintenances utilisées dans l'année	Intégration et suivi des améliorations de nos fournisseurs	Externe	
	Achats, sous-traitance et autres dépenses Émissions liées aux prestations de service de sous-traitance et aux autres dépenses de l'entreprise (matériel, véhicules, IT, etc.)	Intégration et suivi des améliorations de nos sous-traitants	Externe	
		Prise en compte des critères ESG dans le choix des fournisseurs / sous-traitants faisant partie d'une politique d'achats responsables	Interne	
Déplacements des collaborateurs	Déplacements Émissions liées aux distances parcourues quotidiennement par nos collaborateurs pour se rendre sur leur lieu de travail et pour leurs déplacements professionnels	Réduction progressive des kilomètres parcourus (co-voiturage, télétravail, etc.)	Interne	-47 %

Le plan de transition fait partie du processus budgétaire ESG du Groupe, s’alignant ainsi pleinement avec les procédures de planification financière. Les enjeux extra-financiers occupent une place centrale dans les préoccupations de l’entreprise : des critères ESG comme l’impact carbone de ses activités, sont intégrés dans ses processus de planification et d’investissements.

Durant le processus budgétaire annuel, chaque pays renseigne ses objectifs de réduction carbone pour les 3 années suivantes et à 2030, les indicateurs opérationnels de suivi des plans d’actions et les besoins financiers associés pour les scopes 1 et 2. En 2025, pour la première fois, un indicateur opérationnel associé au scope 3 a été rajouté dans ce processus.

Une fois approuvés au niveau des sites, les plans financiers et extra-financiers sont présentés conjointement par les Directeurs Généraux du groupe et par les Directeurs financiers Régionaux et/ ou Pays, lors des sessions budgétaires annuelles, devant les membres du Directoire.

En parallèle des sessions budgétaires, des groupes de travail sont tenus régulièrement avec les pays les plus émetteurs du Groupe pour les accompagner dans les plans de réduction d’émissions, développer des outils simples pour estimer les ressources financières nécessaires à l’atteinte des objectifs, affiner la mesure de l’empreinte carbone et compléter les indicateurs opérationnels à mettre en place sur le scope 3.

Les mesures adoptées dans le plan de transition ont été intégrées à la stratégie globale du Groupe. Elles ont été présentées pour validation au Directoire ainsi qu’au Conseil de Surveillance.

A noter que la définition des objectifs d’alignement de nos activités économiques avec la taxinomie verte européenne, sur chacun des indicateurs clés de performance (revenus, CapEx et OpEx), n’est pas réalisée à date compte tenu des ratios élevés de notre activité. Ces indicateurs seront considérés et intégrés dans notre stratégie pour garantir une transition efficace et mesurable vers une économie durable.

2.1.2.1.4. Actions et cibles liées à l’atténuation du changement climatique et à l’adaptation (E1-3 et E1-4)

En vue de l’atteinte de ses objectifs de réduction de GES, JCDecaux a mis en place des plans d’actions spécifiques au sein de ses opérations et de sa chaîne de valeur en amont et aval.

Réduire davantage les émissions de nos opérations

Les principales sources d’émissions de gaz à effet de serre de JCDecaux sont liées à la consommation électrique de ses mobiliers (97 % des émissions du scope 2 location based) et à la consommation de carburant de ses véhicules (82 % des émissions du scope 1).

Réduire les émissions carbone des véhicules

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2025
49 % de réduction des émissions carbone des véhicules d’ici 2030 [Scope 1]	% de réduction des émissions carbone des véhicules (vs. 2019)	-39,4 %*

* -40,1 % données ajustées

Dans le cadre de sa trajectoire Climat, JCDecaux s’est fixé un objectif ambitieux de réduire de 49 % les émissions carbone liées à la consommation de carburants de ses véhicules d’ici 2030 par rapport à 2019. En 2025, le Groupe a atteint une réduction de 39,4 % vs 2019 et 13,5 % vs 2024. Les véhicules représentent 11,4 % des consommations énergétiques annuelles du Groupe, et pour diminuer cette part, JCDecaux a mis en œuvre plusieurs actions :

- Transition vers des véhicules électriques et hybrides : JCDecaux favorise la sélection de véhicules zéro ou faibles émissions, comme des véhicules électriques, hybrides, GPL, GNV, et biofuel ainsi que des véhicules plus compacts tels que des vélos cargos et des scooters électriques. Plusieurs projets sont en cours : aux Pays-Bas pour l’entretien des mobiliers urbains de la municipalité d’Amsterdam avec des véhicules électriques de faible encombrement, à Copenhague (Danemark) avec des scooters électriques pour l’entretien des mobiliers du centre-ville et à Paris (France) avec l’utilisation de vélos cargo pour l’entretien des nouveaux sanitaires.

- En 2025, la part de véhicules à faibles émissions des flottes du Groupe a augmenté et a atteint 39 % du parc total (vs 33 % en 2024). De plus, en 2025, les investissements liés au plan de transition de la flotte de véhicules représentent 16,8 m€ (dont 7,8 m€ alignés à la Taxinomie).
- Ecoconduite : Depuis 2006, JCDecaux propose un programme d’écoconduite à ses collaborateurs disposant de véhicules d’entreprise. Ce programme, renouvelé régulièrement, vise à adopter une conduite plus douce pour réduire les consommations de carburant et le nombre d’accidents. En 2025, l’écoconduite était déployée dans 74 % des pays du Groupe.
- Optimisation des déplacements : JCDecaux optimise continuellement les déplacements liés à l’exploitation des mobiliers. Les tournées d’entretien, de maintenance et d’affichage sont organisées et révisées régulièrement pour limiter les temps de déplacement et les consommations de carburant.

Réduire les émissions carbone liées à la consommation électrique des mobiliers

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2025
5 % de réduction des émissions carbone (location-based) relatives à la consommation électrique des mobiliers en valeur absolue d'ici 2030 (vs 2019) ^[1]	% de réduction des émissions carbone (location based) relatives à la consommation électrique des mobiliers en valeur absolue (vs 2019)	-42,3 %*

* -38,7 % données ajustées

Nos mobiliers représentent 83 % de nos consommations énergétiques annuelles. Aussi, le Groupe s'est engagé à réduire la consommation électrique de son parc de mobiliers par des actions concrètes, tout en poursuivant la transformation digitale de ses activités.

En 2025, JCDecaux a réalisé une réduction de 42,3 % des émissions carbone (location-based) relatives à la consommation électrique de ses mobiliers en valeur absolue par rapport à 2019, et de 8,2 % par rapport à la période précédente.

Pour atteindre ces objectifs, JCDecaux a défini des standards d'éclairage basés sur l'utilisation de la technologie LED pour tous ses mobiliers analogiques, qu'ils soient neufs ou existants. Des seuils de consommation ont été établis en termes de puissance, d'intensité et d'uniformité lumineuse, adaptés à chaque famille de mobiliers. Depuis 2023, tous les pays du Groupe ont un plan d'équipement en éclairages LED.

JCDecaux déploie également des solutions pour réduire l'intensité lumineuse (comme le *dimming* et les détecteurs de présence) et installe progressivement des technologies de programmation et de pilotage pour l'extinction temporaire de l'éclairage des mobiliers.

Par exemple, dans les pays soumis à des réglementations d'extinction nocturne (France, Allemagne, etc.), tous les mobiliers sont équipés de ce type de dispositifs pour s'adapter à ces exigences. Grâce à ces innovations, JCDecaux a réussi à réduire de 60 % la consommation électrique de ses mobiliers 2 m² analogiques sur les dix dernières années^[2].

Pour limiter les consommations électriques, les mobiliers digitaux sont implantés de manière raisonnée selon une stratégie sélective. Les écrans sont sélectionnés selon des critères stricts de qualité, d'efficacité énergétique et de durée de vie. Les écrans JCDecaux intègrent une sonde permettant d'adapter automatiquement la luminosité de l'écran à la luminosité ambiante (une fonctionnalité généralisée dans le Groupe) et qui, par conséquent, permet d'optimiser la consommation électrique tout en garantissant un résultat visuel optimal. Ainsi, sur les dix dernières années, JCDecaux a réduit en moyenne la consommation de ses écrans numériques LCD Outdoor de 45 %^[3].

Le Groupe JCDecaux a également un objectif de 10 % de réduction des émissions carbone (location-based) relatives à la consommation électrique du parc de mobiliers/m² de face publicitaire d'ici 2030 (vs 2019).

Réduire les émissions carbone liées à la consommation énergétique des bâtiments

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2025
30 % de réduction des émissions carbone liées à la consommation énergétique des bâtiments d'ici 2030 (vs 2019)	% de réduction des émissions carbone liées à la consommation énergétique des bâtiments	-31,7 %*

* - 32,7 % données ajustées

La réduction de la consommation énergétique des bâtiments est un des postes identifiés dans le cadre de notre trajectoire de réduction SBTi. Des actions telles que le passage en LED de l'éclairage des bâtiments, le renforcement de l'isolation, l'équipement en Système d'Automatisation et de Contrôle des Bâtiments (SACB) et le changement de mode de chauffage seront progressivement renforcés en cohérence avec la trajectoire de réduction du Groupe.

En 2025, les investissements liés aux bâtiments alignés à la Taxinomie représentent 3,9 m€, en baisse de 77,5 % vs 2024. Ceci s'explique principalement par une baisse du volume des investissements et des droits d'utilisation du Groupe par rapport à 2024.

Maintenir à 100 % la couverture de nos consommations électriques en énergie renouvelable

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2025
100 % des consommations électriques couvertes par l'électricité d'origine renouvelable (annuellement)	% des consommations électriques couvertes par de l'électricité d'origine renouvelable	100 %

Depuis 2022, JCDecaux couvre 100 % de ses consommations électriques avec de l'électricité d'origine renouvelable, conformément à l'engagement du Groupe pris depuis 2014 et renouvelé en 2019 lors de son adhésion à l'initiative RE100. En s'engageant sur plusieurs années auprès de certains producteurs d'électricité renouvelable, JCDecaux continue de soutenir une transition énergétique durable.

Le Groupe respecte les critères techniques stricts de la RE100 et ses évolutions, en considérant, entre autres, quatre sources d'électricité renouvelable (éolienne, solaire, géothermique, et hydroélectrique), la localisation dans le pays ou marché de consommation quand cela est possible, la limite de 15 ans pour les centrales électriques éligibles.

En 2025, le Groupe a fait le choix de retirer la biomasse de son cahier des charges à cause de ses impacts sur la concurrence alimentaire et d'intégrer une priorisation des sources de production en fonction de leur impact carbone pour mieux piloter le scope 3.

En 2025, 80 % des volumes achetés sont passés par le Groupe pour assurer son engagement, 20 % sont couverts localement par les filiales. Depuis 2025, en France, JCDecaux a mis en place un PPA (Power Purchase Agreement) physique portant sur 10 GWh/an de consommation électrique sur une durée de 20 ans.

La part de l'électricité achetée de manière groupée avec des certificats d'origine renouvelable représente 20 % de la consommation totale d'électricité du Groupe.

^[1] À périmètre et rythme de déploiement du digital constants

^[2] Consommation d'un nouvel équipement grâce au LED, au *dimming* de 22h à 1h et à l'extinction de 1h à 6h (vs année de référence 2013 avec technologie LED)

^[3] Consommation d'un nouvel équipement LCD 2m² ou assimilé grâce au local *dimming*, la modulation automatique, et l'extinction de 1h à 6h.

Déployer un Système de Management Environnemental et Energétique

JCDecaux poursuit continuellement ses efforts pour estimer, réduire et maîtriser ses impacts environnementaux, tout en harmonisant les pratiques à travers l'ensemble du Groupe. Le déploiement de la certification ISO 14001 dans les filiales est une manière de formaliser et de structurer la gestion environnementale de ses activités. En 2025, 16 pays sont certifiés, couvrant 63 % du chiffre d'affaires global du Groupe.

En complément, JCDecaux intensifie également ses efforts dans la gestion énergétique, matérialisée pour certaines filiales par l'obtention de la certification ISO 50001. La norme ISO 50001, axée sur l'efficacité énergétique et la réduction des consommations énergétiques, est un levier crucial pour JCDecaux afin d'optimiser ses performances énergétiques et de réduire ses émissions de GES.

Mobiliers

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2025
46 % de réduction des émissions carbone liées à la fabrication des mobiliers déployés dans l'année d'ici 2030 (vs. 2019)	% de réduction des émissions carbone liées à la fabrication des mobiliers déployés dans l'année (vs. 2019)	-50,7 %*

* -51,3 % données ajustées

Afin de diminuer les émissions liées à la fabrication de ses mobiliers, représentant 33 % des émissions carbone du scope 3, JCDecaux prévoit d'une part d'accélérer la promotion et le déploiement de mobiliers rénovés et d'autre part le développement et le déploiement de mobiliers fabriqués à partir de matériaux à faibles émissions carbone.

L'atteinte de nos objectifs ne pourra se faire sans l'intégration par les mandants (villes, sociétés de transport...) de critères ESG robustes dans les marchés publics et privés et le choix plus systématique de solutions bas carbone.

- Promotion du mobilier rénové :

Le mobilier rénové permet de réduire en moyenne 70 % des émissions et des coûts par rapport à la fabrication de nouveaux mobiliers (sur les phases d'extraction / fabrication). D'ici 2030, JCDecaux souhaite atteindre 50 % de mobiliers rénovés sur l'ensemble des mobiliers non-numériques déployés chaque année. La réalisation de cet objectif dépendra de la volonté des mandants publics et privés de privilégier les mobiliers reconditionnés.

En 2025, les équipes JCDecaux ont poursuivi l'amélioration du suivi des typologies de mobiliers urbains déployés dans l'année, pour pouvoir intégrer ces données de manière plus précise dans la mesure carbone. En parallèle, des outils permettant aux filiales du Groupe d'expliquer et valoriser le processus de reconditionnement auprès de leurs clients ont été partagés ainsi que des exemples concrets mis en place par des filiales avec succès auprès des collectivités. Ces initiatives s'inscrivent dans l'engagement continu de JCDecaux de fiabiliser et réduire son empreinte carbone et à promouvoir des pratiques durables tout au long de sa chaîne de valeur.

Réduire les émissions tout au long de notre chaîne de valeur

Pour une entreprise comme JCDecaux, qui opère à l'échelle mondiale, la gestion de ses émissions sont essentielles pour une approche complète et durable de la lutte contre le changement climatique.

JCDecaux évalue son empreinte environnementale indirecte en mesurant ses émissions sur le Scope 3. En 2025, aucun changement significatif n'est apparu dans le périmètre. Les changements méthodologiques impactant la mesure 2025 sont détaillés dans le 2.1.2.1.6. *Les émissions tout au long de la chaîne de valeur.*

Le plan d'actions mis en place vise à la réduction des émissions du scope 3 dans les catégories des produits et services achetés, des biens immobilisés, des activités liées aux carburants et à l'énergie, des voyages d'affaires et des déplacements domicile-travail des salariés de JCDecaux. Ces émissions représentent une part significative des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) du Groupe, contribuant à hauteur de 89 % en *market-based*, et 51 % en *location-based*.

- Promotion du mobilier composé de matériaux à faibles émissions de carbone :

Le Groupe s'est fixé comme objectif que d'ici 2030, des matériaux à faibles émissions en carbone entreront dans la composition des nouveaux mobiliers (hors mobiliers rénovés), à hauteur de 70 % des mobiliers déployés dans l'année. Pour ce faire, JCDecaux travaille sur ses designs existants et développe également de nouveaux mobiliers « bas carbone » tels que l'abri bois ou l'abri *upcyclé*. La réalisation de cet objectif dépendra de la volonté des mandants publics et privés de privilégier ce type de solutions.

JCDecaux intègre également dans sa trajectoire les efforts de décarbonation des industries fournissant les matières premières pour ses mobiliers (aluminium, acier, verre, électronique, et papier). Ces efforts visent principalement à réduire l'impact carbone par l'amélioration de l'efficacité énergétique et la diminution de l'intensité carbone de ces matériaux.

Depuis 2024, JCDecaux mène un travail de sélection des matériaux prioritaires, d'identification de partenaires engagés et de définition des stratégies d'achat en lien avec les designs de mobiliers privilégiés. Les émissions des mobiliers baissent de 36,7 % vs 2024 en raison d'une baisse du volume des investissements par rapport à 2024 (-24 %) et d'un changement méthodologique (-12,7 %), détaillé en 2.1.2.1.6. *Les émissions tout au long de la chaîne de valeur.*

Déplacements

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2025
46 % de réduction des émissions carbone liées aux déplacements des collaborateurs d'ici 2030 (vs. 2019)	% de réduction des émissions carbone liées aux déplacements des collaborateurs (vs. 2019)	39,6 %*

* -43,1 % données ajustées

JCDecaux s'appuie également sur la réduction des émissions carbone liées aux déplacements domicile-travail et professionnels des collaborateurs pour la réduction de ses émissions de scope 3. Ainsi, JCDecaux s'est fixé deux objectifs à horizon 2030 :

- Réduire de 40 % les distances parcourues (km) domicile-travail par les salariés (vs. 2019), et
- Réduire de 30 % les distances parcourues (km) par les collaborateurs pour des déplacements professionnels (vs. 2019).

L'enquête sur les déplacements domicile-travail des salariés, menée en 2024 dans plusieurs pays du Groupe, a permis d'actualiser et de consolider la mesure carbone associée.

Réduction des émissions au-delà de la chaîne de valeur

Jusqu'en 2050, la contribution à la neutralisation carbone est une action volontaire.

Le financement des projets de réduction du carbone se fait hors de la chaîne de valeur du Groupe, sans être pris en compte dans l'atteinte des objectifs climatiques.

A partir de 2050, après avoir atteint les objectifs à long terme pour réduire les émissions à un niveau résiduel conformément à la limite de 1,5°C, la neutralisation et le stockage permanent du carbone seront nécessaires pour atteindre le Net Zéro, conformément aux engagements de la SBTi de JCDecaux.

En 2025, les leviers de réduction mis en œuvre ont été partagés à l'ensemble des filiales avec des témoignages de bonnes pratiques locales comme le covoiturage (via des plateformes telles que BlaBlaCar Daily) qui permet de faciliter l'accès aux sites moins accessibles aux transports en commun. Le recours au télétravail, applicable au personnel de bureau du fait de nos activités, permet également de limiter les déplacements des collaborateurs lorsque sa mise en place est possible.

Parallèlement aux efforts de réduction des émissions à court et long terme, certaines filiales du Groupe soutiennent volontairement des projets par le biais de crédits carbone apportant des bénéfices quantifiables pour le climat, ainsi que des co-bénéfices pour les personnes et la nature.

Les actions et objectifs de neutralisation des émissions seront progressivement élaborés et mis en œuvre dans les années à venir, afin de garantir l'atteinte des objectifs climatiques du groupe.

Actions d'adaptation au changement climatique

JCDecaux adopte une approche proactive et stratégique pour répondre aux défis posés par le changement climatique. Le plan d'actions du Groupe s'articule autour de plusieurs axes clés visant à renforcer la résilience de ses infrastructures, à gérer de manière proactive les risques climatiques, à adapter ses stratégies opérationnelles et de mobilité, à former et sensibiliser les parties prenantes, et à assurer une surveillance et une évaluation continues des impacts climatiques.

Le plan d'actions de JCDecaux repose sur les trois piliers suivants :

- **Renforcement de la résilience des infrastructures** : JCDecaux s'engage à intégrer des critères de durabilité et de résistance climatique dans la conception et la maintenance de ses actifs. Cela inclut l'utilisation de matériaux résistants aux intempéries, la conception de mobiliers capables de résister à des conditions climatiques extrêmes, et l'amélioration des systèmes de fixation pour minimiser les dégâts causés par les vents violents, les inondations ou les vagues de chaleur.
- **Gestion proactive des risques climatiques** : Le Groupe mettra en place un programme de gestion proactive des risques climatiques basé sur l'analyse des risques spécifiques à chaque zone géographique d'activité. Cette approche permettra de prioriser les actions d'adaptation là où l'exposition aux risques climatiques est la plus élevée. JCDecaux réalisera des audits réguliers des sites d'exploitation afin d'en identifier les vulnérabilités et mettra en place des plans d'actions pour réduire les risques identifiés.
- **Surveillance et évaluation continues** : Pour assurer une réponse efficace et agile aux évolutions climatiques, JCDecaux mettra en place des systèmes de surveillance continue des conditions météorologiques et des impacts climatiques sur ses actifs. Des indicateurs de performance liés à la résilience climatique seront intégrés dans les processus de gestion afin d'évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation et d'ajuster les stratégies en fonction des nouvelles données climatiques.

2.1.2.1.5. Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)

Consommation d'énergie et mix énergétique (en MWh)	2024	2025
Consommation totale d'énergie fossile	89 761	81 191
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	14,2 %	13,9 %
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables	2 898	3 293
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	539 071	500 042
Consommation totale d'énergie renouvelable	541 969	503 334
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	85,8 %	86,1 %
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE *	631 730	584 525

* en données ajustées : 638 441 MWh en 2025 vs 664 847 MWh en 2024 (-4,0%)

En 2025, la consommation totale d'énergie a diminué de 7,5 % par rapport 2024, passant de 631 730 MWh à 584 525 MWh, principalement du fait de la baisse de la consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid (-7 %) et de la consommation d'énergie fossile (-10 %).

2.1.2.1.6. Les émissions tout au long de la chaîne de valeur (E1-6)

Mesure des émissions carbone du Groupe

JCDecaux mesure ses émissions de gaz à effet de serre (GES), ce qui consiste à convertir les données d'activité en équivalent CO₂ selon le standard international GHG Protocol⁽¹⁾. Cette mesure couvre l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe (scope 1, 2 et 3) et fait appel, autant que possible, à des facteurs d'émissions spécifiques à son activité et à ses mobiliers.

Scopes 1 et 2

Le Scope 1 représente la somme des émissions directes, induites par la combustion d'énergies fossiles (essence, gaz naturel, fuel,etc.) des véhicules et des bâtiments.

Le Scope 2 est la somme des émissions indirectes induites par les consommations d'électricité et le chauffage urbain. Les émissions des consommations électriques en « location-based » sont calculées nécessairement à partir de l'intensité carbone moyenne du mix électrique du réseau où l'électricité a été consommée. Pour ce faire, JCDecaux utilise les facteurs d'émission par pays publiés par l'IEA (International Energy Agency). La méthodologie de calcul des émissions « market-based » est réalisée à partir de la couverture en énergie renouvelable, de 100 % depuis 2022.

Scope 3

Le Scope 3 regroupe l'ensemble des autres émissions indirectes générées par les activités de JCDecaux tout au long de sa chaîne de valeur, en amont et en aval. Les émissions du Scope 3 sont calculées à partir de données d'activité (quantités achetées, distances parcourues, etc.) combinées à des facteurs d'émissions issus de bases de données de référence. Lorsque des données spécifiques ne sont pas disponibles, des approximations sont réalisées à partir de ratios monétaires dans le respect des recommandations du GHG Protocol.

En 2025, des changements méthodologiques sur le posting (S3-1) et sur les achats de mobiliers effectués par le Groupe pour les filiales (S3-2) ont fait varier la mesure de manière significative.

La mesure 2025 intègre maintenant les mobiliers reconditionnés beaucoup moins émissifs, ainsi que des facteurs d'émissions spécifiques pour un grand nombre de designs plutôt qu'une moyenne non pondérée auparavant. Ce changement méthodologique a eu un impact de -12,7 % sur les émissions du S3-2.

Le posting a fait l'objet d'une collecte de spécifications fournisseurs d'un échantillon représentatif des pays sur les volumes les plus significatifs sur l'ensemble des typologies de supports. Des facteurs d'émissions ont pu être attribués directement aux pays selon leurs supports spécifiques et une moyenne pondérée allouée aux autres pays. Ce changement méthodologique a engendré une réduction de 20 % sur le posting. Les émissions biogéniques sont considérées comme non matérielles et représentent 0,3% du scope 3.

Typologie de données utilisées

Le pourcentage d'émissions calculé à l'aide de données primaires obtenues auprès de fournisseurs ou d'autres partenaires de la chaîne de valeur est de 34,2 % en 2025.

Les émissions d'une partie des supports imprimés des campagnes publicitaires incluses dans les Produits et services achetés (scope 3.1) sont calculées à partir des données fournisseurs. Les émissions des biens immobilisés (scope 3.2) achetés par le Groupe pour les filiales sont calculées à partir de la nomenclature détaillée (inventaire du cycle de vie) de chaque design. Les achats locaux sont calculés sur la base de ratios monétaires obtenus à partir des émissions des biens achetés par le Groupe.

La majorité des données d'activité utilisées dans le calcul des voyages d'affaires et des déplacements domicile-travail des salariés (scope 3.6 et 3.7) proviennent de données primaires remontées par les plateformes de voyages et les enquêtes réalisées auprès des salariés. L'utilisation de facteurs d'émissions issus de base de données externes ne permet pas d'inclure les résultats des émissions obtenues dans le pourcentage des données primaires obtenues.

JCDecaux s'inscrit dans un processus d'amélioration continue pour fiabiliser cette mesure et réduire progressivement les facteurs d'émissions monétaires utilisés et les niveaux d'incertitudes associés. L'empreinte carbone du Groupe (scopes 1, 2 et 3) a été auditée par l'auditeur de durabilité.

⁽¹⁾ Créé en 1998, le GHG Protocol présente un certain nombre de règles et de normes pour encadrer le recensement, le calcul et la déclaration de six principaux gaz à effets de serre.

Émissions totales de GES (KtCO₂eq)

En KtCO ₂ eq	Données rétrospectives (données IFRS)				Jalons et années cibles (données IFRS)		
	2019 Année de référence	2024	2025	% évolution 2025 (vs 2024)	2030	2050	% évolution 2025 (vs 2019)
Emission de GES de scope 1⁽¹⁾							
Emission brutes de GES du scope 1	28,5	20,9	18,7	-10,6 %	-44 %	-90 %	-34,2 %
Emissions de GES de scope 2							
Emissions brutes de GES du scope 2 location-based ⁽²⁾	224,9	140,8	129,6	-8,0 %			-42,4 %
Emission brutes de GES du scope 2 market-based ⁽³⁾	30,0	0,7	0,8	+14,4 %	-97 %	-97 %	-97,2 %
Emissions de GES de scopes 1 + 2							
Emissions totales de GES scopes 1 + 2 location-based	253,4	161,7	148,3	-8,3 %			-41,5 %
Emissions totales de GES scopes 1 + 2 market-based	58,5	21,6	19,5	-9,7 %			-66,5 %
Emissions significatives de GES de scope 3⁽⁴⁾							
Emissions totales brutes indirectes de GES (scope 3)	239,8	190,6	156,3	-18,0 %			-34,8 %
1. Produits et services achetés	59,1	47,9	38,8	-19,0 %	-39 %	-90 %	-34,4 %
2. Biens immobilisés	103,5	80,7	51,0	-36,7 %	-46 %	-90 %	-50,7 %
3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 ou 2)	25,0	24,5	18,8	-23,5 %	-63 %	-90 %	-24,9 %
4. Transport et distribution en amont	12,8	12,7	11,6	-9,0 %			-9,1 %
5. Déchets produits lors de l'exploitation	1,2	1,2	10,7	+822,2 %			+ 823,0 %
6. Voyages d'affaires	6,1	4,6	4,2	-8,9 %	-56 %	-90 %	-31,5 %
7. Déplacements domicile-travail des salariés	23,5	12,1	13,7	+13,4 %	-44 %	-90 %	-41,8 %
15. Investissements	8,6	6,9	7,4	+7,3 %			-14,5 %
Emissions totales de GES de scope 3 périmètre SBTi⁽⁵⁾	217,3	169,8	126,5	-25,5 %			-41,8 %
EMISSIONS TOTALES DE GES SCOPES 1, 2, 3 :							
EMISSIONS TOTALES DE GES (LOCATION-BASED)	493,2	352,2	304,6	-13,6 %			-38,2 %
EMISSIONS TOTALES DE GES (MARKET-BASED)	298,3	212,2	175,8	-17,2 %			-41,1 %

Scopes 1&2

En 2025, les émissions Scopes 1 & 2 (market-based) baissent de 9,7 % vs 2024 et de 66,5 % vs 2019, principalement portée par les actions de transition de notre flotte de véhicules (-10,6 % vs 2024). En effet, en 2025, la part de véhicules à faibles émissions des flottes du Groupe a augmenté et a atteint 39 % du parc total (vs 33 % en 2024). Ce résultat découle de la contribution de plusieurs filiales à la stratégie de décarbonation du Groupe : notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni, la transition accélérée de la flotte (+32 % et +13 % de véhicules bas-carbone) a entraîné une chute drastique de la consommation de carburants. En France, la gestion rigoureuse du parc a permis de réduire les émissions de Scope 1 de 16,5 %, notamment grâce à un recul marqué du diesel (-19 %).

Ces résultats illustrent la capacité du Groupe à transformer son modèle opérationnel pour assurer une croissance durable.

Scope 3

En 2025, les émissions du scope 3 ont diminué de 18,0 % vs 2024.

Les émissions des produits et services achetés (S3-1) ont diminué de 19 % vs 2024 en raison d'un changement méthodologique sur le posting impactant le scope 3-1 pour la majeure partie de la baisse, le reste étant liée à une baisse des capex et des dépenses.

Les émissions des biens immobilisés (S3-2) ont diminué de 36,7 % en raison d'une baisse du volume des investissements par rapport à 2024 (-24 %) et d'un changement méthodologique (-12,7 %) comme expliqué dans la partie mesure du scope 3.

La politique d'achats de certificats d'énergie renouvelable s'est effectuée selon une hiérarchie des sources d'énergie les moins émissives, en augmentant notamment la part de l'éolien et du petit hydraulique, ainsi qu'une mise à jour des facteurs d'émissions, entraînant une réduction de 23,5 % sur les émissions liées aux activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (S3-3).

Enfin, les émissions du poste déchets (S3-5) sont en hausse de 822,2 % principalement liée à l'ajustement des facteurs d'émission des déchets.

Émissions totales de GES par chiffre d'affaires net (tCO₂eq/m€)

Intensité des GES par chiffre d'affaires net (tCO ₂ eq/m€)	2024	2025	% Evolution 2025 (vs 2024)
Émissions totales de GES (location-based) par chiffre d'affaires net	97,0	82,9	-14,5 %
Émissions totales de GES (market-based) par chiffre d'affaires net	58,4	47,6	-18,4 %

⁽¹⁾ Les facteurs d'émission pour calculer le scope 1 viennent de la base de données Ademe.

⁽²⁾ « location-based » : émissions de CO₂ liées à la consommation d'électricité, utilisant les facteurs d'émissions liés au mix électrique moyen du pays dans lequel l'entreprise se situe.
⁽³⁾ « market-based » : émissions du scope 2 desquelles sont déduites les émissions couvertes par des certificats d'origine renouvelable. La méthodologie de calcul des émissions « market-based » est réalisée à partir de la couverture en énergie renouvelable, de 100 % depuis 2022.

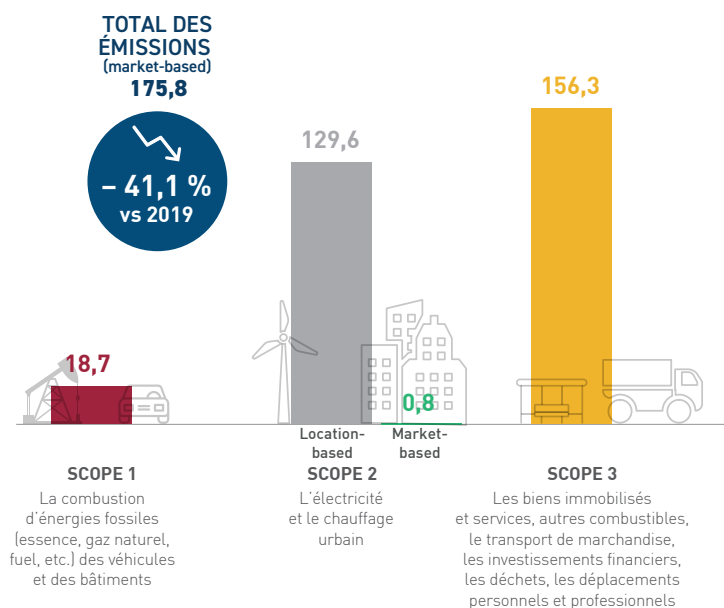
⁽⁴⁾ Les catégories de S3.8 à S3.14 ne sont pas applicables à l'activité du Groupe.

⁽⁵⁾ Le scope 3 périmètre SBTi correspond aux catégories 1, 2, 3, 6 et 7.

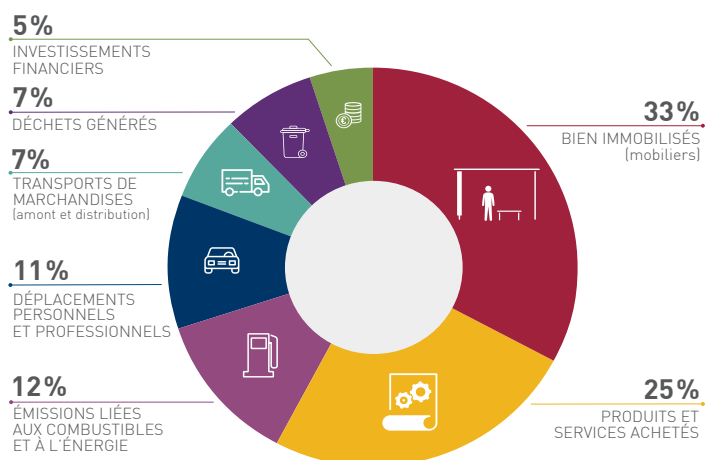
Les indicateurs ci-dessus ont été calculés avec le chiffre d'affaires net consolidé mentionné dans les états financiers (cf 5. *Information financière et comptable*).

La diminution des émissions totales de GES par chiffre d'affaires net entre 2024 et 2025 montre une amélioration significative de l'efficacité carbone de l'entreprise, signifiant qu'en 2025, JCDecaux a émis moins de gaz à effet de serre pour chaque million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à 2024.

Répartition des émissions 2025 par scope (en KtEq CO2) (données IFRS)



Répartition des émissions de GES scope 3 en 2025

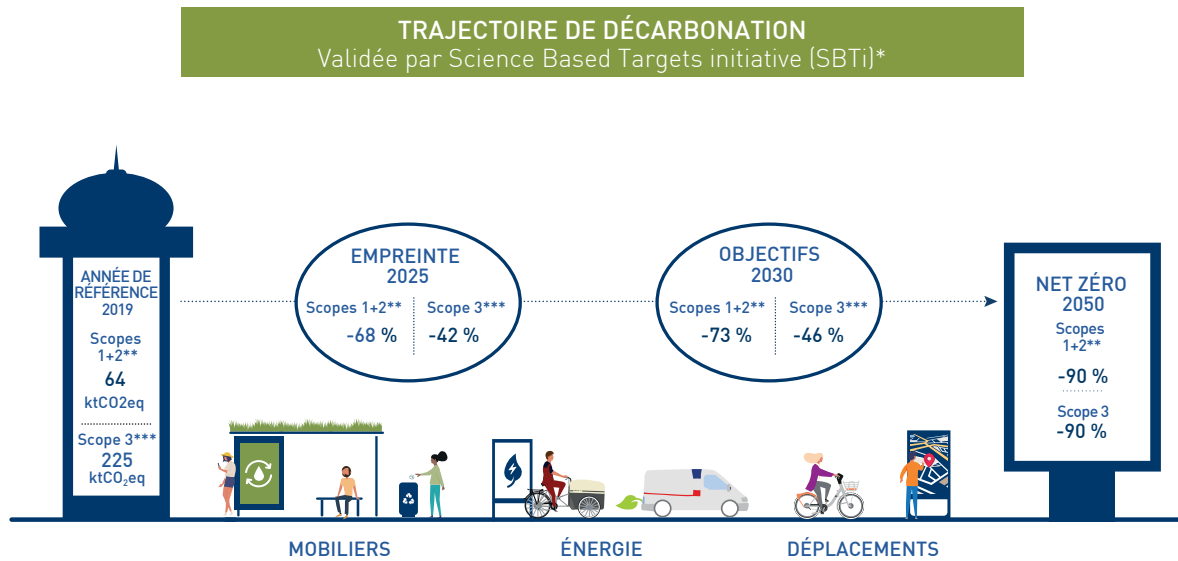


FOCUS « TRAJECTOIRE SBTi »

JCDecaux a adopté une trajectoire de réduction fondée sur des cibles scientifiques via la Science-Based Targets Initiative (SBTi).

En juin 2024, les objectifs de réduction carbone de JCDecaux ont été revus et validés par la SBTi. L'équipe de validation SBTi a confirmé que les objectifs à court terme pour les scopes 1 et 2 sont conformes à une trajectoire de 1,5°C, et que les objectifs à long terme pour les scopes 1, 2 et 3 sont alignés avec les trajectoires d'atténuation de 1,5°C pour atteindre le Net Zéro Carbone d'ici 2050.

La trajectoire de réduction des émissions du Groupe validée par SBTi et communiquée ci-dessous en données ajustées (cf. ESRS 2 BP1 concernant les informations expliquant le passage entre le périmètre IFRS et le périmètre Ajusté).



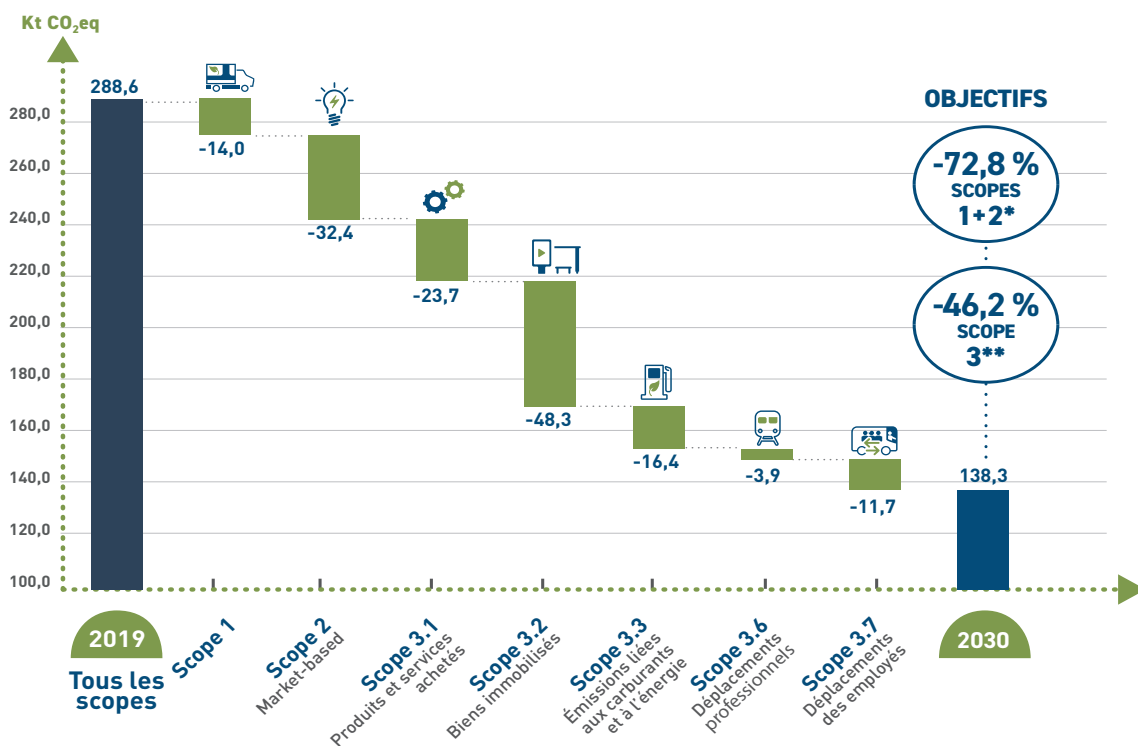
*Trajectoire audité par un tiers indépendant

**Market based

***Périmètre couvrant 92 % des émissions scope 3 du Groupe

Le graphique ci-après représente les objectifs de réduction des émissions du Groupe à moyen et long terme avec une répartition des efforts de réduction selon les scopes et sous-scopes sur lesquels le Groupe s'est engagé :

TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION 2030

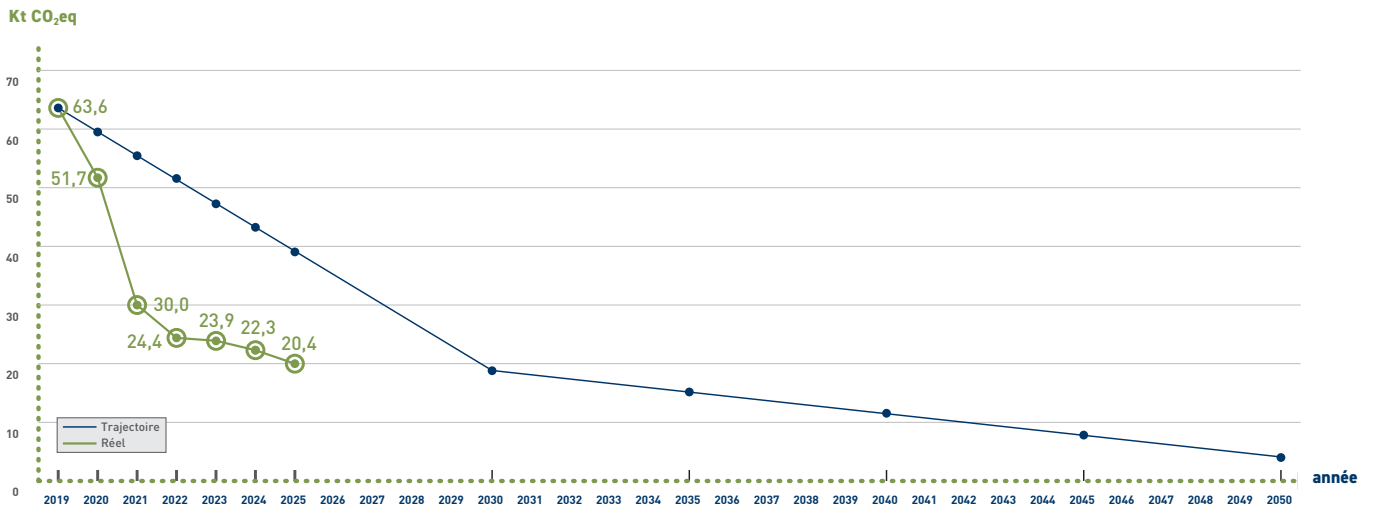


*Market-based

**Périmètre couvrant 92 % des émissions du scope 3 du Groupe

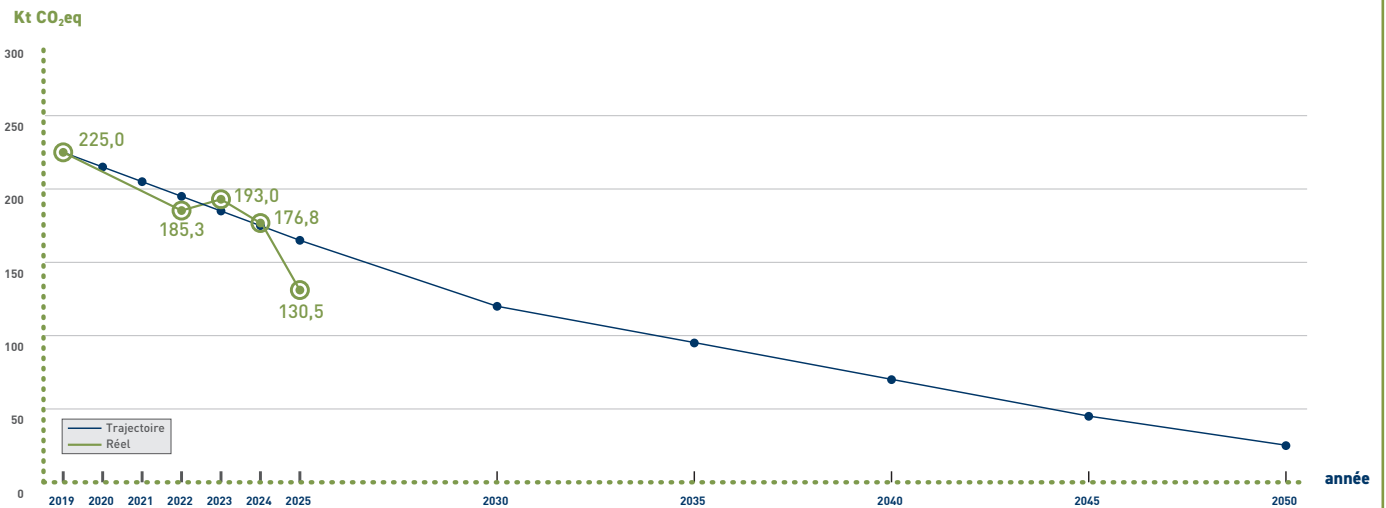
Les graphiques ci-après représentent d'une part la trajectoire envisagée de réduction des émissions du Groupe, alignée avec les objectifs de réduction validés par SBTi à l'horizon de 2050, et d'autre part, la trajectoire réelle du Groupe avec les émissions mesurées chaque année depuis 2019 :

TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION À 2050 SCOPES 1 + 2*



*Market-based, trajectoire validée par SBTi

TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION À 2050 SCOPE 3**



**Trajectoire validée par SBTi

Émissions totales de GES (KtCO₂eq) – Suivi SBTi

En KtCO ₂ eq	Données rétrospectives (données ajustées)				Jalons et années cibles (données ajustées)		
	2019 Année de référence	2024	2025	% évolution 2025 (vs 2024)	2030	2050	% évolution 2025 (vs 2019)
Émissions de GES de scope 1⁽¹⁾							
Émissions brutes de GES du scope 1	30,1	21,6	19,5	-9,9 %	-44 %	-90 %	-35,2 %
Émissions de GES de scope 2							
Émissions brutes de GES du scope 2 location-based ⁽²⁾	251,8	155,1	154,0	-0,8 %			-38,8 %
Émissions brutes de GES du scope 2 market-based ⁽³⁾	33,5	0,7	0,8	+15,1 %	-97 %	-97 %	-97,2 %
Émissions de GES des scopes 1 + 2							
Emissions totales de GES des scopes 1 + 2 location-based	281,9	176,7	173,5	-1,8 %			-38,4 %
Emissions totales de GES des scopes 1+2 market-based	63,6	22,3	20,4	-9,0 %			-68,0 %
Émissions significatives de GES de scope 3⁽⁴⁾							
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3)	243,2	197,7	160,9	-18,6 %			-33,8 %
1. Produits et services achetés	60,9	50,1	40,9	-18,2 %	-39 %	-90 %	-32,8 %
2. Biens immobilisés	104,8	83,9	51,1	-39,2 %	-46 %	-90 %	-51,3 %
3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 ou 2)	26,1	25,0	19,6	-21,6 %	-63 %	-90 %	-24,8 %
4. Transport et distribution en amont	13,3	13,5	12,4	-8,4 %		-90 %	-7,1 %
5. Déchets produits lors de l'exploitation	1,2	1,2	11,5	+827,1 %		-90 %	+833,4 %
6. Voyages d'affaires	6,9	4,9	4,4	-9,6 %	-56 %	-90 %	-35,5 %
7. Déplacements domicile-travail des salariés	26,3	12,9	14,5	+12,4 %	-44 %	-90 %	-45,1 %
15. Investissements	3,7	6,2	6,6	+6,0 %			+78,1 %
Emissions totales de GES de scope 3 périmètre SBTi⁽⁵⁾	225,0	176,8	130,5	-26,2 %			-42,0 %
ÉMISSIONS TOTALES DE GES SCOPES 1, 2, 3 :							
ÉMISSIONS TOTALES DE GES (LOCATION-BASED)	525,1	374,5	334,4	-10,7 %			-36,3 %
ÉMISSIONS TOTALES DE GES (MARKET-BASED)	306,8	220,1	181,3	-17,6 %			-40,9 %
EMISSIONS TOTALES DE GES TRAJECTOIRE SBTi	288,6	199,2	150,9	-24,2 %			-47,7 %

⁽¹⁾ Les facteurs d'émission utilisés pour calculer le scope 1 proviennent de la base de données Ademe.

⁽²⁾ « location-based » : émissions de CO₂ liées à la consommation d'électricité, utilisant les facteurs d'émissions liés au mix électrique moyen du pays dans lequel l'entreprise se situe.

⁽³⁾ « market-based » : émissions du scope 2 desquelles sont déduites les émissions couvertes par des certificats d'origine renouvelable. La méthodologie de calcul des émissions « market-based » est réalisée à partir de la couverture en énergie renouvelable, de 100% depuis 2022.

⁽⁴⁾ Les catégories de S3.8 à S3.14 ne sont pas applicables à l'activité du Groupe.

⁽⁵⁾ Le scope 3 périmètre SBTi correspond aux catégories 1, 2, 3, 6 et 7.

2.1.2.1.7. Tarification interne du carbone (E1-8)

À ce jour, JCDecaux n'utilise pas de mécanisme de tarification interne du carbone dans ses processus de prise de décision.

2.1.2.1.8. Effets financiers des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat (E1-9)

Les changements climatiques représentent à la fois des risques matériels et des opportunités potentielles pour les entreprises mondiales. JCDecaux doit adapter ses infrastructures et ses opérations pour répondre à ces nouveaux défis. Cette évaluation se concentre sur la quantification des impacts financiers associés aux risques et opportunités climatiques spécifiques à JCDecaux, couvrant les aspects physiques, logistiques, réglementaires et de transition vers une économie bas-carbone. L'approche méthodologique adoptée pour cette évaluation inclut des scénarios prospectifs couvrant des horizons temporels à moyen et long terme (2030, 2050), telle que décrite dans la partie 2.1.2.1.1. *Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3 et IRO-1)*, avec une première analyse des effets financiers basés sur des hypothèses robustes et des modèles éprouvés.

Les travaux de quantification des impacts financiers associés aux risques et opportunités se poursuivent conformément à la feuille de route établie par le Groupe. Après une première phase de cadrage méthodologique, de définition d'hypothèses, de collecte de données et d'identification, les analyses ont permis d'identifier les principaux ordres de grandeur des impacts. Les résultats sont progressivement introduits dans les exercices de planification financière et stratégique.

2.1.2.2. Économie circulaire (ESRS E5)

Dans le cadre de la transition vers une économie circulaire, JCDecaux intègre les principes d'écoconception et de rénovation de son mobilier urbain pour répondre aux enjeux environnementaux tout en renforçant sa position stratégique. Ces initiatives répondent à des IRO majeurs, contribuant ainsi à la compétitivité et à la durabilité du Groupe.

2.1.2.2.1. Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)

Le processus d'identification des IRO liés à l'économie circulaire, correspond au processus global mis en place au niveau du Groupe dans le cadre de l'analyse de double matérialité décrit dans la section 2.1.1.4.1. *Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)*.

JCDecaux met en œuvre une stratégie pour répondre aux IRO en intégrant l'écoconception dans le développement de mobiliers durables. Le Groupe optimise également les processus de rénovation afin de diminuer les besoins de fabrication neuve et de limiter les déchets. De plus, il promeut les avantages économiques et environnementaux de la circularité auprès des parties prenantes, afin de renforcer la demande de solutions durables.

Les IRO identifiés par JCDecaux sont les suivants :

Impacts, risques et opportunités (IRO)

Enjeu	Type d'IRO	Description	Chaîne de valeur amont	Nos opérations	Chaîne de valeur aval
Écoconception - E5	Impact Positif	Les principes d'écoconception de JCDecaux permettent d'intégrer des pratiques durables tout au long du cycle de vie des mobiliers, en favorisant l'efficacité des ressources et en minimisant l'impact environnemental.	x	x	
Reconditionnement des mobiliers - E5	Opportunité	Le recours aux matériaux et/ou aux mobiliers reconditionnés peut entraîner une réduction des coûts de production.		x	x
	Impact Positif	Le reconditionnement des mobiliers permet de réduire la pression sur les ressources et l'environnement.		x	x

2.1.2.2.2. Politiques relatives à l'économie circulaire (E5-1)

Le modèle économique de JCDecaux s'inscrit dans une logique d'économie de la fonctionnalité : en mettant à disposition des mobiliers de haute qualité, conçus pour durer, que l'entreprise conserve le plus souvent en propriété, entretient et peut rénover à neuf pour une réutilisation ultérieure. Cette particularité de son modèle économique permet à JCDecaux de répondre aux différentes composantes d'une économie circulaire (écoconception, rénovation, *upcycling*, etc.). Par cette approche, le Groupe entend réduire les impacts environnementaux de ses mobiliers tout au long de leur cycle de vie, notamment sur les phases d'extraction de matières premières et de fabrication.

POLITIQUE	OBJECTIF	RÉSULTATS 2025	PLAN D'ACTION
Systematiser l'écoconception pour une meilleure performance environnementale et sociétale	- Poursuivre l'enrichissement et le déploiement de notre stratégie d'écoconception - Promouvoir les mobiliers bas carbone à base d'aluminium recyclé	- Développement de l'outil Eco Design Index sur les abribus et les MUPI - Déploiement de mobiliers bas carbone dans certains contrats	- Déploiement d'un outil pour connaître la performance environnementale des mobiliers JCDecaux - Renforcer la culture de l'écoconception au sein du Groupe - Enrichissement du catalogue avec des mobiliers plus vertueux
Améliorer la performance environnementale de ses produits grâce au reconditionnement	50 % des mobiliers non digitaux déployés seront issus du reconditionnement d'ici 2030	N/A	- Accompagnement et soutien des filiales sur les enjeux du reconditionnement - Déploiement de guides sur le reconditionnement

Politique d'Ecoconception et d'Economie Circulaire

Pour produire nos mobiliers, nous utilisons entre autres, de l'acier, de l'aluminium, du verre et des composants électroniques. Pour répondre aux enjeux environnementaux actuels, nous avons mis en place une politique d'écoconception visant à réduire l'empreinte écologique de nos produits tout au long de leur cycle de vie. Notre démarche d'écoconception repose sur des partis pris historiques, que le Groupe cherche à systématiser, tels que la qualité programmée dans le temps avec l'intégration de principes d'économie circulaire : mobiliers composés de matériaux durables et recyclables, issus de matière première secondaire, pouvant être réparés, rénovés et réutilisés pour de nouveaux contrats. En appliquant ces principes, un mobilier peut avoir plusieurs vies et garantir une qualité de service pendant au moins 30 ans⁽¹⁾.

Les dix principes d'écoconception de JCDecaux présentés ci-après visent à intégrer des pratiques durables tout au long du cycle de vie des mobiliers, en favorisant l'efficacité des ressources et en minimisant l'impact environnemental.

- Assurer la qualité des mobiliers** : Chaque mobilier doit être conçu et fabriqué pour garantir une durabilité et une résistance maximales, réduisant ainsi la nécessité de fréquents remplacements.
- Anticiper une conception modulaire** : La modularité permet une adaptation facile des mobiliers à divers besoins et espaces, prolongeant ainsi leur utilité et réduisant les déchets.
- Utiliser des matériaux durables** : Il est essentiel d'opter pour des matériaux qui offrent une longue durée de vie tout en ayant un faible impact environnemental au regard de leur fonction.
- Utiliser des matériaux recyclables** : L'emploi de matériaux facilement recyclables favorise la réutilisation des ressources à la fin de la vie du produit, contribuant à une économie circulaire.
- Utiliser des matériaux issus de matières premières secondaires** : L'intégration de matériaux recyclés dans la fabrication de nouveaux mobiliers réduit la dépendance aux ressources vierges et les impacts associés à leur extraction et traitement.
- Optimiser l'efficacité électrique des mobiliers** : Pour les mobiliers incorporant des éléments électriques, il est crucial de concevoir des systèmes minimisant la consommation d'énergie, afin de réduire l'empreinte environnementale.
- Couvrir la consommation électrique par des sources renouvelables** : L'énergie nécessaire au fonctionnement des éléments électriques des mobiliers durant la phase d'exploitation doit provenir de sources renouvelables, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

⁽¹⁾ Concerne les mobiliers analogiques.

- 8. Limiter le nombre de pièces de rechange nécessaires à l'entretien** : En simplifiant la conception pour nécessiter moins de pièces de rechange, on rend la maintenance plus facile et moins coûteuse, tout en réduisant les déchets.
- 9. Faciliter la rénovation des mobiliers** : Les produits doivent être conçus de manière à pouvoir être facilement réparés ou mis à jour, prolongeant leur durée de vie en retardant le moment où ils deviennent des déchets.
- 10. Assurer la recyclabilité des mobiliers en fin de vie** : Une fois que le mobilier a atteint la fin de son cycle de vie, il est essentiel que ses composants puissent être facilement séparés et recyclés, favorisant ainsi leur réintroduction dans de nouveaux cycles de production.

Politique de Reconditionnement : Rénovation des mobiliers dans une démarche circulaire

Le reconditionnement des mobiliers de JCDecaux constitue un atout majeur de sa Stratégie Climat pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre sur le scope 3. C'est également un levier essentiel pour améliorer plus largement la performance environnementale de ses produits. Le reconditionnement consiste à prolonger la durée d'un mobilier en fin de contrat, en conservant et rénovant sa structure et la majorité de ses composants. Les composants ne pouvant pas être rénovés sont remplacés par des composants neufs de dernière génération, comme les technologies d'éclairage LED par exemple. Un mobilier peut ainsi avoir plusieurs vies et garantir une qualité de service d'au moins 30 ans. Ceci est rendu possible par la qualité de la conception des mobiliers JCDecaux en amont et de leur entretien pendant toute la durée des marchés. Un audit du mobilier est systématiquement réalisé en amont des opérations de rénovation pour identifier précisément les opérations à réaliser.

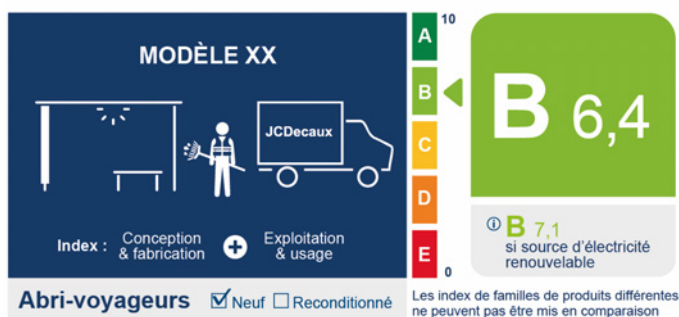
Ceci ne pourra se faire sans une transition rapide de la commande publique et privée, dans l'ensemble des géographies, en faveur de solutions plus responsables (cf. chapitre 2.1.2.1.6. *Les émissions tout au long de la chaîne de valeur (E1-6)*).

2.1.2.2.3. Actions et ressources liées à l'économie circulaire (E5-2)

L'analyse de cycle de vie (ACV) est l'une des méthodes utilisées par JCDecaux pour identifier les principaux impacts de ses mobiliers et engager des actions d'écoconception. JCDecaux utilise la méthode européenne EF 3.1, et validé son application par un audit externe d'EY.

Par ailleurs, afin de renforcer sa démarche d'écoconception, JCDecaux a développé une nouvelle méthodologie de mesure de la performance environnementale de ses produits (également auditée par EY). Cet outil, appelé Eco Design Index permet d'évaluer et de comparer les impacts environnementaux des produits du Groupe ainsi que leur performance en termes d'écoconception.

JCDecaux ECO DESIGN INDEX



Outil structurant dans l'accélération et la systématisation des pratiques d'écoconception, l'Eco Design Index permet de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes à ces enjeux importants et offre ainsi la possibilité de faire des choix toujours plus éclairés :

- En interne, pour aider les équipes à développer et promouvoir des solutions à moindre impact environnemental,
- En externe, pour aider les collectivités locales et les sociétés de transports à choisir et déployer les mobiliers les plus responsables, et
- De manière générale, pour valoriser des choix de développement et de déploiement de mobiliers écoconçus, contribuant à des lieux de vie plus durables.

L'Eco Design Index agrège des résultats quantitatifs qui prennent en compte les seize indicateurs environnementaux de la méthodologie EF⁽¹⁾ de la Commission européenne, ainsi que des données plus spécifiques aux activités de JCDecaux et à ses enjeux environnementaux, complémentaires à celles de l'ACV.

La performance environnementale d'un produit JCDecaux est évaluée sur une échelle de 0 à 10. Ce score chiffré est ensuite traduit en un index de A à E pour une représentation simple et pédagogique, « A » correspondant à la meilleure évaluation.

Cette initiative réaffirme la position de l'entreprise en tant que pionnier de l'innovation et de la responsabilité environnementale dans le secteur du mobilier urbain.

En s'appuyant sur ses principes d'écoconception, JCDecaux poursuit l'intégration de solutions durables dans la conception et l'exploitation de ses mobiliers urbains. Ainsi, ces quelques exemples concrets affichent une performance environnementale de A selon l'Eco Design Index, permettant des baisses d'émissions associées ou évitées :

- *Hello Low Emission Aluminium Bus Shelter* : En choisissant l'aluminium recyclé (Post-Consumer Recycled, PCR) plutôt que l'aluminium standard, nous produisons des abribus moins émissifs, contribuant ainsi à la réduction des émissions de CO₂.

- *Wood Bus Shelter* : L'utilisation de composants en bois à la place du métal répond à des cahiers des charges exigeants, offrant les mêmes fonctionnalités et performances tout en réduisant l'empreinte environnementale.
- *Upcycled Bus Shelter* : Permet de valoriser, avec un minimum de transformation, des pièces en fin de vie ou rebuts de production issus de notre activité ou d'autres filières, ce qui limite le besoin en nouvelles ressources.
- *Historical Renovated Bus Shelter* : La rénovation et la réutilisation de nos mobiliers existants prolongent leur usage et repoussent leur fin de vie, évitant ainsi la production de nouveaux mobiliers plus émissifs.

Pour en savoir plus sur les innovations du Groupe, veuillez-vous référer aux chapitres 1.10.1.2. *Réduction de notre impact environnemental* et 1.10.1.6. *Nouveaux supports, contenus et interactivité*.

Depuis 2024, L'Eco Design Index est progressivement déployé au sein du Groupe. En 2025, il a été intégré à deux grandes familles de mobiliers : les abribus et les MUPI, marquant une étape majeure dans la généralisation de l'outil. Une étiquette environnementale est désormais visiblement associée aux produits concernés dans le catalogue, facilitant la lecture et la comparaison de leur performance environnementale.

L'ambition de JCDecaux est d'étendre progressivement cette évaluation à toutes ses gammes de produits et de poursuivre ses efforts en matière de recherche et développement pour développer des solutions toujours plus écologiques et durables. A horizon 2026, la priorité portera sur l'intégration des mobiliers digitaux, afin de poursuivre la dynamique d'amélioration continue et de réduction de ses impacts environnementaux dans toutes les catégories de produits du Groupe.

Pour promouvoir le reconditionnement auprès de ses parties prenantes internes et de ses clients, JCDecaux a développé des livrables de sensibilisation adaptés aux différentes cibles (internes et externes) et mis en place des temps d'échange dédiés au partage des bonnes pratiques entre les différents pays du Groupe, mettant en avant les multiples bénéfices de cette pratique. Les politiques de rénovation permettent à JCDecaux de réaliser ses objectifs en alignant ses actions sur les stratégies globales de durabilité, de moderniser et valoriser son mobilier existant, et de démontrer son savoir-faire technique. Elles répondent aussi aux directives de la commande publique écologique et aux préoccupations environnementales des bailleurs, renforçant ainsi les relations avec les parties prenantes clés et affirmant l'engagement de l'entreprise dans des pratiques durables et responsables.

Depuis 2013, JCDecaux met également à disposition de ses filiales une plateforme en ligne appelée « Le Store », dédiée à la réutilisation et au partage des mobiliers. Les pays disposant de mobiliers en stock, tels que des abribus, MUPI ou des vélos en libre-service, peuvent les mettre à disposition d'autres filiales. Cette initiative vise à maximiser la durée de vie des mobiliers et à minimiser la nécessité de nouvelles productions, soutenant une économie plus durable et circulaire. En 2025, grâce à cette plateforme, 3 815 mobiliers ont été échangés, dont des abribus et des vélos en libre-service, vs 2 917 en 2024 soit une augmentation de plus de 30%. Depuis son lancement, plus de 25 000 mobiliers ont été réutilisés.

Cette stratégie d'écoconception ainsi que tous les efforts de recherche et développement pour des mobiliers toujours plus durables et rénovés permettront à JCDecaux d'atteindre sa trajectoire climat ambitieuse à condition d'impliquer en continue toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les partenaires technologiques.

⁽¹⁾ La méthodologie EF (empreinte environnementale) est une approche mise au point par la Commission européenne afin d'évaluer et de comparer de manière cohérente l'impact environnemental des produits et des services tout au long de leur cycle de vie.

2.1.2.2.4. Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3)

JCDecaux s'est fixé des objectifs volontaires liés à l'économie circulaire, et est mobilisé pour proposer à ses mandants des produits constitués de matériaux recyclés, à faible émission ou conçus selon les principes de l'écoconception. D'ici 2030, l'entreprise vise à ce que 50 % de ses mobiliers non-numériques déployés dans l'année soient issus du reconditionnement. JCDecaux s'engage également à évaluer la performance environnementale des produits de son catalogue à travers l'Eco Design Index.

2.1.2.3. Taxinomie verte : évaluer la durabilité de nos activités

Contexte

Pour prioriser le financement des activités qui contribuent déjà significativement aux objectifs de transition bas-carbone mais également encourager et accélérer l'émergence et l'expansion des activités de transition, la Commission Européenne a souhaité mettre en place un référentiel commun dit « Taxinomie Verte ».

Ce référentiel décrit des critères et des seuils précis d'éligibilité et d'alignement :

- L'activité doit contribuer substantiellement à l'un des six objectifs environnementaux :

	1. Atténuation du changement climatique		4. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
	2. Adaptation au changement climatique		5. Prévention et contrôle de la pollution
	3. Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines		6. Transition vers une économie circulaire

- L'activité doit être conforme aux critères d'examen techniques de la Commission
- L'activité éligible ne peut contribuer à un des objectifs en nuisant significativement à l'un des autres objectifs environnementaux (principe du « Do No significant harm » – DNSH), et
- L'entreprise doit respecter les garanties sociales minimales : respect des huit « conventions fondamentales » de l'Organisation Internationale du Travail.

Un modèle économique en résonance avec le Règlement Taxinomie Verte

Le modèle économique de JCDecaux consiste à fournir aux villes des produits et services utiles aux citoyens, financés par la communication des marques. Il est décliné aujourd'hui à travers trois activités que sont le Mobilier Urbain, le Transport, et l'Affichage Grand Format.

Les services et produits fournis, à l'instar des abris-voyageurs, des mobiliers d'information, ou des systèmes de vélos en libre-service, favorisent la mobilité durable sans pour autant faire peser leur coût sur les citoyens à travers la fiscalité locale.

Le maillage territorial des mobiliers urbains, abris-voyageurs, mobiliers d'information, systèmes de vélos en libre-service, et leur transformation en supports d'informations et de communication sont autant de facteurs au service d'une mobilité intelligente et responsable. L'information multi-canal favorise également la mobilité intermodale (plans de mobilités actives, jalonnement piétons, information déplacement en temps réel, opportunité de communiquer avec les utilisateurs, etc.).

Le modèle économique de JCDecaux contribue également au financement du transport terrestre, à travers l'affichage publicitaire dans les transports urbains et suburbains (métro, tramways, bus) ainsi que dans le transport ferroviaire, favorisant ainsi le développement de la mobilité durable.

Éligibilité des activités

Dans le cadre de son analyse d'éligibilité, JCDecaux s'est attaché à rapprocher son modèle économique de la description des activités listées dans l'acte délégué climat de la Taxinomie Verte au-delà de la simple analyse des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne), et ce pour les six objectifs environnementaux. Sur les quatre objectifs environnementaux non climatiques, nous n'avons pas identifié d'activité éligible génératrice de chiffre d'affaires au regard des informations connues à ce jour.

En 2025, JCDecaux a identifié quatre activités éligibles génératrices de chiffre d'affaires, présentées comme suit :

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES	OBJECTIF	RÉFÉRENCE TAXINOMIE
Vélos en libre-service	Atténuation du changement climatique	6.4. Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclo-logistique
Mobiliers urbains au service de la mobilité durable (Abribus®)	Atténuation du changement climatique	6.15. Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone
Contribution par la redevance au financement du transport ferroviaire	Atténuation du changement climatique	6.1. Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
Contribution par la redevance au financement des transports urbains et suburbains	Atténuation du changement climatique	6.3. Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs

Les activités éligibles recouvrent naturellement les services s'inscrivant dans une stratégie globale d'offre de mobilité durable.

- L'activité des vélos en libre-service ainsi que les infrastructures associées (bornes et bornettes) contribuent intrinsèquement à l'atténuation du changement climatique. Les activités relatives aux infrastructures (bornes et bornettes) ainsi que les vélos en libre-service sont fusionnées en une seule et même activité - 6.4. Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclo-logistique – compte tenu de l'interdépendance des deux activités et des actifs attachés. La fusion de ces deux activités permet par ailleurs de limiter le risque de double comptage lors de l'affectation du chiffre d'affaires.
- L'Abribus® quant à lui est un prolongement indispensable et indissociable des infrastructures de mobilité et représente un levier d'attractivité des usagers vers le réseau de transport collectif. Cette installation destinée au transport public urbain et suburbain de voyageurs remplit de nombreuses fonctions :
 - Il protège des intempéries et apporte un confort d'attente essentiel, tout en informant sur le voyage (organisation des lignes, temps d'attente, messages d'alerte),

- Il jalonne le réseau des transports et sécurise les usagers, habitants et visiteurs grâce à l'éclairage qu'il procure, et
- Il est un garant d'accessibilité au service lui-même pour tous les types d'usagers et notamment les personnes à mobilité réduite.

L'installation, la maintenance et l'exploitation de ces installations sont nécessaires au bon fonctionnement du réseau de transport public.

- Le financement du transport urbain et suburbain ainsi que le financement du transport ferroviaire interurbain (ci-après « transport terrestre ») : l'affichage publicitaire dans les transports urbains et suburbains (métro, tramways, bus) ainsi que dans le transport ferroviaire, génère des revenus pour les autorités de transport et contribuent ainsi au financement d'activités visant des émissions directes de CO₂ à l'échappement qui soient nulles (activité 6.1. et 6.3.).

JCDecaux a également identifié des dépenses d'investissements individuels qui ne sont pas associées à une activité destinée à être commercialisée, notamment les acquisitions de bâtiments (activité 7.7) et véhicules (activité 6.5), ainsi que les dépenses d'efficacité énergétique des bâtiments (activités 7.3 à 7.6), répondant à l'objectif d'Atténuation du changement climatique. Les dépenses d'investissement liées à la fabrication d'équipements électroniques (activité 1.2) pour les activités aéroports et affichage grand format ont également été identifiées et répondent à l'objectif de Transition vers une économie circulaire.

Par ailleurs, JCDecaux a choisi de présenter un ratio d'éligibilité volontaire mettant en exergue le rôle joué par les kiosques, les Mobiliers Urbains pour l'Information (MUPIs®) ainsi que les dispositifs d'information relatifs à la qualité de l'air, dans l'éducation et la sensibilisation des populations aux enjeux environnementaux au travers de la commercialisation de la presse écrite traitant de ces enjeux ou de la diffusion de message d'information en la matière.

Méthodologie d'alignement des activités

Depuis l'exercice 2022, le règlement rend obligatoire la publication de la part des trois indicateurs (CA, CapEX, OpEX) qui sont associés à des activités économiques alignées et non-alignées.

Selon le règlement de la Taxinomie, une activité éligible est alignée, et donc durable, si l'activité :

- Respecte le ou les critère(s) technique(s) de contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux
- Ne cause de préjudice à aucun autre objectif environnemental (« Do no significant harm » - DNSH)
- Respecte les garanties minimales visées à l'article 3.c à savoir les procédures qu'une entreprise exerçant une activité économique met en œuvre pour s'aligner sur :
 - Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
 - Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
 - Les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et
 - La Charte internationale des droits de l'homme.

L'alignement des indicateurs reportés dans le cadre de la Taxinomie a été étudié à la maille :

- Du contrat en prenant en compte la nature des actifs sous-jacents pour les activités 6.4. et 6.15. (Vélos et Mobiliers Urbains), et
- Du contrat pour les activités 6.1. et 6.3 (Transport Terrestre).

Pour des actifs aux caractéristiques communes, le respect des critères de la Taxinomie est considéré comme identique.

Critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

Les critères de contribution substantielle des activités éligibles visent :

- Des dispositifs de mobilité des personnes à émission nulle (vélos en libre-service),
- Des transports dont les émissions directes de CO₂ à l'échappement sont nulles, et
- Des installations destinées au transport public (abribus) .

Concernant le transport terrestre, seuls les contrats pour lesquels il a été possible de démontrer que les émissions directes de CO₂ à l'échappement sont nulles, ont été considérés comme alignés.

Concernant les investissements individuels qui ne sont pas associés à une activité destinée à être commercialisée notamment les acquisitions de bâtiments (activité 7.7.) et véhicules (activité 6.5.) ainsi que les dépenses d'efficacité énergétique des bâtiments (activités 7.3. à 7.6. de la Taxinomie), l'analyse d'alignement a été réalisée sur l'ensemble du périmètre.

Do no significant harm⁽¹⁾

Adaptation au changement climatique

Depuis 2024, le Groupe renforce son analyse sur l'adaptation au changement climatique en se référant aux recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Au sein de cette analyse, les risques climatiques physiques sont projetés à horizons 2030 et 2050 sur la base des scénarios RCP 2.6 et RCP 4.5 définis par le GIEC (cf. section 2.1.2.1.1).

L'évaluation des risques physiques climatiques importants a été menée selon deux axes :

- L'analyse de risques physiques et de vulnérabilité des mobiliers au regard des aléas susceptibles de les impacter durant la vie du contrat :

Tous les risques listés dans l'Appendice A de l'annexe Atténuation du changement climatique ont été analysés, sauf ceux considérés comme non applicables ou non matériels pour JCDecaux. Les mobiliers urbains sont exposés essentiellement aux aléas liés au vent ainsi qu'aux chutes de neige qui peuvent entraîner des dommages importants nécessitant soit une remise en état soit un remplacement du mobilier. Dès la phase de conception de ses mobiliers, JCDecaux intègre l'exposition à ces différents risques pour en limiter les effets. Ainsi, des solutions d'adaptation pertinentes sont mises en œuvre pour réduire les impacts des risques physiques climatiques identifiés. Dans le cadre des nouveaux contrats intégrant la reprise du mobilier préexistant, JCDecaux réalise un diagnostic pouvant l'amener à changer le mobilier conformément aux standards retenus par le Groupe. Dans ce cas de figure, ne sont intégrés dans le ratio d'alignement les contrats pour lesquels le diagnostic est conforme aux standards du groupe ou pour lesquels un plan de remédiation a été mis en œuvre.

- L'analyse des risques et de vulnérabilité du site de construction et d'assemblage des mobiliers urbains :

Les aléas climatiques considérés matériels par JCDecaux concernant son site d'assemblage sont : les vagues de chaleur, les sécheresses et le retrait-gonflement des argiles (RGA), les inondations par débordement de rivière ou remontée de nappe, et les submersions marines.

Ces risques correspondent aux aléas listés dans l'Appendice A de l'annexe Atténuation du changement climatique.

⁽¹⁾ DNSH : ne pas causer de préjudice important

Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

L'activité du Groupe a peu d'impact sur l'eau en lien avec son activité. Le Groupe utilise de l'eau, de l'eau de pluie lorsque disponible, essentiellement pour l'entretien des mobiliers urbains. JCDecaux a mis en place une politique eau et déployé des solutions permettant une gestion raisonnée de l'eau (Pour en savoir plus sur les actions du Groupe, veuillez-vous référer au chapitre 2.1.1.5.2. *Encourager une consommation d'eau responsable*). Par ailleurs, l'usage de produits d'entretiens est limité et encadré. De plus, en cas de stress hydrique dans certaines zones géographiques, il est demandé de suspendre toute utilisation de l'eau.

Économie circulaire

JCDecaux met à disposition des mobiliers de haute qualité environnementale, conçus pour durer dans le temps, qui restent dans la majeure partie des contrats sa propriété. L'économie circulaire est au cœur du modèle économique du Groupe.

L'installation des mobiliers urbains se fait majoritairement sur des sites existants, avec peu ou pas de génie civil. Lorsque des travaux complets sont nécessaires, les déchets générés restent limités et naturellement triés (pavés, sable, béton).

Par ailleurs, JCDecaux dispose de procédures spécifiques pour l'installation des mobiliers, intégrant des directives spécifiques sur le tri des déchets.

Le Groupe a également déployé une politique de gestion responsable des déchets (Pour en savoir plus sur les actions du Groupe, veuillez vous référer au chapitre 2.1.1.5.1. *Favoriser une gestion responsable de nos déchets*). JCDecaux prévoit ainsi un dispositif de gestion de la fin de vie des batteries dans le cadre de ses contrats de vélos en libre-service.

Pollution

Les travaux d'installation des mobiliers urbains (6.15.) ou des infrastructures des vélos en libre-service (6.4.) génèrent peu de nuisance. Pour autant, JCDecaux s'efforce de limiter la durée des travaux et de réduire les éventuelles nuisances (poussières ou bruit) qui pourraient survenir dans des contextes particuliers.

Biodiversité

La nature même des activités de JCDecaux (milieu urbain) a un impact limité sur la biodiversité. Notre média est également soumis à de nombreux codes ou réglementations dans le cadre notamment de la commande publique. Pour autant, la protection de la biodiversité fait partie intégrante de la Stratégie RSE du Groupe. Ce dernier participe au développement de la biodiversité dans les villes par le déploiement de solutions telles que la végétalisation des mobiliers par exemple.

Garanties minimales

JCDecaux répond aux différents critères de garanties minimales sur l'exercice 2025 :

- Droits humains : JCDecaux est soumis à la loi sur le devoir de vigilance. À ce titre, le Groupe déploie une démarche Vigilance globale et publie annuellement un Plan de Vigilance (Pour en savoir plus sur les actions du Groupe, veuillez-vous référer au chapitre 2.2. *Déploiement de notre démarche de vigilance*). Par ailleurs, le Groupe n'a pas fait l'objet de condamnation relative à la violation des droits humains,
- Corruption : JCDecaux est soumis à la loi Sapin II et a déployé les dispositifs attendus dans le cadre de la lutte contre la corruption,
- Fiscalité : JCDecaux s'attache à respecter les réglementations applicables dans tous les pays où il est implanté et met en œuvre une politique de transparence conforme aux recommandations BEPS de l'OCDE (Pour en savoir plus sur les actions du Groupe, veuillez vous référer au chapitre 5 *Informations Financières et comptable*).

- Droit de la concurrence : JCDecaux respecte, dans son périmètre d'activité, les législations en vigueur dans le cadre du droit de la concurrence.

En 2025, ni le Groupe ni aucun de ses dirigeants n'a reçu de condamnation judiciaire concernant la violation des droits humains, la corruption, le non-respect de l'éthique des affaires, ou de la réglementation applicable en matière fiscale.

Proportion des activités éligibles et alignées au regard du Règlement Taxinomie Verte

Les quatre activités éligibles - le vélo en libre-service, les abribus faisant partie de l'activité économique Mobilier Urbain, et le financement du transport terrestre : transport ferroviaire d'une part, et transport urbain et suburbain d'autre part - faisant partie de l'activité économique Transport, l'enjeu est d'identifier la part des activités éligibles au sein de ces activités à partir des contrats d'exploitation.

Les indicateurs présentés ci-après se basent sur les données financières Groupe et sont présentés selon les données IFRS.

Chiffre d'affaires

Méthodologie d'analyse :

Les activités éligibles abribus et vélos font partie de l'activité économique Mobilier Urbain. Afin de déterminer la part du chiffre d'affaires Mobilier Urbain éligible, une analyse a été conduite sur l'ensemble des contrats d'exploitation de l'activité Mobilier Urbain. Il résulte de cette analyse que 82 % du chiffre d'affaires du Mobilier Urbain correspond à un contrat avec Abribus et/ou Vélos. Ce ratio est appliqué au chiffre d'affaires de l'activité Mobilier Urbain pour déterminer le chiffre d'affaires éligible. La totalité du chiffre d'affaires éligible est également alignée pour les activités abribus et vélo au sein de l'activité Mobilier Urbain.

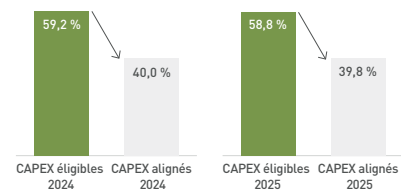
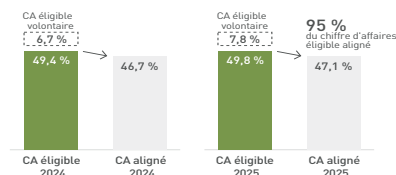
Pour l'activité transport terrestre, l'analyse a porté sur la globalité du chiffre d'affaires référencée dans les comptes en lien avec les activités de transport terrestre.

Méthodologie de calcul :

Conformément à l'acte délégué de la Taxinomie Verte,

- Le numérateur de l'indicateur « chiffre d'affaires éligible à la Taxinomie » a été déterminé en appliquant le pourcentage (82 %) à l'ensemble des revenus publicitaires (y compris la production des affiches) liés au mobilier urbain du Groupe et en recensant les services annexes directement liés aux contrats avec Abribus® et/ou vélos. Il comprend également la totalité des revenus publicitaires liés aux métros, bus, trains et tramways,
- Le numérateur de l'indicateur « chiffre d'affaires aligné à la Taxinomie » a été déterminé en appliquant le pourcentage (82 %) correspondant aux activités alignées, à l'ensemble des revenus publicitaires (y compris la production des affiches) liés au mobilier urbain du Groupe et en recensant les services annexes directement liés aux contrats avec Abribus® et/ou vélos. Il comprend également la part des revenus publicitaires liés aux contrats métros, bus, trains et tramways répondant aux critères d'alignement soit 79 % du chiffre d'affaires total éligible liés au Transport terrestre, et
- Le dénominateur des indicateurs « chiffre d'affaires éligible à la Taxinomie » et « chiffre d'affaires aligné à la Taxinomie » correspond au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La part du chiffre d'affaires aligné à la Taxinomie est stable par rapport à l'année 2024.



Investissements

Méthodologie d'analyse :

Les dépenses d'investissements au sens de la Taxinomie de JCDecaux couvrent les dépenses d'investissements relatives aux activités éligibles (activités 6.4. et 6.15.), sur le périmètre des contrats rattachés à l'activité économique « Mobilier Urbain » qui contiennent soit des Abribus® et/ou des vélos, sur le périmètre des contrats rattachés aux activités Transport terrestre ainsi que des dépenses d'investissements individuels qui ne sont pas associées à une activité destinée à être commercialisée, notamment les acquisitions de bâtiments (activité 7.7.) et véhicules (activité 6.5.), ainsi que les dépenses d'efficacité énergétique des bâtiments (activités 7.3 à 7.6), répondant à l'objectif d'Atténuation du changement climatique. Les dépenses d'investissement liées à la fabrication d'équipements électroniques (activité 1.2) pour les activités aéroports et affichage grand format ont également été identifiées et répondent à l'objectif de Transition vers une économie circulaire.

Méthodologie de calcul :

Conformément à l'acte délégué de la Taxinomie Verte,

- Le numérateur de l'indicateur « investissements éligibles à la Taxinomie » a été déterminé en identifiant d'une part les investissements liés à des contrats avec Abribus® et/ou vélos, et ceux liés à des contrats relatifs au transport terrestre (y compris les droits d'utilisation des contrats de location des emplacements publicitaires, des bâtiments et véhicules et des investissements généraux) et d'autre part les investissements individuels par nature (véhicules, bâtiments et équipements électroniques) non pris en compte dans l'analyse par activité. En 2025, des comptes additionnels ont été ajoutés dans l'outil financier afin de faciliter la répartition des capex en fonction des contrats Abribus® et/ou vélos, et ceux relatifs au transport terrestre,
- Le numérateur de l'indicateur « investissements alignés à la Taxinomie » a été déterminé selon des modalités similaires en retenant uniquement les investissements rattachés à des contrats alignés avec la Taxinomie, et
- Le dénominateur des indicateurs « investissements éligibles à la Taxinomie » et « investissements alignés à la Taxinomie » correspond au montant total des investissements du Groupe (y compris les droits d'utilisation des contrats de location des emplacements publicitaires, des bâtiments et véhicules).

La part des investissements (CAPEX) alignés à la Taxinomie diminue par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique par une baisse des volumes des CAPEX groupe.

Frais d'exploitation

Méthodologie d'analyse :

Les frais d'exploitation concernent les coûts directs non capitalisés liés à l'exploitation de nos dispositifs publicitaires, à la recherche et développement, à la rénovation des bâtiments, aux contrats de location court terme, et à toute autre dépense directe liée à l'entretien courant des immobilisations corporelles qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace des actifs éligibles.

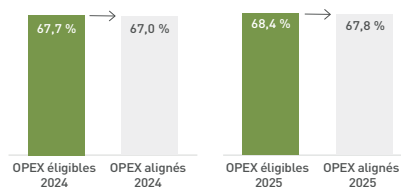
L'analyse des frais a permis d'identifier spécifiquement les coûts de maintenance, d'entretien et de réparation ainsi que les coûts d'achat des pièces détachées relatifs aux activités « Mobilier Urbain » et Transport terrestre en excluant les coûts relatifs à l'affichage.

Méthodologie de calcul :

Conformément à l'acte délégué de la Taxinomie Verte,

- Le numérateur de l'indicateur « frais d'exploitation éligibles à la Taxinomie » a été déterminé en appliquant le ratio d'éligibilité 2025 relatif au chiffre d'affaires (soit 82 %) à l'ensemble des frais d'exploitation identifiés pour l'activité « Mobilier Urbain ». Pour l'activité Transport, il comprend également la totalité des frais d'exploitation liés aux métros, bus, trains et tramways,
- Le numérateur de l'indicateur « frais d'exploitation alignés à la Taxinomie » a été déterminé selon des modalités similaires en appliquant le ratio d'alignement 2025 relatif au chiffre d'affaires (82 %) à l'ensemble des frais d'exploitation identifiés pour l'activité « Mobilier Urbain ». Pour l'activité Transport, il comprend également la totalité des frais d'exploitation liés aux métros, bus, trains et tramways répondant aux critères d'alignement soit 79 % des frais d'exploitation totaux éligibles liés à l'activité Transport Terrestre, et
- Le dénominateur des indicateurs « frais d'exploitation éligibles à la Taxinomie » et « frais d'exploitation alignés à la Taxinomie » correspond au montant total des charges de maintenance du Groupe.

La part des frais d'exploitations (OPEX) éligibles à la Taxinomie est stable par rapport à l'année 2024.



Données ajustées

Afin de refléter la réalité opérationnelle du Groupe et la lisibilité de notre performance, la communication financière externe du Groupe est basée sur des données « ajustées ». Ces données intègrent proportionnellement les données opérationnelles des sociétés sous contrôle conjoint et excluent l'impact IFRS 16 sur les contrats de location « core business » (contrats de location d'emplacements publicitaires hors contrats de location immobilière et de véhicules).



En 2025, les données ajustées des trois indicateurs sont :

- Les chiffres d'affaires éligibles et alignés à la Taxinomie s'élèvent respectivement à 49,5 % et à 46,7 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (vs 49,3 % et 46,4 % en 2024).
- Les investissements éligibles et alignés à la Taxinomie s'élèvent respectivement à 70,0 % et à 44,9 % du total des investissements du Groupe (hors droits d'utilisation des contrats de location des emplacements publicitaires) (vs 75,5 % et 47,9 % en 2024).
- Les frais d'exploitation éligibles et alignés à la Taxinomie s'élèvent respectivement à 68,6 % et à 67,9 % du total des charges de maintenance du Groupe (vs 67,8 % et 67,0 % en 2024).

2.1.3. POUR UNE CULTURE DE RESPONSABILITÉ DE NOTRE ÉCOSYSTÈME

2.1.3.1. Agir en employeur responsable (ESRS S1)

2.1.3.1.1. Intérêt et point de vue des parties prenantes, et Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-2 et SBM-3)

Employeur de plus de 11 300 collaborateurs à travers le monde, JCDecaux considère ses salariés comme une partie prenante clé de sa réussite. La diversité de son offre de produits et de services implique une grande variété de métiers et de compétences, majoritairement internalisée au sein de l'entreprise. Le Groupe fait appel à des consultants extérieurs pour exercer certaines activités. Cette proportion varie d'une filiale à l'autre.

Le processus d'identification des IRO liés aux effectifs de l'entreprise a fait partie intégrante du processus d'analyse de double matérialité décrit dans la section 2.1.1.4.1. *Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)*. Ces IRO interagissent avec la stratégie et le modèle économique car ils constituent autant de leviers de rétention des talents, de performance et d'innovation, agissant sur la croissance du Groupe.

La liste des IRO ressortis comme étant matériels est présentée dans le tableau suivant :

Impacts, risques et opportunités (IRO)					
Enjeu	Type d'IRO	Description	Chaîne de valeur amont	Nos opérations	Chaîne de valeur aval
Conditions de travail – S1	Impact positif	JCDecaux fournit des conditions de travail décentes à ses collaborateurs à travers le monde, conformes à la réglementation de chaque pays et notamment en ce qui concerne la rémunération, la sécurité de l'emploi et l'équilibre de vie personnelle et professionnelle.		x	
	Impact positif	JCDecaux est une entreprise de publicité extérieure "Glocale" qui favorise la création d'emplois locaux		x	
	Risque	Risque que JCDecaux ait des difficultés à attirer, fidéliser des profils ayant les compétences requises pour mettre en œuvre sa stratégie, ce qui pourrait compromettre, à terme, sa capacité à atteindre ses objectifs financiers.		x	
Santé et sécurité (effectifs) – S1	Impact négatif	Des conditions de travail inadéquates peuvent compromettre la santé et la sécurité des collaborateurs du Groupe.		x	
	Risque	JCDecaux pourrait subir un risque réputationnel et financier si les aspects matériels, organisationnels, sociaux et psychologiques des conditions de travail nécessaires à la santé et la sécurité de ses collaborateurs ne sont pas respectées.		x	
Diversité et inclusion (effectifs) – S1	Impact positif	Le respect de la diversité des collaborateurs et leur inclusion au sein du Groupe est facteur de bien-être au travail et favorise leur engagement et leur capacité d'innovation.		x	
Droits humains (effectifs) – S1	Impact négatif	Le non-respect des politiques internationales en matière de droits humains et de travail pourrait avoir un impact négatif sur les collaborateurs de JCDecaux.		x	
	Risque	La non application des droits fondamentaux du travail et des droits humains pourrait avoir un impact réputationnel et financier pour le Groupe		x	
Protection des données à caractère personnel (effectifs) – S1	Impact négatif	Les violations de données impliquant des informations personnelles et sensibles des employés pourraient avoir des impacts dommageables pour les employés concernés.		x	
	Risque	JCDecaux pourrait subir un risque réputationnel et financier lié à la divulgation des données à caractère personnel des salariés.		x	

L'ensemble des salariés sont concernés par ces IRO et sont couverts par le mécanisme d'alerte décrit dans la section 2.1.3.1.4. *Engagement avec les salariés, sous section Un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble des collaborateurs (S1-3)* en cas d'impact négatif. Notre plan de transition ne va pas impacter de manière négative les salariés. Pour en savoir plus sur l'exposition des salariés aux risques liés à la santé et sécurité, veuillez vous référer au chapitre 2.1.3.1.8. *Faire rayonner une culture de Santé-Sécurité exemplaire (S1-1, S1-4, S1-5, S1-14)*.

Les personnes potentiellement vulnérables au travail incluent celles travaillant de nuit ou dans des zones urbaines considérées comme complexes par le Groupe. À cet égard, JCDecaux met en place des mesures d'accompagnement spécifiques. Au-delà, certains salariés peuvent être affectés temporairement par des situations de vie difficiles (à titre personnel et/ou professionnel), pouvant entraîner une charge mentale élevée et nécessitant des mesures adaptées (réaffectation, adaptation de la charge de travail, prise de congés exceptionnels, aménagements des horaires, soutien psychologique etc.). Cela est généralement traité au cas par cas, en concertation avec leur manager voire en proximité avec les ressources humaines.

2.1.3.1.2. La Politique Sociale du Groupe à horizon 2030 : fondation des politiques employeur

JCDecaux est aujourd'hui implanté dans plus de 79 pays, où s'appliquent des politiques sociales spécifiques et adaptées à leur propre contexte local et juridique. Conscient de son envergure internationale actuelle, des prérequis de ses marchés et de ses parties prenantes, et à la lumière de la CSRD, JCDecaux travaille au renforcement de son organisation, tant au niveau Groupe qu'au niveau local. Le Groupe s'engage ainsi à être un employeur responsable et attractif dans toutes les régions où il opère, comme en témoignent la Politique Sociale du Groupe ainsi que les chartes et politiques qui en découlent.

Genèse de la Politique Sociale Groupe

La Politique, formalisée en 2023 et dont la feuille de route s'inscrit depuis 2024 jusqu'en 2030, a été élaborée en référence aux normes fixées par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), aux résultats d'enquêtes internes sur les pratiques sociales des filiales, aux conclusions de plusieurs analyses approfondies d'autres entreprises d'envergure mondiale, aux conclusions d'études publiques sur les attentes des salariés et des candidats sur le marché du travail, aux recommandations des agences de notation extra-financière et aux exigences de la CSRD.

Elle a été coconstruite par la Direction du Développement Durable et de la Qualité, la Direction des Ressources Humaines France et Projets Ressources Humaines Internationaux ainsi que par un groupe d'experts RH de six filiales du Groupe. Ce groupe de travail a permis d'intégrer la perspective des enjeux locaux dans le cadre du processus d'élaboration de cette Politique en combinant une approche à la fois ascendante et descendante.

Une Politique construite sur trois piliers stratégiques :

POLITIQUE SOCIALE DU GROUPE



Garantir les **Droits Humains** et les **valeurs sociales fondamentales** du Groupe
Offrir un **cadre de travail sûr et de qualité**
Promouvoir un environnement de travail **où chacun peut s'exprimer librement** et **favoriser le dialogue social**
Proposer une politique de **rémunération et d'avantages sociaux attractive**
Encourager une culture d'entreprise qui promeut la **diversité et l'inclusion**



Poursuivre la mise en place d'une Politique **Santé-Sécurité** et favoriser le **bien-être au travail**
Assurer une **protection sociale** pour chaque collaborateur
Offrir des **congés personnels** pour faire face aux événements de la vie
Protéger les **collaborateurs de toutes formes de violences et de harcèlement** sur le lieu de travail
Prendre en compte la **satisfaction des collaborateurs**
Renforcer le déploiement de **modes de travail agiles**



Définir des **standards de recrutement** et renforcer l'expérience candidat
Définir une **politique d'accueil** des nouveaux collaborateurs
Promouvoir la formation et encourager la **montée en compétence**
Renforcer la **gestion des carrières**

Champ d'application

La Politique Sociale Groupe de JCDecaux s'applique à l'ensemble des salariés des entreprises de JCDecaux SE et contrôlées par le Groupe. Les entreprises associées, les entreprises sous influence notable et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence en vertu du reporting financier IFRS sont exclues. Pour les entités contrôlées conjointement et comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence en vertu du reporting financier IFRS, la mise en œuvre de la Politique doit être soumise à la validation du directeur général du pays, du directeur régional (le cas échéant) et du membre du Directoire responsable de la région, en accord avec la société partenaire.

Par « l'ensemble des salariés », il est entendu « les salariés de JCDecaux en contrat à durée indéterminée, en contrat à durée déterminée et en contrat d'apprentissage ». Si la réglementation locale impose des règles et des pratiques plus favorables aux salariés que celles prévues dans la Politique Sociale Groupe, la réglementation locale est alors appliquée et régit le comportement de l'entité JCDecaux dans la juridiction concernée. Si un engagement est perçu comme sensible en raison de la culture/mentalité, de l'organisation ou des contraintes locales, ou s'il n'est pas autorisé en raison d'une loi ou d'une réglementation locale, l'entité concernée se doit de prendre l'avis de la Direction du Développement Durable et de la Qualité afin de trouver, conjointement, l'adaptation qui s'impose.

Le Directoire a la responsabilité directe de la mise en œuvre de la Politique Sociale Groupe, définie et validée par ses membres.

Au niveau Corporate, la Direction du Développement Durable et de la Qualité est chargée de coordonner, d'animer et d'actualiser les Politiques la constituant avec le soutien de la Direction des Ressources Humaines France et Projets Ressources Humaines Internationales ainsi que du groupe d'experts RH des filiales.

La Politique Sociale Groupe a été présentée à l'ensemble des responsables RH et des managers de filiale en charge de l'application des Politiques Corporate. De plus, un communiqué interne a été partagé à l'ensemble des collaborateurs. Traduite en 19 langues, la Politique Sociale Groupe est mise à disposition des filiales via l'intranet du Groupe. En outre, les équipes Corporate accompagnent proactivement les filiales pour la déployer localement, garantissant ainsi une mise en œuvre harmonisée et adaptée aux spécificités de chaque marché. Au niveau local, les Directions des Ressources Humaines de chaque filiale sont en charge des communications autour de cette Politique.

La gestion des impacts, risques et opportunités matériels sociaux s'appuie sur l'ensemble des politiques constitutives de la Politique Sociale du Groupe :

- Charte Ethique [2.1.4.2 *La Charte Ethique : fondement de la conduite des affaires du Groupe*]
- Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales [2.1.3.1.5 *Déployer le corpus de Chartes de JCDecaux et assurer un socle de droits fondamentaux pour l'ensemble des collaborateurs*]
- Politique d'Egalité Professionnelle [2.1.3.1.6 *Politique relative à la diversité et l'inclusion (S1-1)*]
- Politique Anti-Harcèlement [2.1.3.1.5 *La Politique anti-harcèlement du Groupe*]
- Politique de Congés Personnels [2.1.3.1.6 *Politique relative à la diversité et l'inclusion (S1-1)*]
- Politique Santé – Sécurité [2.1.3.1.8 *Faire rayonner une culture de Santé – Sécurité exemplaire (S1-14)*]
- Questionnaire d'Engagement Groupe [2.1.3.1.4 *Processus d'engagement avec les salariés (S1-2)*]
- Politique de Protection des Données Personnelles [2.1.3.1.9 *Assurer la protection des données à caractère personnel (S1-1)*]

2.1.3.1.3. Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)

Dans les pays où il s'implante, JCDecaux joue un rôle crucial en créant une diversité d'emplois qui contribuent de manière significative au développement économique local. Depuis sa création, l'entreprise a constamment veillé à mettre en place et à maintenir un dispositif robuste de soutien à l'emploi. Cette politique se caractérise par un engagement fort en faveur du maintien dans l'emploi, de la création d'emplois et des embauches en contrats à durée indéterminée (CDI), offrant ainsi des perspectives de carrière stables et durables à ses collaborateurs.

Le nombre de collaborateurs mentionné ci-dessous correspond aux effectifs à la fin de la période en équivalents temps plein (ETP) (cf définition ci-dessous).

Le total des effectifs (Equivalent Temps Plein) ci-dessous est aligné avec l'information fournie dans les annexes aux comptes consolidés, au chapitre 5.6. *Effectifs* et couvre 100 % du périmètre financier IFRS.

Répartition des effectifs⁽¹⁾ par zone géographique (données IFRS)

Zone géographique	2024	2025
France	3 293	3 203
Royaume-Uni	757	722
Reste de l'Europe	2 968	2 939
Amérique du Nord	364	349
Asie-Pacifique	1 707	1 706
Reste du monde	2 346	2 401
TOTAL	11 434	11 320

Au 31 décembre 2025, l'effectif total JCDecaux s'élevait à 11 320 collaborateurs, soit une baisse de 114 personnes par rapport à 2024 (-1,0 %). La diminution des effectifs reflète la gestion optimisée des ressources dans le cadre de la transformation digitale de l'offre publicitaire, qui s'accompagne également d'un renforcement des profils plus qualifiés.

A périmètre constant, l'effectif 2025 est en baisse de -185 ETP, soit une diminution de -1,6 % par rapport à 2024. Les effets périmètre entraînent une augmentation de 71 personnes, liée essentiellement au changement de taux de consolidation du métro de Shanghai.

Au 31 décembre 2025, l'effectif total JCDecaux s'élève à 11 894 collaborateurs en données ajustées.

Répartition des effectifs par type de contrat ventilé par genre (effectifs)

	2024			2025		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Nombre de salariés	3 874	7 567	11 441	3 896	7 542	11 438
Nombre de salariés	33,9 %	66,1 %	100 %	34,1 %	65,9 %	100 %
Nombre de salariés CDI	3 706	7 215	10 921	3 714	7 193	10 907
Nombre de salariés CDI	33,9 %	66,1 %	95,5 %	34,1 %	65,9 %	95,4 %
Nombre de salariés CDD	168	352	520	181	350	531
Nombre de salariés CDD	32,3 %	67,7 %	4,5 %	34,1 %	65,9 %	4,6 %
Nombre de salariés à temps plein	3 600	7 342	10 942	3 612	7 328	10 940
Nombre de salariés à temps plein	32,9 %	67,1 %	95,6 %	33,0 %	67,0 %	95,6 %
Nombre de salariés à temps partiel	274	225	499	284	214	498
Nombre de salariés à temps partiel	54,9 %	45,0 %	4,4 %	57,0 %	43,0 %	4,4 %

⁽¹⁾ Effectifs Equivalent Temps Plein à fin décembre (périmètre financier) : effectifs fin de période proratisés en fonction des heures théoriques de travail selon le contrat de travail des salariés.

Nombre de salariés enregistrés sur les registres de paie.

Au cours de l'année 2025, 1 566 salariés ont quitté l'entreprise. En 2025, le taux de rotation des salariés au cours de la période de référence s'élève à 13,8 % en légère augmentation par rapport à 2024 (+2,5%). Les efforts menés au niveau groupe en matière de rétention des talents sont toujours en vigueur.

Ce taux est le ratio des salariés ayant quitté l'entreprise au cours de l'année divisé par le nombre total des effectifs présent au 31 décembre 2025. Les salariés ayant quitté l'entreprise au cours de l'année comprennent les départs volontaires, les licenciements, les départs à la retraite et les décès.

2.1.3.1.4. Engagement avec les salariés

Processus d'engagement avec les salariés (S1-2)

En Europe, l'engagement avec les salariés du Groupe ou ses représentants évolue grâce au Comité de la Société Européenne (CSE). Dans le reste du monde, un état des lieux visant à une compréhension globale et commune des principes du Groupe a été initié.

La transformation des statuts de JCDecaux en Société Européenne s'est accompagnée de la mise en place du Comité de la Société Européenne (de la SE), destiné à définir son rôle et son fonctionnement avec la Direction. Au cours du premier semestre 2023, des élections ou désignations dans chaque pays membre ont institué un Comité de 27 membres titulaires et de 16 suppléants représentant les 23 pays pour quatre ans. Le Comité s'est réuni pour la première fois en septembre 2023, afin d'officialiser sa création, puis en décembre 2023 pour partager les orientations stratégiques de Jean-Charles Decaux et une proposition de nouvel accord collectif pour 2024 signé majoritairement et désormais applicable.

Véritable outil d'engagement avec les représentants du personnel ce Comité favorise la compréhension des enjeux (opérationnels, économiques et sociaux) européens du Groupe et les échanges sur les questions transnationales. Un accord régissant le fonctionnement de cette instance a été signé par la majorité de ses membres. Intervenant uniquement sur des sujets transnationaux, le Comité de la SE se réunit une fois par an, sauf besoins spécifiques. Il complète les modalités d'engagement auprès du personnel et ses représentants, sans pour autant s'y substituer.

JCDecaux a également recours à l'engagement direct avec les salariés, notamment en ce qui concerne le processus de remédiation, décrit dans la section 2.1.3.1.4. *Un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble des collaborateurs (S1-3)*. Par ailleurs, conformément à l'engagement pris lors de l'élaboration de la Politique Sociale Groupe, un 1er questionnaire Groupe d'Engagement a été élaboré conjointement par des représentants du siège ainsi que par des représentants RH des différents pays, législations et cultures du Groupe. Ce processus garantit la prise en compte des différents motifs d'engagements à travers le Groupe et assure la remontée de satisfaction des salariés par le biais de questions quantitatives et qualitatives. De sur, l'outil adopté permet une mesure fine et récurrente dans le temps des différents facteurs de satisfaction et d'engagement des salariés ainsi que la mise en place de plans d'amélioration tant au niveau du Groupe qu'au niveau local. Ainsi, chaque équipe locale restera maître de ses priorités d'action. La mise en œuvre de ce 1er questionnaire Groupe d'engagement prendra place dès le 1er semestre 2026.

Un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble des collaborateurs (S1-3)

Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Depuis 2001, JCDecaux a mis en place un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble de ses collaborateurs. Ce mécanisme est déployé à l'ensemble des filiales du Groupe dans le cadre de sa stratégie de Conformité. Il s'appuie sur la réglementation en matière de Vigilance, la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales de JCDecaux et les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (« *Global Compact* ») auquel le Groupe a adhéré en 2015.

Entièrement revu en 2024 et désormais assuré via une plateforme extérieure assurant sécurité et confidentialité, le dispositif permet de recueillir et traiter tout signalement relatif à un manquement juridique ou éthique. Un rapport de signalement est alors rempli par le collaborateur ou la partie prenante concerné(e) et adressé au Référent Conformité géographiquement compétent, en charge de traiter localement le signalement, sous la supervision de la Direction Conformité Groupe.

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace et homogène de la procédure d'alerte dans l'ensemble des filiales du Groupe, plusieurs moyens permettent d'alerter le Comité de Vigilance via son Secrétariat :

- un formulaire de signalement sécurisé disponible sur la plateforme Whispli, accessible dans les 17 langues en usage au sein du Groupe via les sites Web et les pages Conformité des sites intranet des pays ;
- les collaborateurs peuvent également saisir leur supérieur hiérarchique, qui transmet de manière confidentielle le formulaire au Référent Conformité ;
- une ligne téléphonique Corporate existe pour les collaborateurs sans accès internet, avec possibilité de messagerie vocale dédiée.

Chaque filiale dispose d'un Référent Conformité formé à l'outil. Des tests sont régulièrement réalisés pour vérifier son bon fonctionnement. Toute entrave, de quelque manière que ce soit, à la transmission d'un formulaire de signalement est passible de poursuites judiciaires et de sanctions (déterminées par les lois locales spécifiques applicables à la filiale) et/ou de sanctions disciplinaires.

Suivi et traitement des alertes

Les alertes sont traitées selon la procédure d'Enquête interne qui encadre les investigations et définit les responsabilités des intervenants (Direction de la Conformité, Direction locale, Direction RH, Comité de Vigilance, Comité d'Éthique & de la RSE).

Lorsqu'un manquement est avéré, les mesures nécessaires sont prises et la personne concernée est informée des mesures prises ou envisagées, puis de la clôture de son dossier. Une protection de la confidentialité des échanges et contre des représailles éventuelles est assurée, et des procédures disciplinaires et contentieuses peuvent être engagées en cas de risque identifié. Un Comité de Vigilance, composé de représentants des principales fonctions concernées (Achats-Stocks & Production, Audit Interne, Communication, Développement Durable & Qualité, Opérations internationales, Juridique et Ressources Humaines-Projets Internationaux), coordonne le dispositif et se réunit au moins trois fois par an pour examiner les signalements traités par la Direction de la Conformité et les Référents Conformité, conformément aux procédures applicables. Celle-ci tient un registre, conformément à la réglementation en vigueur sur la Protection des Données à Caractère Personnel, centralisant tous les signalements et leur traitement.

Un rapport annuel, élaboré par la Direction de la Conformité du Groupe, synthétise tous les signalements reçus et traités au cours de l'année précédente. Il est soumis chaque année au Comité de Vigilance, au Comité d'Éthique et de la RSE ainsi qu'aux instances du Groupe.

Enfin, un parcours de sensibilisation au non-harcèlement est également disponible sur notre plateforme digitale de formation depuis 2021, et doit être obligatoirement réalisé par les nouveaux entrants dans les 6 mois après leur arrivée. Un nouveau parcours sera obligatoire pour l'ensemble des salariés du Groupe début 2026.

Connaissance des collaborateurs du mécanisme d'alerte et protection des utilisateurs contre les représailles

Conformément à la réglementation applicable localement, les instances représentatives du personnel ont été informées et/ou consultées lors de la mise en œuvre du système d'alerte et de ses procédures connexes (procédure de Recueil et de Traitement des Signalements, politique de Confidentialité et procédure de l'Enquête interne).

Le dispositif d'alerte, les procédures associées ainsi que les mises à jour, sont accessibles sur l'intranet de chaque pays. Les collaborateurs sont tenus informés par le biais de communiqués internes. Les nouveaux entrants sont eux informés du mécanisme via la plateforme d'intégration RH. Par ailleurs, tous les collaborateurs suivent obligatoirement des formations sur les sujets relatifs aux droits humains ainsi qu'à l'éthique des affaires, ce qui contribue à renforcer leur connaissance du mécanisme de signalement existant.

En 2025, un rappel du processus d'alerte à destination de l'ensemble des salariés du Groupe a par ailleurs été intégré à la nouvelle politique Anti-Harcèlement du Groupe afin d'y intégrer les évolutions internes au Groupe déjà en vigueur (nouveau système d'alerte, nouvelles procédures de prévention des conflits d'intérêts) ou en cours de formalisation (nouvelle procédure de mécénat/parrainage et mise à jour de la Charte Éthique, de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales et du Code de conduite Fournisseur) ainsi que les changements légaux et réglementaires (directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte et, en France, la loi Wasserman et le Référentiel CNIL associés).

En 2025, le Comité de Vigilance a examiné 27 signalements relevant de son champ de compétence. Ils concernaient des situations de potentielle violation des règles de vigilance dans les domaines suivants : discrimination salariale ou fondée sur le genre ou l'orientation sexuelle, harcèlement moral ou sexuel, engagements environnementaux et santé-sécurité. Localement, des investigations rigoureuses ont été menées en toute confidentialité et leurs conclusions ont été examinées par le Comité qui les a approuvées, ainsi que les propositions et recommandations proposées pour y répondre.

Ce bilan traduit une bonne connaissance globale de la procédure d'alerte par les collaborateurs, la forte implication du management ainsi qu'un bon fonctionnement des outils concernés.

Les auteurs de signalements bénéficient de toutes les garanties légales de protection et de confidentialité applicables aux lanceurs d'alerte (confidentialité et absence de représailles), en conformité avec le cadre légal et réglementaire applicable des lois Sapin II et Wasserman. Le Groupe n'exerce, ni ne tolère, aucune sanction, aucun licenciement ou aucune mesure discriminatoire, directe ou indirecte, à l'encontre d'un lanceur d'alerte de bonne foi, dans le cadre de cette procédure, même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou ne donnent lieu à aucune suite. Sont également protégés les facilitateurs, les personnes en lien avec le lanceur d'alerte, ainsi que les entités juridiques contrôlées par le lanceur d'alerte.

La Politique de Protection des Données encadre le traitement des données à caractère personnel dans le cadre du dispositif d'alerte. Le Groupe JCDecaux veille à ce que ce traitement de données à caractère personnel soit effectué dans le respect de la réglementation applicable, notamment le Règlement (UE) 2016/679 dit Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD). Pour plus d'information sur le traitement des données à caractère personnel, veuillez vous référer au chapitre 2.1.3.1.9 Assurer la protection des données à caractère personnel [S1-1].

La confiance des collaborateurs dans ces dispositifs est assurée par les remontées ascendantes aux managers et aux représentants syndicaux et du personnel. Pour plus de détails sur le dispositif d'alerte, veuillez-vous référer au 2.2. Le déploiement de notre démarche de vigilance.

Accords et négociations collectives avec les représentants des salariés [S1-8]

JCDecaux est engagé dans un dialogue social riche et actif avec plus de 320 accords signés en France depuis 20 ans, dans le cadre de négociations collectives avec les représentants du personnel. Ces négociations viennent enrichir les droits et obligations des salariés issus de la convention collective, et se traduisent également par des actions plus larges au niveau international, à travers la Politique Sociale Groupe notamment.

JCDecaux s'engage à promouvoir les droits à la négociation collective et la liberté d'association, tels qu'énoncés par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Le Groupe est déterminé à créer des conditions d'accords formels équitables pour tous et encourage la libre expression de ses salariés. Au travers de sa Politique Sociale Groupe, JCDecaux s'est attaché à approfondir ses actions d'ici 2030 (se référer à la section *Focus Politique Sociale Groupe*).

Présent dans des environnements nationaux aux cadres variés – où les conventions collectives applicables à son secteur ne sont pas systématiquement établies – JCDecaux réunit des entités de tailles très différentes, allant de 3 203 collaborateurs en France à quelques dizaines de collaborateurs dans ses filiales plus modestes. Dans les pays où la liberté d'association ou de négociation collective se trouvent restreintes et où les équipes ne disposent pas de représentants syndicaux, le Groupe veille à promouvoir et faciliter la mise en place de dispositifs alternatifs garantissant un dialogue social constructif. Cela inclut l'organisation d'échanges entre les collaborateurs et les membres de la direction locale pour discuter des conditions de travail et des préoccupations professionnelles. La réglementation locale de certaines filiales peut également ne pas requérir de représentation formelle des salariés. Dans ce cas précis, la direction locale organise des prises de parole, tant collectives qu'individuelles, conformément aux principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et aux principes de la Charte Internationale du Groupe, afin de garantir un dialogue social ascendant.

Représentants du personnel, accords et conventions

	GROUPE			FRANCE		
Au 31/12	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Représentants du personnel (nombre de mandats)	279	245	241	103	76	75
Accords signés dans l'année	50	33	54	11	5	9
Accords en vigueur	208	181	212	50	49	59
% des salariés bénéficiant d'un accord collectif	52,7 %	56,3 %	55,5 %	84 %	99,1 %	96,1 %

2.1.3.1.5. Droits humains (S1-17)

Politiques relatives aux droits humains (S1-1)

Conformément aux standards internationaux relatifs aux droits humains et à l'esprit des valeurs fondamentales qui l'animent, JCDecaux veille à ce que la préservation et le respect de ces droits soient une priorité absolue dans toutes ses activités.

POLITIQUE	OBJECTIF	RÉSULTATS 2025	PLAN D'ACTION
Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales	100 % des pays du Groupe respectent les Valeurs Sociales Fondamentales du Groupe	100%*	- Auditer l'application de la Charte dans le Groupe** - Assurer une communication interne, portée par les équipes RH au niveau local - Vérifier le bon fonctionnement du système d'alerte vigilance - S'assurer de la bonne distribution de la Charte et du suivi de la formation aux nouveaux entrants
	100 % des nouveaux entrants signent leur engagement à respecter la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales	100%***	
Politique anti-harcèlement	100% des collaborateurs sont formés à la prévention du harcèlement et signent leur engagement à respecter la politique du Groupe	Déploiement début 2026	- Sensibiliser et former tous les collaborateurs (Managers, salariés connectés et non connectés) sur le harcèlement, sa prévention et la manière d'y répondre - Réaffirmer le processus d'alerte digitalisé (WHISPLI) - Inclure une clause relative à cette politique dans tous les contrats de travail des nouveaux entrants à l'échelle mondiale
	Nombre de signalements reçus, avérés et traités annuellement en lien avec des enjeux de harcèlement	15	

* Résultats de l'enquête de l'année 2023/2024 (enquête bisannuelle), objectif atteint après revue de la mise en place des plans d'actions correctifs
 ** Un audit est réalisé tous les 2 ans au moyen d'une enquête couvrant 56 pays. En complément, l'Audit Interne mène chaque année des vérifications ciblées sur certains pays.
 *** 100% des salariés présents au 31 décembre 2025 ont signé la CIVSF.

Déployer le corpus de Chartes de JCDecaux et assurer un socle de droits fondamentaux pour l'ensemble des collaborateurs

JCDecaux a créé un socle social commun destiné à l'ensemble de ses collaborateurs et formalisé par les Chartes du Groupe, qui précisent leurs droits et leurs devoirs partout dans le monde : la Charte Éthique (voir la section 2.1.4.3. *Prévention et détection de la corruption (G1-3)*) et la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales.

La Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales de JCDecaux illustre l'engagement du Groupe en faveur du respect des droits humains. Elle vise à renforcer la protection des droits sociaux fondamentaux, notamment en matière de Santé-Sécurité, de durée du temps de travail et de congés payés. Elle condamne toutes formes de travail forcé, de travail des enfants, de discrimination, de harcèlement ou de violence, pour l'ensemble des collaborateurs.

21,4 % des effectifs du Groupe se situent dans des pays n'ayant pas ratifié l'ensemble des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, les droits humains et les Valeurs Sociales Fondamentales pourraient, par conséquent, ne pas y être totalement respectés ou promus par les juridictions locales. Par l'adoption de cette Charte, JCDecaux s'attache à lutter contre cette éventualité et à garantir un ensemble de droits fondamentaux à tous ses collaborateurs, où qu'ils se trouvent. Déployée dans toutes les filiales dès 2012, elle fait l'objet d'une évaluation interne réalisée tous les deux ans, la prochaine aura lieu en 2026.

Ce processus de suivi permet d'identifier tout écart ou manquement d'application de ses principes au sein des filiales. Le cas échéant, les instances dirigeantes du groupe et des entités concernées s'engagent à mettre en place un plan d'action correctif en tenant compte néanmoins des spécificités locales.

Le Groupe est également signataire et partenaire privilégié du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2015 et veille à son application dans l'ensemble des pays où il opère. Le suivi de cette mise en œuvre s'effectue notamment à travers certains indicateurs clés de performance (KPIs) intégrés au reporting interne du Groupe, ainsi que la publication annuelle du questionnaire de progrès du Global Compact, permettant de mesurer l'alignement et l'évolution des pratiques du Groupe aux dix principes du Pacte Mondial et de ses enjeux stratégiques. Ce suivi garantit que les politiques et initiatives mises en œuvre, telles que la prévention de la violence, y compris dans des contextes spécifiques comme les violences autoroutières, restent conformes aux standards et aux engagements du Pacte.

En matière de droits humains, les engagements de JCDecaux sont également visibles dans le dialogue que le Groupe entretient avec ses collaborateurs et ses représentants. Ce dialogue est davantage développé au sein du chapitre 2.1.3.1.4 *Engagement avec les salariés et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)*.

La Politique anti-harcèlement du Groupe

Conformément avec le périmètre défini dans la Politique Sociale du Groupe, la Politique Anti-Harcèlement – diffusée à l'échelle mondiale en 2025 et mise en œuvre à compter du 1er janvier 2026 – s'applique à l'ensemble des collaborateurs de JCDecaux SE et des filiales contrôlées. Cette politique vise à prévenir et à dissuader tout comportement indésirable, déraisonnable ou humiliant ou pouvant constituer un harcèlement ou une violence au travail. Elle vise à promouvoir un environnement physique et émotionnel sûr où chacun peut s'engager et collaborer dans une culture de respect mutuel et de confiance. Cette Politique fournit également les informations nécessaires et des mécanismes clairs pour identifier, prévenir, gérer les incidents de violence et de harcèlement au travail et en réduire les effets. En ligne avec la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales, le Code d'Éthique et la Politique Sociale Groupe, elle affirme l'ambition du Groupe d'instaurer une culture du "zéro harcèlement" dans tous les pays où il opère.

La responsabilité de mise en œuvre incombe à chaque entité du Groupe, sous la supervision de la Direction des Ressources Humaines France – Projets Internationaux, qui assure un support concernant la cohérence du dispositif, son adaptation locale et le respect des exigences légales propres à chaque juridiction le cas échéant. Le Comité de Vigilance et la Direction Développement Durable et Qualité contribuent au suivi et à l'intégration de cette politique dans le dispositif global de conformité et d'éthique du Groupe.

Afin de favoriser une culture du respect, la politique prévoit à partir de 2026 le déploiement de formations obligatoires adaptées au niveau de responsabilité et d'exposition des collaborateurs. Ces formations, dispensées lors de l'intégration et en formation continue, visent à sensibiliser sur la reconnaissance, la prévention et la gestion du harcèlement. Dans certaines filiales, un diagnostic réglementaire local et un plan d'action spécifique sont déjà en place, contribuant ainsi aux objectifs globaux du Groupe. Le Groupe veille également à la bonne diffusion de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales auprès des nouveaux entrants, qui signent systématiquement une lettre d'engagement confirmant leur adhésion à ses principes. Au 31 décembre 2025, 100 % des nouveaux collaborateurs avaient ainsi formalisé cet engagement. Par ailleurs, un prestataire externe a été désigné en 2024 pour renforcer la gestion des alertes et des signalements dans le cadre du dispositif de vigilance.

La performance et la mise en œuvre de cette politique font l'objet d'un suivi dans le cadre du reporting ESG, notamment au travers d'indicateurs internes et externes. Le dispositif est évalué et ajusté en continu afin de garantir son efficacité et sa pertinence dans toutes les filiales. Enfin, JCDecaux veille à la diffusion et à l'accessibilité de cette politique auprès de l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes concernées. Elle est disponible sur les plateformes internes du Groupe et intégrée aux documents de référence tels que le Code d'Éthique, la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales, la Politique Sociale Groupe et les procédures de signalement internes.

Actions et cibles relatives aux droits humains (S1-4, S1-5)

Dans le cadre de ses politiques relatives aux droits humains, JCDecaux a défini un plan d'actions à horizon 2030 visant à garantir un environnement de travail respectueux, sûr et conforme à ses engagements internationaux. Ce plan repose sur la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales et la Politique Anti-Harcèlement, qui établit les principes de respect des droits, de non-discrimination et de prévention de toute forme de violence ou de harcèlement.

Afin d'assurer le respect de ces principes dans l'ensemble de ses implantations, le Groupe poursuit l'audit de l'application de la Charte à l'échelle mondiale et assure un suivi des plans d'actions des pays pour lesquels des écarts ont été identifiés. Une enquête bisannuelle permet de vérifier l'alignement des pratiques locales : celle menée en 2023/24 a couvert 95% des ETP du Groupe, et donné lieu à la mise en œuvre de plans correctifs validés par le Comité opérationnel de la Charte, composé de la Direction des Ressources Humaines France et Projets Ressources Humaines Internationaux, la Direction du Développement Durable et de la Qualité, la Direction Juridique et la Direction de l'Audit Interne. Le suivi de la bonne exécution des plans d'actions est assuré par ce Comité dédié.

En 2025, ce suivi est renforcé par l'adoption de la Politique anti-harcèlement. Cette politique sera pleinement mise en œuvre à compter du 1er janvier 2026.

L'ensemble de ces actions contribue à renforcer la prévention des risques liés aux atteintes aux droits humains, à la sécurité au travail et au respect des personnes, tout en assurant la cohérence entre la Charte Internationale, la Politique anti-harcèlement et le processus d'alertes du Groupe. La prochaine enquête bisannuelle, prévue en 2026, permettra d'évaluer la progression des engagements et de mesurer l'efficacité des dispositifs déployés à travers toutes les filiales.

Depuis la création de la Charte en 2012, son application et son respect sont suivis grâce aux deux objectifs suivants :

- 100 % des pays du Groupe respectent les Valeurs Sociales Fondamentales du Groupe, et
- 100 % des nouveaux collaborateurs signent leur engagement à respecter la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales
- Prévenir, dissuader et tendre vers l'élimination totale du harcèlement et de la violence au sein du Groupe

Fixées par le Directoire, les cibles sont validées et vérifiées dans chaque pays par les Ressources Humaines au moyen d'une enquête menée tous les deux ans ainsi que du reporting annuel. Les remontées provenant du terrain permettent d'évaluer l'application de la Politique et d'assurer le respect des droits humains.

Incidents, plaintes et graves répercussions sur les droits humains (S1-17)

CAS DE DISCRIMINATION OU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL	2024	2025
Nombre de cas de discrimination (y compris le harcèlement) signalés	11	15
Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire du mécanisme d'alerte	11	15
Montant total des amendes, pénalités et indemnisation des dommages résultant des cas et plaintes susmentionnés	0	0
INCIDENTS GRAVES EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS	2024	2025
Nombre de cas graves en matière de droits humains affectant les salariés du Groupe	0	0
Montant total d'amendes, de sanctions et d'indemnisations résultant des cas susmentionnés	0	0

Les cas d'impacts graves liés aux droits humains sont remontés via le mécanisme d'alerte et reportés au Comité de Vigilance. Au cours de l'année 2025, parmi les signalements examinés par le Comité, aucun cas grave relatif aux droits humains affectant les salariés du Groupe n'a été identifié. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au 2.2. *Le déploiement de notre démarche de vigilance.*

2.1.3.1.6. Favoriser la diversité et l'inclusion (S1-9)

La diversité sous toutes ses formes (cultures, langues et autres) représente une véritable opportunité pour JCDecaux. En constituant à la fois un moteur de performance et d'innovation, elle s'avère essentielle pour attirer et retenir les talents, d'autant dans un contexte de renversement démographique observé dans la majorité des pays industrialisés, qui représentent une part essentielle de ses activités. Le respect des valeurs de non-discrimination fait partie intégrante de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales de JCDecaux.

La politique de féminisation des instances dirigeantes du Groupe, initiée en 2021, est complétée par une politique d'Égalité Professionnelle. Cette dernière vise à promouvoir la diversité de genre et son inclusion à tous les niveaux hiérarchiques de l'organisation, ainsi qu'à augmenter le nombre de femmes accédant aux postes de cadres dirigeants. Sa mise en œuvre a débuté en 2025 et se prolongera jusqu'en 2030, en conformité avec la Politique Sociale du Groupe.

Politique relative à la diversité et l'inclusion (S1-1)

POLITIQUE	OBJECTIFS	RÉSULTAT 2025	PLAN D'ACTION
Politique d'Égalité Professionnelle	100% des nouveaux collaborateurs ayant accès à la JCDecaux Academy sensibilisés aux stéréotypes et préjugés - Présenter une candidature féminine lors de l'entretien final – dès que possible – pour chaque poste de management pourvu depuis 2021	86,0 %* 80,9 %	- Formation : tendre vers la parité du taux de formation du Groupe par pays et par catégorie d'emploi - Congés personnels : 100 % des salariés ayants-droits ont accès au congés personnels (tel que défini dans la politique de Congés Personnels par genre et par pays) - Mesure du % de salariés ayants-droits prenant leurs congés (répartition par genre et par pays) - Renforcer et harmoniser la gestion des carrières au sein du Groupe.
	D'ici 2030 :		
	Atteindre et maintenir un taux de féminisation dans les instances dirigeantes égal ou supérieur à 40 %**	37,0 %	
	Maintenir un taux de féminisation du « management intermédiaire » égal ou supérieur à 40 %	41,4 %	
	- Atteindre et maintenir un taux de féminisation des « autres fonctions » égal ou supérieur à 50 % - Atteindre et maintenir un taux de féminisation des « fonctions terrain et préparation des affiches » égal ou supérieur à 3 %	54,0 % 5,5 %	

* Les collaborateurs ayant moins de 6 mois d'ancienneté ne sont pas pris en compte

** Périmètre d'application : Le Directoire de JCDecaux SE, les Départements « Corporate » – les Directeurs et N-1, les filiales constituant plus de 80 % des revenus ajustés du Groupe.

Afin de concrétiser ces engagements, JCDecaux met en œuvre une politique active de sensibilisation et de formation continue. Les collaborateurs ont accès, via la JCDecaux Academy, à des modules dédiés à l'égalité de genre, à la lutte contre les stéréotypes et préjugés ainsi qu'au harcèlement, accessibles à tous les salariés connectés du Groupe. Ces formations permettent de développer une culture partagée de l'inclusion et du respect mutuel, et sont désormais obligatoires pour tous les nouveaux entrants dans les six mois suivant leur arrivée.

La construction et la mise en œuvre des politiques sociales du Groupe reposent sur une démarche collaborative et multi-niveaux. Les équipes RH locales et les fonctions Groupe travaillent conjointement pour adapter chaque politique aux réalités de chaque pays, tout en assurant leur cohérence avec les objectifs globaux du Groupe. Cette approche garantit un équilibre entre harmonisation internationale et adaptation culturelle et réglementaire, ainsi qu'une prise en compte des spécificités locales dans les filiales et joint-ventures, en conformité avec la législation applicable.

Signataire de la Charte de la Diversité depuis 2008 en France, JCDecaux s'est engagé à promouvoir l'égalité des chances pour tous, en particulier pour les femmes, les travailleurs en situation de handicap, les seniors et les minorités visibles. En 2025, le Groupe a examiné l'opportunité d'étendre cet engagement à l'ensemble de l'Europe.

En 2024, JCDecaux a élaboré sa politique d'Égalité professionnelle Femme/Homme, approuvée par le Directoire fin 2024 et déployée depuis janvier 2025 dans toutes les filiales du Groupe.

Cette politique, partie intégrante de la Politique Sociale Groupe, vise à augmenter la proportion et équilibrer les opportunités pour les femmes ainsi qu'à atteindre une égalité de traitement et de chances entre les femmes et les hommes dans le Groupe en valorisant notamment la contribution des femmes au développement du Groupe. Elle couvre l'ensemble du cycle de vie des collaborateurs et collaboratrices, depuis le recrutement jusqu'à la rémunération, la mobilité interne, la formation, la gestion de carrière et les congés familiaux, tout en prenant en compte les contraintes spécifiques qui peuvent impacter les femmes au cours de leur parcours professionnel.

La gouvernance de cette politique est clairement établie : la Direction du Développement Durable et de la Qualité et la Direction des Ressources Humaines Groupe pilotent sa mise en œuvre jusqu'en 2026, sous la supervision du Comité Exécutif, et les membres du Directoire portent la responsabilité de l'atteinte des objectifs fixés. Chaque filiale élabore un plan d'action local depuis janvier 2025 et assure le suivi des indicateurs de performance via le système interne SIA, permettant un reporting consolidé au niveau du Groupe. Les membres du Directoire de JCDecaux, en tant que signataires de la Politique Sociale Groupe, portent la responsabilité de l'atteinte des objectifs fixés par cette dernière.

Dans le même temps, JCDecaux a renforcé son engagement en matière de protection contre toutes formes de violence et de harcèlement sur le lieu de travail. Veuillez vous référer au chapitre 2.1.3.1.5. *Droits Humains (S1-17)* pour plus d'informations en lien avec la mise en place en 2025 de la formation et politique anti-harcèlement du Groupe.

Actions relatives à la diversité et l'inclusion (S1-4)

Dans le cadre de ses engagements relatifs à la diversité et à l'inclusion, JCDecaux a élaboré un plan d'actions à horizon 2030 couvrant l'égalité des genres, les générations au travail, la diversité des nationalités et minorités ethniques, le handicap, ainsi que l'inclusion des personnes LGBTQIA+. Ce plan vise à promouvoir un environnement inclusif et équitable à tous les niveaux de l'organisation et repose sur plusieurs leviers d'action :

- Présentation systématique d'une candidature féminine lors des entretiens finaux pour chaque poste de management à pourvoir.
- Renforcement continu des programmes de formation et de sensibilisation aux stéréotypes et préjugés, couvrant le genre, les générations au travail, le handicap, les nationalités et minorités ethniques, ainsi que l'inclusion des personnes LGBTQIA+, accessibles à tous les collaborateurs via la JCDecaux Academy.
- Mise en œuvre du principe de salaire égal pour un travail égal à travers le Groupe, en tenant compte des différences régionales, des cadres législatifs et des contraintes opérationnelles.

Enfin, JCDecaux entend élargir sa démarche d'inclusion à de nouvelles thématiques, notamment la coopération intergénérationnelle et l'inclusion des personnes LGBTQIA+, dans un contexte multigénérationnel. Les actions relatives à la diversité et l'inclusion sont intégrées dans la feuille de route de la Politique Sociale Groupe à horizon 2030 et seront déclinées au fur et à mesure de l'activation des thématiques susmentionnées.

Focus sur la promotion de l'égalité Femme-Homme

En 2025, les femmes représentent 34,1 % de l'effectif total et 50,7 % de l'effectif hors opérationnel et de terrain. L'écart entre ces deux taux s'explique par la sous-représentation des femmes dans les métiers opérationnels, techniques qui constituent une part relativement importante des activités de l'entreprise.

Dans le cadre de ses efforts pour parvenir à une représentation Femme/Homme plus équilibrée au sein de ses effectifs totaux, JCDecaux a mis en place, en 2021, un « Plan de Féminisation » de ses instances dirigeantes. Ce plan a été déployé à l'échelle du Groupe afin d'assurer une approche globale cohérente composée de leviers d'actions adaptés à un niveau local.

À cet effet, la féminisation des instances dirigeantes a été intégrée dès 2021 dans les critères « ESG » de la rémunération variable des dirigeants. Le taux de féminisation des instances dirigeantes de JCDecaux s'élève à 37,0 % en 2025 (données ajustées) en augmentation par rapport à 2024 (34,4 %).

En France, plusieurs initiatives illustrent l'engagement du Groupe, telles que « Les Talentueuses », qui valorise les parcours de professionnelles inspirantes de JCDecaux, destinées à encourager les femmes à amplifier leurs ambitions de carrière. De plus, depuis 2012, un cadre institutionnalisé permet des négociations débouchant sur la signature régulière d'accords formels sur les questions liées à l'égalité professionnelle.

Par ailleurs, afin de renforcer l'accès à l'emploi des femmes, JCDecaux soutient le congé familial, le droit à la protection liée à l'arrivée d'un nouvel enfant en accord avec la Convention n°103 de l'OIT (sur la protection de la maternité) et les initiatives de congés personnels favorisant l'équilibre vie professionnelle-vie privée. C'est d'ailleurs l'un des principes constitutifs de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales du Groupe (voir section 2.1.3.1.4.). Les congés pour événements personnels et familiaux font également l'objet d'une politique Groupe lancée fin 2023 et progressivement déployée d'ici fin 2025.

Cibles relatives à la diversité et l'inclusion (S1-5)

Comme pour l'ensemble des politiques mises en place par le Groupe, des groupes de travail constitués de représentants RH de différentes filiales ont participé à l'élaboration de cette Politique. Ces groupes de travail et un benchmark de bonnes pratiques de sociétés cotées ont permis de définir les bonnes pratiques et actions à mettre en place dans le Groupe afin d'atteindre les objectifs fixés par le Directoire. L'efficacité de cette Politique est mesurée via le reporting quantitatif et qualitatif au niveau du Groupe, au moyen de l'outil de collecte interne SIA.

La Politique d'Égalité Professionnelle est structurée autour de plusieurs objectifs que le Groupe aspire à atteindre et à maintenir d'ici 2030 :

- Un taux de féminisation des instances dirigeantes égal ou supérieur à 40 %. Périmètre d'application : Le Directoire de JCDecaux SE, les Départements « Corporate » – les Directeurs et N-1, les filiales constituant plus de 80 % des revenus ajustés du Groupe.
- Un taux de féminisation du « management intermédiaire » égal ou supérieur à 40 %.
- Un taux de féminisation des « Autres fonctions » égal ou supérieur à 50 %.
- Un taux de féminisation des « Fonctions Terrain et Préparation des affiches » égal ou supérieur à 3 %.

Les objectifs concernant les autres thématiques liés à la diversité et l'inclusion seront précisés dans chaque pays au fur et à mesure de l'activation des plans d'actions locaux.

Indicateurs de diversité (S1-9)

RÉPARTITION DES MANAGERS PAR GENRE	POSTES OCCUPÉS PAR DES FEMMES				POSTES OCCUPÉS PAR DES HOMMES			
	2024		2025		2024		2025	
	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre
Instances dirigeantes	34,4 %	62	37,0 %	64	65,5 %	118	63,0 %	109

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE (EN %)	2024	2025
Moins de 30 ans	16,8 %	16,4 %
30 – 50 ans	54,6 %	54,3 %
Plus de 50 ans	28,6 %	29,3 %

2.1.3.1.7. Conditions de travail (S1-10, S1-15, S1-16)

Politiques relatives aux conditions de travail (S1-1)

JCDecaux s’engage à soutenir ses salariés tout au long de leur carrière en mettant en place des politiques de congés personnels adaptées, permettant à chacun de gérer efficacement ses responsabilités professionnelles et personnelles. Ces pratiques flexibles favorisent ainsi le développement et l’épanouissement de chaque collaborateur.

Par ailleurs, JCDecaux est soucieux de mettre en place une politique de rémunération équitable, s’efforçant de garantir que chaque salarié soit rémunéré de manière juste et transparente et

reconnaît ainsi que la rémunération est un critère déterminant pour valoriser tous ses collaborateurs. Depuis 2012, JCDecaux est engagé via la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales et son principe n° 4 « Absence de discrimination au travail » dans une démarche proactive pour garantir l’équilibre et l’égalité professionnelle, notamment par la mise en œuvre du principe de salaire égal pour un travail égal à travers le Groupe, tout en tenant compte des différences nationales et régionales, des cadres législatifs et des contraintes opérationnelles.

POLITIQUE	OBJECTIF	RÉSULTATS 2025	PLAN D’ACTION
Politique relative aux Congés Personnels	• 100 % des filiales mettent en place la Politique de Congés Personnels d’ici le 31 décembre 2026	92 %	Assurer la bonne mise en œuvre de la Politique de Congés Personnels dans l’ensemble des filiales concernées
	• 100 % des salariés éligibles ont accès aux congés personnels d’ici le 31 décembre 2026	86 %	

Equilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)

Politiques relatives à l’équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-1)

La Politique de Congés Personnels de JCDecaux couvre explicitement les congés personnels et propose des congés familiaux et contribuent à l’équilibre vie professionnelle-vie privée.

Le Groupe est en effet conscient qu’il est parfois nécessaire de s’absenter du travail dans le cadre d’évènements ou d’aléas personnels, et permet à ses salariés, la possibilité de prendre du temps pour eux-mêmes ou leur famille.C’est pourquoi, JCDecaux a développé une Politique de Congés Personnels à l’échelle du Groupe.

Si le travail dans les locaux du Groupe demeure primordial, JCDecaux permet à certains de ses collaborateurs une plus grande flexibilité en termes d’organisation de travail. Chaque filiale est responsable de l’organisation et du temps de travail de ses collaborateurs, conformément aux dispositions conventionnelles et légales et aux principes établis dans la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales. Cette organisation peut varier selon les sites et les populations concernés. En 2023, dans le cadre de sa Politique Sociale Groupe, JCDecaux s’est engagé à promouvoir des modes de travail agiles dans les filiales et pour les populations pertinentes. L’objectif est d’offrir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée tout en accompagnant les collaborateurs parents dans l’organisation de leur vie professionnelle et personnelle au sein de certaines entités.

Ainsi, en 2025, 42,9 % des salariés ont pratiqué le télétravail au moins un jour par semaine, contre 41,3 % en 2024, cette légère hausse témoigne de notre engagement pour un environnement de travail flexible et performant. À noter que les effectifs hors opérationnels (« de bureaux ») représentent 51 % des effectifs globaux du Groupe.

En 2025, le Groupe a eu recours aux horaires alternants pour 10,9 % des salariés. Le travail de nuit est pratiqué par 7,9 % des salariés du Groupe et 15,8 % des salariés ont recours au travail les weekends et/ ou jours fériés

Actions et cibles relatives aux congés pour évènements personnels et familiaux (S1-4, S1-5)

La Politique de Congés Personnels, élaborée en 2023 et déployée en 2024, fait désormais l’objet en 2025 d’un travail de mise en œuvre opérationnelle au sein des filiales. Le Groupe accompagne les pays dans cette phase d’appropriation et d’application, afin de garantir une prise en compte homogène des aléas et obligations de

la vie privée des salariés et de renforcer l’équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle tout en respectant les obligations réglementaires et la culture locale.

À travers la Politique de Congés Personnels du Groupe, JCDecaux couvre différents évènements de la vie privée de ses collaborateurs :

- Les congés en cas de naissance naturelle et d’adoption,
- Les congés pour les collaborateurs-aidants (incluant les enfants malades de moins de 12 ans),
- Les congés en cas de décès dans la famille, et,
- Les congés en cas de mariage ou d’union civile.

La Politique de Congés Personnels définit les objectifs suivants d’ici au 31 décembre 2026 :

- 100 % des filiales ont mis en place la Politique de Congés Personnels, et
- 100 % des salariés éligibles ont accès aux congés personnels.

Comme pour l’ensemble des politiques mise en place par le Groupe, des groupes de travail constitués de représentants RH de différentes filiales ont participé à l’élaboration de cette Politique. Ils ont permis de définir les bonnes pratiques et actions à mettre en place afin d’atteindre les objectifs fixés par le Directoire. L’efficacité de cette Politique est mesurée via le reporting quantitatif et qualitatif au niveau du Groupe.

Rémunération et salaires décents (S1-10, S1-16)

JCDecaux est soucieux de mettre en place une politique de rémunération équitable, s’efforçant de garantir que chaque salarié soit rémunéré de manière juste et transparente et reconnaît ainsi que la rémunération est un critère déterminant pour valoriser tous ses collaborateurs.

JCDecaux a initié en 2024 une première étude de rémunération sur un périmètre de 6 pays représentant environ 50 % des effectifs totaux du Groupe. En 2025, s’inscrivant dans une démarche volontaire d’élargir le nombre de salariés concernés par cette étude, un second périmètre de 17 pays, incluant les 6 pays précédents, a été sélectionné. Ce périmètre couvre dorénavant près de 75 % des effectifs du Groupe^[1].

Après renforcement de l’approche méthodologique, cette étude portant sur un second état des lieux des pratiques locales, sera progressivement étendue sur un périmètre élargi, avec pour objectif à terme de garantir le respect d’une politique de rémunération équitable qui aura été définie par le groupe.

^[1] Ce chiffre a été estimé à partir des effectifs Groupe exprimés en ETP alors que l’étude a été menée sur des effectifs inscrits, ce qui pourrait engendrer un léger différentiel sur ce pourcentage.

Politiques relatives à la rémunération équitable (S1-1)

La politique relative à la rémunération équitable permet de prendre en compte l'impact lié à la sécurité de l'emploi et les diverses mesures associées de rétention des talents.

La mise en œuvre d'une politique de rémunération équitable fait partie intégrante de la feuille de route de la Politique Sociale de JCDecaux à horizon 2030, ce sujet étant jugé prioritaire pour le Groupe. De plus, le groupe de travail sur ce thème au sein du *Global Compact* Monde & France a révélé que la gestion de projet dans ce domaine nécessite entre 3 et 7 ans pour les groupes internationaux. En conséquence, JCDecaux a initié le travail sur ce sujet dès 2024, avec pour objectif à terme de développer la méthodologie et la politique Groupe appropriées.

Indicateurs de rémunération

Un état des lieux et des analyses quantitatives et qualitatives auprès des 17 pays sélectionnés ont été réalisés sur les mêmes indicateurs clés de rémunération afin de déployer une approche de co-construction pragmatique et progressive avec les pays, compte tenu du cadre réglementaire de chacun et de leur environnement.

Le périmètre des salariés considérés dans cette nouvelle étude inclut les CDI et CDD, à temps plein et à temps partiel.

Dans le but d'améliorer la cohérence et la pertinence des résultats au niveau sur ces 17 pays, les catégories suivantes ont été exclues : les non-salariés, les nouveaux arrivants et les départs au cours de la période de référence (du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025), les salariés ayant fait l'objet d'une suspension du contrat de travail durant toute la période de référence, les stagiaires et apprentis, compte tenu de la nature spécifique de ces contrats, et de la rémunération associée, qui peuvent varier en fonction de leur statut transitoire et des réglementations locales.

Les éléments de rémunération retenus pour cette analyse correspondent à la rémunération totale brute versée entre le 1er novembre 2024 et le 31 octobre 2025 et incluent :

- La rémunération fixe
- La rémunération variable perçue,
- La valorisation des avantages en nature,
- Les éléments de compensation du temps et de l'organisation du travail,
- La participation aux résultats de l'entreprise,
- Les avantages sociaux pris en charge par l'employeur liés à la santé, la prévoyance et la retraite (uniquement pour le ration d'équité).

Ratio d'équité (S1-16)

2025	
Ratio de rémunération annuelle totale entre le collaborateur le mieux payé et le niveau médian de rémunération annuelle totale (à l'exclusion du collaborateur le mieux payé)	60,1

Ce ratio annuel est à considérer à la fois dans le cadre des dynamiques internationales et des marchés diversifiés dans lesquels JCDecaux opère et notamment compte tenu des disparités structurelles entre les pratiques salariales des 17 pays inclus dans le périmètre de l'étude (ce qui correspond à environ 75 % de nos effectifs Groupe), mais également au regard de la diversité des métiers représentés localement.

En particulier, l'hétérogénéité des médianes salariales varie selon les 17 pays analysés et impactent le ratio global. Ces résultats reflètent des dynamiques externes, liées à des niveaux économiques disparates selon les pays et des marchés d'emplois compétitifs, et des dynamiques internes, liées à la volonté de JCDecaux de ne pas, ou très peu, avoir recours à des prestataires externes sur les métiers de l'exploitation par exemple, et notamment à la pluralité de métiers propres au secteur d'activité du Groupe et de son organisation interne.

Ainsi, JCDecaux dénombre plus de 400 métiers et près de 50 % de l'effectif total du Groupe opère sur le terrain, dans des métiers à moindre qualification essentiellement occupés par des hommes

Cela corrobore l'analyse de l'écart de rémunération moyen entre les femmes et les hommes.

Ecart salarial entre les genres (S1-16)

2025	
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (en % du niveau de rémunération moyen des collaborateurs hommes)	+3,1 % en faveur des femmes

L'analyse d'écart de rémunération non ajusté entre les femmes et les hommes révèle un écart de +3,1 % en faveur des femmes, ce qui signifie que les femmes salariées du Groupe ont une rémunération moyenne supérieure à celle des hommes.

Cet écart s'explique principalement par les dynamiques d'emploi interne et la répartition femme-homme au sein des familles de métiers. En effet, les emplois sur le terrain des opérations à moindre qualification représentent une part significative des catégories d'emplois, occupés majoritairement par des hommes.

Le Plan de Féminisation lancé en 2021, dont l'un des objectifs est de permettre aux femmes du Groupe d'accéder à davantage de poste de cadres intermédiaires et/ou supérieurs, renforce les résultats observés, ainsi que la politique d'Égalité professionnelle Femme/Homme élaborée et approuvée par le Directoire en 2024, et déployée depuis janvier 2025 dans toutes les filiales du Groupe. Veuillez vous référer à la section 2.1.3.6 Favoriser la diversité et l'inclusion (S1-9).

Aussi, et depuis 2012, JCDecaux est engagé via la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales et son principe n° 4 « Absence de discrimination au travail » dans une démarche proactive pour garantir l'équilibre et l'égalité professionnelle, notamment par la mise en œuvre du principe de salaire égal pour un travail égal à travers le Groupe, tout en tenant compte des différences régionales, des cadres législatifs et des contraintes opérationnelles.

Cette nouvelle phase d'étude et les résultats observés démontrent les ambitions et les actions menées depuis plusieurs années par JCDecaux et soulignent sa volonté de transparence en matière de rémunération et de saisir les opportunités pour renforcer la culture d'entreprise et l'attractivité des talents. En sa qualité d'employeur responsable vis-à-vis de l'ensemble de son écosystème, JCDecaux s'engage à poursuivre ses travaux et réflexions dans une perspective long-terme d'amélioration des conditions d'équité au sein du Groupe.

Salaires décents (S1-10)

Le principe d'un salaire décent figure au premier plan de l'agenda stratégique de JCDecaux depuis de nombreuses années. Depuis 2012, il a été inscrit dans la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales, renforcé par l'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies en 2015 et enfin, depuis 2022, soutenu par le partenariat officiel avec les Nations Unies et la contribution aux ODD, et notamment l'ODD 8 « Travail décent et croissance économique ». Depuis 2023, l'engagement est inscrit dans le cadre de la Politique Sociale Groupe dont l'un des piliers est l'engagement en faveur d'une rémunération équitable. Un objectif clair et stratégique visant à garantir un salaire décent à tous les collaborateurs de JCDecaux d'ici 2030 a été défini et communiqué.

Toutefois, à la date de clôture de l'exercice et dans un contexte d'évolution des méthodes et des interprétations des différentes parties prenantes, JCDecaux poursuivra l'approfondissement et l'élargissement de son étude en 2026.

FOCUS « ÉGALITÉ SALARIALE »

En France en 2019, la Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel soumet les entreprises à une obligation de résultat et crée l'index de l'égalité salariale Femmes-Hommes. Il est calculé chaque année à partir de cinq indicateurs : rémunération, augmentation, promotion, congés maternité, parité du top management. Notre index 2025 est de 92 points sur 100, dépassant l'exigence des 75 points sur 100 fixées par la loi. Pour plus d'information, veuillez consulter <https://jcdecaux.fr/talents/faisons-connaissance#index-%C3%A9galit%C3%A9-femmes-hommes>.

Depuis 2018, JCDecaux UK publie un rapport sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Ce rapport est disponible en ligne sur le site de JCDecaux UK. Pour favoriser davantage la diversité Femmes-Hommes au sein des effectifs opérationnels, l'entité JCDecaux UK a également mis en place un programme et des objectifs spécifiques en la matière en menant notamment une campagne de recrutement à destination des femmes. Ce programme a pour but de permettre à la fois d'augmenter la diversité de genre au niveau des candidatures sélectionnées, et d'assurer une culture axée sur le soutien et l'inclusion. Pour ce faire, les rôles et modes de travail ont été revus, ainsi que les méthodes d'attraction des candidats.

2.1.3.1.8. Faire rayonner une culture de Santé – Sécurité exemplaire (S1-14)

En tant qu'employeur responsable, JCDecaux place la prévention des accidents du travail et des pathologies professionnelles au cœur de ses priorités pour garantir la protection de chacun de ses collaborateurs. Une attention particulière est également accordée à la sécurité des sous-traitants intervenant pour le compte du Groupe. En sa qualité d'employeur de terrain, notamment en environnements urbains, JCDecaux met en œuvre des pratiques robustes en matière de Santé et Sécurité.

Elles sont essentielles non seulement pour le bien-être des salariés, mais également pour améliorer la performance globale de l'entreprise. En 2025, près de 50 % de l'effectif total du Groupe opère sur le terrain et est donc plus exposé aux risques physiques d'accidentologie et d'incidents potentiels (travail en hauteur, utilisation d'électricité ou proximité d'équipements électriques, conduite routière, proximité de routes ou voies ferrées, et travail dans des lieux à forte densité de public).

POLITIQUE	OBJECTIF	RÉSULTATS 2025	PLAN D'ACTION
Politique relative à la santé – sécurité	Réduire de 25 % le taux de fréquence des accidents (vs. 2019) d'ici 2030*	- 37,4 %	- Actions de sensibilisation en matière de Santé- Sécurité - Communications locales renforcées : engagement des équipes managériales des régions et pays, et formations Santé-Sécurité

* Le taux de fréquence des accidents s'élevait à 19,2 en 2019 (17,6 en données ajustées)

** Le taux de fréquence des accidents baisse de 34,7 % sur un périmètre ajusté

Politiques relatives à la santé - sécurité (S1-1)

Le Groupe est déterminé à promouvoir une culture de Santé-Sécurité impliquant tous ses collaborateurs, des équipes dirigeantes au personnel opérationnel et de terrain. La gouvernance de la Santé-Sécurité repose sur trois niveaux principaux : les filiales et leurs régions, le Comité Santé-Sécurité, et les membres du Directoire.

Les filiales sont chargées de mettre en place et d'actualiser constamment leur propre système de gestion de la santé et de la sécurité, en respectant les réglementations applicables et les particularités locales. Certaines bénéficient du soutien d'une équipe régionale pour l'implémentation et le suivi de leur système de gestion de la santé et de la sécurité.

Le Comité Santé-Sécurité, présidé par le Directeur de l'Exploitation Internationale et composé des Responsables Santé-Sécurité régionaux, locaux, ainsi que du Responsable Santé-Sécurité Groupe, se réunit quatre fois par an. Sa mission consiste à identifier et suivre les actions prioritaires à déployer au niveau du Groupe pour renforcer la cohérence de la culture de Santé-Sécurité, tout en respectant l'autonomie et les particularités locales. Le Comité conseille également le Directoire en proposant les grandes orientations stratégiques, à l'instar des objectifs de réduction des taux de fréquence des incidents à l'horizon 2030.

Il revient aux membres du Directoire de valider les budgets des filiales, d'approuver les engagements pris et de définir et d'évaluer les objectifs à long terme.

En 2023, la Direction a actualisé les engagements de l'entreprise en publiant une nouvelle déclaration de politique de Santé-Sécurité.

Accessible à tous les collaborateurs sur l'intranet de l'entreprise, ce document énonce huit engagements stratégiques considérés comme essentiels pour renforcer la performance en matière de santé et de sécurité au sein du Groupe :

- Identifier tous les risques de Santé-Sécurité inhérents à ses activités et prendre les mesures nécessaires pour les éliminer ou les réduire autant que possible,
- Mener ses activités de manière à répondre ou à dépasser les exigences des réglementations applicables en matière de santé et de sécurité au travail,
- Veiller à ce que les équipements conçus et installés soient sûrs à utiliser et à exploiter,
- Garantir que les salariés et prestataires possèdent les compétences de manière appropriée
- Impliquer activement les salariés et les prestataires dans l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail et les encourager à partager leurs idées et suggestions,
- Donner aux salariés et aux prestataires le pouvoir d'arrêter et de signaler des actes, des conditions ou des méthodes de travail dangereux,
- S'assurer que tous les quasi-accidents, incidents et dangers sont signalés immédiatement et font l'objet d'une enquête, et
- Remettre en question continuellement les méthodes de travail pour offrir un environnement de travail toujours plus sûr

En cas d'accident grave, des mesures adaptées et évaluées au cas par cas sont mises en place pour accompagner le collaborateur blessé et réparer les éventuels dommages matériels. Les accidents majeurs sont signalés aux membres du Directoire et au Comité Santé-Sécurité.

Pour soutenir les filiales dans le déploiement de leur système de gestion de la santé et de la sécurité, un manuel opérationnel regroupant les principales exigences et des exemples de procédures a été mis à leur disposition dès 2014, lors du lancement de la première déclaration de politique, et progressivement enrichi. En 2024, dans une optique de simplification et d'harmonisation avec les nouveaux engagements, les exigences minimales en matière de santé et de sécurité ont été consolidées et actualisées dans un document de référence unique. Ce document, inspiré de la norme ISO 45001, vise à instaurer une base commune de bonnes pratiques au sein de toutes les filiales.

Certaines ont adopté une démarche de certification ISO 45001. C'est le cas de neuf filiales du Groupe : la Finlande, l'Espagne, la Chine, Hong Kong, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, l'Irlande et Singapour. En 2025, l'ensemble des filiales certifiées représentent 16,7 % des ETP du Groupe.

Actions relatives à la santé – sécurité (S1-4)

Dans le cadre de notre objectif à horizon 2030, la déclaration de politique a été révisée en 2023 et adopte une approche ambitieuse, allant bien au-delà du simple respect des procédures. Elle cherche à renforcer l'implication des équipes en cultivant un état d'esprit, tant individuel que collectif, permettant à chacun d'adopter les bons réflexes pour sa propre sécurité et celle de ses collègues, dans toutes les situations de travail. Dans cette optique, l'accent est désormais mis sur le renforcement de la communication et l'implication active des équipes managériales, en particulier celles des opérations, au sein des filiales pour traiter les enjeux de santé et de sécurité.

Au niveau du Groupe, cette ambition se traduit par la mise à disposition régulière de supports de communication destinés aux Directeurs Généraux et aux Directeurs Techniques de toutes les filiales, ainsi qu'à leurs équipes. Ces ressources sont accessibles sur une page dédiée à la Santé-Sécurité de l'intranet du Groupe.

La responsabilité de la mise en œuvre de ces supports incombe aux filiales, qui bénéficient d'un soutien local adapté aux spécificités régionales. Ces initiatives viennent compléter les actions de communication déjà mises en place par chaque filiale ou région.

Par exemple, entre 2022 et 2025, une série vidéo intitulée « Santé-Sécurité au travail, nous avons tous un rôle à jouer » a été diffusée sur la page dédiée de l'intranet du Groupe. Quatre épisodes ont déjà été mis à disposition des Directeurs Généraux, Directeurs Techniques et de leurs équipes, et un cinquième épisode a été publié en décembre 2025. Cette série a pour objectif d'illustrer de quelle(s) façon(s) chaque collaborateur peut contribuer, à son niveau, à rendre l'environnement de travail plus sûr. Leur implication dans la démarche de prévention des risques est vue, par JCDecaux, comme un aspect essentiel à l'atteinte d'une culture de Santé-Sécurité exemplaire.

En 2025, un module formation intitulée « Safety Leadership » a été mis à disposition des filiales du Groupe afin de sensibiliser les managers et superviseurs opérationnels à l'importance de leur rôle dans le renforcement de la culture Santé-Sécurité au sein de leurs équipes.

Au-delà de ces actions de communication, le Groupe, par l'intermédiaire du Comité Santé-Sécurité, continue de mettre à jour, de renforcer et de simplifier les exigences Groupe. Des audits et des évaluations thématiques périodiques des filiales garantissent que les systèmes de management respectent les standards du Groupe tout en restant adaptés aux contraintes locales.

En 2025, dix filiales ont fait l'objet d'un audit visant à évaluer l'efficacité et la maturité de leur système de management de la santé et de la sécurité. Le processus d'audit comprend une revue documentaire des dispositifs en place ainsi que des inspections des activités réalisées sur site. Les audits couvrent l'ensemble des composantes du système de management de la santé et de la sécurité, notamment la gouvernance, l'identification et l'évaluation des risques, le suivi des plans d'actions, la formation et la sensibilisation des collaborateurs, la gestion des sous-traitants, l'inspection des équipements et des activités opérationnelles, ainsi que la gestion et l'analyse des accidents.

Cibles relatives à la santé – sécurité (S1-4)

Au niveau du Groupe, le plan d'actions à horizon 2030 vise à réduire de 25 % le taux de fréquence des accidents (par rapport à 2019). En 2025, le taux de fréquence des accidents du travail a diminué de 37,4 % (-34,7 % en données ajustées) par rapport à 2019, et le nombre d'accidents avec arrêt enregistré s'élève à 233 à fin décembre 2025 vs 291 en 2024, soit une baisse de 20 %.

Au niveau des filiales, le Groupe s'est fixé deux objectifs principaux en matière de Santé-Sécurité : réduire le taux de fréquence des accidents et augmenter le nombre de visites de sécurité ou d'interventions de communication sur la santé-sécurité effectuées par le directeur général de chaque filiale. L'objectif de taux de fréquence est déterminé lors du processus budgétaire, chaque filiale soumettant son propre objectif, qui est ensuite validé par le Groupe après vérification de sa cohérence avec sa trajectoire consolidée. Quant au nombre de visites de sécurité et d'interventions santé-sécurité réalisées par les directeurs généraux, il est fixé à deux par filiale.

Outre ces deux objectifs consolidés au niveau du Groupe, chaque filiale ou région peut définir ses propres objectifs additionnels en fonction des exigences légales, du contexte local, de son niveau de maturité et de sa taille. Dans certains pays, les représentants du personnel participent à l'élaboration de ces objectifs et des plans d'actions associés. Les objectifs supplémentaires, lorsqu'ils existent, sont uniquement suivis dans le cadre du programme d'audit.

Le sujet de la Santé-Sécurité est également abordé en Directoire, a minima lors de la revue des performances extra-financières trimestrielles. Cette revue comprend le bilan des actions de l'année, le suivi des objectifs (dont la réduction des taux de fréquence et de gravité des accidents), l'examen des accidents majeurs de l'année, la validation des prochaines étapes et les critères santé-sécurité à inclure dans la rémunération variable des Responsables de zones et de pays (tels qu'instaurés dès 2017).

Les membres du Comité Santé-Sécurité se réunissent pour consolider ces objectifs, définir et suivre les plans d'actions au niveau du Groupe, les bilans trimestriels sur les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, et les résultats des audits pays réalisés.

Comme énoncé dans la section relative aux actions, en 2025 le Groupe a poursuivi son programme d'audit des entités pour s'assurer de la conformité de leur système de management de la santé-sécurité.

Indicateurs de santé – sécurité (S1-4)

Inspirée de la norme ISO 45001, la politique de Santé-Sécurité s'applique à l'ensemble des filiales du Groupe, ainsi 100 % des effectifs sont couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité. Chaque filiale est responsable de sa déclinaison locale. Un programme d'audit interne encadre sa mise en œuvre.

Ce dispositif peut être complété, selon les périmètres concernés, par des audits externes, notamment dans le cadre de démarches de certification ISO 45001.

Au cours de l'année 2025, aucun accident du travail mortel n'est survenu au sein du Groupe.

Accidents du travail

En 2025, le taux de fréquence des accidents du travail des collaborateurs s'élève à 12,0 accidents par million d'heures travaillées (11,5 en données ajustées), en diminution par rapport à l'année dernière (14,9). Ce chiffre est en recul de 37,4 % (de 34,7 % en données ajustées) par rapport à 2019 (19,2).

Ainsi, le taux de fréquence des accidents affiche une baisse importante cette année par rapport à 2024, portée par l'amélioration des performances de sécurité au sein de plusieurs filiales clés comme l'Autriche, le Brésil, les États-Unis et l'Espagne. Ce résultat reflète le déploiement de nouvelles pratiques de prévention et de sensibilisation. Il est le fruit de notre politique Santé-Sécurité Groupe, engagée depuis 2014 et continuellement enrichie. La priorité du Groupe est d'inscrire cette dynamique dans la durée, en renforçant ses standards et en développant sa culture sécurité, afin de poursuivre son engagement constant en faveur de la protection des collaborateurs.

2.1.3.1.9. Assurer la protection des données à caractère personnel

En leur qualité d'employeur, les entités du Groupe traitent les données à caractère personnel de leurs collaborateurs pour des finalités liées à la gestion des ressources humaines. JCDecaux garantit à l'ensemble de ses salariés la protection de ces informations et le respect de leurs droits conformément aux réglementations en vigueur.

POLITIQUE	OBJECTIF	RÉSULTATS 2025	PLAN D'ACTION
	100 % des collaborateurs européens ayant accès à la JCDecaux Academy suivent la Formation digitale dédiée au RGPD et ses enjeux	82 % *	Promouvoir des nouvelles actions de sensibilisation et de communication auprès des collaborateurs
Politique relative à la protection des données à caractère personnel	100 % des filiales européennes évaluées sur leur conformité RGPD d'ici 2025	100 % des filiales européennes ont fait l'objet d'audits dédiés à la conformité RGPD	- Clôturer l'ensemble des plans d'action et recommandations émises dans le cadre des précédents audits - Conduire une revue de conformité RGPD des filiales UE tous les deux ou trois ans à compter de 2025
	Mettre en place une gouvernance mondiale sur les données à caractère personnel d'ici 2030	N/A	Harmoniser les pratiques dans l'ensemble des filiales du Groupe via une gouvernance mondiale

* Les collaborateurs de moins de 6 mois sont exclus

Politique relative à la protection des données à caractère personnel (S1-1)

La politique relative à la confidentialité des données à caractère personnel des salariés tient compte de l'impact sur leur confiance et le respect de la réglementation en vigueur.

Dans la mesure où les législations et réglementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas unifiées et harmonisées dans le monde, le Groupe a décidé de confier aux filiales la gestion et la responsabilité des sujets liés à cet enjeu. Chacune doit ainsi s'assurer que les traitements de données à caractère personnel qu'elle effectue se font aussi bien dans le respect des exigences légales et réglementaires locales qui lui sont applicables, que des droits et libertés des collaborateurs concernés.

Par conséquent, pour les entités du Groupe situées en Europe, les traitements de données à caractère personnel sont mis en œuvre dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 (« RGPD »).

Pour garantir la conformité au RGPD, un programme de mise en conformité a été instauré dès son entrée en vigueur en mai 2018.

Ce programme a permis de déployer des politiques, des procédures et des pratiques, qui sont régulièrement révisées.

Sur le plan opérationnel, chaque filiale est responsable du déploiement du programme de conformité au RGPD. Certaines ont nommé un Délégué à la Protection des Données, conformément à l'article 37 du RGPD. Celui-ci est chargé d'informer et de conseiller la Direction de la filiale et les collaborateurs qui traitent des données sur leurs obligations au titre du RGPD, ainsi que de contrôler le respect du RGPD et des règles internes de l'entreprise. Les filiales qui n'ont pas désigné de Délégué à la Protection des Données ont nommé un « Privacy Manager » en charge d'assister la filiale sur les sujets relatifs à la protection des données à caractère personnel.

Au niveau du Groupe, un Comité de pilotage RGPD supervise et contrôle le déploiement du programme de conformité RGPD. Ce Comité se réunit de manière régulière (3 à 4 fois par an) et rassemble des membres des principales directions Corporate concernées (Direction Juridique, Direction des Systèmes d'Information, Direction Data Corp et Direction de l'Audit Interne) et le Délégué à la Protection des Données France. Il est présidé par le Directeur Général Finance, SI et Opérations Groupe, membre du Directoire.

En dehors du champ d'application du RGPD, la conformité à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel est assurée au niveau local et/ou régional par les équipes concernées. Lorsque cela est pertinent et sous réserve des adaptations locales nécessaires, les politiques, procédures et documents produits pour le périmètre RGPD sont mis en œuvre dans les autres pays.

Actions et cibles relatives à la protection des données

(S1-4, S1-5)

Dans le cadre du programme de conformité RGPD, les principales actions suivantes sont mises en œuvre :

- Tout nouveau projet impliquant un traitement de données à caractère personnel fait l'objet d'une étude préalable de conformité, le cas échéant d'une analyse d'impact relative à la protection des données, suivie de la mise en œuvre des diverses actions requises pour assurer et maintenir cette conformité.
- Les différents traitements sont inscrits dans le Registre des activités de traitement de l'entité concernée
- Les collaborateurs sont informés des traitements de leurs données, par une Politique de Protection des Données ou toute autre notice d'information mise à leur disposition sur l'intranet local ou par tout autre moyen. À ce jour, il n'existe pas de Politique de Protection des Données des collaborateurs unique pour toutes les entités soumises au RGPD. Celle mise en place pour les entités françaises a été transmise aux autres entités du Groupe afin de leur servir de modèle : chacune reste cependant, responsable des traitements qu'elle met en œuvre et de l'information qu'elle fournit à ses collaborateurs. Concernant les entités françaises, les contrats de travail de tous les collaborateurs incluent une clause visant à les informer des traitements de leurs données à caractère personnel effectués par l'entreprise, ainsi qu'un engagement de confidentialité spécifique concernant les données à caractère personnel auxquelles ils peuvent avoir accès dans le cadre de leurs fonctions. De même, la Charte de l'utilisateur pour l'utilisation des ressources informatiques et des réseaux sociaux rappelle aux collaborateurs les règles applicables aux données à caractère personnel et les sanctions encourues en cas de non-respect, et les informe des traitements de leurs données effectués dans ce cadre,

- Les fournisseurs amenés à traiter des données à caractère personnel pour le compte de JCDecaux (en qualité de sous-traitant) sont soumis à un questionnaire d'évaluation préalable en termes de sécurité et de RGPD. Ils doivent s'engager à se conformer aux exigences de sécurité du Groupe JCDecaux, signer le Code de Conduite Fournisseur (qui intègre le respect des principes de protection des données personnelles, par JCDecaux comme par le fournisseur) et le contrat doit intégrer des clauses RGPD ainsi qu'un accord de traitement de données à caractère personnel.

Entre 2021 et 2025, des missions d'audit dédiées à la conformité RGPD et à la sécurité informatique ont été menées par la Direction de l'Audit Interne dans la totalité des filiales européennes du Groupe. À la suite de ces audits, des plans d'actions et des recommandations ont été émises et ont fait l'objet d'un suivi et de vérifications régulières. En 2026, ces audits seront réactualisés par des questionnaires dédiés qui seront complétés par les filiales européennes et revus par la Direction de la conformité RGPD.

En termes de communication et de sensibilisation, des actions ont été menées auprès des collaborateurs afin de s'assurer de leur bonne compréhension des enjeux et des risques liés aux données à caractère personnel, et de leur transmettre les valeurs et exigences du Groupe sur ce sujet. Un module d'apprentissage numérique consacré au RGPD est obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs « connectés » des filiales européennes du Groupe et plusieurs communications dédiées ont été diffusées.

Trois cibles découlent des engagements pris par JCDecaux :

- 100 % des nouveaux collaborateurs européens « connectés » sont formés à la formation digitale RGPD (annuel). L'objectif est de sensibiliser tous les collaborateurs « connectés » aux enjeux éthiques et aux problématiques liés aux données à caractère personnel afin qu'ils soient en mesure d'identifier et de comprendre ces sujets lorsqu'ils sont amenés à traiter ce genre d'informations dans le cadre de leurs fonctions.
- 100 % des filiales européennes évaluées sur la gestion et l'utilisation des données à caractère personnel d'ici fin 2025. Le suivi des plans d'actions et des recommandations émises dans le cadre des audits est assuré par la Direction de l'Audit Interne de manière régulière, en lien avec les filiales concernées. L'objectif est de s'assurer que l'ensemble des filiales européennes du Groupe respecte les exigences du RGPD et met en œuvre les actions requises à ce titre.
- Mise en place d'une gouvernance mondiale sur les données à caractère personnel d'ici 2030. L'objectif est d'harmoniser les pratiques et exigences des différentes filiales du Groupe, qui dépendent des législations applicables localement, afin de parvenir à une politique commune, applicable dans l'ensemble de nos filiales. Cela impliquera la publication d'une Charte mondiale ou d'un document similaire, applicable et appliqué mondialement.

2.1.3.2. Chaîne de valeur responsable (ESRS S2)

2.1.3.2.1. Gestion des impacts, risques et opportunités et interaction avec les travailleurs au sujet des impacts (SBM-3, S2-2)

Depuis plusieurs années, JCDecaux s'efforce d'améliorer l'empreinte sociale et environnementale de sa chaîne de valeur, dans le respect de ses valeurs et de ses Chartes. Le Groupe soutient également ses fournisseurs dans l'adoption et l'application de pratiques plus responsables.

Le processus d'identification des IRO liés à la chaîne de valeur de l'entreprise a fait partie intégrante du processus d'analyse de double matérialité décrit dans la section 2.1.1.4.1. *Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)*.

La liste des IRO ressortis comme étant matériels est présentée dans le tableau suivant :

Impacts, risques et opportunités (IRO)

Enjeu	Type d'IRO	Description	Chaîne de valeur amont	Nos opérations	Chaîne valeur aval
Droits Humains (chaîne de valeur) – S2	Risque	La non-application des droits fondamentaux du travail et des droits humains dans la chaîne de valeur pourrait avoir un impact réputationnel et financier pour le Groupe et ses partenaires.	x	x	
Santé et sécurité (chaîne de valeur) – S2	Impact négatif	Des conditions de travail inadéquates peuvent compromettre la santé et la sécurité de tous les employés de la chaîne de valeur et perturber la santé et la sécurité organisationnelles.	x		
	Risque	JCDecaux et ses partenaires pourraient subir un risque réputationnel et financier si les aspects matériels, organisationnels, sociaux et psychologiques des conditions de travail nécessaires à la santé et la sécurité des salariés de la chaîne de valeur ne sont pas respectées.	x	x	

Ces IRO interagissent avec la stratégie et le modèle économique, car ils constituent des leviers de productivité et de compétitivité. Une mauvaise gestion des travailleurs de la chaîne de valeur peut entraîner des répercussions sur la réputation du Groupe et des sanctions financières. L'ensemble des travailleurs de la chaîne de valeur amont est concerné par ces IRO liées à des incidents ponctuels.

JCDecaux prend en compte les travailleurs de la chaîne de valeur dès le référencement d'un nouveau fournisseur. Des visites sur site permettent de vérifier la conformité des bâtiments, des équipements et des procédures de sécurité, et de s'assurer que les travailleurs connaissent et appliquent les bonnes pratiques de santé et sécurité.

Par ailleurs, la mobilisation des fournisseurs inclut un questionnaire annuel ainsi que des audits des fournisseurs clés directs tous les cinq ans. Ces processus sont décrits en détail dans le présent chapitre et servent à ajuster les actions de JCDecaux pour gérer les impacts sur les travailleurs de la chaîne de valeur.

Les fonctions opérationnelles au sein de la Direction Générale Finance, Systèmes d'Information et Opérations Groupe sont responsables du processus de prise en compte des intérêts des *travailleurs de la chaîne de valeur*.

Pour plus d'informations sur les processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur, se référer au chapitre Notre démarche RSE - Informations Générales, ESRS 2 SBM-2, la section 2.1.3.1.4 *Engagement avec les salariés et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)*.

Face aux impacts matériels identifiés, notamment le risque de conditions de travail inadéquates chez les fournisseurs et la non-application des droits fondamentaux du travail – JCDecaux déploie un ensemble de mesures visant à prévenir ces situations, à réduire l'exposition du Groupe aux risques réputationnels et financiers qui en découlent, et à renforcer la résilience de sa chaîne d'approvisionnement.

Ces actions, développées dans le présent chapitre, renforcent la capacité du Groupe à identifier rapidement les situations à risque, à agir en cas de non-conformité et à préserver la sécurité et les droits fondamentaux des travailleurs de sa chaîne de valeur. Elles contribuent également à sécuriser la relation fournisseur et à soutenir un modèle d'approvisionnement plus durable et plus responsable.

2.1.3.2.2. Les travailleurs chez les fournisseurs

La feuille de route des achats responsables 2024-2030 de JCDecaux met l'accent sur l'adoption de pratiques durables avec les fournisseurs. S'inspirant du cadre réglementaire européen, comme la CSRD et la CS3D, cette stratégie englobe la cartographie des risques achats, l'élaboration de plans d'actions et le suivi des impacts. La prise en compte des critères ESG sera renforcée dans les appels d'offres et les contrats fournisseurs, les équipes achats ayant été formées aux exigences CSRD et CS3D en 2025 afin de mieux intégrer ces enjeux dans leurs pratiques.

Par ailleurs, des audits des pratiques sociales (droits humains, santé-sécurité) et environnementaux seront réalisés en fonction des risques identifiés, notamment selon les catégories d'achats et les zones géographiques concernées à partir de fin 2026-début 2027. La collaboration régulière avec les parties prenantes garantit une gouvernance robuste et la mise en œuvre de la feuille de route Achats Responsables.

POLITIQUE	OBJECTIF	RÉSULTATS 2025	PLAN D'ACTION
Feuille de route achats responsables	100 % des fournisseurs clés sont évalués tous les ans	100 %	Poursuivre la qualification, et l'évaluation annuelle des fournisseurs pour vérifier l'application du Code de conduite fournisseurs
	100 % des nouveaux fournisseurs et des fournisseurs-clés signent le Code de Conduite Fournisseur	100 %	Mettre à jour le Code de Conduite Fournisseur dès lors qu'un changement majeur modifie les attentes du Groupe (parties prenantes)
	100 % des nouveaux correspondants achats déclarés en filiale suivent la formation « achats responsables » annuellement	100 %	Former les acheteurs et correspondants achats des filiales aux achats responsables
	100 % de fournisseurs clés directs sont audités au moins tous les cinq ans d'ici 2030.	57 %	Suivre la complétion des audits des fournisseurs clés directs au moins tous les ans suite à la crise sanitaire

Structurer un cadre d'exigences responsables pour nos fournisseurs

Encadrer nos relations fournisseurs grâce à notre Code de Conduite

Le Code de Conduite Fournisseur de JCDecaux définit les principes que tout fournisseur doit respecter dans l'ensemble de ses activités et partout dans le monde. Il s'applique à tous les nouveaux fournisseurs ainsi qu'à l'ensemble de nos 746 fournisseurs clés, et vise à sensibiliser aux risques de corruption, trafic d'influence et fraudes, tout en prévenant les comportements inappropriés.

Déployé depuis 2014 et mis à jour en 2018 et 2021, le Code prend en compte les évolutions réglementaires liées au devoir de vigilance, à la lutte contre la corruption, à la protection des données personnelles et à la Stratégie Climat du Groupe. Il est désormais disponible en 21 langues et précise les attentes de JCDecaux sur la sécurité informatique, le social, l'éthique, la santé – sécurité et la transition écologique et environnementale.

Le Code s'appuie sur les standards internationaux reconnus : Principes Directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies, et les huit Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Il est intégré aux Conditions Générales d'Achat du Groupe depuis 2016 et accompagné de formations pour les collaborateurs, en particulier les acheteurs au sein de la Direction des Achats-Stocks et Production.

Pour garantir son application, JCDecaux a mis en place depuis 2022 :

- Un contrôle interne de JCDecaux pour évaluer le degré de conformité des fournisseurs avec ledit Code de Conduite et, dans le même temps, leur performance en matière de développement durable, et
- Des audits Qualités des fournisseurs clés, réalisés par JCDecaux ou un tiers, destinés à vérifier le respect de quelques principes du Code.

Les contrats-cadres régissant les relations fournisseurs prévoient une clause spécifiant l'obligation de se conformer au Code de Conduite Fournisseur, notamment sur les aspects des droits humains. Ce Code est d'ailleurs systématiquement annexé aux contrats.

Le Code de Conduite Fournisseur engage ces derniers à se conformer aux réglementations locales, nationales et internationales en vigueur et applicables dans le domaine de l'emploi et des relations professionnelles. Au minimum, les fournisseurs s'engagent à respecter les droits de leurs salariés concernant :

- L'interdiction du travail forcé (Conventions n°29 et n°105 de l'OIT),
- L'interdiction du travail des enfants (Convention n°138 de l'OIT),

- La liberté syndicale et la négociation collective (Conventions n°87 et n°98 de l'OIT),
- L'égalité de traitement (Conventions n°100 et n°111 de l'OIT),
- Le traitement humain,
- Le temps de travail (Convention n°30 de l'OIT),
- La rémunération,
- Les congés payés,
- Le congé maternité, et,
- La sécurité sociale.

Le Code de Conduite intègre également la dimension santé, sécurité et hygiène. Les fournisseurs doivent à minima se conformer aux textes de lois et réglementations en vigueur dans leur juridiction ; ils sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer à leurs salariés un environnement de travail sûr et sain et préserver leur intégrité physique conformément à la Convention n°155 de l'OIT, qu'il s'agisse des ateliers d'usine, des bureaux, des aménagements extérieurs ou encore des lieux de vie tels que cafétéria et restaurant d'entreprise. En signant le Code de Conduite Fournisseur de JCDecaux, les fournisseurs acceptent les termes et s'engagent vis-à-vis du Groupe à se conformer au minimum requis par JCDecaux, à savoir :

- La sécurité sur le lieu de travail,
- La formation à la sécurité,
- La préparation aux situations d'urgence,
- La prévention des accidents du travail, et,
- L'hygiène au travail.

JCDecaux attend également de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à porter les principes du présent Code de Conduite Fournisseur à la connaissance de leurs propres fournisseurs, prestataires et sous-traitants et à les faire respecter, qu'ils aient recours au travail de fournisseurs ou de sous-traitants respectant ces mêmes obligations, agissant conformément aux lois et règlements applicables dans les juridictions dans lesquelles ils opèrent.

En cas de non-respect du Code de Conduite Fournisseur ou d'atteinte aux droits humains des travailleurs, JCDecaux peut demander au fournisseur concerné de mettre en place un plan d'action correctif. A défaut d'amélioration ou en cas de manquement grave, JCDecaux se réserve le droit de résilier le contrat, conformément à ses Conditions Générales d'Achat.

En signant le Code de Conduite Fournisseur de JCDecaux, le fournisseur en accepte sans réserve les termes et s'engage vis-à-vis du Groupe à se conformer strictement aux principes énoncés. Une fois signé, il fait partie intégrante de l'ensemble des documents contractuels d'achats signés entre toute société du Groupe JCDecaux et le fournisseur concerné.

JCDecaux n'a connaissance d'aucun cas de non-respect des droits humains impliquant des travailleurs de la chaîne de valeur en 2025.

Procédure de prévention des risques relatifs aux droits fondamentaux des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement

La traite des êtres humains, le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants sont des sujets explicitement intégrés dans le Code de Conduite Fournisseur. Il y est spécifiquement précisé les éléments suivants :

- L'interdiction du travail forcé : les fournisseurs s'interdisent le recours à toute forme de travail forcé ou obligatoire, obtenu sous la menace de sanctions, d'une rétention des papiers d'identité, d'un quelconque dépôt de garantie de la part des travailleurs, ou de toute autre contrainte.
- L'interdiction du travail des enfants : les fournisseurs s'interdisent
- Le recours au travail de personnes dont l'âge est inférieur à celui de l'achèvement de la scolarité obligatoire dans leur juridiction, ou ayant en tout état de cause moins de 15 ans.
- Le traitement humain : les fournisseurs bannissent toute forme de punition corporelle, de violence morale ou physique, de harcèlement moral ou sexuel.

Pour renforcer ce dispositif de prévention des risques liés à la chaîne d'approvisionnement et se conformer aux nouvelles législations (le Devoir de Vigilance en France ou le *Modern Slavery Act*(1) au Royaume- Uni), une cartographie des risques achats a été réalisée en 2014 et actualisée en 2024. Cette analyse a permis d'identifier neuf risques achats prioritaires et deux d'entre eux concernent les droits humains et la santé-sécurité des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement. En 2025, ces risques sont suivis plus efficacement grâce à la digitalisation complète des processus d'évaluations fournisseurs, permettant un suivi auditable et automatisé des informations relatives aux risques ESG, sociaux et droits humains.

Accompagner et suivre la performance responsable de nos fournisseurs

Les fournisseurs sont au cœur des processus qualité du Groupe. JCDecaux a choisi de confier une partie de la production de ses produits et solutions à des tiers de confiance.

Les « sous-traitants » fournissent, quant à eux, un service pour lequel JCDecaux possède le savoir-faire en interne, mais dispose d'une capacité limitée (par exemple, l'assemblage de mobiliers digitaux.).

La feuille de route Achats Responsables consiste à sélectionner, encadrer et contrôler les fournisseurs, avec une attention particulière portée aux fournisseurs clés stratégiques.

S'approvisionner localement

La Direction des Achats Groupe sélectionne et suit les fournisseurs pour les achats directs (composants et sous-ensembles de mobiliers par exemple) et indirects (sous-traitance d'exploitation), notamment pour les projets dépassant un seuil d'investissement ou les projets digitaux. Par ailleurs, JCDecaux privilégie l'approvisionnement régional et local.

Pour les nouveaux mobiliers, innovants ou à forte valeur ajoutée (digital, sanitaires, VLS, etc.), JCDecaux dispose d'un atelier interne en région parisienne (France), travaillant avec le Bureau d'Études Corporate, certifié ISO 9001 (Système de Management de la Qualité) et ISO 14001 (Système de Management de l'Environnement). Concernant la fabrication des composants de ces mobiliers, JCDecaux s'appuie sur un réseau de fournisseurs sélectionnés selon divers critères. La plupart sont des PME avec lesquelles le Groupe entretient des relations de longue date. Plus de 90 % des fournisseurs clés directs Corporate sont basés en France (61 % de PME) et en Europe.

Former nos correspondants Achats

Pour réussir l'intégration du développement durable dans la Politique Achats, il est essentiel que les responsables des achats comprennent bien cette démarche et y adhèrent.

En 2016, une formation dédiée au développement durable dans les achats a été mise en place. Afin de maintenir les compétences des équipes Achats, une nouvelle formation dédiée a été lancée en 2021 pour les acheteurs Corporate. Initialement dispensée en présentiel, elle a été adaptée en e-learning et déployée début 2022 dans toutes les géographies du Groupe. Les correspondants Achats identifiés dans chaque filiale, ainsi que tout nouvel entrant occupant des fonctions Achats, étaient tenus de suivre cette formation en 2022. À ce jour, plus de 650 collaborateurs présents dans le groupe JCDecaux ont intégré le parcours de formation « achats responsables ».

L'ensemble des collaborateurs exerçant une fonction achats – soit 440 collaborateurs – ont intégralement suivi la formation. 219 collaborateurs ayant des fonctions autres se sont inscrits au parcours facultatif. Elle est de plus accessible aux fonctions transverses aux Achats afin de les sensibiliser à ces enjeux.

En 2025, des ateliers et des sessions de formation internes ont été animés auprès de l'ensemble des équipes Achats corporate et des filiales à l'international avec pour objectif de renforcer l'acculturation des équipes aux cadres réglementaires (Devoir de vigilance, CSRD, CS3D), à la décarbonation ainsi qu'aux évolutions de la feuille de route Achats Responsables

Sélectionner attentivement nos fournisseurs et assurer le respect des droits des travailleurs dans la chaîne de valeur amont

Les fournisseurs clés sont au cœur des processus qualité du Groupe. JCDecaux a fait le choix de confier la production de ses produits et solutions à des tiers de confiance. Certains de ces fournisseurs sont implantés dans des pays n'ayant pas ratifié l'ensemble des Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Pour autant, JCDecaux demande à ses fournisseurs clés et nouveaux fournisseurs de se conformer à ces standards internationaux à travers son Code de Conduite Fournisseur dont il exige la ratification. La Direction Générale Finance, Systèmes d'Information et Opérations Groupe (DGFINSOG) est responsable de la mise en œuvre et de l'application de ce Code.

La Direction des Achats Groupe procède à la sélection des fournisseurs via un processus de présélection, tenant compte des enjeux sociaux, en particulier des critères sur les droits humains et les droits du travail. Cette présélection permet de déterminer si un fournisseur remplit les exigences fixées par JCDecaux pour intégrer le panel fournisseurs ou un pays du Groupe. JCDecaux valorisera les fournisseurs ayant obtenu une certification de leur management de la santé et sécurité dans le but d'évaluer, maîtriser et anticiper les risques liés à leurs activités et sensibiliser collaborateurs et fournisseurs (ISO 45001 ou équivalent). Cette approche est complétée par le dispositif contractuel renforcé en 2025 à travers la mise à jour des Conditions Générales d'Achat (CGA), qui intègrent désormais des obligations élargies en matière de conformité sociale et environnementale, ainsi qu'un rappel explicite de l'obligation pour les fournisseurs de respecter le Code de Conduite Fournisseur et de le faire respecter par leurs propres sous-traitants.

Les fournisseurs doivent se conformer strictement à la législation du travail, en garantissant des conditions de travail équitables et respectueuses des normes applicables en matière de durée du travail, des repos et congés. Ils s'assurent que toutes les pratiques liées à la rémunération et aux cotisations sociales sont scrupuleusement respectées. De plus, les CGA imposent aux fournisseurs de respecter toutes les réglementations en vigueur pour les travaux exécutés dans le cadre de la relation commerciale, y compris ceux réalisés par des tiers. Ils doivent veiller à créer un environnement de travail sûr pour leurs salariés en gérant efficacement les horaires et les effectifs afin de prévenir tout risque. Ces mesures sont essentielles pour garantir une protection optimale des travailleurs, prévenir les pratiques de travail dissimulé, et assurer une conformité totale avec les normes légales et éthiques.

Evaluation continue de nos fournisseurs

JCDecaux évalue régulièrement ses fournisseurs clés afin de garantir le respect des droits humains, des conditions de travail, de la santé – sécurité et de l'égalité des chances. Depuis 2014 (mis à jour en 2017 et 2022), un questionnaire annuel mesure la performance des fournisseurs sur plusieurs dimensions : financière, éthique, technique, qualité, logistique et développement durable (social et environnemental). 30% des critères sont spécifiquement dédiés au développement durable, incluant par exemple la certification environnementale et le respect du droit du travail.

En 2025, ce questionnaire – jusqu'ici diffusé sous format Excel – est désormais administré via une solution digitale centralisée. Cette évolution permet de garantir la traçabilité complète des réponses, et de couvrir l'ensemble des thématiques environnementales, sociales et de conduite des affaires.

L'évaluation annuelle est complétée, tous les cinq ans, par un audit des fournisseurs clés directs réalisé par un binôme ou trinôme composé d'un acheteur, d'un qualicien et d'un logisticien. Cet audit permet de vérifier la bonne application de quelques principes du Code de Conduite Fournisseur. Si nécessaire, un plan d'actions est mis en place et suivi dans l'outil Qualishare, utilisé pour le suivi des processus certifiés ISO 9001 et 14001 du site de Plaisir.

L'intégration au panel JCDecaux n'est effective qu'après la satisfaction de toutes ces conditions, et l'application de cette procédure est vérifiée par la Direction des Achats et la Direction de l'Audit Interne.

Procédures d'onboarding et digitalisation

Pour renforcer et standardiser les pratiques d'intégration des fournisseurs, JCDecaux a engagé en 2024 la digitalisation de son processus d'« Onboarding ». En 2025, cette démarche est étendue à plus de 49 pays, couvrant 48 000 fournisseurs sur toutes les zones géographiques.

Cette digitalisation – qui s'ajoute aux pratiques déjà existantes d'onboarding incluant notamment la signature du Code de Conduite Fournisseurs – vise avant tout à améliorer la traçabilité, l'auditabilité et le monitoring des informations fournisseurs. Elle permet ainsi une meilleure maîtrise des exigences réglementaires et contribue à réduire les risques de fraude, de corruption et de non-conformité ESG, tout en harmonisant les pratiques d'intégration et de suivi pour l'ensemble des fournisseurs du Groupe. Elle intègre :

- Des questionnaires d'intégration renforcés couvrant les thématiques sociales, environnementales, éthiques et de conformité, incluant de nouveaux sujets tels que l'empreinte carbone, les pratiques de paiement ou encore le salaire décent ;
- La collecte de la signature du Code de Conduite Fournisseur ;
- Des modules dédiés au traitement des données personnelles, garantissant la conformité RGPD ;
- Un dispositif avancé de gestion des risques, intégrant une surveillance continue et un suivi centralisé paramétré par le Groupe ;
- Un suivi des risques géographiques, climatiques ou sectoriels, favorisant une évaluation plus fine de l'exposition du Groupe.

2.1.3.2.3. Les travailleurs chez les clients (annonceurs & mandants)

Afin de se conformer aux obligations de la loi Sapin II, JCDecaux travaille sur une démarche d'évaluation de ses clients annonceurs clés. Une campagne dédiée a été réalisée en 2024/2025 afin d'identifier et d'évaluer les clients-clés dans les domaines de l'éthique des affaires et de la RSE.

Un client-clé se définit comme un annonceur, une agence ou un mediaspecialist représentant plus de 1 % du CA réalisé (i) dans les 20 premiers pays du Groupe, et (ii) dans les pays les plus mal notés en termes de corruption, en combinant l'indice IPC de Transparency International, l'indice Freedom House relatif aux droits humains et l'indice ODD des Nations Unies, soit au total près de 1 159 clients répartis dans 49 pays.

Le process se déroule en quatre temps :

1. Les clients-clés sont identifiés au moyen d'une base de données Groupe comptabilisant le CA par annonceur et par pays, puis validés par les Directions Commerce en filiale,
2. Ils sont ensuite évalués, avec le concours d'un prestataire spécialisé dans l'intelligence économique, quant aux éventuels embargos et sanctions internationales appliqués à leur pays d'opération, leur domaine d'activité ou leur personne morale,
3. En cas d'appréciation négative, il leur est demandé localement de compléter un Questionnaire Conformité et de s'engager sur une Charte Client énonçant des valeurs et engagements à partager avec JCDecaux dans les domaines de l'éthique des affaires et de la RSE, et

4. Si la réponse est jugée insuffisante, une seconde évaluation plus approfondie est menée avec le même prestataire et, en cas de retour négatif, les organes de gouvernance sont saisis pour approuver la poursuite ou non du courant d'affaires.

La campagne d'évaluation, menée localement par les Directions Commerce des filiales et coordonnée par la Direction Conformité au niveau Groupe et les Référents Conformité en local, sera renouvelée tous les deux ans. La démarche et la documentation y afférentes sont validées par le Directoire et le Comité d'Éthique et de la RSE, Comité spécialisé du Conseil de surveillance.

Le dispositif d'alerte développé dans la section 2.1.3.1.4. *Un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble des collaborateurs (S1-3)* permet également aux utilisateurs de faire part de leurs préoccupations. Ce mécanisme est accessible à toutes les parties prenantes, sur le site internet de JCDecaux, pour remonter des alertes liées à l'éthique et à la vigilance (S2-2).

2.1.3.3. Communication responsable et utilisateurs finaux (ESRS S4)

2.1.3.3.1. Gestion des impacts, risques et opportunités et interaction avec les utilisateurs finaux au sujet des impacts (SBM-3, S4-2)

Incidences, risques et opportunités et interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

La Charte de déontologie de la communication extérieure encadre la diffusion des campagnes publicitaires sur l'ensemble des réseaux du Groupe, en veillant à l'éthique, à la diversité, à l'inclusion et à la protection des publics vulnérables, notamment les enfants et adolescents. Les activités de JCDecaux reposent sur le respect des valeurs fondamentales de dignité humaine et de droits humains, telles que définies dans les conventions internationales et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Dans un contexte de transition environnementale et sociale, promouvoir une communication extérieure responsable est un levier stratégique pour JCDecaux, contribuant à la création d'un impact positif sur les citoyens et les communautés locales. Les enjeux de responsabilité, tels que définis dans la Charte, sont intégrés dans le processus de validation des contenus et complètent les réglementations locales.

Les utilisateurs finaux du Groupe sont les citoyens qui interagissent directement avec les produits et services de JCDecaux dans leur vie quotidienne :

- Les piétons et automobilistes exposés aux panneaux publicitaires,
- Les piétons utilisant le mobilier urbain conçus par JCDecaux, tel que les bancs, sanitaires publics, etc.,
- Les usagers des transports publics utilisant les abris-bus, et
- Les utilisateurs des vélos en libre-service installés et gérés par JCDecaux,
- Les usagers des aéroports, des transports terrestres et du métro.

Tous les utilisateurs sont concernés par les impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés dans le cadre du processus de double matérialité. Ce processus a permis d'identifier les IROs matériels, notamment relatifs à la communication responsable et à la sécurité des données des utilisateurs. Pour plus d'information sur le processus d'analyse de double matérialité, veuillez vous référer à la section 2.1.1.4.1. *Procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)*.

Les IROs matériels en 2025 sont présentés dans le tableau suivant :

Impacts, risques et opportunités (IRO)

Enjeu	Type d'IRO	Description	Chaîne de valeur amont	Nos opérations	Chaîne de valeur aval
Cybersécurité - S4	Risque	La non-conformité aux lois et réglementations internationales et locales en matière de cybersécurité pourrait engendrer un risque financier et réputationnel pour JCDecaux.		x	x
	Risque	JCDecaux pourrait subir un risque financier et réputationnel lié au piratage des écrans numériques et/ou des contenus numériques.		x	x
	Impact négatif	Les violations de données impliquant des informations personnelles et sensibles des consommateurs pourraient avoir un impact négatif sur les consommateurs concernés.			x
Contenus et Communication responsables - S4	Risque	JCDecaux peut être confronté à un risque financier et réputationnel en raison de l'éventuelle augmentation des dispositifs réglementaires sur la publicité (OOH et DOOH) et du désengagement des collectivités locales vis-à-vis du modèle économique de JCDecaux.			x
	Impact positif	La communication proposée par JCDecaux, dans le respect de la déontologie, permet de refléter les valeurs culturelles, sociales et environnementales. Ces campagnes peuvent promouvoir notamment la diversité et l'inclusion ainsi que les grandes causes, sensibilisant le public aux enjeux importants et encourageant un changement social positif.			x
	Impact positif	Les produits et services innovants de JCDecaux, qui sont à la fois bien conçus et entretenus, contribuent à rendre la publicité plus pertinente pour l'ensemble des parties prenantes.		x	x
	Impact positif	Les activités de mobilier urbain et de publicité dans les transports de JCDecaux contribuent au financement des services locaux, bénéficiant ainsi à la communauté locale.		x	x

Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)

Ces enjeux guident les dispositifs opérationnels décrits dans les prochaines sections : comités de contrôle de la déontologie pour prévenir les incidents négatifs sur les publics, intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans l'évaluation des campagnes, mesures de cybersécurité et de protection des données, ainsi que démarches de dialogue et de remontée d'alertes.

Afin de mesurer et améliorer l'efficacité publicitaire de ses produits et services, JCDecaux mène des enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs finaux et recueille également les retours des collectivités et mandants. Ces enquêtes sont directement menées auprès des

utilisateurs finaux grâce à l'expertise et à l'efficacité de son service clients dédié. Ces initiatives permettent d'avoir une vision claire de l'impact de la communication et des services associés, tout en favorisant un dialogue constructif avec les parties prenantes. JCDecaux veille en effet à améliorer continuellement la qualité de ses offres et à répondre au mieux aux attentes de ses utilisateurs.

Les utilisateurs peuvent également partager leur avis via un dispositif d'alerte accessible à tous, y compris sur le site internet du Groupe, permettant de remonter les alertes liées à l'éthique et à la vigilance. Plus d'informations sur le dispositif d'alerte sont disponibles en section 2.1.3.1.4. *Un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble des collaborateurs (S1-3).*

2.1.3.3.2. Contenus et communication responsables (S4-1, S4-3, S4-4, S4-5)

Avec une audience mondiale dépassant les 850 millions de personnes chaque jour, JCDecaux est convaincu du potentiel d'impact positif de la communication extérieure et œuvre à amplifier et plébisciter une communication responsable. Cette attente reste forte parmi les audiences du Groupe et au sein de la société en général : 93 % des consommateurs disent vouloir adopter un mode de vie plus durable⁽¹⁾.

En veillant à ces différents aspects, JCDecaux démontre son engagement à fournir un service de haute qualité, éthique et en phase avec les valeurs de ses parties prenantes.

POLITIQUE	OBJECTIFS	RÉSULTATS 2025	PLAN D'ACTION
Politique relative à la communication responsable	100 % de nos pays s'engagent chaque année à mettre en œuvre et appliquer les principes de notre Charte de la Déontologie de la Communication Extérieure - Permettre à nos clients annonceurs de connaître l'impact environnemental, économique et social de leurs campagnes publicitaires	- Respect de la Charte de la Déontologie de la Communication par les pays - Formation des équipes locales aux enjeux de la communication responsable - Déploiement de l'outil 360 Footprint dans 4 pays	- Diffuser annuellement des contenus et campagnes responsables et alignés avec la déontologie d'affichage de JCDecaux - Garantir le processus de contrôle des campagnes - Former les collaborateurs concernés aux enjeux de la communication responsable - Déployer dans nos pays un outil de mesure des campagnes publicitaires répondant aux enjeux ESG de nos clients annonceurs

JCDecaux s'engage à promouvoir des campagnes publicitaires responsables et soutenir activement une communication d'intérêt général. Cette approche cherche à favoriser une évolution du contenu publicitaire vers une meilleure utilité sociale, tout en contribuant, autant que possible, à renforcer le lien de confiance avec le public et ses utilisateurs. En soutenant régulièrement des messages d'intérêt général (santé publique, mobilité durable, solidarité...) en partenariat avec des acteurs publics ou associatifs, JCDecaux contribue à mettre son influence au service d'un avenir plus éthique et responsable, où la publicité devient un vecteur de changement positif et conscient.

Notre engagement pour déployer une communication éthique

La Charte de la Déontologie de la Communication Extérieure

En 2022, dans sa Charte de la Déontologie de la Communication Extérieure, le Groupe a formalisé sa politique d'affichage pour les campagnes publicitaires affichées/diffusées sur ses réseaux, dans le respect de ses valeurs et principes.

Grâce à cette Charte dédiée, JCDecaux a réaffirmé son engagement envers ses clients, partenaires et utilisateurs finaux du monde refusent entier à respecter les principes universels suivants :

- La liberté d'expression,

- La liberté du commerce et de l'industrie,
- Le respect de la dignité humaine et des droits humains,
- Le respect de l'égalité hommes-femmes,
- Le refus du racisme, de l'antisémitisme et de toute discrimination fondée sur l'appartenance à un groupe ethnique ou à une communauté culturelle, le genre, l'orientation et l'identité sexuelle, les convictions philosophiques et/ou religieuses,
- Le respect du public enfant et adolescent,
- Le rejet de la violence et de l'incitation à tout acte illégal ou mettant en danger la santé et la sécurité des personnes, et
- Le respect de la décence, de l'honnêteté et de la véracité.

Ces principes sont visés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies du 10 décembre 1948, la Convention relative aux droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies du 20 novembre 1989, la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe du 4 novembre 1950 et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (UE) du 7 décembre 2000.

⁽¹⁾ Source : Kantar Sustainability Index 2025

Contrôle réglementaire et éthique des contenus

Le contrôle des contenus publicitaires constitue un élément central de la gouvernance de JCDecaux en matière de communication responsable. Chaque filiale applique un processus strict visant à garantir la conformité des visuels avec les réglementations locales, les engagements contractuels envers les collectivités et les principes de la Charte de la Déontologie de la Communication Extérieure, qui encadre notamment les sujets sensibles (décence, véracité, dénigrement, public enfant et adolescent, comportement environnemental). Cette Charte traduit l'engagement du Groupe en faveur d'une communication respectueuse, éthique et transparente.

Pour assurer son application, la majorité des pays ont mis en place un Comité local de contrôle publicitaire, réunissant des représentants des directions Affaires publiques, Juridique, Commerce, Marketing, Développement Durable - Qualité et Communication. Ces Comités examinent les campagnes à caractère sensible, puis valident le projet ou, si nécessaire, demandent des modifications ou même émettent un avis négatif, et consignent leurs décisions dans un registre dédié, garantissant une traçabilité complète des arbitrages.

Ce dispositif s'appuie sur un système d'archivage local obligatoire, permettant de conserver l'ensemble des campagnes diffusées ainsi que celles refusées ou modifiées, en documentant les motifs associés. Archivées pendant cinq ans, ces données constituent une preuve essentielle en cas de contrôle interne ou externe et démontrent que les pays disposent d'un processus opérationnel complet ou conforme à la Charte.

L'innovation au service d'une publicité plus responsable.

360 Footprint : Mesurer les impacts environnementaux de la publicité



Pour accompagner ses clients annonceurs dans l'évaluation de leur scope 3 et ainsi mesurer et valoriser l'impact invisible des campagnes publicitaires, JCDecaux a développé 360 Footprint, un outil propriétaire qui s'inspire directement du pilote Empreinte 360 lancé en France en 2021. Fort du succès de ce pilote, 360 Footprint constitue depuis 2025 une version enrichie, déployée à l'international (France, Italie, Allemagne et Brésil), et visant à harmoniser les pratiques de mesures de l'impact des campagnes et de communication responsable au sein du Groupe.

Cet outil unique propose une analyse holistique reposant sur quatre dimensions : empreinte carbone (exprimée en CO₂eq), empreinte eau (exprimée en m³, empreinte sociale (contribution aux emplois locaux exprimée en ETP) et empreinte économique (valeur créée dans l'économie locale exprimée en euros).

La méthodologie 360 Footprint a été certifiée par un cabinet d'audit. Elle repose sur une modélisation robuste (en lien avec les standards internationaux de référence), des données d'activités fiables prenant en compte les pratiques du Groupe et les spécificités locales, tout en offrant aux annonceurs une solution simple et exploitable pour le reporting et la valorisation de leurs campagnes.

Chaque pays doit démontrer l'existence et le bon fonctionnement de son dispositif grâce à des indicateurs remontés annuellement. Dans le cadre des audits pays et des questionnaires d'évaluation, les équipes audit interne vérifient chaque année l'efficacité de ces processus : existence du comité, contrôle visuel formalisé, qualité de l'archivage et examen d'un échantillon de campagnes modifiées ou rejetées.

A titre d'exemple, en France, l'un des pays les plus stricts en matière de régulation, 4 871 campagnes ont été contrôlées en 2025, 1 399 ont été modifiées ou refusées pour des motifs juridiques ou déontologiques, illustrant l'efficacité du dispositif.

Formation des équipes locales aux enjeux de la communication responsable

Le développement des compétences internes en matière de durabilité et de communication responsable constitue un levier essentiel de la stratégie du Groupe. Ainsi, JCDecaux déploie un programme de formation destiné aux équipes locales, en priorité commerciales, marketing et membres des comités de déontologie. En 2025, deux formations ont été réalisées :

- *Turning ESG into a competitive advantage* : module destiné aux équipes commerciales et marketing pour sensibiliser aux enjeux ESG et incluant une partie spécifique sur la déontologie publicitaire.
- *Master the Essentials of Responsible Communication* : module en ligne disponible en 6 langues, couvrant la construction de messages éco-sociaux, le rôle du média, les enjeux data et IA.

En 2025, près de 50 grands annonceurs ont utilisé l'outil pour analyser leurs campagnes. Selon l'étude « European Marketers Survey » (2025), 60 % de marketers prennent déjà en compte l'impact carbone de leurs campagnes en 2025, et ce chiffre devrait atteindre 85 % d'ici 2030.

A terme, JCDecaux ambitionne de déployer 360 Footprint dans les différents pays du Groupe, afin de diffuser une culture élargie de la communication responsable. Ce déploiement progressif vise également à renforcer la cohérence des pratiques et à consolider le leadership de JCDecaux en matière d'évaluation et de transparence des impacts publicitaires.

Des solutions publicitaires innovantes au service des communautés locales

Le modèle économique de JCDecaux repose sur l'usage de l'espace public pour fournir des services urbains utiles – mobiliers, équipements et solutions pour les villes, des citoyens et des voyageurs – financés en grande partie par la publicité. Ce modèle permet d'apporter des services locaux à faible coût, de soutenir l'économie locale et d'améliorer le quotidien des citoyens. L'acceptabilité de la publicité, directement liée à l'utilité des dispositifs, est donc au cœur du business modèle du Groupe et de ses engagements autour d'une communication plus responsable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au chapitre 2.1.3.3.2 *Contenus et communication responsables*.

En France en 2023, 62 % des consommateurs reconnaissent le pouvoir de l'influence de la publicité sur leurs comportements⁽¹⁾, ce qui souligne à la fois le potentiel transformateur du média et la nécessité pour JCDecaux de démontrer son rôle positif.

En 2023, JCDecaux a réalisé avec le cabinet Utopies, la mesure de son empreinte économique et sociale pour objectiver sa contribution sur les territoires où le Groupe opère. Les données, auditées par EY, confirment que les activités de JCDecaux génèrent des retombées socio-économiques significatives

- JCDecaux soutient près de 120 000 emplois dans le monde (dont 41 % en Europe) ;
- Pour chaque salarié direct du Groupe, 10 emplois supplémentaires sont soutenus dans l'économie mondiale, via la chaîne d'approvisionnement et les effets induits ;

L'activité de JCDecaux a contribué à créer 6,3Md€ de PIB dans le monde : pour chaque € de valeur ajoutée créée, 2,9€ supplémentaires sont générés dans l'économie.

⁽¹⁾ "La publicité et les Français" IPSOS, l'IREP et l'ARPP (2023)

Soutenir une communication d'intérêt général

Dans l'optique de garantir une communication d'intérêt général, le Groupe a défini les deux objectifs suivants :

POLITIQUE	OBJECTIF	RÉSULTATS 2025	PLAN D' ACTIONS
Soutenir une communication d'intérêt général	Soutenir annuellement une grande cause en lien avec les activités du Groupe	Partenariat avec l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Sécurité Routière	À HORIZON 2026 S'assurer du déploiement de la campagne dans les 80 pays du Groupe
	Contribuer à soutenir un ou plusieurs ODD des Nations unis à travers des campagnes gracieuses	La valorisation de ces actions de soutien spécifiques à de grandes causes représente 2,3 % du chiffre d'affaires publicitaire du Groupe (stable vs. 2024)	S'assurer de la qualité et de la fiabilité du reporting des grandes causes

Depuis sa création, conscient de la capacité d'influence de son média, JCDecaux s'est engagé auprès de nombreuses associations au service de grandes causes telles que la sécurité routière, la préservation de l'environnement, l'accès à la Santé, l'Éradication de la Pauvreté et Protection de la Faune et de la Flore Terrestres. L'engagement du Groupe se traduit par un affichage à titre gracieux de faces publicitaires, en partenariat avec des acteurs locaux (associations, gouvernements...) afin de sensibiliser les citoyens et faire émerger des solutions aux problématiques sociales, sociétales et environnementales. La valorisation de ces actions de soutien spécifiques à de grandes causes représente 2,3 % du chiffre d'affaires publicitaire du Groupe (stable vs 2024).

En septembre 2023, dans le cadre d'un partenariat mondial, JCDecaux et les Nations Unies ont lancé une campagne sur la sécurité routière afin de lutter contre la première cause de mortalité chez les jeunes de 5 à 29 ans. Sous la devise #MakeaSafetyStatement, la campagne rassemble des célébrités pour encourager les usagers de la route à adopter des règles simples et efficaces pour s'y mouvoir en toute sécurité. Depuis 2023, la campagne a été diffusée dans plus de 50 pays par JCDecaux, qui s'est engagé à la déployer dans 80 pays d'ici fin 2026.

2.1.3.3.3. Protection des données à caractère personnel des utilisateurs finaux (S4-1)

Dans le cadre de contrats passés avec certaines villes et collectivités territoriales, JCDecaux déploie des services de vélos en libre-service ("VLS") et est amené à traiter des données à caractère personnel concernant les utilisateurs de ces services. JCDecaux veille à ce que les données à caractère personnel des utilisateurs des services soient traitées conformément à la législation applicable, et notamment au RGPD, puisque la quasi-totalité des systèmes vls est déployée en Europe.

Parmi les principales mesures mises en œuvre à cet effet figurent :

- La minimisation des données : le parcours utilisateurs est conçu dans l'objectif de collecter uniquement les données à caractère personnel nécessaires à la fourniture du service.
- La limitation de la conservation : des durées de conservation des données à caractère personnel adaptées aux finalités pour lesquelles les données sont traitées ont été définies, en fonction des besoins à la fois opérationnels et juridiques.
- L'Intégrité et la confidentialité : des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre afin de garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel des utilisateurs, pour empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, altérées, détruites de manière fortuites ou illicites ou communiquées à des tiers non autorisés.

- La gestion des sous-traitants (au sens du RGPD) : les prestataires amenés à traiter les données à caractère personnel des utilisateurs vls pour le compte de JCDecaux font l'objet d'une analyse préalable de conformité et leurs obligations sont encadrées par des contrats intégrant un accord de traitement de données.
- La transparence : les utilisateurs sont informés des traitements de leurs données et des droits dont ils disposent via une Politique de Protection des Données disponibles sur le site et l'application mobile du service concerné. Ils peuvent exercer les droits dont ils bénéficient au titre du RGPD (accès, rectification, suppression, limitation, portabilité et opposition) en contactant le Délégué à la Protection des Données local.

2.1.3.3.4. Assurer la sécurité de nos activités digitales (S4-1, S4-4, S4-5)

En 2025, JCDecaux a diffusé 150 000 campagnes sur 50 000 écrans digitaux exploités dans 72 pays. Toute tentative externe ou interne visant à accéder à ces écrans digitaux dans le but de diffuser des messages non contrôlés peut conduire (i) à affecter la réputation du groupe (notamment si des messages malveillants ou non conformes aux réglementations en vigueur sont diffusés), (ii) limiter la capacité du groupe à proposer à ses clients des solutions médias crédibles et (iii) à impacter significativement les résultats du groupe. JCDecaux développe depuis 10 ans une stratégie structurée de gestion de ces risques autour de trois piliers : Protéger, Contrôler et Réagir en cas de situation anormale. Cette stratégie s'applique dans l'ensemble des pays du groupe et à l'ensemble du système d'information du Groupe, et en particulier à la plateforme logicielle de diffusion des campagnes publicitaires, plateforme certifiée ISO 27001 depuis mai 2023. En 2025, la certification a été soumise à un audit de conformité, sans aucune réserve majeure.

Elle vise notamment à :

1. Renforcer régulièrement la protection des accès à la plateforme logicielle de diffusion des campagnes digitales ;

Une politique de sécurité, documentée, révisée annuellement, basée sur les standards du marché (ISO 27000, ANSSI, CIS, ...) a été mise en œuvre. Elle se traduit par des règles strictes en matière d'architecture (cryptage des données, accès sécurisés, exposition contrôlée à internet, ...). Sa mise en œuvre est placée sous l'autorité du Directeur des Systèmes d'Information du Groupe, lui-même rattaché au Directeur Général Finance, SI et Administration.
2. Sécuriser « à la source » les composants logiciels qui constituent la plateforme logicielle de diffusion des campagnes digitales (stratégie "DevSecOps") ;

Les applications développées par JCDecaux sont sécurisées dès les phases de développement (« by design »), en obéissant aux 10 règles d'or de sécurité dans le code définies par l'Open Web Application Security Project (OWASP).

Les principes de sécurité sont intégrés dès les phases de conception des applications et le contrôle de leur bonne application est automatisé. Des compétences spécialisées dans les équipes sécurité accompagnent la mise en œuvre de ce process.

3. Améliorer en continu les capacités de détection d'anomalie via un SOC (Security Operation Center) ;

Des outils de monitoring et de surveillance 24/7, notamment un Security Operation Center (SOC), sont mis en place, permettant une réaction rapide sur incident.

En complément, un dispositif de contrôle misant sur des tests de vulnérabilité (« Penetration Tests ») et des contrôles techniques sont menés quotidiennement.

4. Piloter la performance des indicateurs dédiés ;

Les moyens et les process mis en œuvre sont pilotés via des indicateurs suivis quotidiennement (en cas de situations suspectes signalées par le SOC), mensuellement par le Directeur des Systèmes d'Information et dans le cadre d'une revue de direction trimestrielle. Ces indicateurs sont également contrôlés dans le cadre des opérations menées par la Direction de l'audit. L'analyse de ces indicateurs donnent lieu à des plans de remédiations soumis pour validation au Directoire.

En complément de cette « cyber-politique » visant à sécuriser la plateforme logicielle de diffusion des campagnes digitales, le groupe développe également des initiatives pour :

- Sécuriser l'accès physique aux mobiliers dans lesquels sont installés les écrans digitaux : définition de standards de serrures renforcées pour nos mobiliers « petit format », procédure de gestion des clés et mise en place de grilles d'audit de niveau d'accessibilité aux salles techniques des écrans grand format.
- Sensibiliser régulièrement l'ensemble des équipes (techniques et opérationnelles) aux risques cyber par l'intermédiaire de formations obligatoires à la cybersécurité, ainsi que de campagnes de « phishing » fictives.

POLITIQUE	OBJECTIFS	RÉSULTATS 2025	PLAN D' ACTIONS
Politique Cybersécurité	Zéro incident de sécurité ayant créé une interruption généralisée de service ou donné lieu à la diffusion non détectée de contenus non souhaités sur les écrans digitaux pour lesquels la diffusion est contrôlée par et sous la responsabilité de JCDecaux (objectif annuel)	Zéro incident, résultat conforme	Améliorer de façon continue les capacités du SOC (Security Operation Center)
	Obtenir et reconduire chaque année la certification ISO 27 001 des opérations digitales dès 2022	Renouvellement obtenu	Renouvellement ISO 27001

2.1.4. ADOPTER UNE CONDUITE EXEMPLAIRE DES AFFAIRES (ESRS G1)

JCDecaux opère et se doit d'opérer de façon responsable et durable, sur tous les marchés sur lesquels il est présent. Cet engagement vaut tant vis-à-vis de ses collaborateurs que de ses clients et fournisseurs, des collectivités locales et territoriales partenaires que de ses concurrents. Soucieux d'inspirer une culture de responsabilité au sein de son écosystème, le Groupe veille à assurer une conduite éthique de ses affaires, à lutter contre toute forme de corruption ou de trafic d'influence et à accompagner ses clients, fournisseurs et partenaires dans l'adoption et le déploiement de pratiques plus responsables.

2.1.4.1. Procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1)

Le processus d'identification des impacts, risques et opportunités (IRO) liés à la conduite des affaires correspond au processus global mis en place au niveau du Groupe dans le cadre de l'analyse de double matérialité décrite dans la section 2.1.4.1. *Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)*. Par ailleurs, les enjeux liés à la conduite des affaires ont été analysés lors de la revue de la cartographie des

risques Groupe. Veuillez-vous référer au chapitre section 4. *Facteurs de risques et contrôle interne*. Les informations concernant le rôle et l'expertise des organes d'administration, de direction et de surveillance dans les questions relatives à la conduite des affaires sont précisés dans la section 2.1.1.2. *Une gouvernance structurée au niveau du Groupe et renforcée à l'échelle locale* et au sein du chapitre 3 *Gouvernement d'entreprise*.

Impacts, risques et opportunités (IRO)

Enjeu	Type d'IRO	Description	Chaîne de valeur amont	Nos opérations	Chaîne valeur aval
Ethique des affaires – G1	Risque	JCDecaux pourrait subir un risque financier et réputationnel en cas de non-conformité aux lois et réglementations internationales et locales en matière d'éthique des affaires		x	
Ethique des affaires – G1	Impact positif	Dans le cadre de sa conduite des affaires, JCDecaux promeut des normes éthiques sur l'ensemble de ses marchés et au sein de l'entreprise.	x	x	x
Lutte contre la corruption – G1	Risque	JCDecaux pourrait subir un risque financier et réputationnel engendré par des cas potentiels de corruption et/ou d'influence.		x	

2.1.4.2. Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires (G1-1 et ESRS 2 GOV-1)

37 % des effectifs du Groupe et 27 % de son chiffre d'affaires (données ajustées) se situent dans des pays dont le niveau de corruption est perçu comme étant élevé (indice inférieur à 60 selon l'ONG Transparency International). C'est pourquoi JCDecaux doit s'assurer de la conduite éthique de ses affaires et continuer à lutter contre les pratiques de corruption et de trafic d'influence, ce qui s'inscrit dans la gestion et la remédiation du risque matériel (IRO) sur la réputation et les finances en cas de non-conformité aux lois et réglementations internationales et locales, y compris en matière d'éthique des affaires.

POLITIQUE	OBJECTIF	RÉSULTATS 2025	PLAN D'ACTION
Politique de conduite éthique des affaires	100 % des nouveaux collaborateurs ont signé leur engagement à respecter la Charte Éthique du Groupe	100 %	- Relayer la Charte Éthique du Groupe - Mettre à jour et diffuser un module de formation dédié aux valeurs éthiques du Groupe, adapté au public concerné - Mettre à jour et garantir la bonne diffusion du système d'alerte permettant de recueillir les signalements de lanceurs d'alerte et assurer leur protection
	100 % des nouveaux fournisseurs et des fournisseurs-clés ont signé le Code de Conduite Fournisseur	100 %	- Veiller à la bonne application des procédures pour prévenir et détecter les faits de corruption - Mettre à jour et garantir la bonne diffusion du système d'alerte permettant de recueillir les signalements de lanceurs d'alerte et assurer leur protection - Mettre à jour le Code de Conduite Fournisseur dès lors qu'un changement majeur modifie les attentes du Groupe (parties prenantes)

La Charte Éthique : fondement de la conduite des affaires du Groupe

La Charte Éthique de JCDecaux a pour objet de formaliser les règles de conduite dans les affaires qui s'imposent à l'ensemble des collaborateurs du Groupe avec nos clients, concédants, partenaires et fournisseurs/prestataires. Elle met en avant en particulier trois Règles Éthiques Fondamentales (et des Principes de Comportement Éthique associés) ayant trait à :

1. la prévention et la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
2. l'interdiction des pratiques anti-concurrentielles ; et
3. l'obligation d'exactitude et de transparence dans les domaines comptable et financier.

Relayés par la Direction Conformité Groupe et les Référents Conformité dans les pays, la Direction Juridique Groupe et les Directions Juridiques régionales ainsi que par les managers de zone et de pays, les membres du Directoire de JCDecaux ont la responsabilité directe de la diffusion de la Charte Éthique et des valeurs et principes qu'elle promeut au sein de l'ensemble des filiales. Il incombe au management local de chaque pays de faire respecter et appliquer les règles et principes qui y sont détaillés, au moyen notamment de Principes de Comportement Éthique intégrés à la Charte et traitant des relations du Groupe avec les administrations, ses fournisseurs et clients ainsi que des droits et responsabilités des collaborateurs.

Publiée initialement en 2001 et disponible sur le site web public (en français et en anglais) et les sites intranet du Groupe (en 19 langues), elle a été actualisée à plusieurs reprises et dernièrement en 2018. Une nouvelle version est prévue en 2026 afin d'intégrer des mises à jour concernant le système d'alerte et le Comité d'Éthique & de la RSE, ainsi que de nouveaux renvois vers les procédures et politiques désormais en place, notamment en matière de lutte contre la corruption.

Pour s'assurer de sa bonne diffusion et compréhension, la version interne de la Charte Éthique associe chaque Règle Éthique Fondamentale à un Principe de Comportement Éthique illustré par un Guide pratique, pour une meilleure compréhension opérationnelle par les collaborateurs. La Charte Éthique fait partie du corpus de Chartes de JCDecaux (mentionné en 2.1.3.1.5. *Droits humains (S1-1, S1-4, S1-5, S1-17) section Déployer le corpus de Chartes de JCDecaux et assurer un socle de droits fondamentaux pour l'ensemble des collaborateurs du présent document.*) auquel 100 % des collaborateurs (« connectés » via la JCDecaux Academy, et « non-connectés » via un dispositif papier) ont été formés à date et que chaque nouveau collaborateur doit valider (voir la section « *Un module de formation éthique dédié* » 2.1.4.2. *Culture d'entreprise et politique de conduite des affaires G1-1*).

La Charte Éthique est également complétée par plusieurs procédures internes :

- concernant l'engagement et la gestion des Lobbyistes, des mesures sont définies afin de prévenir tout acte de corruption ou de trafic d'influence pouvant être commis par/avec ces tiers. Cela est particulièrement crucial dans les pays jugés à risque, où une enquête approfondie est obligatoire avant l'engagement d'un Lobbyiste (par « Lobbyiste », il faut entendre l'ensemble des tiers utilisés pour orienter, influencer, promouvoir, assister et soutenir le développement de la stratégie, du chiffre d'affaires ou du positionnement marketing du Groupe). Cette procédure s'applique également aux nouveaux partenaires dans les sociétés communes et aux nouveaux sous-traitants et sous-contractants importants ;
- intégrant les vérifications anti-corruption requises dans le cadre des processus de fusion-acquisition ;
- encadrant la signature des contrats les plus à risque, en vue de sécuriser et de normaliser pour l'ensemble du Groupe leur signature systématique par deux signataires ;
- spécifiquement pour les activités du Groupe sur le marché français, concernant la déclaration des représentations d'intérêts ;
- concernant la prévention des conflits d'intérêts, le Groupe dispose d'une politique visant à garantir le respect du principe d'interdiction rappelé dans la Charte Éthique. Déployée en 2025, cette politique cible prioritairement les membres du Directoire et les titulaires de fonctions dans des domaines sensibles ainsi que près de 1 300 postes identifiés comme exposés au risque de conflit d'intérêts (fonctions dirigeantes, managers, etc.) dans chaque filiale. Pour chaque poste concerné, une déclaration d'absence de conflit d'intérêts est signée. Lorsqu'un conflit d'intérêts est déclaré ou identifié, des mesures adaptées sont mises en place pour y remédier ou le gérer. Une campagne annuelle est réalisée afin de suivre ces déclarations ainsi que la notification de mesures complémentaires si nécessaire ;
- concernant la négociation et la conclusion des contrats de mécénat/parrainage, une procédure dédiée sera déployée en 2026. Elle vise à renforcer la transparence de ces engagements et assurer leur cohérence avec les principes éthiques du Groupe ;
- et enfin, la Procédure « Cadeaux Invitations », adoptée en 2023, fixe les règles et fournit les lignes directrices en matière de cadeaux et invitations afin d'assurer la transparence nécessaire et de prévenir tout risque de conflit d'intérêts ou de manquement aux principes d'intégrité du Groupe.

L'évaluation des tiers

Une procédure d'évaluation de la situation des fournisseurs de premier rang est mise en œuvre et décrite dans le chapitre 2.1.4.4. *Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2) section Accompagner nos fournisseurs dans le déploiement de pratiques plus responsables du présent Document.*

Depuis 2024, nos principaux clients (y compris les intermédiaires que sont les agences et media specialists) font eux aussi l'objet d'une évaluation dans les pays les plus stratégiques pour JCDecaux ainsi que dans ceux identifiés comme présentant les risques les plus élevés en matière de corruption, de respect des droits humains, de santé-sécurité et d'environnement (voir le chapitre 2.1.4.3. *Prévention et détection de la corruption G1-3*) ; les client-clés concernés sont ceux représentant un pourcentage minimum du chiffre d'affaires dans les principaux pays du Groupe ainsi que dans les pays faisant l'objet d'une notation négative en fonction d'indices internationaux en matière d'éthique, de droits humains et d'environnement.

Les clients identifiés comme les plus à risque sont invités à compléter un Questionnaire de conformité et à adhérer à une Charte Client, selon la même approche que celle appliquée aux fournisseurs (voir le chapitre 2.1.3.2.2. *Les travailleurs chez les fournisseurs*).

Des contrôles comptables rigoureux

Enfin, des contrôles comptables stricts et réguliers visant à s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés à des fins de corruption ou de trafic d'influence sont systématiquement réalisés en interne. Cela recouvre notamment des contrôles détaillés sur les postes de coût dits « sensibles » (ex. : lobbying, fiscalité, frais légaux, d'audit, de conseil, de recherche marketing, de maintenance et conseil informatiques, frais bancaires, location d'équipements et services, honoraires de recrutement, primes d'assurances, souscriptions et abonnements, donations, autres services professionnels et externes).

Lors de la clôture annuelle des comptes, il est demandé par la Direction Juridique/Conformité Groupe aux Directeurs Généraux et aux Directeurs Financiers de chaque filiale opérationnelle de signer une lettre de confirmation de la bonne diffusion de la Charte Éthique et des procédures associées auprès des collaborateurs et, à défaut de confirmation, d'en indiquer les raisons de façon à assurer la mise en place de mesures de remédiation.

Le bon respect des procédures Groupe en matière d'Éthique, la ratification de la Charte Éthique par les collaborateurs et du Code de Conduite Fournisseur par les fournisseurs, ainsi que la gestion des postes de coût dits « sensibles » sont systématiquement vérifiés par la Direction de l'Audit interne dans le cadre de ses audits pays. Des organes de gouvernance et d'alerte adaptés (GOV-1).

Conformément au dispositif anti-corruption requis par la réglementation française et européenne, le Groupe a édicté un Code de conduite (voir ci-avant concernant la Charte Éthique Groupe) et mis en place un dispositif d'alerte, une cartographie des risques, des procédures d'évaluation des tiers, des procédures de contrôles comptables, un dispositif de formation, un régime disciplinaire ainsi qu'un dispositif de contrôle et d'évaluation interne.

Par ailleurs, dès 2001, un Comité d'Éthique a été créé avec pour mission principale d'examiner toute violation potentielle des Règles Éthiques Fondamentales du Groupe énoncées dans la Charte Éthique (voir ci-avant), ainsi que d'émettre des recommandations visant à renforcer la politique anticorruption au sein du Groupe. Deux fois par an, ses travaux font l'objet d'un rapport devant le Comité d'Audit et le Conseil de surveillance. Depuis 2017 et l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation française visant à lutter contre la corruption et le trafic d'influence (loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin II »), le Comité d'Éthique – devenu Comité d'Éthique et de la RSE (CERSE) en 2022 et désormais exclusivement composé de membres du Conseil de surveillance – est chargé d'examiner tout signalement relatif à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, transmis via le dispositif d'alerte existant ou tout autre moyen. Le Conseil de surveillance est tenu informé de son activité.

(Pour plus de détails, voir ci-après et se référer au chapitre 3. *Gouvernement d'entreprise du présent Document*).

De manière plus globale, la politique de Conformité est animée par une direction dédiée au sein de la Direction Juridique Groupe sous la supervision du Directoire. Les membres du Directoire font un point régulier sur la conformité du Groupe avec les politiques et projets mis en œuvre, ainsi que sur les signalements recueillis via le dispositif d'alerte décrit ci-après.

Un module de formation éthique dédié

Le Groupe met particulièrement l'accent sur la formation de ses collaborateurs. Le module général de formation sur l'éthique des affaires, fondé sur la Charte Ethique, porte sur les Règles Ethiques Fondamentales et les Principes de Comportement Ethique associés, couvrant notamment la lutte contre la corruption, les obligations en matière de concurrence ainsi que la transparence financière et comptable. Obligatoire pour tous les nouveaux collaborateurs, ce module est accessible en 17 langues via la JCDcaux Academy sur les sites intranets locaux du Groupe.

Ce module constitue la première brique du programme de formation, complétée par deux autres modules : une brique dédiée aux droits humains, pilotée par la Direction du Développement Durable, et une brique sur les relations Fournisseurs et Achats Responsables, incluant le Code de Conduite Fournisseur, pilotée par la Direction des Achats.

La diffusion d'un nouveau module de formation éthique anticorruption présentant le nouveau système d'alerte ainsi que le nouveau format de Comité d'Ethique & de la RSE est programmée pour 2026, intégrant la version mise à jour de la Charte Ethique Groupe. Ce module viendra compléter le parcours de formation pour renforcer la sensibilisation et la prévention des risques de corruption au sein du Groupe.

Un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble des collaborateurs (S1-3)

Depuis 2001, JCDcaux a mis en place un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble de ses collaborateurs. D'abord fonctionnel sous la forme d'une ligne téléphonique dédiée, ce dispositif a été modernisé en 2018 dans l'ensemble des filiales du Groupe, via les sites intranet du Groupe et/ou des filiales/pays ainsi que les sites web du Groupe et/ou des filiales/pays, conformément à la nouvelle réglementation.

Entièrement révisé en 2024, le mécanisme d'alerte intègre dorénavant les dispositions du nouveau cadre légal et réglementaire applicable, en particulier pour la protection des lanceurs d'alerte (directive européenne du 23 octobre 2019 et loi du 21 mars 2022 dite « loi Wasserman »). Il permet d'alerter localement le Référent Conformité géographiquement compétent, ainsi que la Direction de la Conformité Groupe. Ces améliorations ont permis une meilleure diffusion du système au sein du Groupe, couvrant désormais un périmètre plus large et renforçant ainsi l'efficacité et l'accessibilité du dispositif à l'international.

Dans cette dynamique de suivi et d'amélioration continus, le déploiement en 2024 d'une nouvelle plateforme d'alerte externe sécurisée s'est accompagnée d'une refonte des procédures et politiques associées (procédure de Recueil et de Traitement des signalements, politique de Confidentialité, procédure de l'Enquête interne), qui détaillent les garanties apportées aux lanceurs d'alerte (confidentialité, absence de représailles et protection des données personnelles). Rédigées en 17 langues, elles sont consultables directement via la plateforme d'alerte, elle-même accessible sur les sites intranet de chaque pays et sites web du Groupe et des pays, ou via un QR code affiché dans les locaux professionnels pour les collaborateurs non-connectés. Elles sont également accessibles sur la page Conformité disponible sur chaque site intranet. Pour plus d'informations sur le mécanisme de signalement, veuillez-vous référer au Plan de Vigilance et à la section 2.1.3.1.4. *Engagement avec les salariés*, sous section *Un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble des collaborateurs (S1-3)*.

En 2025, 4 signalements en rapport avec une suspicion de corruption ou de fraude ont été examinés, et il a été rendu compte au CERSE des enquêtes diligentées, lesquelles ont toutes conclu à l'absence d'éléments probants.

En outre, le CERSE a été informé de 27 signalements en rapport avec des suspicions de faits de harcèlement, de discrimination salariale ou fondée sur le genre et l'orientation sexuelle ou de manquements supposés à des engagements environnementaux ou de santé-sécurité. Les enquêtes correspondantes ayant conclu que 4 situations justifiaient des sanctions disciplinaires.

Au total, en 2025, 24 pays ont été concernés, en Europe, Asie, Afrique, Moyen-Orient et Amérique latine. Le Secrétariat du Comité a, en outre, recensé 67 signalements pour lesquels il a relevé son 'incompétence' (ex : contenu de campagne publicitaire, conduite automobile, vandalisme), et qui ont été transmis pour traitement aux Directions opérationnelles concernées. Les dossiers ouverts en 2025 sont désormais clos sauf trois, toujours suivis localement, et pour lesquels le Comité surveille régulièrement les avancées. Compte tenu du fort engagement du Groupe via sa stratégie RSE, au cours de l'exercice 2024, les membres du Conseil de Surveillance, auquel rend compte le CERSE, ont suivi une formation RSE dont une des thématiques abordées était le système de protection des lanceurs d'alerte.

Depuis 2024, JCDcaux dispose d'une procédure d'Enquête Interne, établie à l'attention des Référents Conformité et de la Direction de la Conformité, en charge des enquêtes portant sur tout signalement jugé recevable. Elle détaille les principes et modalités applicables au déroulement d'une enquête, en conformité avec le cadre légal et réglementaire applicable et les Recommandations de l'AFA.

Les fonctions les plus exposées au risque de corruption sont celles en lien avec les Achats, le Commerce, le Juridique/Affaires Publiques, le Marketing/Communication et les Systèmes d'Information.

2.1.4.3. Prévention et détection de la corruption (G1-3)

La prévention et la détection de la corruption constitue la première des trois Règles Éthiques Fondamentales de la Charte Éthique de JCDecaux. Des processus spécifiques ont été mis en place pour en garantir la diffusion, en compléments des éléments susmentionnés.

Nos politiques

Conformément à la loi Sapin II, JCDecaux a mis en place les dispositifs nécessaires pour lutter contre la corruption et le trafic d'influence. Ces dispositifs contribuent à la gestion et à la remédiation du risque matériel (IRO) que représentent la fraude, la corruption et la collusion sur les processus du Groupe.

Tous les risques de corruption du Groupe sont gérés dans ce cadre réglementaire. Cinq types de process sont en place pour détecter la corruption :

- le système d'alerte (cf. développements plus haut),
- les contrôles comptables,
- l'audit interne,
- l'évaluation des tiers, et
- les procédures Conformité présentées dans la section 2.1.1.2.1. *Présentation de la gouvernance (GOV-1)*.

En particulier, le Comité de Vigilance et le Comité Éthique & RSE revoient et suivent les risques extra-financiers.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au chapitre 4. *Facteurs de Risques et contrôle interne*, et au 2.2. *Le déploiement de notre démarche de vigilance*.

Une cartographie des risques spécifiques

Depuis 2018, la Direction de l'Audit interne de JCDecaux établit chaque année une cartographie des risques et un processus d'évaluation ciblant et détaillant les risques visés spécifiquement par la réglementation anticorruption. Le processus de cartographie correspondant est présenté en dans la section 4.1 *Politique de maîtrise des risques* du présent Document.

En 2025, une initiative structurante a été lancée afin de renforcer l'identification et la prévention des risques de corruption. Ce travail, prévu sur plusieurs mois, a pour objectif la mise en place, à partir de 2026, d'une cartographie des risques spécifiques de corruption Groupe, déclinée par zone géographique, type de risque et moyens de maîtrise associés.

Une communication et sensibilisation ciblée

Ces mécanismes de détection de la corruption s'accompagnent d'une communication ciblée, visant à informer et sensibiliser les instances dirigeantes ainsi que l'ensemble des collaborateurs sur les politiques/procédures et formations mises en œuvre.

Chaque nouvelle politique ou procédure fait l'objet d'une communication spécifique auprès des dirigeants (Directoire et dirigeants des régions et pays) et des Référents Conformité et Directions Juridiques de zone/pays, puis diffusée à l'ensemble des collaborateurs via les sites intranets pays.

Chaque thème est intégré de manière pédagogique dans le module de formation Éthique (développé plus haut), avec des exemples concrets et des questionnaires permettant aux collaborateurs de s'assurer de leur niveau de compréhension. De même, chaque thème est abordé dans la Charte Éthique Groupe et le Code de conduite Fournisseur avec, dans la première, l'insertion de Guides de bonne conduite dédiés, à vocation pratique et opérationnelle.

Par ailleurs, les instances dirigeantes du Groupe - en particulier le Conseil de surveillance, le Directoire et le C.E.R.S.E. - sont régulièrement informées de la bonne mise en œuvre du plan de conformité, ainsi que du contenu et des modalités des procédures, politiques et plans d'actions déployés. En outre, chaque année, le C.E.R.S.E. reçoit un bilan complet couvrant l'intégralité du plan et l'état des travaux. Par ailleurs, un suivi trimestriel est assuré pour présenter de manière détaillée tous les signalements reçus et traités, notamment en matière de corruption et de droits humains. Le Conseil de surveillance est informé deux fois par an lors de la revue semestrielle des litiges et risques Groupe. Les principales fonctions à risques exposées à la corruption sont les Achats, le Commerce, les Systèmes d'Information, le Juridique/ Affaires Publiques et le Marketing/Communication.

Cas de corruption et de pots-de-vin (G1-4)

Aucun cas de corruption ou de versement de pots-de-vin n'a été identifié au cours de l'exercice 2025.

2.1.4.4. Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)

Les informations relatives aux politiques, processus, actions et dispositifs de suivi concernant les fournisseurs et les travailleurs de la chaîne de valeur sont présentées de manière consolidée dans la section 2.1.3.2. *Chaîne de valeur responsable - Les travailleurs chez les fournisseurs*.

ANNEXE 1 : EXIGENCES DE PUBLICATION AU TITRE DES ESRS COUVERTES PAR L'ÉTAT DE DURABILITÉ (ESRS 2 IRO-2)

Conformément aux normes d'information en matière de durabilité, JCDecaux explicite les modalités de définition des informations matérielles à publier concernant les impacts, risques et opportunités évalués comme matériels. À partir des points de données communiqués par l'EFRAG (*IG 3 List of ESRS Data Points 20240605*), une évaluation de la pertinence des points de données a été réalisée. Elle s'appuie sur deux critères : le point de vue de l'intérêt de l'information relativement à la question qu'elle vise à décrire, et le point de vue de la capacité de l'information à répondre aux besoins des utilisateurs pour leur prise de décision. Cette analyse a été effectuée par le pôle Performance Extra-Financière, puis validée par la Direction du Développement Durable et de la Qualité.

Ainsi, un point de donnée est considéré comme matériel lorsqu'il est issu d'une thématique ou sous-thématique matérielle, que l'exigence de publication est matérielle et que le point de donnée est important pour l'entreprise ou pour les parties prenantes.

Les données considérées comme matérielles mais non disponibles pour ce premier état de durabilité sont mentionnées dans le chapitre *Préambule* du présent document.

Liste des exigences de publication couvertes dans l'état de durabilité :

Informations générales :

Exigences de publication	Référence chapitre
BP-1 Base générale pour la préparation des états de durabilité	2.1.1.1.1. Préambule (BP-1)
BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	2.1.1.1.2. Circonstances particulières (BP-2)
GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	2.1.1.2.1. Présentation de la gouvernance (GOV-1)
GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	2.1.1.2.2. Informations stratégiques de durabilité fournies aux organes de gouvernance (GOV-2)
GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	2.1.1.2.3. Intégration des performances de développement durable dans la rémunération (GOV-3)
GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable	2.1.1.2.4. Déploiement de notre démarche de vigilance en matière de durabilité (GOV-4)
GOV-5 Contrôle interne de l'information en matière de durabilité	2.1.1.2.5. Facteurs de risques et contrôle interne des données ESG (GOV-5)
SBM-1 Stratégie, modèle économique, et chaîne de valeur	2.1.1.3.1. Notre stratégie : le média utile et durable (SBM-1)
SBM-2 Intérêt et point de vue des parties prenantes	2.1.1.3.2. Un dialogue nourri avec nos parties prenantes (SBM-2)
SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	2.1.1.4.2. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	2.1.1.4.1. Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)
IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	Annexe 1 – IRO-2

Informations environnementales :

Exigences de publication	Référence chapitre
E1 ESRS 2 GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	2.1.1.2.3. Intégration des performances de développement durable dans la rémunération (GOV-3)
E1 ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.1.2.1.1. Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3 et IRO-1)
E1 ESRS 2 IRO-1 Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat	2.1.1.4.1. Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) 2.1.2.1.1. Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3 et IRO-1)
E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	2.1.2.1.3. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1) Changement climatique : Nos politiques climat (E1-1 et E1-2)
E1-2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.1.2.1.4. Actions et cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation (E1-3 et E1-4)
E1-3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	2.1.2.1.4. Actions et cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation (E1-3 et E1-4)
E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	
E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique	2.1.2.1.5. Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)
E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	2.1.2.1.6. Les émissions tout au long de la chaîne de valeur (E1-6)
E1-8 Tarification interne du carbone	2.1.2.1.7. Tarification interne du carbone (E1-8)
E1-9 Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat	2.1.2.1.8. Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat (E1-9)
E5 ESRS 2 IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.1.1.4.1. Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)
E5-1 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	2.1.2.2.2. Politiques relatives à l'économie circulaire (E5-1)
E5-2 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.1.2.2.3. Actions et ressources liées à l'économie circulaire (E5-2)
E5-3 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.1.2.2.4. Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3)

Informations sociales :

Exigences de publication	Référence chapitre
S1 ESRS 2 SBM-2 Intérêt et point de vue des parties prenantes	2.1.1.3.2. Un dialogue nourri avec nos parties prenantes (SBM-2)
S1 ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.1.3.1.1. Intérêt et point de vue des parties prenantes, et Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-2 et SBM-3)
S1-1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise	2.1.2.1.2. La Politique Sociale du Groupe à horizon 2030 : fondation des politiques employeur 2.1.3.1.5. Politiques relatives aux droits humains (S1-1) 2.1.3.1.6. Politique relative à la diversité et l'inclusion (S1-1) 2.1.3.1.7. Politiques relatives à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-1)
S1-2 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	2.1.3.1.7. Politiques relatives à la rémunération équitable (S1-1) 2.1.3.1.8. Politiques relatives à la santé - sécurité (S1-1)
S1-3 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	2.1.3.1.9. Politiques relatives à la protection des données personnelles (S1-1) 2.1.3.1.4. Processus d'engagement avec les salariés
S1-4 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	2.1.3.1.7. Un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble des collaborateurs (S1-3) 2.1.3.1.5. Actions et cibles relatives aux droits humains (S1-4, S1-5) 2.1.3.1.6. Actions relatives à la diversité et l'inclusion (S1-4) 2.1.3.1.7. Actions et cibles relatives aux congés pour événements personnels et familiaux (S1-4, S1-5) 2.1.3.1.7. Actions relatives à la rémunération équitable 2.1.3.1.8. Actions relatives à la santé - sécurité (S1-4)
S1-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	2.1.3.1.9. Actions et cibles relatives à la protection des données (S1-4, S1-5) 2.1.3.1.5. Actions et cibles relatives aux droits humains (S1-4, S1-5) 2.1.3.1.6. Cibles relatives à la diversité et l'inclusion (S1-5) 2.1.3.1.7. Actions et cibles relatives aux congés pour événements personnels et familiaux (S1-4, S1-5) 2.1.3.1.7. Cibles relatives à la rémunération équitable 2.1.3.1.8. Cibles relatives à la santé - sécurité (S1-4) 2.1.3.1.9. Actions et cibles relatives à la protection des données (S1-4, S1-5)
S1-6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise	2.1.3.1.3. Caractéristiques des salariés (S1-6)
S1-8 Dialogue social	2.1.1.3.3. Accords et négociations collectives avec les représentants des salariés
S1-9 Indicateurs de diversité	2.1.3.1.6. Favoriser la diversité et l'inclusion (S1-9)
S1-10 Salaires décents	2.1.3.1.7. Conditions de travail (S1-10, S1-15, S1-16) 2.1.3.1.7. Rémunération et salaires décents (S1-10, S1-16)
S1-14 Indicateurs de santé et de sécurité	2.1.3.1.8. Faire rayonner une culture de Santé-Sécurité exemplaire (S1-14)
S1-15 Equilibre entre vie professionnelle et vie privée	2.1.3.1.7. Equilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)
S1-16 Indicateurs de rémunération	2.1.3.1.7. Conditions de travail (S1-10, S1-15, S1-16) 2.1.3.1.7. Rémunération et salaires décents (S1-10, S1-16)
S1-17 Cas, plaintes et impacts graves sur les droits humains	2.1.3.1.5. Droits humains (S1-17)
S2 ESRS 2 SBM-2 Intérêt et point de vue des parties prenantes	2.1.1.3.2. Un dialogue nourri avec nos parties prenantes (SBM-2)
S2 ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique	2.1.3.2.1. Gestion des impacts, risques et opportunités et interaction avec les travailleurs au sujet des impacts (SBM-3, S2-2)
S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	2.1.3.2.1. Les travailleurs chez les fournisseurs 2.1.3.2.6. Les travailleurs chez les clients (annonceurs & mandants)
S2-2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	2.1.3.2.2. Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur amont au sujet des impacts (S2-2)
S2-4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	2.1.3.2.3. Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur amont, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur amont, et efficacité de ces actions (S2-4)
S2-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	2.1.3.2.4. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S2-5)

Exigences de publication	Référence chapitre
S4 ESRS 2 SBM-2 Intérêt et point de vue des parties prenantes	2.1.1.3.2. Un dialogue nourri avec nos parties prenantes (SBM-2)
S4 ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.1.3.3.1. Communication responsable et utilisateurs finaux (ESRS S4 SBM-3)
S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	2.1.3.3.1. Contenus et communication responsables (S4-1, S4-3, S4-4, S4-5) 2.1.3.3.2. Protection des données à caractère personnel des utilisateurs finaux (S4-1)
S4-2 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	2.1.1.3.2. Un dialogue nourri avec nos parties prenantes (SBM-2)
S4-3 Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	2.1.3.3.1. Contenus et communication responsables (S4-1, S4-3, S4-4, S4-5)
S4-4 Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	2.1.3.3.1. Contenus et communication responsables (S4-1, S4-3, S4-4, S4-5) 2.1.3.3.3. Assurer la sécurité de nos activités digitales (S4-1, S4-4, S4-5)
S4-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	2.1.3.3.1. Contenus et communication responsables (S4-1, S4-3, S4-4, S4-5) 2.1.3.3.3. Assurer la sécurité de nos activités digitales (S4-1, S4-4, S4-5)

Informations sur la conduite des affaires :

Exigences de publication	Référence chapitre
G1 ESRS 2 GOV-1 Le rôle des organes de gouvernance	2.1.4.1. Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires (G1-1 et ESRS 2 GOV-1)
G1 ESRS 2 IRO-1 IRO importants et leur lien avec le modèle économique et la stratégie	2.1.1.4.1. Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)
G1-1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	2.1.4.1. Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires (G1-1 et ESRS 2 GOV-1)
G1-2 Gestion des relations avec les fournisseurs	2.1.4.2. Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)
G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	2.1.4.3. Prévention et détection de la corruption (G1-3)
G1-4 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	2.1.4.3. Cas de corruption et de pots-de-vin (G1-4)

Liste des points de données dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'Union :

Exigence de publication et point de données relatif	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Référence
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		2.1.1.2.1. Présentation de la gouvernance (GOV-1)
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		2.1.1.2.1. Présentation de la gouvernance (GOV-1)
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				2.1.1.2.4. Déploiement de notre démarche de vigilance en matière de durabilité (GOV-4)
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n° 4, tableau 3, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non matériel
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non matériel
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Non matériel
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	2.1.2.1.2. Changement climatique : Nos politiques climat (E1-1 et E1-2) 2.1.2.1.3. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g)		Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1.2.1.3. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)

Exigence de publication et point de données relatif	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Référence
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1.2.1.4. Actions et cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation (E1-3 et E1-4)
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				2.1.2.1.5. Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				Non matériel
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1.2.1.6. Les émissions tout au long de la chaîne de valeur (E1-6)
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1.2.1.6. Les émissions tout au long de la chaîne de valeur (E1-6)
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non matériel
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Phase-in
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire — Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique			Phase-in

Exigence de publication et point de données relatif	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Référence
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés			Phase-in
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Phase-in
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				Non matériel

Exigence de publication et point de données relatif	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Référence
ESRS 2 IRO-1 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				Non matériel
ESRS 2 IRO-1 - E4 paragraphe 16, point b	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS 2 IRO-1 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/ mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				Non matériel
ESRS 2 SBM-3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				2.1.3.1.1. Intérêt et point de vue des parties prenantes, et Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-2 et SBM-3)
ESRS 2 SBM-3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				2.1.3.1.1. Intérêt et point de vue des parties prenantes, et Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-2 et SBM-3)
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				2.1.3.1.2. Politiques relatives à nos collaborateurs (S1-1) 2.1.3.1.5. Droits humains (S1-1, S1-4, S1-5, S1-17) 2.1.3.1.7. Conditions de travail (S1-1, S1-10, S1-16)
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		2.1.3.1.2. Politiques relatives à nos collaborateurs (S1-1)

Exigence de publication et point de données relatif	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Référence
ESRS S1-1 Processus e mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				2.1.3.1.1. Intérêt et point de vue des parties prenantes, et Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-2 et SBM-3) 2.1.3.1.5. Droits humains (S1-1, S1-4, S1-5, S1-17) 2.1.3.1.7. Conditions de travail (S1-1, S1-10, S1-16)
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				2.1.3.1.8. Faire rayonner une culture de Santé-Sécurité exemplaire (S1-1, S1-4, S1-5, S1-14)
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				2.1.3.1.4. Engagement avec les salariés (S1-3)
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		2.1.3.1.8. Faire rayonner une culture de Santé-Sécurité exemplaire (S1-1, S1-4, S1-5, S1-14)
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				Phase-in
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		2.1.3.1.7. Conditions de travail (S1-1, S1-10, S1-16)
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I				2.1.3.1.7. Conditions de travail (S1-1, S1-10, S1-16)
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				2.1.3.1.5. Droits humains (S1-1, S1-4, S1-5, S1-17)
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1.3.1.5. Droits humains (S1-1, S1-4, S1-5, S1-17)
ESRS 2 SBM-3 — S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs n° 12 et n°13, Tableau 3, annexe I				2.1.3.2.2. Les travailleurs chez les fournisseurs
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				2.1.3.2. Chaîne de valeur responsable (ESRS S2)
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs n° 11 et n°4, tableau 3, annexe I				2.1.3.2.2. Les travailleurs chez les fournisseurs 2.1.3.2.3. Les travailleurs chez les clients (annonceurs & mandants)

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Référence
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1.3.2. Chaîne de valeur responsable (ESRS S2)
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		2.1.3.2.2. Les travailleurs chez les fournisseurs 2.1.3.2.3. Les travailleurs chez les clients (annonceurs & mandants)
ESRS S2-4 Problème et incidents en matière de droits de l'homme* liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				2.1.3.2. Chaîne de valeur responsable (ESRS S2)
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non matériel
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				2.1.3.3. Communication responsable et utilisateurs finaux (ESRS S4 SBM-3)
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1.3.3. Communication responsable et utilisateurs finaux (ESRS S4 SBM-3)
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				2.1.3.3. Communication responsable et utilisateurs finaux (ESRS S4 SBM-3)
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				2.1.4.2. Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires (G1-1 et ESRS 2 GOV-1)
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				2.1.4.2. Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires (G1-1 et ESRS 2 GOV-1)
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Cas de corruption et de pots-de-vin (G1-4)
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				Cas de corruption et de pots-de-vin (G1-4)

ANNEXE 2 : TABLEAUX RÉGLEMENTAIRES TAXINOMIE VERTE

CHIFFRE D'AFFAIRES

Données IFRS	Critères de contribution substantielle										Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Do No Significant Harm)									
	Activités économiques (1)	Codes (2)	Chiffre d'affaires absolu (3)	part du chiffre d'affaires (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part de chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
			m€	%	Oui; Non; N/EL	Oui; Non; N/EL	Oui; Non; N/EL	Oui; Non; N/EL	Oui; Non; N/EL	Oui; Non; N/EL	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	%	H	T
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																				
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	6.1	103	2,8%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	NA	Oui	Oui	NA	Oui	2,8%		T
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs	6.3	278	7,6%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	NA	Oui	Oui	NA	Oui	6,9%		T
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	6.4	48	1,3%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	NA	NA	Oui	NA	Oui	1,2%		
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	6.15	1 302	35,4%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	35,8%	H	
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		1 731	47,1%	47,1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	46,7%		
dont habitant			35,4%	35,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	Oui	Oui	NA	Oui	Oui	NA	Oui	35,8%	H	
dont transitoire			10,4%	10,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	9,7%		T
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																				
			%	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL										
Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	6.1	57	1,5%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								1,5%		
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs	6.3	43	1,2%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								1,2%		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		100	2,7%	2,7%	0%	0%	0%	0%	0%	0%								2,7%		
TOTAL A (A.1. + A.2.)		1 831	49,8%	49,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	49,4%		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																				
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (B)		1 842	50,2%																	
TOTAL A + B		3 673	100,0%																	

CAPEX

Données IFRS				Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Do No Significant Harm)																							
Activités économiques (1)	Codes (2)	CapEx absolu (3)		part du CapEx (4)		Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part de CapEx alignée sur la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)														
		m€	%	Oui; Non; N/EL	Oui; Non; N/EL																	Oui; Non; N/EL	Oui; Non; N/EL	Oui; Non; N/EL	Oui; Non; N/EL	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	%	H	T
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																																			
Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	6.1	56	8,9%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	NA	Oui	Oui	NA	Oui	3,6%			T															
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs	6.3	14	2,2%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	NA	Oui	Oui	NA	Oui	2,6%			T															
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	6.4	3	0,4%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	NA	NA	Oui	NA	Oui	2,6%																		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	8	1,2%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	NA	Oui	Oui	NA	Oui	1,3%			T															
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	6.15	165	26,4%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	26,8%	H																	
Installation, maintenance et réparation d'équipements d'efficacité énergétique	7.3	0,1	0,0%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,1%	H																	
Installation, maintenance et réparation de stations de chargement pour les véhicules électriques dans les batiments	7.4	0,2	0,0%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,1%	H																	
Installation, maintenance et réparation d'énergies renouvelables	7.6	0,0	0,0%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,0%	H																	
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	3,62	0,6%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	NA	NA	NA	NA	Oui	2,9%																		
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		249	39,8%							Oui	Oui	NA	NA	NA	NA	Oui	40,0%																		
dont habitant			26,5%	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	Oui	Oui	NA	Oui	Oui	NA	Oui	27,0%	H																	
dont transitoire			12,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	7,5%			T															
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																																			
			%	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL																										
Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	6.1	26	4,2%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										2,6%																
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs	6.3	6	0,9%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										0,1%																
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	9	1,4%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										3,1%																
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	49	7,8%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										7,2%																
Equipements Electroniques	1.2	29	4,6%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		N/EL										6,2%																
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		119	19,0%	14,4%	0,0%	0,0%	0,0%	4,6%	0,0%										19,1%																
TOTAL A (A.1. + A.2.)		368	58,8%	54,2%	0,0%	0,0%	0,0%	4,6%	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59,2%																
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																																			
CapEx des activités non eligibles à la taxinomie (B)		258	41,2%																																
TOTAL A + B		626	100,0%																																

OPEX

Données IFRS				Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Do No Significant Harm)																											
Activités économiques (1)	Codes (2)		OpEx absolu (3)		part des OpEx (4)		Atténuation du changement climatique (5)		Adaptation au changement climatique (6)		Ressources aquatiques et marines (7)		Pollution (8)		Economie circulaire (9)		Biodiversité et écosystèmes (10)		Atténuation du changement climatique (11)		Adaptation au changement climatique (12)		Ressources aquatiques et marines (13)		Pollution (14)		Economie circulaire (15)		Biodiversité et écosystèmes (16)		Garanties minimales (17)		Part des OpEx alignée sur la taxinomie, année N-1 (18)		Catégorie (activité habitante) (19)		Catégorie (activité transitoire) (20)	
	m€	%	Oui; Non; N/EL	Oui; Non; N/EL	Oui; Non; N/EL	Oui; Non; N/EL	Oui; Non; N/EL	Oui; Non; N/EL	Oui; Non; N/EL	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	%	H	T																	
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																																						
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																																						
Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	6.1	1	0,6%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	NA	Oui	Oui	NA	Oui	0,5%			T																		
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs	6.3	4	1,8%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	NA	Oui	Oui	NA	Oui	1,7%			T																		
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologique	6.4	2	0,9%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	NA	NA	Oui	NA	Oui	0,9%																					
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	6.15	160	64,5%	Oui	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	64,0%	H																				
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		168	67,8%	67,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	67,0%																					
dont habitant			64,5%	64,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	Oui	Oui	NA	Oui	Oui	NA	Oui	64,0%	H																				
dont transitoire			2,4%	2,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2,2%			T																		
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																																						
			%	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL																													
Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	6.1	0,7	0,3%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									0,2%																				
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs	6.3	1	0,3%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									0,4%																				
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		2	0,6%	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%									0,6%																				
TOTAL A (A.1. + A.2.)		170	68,4%	68,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	0	67,7%																				
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																																						
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie (B)		78	31,6%																																			
TOTAL A + B		248	100,0%																																			

CHIFFRE D'AFFAIRES

	PART DU CA/CA TOTAL	
	Alignée sur la Taxinomie par objectif	Eligible à la Taxinomie par objectif
CCM	47,1%	49,8%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
CE	0%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

CAPEX

	PART DES INVESTISSEMENTS/INVESTISSEMENTS TOTAUX	
	Alignée sur la Taxinomie par objectif	Eligible à la Taxinomie par objectif
CCM	39,8%	54,2%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
CE	0%	4,6%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

OPEX

	PART DES COUTS/COUTS TOTAUX	
	Alignée sur la Taxinomie par objectif	Eligible à la Taxinomie par objectif
CCM	67,8%	68,4%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
CE	0%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

GRILLE DE CONCORDANCE GRI-G4 (OPTION CRITÈRES ESSENTIELS)

Depuis 2002, JCDecaux rend compte de ses informations extra-financières dans le chapitre Développement Durable de son Document d'Enregistrement Universel. Ce reporting est élaboré en accord avec les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI). La GRI est un organisme internationalement reconnu qui propose des lignes directrices pour aider les entreprises à rendre compte de leurs performances économiques, environnementales et sociales.

JCDecaux a choisi d'adopter l'approche de reporting « Critères essentiels » qui définit les éléments généraux et les éléments spécifiques d'informations à publier. Le tableau ci-dessous fait état de ces deux types d'informations pour le Groupe JCDecaux et permet d'apprécier la concordance entre les indicateurs GRI et les informations publiées dans le cadre de notre exercice 2025.

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION			
GRI G4 - indicateurs		Numéros de pages où les indicateurs peuvent être trouvés	Vérification externe
STRATÉGIE ET ANALYSE			
G4-1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation sur la pertinence du Développement Durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer	Pages 4-5	
PROFIL DE L'ORGANISATION			
G4-3	Nom de l'organisation	Page de couverture	
G4-4	Principales marques et principaux produits et services	Pages 34-48	
G4-5	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Page 418	
G4-6	Nombre de pays dans lesquels l'organisation est implantée et préciser le nom de ceux où l'organisation exerce d'importantes activités, ou qui sont particulièrement concernés par les thèmes de Développement Durable abordés dans le rapport	Pages 47, 416-417	Pages 262-263
G4-7	Mode de propriété et la forme juridique	Page 418	
G4-8	Marchés desservis (incluant la répartition géographique, les secteurs desservis et les types de clients et de bénéficiaires)	Pages 34-48, 416-417	
G4-9	Taille de l'organisation	Pages 6-9	Pages 262-263
G4-10	Nombre total de salariés (par type de contrat de travail et par sexe)	Pages 109	
G4-11	Pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective	Page 112	
G4-12	Description de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation	Page 72	
G4-13	Changements substantiels de taille, de structure, de capital ou de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation survenus au cours de la période de reporting	Pages 12-13	
G4-14	Démarche ou le principe de précaution est pris en compte par l'organisation	Pages 159-177, 268-279	
G4-15	Répertorier les chartes, principes et autres initiatives en matière économique, environnementale et sociale, développés en externe et auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval	Pages 72, 108, 112-121, 131-134, 159-177, 268-279	
G4-16	Affiliations à des associations (associations professionnelles par exemple) ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts	Page 72	
ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS IDENTIFIÉS			
G4-17	Entités incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation	Pages 415-417	Pages 262-263
G4-18	Processus de contenu et du Périmètre des Aspects	Pages 58-71	
G4-19	Aspects pertinents identifiés dans le processus de contenu	Pages 58-72	
G4-20	Périmètre de chacun des Aspects pertinents au sein de l'organisation	Pages 58-72	
G4-21	Périmètre de chacun des Aspects pertinents en dehors de l'organisation	Pages 58-72	
G4-22	Raisons et les conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs	N/A	
G4-23	Changements substantiels concernant le Champ d'étude et le Périmètre des Aspects, par rapport aux précédentes périodes de reporting	Pages 12-13, 58-59	Pages 154-158
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES			
G4-24	Liste des Groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	Pages 72-74, 125-134	
G4-25	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	Pages 58-74, 125-134	
G4-26	Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes	Pages 72-74, 125-134	
G4-27	Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'entreprise y répond	Pages 58-74, 125-134	
PROFIL DU RAPPORT			
G4-28	Période de reporting pour les informations fournies	Pages 58-59	Pages 154-158
G4-29	Date du dernier rapport publié	Pages 58-59	Pages 154-158
G4-30	Cycle de reporting	Pages 58-59	Pages 154-15

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION			
GRI G4 - indicateurs		Numéros de pages où les indicateurs peuvent être trouvés	Vérification externe
G4-31	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	Page 409	
G4-32	Option de « conformité » choisie par l'organisation, Index du contenu GRI pour l'option choisie et référence au Rapport de vérification externe	Pages 58, 149, 154	
G4-33	Politique et pratique courante de l'organisation visant à solliciter une vérification externe du rapport	Pages 58-59, 154	
GOUVERNANCE			
G4-34	Structure de la gouvernance de l'organisation	Pages 180-209	
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ			
G4-56	Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, tels que les codes de conduite et codes d'éthique	Pages 24-26, 112-121, 131-134, 159-177, 268-279	

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION						
GRI G4 - indicateurs		Numéros de pages où les indicateurs peuvent être trouvés	Omission(s) identifiée(s)	Raisons de l'omission	Explication de l'omission	Vérification externe
CATÉGORIE : ENVIRONNEMENT						
ASPECT PERTINENT : ÉNERGIE						
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 82-99				
G4-EN3	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Pages 85-91 et voir notre réponse au CDP				Pages 154-158
G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	Pages 85-91 et voir notre réponse au CDP				
ASPECT PERTINENT : ÉMISSIONS						
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 82-99 et voir notre réponse au CDP				
G4-EN15	Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1)	Page 93 et voir notre réponse au CDP				Pages 154-158
G4-EN16	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2) liées à l'énergie	Page 93 et voir notre réponse au CDP				Pages 154-158
G4-EN17	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)	Page 93 et voir notre réponse au CDP				Pages 154-158
G4-EN18	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	Voir notre réponse au CDP				
G4-EN19	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Pages 82-98 et voir notre réponse au CDP				Pages 154-158
ASPECT PERTINENT : EFFLUENTS ET DECHETS						
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Page 81				
G4-EN23	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	Page 81				
ASPECT PERTINENT : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS						
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 122-125				
G4-EN32	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux	Page 123				

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

GRI G4 - indicateurs	Numéros de pages où les indicateurs peuvent être trouvés	Omission(s) identifiée(s)	Raisons de l'omission	Explication de l'omission	Vérification externe

CATÉGORIE : SOCIAL

SOUS-CATÉGORIE : PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT

ASPECT PERTINENT : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 118-120			Pages 154-158
G4-LA6	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Pages 118-120	Information non reportée par sexe	L'information est actuellement non disponible	Pages 154-158

ASPECT PERTINENT : FORMATION ET ÉDUCATION

G4-DMA	Description de l'approche managériale				
G4-LA9	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle		Information non reportée par sexe et par catégorie professionnelle	L'information est actuellement non disponible	

ASPECT PERTINENT : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 109, 114-115			
G4-LA12	Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés par catégorie professionnelle, en fonction du sexe, de la tranche d'âge, de l'appartenance à une minorité et d'autres indicateurs de diversité	Pages 109, 114-115	Information sur les minorités	L'existence de restrictions légales spécifiques	Loi N°78- 17 du 6 janvier 1978 « loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés » (Article 8)

ASPECT PERTINENT : ÉVALUATION DES PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI CHEZ LES FOURNISSEURS

G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 122-125			
G4-LA14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi	Page 123			

SOUS-CATÉGORIE : DROITS DE L'HOMME

ASPECT PERTINENT : ÉVALUATION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME CHEZ LES FOURNISSEURS

G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 122-125			Pages 154-158
G4-HR10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme	Page 123			

SOUS-CATÉGORIE : SOCIÉTÉ

ASPECT PERTINENT : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 112-113, 131-134			Pages 154-158
G4-SO4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	Pages 112-113, 131-134			

TABEAU DE CONCORDANCE TCFD

THÈME	RECOMMANDATION DE LA TCFD	CONCORDANCE AVEC L'ETAT DE DURABILITÉ 2024 ET LA RÉPONSE AU CDP 2024
Gouvernance Fournir des informations sur la gouvernance de l'organisation à l'égard des risques et des opportunités liés aux changements climatiques	a) Décrire la surveillance des risques et des opportunités liés aux changements climatiques exercée par le conseil d'administration	CDP : - C4. [4.1.2] Identify the positions (do not include any names) of the individuals or committees on the board with accountability for environmental issues and provide details of the board's oversight of environmental issues. DEU : - 2.1.1.2.1. Présentation de la gouvernance (GOV-1) / Les organes de Direction - 2.1.1.2.2. Informations stratégiques de durabilité fournies aux organes de gouvernance (GOV-2)
	b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés aux changements climatiques	CDP : - C4. [4.3.1] Provide the highest senior management-level positions or committees with responsibility for environmental issues (do not include the names of individuals). DEU : - 2.1.1.2.1. Présentation de la gouvernance (GOV-1) / Les organes de Direction - 2.1.1.2.5. Facteurs de risques et contrôle interne des données ESG (GOV-5) - 2.1.2.1.3. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)
Stratégie Fournir des informations sur les effets avérés et potentiels des risques et des opportunités liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, lorsque ces informations ont un caractère significatif	a) Décrire les risques et les opportunités liés aux changements climatiques à court, moyen et long terme qui ont été identifiés par l'organisation	CDP : - C2. [2.1] How does your organization define short-, medium-, and long-term time horizons in relation to the identification, assessment, and management of your environmental dependencies, impacts, risks, and opportunities? - C2. [2.4] How does your organization define substantive effects on your organization? - C3. [3.1.1] Provide details of the environmental risks identified which have had a substantive effect on your organization in the reporting year, or are anticipated to have a substantive effect on your organization in the future. - C3. [3.6.1] Provide details of the environmental opportunities identified which have had a substantive effect on your organization in the reporting year, or are anticipated to have a substantive effect on your organization in the future. DEU : - 2.1.1.4.2. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3) - 2.1.2.1.1. Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3 et IRO-1) - 2.1.2.3. Taxinomie verte : évaluer la durabilité de nos activités
	b) Décrire l'impact des risques et opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation	CDP : - C5. [5.2] Does your organization's strategy include a climate transition plan? - C3. [3.1.1] Provide details of the environmental risks identified which have had a substantive effect on your organization in the reporting year, or are anticipated to have a substantive effect on your organization in the future. - C3. [3.6.1] Provide details of the environmental opportunities identified which have had a substantive effect on your organization in the reporting year, or are anticipated to have a substantive effect on your organization in the future. - C5. [5.3.1] Describe where and how environmental risks and opportunities have affected your strategy. - C5.[5.3.2] Describe where and how environmental risks and opportunities have affected your financial planning. DEU : - 2.1.2.1.1. Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3 et IRO-1) - 2.1.2.1.8. Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat (E1-9) - DR avec Phase-in
	c) Résilience de la stratégie dans différents scénarios climatiques	CDP : - C5. [5.1] Does your organization use scenario analysis to identify environmental outcomes? - C5. [5.2] Does your organization's strategy include a climate transition plan? DEU : - 2.1.2.1.2. Changement climatique : Nos politiques climat (E1-1 et E1-2) [Avec respect des MDR-P] - 2.1.2.1.1. Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3 et IRO-1)

THÈME	RECOMMANDATION DE LA TCFD	CONCORDANCE AVEC L'ETAT DE DURABILITÉ 2024 ET LA RÉPONSE AU CDP 2024
Risk Management Décrire les processus utilisés par l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques climatiques	a) Décrire les processus mis en place par l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques	CDP : - C2. [2.1] How does your organization define short-, medium-, and long-term time horizons in relation to your dependencies, impacts, risks, and opportunities. - C2. [2.2.2] Provide details of your organization's process for identifying, assessing, and managing environmental dependencies, impacts, risks, and/or opportunities. - C2. [2.4] How does your organization define substantive effects on your organization? DEU : - 2.1.1.4.1. Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) - 2.1.2.1.1. Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3 et IRO-1)
	b) Procédures de gestion des risques climatiques	CDP : - C2. [2.2.2] Provide details of your organization's process for identifying, assessing, and managing environmental dependencies, impacts, risks, and/or opportunities. - C2. [2.4] How does your organization define substantive effects on your organization? DEU : - 2.1.2.1.1. Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3 et IRO-1) - 2.1.2.1.2. Changement climatique : Nos politiques climat (E1-1 et E1-2) [Avec respect des MDR-P] - 2.1.2.1.4. Actions et cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation (E1-3 et E1-4)
	c) Intégration des procédures d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques dans la gestion globale des risques de l'entreprise	CDP : - C2. [2.2.2] Provide details of your organization's process for identifying, assessing, and managing environmental dependencies, impacts, risks, and/or opportunities. - C2. [2.4] How does your organization define substantive effects on your organization? DEU : - 2.1.2.1.2. Changement climatique : Nos politiques climat (E1-1 et E1-2) [Avec respect des MDR-P] - 2.1.2.1.3. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)
Indicateurs & Objectifs Publier les indicateurs et objectifs permettant d'évaluer et de gérer les risques et opportunités climatiques pertinents	a) Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et les opportunités conformément à sa stratégie et la procédure de gestion des risques	CDP : - C3. [3.1.1] Provide details of the environmental risks identified which have had a substantive effect on your organization in the reporting year, or are anticipated to have a substantive effect on your organization in the future. - C3. [3.6.1] Provide details of the environmental opportunities identified which have had a substantive effect on your organization in the reporting year, or are anticipated to have a substantive effect on your organization in the future. DEU : - 2.1.2.1.4. Actions et cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation (E1-3 et E1-4) - 2.1.2.1.5. Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5) - 2.1.2.1.6. Les émissions tout au long de la chaîne de valeur (E1-6) - 2.1.2.1.8. Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat (E1-9) - DR en Phase-in
	b) Déclaration des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les scopes 1, 2 & 3 et des risques associés	CDP : - C7. (7.6) / (7.7) What were your organization's gross global Scope 1 & Scope 2 emissions in metric tons CO₂eq. - C7. (7.8) Account for your organization's gross global Scope 3 emissions, disclosing and explaining any exclusions. DEU : - 2.1.2.1.6. Les émissions tout au long de la chaîne de valeur (E1-6)
	c) Objectifs utilisés pour gérer les risques et opportunités climatiques et les performances réalisées par rapport aux objectifs	CDP : - C7. [7.53.1] / [7.53.2] Provide details of your absolute/intensity emissions targets and progress made against those targets. - C7. [7.54.1] Provide details of your targets to increase or maintain low-carbon energy consumption or production. - C7. [7.54.3] Provide details of your net-zero. DEU : - 2.1.2.1.2. Changement climatique : Nos politiques climat (E1-1 et E1-2) [Avec respect des MDR-P] - 2.1.2.1.3. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1 1)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES CHARGÉ DE LA MISSION DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

Le présent rapport est émis en notre qualité de Commissaire aux Comptes chargé de la mission de certification des informations en matière de durabilité. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section 2.1 « Etat de durabilité » dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, JCDecaux SE est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du Groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires, des résultats et de la situation du groupe. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du Code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- La conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par JCDecaux SE pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du Travail ;
- La conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 2.1 « Etat de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS ; et
- Le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de Commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées et à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par JCDecaux SE dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de JCDecaux SE, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par JCDecaux SE en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur le respect par l'entité des dispositions légales et réglementaires relatives au plan de vigilance publié en application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par JCDecaux SE pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au dernier alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du Travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- Le processus défini et mis en œuvre par JCDecaux SE incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du Travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section 2.1 « Etat de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, et
- Les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par JCDecaux SE avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la section 2.1.1.4.1. « Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) » dans le rapport sur la gestion du groupe relatif, notamment, au périmètre inclus dans la prise en compte de la chaîne de valeur tel que décrit.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par la société JCDecaux SE pour déterminer les informations publiées.

• Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées à la section « 2.1.1.4.1. Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) » du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant la mise à jour du processus d'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques à l'entité, tel que présenté dans la section « 2.1.1.4.2. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3) » du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités, notamment le dialogue mis en œuvre, le cas échéant, avec les parties prenantes.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité et, le cas échéant, avec les analyses de risques menées par les entités du groupe.

Nous avons :

- Apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité avec les analyses sectorielles disponibles ;
- Apprécié comment l'entité a pris en considération les différents horizons temporels notamment s'agissant des enjeux climatiques ;
- Apprécié si l'entité a pris en compte les risques et opportunités pouvant découler d'événements à la fois passés et futurs du fait de ses activités propres ou de ses relations d'affaires, y compris les actions entreprises pour gérer certains impacts ou risques.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 2.1 Etat de durabilité du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- Les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section « 2.1 Etat de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- La présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- Le périmètre retenu par JCDecaux SE relativement à ces informations est approprié ; et
- Sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « 2.1 Etat de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans le rapport sur la gestion du groupe concernant :

- la période de référence retenue (exercice décalé) dont sont issues certaines informations publiées, notamment la ventilation des effectifs et les consommations électriques, dans le point 2.1.1.1. « Informations relatives à notre reporting et son périmètre ».

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au point « 2.1.2.1. Déployer une stratégie climat ambitieuse visant le Net Zéro (ESRS E1) » du rapport sur la gestion du Groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, en particulier, les responsables « climat » et la direction « R&D, Département Ecoconception et Architecture Produits », apprécier si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique et énergies renouvelables ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section « 2.1.2.1. Déployer une stratégie climat ambitieuse visant le Net Zéro (ESRS E1) » de la section environnementale des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre :

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées pour les données relatives à la consommation d'énergie ;
- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2.
- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
 - La justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
 - Le processus de collecte d'informations,
- Nous avons apprécié, sur la base de sondages, le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur le bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;

- Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- En ce qui concerne les estimations que nous avons jugées structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
 - Par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
 - Nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés ;
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par JCDecaux SE pour déterminer le caractère éligible et aligné de activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- De la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- Sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant le respect des exigences de publication des informations relatives au Référentiel Taxonomie.

Les informations publiées au titre de la Taxonomie figurent aux sections « 2.1.2.3. Taxinomie verte : évaluer la durabilité de nos activités » et « Annexe 2 : Tableaux réglementaires taxinomie verte » du rapport sur la gestion du groupe.

Concernant le caractère éligible des activités :

Nos principales diligences sur ces informations ont consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes que nous avons jugé appropriées :
 - prendre connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations de la Taxonomie dans l'état de durabilité,
 - examiner la documentation sous-jacente disponible ;
 - mettre en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section « 2.1.2.3. Taxinomie verte : évaluer la durabilité de nos activités » et « Annexe 2 : Tableaux réglementaires taxinomie verte » incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

Concernant le caractère aligné des activités éligibles

Nos principales diligences sur ces informations ont consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes que nous avons jugé appropriées :
 - prendre connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations de la Taxonomie dans l'état de durabilité,
 - examiner la documentation sous-jacente disponible ;
 - mettre en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section « 2.1.2.3. Taxinomie verte : évaluer la durabilité de nos activités » et « Annexe 2 : Tableaux réglementaires taxinomie verte » incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent

Nous avons par ailleurs :

- apprécié si les méthodes et hypothèses utilisées par la Société pour déterminer les informations publiées sont appropriées au regard de la Taxonomie ;
- examiné, sur la base de sondage, les justificatifs avec les informations correspondantes ;

Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2026

L'un des Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Vincent Frambourt
Associé

2.2. LE DÉPLOIEMENT DE NOTRE DÉMARCHE VIGILANCE

2.2.1. UNE DÉMARCHE VIGILANCE ASSOCIANT TOUS LES ACTEURS DU GROUPE

Depuis longtemps soucieux de l'impact humain, social et environnemental de ses activités à l'égard de ses collaborateurs et parties prenantes, JCDecaux déploie depuis 2018 une démarche continue de Vigilance, conforme au cadre légal applicable et à une stratégie RSE ambitieuse, renouvelée en 2022.

Cette démarche implique la mobilisation d'acteurs essentiels au sein du Groupe, tant pour sa gouvernance globale à son niveau le plus élevé (2.2.1.1.), que pour son élaboration et son suivi qui mobilisent plusieurs fonctions transverses, en s'appuyant sur un référentiel et des structures dédiés (2.2.1.2.).

2.2.1.1. Organes de gouvernance

- Créé en 2018, le Comité de Vigilance Groupe est plus particulièrement en charge de l'élaboration du Plan de Vigilance annuel, de sa présentation au Comité d'Éthique & de la RSE, ainsi que du suivi de sa mise en œuvre (à mi-exercice et en fin d'exercice), ainsi que du traitement des signalements qui lui sont transmis. Il s'assure du suivi des plans d'action en lien avec les risques Extra-Financiers majeurs traités dans le cadre de l'exercice C.S.R.D. (pour plus de détails, se référer au 2.2.2.2 *Nos outils & moyens* du présent Document).
- Le Directoire de JCDecaux SE entérine chaque année le Plan de Vigilance préparé par le Comité et préalablement approuvé par le Comité d'Éthique & de la RSE (voir plus loin), et se tient régulièrement informé de son application dans le cadre du suivi de la politique de conformité de la Société et du Groupe JCDecaux.
- Le Comité d'Éthique & de la RSE approuve le Plan de Vigilance annuel et suit en outre, depuis 2023, les questions liées à la RSE pour le compte du Conseil de surveillance, de manière à mieux appréhender ces sujets et la façon dont ils sont traités par la Société.
- Le Conseil de surveillance de JCDecaux SE, en charge du contrôle de la gestion de la Société par le Directoire, est régulièrement informé des principaux enjeux auxquels la Société est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale.

2.2.1.2. Structures & référentiels dédiés

		COMITÉS SPÉCIALISÉS	DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES	FONCTIONS TRANSVERSES	RÉFÉRENTIELS
DROITS HUMAINS	GRUPE	Le Comité C.I.V.S.F. , piloté par les Directions des Ressources Humaines - Projets Internationaux, assure la gouvernance du suivi des Valeurs Sociales Fondamentales	Direction des Ressources Humaines - Projets Internationaux	- La Direction Développement Durable & Qualité est co-responsable avec les Fonctions du Groupe de l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux à leurs différents métiers. - La Direction Juridique Groupe est en charge des Secrétariats du Comité de Vigilance et du Comité d'Éthique & de la R.S.E. (C.E.R.S.E.), ainsi que du traitement des signalements Vigilance. - La Direction de la Conformité, au sein de la Direction Juridique Groupe, est en charge du suivi de la Conformité au sein du Groupe. - La Direction de l'Audit interne coordonne l'établissement de la cartographie des risques Groupe, qui inclut les risques Extra-Financiers et intègre les enjeux du Développement durable. - La Direction des Systèmes d'Information Groupe supervise les développements et la disponibilité du dispositif d'alerte.	EXTERNE Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (« Global Compact ») (depuis 2015) INTERNE Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales (édition 2020) Politique Sociale Groupe (édition 2023)
	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS		Direction Achats, Stocks & Production		INTERNE Code de conduite Fournisseur (édition 2022)
SANTÉ - SÉCURITÉ	GRUPE	Le Comité Santé & Sécurité Groupe , piloté par la Direction des Opérations Internationales, assure depuis 2014 le suivi du déploiement de la Politique Santé-Sécurité du Groupe, via notamment un programme d'audit et de sensibilisation à la santé-sécurité des filiales.	Direction des Opérations Internationales	- La Direction Développement Durable & Qualité est co-responsable avec les Fonctions du Groupe de l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux à leurs différents métiers. - La Direction Juridique Groupe est en charge des Secrétariats du Comité de Vigilance et du Comité d'Éthique & de la R.S.E. (C.E.R.S.E.), ainsi que du traitement des signalements Vigilance. - La Direction de la Conformité, au sein de la Direction Juridique Groupe, est en charge du suivi de la Conformité au sein du Groupe. - La Direction de l'Audit interne coordonne l'établissement de la cartographie des risques Groupe, qui inclut les risques extra-financiers et intègre les enjeux du Développement durable. - La Direction des Systèmes d'Information Groupe supervise les développements et la disponibilité du dispositif d'alerte.	INTERNE - Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales (2018) - Politique Sociale Groupe (édition 2023) - Priorité « Pour une culture de responsabilité de notre écosystème » (Stratégie RSE 2030) - JCDecaux Health & Safety Policy statement - GRHS.001 Group Health & Safety Minimum Requirements
	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS		FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS Direction Achats, Stocks & Production SOUS-TRAITANTS Direction des Opérations Internationales		INTERNE - Code de conduite Fournisseur (2022) - Priorité « Pour une culture de responsabilité de notre écosystème » (Stratégie RSE 2030)
ENVIRONNEMENT	GRUPE	Le Comité Climat est piloté par la Direction Développement Durable & Qualité et sponsorisé par le Directeur Général Finance, Systèmes d'Information & Administration, membre du Directoire. Il coordonne et valide toutes les actions visant à améliorer l'empreinte environnementale du Groupe, avant approbation du Directoire	Direction du Développement Durable & Qualité Direction Achats, Stocks & Production Direction des Opérations Internationales	- La Direction Développement Durable & Qualité est co-responsable avec les Fonctions du Groupe de l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux à leurs différents métiers. - La Direction Juridique Groupe est en charge des Secrétariats du Comité de Vigilance et du Comité d'Éthique & de la R.S.E. (C.E.R.S.E.), ainsi que du traitement des signalements Vigilance. - La Direction de la Conformité, au sein de la Direction Juridique Groupe, est en charge du suivi de la Conformité au sein du Groupe. - La Direction de l'Audit interne coordonne l'établissement de la cartographie des risques Groupe, qui inclut les risques extra-financiers et intègre les enjeux du Développement durable. - La Direction des Systèmes d'Information Groupe supervise les développements et la disponibilité du dispositif d'alerte.	EXTERNE Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (« Global Compact ») (depuis 2015) INTERNE Ambition « Pour une empreinte environnementale optimisée » (Stratégie RSE 2030)
	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS		Direction Achats, Stocks & Production		INTERNE Code de conduite Fournisseur (édition 2022)

2.2.2. BILAN D'EXÉCUTION DU PLAN DE VIGILANCE 2025 & OBJECTIFS DU PLAN DE VIGILANCE 2026

2.2.2.1. Nos réalisations en 2025 & objectifs pour 2026

Conformément à ses engagements annuels, le Groupe JCDecaux a mis en œuvre les diligences nécessaires en vue d'élaborer et rendre public son Plan de Vigilance 2026 dans le présent Document d'Enregistrement Universel 2025, tel qu'inséré dans le rapport de gestion de la Société.

Conforme à la Stratégie de conformité arrêtée par le Groupe et approuvée par le Directoire de la Société, ce Plan fait le bilan détaillé de notre démarche Vigilance en 2025 et recense précisément les objectifs assignés pour 2026, en s'appuyant notamment sur les procédures et les textes de référence en vigueur au sein du Groupe (Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales, Politique Sociale Groupe, Pacte Mondial des Nations Unies et Code de conduite Fournisseur).

Le détail des actions réalisées en 2025 et des objectifs projetés pour 2026 figure en Annexe 1 du présent Document.

Compte-rendu du Plan de Vigilance 2025 : un effort soutenu en faveur de la culture Vigilance du Groupe

En 2025, des efforts collaboratifs substantiels ont été fournis pour assurer la réalisation des objectifs Vigilance qui avaient été assignés par le Plan annuel.

L'accent a ainsi porté tout particulièrement sur :

- le déploiement d'une cartographie des risques encore plus adaptée aux différentes configurations Métiers et Pays :
 - par la finalisation de la refonte de la cartographie des risques Achats initiée en 2024 (fonctions Achats / Audit Interne),
 - par la mise en œuvre pour la 2ème année consécutive d'une analyse de double matérialité, prérequis de la C.S.R.D., afin d'identifier les Impacts, Risques et Opportunités matériels pour le Groupe (fonction Développement durable & Qualité) ;
- la connaissance et le respect par les filiales des valeurs, principes et engagements de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales, au moyen de plans d'action correctifs établis sur le fondement des résultats de l'enquête bisannuelle portant sur la période 2023-2024, ainsi que par le lancement de l'enquête bisannuelle portant sur la période 2025-2026 (fonction Ressources Humaines & Projets Internationaux) ;
- la diffusion de standards Santé-Sécurité auprès des filiales et sous-traitants, par la réalisation en 2025 de 10 audits en présentiel ou distanciel et la tenue de 4 réunions du Comité Santé-Sécurité, ainsi que la poursuite du déploiement d'une campagne de sensibilisation à la santé-sécurité auprès des responsables de zone et de pays, et d'une campagne dédiée à la santé-sécurité auprès de l'ensemble des collaborateurs [fonction Opérations Internationales] ;
- la signature par 100 % des Directeurs et Directeurs financiers des pays d'une lettre d'affirmation annuelle portant sur le respect et la bonne diffusion des Chartes, Codes, procédures et politiques du Groupe en lien avec la politique Conformité [fonction Juridique/Conformité] ;
- la signature par 100 % des nouveaux fournisseurs et fournisseurs-clé du Code de conduite Fournisseur ;
- la mise en œuvre du 2ème exercice C.S.R.D. et la réalisation du 2ème État de durabilité par l'auditeur de durabilité Grant Thornton [fonction Développement durable & Qualité] ;
- la poursuite du déploiement de la Stratégie RSE 2030 du Groupe, enrichie par une Stratégie Climat ambitieuse [fonction Développement durable & Qualité] ;

- le renforcement de la culture Vigilance au sein du Groupe avec :
 - 100 % des nouveaux collaborateurs ayant accès via un digital learning au module de formation Vigilance incluant la Charte Internationale des Valeurs Sociales et le Code de conduite Fournisseur (fonctions Ressources Humaines & Projets Internationaux / Développement durable & Qualité / Juridique - Conformité & Achats - Stocks & Production),
 - 100 % des nouveaux collaborateurs (connectés et non-connectés) ayant souscrit à la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales (fonctions Ressources Humaines & Projets Internationaux / Juridique - Conformité), et
 - 100 % des nouveaux acheteurs ayant suivi une formation spécifique aux Achats responsables (fonctions Achats - Stocks & Production / Ressources Humaines & Projets Internationaux / Développement durable & Qualité).

Plan de Vigilance 2026 : une intensification de notre effort de sensibilisation et d'intégration de la démarche Vigilance dans les stratégies Groupe

En 2026, le Groupe poursuivra et intensifiera ses efforts, en particulier pour :

- renforcer, en synergie avec la nouvelle cartographie des risques Achats, l'analyse des risques climatiques ainsi que l'analyse de double matérialité dans le cadre de l'exercice annuel C.S.R.D., afin d'identifier les Impacts, Risques et Opportunités matériels pour le Groupe (fonctions Achats - Stocks & Production, Audit interne & Développement durable & Qualité),
- assurer avec le support du Comité C.I.V.S.F. le pilotage et le suivi des plans d'action correctifs définis à partir des résultats de l'enquête bisannuelle 2023-2024, ainsi que la poursuite de l'enquête bisannuelle 2025-2026, en ce qui concerne la conformité des filiales à la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales (fonction Ressources Humaines & Projets Internationaux),
- poursuivre le plan d'audit général et santé-sécurité des filiales et des sous-traitants avec des missions d'audit sur le terrain toujours plus approfondies (fonction Audit interne),
- assurer la bonne diffusion de la culture Vigilance au sein du Groupe, en poursuivant l'effort de formation et de sensibilisation interne, en particulier auprès des nouveaux collaborateurs et des fonctions exposées comme les acheteurs et le management opérationnel, au moyen du programme existant et en préparation (fonctions Achats - Stocks & Production, Juridique/Conformité et Ressources Humaines & Projets Internationaux),
- assurer le bon fonctionnement du nouveau système d'alerte mis en œuvre depuis 2024 et un traitement efficace des signalements des collaborateurs et des parties prenantes, en conformité avec les procédures publiées, avec le support des Référents Conformité dans les pays [fonction Juridique - Conformité], et
- poursuivre la mise en œuvre des Stratégies RSE 2030 et Climat du Groupe, avec respectivement le Comité Environnement et le Comité des programmes ESG (fonction Développement Durable & Qualité).

En 2026, le Groupe entend poursuivre la mobilisation de ses équipes à travers le monde pour assurer une bonne mise en œuvre de sa démarche Vigilance, tant en interne à l'adresse de l'ensemble de ses collaborateurs qu'à l'égard de ses fournisseurs, clients et sous-traitants.

2.2.2.2. Nos outils & moyens

Le Comité d'Éthique & de la RSE

Initialement dédié depuis 2001 au suivi des questions relatives à l'éthique des affaires et, plus particulièrement, au respect des Règles Éthiques Fondamentales inscrites dans la Charte Éthique Groupe, le Comité d'Éthique & de la RSE porte depuis 2023 une attention particulière à la stratégie RSE et à la Stratégie Climat de la Société, telle que définies par le Directoire, et aux principes d'action, politiques et pratiques, mis en œuvre dans les domaines social et environnemental.

La mission du Comité d'Éthique & de la RSE consiste, en ce qui concerne la RSE, plus particulièrement à :

- s'assurer de la prise en compte des sujets RSE par le Groupe et, en particulier, du bon déploiement et de la bonne application de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales et de la Politique Sociale Groupe,
- examiner les risques en matière de RSE en lien avec les activités du Groupe,
- procéder à l'examen des politiques du Groupe en matière de RSE, des objectifs fixés et des résultats obtenus,
- vérifier l'efficacité des systèmes de reporting extra-financier, d'évaluation et de contrôle afin de permettre à la Société de produire une information extra-financière fiable,
- examiner l'ensemble des informations extra-financières publiées par la Société et notamment l'État de durabilité établi au titre de l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 et du décret n°2023-1394 du 30 décembre 2023, ainsi que le Plan de Vigilance établi et publié en conformité avec la loi du 27 mars 2017 sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre,
- examiner toute situation potentiellement contraire aux règles et procédures du Groupe (en particulier celles figurant dans la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales du Groupe, la Politique Sociale Groupe et la Charte de la Déontologie de la Communication Extérieure) et qui pourrait être portée à son attention, notamment en conséquence de signalements réalisés via le dispositif d'alerte du Groupe ou autrement, et
- examiner et suivre les notations obtenues de la part des agences extra-financière.

Le Comité d'Éthique & de la RSE coordonne son action avec le Comité d'audit pour ce qui est de l'examen des risques pesant sur l'activité du Groupe, et avec le Comité des rémunérations et des nominations pour ce qui est du suivi de la politique de diversité du Groupe ainsi que de la politique de rémunération de ses dirigeants en partie conditionnée à des objectifs dits « RSE ».

Le Comité de Vigilance & le mécanisme d'alerte

Un organe dédié

Ce Comité du Directoire a été créé en 2018 afin d'assurer un suivi régulier et rigoureux de l'action du Groupe en matière de Vigilance. Composé de représentants des principales fonctions concernées (Achats-Stocks & Production, Audit Interne, Communication, Développement Durable & Qualité, Opérations internationales, Juridique - Conformité et Ressources Humaines & Projets Internationaux), il est présidé par un membre du Directoire et se réunit au moins trois fois par an.

Son action est complétée par celle de deux Comités spécialisés au niveau du Groupe : le Comité Climat et le Comité Santé - Sécurité, en charge d'initier et de relayer les plans d'action définis par le Comité de Vigilance et approuvés par le C.E.R.S.E. dans leur domaine respectif de compétence (pour plus de détails, voir au 2.2.1. du présent Document).

Des responsabilités étendues

Les missions principales du Comité sont : (i) élaborer le Plan de Vigilance annuel et s'assurer régulièrement de sa mise en œuvre par un bilan d'exécution, (ii) suivre les risques majeurs extra-financiers (iii) participer à la préparation des travaux du Comité d'Éthique & de la RSE en matière de RSE, (iv) traiter les signalements reçus via le dispositif d'alerte du Groupe ressortant du domaine de la Vigilance, et (iv) se saisir de toute question en rapport avec la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales du Groupe, la Politique Sociale Groupe, le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou le mécanisme d'alerte et de recueil des signalements, et faire à ce sujet au Comité d'Éthique & de la RSE et au Directoire toute recommandation qu'il juge nécessaire.

Un suivi rigoureux du programme Vigilance

Le Comité de Vigilance s'est réuni à trois reprises en 2025, en début d'année pour arrêter le bilan du Plan de Vigilance 2024 et le projet de Plan de Vigilance 2025, en juillet pour faire un état de situation sur sa mise en œuvre à mi-année, et en septembre pour participer à la préparation des travaux du Comité d'Éthique et de la RSE. Il a également été tenu informé par son Secrétariat des signalements parvenus en 2025 et des suites qui y ont été apportées (voir ci-dessous).

Une mise en œuvre satisfaisante du dispositif d'alerte

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace et homogène du dispositif d'alerte dans l'ensemble des filiales du Groupe, en cohérence avec le cadre légal et réglementaire français (et local pour certains pays), la procédure correspondante de Recueil et de Traitement des signalements prévoit la possibilité de remplir un formulaire via la plateforme externe dédiée présente sur les sites intranet de toutes nos filiales, ainsi que sur les sites web du Groupe (aussi accessible via un QR code affiché dans les locaux professionnels) ; elle prévoit également que tout signalement effectué par tout autre moyen (oral, écrit, par courriel) sera pris en compte. Chaque signalement est traité par le Référent Conformité du pays avec le support de la Direction Conformité Groupe et, si nécessaire, de ressources internes, ce, en respectant strictement les garanties de sécurité, de confidentialité et d'absence de représailles apportées au lanceur d'alerte.

En 2025, le Comité a ainsi examiné 27 signalements pour lesquels il était compétent, impliquant 13 filiales présentes en Afrique, Amérique latine, Asie, Europe et Moyen-Orient, concernant des situations de potentielle violation des règles Vigilance plus particulièrement dans les domaines suivants : discrimination salariale ou fondée sur le genre ou l'orientation sexuelle, harcèlement moral ou sexuel, engagements environnementaux. Des enquêtes rigoureuses ont été menées confidentiellement en local et leurs conclusions ont été examinées par le Comité qui les a approuvées, ainsi que les propositions et recommandations y afférentes. Le Secrétariat du Comité a en outre reçu 67 signalements pour lesquels il a relevé l'incompétence du Comité (ex. : contenu de campagne publicitaire, conduite automobile, vandalisme), transmis pour traitement aux Directions opérationnelles concernées. Tous les dossiers ouverts en 2025 sont désormais clos sauf 3, toujours suivis localement, et pour lesquels le Comité est tenu régulièrement informé.

L'augmentation significative du nombre de signalements traités, pour l'essentiel via la plateforme d'alerte externe, confirme un déploiement et une disponibilité satisfaisants et traduit une bonne connaissance globale de son existence et de son mode de fonctionnement par les collaborateurs, relayée par un management impliqué.

Le corpus de référence

Le référentiel JCDecaux en matière de devoir de Vigilance est constitué principalement de cinq textes : la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales, le Code de conduite Fournisseur, la Politique Sociale Groupe, la Charte de la Déontologie de la Communication Extérieure et les principes 7, 8 et 9 du Pacte Mondial des Nations Unies.

La Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales

Mise en place en 2012, cette Charte intègre les standards internationaux que sont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et les Principes Directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique pour les entreprises multinationales.

Dans un contexte de développement international continu du Groupe, le Directoire a pris la responsabilité directe de la bonne diffusion de la Charte et de son application dans l'ensemble des filiales : il a ainsi manifesté un engagement fort en faveur des droits humains, sociaux et environnementaux, formalisé dans un document qui fournit aux collaborateurs à la fois des lignes directrices et des principes de comportement clairs pour l'exercice de leurs missions au sein du Groupe, tout en respectant la diversité des pratiques et environnements de travail qui coexistent dans nos différentes entités à travers le monde.

Cette Charte s'applique à tous les salariés du Groupe, qui la ratifient avec leur contrat de travail dès leur entrée chez JCDecaux ; ils s'engagent également à promouvoir l'application par toutes leurs parties prenantes des valeurs qui y sont promues, à savoir la Société et ses filiales, ainsi que leurs fournisseurs, sous-traitants et partenaires.

Les engagements ainsi souscrits concernent en particulier les domaines suivants : le droit à la négociation collective et la liberté d'association, la condamnation de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'absence de discrimination au travail, la santé et la sécurité des collaborateurs, la durée du temps de travail, le droit à un salaire décent, le droit aux congés payés, le droit à la formation, la condamnation de toute forme de harcèlement ou de violence, le respect de la vie privée et du droit à la protection des données à caractère personnel, le droit de participer à la vie publique, le droit à la sécurité sociale, l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Traduite en 19 langues, la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales JCDecaux est accessible via le site intranet de chaque filiale, ou sur demande auprès du Département des Ressources Humaines concerné. Elle fait également l'objet d'un module de formation spécifique validé par 100 % des collaborateurs en poste et connectés aux Systèmes d'Information Groupe, et est intégrée au module de formation obligatoire dédié aux nouveaux collaborateurs dans le cadre du module d'intégration JCDecaux.

Un Code de conduite Fournisseur exigeant

Le Groupe assure la diffusion auprès de ses nouveaux fournisseurs et fournisseurs-clés d'un Code de conduite renvoyant notamment aux engagements et principes décrits dans la Charte Éthique JCDecaux et dans la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales, document sur lequel les fournisseurs et sous-traitants doivent s'engager formellement.

Révisé en 2022, ce Code intègre une mise à jour concernant les réglementations sur la protection des données personnelles pour les pays hors-Union européenne ainsi qu'une sensibilisation à la Stratégie Climat Groupe.

Au 31 décembre 2025, 100 % des nouveaux fournisseurs et des fournisseurs-clés avaient ratifié le Code de conduite Fournisseur (édition 2022).

La Charte de la Déontologie de la Communication Extérieure

Depuis 2022, le Groupe a renouvelé au travers d'une Charte de la Déontologie de la Communication Extérieure son engagement auprès de ses clients et partenaires, partout dans le monde, à respecter les principes universels en matière de communication extérieure que sont :

- la liberté d'expression,
- la liberté du commerce et de l'industrie,
- le respect de la dignité humaine et des droits de l'homme,
- le respect de l'égalité hommes-femmes,
- le refus du racisme, de l'antisémitisme et de toute discrimination fondée sur l'appartenance à un groupe ethnique ou à une communauté culturelle, le genre, l'orientation et l'identité sexuelle, les convictions philosophiques et/ou religieuses,
- le respect du public enfant et adolescent,
- le rejet de la violence et de l'incitation à tout acte illégal ou mettant en danger la santé et la sécurité des personnes, et
- le respect de la décence, de l'honnêteté et de la véracité.

Ces principes sont visés dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies du 10/12/1948, la Convention relative aux droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies du 20/11/1989, la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe du 04/11/1950 et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (UE) du 07/12/2000.

La Politique Sociale Groupe

Depuis 2023, le Groupe a défini un socle commun d'engagements en matière de Ressources Humaines, en référence aux normes de l'Organisation Internationale du Travail. Cette Politique Sociale repose sur trois piliers stratégiques : valoriser, prendre soin et accompagner le développement de tous nos collaborateurs. Elle s'applique, au sein de l'ensemble des filiales et sociétés contrôlées du Groupe, à l'ensemble des collaborateurs.

L'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies

Depuis 2015, le Groupe adhère au Pacte Mondial des Nations Unies (dit « Global Compact »), et en particulier à ses principes 7, 8 et 9, lesquels visent les problématiques tenant à la protection de l'environnement (principe de précaution, initiatives de promotion d'une plus grande responsabilité environnementale et recours à des technologies respectueuses de l'environnement).

Par cette ratification, le Groupe JCDecaux engage publiquement ses filiales et collaborateurs, et entend être une référence sur son marché à l'égard de ses partenaires et parties prenantes.

ANNEXE 1 : BILAN D'EXÉCUTION DU PLAN DE VIGILANCE 2025 & PLAN DE VIGILANCE 2026

Chaque année depuis 2018, en application de la loi du 27 mars 2017 *relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre*, le Groupe JCDecaux mobilise ses ressources internes afin d'élaborer son Plan de Vigilance annuel et de rendre compte de sa mise en œuvre.

Publié dans le Rapport de Gestion de la Société JCDecaux SE figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2025, le Plan 2026 s'inscrit dans la stratégie Conformité du Groupe. Élaboré par le Comité de Vigilance Groupe puis approuvé par le Comité d'Éthique et de la RSE ainsi que par le Directoire, il fait le bilan de notre démarche Vigilance en 2025 et recense précisément les objectifs assignés pour 2026, en s'appuyant sur la stratégie de Développement Durable du Groupe ainsi que sur les procédures et les textes de référence en vigueur en son sein (en particulier la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales, le Code de conduite Fournisseur, la Politique Sociale Groupe et le Pacte Mondial des Nations-Unies).

Le détail ci-après des actions réalisées en 2025 et des objectifs fixés pour 2026 s'articule autour des domaines d'action suivants :

- (1) la cartographie des risques,
- (2) l'évaluation des filiales, sous-traitants & fournisseurs,
- (3) les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves,
- (4) le mécanisme d'alerte et de recueil des signalements, et
- (5) le dispositif de suivi des mesures mises en œuvre.

Organes de Gouvernance

- Créé en 2018, le **Comité de Vigilance Groupe**, Comité du Directoire, est plus particulièrement en charge de l'élaboration et du suivi du Plan de Vigilance annuel dans le cadre des travaux du **Comité d'Éthique & de la RSE (C.E.R.S.E.)**. Il participe également au traitement des signalements et au suivi des plans d'action en lien avec les risques Extra-Financiers majeurs identifiés par le rapport de durabilité réalisé dans le cadre de la C.S.R.D. (pour plus de détails, se référer au *chapitre 2.2.2.2. « Nos outils & moyens » du présent Document*). Il participe depuis 2023 aux travaux préparatoires des réunions du **C.E.R.S.E.**, Comité du Conseil de surveillance dont les compétences comprennent l'élaboration et le suivi de la politique RSE, et rapporte au Directoire.
- Le **Directoire de JCDecaux SE** entérine chaque année le Plan de Vigilance préparé par le Comité et validé par le C.E.R.S.E., et se tient régulièrement informé de sa mise en œuvre, dans le cadre du suivi de la politique de conformité de la Société et du Groupe JCDecaux.
- Le **Conseil de surveillance de JCDecaux SE**, en charge du contrôle de la gestion de la Société par le Directoire, est régulièrement informé des principaux enjeux auxquels la Société est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale.

Structures & référentiels dédiés

		COMITÉS SPÉCIALISÉS	DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES	FONCTIONS TRANSVERSES	RÉFÉRENTIELS
DROITS HUMAINS	GRUPE	Le Comité C.I.V.S.F. , piloté par la Direction Ressources Humaines & Projets Internationaux, assure la gouvernance du suivi des Valeurs Sociales Fondamentales.	Direction des Ressources Humaines & Projets Internationaux	- la Direction Développement Durable & Qualité est co-responsable avec les Fonctions du Groupe de l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux à leurs différents métiers - la Direction Juridique Groupe est en charge des Secrétariats du Comité de Vigilance et du C.E.R.S.E., ainsi que du traitement des signalements Vigilance - la Direction Conformité est en charge du suivi de la Conformité au sein du Groupe - la Direction de l'Audit interne coordonne l'établissement de la cartographie des risques Groupe, qui inclut les risques extra-financiers et intègre les enjeux du développement durable	EXTERNE Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (« Global Compact ») (depuis 2015) INTERNE Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales (édition 2020) Politique Sociale Groupe (édition 2023)
	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS		Direction Achats, Stocks & Production	la Direction des Systèmes d'Information Groupe supervise le développement et la maintenance des outils d'alerte	INTERNE Code de conduite Fournisseur (édition 2022)
SANTÉ - SÉCURITÉ	GRUPE	Le Comité Santé & Sécurité Groupe , piloté par la Direction des Opérations Internationales, assure depuis 2014 le suivi du déploiement de la Politique Santé-Sécurité du Groupe, via notamment un programme d'audit et de sensibilisation des filiales à la Santé-Sécurité	Direction des Opérations Internationales	- La Direction Développement Durable & Qualité est co-responsable avec les Fonctions du Groupe de l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux à leurs différents métiers. - La Direction Juridique Groupe est en charge des Secrétariats du Comité de Vigilance et du Comité d'Éthique & de la R.S.E. (C.E.R.S.E.), ainsi que du traitement des signalements Vigilance. - La Direction de la Conformité, au sein de la Direction Juridique Groupe, est en charge du suivi de la Conformité au sein du Groupe. - La Direction de l'Audit interne coordonne l'établissement de la cartographie des risques Groupe, qui inclut les risques extra-financiers et intègre les enjeux du Développement durable.	INTERNE - Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales (édition 2020) - Politique Sociale Groupe (édition 2023) - Priorité « Pour une culture de responsabilité de notre écosystème » (Stratégie RSE 2030) - JCDecaux Health & Safety Policy statement (édition 2023) - GRHS.001 Group H&S Minimum Requirements
	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS		FOURNISSEURS Direction Achats, Stocks & Production SOUS-TRAITANTS Direction des Opérations Internationales	La Direction des Systèmes d'Information Groupe supervise les développements et la maintenance des outils d'alerte	INTERNE - Code de conduite Fournisseur (édition 2022) - Priorité « Pour une culture de responsabilité de notre écosystème » (Stratégie RSE 2030)
ENVIRONNEMENT	GRUPE	Le Comité Climat est piloté par la Direction Développement Durable & Qualité et est sponsorisé par le Directeur Général Finance, Systèmes d'Information & Opérations Groupe, membre du Directoire. Il coordonne et valide toutes les actions visant à améliorer l'empreinte environnementale du Groupe, avant approbation par le Directoire	Direction Achats, Stocks & Production Direction des Opérations Internationales Direction Développement Durable & Qualité	- La Direction Développement Durable & Qualité est co-responsable avec les Fonctions du Groupe de l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux à leurs différents métiers. - La Direction Juridique Groupe est en charge des Secrétariats du Comité de Vigilance et du Comité d'Éthique & de la R.S.E. (C.E.R.S.E.), ainsi que du traitement des signalements Vigilance. - La Direction de la Conformité, au sein de la Direction Juridique Groupe, est en charge du suivi de la Conformité au sein du Groupe. - La Direction de l'Audit interne coordonne l'établissement de la cartographie des risques Groupe, qui inclut les risques extra-financiers et intègre les enjeux du Développement durable.	EXTERNE Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (« Global Compact ») (depuis 2015) INTERNE - Priorité « Pour une empreinte environnementale optimisée » (Stratégie RSE 2030) - Trajectoire Climat validée par SBTi
	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS		Direction Achats, Stocks & Production	La Direction des Systèmes d'Information Groupe supervise les développements et la maintenance des outils d'alerte	INTERNE Code de conduite Fournisseur (édition 2022)

(1) CARTOGRAPHIE DES RISQUES

DROITS HUMAINS	
GROUPE	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS
- Méthodologie Les risques Vigilance sont intégrés à la cartographie des risques Groupe dont le processus est décrit dans le chapitre <i>Politique de maîtrise des risques</i>, partie <i>Identification des risques</i>. Prérequis de la C.S.R.D., l'analyse de double matérialité est mise en œuvre depuis 2024 afin d'identifier les Impacts, Risques et Opportunités (I.R.O.) matériels pour le Groupe. - Description Présent dans plus de 80 pays, avec 21,4 % des ETP se situant dans des pays n'ayant pas ratifié tout ou partie des Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, le non-respect des droits humains fondamentaux de ses collaborateurs a été identifié comme un impact matériel. La gestion de cet enjeu est décrite dans l'État de Durabilité (ESRS S1) dans le chapitre 2.1.3.1.5. <i>Droits humains</i>. - Bilan/compte-rendu 2025 & Plan 2026 Audit Interne / Développement Durable / Finance RÉALISÉ 2025 La cartographie des risques Groupe a été mise à jour et présentée aux organes de gouvernance concernés (Comité de Vigilance, C.E.R.S.E., Comité d'Audit, Directoire et Conseil de surveillance). Prérequis de la C.S.R.D., l'analyse de double matérialité a été mise en œuvre en 2025 afin d'identifier les Impacts, Risques et Opportunités matériels pour le Groupe. OBJECTIFS 2026 La cartographie des risques Groupe sera mise à jour et présentée aux organes de gouvernance concernés (Comité de Vigilance, C.E.R.S.E., Comité d'Audit, Directoire et Conseil de surveillance). L'audit du processus d'analyse de double matérialité sera finalisé début 2026. Se référer également : - au chapitre <i>Politique de maîtrise des risques</i>, Partie 1 <i>Identification des risques</i> et Partie 2 <i>Facteurs de risques</i> - à la partie 2.1.3.1.5. <i>Droits Humains</i> (chapitre ESRS S1 de l'État de durabilité)	- Méthodologie Les risques Vigilance, et en particulier les risques spécifiques par famille d'achats-clés considérés comme stratégiques ou particulièrement à risque, sont intégrés à la cartographie des risques Groupe dont le processus est décrit dans le chapitre <i>Politique de maîtrise des risques</i>, partie <i>Identification des risques</i>. Les enjeux liés à la chaine de valeur ont également été pris en compte dans l'analyse de double matérialité. - Description Les fournisseurs sont au cœur des processus qualité du Groupe. Une partie de ces fournisseurs est située dans des pays n'ayant pas ratifié l'ensemble des Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. La gestion de ce risque est décrite dans le chapitre 2.1.3.2. <i>Chaîne de valeur responsable</i> (ESRS S2) de l'État de Durabilité. - Bilan/compte-rendu 2025 & Plan 2026 Audit Interne / Achats RÉALISÉ 2025 La mise en œuvre des recommandations de l'étude du Cabinet Deloitte sur la cartographie des risques Achats s'est poursuivie, avec la finalisation de la refonte de la méthodologie utilisée et le renforcement de sa gouvernance. La nouvelle cartographie des risques Achats intègre désormais 21 risques identifiés ainsi que les plans d'action pour 8 risques prioritaires identifiés, validés et évalués par un collège de représentants de plusieurs directions Corporate et de filiales. Prérequis de la C.S.R.D., l'analyse de double matérialité a été mise en œuvre en 2025 afin d'identifier les Impacts, Risques et Opportunités (I.R.O.) matériels pour le Groupe. L'audit du processus d'analyse de double matérialité a été finalisé. OBJECTIFS 2026 Est prévue au 1^{er} semestre la mise à jour de 21 fiches de risques Achats et des plans d'actions pour 9 risques Achats prioritaires. Après présentation et validation au Comité de Vigilance et au C.E.R.S.E., l'analyse d'impact et le déploiement sur les zones géographiques et catégories d'achats seront mis en œuvre. L'audit du processus d'analyse de double matérialité pour 2026 sera finalisé. Se référer également : - au chapitre <i>Politique de maîtrise des risques</i>, Partie 1 <i>Identification des risques</i> et Partie 2 <i>Facteurs de risques</i> - à la partie 2.1.3.2. <i>Chaîne de valeur responsable</i> (ESRS S2) de l'État de Durabilité

SANTÉ-SÉCURITÉ	
GROUPE	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS
- Méthodologie Les risques Vigilance sont intégrés à la cartographie des risques Groupe dont le processus est décrit dans le chapitre <i>Politique de maîtrise des risques</i>, partie <i>Identification des risques</i>. Prérequis de la C.S.R.D., l'analyse de double matérialité a été mise en œuvre en 2024 afin d'identifier les Impacts, Risques et Opportunités (I.R.O.) matériels pour le Groupe. - Description Le personnel opérationnel et de terrain de JCDecaux représente environ 50 % de l'effectif total du Groupe en 2024. Ces collaborateurs sont plus exposés aux risques d'accidents et d'incidents, par leurs activités qui peuvent inclure le travail en hauteur, l'usage d'électricité ou la proximité d'équipement électriques, la conduite routière ou la proximité de routes ou voies ferrées. La gestion de cet enjeu est décrite dans l'État de durabilité (ESRS S1) dans le chapitre 2.1.3.1.8. <i>Faire rayonner une culture Santé-Sécurité exemplaire</i> - Bilan/compte rendu 2025 & Plan 2026 Audit Interne / Développement Durable / Finance RÉALISÉ 2025 La cartographie des risques Groupe a été mise à jour et présentée aux organes de gouvernance concernés (Comité de Vigilance, C.E.R.S.E., Comité d'Audit, Directoire et Conseil de surveillance). Prérequis de la C.S.R.D., l'analyse de double matérialité a été mise en œuvre en 2025 afin d'identifier les Impacts, Risques et Opportunités matériels pour le Groupe. OBJECTIFS 2026 La cartographie des risques Groupe sera mise à jour et présentée aux organes de gouvernance concernés (Comité de Vigilance, C.E.R.S.E., Comité d'Audit, Directoire et Conseil de surveillance). L'audit du processus d'analyse de double matérialité sera finalisé début 2026. Se référer également : - au chapitre <i>Politique de maîtrise des risques</i>, <i>Partie 1 Identification des risques</i> et <i>Partie 2 Facteurs de risques</i> - à la partie 2.1.3.1.8. <i>Faire rayonner une culture Santé-Sécurité exemplaire de l'État de Durabilité (ESRS S1)</i>	- Méthodologie Les risques Vigilance, et en particulier les risques spécifiques par famille d'achats-clés considérés comme stratégiques ou particulièrement à risque, sont intégrés à la cartographie des risques Groupe dont le processus est décrit dans le chapitre <i>Politique de maîtrise des risques</i>, partie <i>Identification des risques</i>. Les enjeux liés à la chaîne de valeur ont également été pris en compte dans l'analyse de double matérialité. - Description Les sous-traitants d'exploitation sont exposés aux mêmes risques d'accidents et d'incidents que les collaborateurs opérationnels et de terrain de JCDecaux. La gestion de cet enjeu est décrite dans l'État de durabilité (ESRS S2) dans le chapitre 2.1.3.2. <i>Chaîne de valeur responsable</i>. - Bilan/compte-rendu 2025 & Plan 2026 Audit Interne / Achats RÉALISÉ 2025 La mise en œuvre des recommandations de l'étude du Cabinet Deloitte sur la cartographie des risques Achats s'est poursuivie, avec la finalisation de la refonte de la méthodologie utilisée et le renforcement de sa gouvernance et les ressources dédiées. La nouvelle cartographie des risques Achats intègre désormais 21 risques identifiés ainsi que les plans d'action pour 9 risques prioritaires, identifiés, validés et évalués par un collège de représentants de plusieurs directions Corporate et de filiales. Les enjeux liés à la chaîne de valeur ont également été pris en compte dans l'analyse de double matérialité. OBJECTIFS 2026 Sont prévues au 1^{er} semestre la mise à jour de 21 fiches de risques Achats et la définition des plans d'actions pour les 9 risques prioritaires, ainsi qu'une redéfinition de la notion de fournisseur-clé. Après présentation et validation au Comité de Vigilance et au C.E.R.S.E., l'analyse d'impact et le déploiement sur les zones géographiques et catégories d'achats seront mis en œuvre. L'audit d'analyse du processus de double matérialité pour 2026 sera finalisé. Se référer également : - au chapitre <i>Politique de maîtrise des risques</i>, <i>Partie 1 Identification des risques</i> et <i>Partie 2 Facteurs de risques</i> - à la partie 2.1.3.2. <i>Chaîne de valeur responsable (ESRS S2) de l'État de Durabilité</i>

ENVIRONNEMENT	
GROUPE	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS
• Méthodologie Les risques Vigilance sont intégrés à la cartographie des risques Groupe dont le processus est décrit dans le chapitre <i>Politique de maîtrise des risques</i>, partie <i>Identification des risques</i>. Prérequis de la C.S.R.D., l'analyse de double matérialité a été mise en œuvre en 2025 afin d'identifier les Impacts, Risques et Opportunités matériels pour le Groupe. • Description Les enjeux environnementaux sont pleinement intégrés à la Stratégie RSE 2030, et les enjeux climatiques (Atténuation, Adaptation et Consommation d'énergie) ont été identifiés comme risques matériels suite à l'analyse de double matérialité (cf. État de durabilité 2.1.2. <i>Pour une empreinte environnementale optimisée</i>). • Bilan/compte-rendu 2025 & Plan 2026 [Audit Interne / Dvt Durable / Opérations intern.] RÉALISÉ 2025 La cartographie des risques Groupe a été mise à jour et présentée aux organes de gouvernance concernés (Comité de Vigilance, C.E.R.S.E., Comité d'Audit, Directoire et Conseil de surveillance). Prérequis de la C.S.R.D., l'analyse de double matérialité a été mise en œuvre en 2025 afin d'identifier les Impacts, Risques et Opportunités matériels pour le Groupe. Une analyse spécifique des risques et opportunités liés au Climat (TCFD : Task Force on Climate-related Financial Disclosure) a également été menée. OBJECTIFS 2026 La cartographie des risques Groupe sera mise à jour et présentée aux organes de gouvernance concernés (Comité de Vigilance, C.E.R.S.E., Comité d'Audit, Directoire et Conseil de surveillance). L'audit du processus d'analyse de double matérialité sera finalisé début 2026.	• Méthodologie Les risques Vigilance, et en particulier les risques spécifiques par famille d'achats-clés considérés comme stratégiques ou particulièrement à risque, sont intégrés à la cartographie des risques Groupe dont le processus est décrit dans le chapitre <i>Politique de maîtrise des risques</i>, partie <i>Identification des risques</i>. • Description Les enjeux environnementaux dans notre chaîne de valeur sont pleinement intégrés à la Stratégie RSE 2030 (cf. État de durabilité 2.1.2. <i>Pour une empreinte environnementale optimisée</i> et 2.1.4.2. <i>Gestion des relations avec les fournisseurs (DR G1-2)</i>). • Bilan/compte-rendu 2025 & Plan 2026 [Audit Interne / Dvt Durable / Opérations intern.] RÉALISÉ 2025 La mise en œuvre des recommandations de l'étude du Cabinet Deloitte sur la cartographie des risques Achats s'est poursuivie avec la finalisation de la refonte de la méthodologie utilisée et le renforcement de sa gouvernance et les ressources dédiées. La nouvelle cartographie des risques Achats intègre désormais 21 risques identifiés, ainsi que les plans d'action pour 8 risques prioritaires, identifiés, validés et évalués par un collège de représentants de plusieurs directions Corporate et de filiales. Les enjeux liés à la chaîne de valeur ont également été pris en compte dans l'analyse de double matérialité. OBJECTIFS 2026 Sont prévues au 1^{er} semestre la mise à jour de 21 fiches de risques Achats et la définition de plans d'actions pour 9 risques prioritaires, ainsi qu'une redéfinition de la notion de fournisseur-clé. Après présentation et validation au Comité de Vigilance et au C.E.R.S.E., l'analyse d'impact et le déploiement sur les zones géographiques et catégories d'achats seront mis en œuvre. L'audit du processus d'analyse de double matérialité pour 2026 sera finalisé.
<i>Se référer également :</i> • au chapitre <i>Politique de maîtrise des risques</i>, Partie 1 <i>Identification des risques</i> • au chapitre 2.1.2. <i>Pour une empreinte environnementale optimisée de l'État de durabilité (ESRS E1)</i>	<i>Se référer également :</i> • au chapitre <i>Politique de maîtrise des risques</i>, Partie 1 <i>Identification des risques</i> • au chapitre 2.1.2. <i>Pour une empreinte environnementale optimisée de l'État de durabilité (ESRS E1)</i> • au chapitre 2.1.4.4. <i>Gestion des relations avec les fournisseurs (G1- 2)</i>

(2) ÉVALUATION DES FILIALES, FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS

Le Groupe JCDecaux met en œuvre, en particulier sur le fondement des données fournies par sa cartographie des risques (voir plus haut en (1)), des procédures d'évaluation régulière de la situation de ses filiales, ainsi que de celle de ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

DROITS HUMAINS	
GROUPE	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS
- Conformité des Filiales avec les principes de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales [Ressources Humaines] Elle est évaluée au moyen d'une enquête bisannuelle réalisée auprès de l'ensemble des filiales. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 Les résultats de la campagne bisannuelle menée sur les années 2023-2024 ont fait l'objet de plans d'action correctifs lorsque cela a été jugé approprié, l'essentiel des points de « non-alignement » identifiés concernant la durée du temps de travail et les discriminations à l'embauche liées à la réglementation locale. Ces plans ont été mis en oeuvre, hormis ceux portant sur la durée du temps de travail qui fait l'objet d'une étude approfondie non-encore finalisée. Une nouvelle enquête bisannuelle portant sur les années 2025-2026 a également été initiée. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 La mise en œuvre et le suivi des plans d'action correctifs définis dans le cadre du bilan de l'enquête bisannuelle 2023-2024 et de l'enquête bisannuelle 2025-2026 toujours en cours se poursuivront en 2026. - Performance Extra-Financière Groupe [Développement Durable] Les indicateurs sociaux liés à l'activité du Groupe sont pilotés dans le cadre du reporting extra-financier et ont été étoffés par les data points C.S.R.D. matériels. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 Le suivi des indicateurs-clés de performance par les Directions concernées a été poursuivi, coordonné par la Direction du Développement Durable. L'auditeur de durabilité (le cabinet Grant Thornton), choisi en 2024 dans le cadre de la mise en œuvre du premier exercice C.S.R.D., a réalisé l'audit de l'État de durabilité. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 Le suivi des indicateurs-clés de performance par les Directions concernées sera poursuivi, coordonné par la Direction du Développement Durable. - Auto-évaluation annuelle des Filiales [Audit Interne] Elle est réalisée par la Direction de l'Audit interne et intègre les enjeux en lien avec les risques Extra-Financiers significatifs. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 80 pays / filiales ont été concernés en 2025. La checklist de contrôle interne, mise à jour en 2024, intégrant notamment les nouveaux contrôles ESG, a été utilisée, tandis qu'un nouveau manuel de contrôle interne ESG a été finalisé, avec l'accompagnement du cabinet Deloitte. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 L'autoévaluation des filiales sera mise à jour, sur un périmètre similaire accompagnée par l'utilisation du nouveau manuel de contrôle interne ESG récemment finalisé. - Audits sur site des Filiales [Audit Interne] Ils sont réalisés par la Direction de l'Audit interne et intègrent notamment la revue du bon déploiement de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales.	- Conformité des Fournisseurs-clés (*) avec le Code de conduite Fournisseur [Achats] Les Fournisseurs-clés (*) font l'objet d'une évaluation régulière et d'un audit sur site tous les 5 ans, au moyen d'une grille de notation intégrant les enjeux sociaux et environnementaux pertinents. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 Le Code de conduite Fournisseur a été systématiquement diffusé, avec un objectif de signature de 100% des Fournisseurs-clés (*) et des nouveaux fournisseurs de l'année 2025. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 Le Code de conduite Fournisseur sera systématiquement diffusé, avec un objectif de signature de 100% des Fournisseurs-clés (*) et des nouveaux fournisseurs de l'année 2026. (*) Définition d'un Fournisseur-clé : fournisseur représentant une part significative des Achats (500 000 \$/an sur 3 ans), et/ou dont le domaine d'activité peut représenter pour le Groupe un risque éthique et/ou réputationnel (ex. : lobbyistes / barbers / agents commerciaux), ou encore social et/ou environnemental (ex. : imprimeurs / fournisseurs de matériaux composites / d'écrans digitaux / de cartes électroniques / gestion des déchets) - Performance Extra-Financière Groupe [Développement Durable] Les indicateurs sociaux liés à l'activité du Groupe sont pilotés dans le cadre du reporting extra-financier et ont été étoffés par les data points C.S.R.D. matériels. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 Le suivi des indicateurs-clés de performance par les Directions concernées a été poursuivi, coordonné par la Direction du Développement Durable. L'auditeur de durabilité (le cabinet Grant Thornton), choisi en 2024 dans le cadre de la mise en œuvre du premier exercice C.S.R.D., a réalisé l'audit de l'État de durabilité. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 Le suivi des indicateurs-clés de performance par les Directions concernées sera poursuivi, coordonné par la Direction du Développement Durable. - Audits sur site des Filiales [Audit Interne] Ils sont réalisés par la Direction de l'Audit interne et intègrent notamment la revue du bon déploiement de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales.

DROITS HUMAINS

BILAN/COMPTE-RENDU 2025

RÉALISÉ 2025

La stratégie d'audit mise en œuvre depuis 2022 a été poursuivie en 2025, avec 14 missions de contrôle Pays sur place et 3 missions *ad hoc*.

PLAN 2026

OBJECTIFS 2026

12 missions d'audit Pays sur place sont prévues, ainsi qu'1 mission *ad hoc*.

Se référer également :

- à la partie 2.1.3.1.5. Droits Humains (chapitre ESRS S1 de l'État de durabilité
- au point (1) Cartographie des risques *supra*
- au point (3) Atténuation des risques & prévention des atteintes graves *infra*

BILAN/COMPTE-RENDU 2025

RÉALISÉ 2025

La stratégie d'audit mise en œuvre depuis 2022 a été poursuivie en 2025, avec 14 missions de contrôle Pays sur place et 3 missions *ad hoc*.

PLAN 2026

OBJECTIFS 2026

12 missions d'audit Pays sur place sont prévues, ainsi qu'1 mission *ad hoc*.

Se référer également :

- à la partie 2.1.3.2. Chaîne de valeur responsable (ESRS S2) de l'État de Durabilité
- au point (1) Cartographie des risques *supra*
- au point (3) Atténuation des risques & prévention des atteintes graves *infra*

SANTÉ-SÉCURITÉ

GROUPE

- Programme d'audit Santé-Sécurité des Filiales [Opérations Internationales]

Il a pour objet d'évaluer la maturité des filiales au regard des exigences Santé-Sécurité du Groupe.

BILAN/COMPTE-RENDU 2025

RÉALISÉ 2025

10 missions d'audit Santé-Sécurité en filiale ont été menées en distanciel et/ou sur site. 10 autres audits ont été réalisés par les équipes régionales suivant le process Groupe.

PLAN 2026

OBJECTIFS 2026

Un programme de 11 missions d'audit Corp.a été défini, qui sera complété par des audits menés localement, suivant le process Groupe, par les équipes régionales.

- Performance Extra-Financière Groupe [Développement Durable]

Les indicateurs sociaux liés à l'activité du Groupe sont pilotés dans le cadre du reporting extra-financier.

BILAN/COMPTE-RENDU 2025

RÉALISÉ 2025

Le suivi des indicateurs-clés de performance par les Directions concernées a été poursuivi, coordonné par la Direction du Développement Durable.

Un second exercice annuel C.S.R.D. a été mené à bien, et l'audit de l'État de durabilité au titre de l'exercice 2025 a été réalisé par le cabinet Grant Thornton.

PLAN 2026

OBJECTIFS 2026

Le suivi des indicateurs-clés de performance par les Directions concernées sera poursuivi, coordonné par la Direction du Développement durable.

Audits sur site des Filiales [Audit Interne]

Ils sont réalisés par la Direction de l'Audit interne et intègrent notamment la revue du bon déploiement de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales.

BILAN/COMPTE-RENDU 2025

RÉALISÉ 2025

La stratégie d'audit mise en œuvre depuis 2022 a été poursuivie en 2025, avec 14 missions de contrôle Pays sur place et 3 missions *ad hoc*.

FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS

SOUS-TRAITANTS D'EXPLOITATION

- Programmes d'inspection des Sous-Traitants réalisés localement par les Filiales [Opérations Internationales]

BILAN/COMPTE-RENDU 2025

RÉALISÉ 2025

Des audits de gestion de la sous-traitance ont été menés, intégrés aux audits des filiales.

PLAN 2026

OBJECTIFS 2026

La gestion de la sous-traitance sera suivie dans le cadre du programme d'audit.

- Performance Extra-Financière Groupe [Développement Durable]

Les indicateurs sociaux liés à l'activité du Groupe sont pilotés dans le cadre du reporting extra-financier.

BILAN/COMPTE-RENDU 2025

RÉALISÉ 2025

Le suivi des indicateurs-clés de performance par les Directions concernées a été poursuivi, coordonné par la Direction du Développement durable.

Un second exercice annuel C.S.R.D. a été mené à bien, et l'audit de l'État de durabilité au titre de l'exercice 2025 a été réalisé par le cabinet Grant Thornton.

PLAN 2026

OBJECTIFS 2026

Le suivi des indicateurs-clés de performance par les Directions concernées sera poursuivi, coordonné par la Direction du Développement Durable.

FOURNISSEURS

- Conformité des Fournisseurs-clés (*) avec le Code de Conduite Fournisseur [Achats]

Les Fournisseurs-clés (*) font l'objet d'une évaluation régulière et d'un audit sur site tous les 5 ans, au moyen d'une grille de notation intégrant les enjeux sociaux et environnementaux pertinents.

BILAN/COMPTE-RENDU 2025

RÉALISÉ 2025

Le Code de conduite Fournisseur a été systématiquement diffusé, avec un objectif de signature par 100% des Fournisseurs-clés (*) et des nouveaux fournisseurs de l'année 2025.

SANTÉ-SÉCURITÉ	
PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 12 missions d'audit Pays sur place sont prévues, ainsi qu'1 mission <i>ad hoc</i>. <i>Se référer également :</i> - à la partie 2.1.3.1.8. Faire rayonner une culture Santé-Sécurité exemplaire de l'État de Durabilité (ESRS S1) - au point (2) Cartographie des risques <i>supra</i> - au point (3) Atténuation des risques & prévention des atteintes graves <i>infra</i>	PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 Le Code de conduite Fournisseur sera systématiquement diffusé, avec un objectif de signature par 100% des Fournisseurs-clés (*) et des nouveaux fournisseurs de l'année 2026. (*) Définition d'un Fournisseur-clé : fournisseur représentant une part significative des Achats (500 000 \$/an sur 3 ans), et/ou dont le domaine d'activité peut représenter pour le Groupe un risque éthique et/ou réputationnel (ex. : lobbyistes / barters / agents commerciaux), ou encore social et/ou environnemental (ex. : imprimeurs / fournisseurs de matériaux composites / d'écrans digitaux / de cartes électroniques / gestion des déchets) <i>Se référer également :</i> - à la partie 2.1.3.2. Chaîne de valeur responsable (ESRS S2) de l'État de Durabilité - aux chapitres Assurer une conduite éthique et lutter contre la corruption et Améliorer avec nos fournisseurs-clés leur empreinte environnementale et sociale - au point (1) Cartographie des risques <i>supra</i> - au point (3) Atténuation des risques & prévention des atteintes graves <i>infra</i>
ENVIRONNEMENT	
GROUPE - Performance Extra-Financière Groupe [Développement Durable] Les indicateurs environnementaux liés à l'activité du Groupe sont pilotés dans le cadre du reporting extra-financier. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 Le suivi des indicateurs-clés de performance par les Directions concernées a été poursuivi, coordonné par la Direction du Développement Durable. Un second exercice annuel C.S.R.D. a été mené à bien et l'audit de l'État de durabilité au titre de l'exercice 2025 a été réalisé par le cabinet Grant Thornton.. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 Le suivi des indicateurs-clés de performance par les Directions concernées sera poursuivi, coordonné par la Direction du Développement durable. - Audits sur site des Filiales [Audit Interne] Ils sont réalisés par la Direction de l'Audit interne et intègrent notamment la revue du bon déploiement de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 La stratégie d'audit mise en œuvre depuis 2022 a été poursuivie en 2025, avec 14 missions de contrôle Pays sur place et 3 missions <i>ad hoc</i>. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 12 missions d'audit Pays sur place sont prévues, ainsi qu'1 mission <i>ad hoc</i>. <i>Se référer également :</i> - au chapitre 2.1.2. Pour une empreinte environnementale optimisée de l'État de durabilité (ESRS E1) - au point (1) Cartographie des risques <i>supra</i> - au point (3) Atténuation des risques & prévention des atteintes graves <i>infra</i>	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS - Conformité des Fournisseurs-clés (*) avec le Code de Conduite Fournisseur [Achats] Les Fournisseurs-clés (*) font l'objet d'une évaluation régulière et d'un audit sur site tous les 5 ans, au moyen d'une grille de notation intégrant les enjeux sociaux et environnementaux pertinents. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 Le Code de conduite Fournisseur a été systématiquement diffusé, avec 100% des Fournisseurs-clés (*) et des nouveaux fournisseurs l'ayant signé en 2025. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 Le Code de conduite Fournisseur sera systématiquement diffusé, avec un objectif de signature par 100% des Fournisseurs-clés (*) et des nouveaux fournisseurs de l'année 2026. (*) Définition d'un Fournisseur-clé : fournisseur représentant une part significative des Achats (500 000 \$/an sur 3 ans), et/ou dont le domaine d'activité peut représenter pour le Groupe un risque éthique et/ou réputationnel (ex. : lobbyistes / barters / agents commerciaux), ou encore social et/ou environnemental (ex. : imprimeurs / fournisseurs de matériaux composites / d'écrans digitaux / de cartes électroniques / gestion des déchets) <i>Se référer également :</i> - au chapitre 2.1.2. Pour une empreinte environnementale optimisée de l'État de durabilité (ESRS E1) - au point (1) Cartographie des risques <i>supra</i> - au point (3) Atténuation des risques & prévention des atteintes graves <i>infra</i>

(3) ATTÉNUATION DES RISQUES & PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

Le Groupe JCDecaux met en œuvre des actions d'atténuation ou de prévention des risques, en particulier ceux identifiés dans la cartographie des risques et/ou dans le cadre de l'évaluation de ses filiales, fournisseurs et sous-traitants.

DROITS HUMAINS	
GROUPE	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS
Lettre d'affirmation des Directeurs Pays [Juridique] Une lettre d'affirmation est signée par les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers Pays des filiales chaque année, par laquelle ils s'engagent à respecter les règles de Conformité au sein du Groupe, et en particulier la signature et/ou la bonne diffusion de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales par leurs collaborateurs et de la Politique Sociale Groupe. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 100 % des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays ont signé la lettre d'affirmation 2025. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 100 % des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays devront signer la lettre d'affirmation 2026. Formation [Ressources Humaines] Une formation en <i>digital learning</i> (incluant la présentation de la Charte Internationale des Valeurs Sociales et du Code de Conduite Fournisseur) est à disposition de l'ensemble des collaborateurs connectés aux Systèmes d'Information Groupe. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 Le pilotage et le suivi du module de formation réservé aux nouveaux entrants dans le Groupe (module « Onboarding ») ont été poursuivis. Un module adapté aux collaborateurs non-connectés testé avec succès en France en 2025 est en cours d'extension progressive à l'ensemble des Pays du Groupe. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 Le module de formation Conformité existant sera revu et mis à jour pour intégrer les nouvelles procédures Conformité en vigueur. L'extension progressive aux filiales étrangères du module adapté aux collaborateurs non-connectés, initiée en 2025, sera poursuivie en 2026.	Code de conduite Fournisseur JCDecaux [Achats] Les Fournisseurs-clés (*) font l'objet d'une évaluation régulière et d'un audit sur site tous les 5 ans par les Pays, au moyen d'une grille de notation intégrant les enjeux sociaux et environnementaux pertinents. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 Le Code de conduite Fournisseur a été systématiquement diffusé, avec 100% des Fournisseurs-clés (*) et des nouveaux fournisseurs l'ayant signé en 2025. 100% des Fournisseurs-clés (*) ont été évalués à fin 2025. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 Le Code de conduite Fournisseur sera systématiquement diffusé, avec un objectif de signature par 100% des Fournisseurs-clés (*) et des nouveaux fournisseurs de l'année 2026. 100% des Fournisseurs-clés seront évalués en 2026. (*) Définition d'un Fournisseur-clé : fournisseur représentant une part significative des Achats (500 000 \$/an sur 3 ans), et/ou dont le domaine d'activité peut représenter pour le Groupe un risque éthique et/ou réputationnel (ex. : lobbyistes / barbers / agents commerciaux), ou encore social et/ou environnemental (ex. : imprimeurs / fournisseurs de matériaux composites / d'écrans digitaux / de cartes électroniques / gestion des déchets) Lettre d'affirmation des Directeurs Pays [Juridique] Une lettre d'affirmation est signée par les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers Pays des filiales chaque année, par laquelle ils s'engagent à respecter les règles de Conformité au sein du Groupe, et en particulier la signature et/ou la bonne diffusion de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales et du Code de Conduite Fournisseur par leurs collaborateurs. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 100 % des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays ont signé la lettre d'affirmation 2025. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 100 % des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays devront signer la lettre d'affirmation 2026. Formation Achats Responsables [Achats / Ressources Humaines / Développement Durable] Le Groupe a déployé dès 2019 une formation aux Achats responsables des équipes Achats, intégrant les objectifs de la Stratégie Développement Durable du Groupe dans les processus Achats, dont les Droits Humains. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 100% des nouveaux acheteurs ont validé ce module de formation, de manière à garantir le maintien d'une bonne vigilance des équipes Achats. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 Le module de formation sera mis à jour, qui devra être validé par 100% des nouveaux acheteurs, de manière à garantir le maintien d'une bonne vigilance des équipes Achats.

SANTÉ-SÉCURITÉ	
GROUPE	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS
• Le Comité Santé-Sécurité Groupe [Opérations Internationales] Il est piloté par la Direction des Opérations Internationales et réunit les Responsables Santé-Sécurité Régionaux ou locaux et le Responsable Développement Durable QSSE et/ou la Directrice Développement Durable & Qualité. Le Comité a pour mission de définir et suivre les objectifs et plans d'action Groupe, les résultats des audits Pays et les bilans trimestriels sur les accidents du travail. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 4 réunions se sont tenues avec la poursuite des actions au niveau du Groupe pour améliorer la sécurité au travail. Les recommandations minimales Groupe en matière de Santé-Sécurité ont été diffusées. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 4 réunions sont également prévues en 2026. • Lettre d'affirmation des Directeurs Pays [Juridique] Une lettre d'affirmation est signée par les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers Pays des filiales chaque année, par laquelle ils s'engagent à respecter les règles de Conformité au sein du Groupe, et en particulier la Politique Sociale Groupe ainsi que la signature/bonne diffusion de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales par leurs collaborateurs. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 100 % des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays ont signé la lettre d'affirmation 2025. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 100 % des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays devront signer la lettre d'affirmation 2026. • Campagne de sensibilisation à la Santé-Sécurité [Opérations Internationales] Une campagne de sensibilisation à la santé-sécurité est mise en œuvre à destination des Responsables de zones et de Pays. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 Un module de sensibilisation à la Santé-Sécurité « Safety Leadership » à destination du management opérationnel a été déployé dans les pays couverts par les membres du Comité de Santé-Sécurité, hors France et Etats-Unis (disponible en anglais, espagnol et allemand à ce jour). Une grille d'analyse des accidents a été développée et diffusée, sur la base du volontariat, afin de partager une structure d'enquête commune permettant une analyse et des plans d'action plus approfondis. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 Le déploiement du module « Safety Leadership » se poursuivra suivant les priorités locales. • Campagne "Safety Out Of Home - Safety Home" [Opérations Internationales] Une campagne à destination de l'ensemble des collaborateurs (« Safety Out Of home, Safety Home ») est diffusée depuis avril 2017. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 Le programme sur support vidéo déployé depuis 2022 a été poursuivi avec la réalisation et la diffusion d'1 nouvel épisode pour la série vidéo « We all have a part to play ». PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 Le programme "Safety Out Of Home - Safety Home" sera poursuivi, et notamment la réalisation de nouveaux épisodes de la série vidéo.	SOUS-TRAITANTS D'EXPLOITATION • Diffusion & Audit des clauses Santé-Sécurité [Opérations Internationales / Ressources Humaines] L'ensemble des sous-traitants d'exploitation doivent signer un contrat comprenant des clauses santé-sécurité détaillées. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 Nos exigences mises en œuvre depuis 2022 et intégrées dans nos recommandations internes ont continué à être appliquées en 2025. Le test pilote mené au Royaume-Uni du process de qualification des sous-traitants à la plateforme de gestion des fournisseurs Ariba gérée par la Direction des Achats a été effectué avec succès. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 Le déploiement en filiales du process de qualification des sous-traitants à la plateforme de gestion des fournisseurs Ariba de la Direction des Achats se poursuivra. • Formation Achats Responsables [Achats / Ressources Humaines / Développement Durable] Le Groupe a déployé dès 2019 une formation aux Achats responsables des équipes Achats, intégrant les objectifs de la Stratégie Développement Durable du Groupe dans les processus Achats, dont la politique Santé-Sécurité. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 100% des nouveaux acheteurs ont validé ce module, de manière à garantir une bonne vigilance des équipes Achats. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 100% des nouveaux acheteurs devront avoir validé ce module, de manière à garantir le maintien d'une bonne vigilance des équipes Achats. FOURNISSEURS • Code de conduite Fournisseur JCDecaux [Achats] Les Fournisseurs-clés (*) font l'objet d'une évaluation régulière et d'un audit sur site tous les 5 ans par les Pays, au moyen d'une grille de notation intégrant les enjeux sociaux et environnementaux pertinents. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 Le Code de Conduite Fournisseur a été systématiquement diffusé, avec 100% des Fournisseurs-clés (*) et des nouveaux fournisseurs l'ayant signé en 2025. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 Le Code de conduite Fournisseur sera systématiquement diffusé, avec un objectif de signature de 100% des Fournisseurs-clés (*) et des nouveaux fournisseurs de l'année 2026. <i>(*) Définition d'un Fournisseur-clé : fournisseur représentant une part significative des Achats (500 000 \$/an sur 3 ans), et/ou dont le domaine d'activité peut représenter pour le Groupe un risque éthique et/ou réputationnel (ex. : lobbyistes / barters / agents commerciaux), ou encore social et/ou environnemental (ex. : imprimeurs / fournisseurs de matériaux composites / d'écrans digitaux / de cartes électroniques / gestion des déchets)</i> • Lettre d'affirmation des Directeurs Pays [Juridique] Une lettre d'affirmation est signée par les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers Pays des filiales chaque année, par laquelle ils s'engagent à respecter les règles de Conformité au sein du Groupe, et en particulier les bonnes diffusion et mise en signature du Code de Conduite Fournisseur par leurs collaborateurs. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 100 % des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays ont signé la lettre d'affirmation 2025. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 100 % des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays devront signer la lettre d'affirmation 2026.

ENVIRONNEMENT	
GROUPE	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS
- Le Comité Climat Groupe [Opérations Internationales / Développement Durable] Créé en 2018, il est piloté par la Direction Développement Durable & Qualité et sponsorisé par le Directeur Général Finance - SI & Administration. Il rassemble des Responsables Opérationnels ou EHS (Environnement - Hygiène & Sécurité) de zone et/ou de pays. Il coordonne et valide toutes les actions visant à améliorer l'empreinte environnementale du Groupe dans le cadre de la Stratégie RSE 2030 de JCDecaux. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 Le Comité Climat s’est réuni à 5 reprises en 2025. Le déploiement de la Stratégie RSE 2030 a été poursuivi, avec notamment la trajectoire de réduction carbone, validée par la S.B.T.I. (« Sciences Based Target Initiative ») en juin 2024. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 En 2026, l’opérationnalisation de la trajectoire Climat sera poursuivie. Formation [Ressources Humaines] Une formation en <i>digital learning</i> (incluant la présentation de la Charte Internationale des Valeurs Sociales et le Code de Conduite Fournisseur) est mise à disposition de l’ensemble des collaborateurs connectés aux Systèmes d’Information Groupe. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 Le pilotage et le suivi du module de formation réservé aux nouveaux entrants dans le Groupe (module « <i>Onboarding</i> ») ont été poursuivis. Un module adapté aux collaborateurs non connectés, testé avec succès en France, a été étendu à certaines filiales à l’étranger. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 Le module de formation Conformité en <i>digital learning</i> existant sera revu et mis à jour pour intégrer les nouvelles procédures Conformité en vigueur. L’extension progressive du module adapté aux collaborateurs non-connectés, testé en France en 2024 et étendu à certaines filiales étrangères en 2025, se poursuivra au bénéfice d’autres filiales étrangères.	Code de conduite Fournisseur JCDecaux [Achats] Les Fournisseurs-clés (*) font l’objet d’une évaluation régulière et d’un audit sur site tous les 5 ans par les Pays, au moyen d’une grille de notation intégrant les enjeux sociaux et environnementaux pertinents. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 Le Code de conduite Fournisseur a été systématiquement diffusé, avec 100% des Fournisseurs-clés (*) et des nouveaux fournisseurs l’ayant signé en 2025. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 Le Code de conduite Fournisseur sera systématiquement diffusé, avec un objectif de signature par 100% des Fournisseurs-clés (*) et des nouveaux fournisseurs de l’année 2026. (*) <i>Définition d’un Fournisseur-clé : fournisseur représentant une part significative des Achats (500 000 \$/an sur 3 ans), et/ou dont le domaine d’activité peut représenter pour le Groupe un risque éthique et/ou réputationnel (ex. : lobbyistes / barbers / agents commerciaux), ou encore social et/ou environnemental (ex. : imprimeurs / fournisseurs de matériaux composites / d’écrans digitaux / de cartes électroniques / gestion des déchets)</i> Lettre d’affirmation des Directeurs Pays [Juridique] Une lettre d’affirmation est signée par les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers Pays des filiales chaque année, par laquelle ils s’engagent à respecter les règles de Conformité au sein du Groupe, et en particulier les bonnes mises en signature et diffusion du Code de Conduite Fournisseur par leurs collaborateurs. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 100 % des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays ont signé la lettre d’affirmation 2025. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 100 % des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays devront signer la lettre d’affirmation 2026. Formation Achats Responsables [Achats / Ressources Humaines / Développement Durable] Le Groupe a déployé dès 2019 une formation aux Achats responsables des équipes Achats, intégrant les objectifs de la Stratégie Développement Durable du Groupe dans les processus Achats, dont la politique Santé-Sécurité. BILAN/COMPTE-RENDU 2025 RÉALISÉ 2025 100% des nouveaux acheteurs ont validé ce module de foration, de manière à garantir une bonne vigilance des équipes Achats. PLAN 2026 OBJECTIFS 2026 Le module de formation sera revu, puis devra être validé par 100% des nouveaux acheteurs, de manière à garantir le maintien d’une bonne vigilance des équipes Achats.

(4) LE MÉCANISME D'ALERTE & DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Le mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation de risques déployé depuis 2018 sur l'ensemble des filiales du Groupe a été entièrement revu en 2024 dans le cadre de la mise en œuvre de notre stratégie de Conformité.

PRINCIPES & MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Référentiel JCDecaux Le référentiel du mécanisme d'alerte et de recueil des signalements est constitué, outre la réglementation applicable en France en matière de Vigilance et de traitement des signalements, de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales (disponible en 19 langues), de la Politique Sociale Groupe (disponible en 18 langues), de la Charte de la Déontologie de la Communication Extérieure (disponible en 17 langues), de la procédure de recueil et de traitement des Signalements et de la politique de Confidentialité (disponibles en 17 langues) et de la procédure d'Enquête interne, documents du Groupe JCDecaux et tous publics sauf le dernier. Il se fonde également sur les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (dit « Global Compact ») auquel le Groupe JCDecaux a adhéré en 2015.	Accessibilité Conformité / Ressources Humaines / Systèmes d'Information Le mécanisme d'alerte et de recueil des signalements peut être activé par l'ensemble des collaborateurs du Groupe via une plateforme externe sécurisée et confidentielle, à laquelle on accède soit par la page intranet de chaque pays (disponible en 11 langues), soit en activant un QR code disponible via un affichage dédié réalisé dans l'ensemble des locaux de travail des filiales à l'intention des collaborateurs non-connectés aux Systèmes d'information du Groupe. Il est également accessible aux parties prenantes du Groupe, via les sites web publics. Ce mécanisme d'alerte n'est pas exclusif : un signalement peut être fait légalement par tout moyen (courrier, courriel ...) et bénéficiera des mêmes garanties.	Garanties Conformité / Ressources Humaines / Systèmes d'Information Le mécanisme d'alerte et de recueil des signalements, déployé conformément à la réglementation applicable (directive européenne sur les lanceurs d'alerte, loi française "Waserman" et Référentiel C.N.I.L.) offre toutes les garanties au lanceur d'alerte, qu'il soit interne ou externe : absence de représailles, sécurité des échanges, confidentialité, anonymat possible et protection des données personnelles.

LE COMITÉ DE VIGILANCE GROUPE		
- Composition Membres Le Comité de Vigilance Groupe est composé de 9 membres représentant les principaux métiers du Groupe en lien avec le devoir de Vigilance : - Achats - Stocks & Production - Audit Interne - Communication - Conformité - Développement Durable & Qualité - Juridique - Opérations Internationales - Ressources Humaines & Projets Internationaux Présidence Comité du Directoire, il est présidé par le Directeur Général Finance, Systèmes d'Information & Opérations Groupe, membre du Directoire de JCDecaux SE.	- Missions & fonctionnement Missions Il a trois missions principales : - élaborer le Plan de Vigilance annuel et faire un bilan d'exécution du Plan de Vigilance de l'année précédente, avant de les présenter au Comité d'Éthique & de la RSE (C.E.R.S.E.) qui les soumet au Directoire dans le cadre du rapport de gestion annuel de la Société, en vue de leur présentation au Conseil de surveillance de JCDecaux SE, avant publication dans le Document d'Enregistrement Universel de l'exercice ; - identifier et piloter dans le cadre de la C.S.R.D. les Impacts, Risques et Opportunités majeurs ; - examiner les signalements qui lui sont présentés après instruction par le Secrétariat du Comité ou ceux dont il se serait autosaisi, et faire toute recommandation au C.E.R.S.E. à leur sujet. Fonctionnement Il se réunit au moins trois fois/an, et autant que de besoin. Son Président rend compte de ses travaux au Directoire, au Conseil de surveillance, au Comité d'Audit et au C.E.R.S.E.	Secrétariat Conformité Son Secrétariat est assuré par le Directeur Juridique Groupe, qui tient un registre anonymisé des signalements, lequel recense l'ensemble des signalements parvenus au Comité, via la plateforme d'alerte ou directement auprès du management ou du Secrétariat du Comité, ainsi que leur traitement (étude de leur recevabilité, enquêtes menées localement et/ou au niveau du siège de la Société et avec ou sans ressources internes/externes, réponses apportées à leurs auteurs, suivi juridique et opérationnel).

BILAN DU PLAN 2025 & OBJECTIFS DU PLAN 2026	
BILAN DU PLAN 2025 - Réunions RÉALISÉ 2025 Comme prévu par le Plan de Vigilance, le Comité de Vigilance s’est réuni à trois reprises en 2025, en février pour adopter le bilan du Plan de Vigilance 2024 et arrêter le projet de Plan de Vigilance 2025 avant publication du rapport de gestion de la Société, en juillet pour faire un point d’étape à mi-année sur son exécution, et enfin en septembre dans le cadre de sa participation à la préparation des travaux du C.E.R.S.E. - Signalements (Juridique / Systèmes d’Information) RÉALISÉ 2025 Le bon fonctionnement du mécanisme de signalement fait l’objet d’un suivi et d’une maintenance constants en liaison avec le gestionnaire de la plateforme d’alerte. En 2025, sa mise en œuvre dans l’ensemble des filiales s’est déroulée de manière pleinement satisfaisante, les collaborateurs comme les parties prenantes s’étant appropriés sans difficulté particulière ce nouvel outil déployé depuis 2024. En 2025, le Comité a ainsi examiné 27 signalements pour lesquels il était compétent, impliquant 13 filiales en Afrique, Amérique Latine, Asie, Europe et Moyen-Orient, et concernant des situations de potentielle violation des règles Vigilance dans les domaines suivants : discrimination salariale ou fondée sur le genre et/ou l’orientation sexuelle, harcèlement moral / sexuel, engagements environnementaux. Des enquêtes rigoureuses ont été menées confidentiellement en local et leurs conclusions ont été examinées par le Comité qui les a approuvées, ainsi que les propositions et recommandations y afférentes. En 2025, le Secrétariat du Comité a en outre examiné 67 signalements (vs. 40 en 2024) pour lesquels il a relevé l’incompétence du Comité (ex. : contenu de campagnes publicitaires, conduite automobile, vandalisme, violation de droits de propriété intellectuelle), transmis pour traitement aux Directions opérationnelles concernées.	OBJECTIFS DU PLAN 2026 - Réunions OBJECTIF 2026 Le Comité de Vigilance se réunira à 3 reprises en 2026, en février pour adopter le bilan du Plan de Vigilance 2025 et le projet de Plan de Vigilance 2026 en vue des réunions du Directoire et du C.E.R.S.E. avant publication du rapport de gestion de la Société, puis en juillet pour faire un point d’étape à mi-année sur son exécution, et enfin en septembre dans le cadre de sa participation à la préparation des travaux du C.E.R.S.E. - Signalements (Juridique / Systèmes d’Information) OBJECTIF 2026 Tout comme en 2025, le Comité de Vigilance veillera au bon fonctionnement du mécanisme de signalement dans les filiales et à son accessibilité pour l’ensemble des collaborateurs, ce, dans le cadre légal et réglementaire en vigueur en France applicable à JCDecaux SE et ses filiales à travers le monde (loi sur le devoir de Vigilance et loi Wasserman en particulier) ainsi que déontologique (Recommandations de l’Agence Française Anticorruption, Référentiel de la C.N.I.L.), amendé si nécessaire par la réglementation locale pour certaines filiales, Outre sa mission d’élaboration et de suivi de l’exécution du Plan de Vigilance annuel et d’identification et de pilotage des Impacts, Risques et Opportunités majeurs dans le cadre de la C.S.R.D., il s’assurera du bon traitement des signalements par le Secrétariat du Comité et formulera si nécessaire des recommandations qui seront transmises au C.E.R.S.E. et au Directoire.

(5) DISPOSITIF DE SUIVI & D'ÉVALUATION DES MESURES MISES EN ŒUVRE

JCDecaux SE assure un suivi et une évaluation réguliers des mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan de Vigilance annuel, en s'appuyant sur des mécanismes de contrôle, d'enquête et de reporting à tous les niveaux du Groupe.

NOS OBJECTIFS	
• Contrôle RÉALISÉ 2025 Un contrôle sur site et/ou sur pièces est exercé par chaque Direction opérationnelle et instances concernées dans le cadre de la mise en œuvre des différentes mesures du Plan de Vigilance annuel : - par la Direction des Ressources Humaines & Projets Internationaux auprès des filiales (plans correctifs suite à l'enquête bisannuelle 2023-2024) - par la Direction des Opérations Internationales auprès des filiales et des sous-traitants d'exploitation (audits sur site et en distanciel) - par la Direction Achats - Stocks & Production auprès des filiales et des Fournisseurs-clés du Groupe (évaluations et audits sur site ou en distanciel) - par les Directions Juridique Groupe & Conformité (lettres d'affirmation annuelles des Directeurs Généraux et Directeurs Financiers Pays) - par la Direction du Développement Durable & Qualité auprès des filiales, notamment à travers le pilotage de la performance extra-financière et l'audit de durabilité annuel mené par l'auditeur Grant Thornton au titre de l'année 2025 - par la Direction de l'Audit interne (auto-évaluations annuelles de 79 filiales/pays et réalisation de 17 missions d'audit en 2025 - sur place et en distanciel, ainsi que de missions <i>ad hoc</i>) - par le C.E.R.S.E. qui prend connaissance, après chaque réunion du Comité, des travaux de ce dernier, qui lui sont présentés par son Président et son Secrétaire, et en particulier du suivi du Plan de Vigilance de l'année et de la Stratégie RSE 2030 - par le Directoire qui prend connaissance, après chaque réunion du Comité, du rapport établi par le Président du Comité portant sur ses travaux	• Enquêtes RÉALISÉ 2025 Des enquêtes sont menées si nécessaire, suite aux contrôles exercés (voir ci-contre), par les Directions et instances en charge de superviser la mise en œuvre du Plan de Vigilance : - par la Direction de l'Audit Interne dans le cadre de ses missions d'audit dans des pays ou zones cibles ou à distance - par la Direction Juridique Groupe et les Directions Juridiques de Zone, interlocuteurs privilégiés des Directeurs Pays des filiales, dans le cadre de la signature chaque année de lettres d'affirmation par les Directeurs Généraux et Directeurs Financiers Pays et l'établissement deux fois par an de la revue des litiges et risques consolidée au niveau du Groupe - par la Direction Conformité et les Référents Conformité dans les principaux pays du Groupe, dans le cadre du suivi de la réglementation relative au devoir de Vigilance et des travaux du Comité et du C.E.R.S.E. associés - par le Comité de Vigilance Groupe, dans le cadre de l'instruction des éventuels signalements et de sa capacité d'autosaisie en cas d'information le conduisant à initier une enquête - par le Comité d'Audit, dans le cadre de ses travaux d'analyse de la situation du Groupe - par le C.E.R.S.E., dans le cadre de sa supervision des travaux du Comité de Vigilance et de la mise en œuvre du Plan de Vigilance et de la Stratégie RSE 2030 du Groupe - par le Directoire, lequel peut initier une enquête suite en particulier à l'examen des travaux du Comité

REPORTING			
• Travaux du Comité de Vigilance Groupe Juridique / Conformité RÉALISÉ 2025 Après chaque réunion du Comité, son Président et son Secrétaire ont rendu compte de ses travaux au Directoire et au Conseil de surveillance de JCDecaux SE, en particulier en ce qui concerne le contenu et la mise en œuvre du Plan de Vigilance annuel et les signalements reçus et leur traitement. Ils ont également rendu compte des travaux du Comité au Comité d'Éthique & de la RSE. OBJECTIF 2026 Cette restitution des travaux du Comité auprès des principaux organes de gouvernance du Groupe sera assurée en 2026, tout comme en 2025.	• Travaux du Comité d'Audit Audit interne RÉALISÉ 2025 Son Directeur a rendu compte à quatre reprises au Conseil de surveillance en 2025 de ses travaux en lien avec le devoir de Vigilance (missions d'audit des filiales et cartographie des risques). OBJECTIF 2026 Le Directeur de l'Audit interne rendra compte en 2026, comme en 2025, de ses missions d'audit et des risques identifiés en matière de Vigilance dans la cartographie des risques Groupe.	• Revue des Litiges & Risques Groupe Juridique / Conformité / Finance RÉALISÉ 2025 Le Directeur Juridique Groupe a présenté à deux reprises, en juillet 2025 et en janvier 2026, la revue des litiges et risques du Groupe aux Commissaires aux Comptes, au Comité d'Audit et au Directoire. Cette revue est élaborée avec les Directions fonctionnelles intéressées (Affaires Publiques, Finance, Fiscal, Juridique, Ressources Humaines & Projets Internationaux notamment), et permet d'identifier les principaux risques et litiges au niveau du Groupe (dont ceux ayant trait au devoir de Vigilance) et de contrôler les diligences effectuées. Elle intègre également une synthèse des signalements reçus de la part des lanceurs d'alerte et dûment traités. OBJECTIF 2026 Le Directeur Juridique Groupe accomplira les mêmes diligences qu'en 2025 concernant l'identification des principaux risques et litiges au niveau du Groupe (dont ceux ayant trait au devoir de Vigilance) et les contrôles et mesures de remédiation correspondants, ainsi que les signalements reçus et traités durant l'année.	• Développement Durable & pilotage de la Performance Extra-Financière Développement Durable RÉALISÉ 2025 La Direction du Développement Durable & Qualité a rendu compte de ses travaux aux Comités de Vigilance, d'Éthique et de la RSE et d'Audit, ainsi qu'à minima chaque trimestre au Directoire et une fois dans l'année au Conseil de surveillance de JCDecaux SE, en particulier en ce qui concerne la Stratégie RSE 2030 et la C.S.R.D. OBJECTIF 2026 La Direction du Développement Durable & Qualité rendra compte, tout comme en 2025, de ses travaux aux Comités de Vigilance, d'Éthique et de la RSE et d'Audit ainsi que, à minima chaque trimestre, au Directoire et une fois dans l'année au Conseil de surveillance de JCDecaux SE, en particulier en ce qui concerne la Stratégie RSE 2030 et le Rapport de durabilité (C.S.R.D.).

JCDecaux

兰蔻祝您新年快乐
HAPPY NEW YEAR
不拘一梦 天马行空

兰蔻「超修小黑瓶」精华



LANCÔME

The advertisement is a rectangular panel with a pink and purple gradient background. It features a woman in a red dress, a red horse illustration, and Lancôme product packaging. The text is in Chinese and English.

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1	Présentation de la gouvernance	180	3.8	Tableau des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital	209
3.1.1	Mode de gouvernance	180	3.8.1	Délégations de compétences et de pouvoirs accordées au directoire par l'assemblée générale du 7 mai 2024 en matière d'augmentation du capital	209
3.1.2	Code de gouvernement d'entreprise	180	3.8.2	Délégations de compétences et de pouvoirs accordées au directoire par l'assemblée générale du 14 mai 2025 en matière d'augmentation du capital	209
3.2	Le Directoire	181	3.9	Rémunérations et avantages	210
3.2.1	Composition	181	3.9.1	Politique de rémunération des membres du directoire et du conseil de surveillance	210
3.2.2	Mandats des membres du directoire	182	3.9.2	Rémunérations et avantages versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre du même exercice	219
3.2.3	Mission, fonctionnement et travaux	187	3.9.3	Autres informations	258
3.3	Le conseil de surveillance	188	3.9.4	Schémas d'intéressement et de participation du personnel	260
3.3.1	Composition	188	3.10	Conventions réglementées	261
3.3.2	Mandats des membres du conseil de surveillance	193	3.10.1	Les conventions et engagements réglementés	261
3.3.3	Mission, fonctionnement et travaux	199	3.10.2	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	262
3.3.4	Assiduité des membres du conseil	201	3.11	Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique (article L. 22- 10- 11 du code de commerce)	264
3.4	Les comités	202	3.12	Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales	265
3.4.1	Comité d'audit	202	3.13	Observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire sur les comptes de l'exercice	265
3.4.2	Comité des rémunérations et des nominations	203			
3.4.3	Comité d'éthique et de la RSE	204			
3.5	Évolution de la composition du conseil et des comités	205			
3.6	Mixité au sein des instances dirigeantes	207			
3.7	Déontologie des membres du directoire et du conseil de surveillance	208			

Le présent Chapitre constitue le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise arrêté par le Conseil de surveillance, après avoir été soumis au Comité des rémunérations et des nominations ainsi qu'aux Commissaires aux comptes et à l'Auditeur de durabilité. Ce rapport est joint au rapport de gestion.

Les diligences mises en œuvre pour l'élaboration de ce rapport sont fondées sur les travaux réalisés par la Direction Juridique du Groupe JCDecaux.

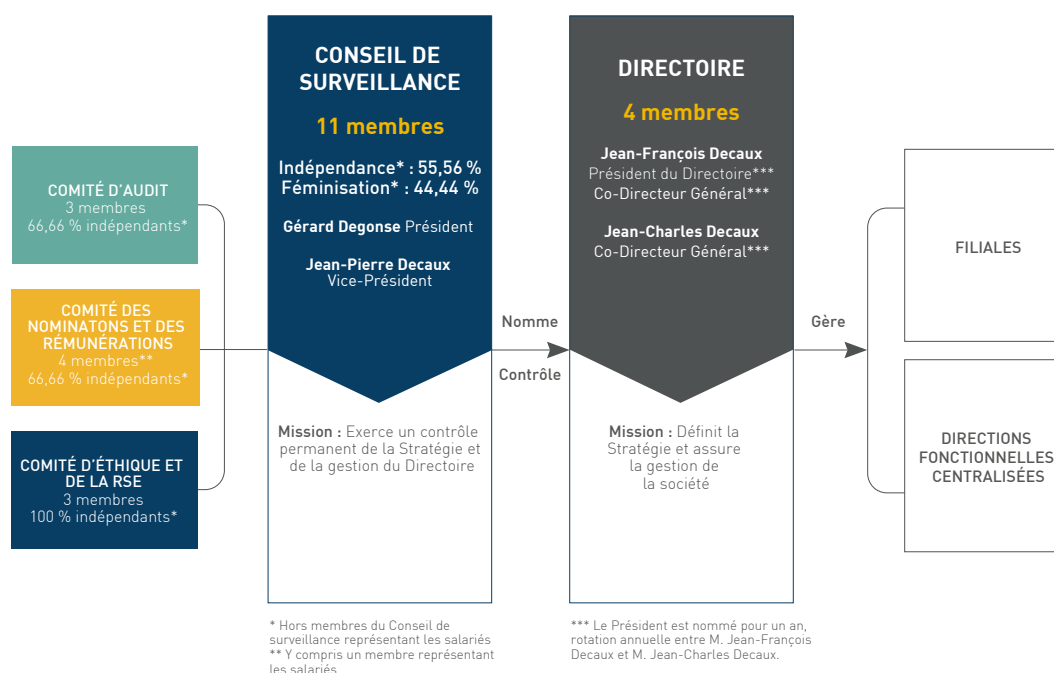
3.1. PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE

3.1.1. MODE DE GOUVERNANCE

La Société est organisée sous forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance depuis 2000. Le choix de la structure dualiste s'est imposé préalablement à l'introduction en bourse de la Société afin d'organiser au mieux, comme dans toute société familiale, la passation de pouvoirs entre M. Jean-Claude Decaux, fondateur de la Société, et ses fils, MM. Jean-François Decaux, Jean-Charles Decaux et Jean-Sébastien Decaux. Le choix de cette structure a également été préféré à la structure moniste, notamment afin de conférer au Directoire de la Société les capacités et la réactivité nécessaires pour diriger la marche du Groupe et pour répondre aux nombreux appels d'offres lancés, tout au long de l'année, par les administrations, les collectivités publiques et les autorités de transport.

L'adaptation de cette structure de gouvernance aux réalités du Groupe, et l'efficacité de sa flexibilité ont été pleinement confirmées par l'expérience, notamment dans la conduite de ses activités dans les nombreux pays dans lesquels le Groupe est implanté.

La transformation de JCDecaux SA en Société Européenne, approuvée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2020, a pris effet le 27 septembre 2022, jour de son immatriculation en tant que Société Européenne au Registre du Commerce et des Sociétés. Ce statut juridique permet de refléter plus fortement la dimension européenne d'un Groupe mondial auprès de l'ensemble de ses parties prenantes. JCDecaux SA est depuis lors dénommée JCDecaux SE. La législation applicable, la gouvernance, le lieu de cotation boursière et le siège social de la Société restent inchangés.



3.1.2. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP- MEDEF révisé en décembre 2022. (le « Code AFEP-MEDEF »).

En application du principe « Appliquer ou Expliquer » prévu à l'article L. 22- 10- 10 du Code de commerce et par le Code AFEP-MEDEF, la Société précise, qu'au cours de l'exercice 2025, elle applique l'ensemble des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

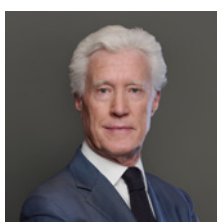
Ce Code peut être consulté sur le site internet du MEDEF : www.medef.com.

3.2. LE DIRECTOIRE

3.2.1. COMPOSITION

Au 31 décembre 2025, le Directoire est composé de quatre membres nommés par le Conseil de surveillance : M. Jean-François Decaux (Président du Directoire), M. Jean-Charles Decaux (Directeur Général), M. Emmanuel Bastide et, M. David Bourg. La durée de leur mandat est de trois ans. M. Daniel Hofer a été membre du Directoire jusqu'au 31 août 2025.

Le Président est nommé pour un an (rotation annuelle entre M. Jean-François Decaux et M. Jean-Charles Decaux décidée lors du Conseil de surveillance consécutif à l'Assemblée Générale annuelle). De par les statuts, le Directeur Général a les mêmes pouvoirs de représentation que le Président du Directoire.



M. Jean-François Decaux
Président du Directoire (mandat d'un an)
Co-Directeur Général



M. Jean-Charles Decaux
Co-Directeur Général



M. David Bourg
Directeur Général Finance,
Systèmes d'Information
et Opérations Groupe



M. Emmanuel Bastide
Directeur Général Asie

3.2.2. MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

La quasi-totalité des mandats ou fonctions exercés en 2025 par les membres du Directoire le sont dans des filiales directes ou indirectes de JCDecaux SE ou dans des sociétés du domaine de la communication extérieure dans lesquelles le Groupe détient une participation significative. Les autres mandats ou fonctions sont exercés dans des sociétés inactives dans le domaine de la communication extérieure



M. JEAN-FRANÇOIS DECAUX

Président du Directoire

66 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
27 Sale Place, London, W2 1YR
(Royaume-Uni)

**DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION
EN QUALITÉ DE MEMBRE
DU DIRECTOIRE :**
9 octobre 2000

**DATE DU DERNIER
RENOUVELLEMENT DU MANDAT
DE MEMBRE DU DIRECTOIRE :**
7 mai 2024

**DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT DE
MEMBRE DU DIRECTOIRE :**
Jusqu'au Conseil de surveillance qui
se réunira à l'issue de l'Assemblée
Générale 2027 qui statuera sur les
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2026.

NOMBRE D'ACTIONS :
572 396 actions (dont 1 752 détenues
en nue-propriété)

M. Jean-François Decaux a rejoint le Groupe en 1982 et a créé et développé la filiale allemande. Il a également assuré le développement du Groupe au Royaume-Uni, de l'ensemble des filiales de l'Europe du Nord et de l'Est et a ensuite réalisé l'implantation du Groupe en Amérique du Nord, en Asie Centrale ainsi qu'en Australie.

Président du Directoire depuis le 14 mai 2025 pour une durée d'un an (soit jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025), conformément au principe d'alternance des fonctions de direction générale appliqué dans la Société (rotation annuelle avec M. Jean-Charles Decaux).

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Media Frankfurt GmbH (Allemagne)

JCDecaux UK Limited. (Royaume-Uni)

AFA Decaux A/S (Danemark)

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

JCDecaux Holding (SAS) (France)

SCI Congor (France)

Decaux Frères Investissements (SAS) (France)

DF3I (Luxembourg)

Apolline Immobilier (SAS) (France)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Médiavision et Jean Mineur (France)

JCDecaux Holding (SAS) (France)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

- Vice-Président du Conseil de surveillance (1^{ère} nomination : 3 avril 2001)
- Administrateur (1^{ère} nomination : 12 septembre 2013)
- Président du Conseil d'administration (1^{ère} nomination : 11 octobre 2013)

- Président (depuis le 30 juin 2025)
- Directeur Général (jusqu'au 30 juin 2025)
- Administrateur (1^{ère} nomination : 22 juin 1998)
- Gérant (1^{ère} nomination : 17 janvier 2000)
- Directeur Général (1^{ère} nomination : 24 octobre 2007)
- Administrateur (1^{ère} nomination : 24 octobre 2007)
- Administrateur (1^{ère} nomination : 17 décembre 2007)
- Directeur Général (1^{ère} nomination : 27 novembre 2015)

- Administrateur (jusqu'au 30 mai 2023)

- Président (jusqu'au 6 avril 2023)
- Directeur Général (jusqu'au 31 mars 2022)
- Président (jusqu'au 3 avril 2020)



M. JEAN-CHARLES DECAUX

Directeur Général

56 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU DIRECTOIRE :
9 octobre 2000

DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DU DIRECTOIRE :
7 mai 2024

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT DE MEMBRE DU DIRECTOIRE :
Jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2027 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

NOMBRE D'ACTIONS :
1 502 993 actions (dont 1 752 actions détenues en nue-propriété)

M. Jean-Charles Decaux a rejoint le Groupe en 1989. Il a créé et développé la filiale espagnole, puis l'ensemble des autres filiales implantées en France, Belgique, Israël, Europe du Sud, Asie, Amérique Latine, Moyen-Orient et Afrique

Directeur Général depuis le 14 mai 2025 pour une durée d'un an (soit jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025),

conformément au principe d'alternance des fonctions de direction générale appliqué dans la Société (rotation annuelle avec M. Jean-François Decaux).

Par ailleurs, M. Jean-Charles Decaux est membre du Conseil d'Administration de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et depuis 2005, membre du Conseil d'administration de l'African Medical and Research Foundation (AMREF), première ONG africaine de santé publique.

Il est également membre du Comité d'évaluation du Brain Fund et de l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM).

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Métrobus (France)
JCDecaux France (France)
JCDecaux Bolloré Holding (France)

EXTIME MEDIA (Anciennement Média Aéroport de Paris) (France)
JCDecaux España S.L.U

IGPDecaux Spa (Italie)
JCDecaux Small Cells Limited (Royaume-Uni)

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

Eurazeo (société cotée) (France)

JCDecaux Holding (SAS) (France)

Decaux Frères Investissements (SAS) (France)

SCI du Mare (France)
HLD (SCA) (France)

SCI Clos de la Chaîne (France)
SCI Troisjean (France)
Apolline Immobilier (SAS) (France)
BDC SAS (France)
Médiavision et Jean Mineur (France)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

JCDecaux Holding (SAS) (France)

Eurazeo (société cotée France)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

- Administrateur (1^{ère} nomination : 18 novembre 2005)
- Président (1^{ère} nomination : 31 décembre 2011)
- Membre du Conseil Exécutif (1^{ère} nomination : 24 mai 2011)
- Administrateur (1^{ère} nomination : 7 septembre 2011)
- Président du Conseil d'administration (1^{ère} nomination : 14 mars 2003)
- Administrateur (1^{ère} nomination : 14 mars 2003)
- Administrateur (1^{ère} nomination : 1^{er} décembre 2001)
- Administrateur (jusqu'au 15 octobre 2025)
- Président du Conseil de surveillance (depuis le 28 avril 2022)
- Président du Comité financier (depuis le 28 avril 2022)
- Administrateur (1^{ère} nomination : 22 juin 1998)
- Directeur Général (depuis le 4 avril 2024)
- Directeur Général (1^{ère} nomination : 24 octobre 2007)
- Administrateur (1^{ère} nomination : 24 octobre 2007)
- Gérant (1^{ère} nomination : 14 décembre 2007)
- Représentant permanent de Decaux Frères Investissements, membre du Conseil de surveillance (1^{ère} nomination : 25 mars 2011)
- Gérant (1^{ère} nomination : 1^{er} août 2013)
- Gérant (1^{ère} nomination : 1^{er} août 2013)
- Directeur Général (1^{ère} nomination : 27 novembre 2015)
- Administrateur (1^{ère} nomination : 27 juillet 2016)
- Administrateur (1^{ère} nomination : 22 septembre 2016)
- Président (jusqu'au 4 avril 2024)
- Directeur Général (jusqu'au 6 avril 2023)
- Président (jusqu'au 1^{er} avril 2021)
- Directeur Général (jusqu'au 3 avril 2020)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance (jusqu'au 28 avril 2022)
- Vice-Président du Comité financier (jusqu'au 28 avril 2022)



M. EMMANUEL BASTIDE

Membre du Directoire

57 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
JCDecaux Asia (S) Pte Ltd 8 Temasek
Boulevard #33- 02 Suntec City Tower 3
SINGAPORE 038988

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION :
1^{er} septembre 2014

**DATE DU DERNIER
RENOUVELLEMENT :**
7 mai 2024

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'au Conseil de surveillance qui
se réunira à l'issue de l'Assemblée
Générale 2027 qui statuera sur
les comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2026.

NOMBRE D'ACTIONS
32 434 actions

M. Emmanuel Bastide est diplômé de l'Ecole des Mines de Paris (ENSMMP).

M. Emmanuel Bastide a commencé sa carrière comme Ingénieur Travaux chez Saur en 1994, puis rejoint JCDecaux en 1998 comme Directeur Régional adjoint Ile-de-France-Est. En 1999, il est nommé Responsable du Développement pour l'Asie du Nord hors Japon, poste basé à Hong Kong.

Promu en 2001 Senior Vice-Président de MCDcaux au Japon (société commune de JCDecaux SE et Mitsubishi Corporation dont JCDecaux détient 60 %), il en devient le Président en 2002.

M. Emmanuel Bastide occupe depuis le 1^{er} janvier 2007, les fonctions de Directeur Général Asie de JCDecaux avec notamment, la responsabilité des pays suivants : Chine (y compris Hong Kong et Macao), Birmanie, Corée, Japon, Mongolie, Singapour, Thaïlande, Vietnam etc.

SOCIÉTÉS

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Nanjing Metro JCDecaux Advertising Co., Ltd. (Chine)

Chengdu MPI Public Transportation Advertising Co., Ltd. (Chine)

Chongqing MPI Public Transportation Advertising Co., Ltd. (Chine)

Suzhou JCDecaux Metro Advertising Ltd. (Chine)

JCDecaux (China) Holding Ltd. (Hong Kong)

JCDecaux Pearl & Dean Ltd. (Hong Kong)

JCDecaux Cityscape Ltd. (Hong Kong)

JCDecaux Cityscape Hong Kong Ltd. (Hong Kong)

JCDecaux Innovate Ltd. (Hong Kong)

JCDecaux Digital Vision (HK) Ltd. (Hong Kong)

JCDecaux Vietnam Holding Ltd. (Hong Kong)

MCDcaux, Inc. (Japon)

Cyclocity, Inc (Japon)

JCDecaux Korea, Inc. (Corée du Sud)

JCDecaux Mongolia LLC (Mongolie)

JCDecaux Asia (S) Pte. Ltd. (Singapour)

JCDecaux Singapore Pte. Ltd. (Singapour)

JCDecaux Out of Home Pte. Ltd. (Singapour)

MNCDcaux Media Utama (Indonésie)

FMIDcaux Co., Ltd. (Myanmar)

JCDecaux Macau Ltd. (Macao)

• Director (1^{ère} nomination : 6 janvier 2011)

• Director (1^{ère} nomination : 7 décembre 2011)

• Director (1^{ère} nomination : 1^{er} juin 2011)

• Director (1^{ère} nomination : 9 novembre 2012)

• Director (1^{ère} nomination : 7 mai 2007)

• Director (1^{ère} nomination : 23 janvier 2007)

• Director (1^{ère} nomination : 23 mai 2005)

• Director (1^{ère} nomination : 23 mai 2005)

• Director (1^{ère} nomination : 14 mars 2007)

• Director (1^{ère} nomination : 8 mai 2007)

• Director (1^{ère} nomination : 17 septembre 2008)

• Director (1^{ère} nomination : 24 avril 2014)

• Director (1^{ère} nomination : 5 octobre 2009)

• Director (1^{ère} nomination : 26 octobre 2001)

• Director (1^{ère} nomination : 28 avril 2014)

• Director (1^{ère} nomination : 26 février 2007)

• Director (1^{ère} nomination : 26 février 2007)

• Director (1^{ère} nomination : 26 février 2007)

• Commissioner (1^{ère} nomination : 17 décembre 2015)

• Director (1^{ère} nomination : 21 juillet 2017)

• Director (jusqu'au 25 mars 2025)

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Néant



M. DAVID BOURG

Membre du Directoire

56 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine
(France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION :
15 janvier 2015

DATE DU DERNIER
RENOUVELLEMENT :
7 mai 2024

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'au Conseil de surveillance qui
se réunira à l'issue de l'Assemblée
Générale 2027 qui statuera sur les
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2026.

NOMBRE D'ACTIONS :
28 268 actions

M. David Bourg est diplômé de l'Institut d'Études
Politiques de Paris et titulaire d'un Master et d'un
DEA d'Economie de Paris Dauphine.

Il a débuté sa carrière au sein du cabinet Deloitte &
Touche en exerçant diverses responsabilités, dont
Audit Superviseur à Buenos Aires et Audit manager
à Paris. Il a rejoint JCDecaux en 2001 en qualité de
Responsable du Développement, avec pour
principales responsabilités les projets de fusion et
d'acquisition au sein du Groupe. Il est nommé
Directeur Financier Régional Asie en 2005, puis
Directeur Général Moyen-Orient en 2011.

Depuis le 15 janvier 2015, M. David Bourg occupait la
fonction de Directeur Général Finance, Systèmes
d'Information et Administration Groupe.

A compter du 1^{er} juin 2025, M. David Bourg est Directeur
Général Finance, Systèmes d'Information et Opérations
Groupe. Son périmètre inclut désormais, en plus de ses
fonctions précédentes, les activités du Bureau d'Etudes, de
la Direction Achats, Stock et Production, de la Direction des
Designs, de la Direction de l'Exploitation Internationale ainsi
que de la Direction des Projets.

SOCIÉTÉS

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

APG SGA SA (société cotée) (Suisse)

- Administrateur (1^{ère} nomination : 27 avril 2023)
- Président du Comité d'Audit
(1^{ère} nomination : 27 avril 2023)

JCDecaux Finland Oy (Finlande)

- Président du Conseil d'Administration
(1^{ère} nomination : 30 septembre 2022)

JCDecaux AdTech (France)

- Président (1^{ère} nomination : 13 juillet 2022)

JCDecaux Bolloré Holding (France)

- Membre du Conseil Exécutif
(1^{ère} nomination : 15 janvier 2015)

EXTIME MEDIA (Anciennement Média Aéroports de
Paris) (France)

- Administrateur (1^{ère} nomination : 28 janvier 2015)

IGP Decaux Spa (Italie)

- Administrateur (1^{ère} nomination : 10 mars 2015)

JCDecaux Subsaharan Africa Holdings (PTY) LTD
(Afrique du Sud)

- Administrateur (1^{ère} nomination : 18 juin 2015)

JCDecaux Amériques Holding (France)

- Président (1^{ère} nomination : 31 mars 2023)

JCDecaux Europe Holding (France)

- Président (1^{ère} nomination : 28 avril 2023)

JCDecaux Afrique Holding (France)

- Président (1^{ère} nomination : 31 mars 2023)

JCDecaux Asie Holding (France)

- Président (1^{ère} nomination : 31 mars 2023)

Supply Chain

- Président (1^{ère} nomination : 17 mars 2025)

JCDecaux Small Cells Limited (Royaume-Uni)

- Administrateur (jusqu'au 15 octobre 2025)

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Néant



M. DANIEL HOFER

Membre du Directoire

62 ANS - NATIONALITÉ SUISSE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
Giesshübelstrasse 4, CH- 8045 Zürich
(Suisse)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION :
1^{er} septembre 2014

**DATE DU DERNIER
RENOUVELLEMENT :**
7 mai 2024

DATE DE FIN DU MANDAT :
Jusqu'au 31 août 2025.

NOMBRE D'ACTIONS :
41 545 actions

M. Daniel Hofer est titulaire d'un MBA obtenu à l'Université de Rochester (New York) et d'un Doctorate of Business Administration de l'Université d'Australie du Sud (UniSA) à Adélaïde.

M. Daniel Hofer a occupé différentes fonctions de direction dans le secteur des médias avant de rejoindre NZZ Group (Neue Zürcher Zeitung), l'une des sociétés de médias leaders en Suisse, comme membre du Directoire de 2006 à 2010.

M. Daniel Hofer a occupé, à partir du 1^{er} octobre 2010, les fonctions de Directeur Général d'APG|SGA, le leader de la communication extérieure en Suisse. Il en est, depuis le 21 mai 2014, le Président du Conseil d'administration.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, M. Daniel Hofer a occupé les fonctions de Directeur Général Allemagne, Autriche, Europe Centrale et Orientale et Asie Centrale de JCDecaux.

A compter du 31 août 2025, M. Daniel Hofer a démissionné de son mandat de membre du Directoire et a quitté ses fonctions opérationnelles de Directeur Général Allemagne, Autriche, Europe Centrale et Orientale et Asie Centrale de JCDecaux. Il conserve certains mandats en qualité d'administrateur de sociétés sélectionnées et continuera de représenter le Groupe au sein du conseil d'administration de WOO (World Out of Home Association).

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

APG|SGA SA (société cotée) (Suisse)

JCDecaux Corporate Services GMBH (Suisse)

Gewista Werbegesellschaft mbH (Autriche)

JCDecaux (Hongrie)

VBM (Hongary)

RTS Decaux JSC (Kazakhstan)

Big Board Ukraine (BIG BOARD BV) (Ukraine)

JCDecaux Central Eastern Europe Holding AG
(Austria)

- Président du Conseil d'administration
(1^{ère} nomination : 21 mai 2014)
- Gérant (1^{ère} nomination : 20 août 2014)
- Vice-Président du Conseil de surveillance
(1^{ère} nomination : 26 septembre 2014)
- Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 31 août 2025)
- Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 31 août 2025)
- Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 27 août 2025)
- Membre du Conseil de surveillance
(jusqu'au 1^{er} septembre 2025)
- Président du Conseil de surveillance
(jusqu'au 30 septembre 2025)

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Néant

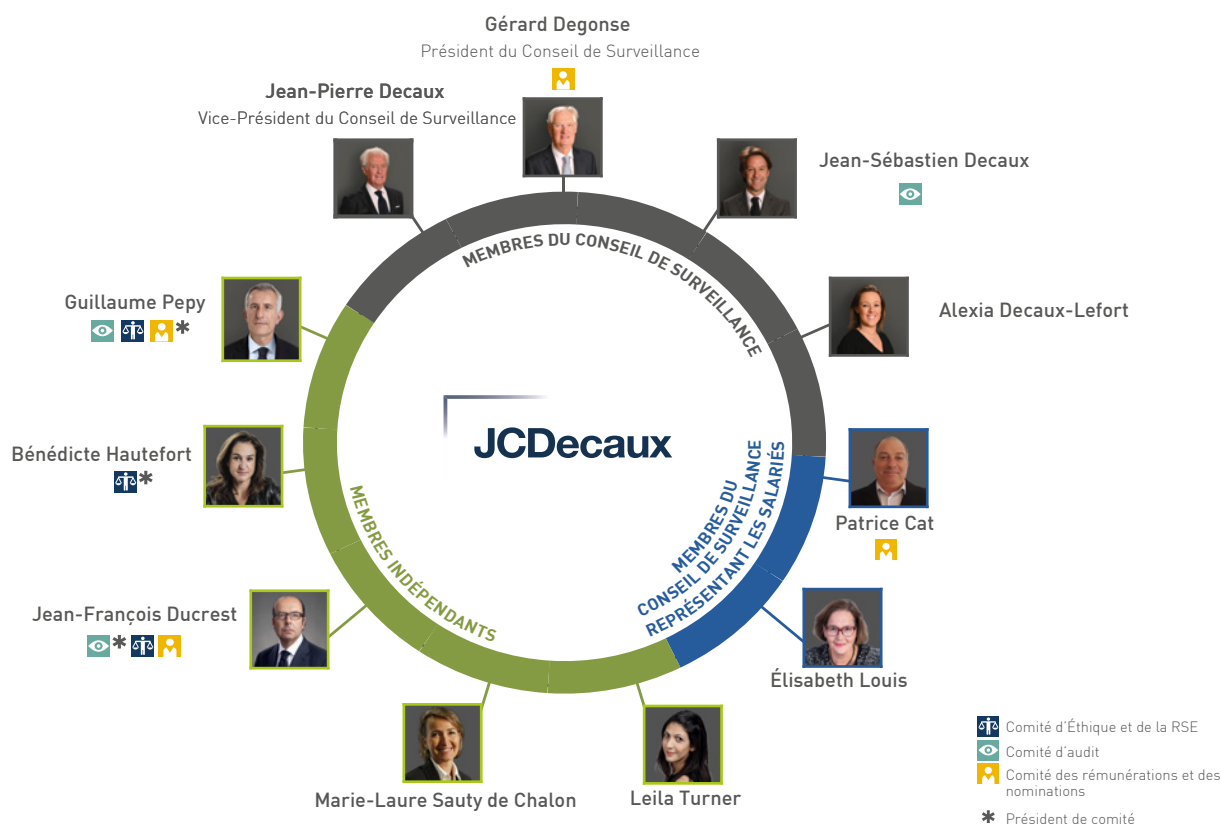
3.2.3. MISSION, FONCTIONNEMENT ET TRAVAUX

DIRECTOIRE	NOMBRE DE RÉUNIONS 12	TAUX D'ASSIDUITÉ 100 %
MISSIONS - Le Directoire assure la gestion de la Société, conformément à la loi et aux statuts. - Le Directoire détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Il s'appuie, pour la coordination d'ensemble et la mise en œuvre de la stratégie, sur des Comités de direction propres à chaque zone géographique ou, pour les pays les plus importants, à chaque pays. MISSIONS EN MATIERE DE RSE - la revue des risques et des opportunités - la stratégie RSE et son développement « Stratégie développement durable » : - Stratégie climat - Taxonomie verte l'analyse de la double matérialité des data points - La définition d'un plan d'action pour la mise en place de la CSRD - La structuration et la validation du rapport de durabilité. FONCTIONNEMENT - Le Directoire se réunit au moins une fois par mois, pendant au moins une journée complète. Ce dernier peut également se réunir de façon ad hoc et par conférence téléphonique. - Chaque séance du Directoire donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire couvrant l'essentiel des points à l'ordre du jour. Des collaborateurs ou des tiers peuvent être invités à participer aux séances du Directoire, si besoin. Les Commissaires aux comptes sont également entendus lors des séances d'examen des comptes semestriels et annuels. Les réunions du Directoire font l'objet de relevés de décisions. Le Directoire rend compte trimestriellement au Conseil de surveillance. - Il n'existe pas de règlement intérieur du Directoire. Plateforme digitale dédiée et sécurisée Les membres du Directoire ont accès à une plateforme de gouvernance digitale sécurisée sur laquelle ils retrouvent l'intégralité de la documentation en lien avec la prochaine réunion mais également l'historique de la documentation des réunions précédentes. TRAVAUX En 2025, le Directoire s'est réuni douze fois avec un taux de présence de 100 % de ses membres. Les travaux du Directoire ont notamment porté sur : - La marche des affaires de la Société (niveau de l'activité commerciale, perspectives pour l'année et évolution des résultats) - Le suivi des perspectives financières de la société et l'étude des comptes dont le financement du Groupe, l'arrêté des comptes semestriels et annuels, la conduite des tests de dépréciation, le budget, la communication financière et les revues des travaux et des conclusions des Commissaires aux comptes - Les projets et opérations de développement interne ou externe - Les nouveaux appels d'offres - La stratégie du groupe et son déploiement en matière digitale (notamment le programmatique, la data et les systèmes d'information), commerciale et R&D - La stratégie de Développement Durable (notamment la stratégie développement durable 2030 incluant la stratégie climat, la taxonomie verte, le rapport de durabilité ainsi que la poursuite du renforcement de notre approche RSE avec le déploiement progressif d'Empreinte 360 à l'international après le pilote en France (Italie, Brésil, Allemagne) et une Stratégie Climat axée sur le scope 3, incluant une meilleure mesure, un plan d'action affiné, le partage de bonnes pratiques et le reconditionnement - La stratégie informatique, la stratégie commerciale, la stratégie en aéroports, les projets de recherche et développement, l'évolution du secteur des technologies de l'information, la transformation digitale et le développement du programmatique, la plateforme programmatique VIOOH, la stratégie Data, la plateforme technologique DSP Displayce - La revue semestrielle des risques et des litiges du Groupe, la revue de l'audit interne, la revue du portefeuille des droits de propriété intellectuelles, l'évolution de la gouvernance au sein de la Société et de ses filiales, les conditions de rémunération des cadres dirigeants du Groupe, la préparation de l'ensemble des documents établis en vue de l'Assemblée Générale des actionnaires, la tenue de l'Assemblée Générale - La stratégie Conformité du Groupe dans le cadre de la réglementation anticorruption, incluant la revue de nouvelles politiques et procédures Groupe portant, notamment, sur les Cadeaux & Invitations, l'engagement et la gestion des Lobbyistes, le système d'alerte, l'évaluation des tiers, le suivi de la politique de mécénat/parrainage et la prévention des conflits d'intérêts - La mise en place de plans d'Actions de Performance - Le lancement d'un programme de rachat d'actions - Le déploiement du nouvel outil d'intelligence artificielle, ChatJCD version interne de l'outil d'IA ChatGPT. et inauguration de la Semaine de l'IA.		

3.3. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

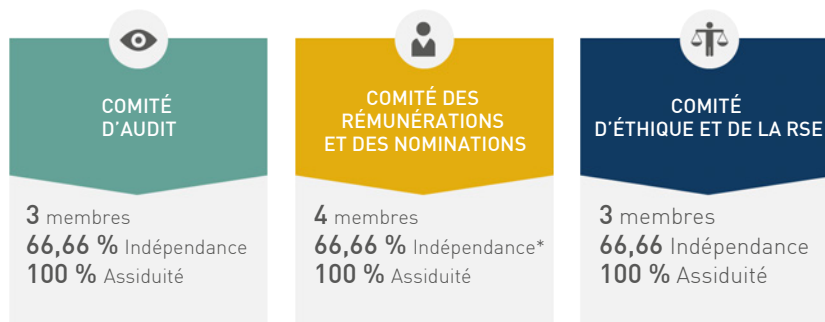
3.3.1. COMPOSITION

Au 31 décembre 2025, le Conseil de surveillance est composé de onze membres : M. Gérard Degonse (Président), M. Jean-Pierre Decaux (Vice-Président), M. Jean-Sébastien Decaux, M^{me} Alexia Decaux-Lefort, M. Jean-François Ducrest, M^{me} Bénédicte Hautefort, M. Guillaume Pepy (depuis le 14 mai 2025 en remplacement de M. Michel Bleitrach), M^{me} Marie-Laure Sauty de Chalon, M^{me} Leila Turner (nommés par l'Assemblée Générale), M. Patrice Cat (nommé membre du Conseil de surveillance représentant les salariés par le Comité Social et Économique et dont le mandat a été renouvelé par la Comité de la Société Européenne le 22 juillet 2024) et M^{me} Elisabeth Louis (nommée membre du Conseil de surveillance représentant les salariés par le Comité Social et Economique le 26 septembre 2023).



Nombre de membres	Taux d'indépendance*	Taux d'assiduité	Taux de féminisation*	Âge moyen	Ancienneté moyenne
11	55,5 %	100 %	44,4 %	59 ans	8 ans

Les Comités du Conseil de Surveillance



* Hors membres du Conseil de surveillance représentant les salariés

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DECEMBRE 2025

	INFORMATIONS PERSONNELLES				EXPÉRIENCE	POSITION AU SEIN DU CONSEIL				PARTICIPATION À DES COMITÉS DE CONSEIL
	Age au 31/12/2025	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au conseil	
Gérard Degonse (Président)	78 ans	M	Française	17 056	Néant	X	15/05/2013	AG 2026	12 ans	Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Jean-Pierre Decaux (Vice-Président)	81 ans	M	Française	1 574	Néant	X	09/10/2000	AG 2026	25 ans	Non
Guillaume Pepy	67 ans	M	Française	1 000	Néant	✓	14/05/2025	AG 2028	< 1 an	Président du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité d'Ethique et de la RSE Membre du Comité d'Audit
Alexia Decaux-Lefort	40 ans	F	Française	1 000	Néant	X	15/05/2013	AG 2028	12 ans	Non
Bénédicte Hautefort	57 ans	F	Française	1 000	Néant	✓	11/05/2017	AG 2026	8 ans	Présidente du Comité d'Ethique et de la RSE
Jean-Sébastien Decaux	49 ans	M	Française	3 752*	Néant	X	14/05/2020	AG 2026	5 ans	Membre du Comité d'Audit
Jean-François Ducrest	60 ans	M	Française	45 000	Néant	✓	14/05/2020	AG 2027	5 ans	Président du Comité d'audit Membre du Comité d'Éthique et de la RSE Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Marie-Laure Sauty de Chalon	63 ans	F	Française	1 000	2	✓	11/05/2017	AG 2026	8 ans	Non
Leila Turner	43 ans	F	Française	1 000	Néant	✓	11/05/2017	AG 2026	8 ans	Non
Patrice Cat (membre du Conseil représentant les salariés)	57 ans	M	Française	0	Néant	NA	30/09/2021	AG 2027	4 ans	Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Elisabeth Louis (membre du Conseil représentant les salariés)	59 ans	F	Française	0	Néant	NA	26/09/2023	26/09/2026	2 ans	Non

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et X représente un critère d'indépendance non-satisfait. NA : non-applicable.

(*) dont 1 752 actions détenues en nue-propriété sous l'usufruit de Mme Danielle Decaux. M. Jean-Sébastien Decaux détient également 466 950 actions au travers de la société Holding des Dhuits.

INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Pour l'appréciation de l'indépendance de ses membres, le Conseil de surveillance a retenu les critères du Code AFEP-MEDEF (article 10.5), à savoir :

Critère 1 : Salarié, mandataire social au cours des 5 années précédentes	Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes : • Salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société • Salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide • Salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société-mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société-mère.
Critère 2 : Mandats croisés	Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil : • Significatif de la Société ou de son groupe • Ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
Critère 4 : Lien familial	Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
Critère 5 : Commissaire aux comptes	Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes.
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des douze ans.
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	Un dirigeant mandataire social non-exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du groupe.
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société-mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des rémunérations et des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le tableau ci-après présente la situation de chaque membre du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2025 au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF (à l'exception des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés qui ne sont pas comptabilisés pour établir la part de membres indépendants) :

Critères*	Gérard Degonse	Jean-Pierre Decaux	Guillaume Pepy	Alexia Decaux-Lefort	Bénédicte Hautefort	Jean-Sébastien Decaux	Jean-François Ducrest	Marie-Laure Sauty de Chalon	Leila Turner
Critère 1 : Salarié, mandataire social au cours des 5 années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓
Critère 2 : Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4 : Lien familial	✓	X	✓	X	✓	X	✓	✓	✓
Critère 5 : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	X	X	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓

(*) Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et X représente un critère d'indépendance non-satisfait.

La satisfaction par chacun des membres du Conseil de surveillance aux critères d'indépendance est examinée chaque année par le Comité des rémunérations et des nominations puis par le Conseil de surveillance.

Conformément à l'article 10.5.3 du Code AFEP-MEDEF, dans le cadre de l'appréciation du caractère significatif ou non des relations d'affaires pouvant exister entre les membres du Conseil de surveillance et le Groupe, le Conseil de surveillance du 11 mars 2026, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a retenu les critères suivants :

Critères quantitatifs :

- les montants (en valeur absolue) payés ou reçus au cours de l'année de la part des sociétés dans lesquelles les membres du Conseil de surveillance sont dirigeants/employés
- la part du contrat dans le chiffre d'affaires de la société dans laquelle le membre du Conseil de surveillance concerné est dirigeant/employé
- la part du contrat concerné dans le chiffre d'affaires ou les charges/dépenses de JCDecaux

Critères qualitatifs :

- l'analyse de la nature des relations existantes avec ces sociétés (importance ou intensité de la relation, éventuelle dépendance économique, ancienneté de la relation ou impact d'éventuels renouvellements ou non renouvellements de contrats)

Le Conseil de surveillance a constaté en 2025 que, sur un total de neuf membres (qui n'inclut pas les membres du Conseil de surveillance représentant les salariés, lesquels ne sont pas comptabilisés pour établir la proportion de membres indépendants au sein du Conseil, conformément à l'article 10.3 du Code AFEP-MEDEF), cinq membres, soit plus de la moitié des membres du Conseil, étaient indépendants et n'entretenaient aucune relation d'affaires significative avec la Société.

Les membres ayant été qualifiés d'indépendants sont M. Guillaume Pepy M^{me} Bénédicte Hautefort, M. Jean-François Ducrest, M^{me} Marie-Laure Sauty de Chalon et M^{me} Leila Turner.

Formation des membres du Conseil de surveillance

Chaque membre du Conseil de surveillance bénéficie, lors de sa nomination, d'une présentation de la Société et de son groupe, de ses métiers et de ses secteurs d'activités.

De même, en cours de mandat, les membres du Conseil de surveillance bénéficient régulièrement, lors des réunions du Conseil, de présentations variées portant notamment sur l'activité de la Société, l'évolution des normes IFRS et les évolutions légales et réglementaires applicables à la Société ainsi que les grandes problématiques du moment (digital, vente programmatique, stratégie climatique, conformité, etc.).

Les membres du Conseil de surveillance ont également accès à certaines formations relatives à l'Éthique et la RSE disponibles pour les salariés de JCDecaux sur la plateforme interne de la JCDecaux Academy, notamment :

- Ensemble, agissons pour l'égalité femmes - hommes
- JCDecaux, le média utile et durable : je suis un ambassadeur
- Ensemble, luttons contre le harcèlement
- Principes éthiques, sociaux & relations fournisseurs : je m'engage

Au cours de l'exercice 2024, compte tenu des enjeux climatiques, et du fort engagement du Groupe au travers de sa stratégie RSE, les membres du Conseil de Surveillance ont suivi une formation RSE dispensée par un organisme extérieur (cabinet d'avocats). Deux thématiques majeures ont été abordées à cette occasion : les obligations pesant sur les sociétés et leurs dirigeants en matière de RSE, et notamment concernant le plan de transition climatique, et la responsabilité des dirigeants et son évolution à la lumière des nouvelles normes en matière de RSE ainsi que les contentieux émergents.

Par ailleurs, les membres du Conseil de surveillance représentant les salariés bénéficient d'une formation selon les modalités prévues par l'article L. 225- 30- 2 du Code de commerce. Le programme de formation arrêté par le Conseil de surveillance comprend une ou plusieurs formation(s) réalisée(s) par un organisme extérieur, sur des sujets généraux (être administrateur salarié, les fondamentaux de la finance, le Conseil et la RSE, la gouvernance et la compliance, la cybersécurité, la responsabilité civile et pénale de l'administrateur, l'éthique des affaires, etc...) ou plus précis abordés en Conseil de surveillance, ainsi qu'une ou plusieurs formation(s) réalisée(s) en interne par des Directeurs ou responsables de département (Directeur juridique Groupe, Responsable de la communication financière, Directrice des services financiers, Directrice Développement Durable). Ce programme permet d'avoir une vision globale du rôle d'un membre du Conseil de surveillance tout en prenant en considération les spécificités de la Société.

Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil de surveillance

La politique de diversité du Conseil de surveillance de JCDecaux SE, revue par le Conseil de surveillance le 4 mars 2025, inclut la poursuite des objectifs suivants :

- Une composition générale équilibrée
- Une indépendance marquée de ses membres
- Une diversité des expériences et des domaines d'expertise
- Une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Le Comité des rémunérations et des nominations a proposé au Conseil de surveillance du 11 mars 2026 de constater les résultats obtenus par application de cette politique au cours de l'exercice écoulé et propose de procéder à une modification de sa composition en 2026 pour renforcer encore cette diversité.

Une composition générale équilibrée

> En termes de taille

Conformément à l'article L. 225- 69 du Code de commerce, le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Au 31 décembre 2025, le Conseil est composé de onze membres, en ce compris deux membres du Conseil représentant les salariés.

Le nombre de membres n'est pas trop important afin de faciliter les échanges entre ces derniers, lesquels demeurent cependant suffisamment nombreux pour permettre une pluralité d'expériences et des échanges enrichissants.

> En termes d'âge

Conformément à la Loi, la société peut fixer une limite d'âge pour les membres du Conseil de surveillance dans les statuts.

Ainsi, l'article 16.1 des statuts de la société prévoit que le nombre de membres du Conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans ne peut pas être supérieur au tiers des membres en fonction.

L'âge moyen des membres du Conseil de surveillance est de 59 ans.

Deux membres du Conseil de surveillance sur onze, à savoir M. Jean-Pierre Decaux et M. Gérard Degonse ont eu 75 ans respectivement en 2019, et en 2022.

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat des membres du Conseil ayant atteint l'âge de 75 ans tous les ans. Elle peut ainsi décider chaque année de l'opportunité de renouveler leur mandat.

La composition du Conseil de surveillance au regard de l'âge des membres donne pleine satisfaction car elle garantit un apport d'expériences diversifiées.

Le nombre de membres du Conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans représente moins d'un tiers des membres (18 %) en fonction au 31 décembre 2025.

> En termes de durée des mandats

Les statuts prévoient que les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée maximale de quatre ans. En pratique, les membres du Conseil de surveillance ont été nommés pour une durée de trois ans, à l'exception des membres du Conseil ayant dépassé l'âge de 75 ans (cf point ci-dessus).

Concernant les membres du Conseil de surveillance représentant les salariés, ils sont désignés, selon les statuts, pour une durée maximale de quatre ans par le Comité Social et Economique ou le Comité de la Société Européenne. En pratique, les membres du Conseil de surveillance représentant les salariés ont également été nommés pour une durée de trois ans. Ainsi, Mme Elisabeth Louis a été nommée par le Comité Social et Economique pour une durée de trois ans et M. Patrice Cat a vu son mandat renouvelé par le Comité de la Société Européenne pour une durée de trois ans.

Dans le cadre d'une meilleure gouvernance, il a en effet été de pratique constante de limiter la durée des mandats à trois ans et de mettre en place un échelonnement de ces mandats de façon à favoriser un renouvellement harmonieux des membres du Conseil de surveillance et à éviter un renouvellement en bloc. Cette dernière disposition donne au Conseil plus de flexibilité pour adapter sa composition aux besoins de la Société et à l'évolution de ses marchés.

Cette pratique est jugée satisfaisante par l'ensemble des membres du Conseil de surveillance.

Une indépendance marquée des membres du Conseil

Il convient de rappeler que la Société JCDecaux SE est détenue majoritairement par la société JCDecaux Holding, société familiale contrôlée par MM. Jean-François Decaux, Jean-Charles Decaux et Jean-Sébastien Decaux.

Au 31 décembre 2025 cinq membres du Conseil de surveillance sur neuf (hors membres représentant les salariés) sont indépendants, soit plus de la moitié (55,5 %) des membres du Conseil.

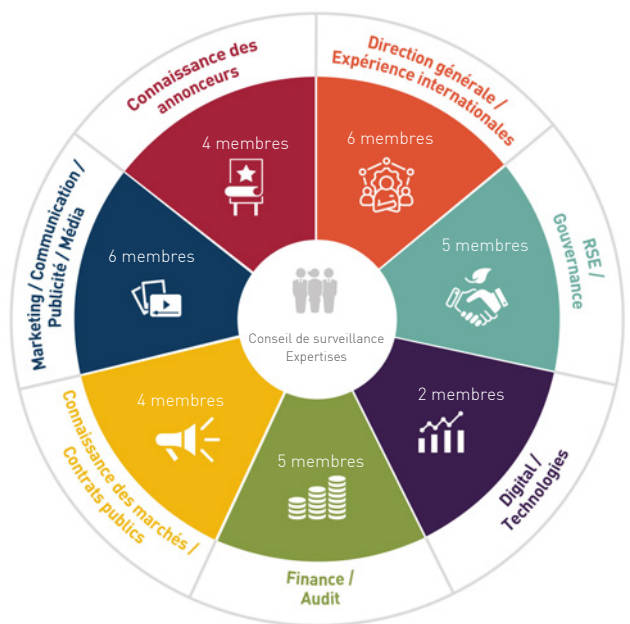
Les membres du Conseil de surveillance se disent satisfaits de cet équilibre entre membres indépendants et membres non-indépendants, qui va au-delà des recommandations du Code Afep-Medef [article 10.3 : « Dans les sociétés contrôlées, la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers »], ainsi que de la façon dont les membres indépendants assument leur mission.

Une diversité des expériences et des domaines d'expertise

La diversité des compétences des membres du Conseil de surveillance, leur capacité à appréhender les enjeux du Groupe et les intérêts des parties prenantes, notamment des actionnaires et salariés, leur intégrité et leur engagement personnel, sont des gages de la qualité des délibérations du Conseil de surveillance.

Certains membres du Conseil de surveillance connaissent le Groupe de l'intérieur pour y avoir exercé diverses fonctions salariées ou dirigeantes et sont ainsi familiers avec ses activités. D'autres membres ont une bonne connaissance de la sphère publique et/ou des contrats publics, des marchés financiers ou du domaine des médias et du digital, essentiels aux activités de la Société.

Le Conseil estime que les profils présents sont diversifiés (hors membres du Conseil représentant les salariés) mais n'hésiterait pas à examiner d'autres profils afin de répondre à l'évolution des besoins de la société. Leurs compétences recouvrent les domaines suivants :



Une représentation équilibrée des femmes et des hommes

Au 31 décembre 2025, le Conseil de surveillance compte quatre femmes sur un total de neuf membres (qui n'inclut pas les membres du Conseil de surveillance représentant les salariés, lesquels ne sont pas comptabilisés pour établir la proportion de femmes au sein du Conseil, conformément à l'article L. 225- 79 du Code de commerce), soit une proportion de 44,44 % conformément à l'article L. 22- 10- 21 du Code de commerce.

À noter par ailleurs que, conformément aux dispositions de l'article L. 225- 27- 1 du Code de commerce, le Comité Social et Economique a désigné une femme et le Comité de la Société Européenne a désigné un homme en qualité de membres du Conseil de surveillance représentant les salariés.

Le Conseil de surveillance s'estime pleinement satisfait de la parité existante au sein du Conseil, mais n'hésiterait pas à considérer la nomination de plus de femmes si les conditions étaient réunies.

Modalités de mise en œuvre pour atteindre / conserver ses objectifs

Afin de s'assurer que ces objectifs sont/restent atteints, le Comité des rémunérations et des nominations puis le Conseil de surveillance examinent chaque année la taille et la composition du Conseil afin de pouvoir adapter sa composition à l'évolution des besoins de la Société. Le Comité et le Conseil examinent également la satisfaction par chacun des membres du Conseil de surveillance des critères d'indépendance ainsi que la représentation des femmes en son sein.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance, dans le cadre des propositions de nomination ou de renouvellement faites à l'Assemblée Générale, s'assure de la diversité de ses membres, tant en matière de qualifications, d'âge, de genre, de nationalité, d'ancienneté au sein du Conseil que d'expérience professionnelle.

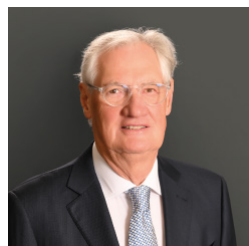
Le Conseil de surveillance reste attentif à l'examen de toutes les pistes d'amélioration qui pourraient s'avérer dans l'intérêt de la Société ou favoriser son développement.

Résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil considère que sa composition lui a permis d'exercer sa mission de manière satisfaisante au cours de l'exercice 2025. Cependant, pour l'exercice 2026, le Conseil de surveillance recommandera à l'Assemblée Générale du 13 mai 2026 la nomination de Mme Isabelle Schlumberger en tant que membre du Conseil de surveillance, pour un mandat de trois ans. Cette nomination permettra de renforcer l'expertise du Conseil de surveillance, notamment en matière financière, commerciale et marketing. Cette nomination portera à 12 le nombre de membres du Conseil de surveillance, le taux de féminisation sera de 50 % (contre 44,4 % en 2025) et le pourcentage de membre indépendant du Conseil de surveillance sera de 50 % (contre 55,5 % en 2025).

3.3.2. MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

M. GÉRARD DEGONSE Président du Conseil de surveillance



78 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION
15 mai 2013

DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT : 14 mai 2025

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NOMBRE D'ACTIONS : 17 056 actions

Président du Conseil de surveillance depuis le 15 mai 2013, le Conseil de surveillance du 14 mai 2025 l'a reconduit dans cette fonction pour la durée de son mandat de membre du Conseil (soit jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025).

M. Gérard Degonse est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

M. Gérard Degonse a occupé le poste de Directeur Général Délégué de JCDecaux Holding jusqu'au 30 juin 2017. M. Gérard Degonse a également occupé le poste de Directeur Général Finance et Administration du Groupe JCDecaux, dont il a été membre du Directoire, de 2000 à 2010. Avant de rejoindre le Groupe JCDecaux, M. Gérard Degonse était Directeur du Financement et de la Trésorerie du Groupe Elf Aquitaine. Auparavant, il avait été Vice President Treasurer et Company Secretary d'Euro Disney.

M. Gérard Degonse est également membre du Comité des rémunérations et des nominations depuis le 15 mai 2013.

SOCIÉTÉS

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Néant

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

SCI CARO DES PINS (France)

- Gérant (1^{ère} nomination : 22 mars 2018)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Decaux Frères Investissements (SAS) (France)

- Administrateur (jusqu'au 15 décembre 2022)

TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %

TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS : 100 %

M. JEAN-PIERRE DECAUX Vice-Président du Conseil de surveillance



81 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION :
9 octobre 2000

DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT : 14 mai 2025

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NOMBRE D'ACTIONS : 1 574 actions

Vice-Président du Conseil de surveillance depuis le 9 octobre 2000, le Conseil de surveillance du 14 mai 2025 l'a reconduit dans cette fonction pour la durée de son mandat de membre du Conseil (soit jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025).

Tout au long de sa carrière au sein du Groupe, qu'il a rejoint dès son origine en 1964, M. Jean-Pierre Decaux a exercé de nombreux mandats. Il a notamment été Président-Directeur Général de la Société S.O.P.A.C.T. (Société de Publicité des Abribus® et des Cabines Téléphoniques) de 1975 à 1988, Président- Directeur Général de la Société R.P.M.U. (Régie Publicitaire de Mobilier Urbain) de 1980 à 2001, Directeur Général de Decaux SA (devenue JCDecaux SA) de 1989 à 2000 et Président-Directeur Général de la Société S.E.M.U.P. (Société d'Exploitation du Mobilier Urbain Publicitaire) de 1995 à 2001.

SOCIÉTÉS

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Néant

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

SCI Bagavi (France)

- Gérant (1^{ère} nomination : nc)

SCI Criluca (France)

- Gérant (1^{ère} nomination : nc)

SCI JPJM (France)

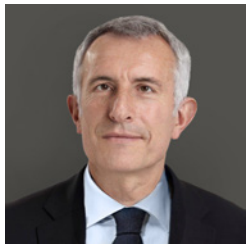
- Gérant (1^{ère} nomination 15 janvier 2016)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Néant

TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %

M. GUILLAUME PEPEY Membre (indépendant) du Conseil de surveillance



67 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION :
14 mai 2025

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

NOMBRE D' ACTIONS : 1 000 actions

Débute sa carrière en 1984 au service de l'État, notamment au sein du Conseil d'État et en tant que directeur de Cabinet pour divers ministères en charge de la fonction publique, de l'économie et du travail.

De 1989 à 2008, occupe plusieurs postes clés au sein du groupe de transport SNCF : gestion des investissements, définition de la stratégie, développement du TGV et direction de services dédiés aux voyageurs.

De 2008 à 2019, occupe la fonction de PDG de la SNCF. A partir de 2019, après avoir piloté la réforme globale de la Société en collaboration avec les pouvoirs publics, il s'oriente vers de nouveaux projets. Désormais administrateur de sociétés, M. Pepey intervient sur plusieurs marchés internationaux (France, Royaume-Uni, États-Unis).

Il exerce divers mandats dans des secteurs économiques variés et développe parallèlement des initiatives bénévoles de nature culturelle, sociale et mémorielle.

M. Guillaume PEPEY est également Président du Comité des Rémunérations et des Nominations et membre du Comité d'Audit et du Comité d'Éthique et RSE depuis le 14 mai 2025.

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Néant

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

Arriva International Holdings Limited (UK)

Emeis (anciennement ORPEA) (France)

E.M. Lyon, Global Business University (France)

SALESFORCE (USA)

CHEMOURS (USA)

- Administrateur (depuis le 24 octobre 2024)

- Président du Conseil d'administration (1^{ère} nomination : 28 juillet 2022)

- Président du Conseil de surveillance (1^{ère} nomination : nc)

- Membre de l'Advisory Board européen (1^{ère} nomination : nc)

- Administrateur (jusqu'en juillet 2025)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Lagardère SCA (France)

Groupe Suez (Maroc)

BlaBlacar (France)

Groupe Suez (France)

- Administrateur (jusqu'en 2020)

- Président du Conseil d'Administration de LYDEC (jusqu'en 2022)

- Administrateur (jusqu'en 2020)

- Administrateur (jusqu'en 2020)

TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %

TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS : 100 %

TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE LA RSE : 100 %

TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'AUDIT : 100 %

M. PATRICE CAT Membre du Conseil de surveillance représentant les salariés (depuis le 30 septembre 2021)



57 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION PAR LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE :
30 septembre 2021

DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT :
22 juillet 2024

NOMBRE D' ACTIONS :
Ne détient aucune action

Rejoint le Groupe en 1994 en qualité d'Agent Technique d'Affichage (ATA) puis a occupé à partir de 2004 les fonctions d'ATA mobile.

Depuis juin 2009, il occupe le poste de chargé de mission au sein du service de déclarations d'intentions de commencement de travaux (DICT) qui est en lien avec les services techniques de la ville de Paris.

M. Patrice Cat a été nommé membre du Conseil de surveillance représentant les salariés par le Comité Social et Économique le 30 septembre 2021 pour une durée de 3 ans. Le Comité de la Société Européenne du 22 juillet 2024 a renouvelé le mandat de Monsieur Patrice CAT en qualité de membre du Conseil de surveillance représentant les salariés pour une durée de 3 ans

Conformément à la loi, M. Patrice Cat a renoncé à ses mandats de représentant du personnel au sein de l'UES JCDecaux.

M. Patrice Cat est également membre du Comité des rémunérations et des nominations depuis le 7 décembre 2023.

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Néant

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Néant

TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %

TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS : 100 %

M^{ME} ALEXIA DECAUX-LEFORT

Membre du Conseil de surveillance



M^{me} Alexia Decaux-Lefort est diplômée de l'Université de Warwick (Royaume-Uni).

M^{me} Alexia Decaux-Lefort a occupé le poste de Marketing Manager High Jewellery & Exceptional Creations chez Piaget, au sein du Groupe Richemont International, dans lequel elle a commencé sa carrière en 2008. Depuis août 2022, elle occupe désormais le poste de Marketing Head of High Jewellery & Exceptional Creation chez Piaget

40 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION :
15 mai 2013

DATE DU DERNIER
RENOUVELLEMENT : 14 mai 2025

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

NOMBRE D'ACTIONS : 1 000 actions

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Néant

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Néant

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %

M. JEAN-SÉBASTIEN DECAUX

Membre du Conseil de surveillance



M. Jean-Sébastien Decaux a rejoint JCDecaux en 1998 au Royaume-Uni.

En 2001, à l'issue de l'accord entre IGP (famille du Chêne de Vère), Rizzoli Corriere della Sera et JCDecaux, il a été nommé Directeur Général du Mobilier Urbain ainsi que Directeur Commercial de la Société italienne IGPDecaux.

À partir de 2004, il prend également la direction des filiales belge et luxembourgeoise. En 2010, M. Jean-Sébastien Decaux est nommé Directeur Général Europe du Sud, poste créé afin de regrouper les activités de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie au sein d'une même entité régionale.

Du 1^{er} mars 2013 au 31 décembre 2019, M. Jean-Sébastien Decaux était Directeur Général Europe du Sud, Belgique et Luxembourg, Directeur Général Afrique et Israël et membre du Directoire de JCDecaux SA.

M. Jean-Sébastien Decaux a constitué le fonds de dotation Terre & Fils qui a pour ambition de valoriser les richesses des territoires et soutenir les savoir-faire historiques. Ce fonds de dotation mène des recherches et soutient des associations qui entretiennent des savoir-faire locaux. En 2024, Terre & Fils Investissement a notamment investi et pris la présidence de la société Terre Sauvage Média.

M. Jean-Sébastien Decaux est membre du Comité d'audit depuis le 16 mai 2023.

49 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION :
14 mai 2020

DATE DU DERNIER
RENOUVELLEMENT: 16 mai 2023

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NOMBRE D'ACTIONS :
3 752 actions (dont 1 752 détenues en nue-propriété) et 466 950 actions au travers de la société Holding des Dhuits

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

IGPDecaux Spa (Italie)

- Président du Conseil d'administration (1^{ère} nomination : 30 juin 2015)

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

JCDecaux Holding (SAS) (France)

- Directeur Général (depuis le 30 juin 2025)
- Président (jusqu'au 30 juin 2025)
- Administrateur (1^{ère} nomination : 22 juin 2009)
- Directeur Général (1^{ère} nomination : 24 octobre 2007)
- Administrateur (1^{ère} nomination : 24 octobre 2007)
- Gérant (1^{ère} nomination : 21 décembre 2023)
- Directeur Général (1^{ère} nomination : 27 novembre 2015)
- Président (1^{ère} nomination : 3 juillet 2019)
- Président du Comité stratégique (depuis le 28 octobre 2022)
- Administrateur (1^{ère} nomination : 15 juin 2023)

Decaux Frères Investissements (SAS) (France)

Holding des Dhuits (Luxembourg)
Apolline Immobilier (SAS) (France)
Terre & Fils Investissement (SAS) (France)
Galatée Films (SAS) (France)
Médiavision et Jean Mineur (France)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

JCDecaux Holding (SAS) (France)

- Directeur Général (jusqu'au 4 avril 2024)
- Président (jusqu'au 31 mars 2022)
- Directeur Général (jusqu'au 1er avril 2021)
- Administrateur (jusqu'au 21 décembre 2023)

Holding des Dhuits (Luxembourg)

TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %

TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'AUDIT : 100 %

M. JEAN-FRANÇOIS DUCREST Membre (indépendant) du Conseil de surveillance



60 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION :
14 mai 2020

**DATE DU DERNIER
RENOUVELLEMENT :**
7 mai 2024

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

NOMBRE D'ACTIONS : 45 000 actions

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, M. Jean-François Ducrest vit aux États-Unis depuis de nombreuses années.

Gestionnaire de fonds et entrepreneur à succès, ayant de nombreuses relations au niveau international, il fait également preuve d'un intérêt marqué pour les actions philanthropiques. Co-fondateur d'une société de gestion d'actifs située à Boston, il possède une expérience de plus de 30 ans dans le secteur financier.

Il débute sa carrière dans le domaine du courtage en 1988 en tant qu'analyste au sein de Cheuvreux, courtier européen basé à Paris. Il y a couvert de multiples secteurs d'activités, notamment dans les domaines industriels, des produits de consommation et des services.

À partir de 1995 et jusqu'en 2001, il occupe le poste de Directeur au sein de l'activité de ventes institutionnelles de Cheuvreux aux États-Unis, au service des clients institutionnels investissant en Europe.

En 2002, M. Jean-François Ducrest a rejoint le Groupe Northern Cross en tant qu'analyste, et devient en 2003, co-fondateur et portfolio manager de Northern Cross, LCC (Boston).

Il dirige actuellement un « Family Office » qu'il a créé en janvier 2019 et a rejoint le Conseil d'Administration de Lytica Therapeutics en 2022.

M. Jean-François Ducrest est également Président du Comité d'audit et membre du Comité d'Éthique et de la RSE depuis le 14 mai 2020 et membre du Comité des rémunérations et des nominations depuis le 20 mai 2021.

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Néant

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

Lytica Therapeutics (USA)

- Administrateur (depuis le 13 juin 2022)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Néant

TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %
TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'AUDIT : 100 %
TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE LA RSE : 100 %
TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS : 100 %

M^{ME} BÉNÉDICTE HAUTEFORT (Membre indépendant) Membre du Conseil de surveillance



57 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION :
11 mai 2017

**DATE DU DERNIER
RENOUVELLEMENT :** 16 mai 2023

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NOMBRE D'ACTIONS : 1 000 actions

M^{ME} Bénédicte Hautefort est une entrepreneuse fintech et une experte en gouvernance à Paris, cofondatrice et présidente de Scalens, la première fintech dédiée aux sociétés cotées, avec des clients comprenant à la fois des entreprises, des investisseurs et des autorités de régulation dans 14 pays d'Europe, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

M^{ME} Bénédicte Hautefort a une expérience approfondie des questions de gouvernance. Diplômée d'HEC et de l'EHESS, elle a eu un parcours d'auditeur (Arthur Andersen) et de direction financière et stratégique d'entreprise (Péchiney), avant de créer en 2003 une première agence de communication financière, InvestorSight, puis intégrer Havas Paris en 2011.

M^{ME} Bénédicte Hautefort a créé l'Hebdo des AG en 2018, devenu Scalens en 2022 en fusionnant avec l'entreprise Praexo.

M^{ME} Bénédicte Hautefort a été également administratrice du Groupe Flo et Présidente de son Comité d'audit, de 2013 à sa sortie de la cote en 2023.

M^{ME} Bénédicte Hautefort a été également membre du Comité d'audit du 11 mai 2017 jusqu'au 14 mai 2025. Elle est membre du Comité d'Éthique et de la RSE depuis le 16 mai 2023 et Présidente de ce comité depuis le 14 mai 2025.

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Néant

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

SCALENS

- Président (depuis le 1^{er} mars 2022)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Groupe Flo (société cotée)

Administrateur (jusqu'en mars 2023)

TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %
TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE LA RSE : 100 %
TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'AUDIT : 100 %

M^{ME} ELISABETH LOUIS Membre du Conseil de surveillance représentant les salariés depuis le 26 septembre 2023



M^{ME} Elisabeth Louis est diplômée d'un Master 1 Ressources Humaines (ESSEC Executive Management).

M^{ME} Elisabeth Louis est actuellement Assistante de la Direction du Contrôle Financier Groupe, de la Direction Juridique Groupe et de JCDecaux Link.

M^{ME} Elisabeth Louis a rejoint le Groupe JCDecaux le 4 avril 2001 en qualité d'Assistante de Direction à la Direction Financière France puis à la Direction du Contrôle de Gestion France.

M^{ME} Elisabeth Louis a occupé plusieurs mandats de Représentant du Personnel au cours de sa carrière : Déléguée du personnel (ancienne instance), Secrétaire du CHSCT (ancienne instance), et Représentante Syndicale Locale ainsi que Représentante Syndicale au CSE.

59 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION PAR LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE :
26 septembre 2023

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
26 septembre 2026

NOMBRE D' ACTIONS :
Ne détient aucune action

SOCIÉTÉS

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Néant

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Néant

TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %

M^{ME} MARIE-LAURE SAUTY DE CHALON Membre (indépendant) du Conseil de surveillance



M^{ME} Marie-Laure Sauty de Chalon détient une maîtrise en droit et est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Elle a fondé Factor K en juillet 2018 et est professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Après une carrière dans diverses régies publicitaires au sein de la presse et de la télévision, M^{ME} Marie-Laure Sauty de Chalon a pris la Direction générale de Carat Interactive en 1997.

M^{ME} Marie-Laure Sauty de Chalon était également membre de l'Autorité de la concurrence entre 2014 et 2021.

En 2001, elle devient Président-directeur général de Consodata North America.

M^{ME} Marie-Laure Sauty de Chalon est Présidente de la société Factor K (dans laquelle le groupe NRJ détient une participation minoritaire) depuis juillet 2018 et Présidente du Conseil d'administration de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) depuis janvier 2022.

Elle a ensuite pris en 2004 la tête du Groupe Aegis Media en France et en Europe du Sud. Elle a été de juin 2010 à mai 2018, Présidente-directrice générale du Groupe Aufeminin.

63 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION :
11 mai 2017

DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT : 16 mai 2023

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NOMBRE D' ACTIONS : 1 000 actions

SOCIÉTÉS

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Néant

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

LVMH (France) (société cotée)
Carrefour (France) (société cotée)
FACTOR K (France)

- Administrateur (1^{ère} nomination : 1^{er} mai 2011)
- Administrateur (1^{ère} nomination : 1^{er} juillet 2017)
- Président (1^{ère} nomination : 18 juillet 2018)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Coorpacademy (France)

- Administrateur (jusqu'en mars 2022)

TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %

M^{ME} LEILA TURNER Membre (indépendant) du Conseil de surveillance



M^{me} Leila Turner est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'un Master en relations internationales de Columbia University à New York. Après quelques années à San Francisco consacrées au rapprochement des grands groupes et des start-ups, M^{me} Leila Turner rejoint FABERNOVEL à Paris en 2011 pour participer au lancement d'une activité dédiée au développement de la culture et des pratiques d'innovation des leaders d'entreprise.

Elle prend en 2015 la responsabilité de CEO de FABERNOVEL INNOVATE, l'agence d'innovation du Groupe FABERNOVEL dont elle devient Partner.

M^{me} Leila Turner rejoint la maison CHANEL et s'installe à New York en 2018 pour participer au lancement de la Direction innovation au sein de laquelle elle dirige les expérimentations de nouvelles expériences ou de services. Elle occupe depuis septembre 2022, le rôle de Directrice de l'Innovation de l'Expérience Client de Chanel Mode et est de nouveau basée à Paris.

43 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine
(France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION :
11 mai 2017

**DATE DU DERNIER
RENOUVELLEMENT :** 16 mai 2023

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se
réunira en 2026 pour statuer sur les
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2025.

NOMBRE D'ACTIONS : 1 000 actions

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Néant

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Néant

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %

3.3.3. MISSION, FONCTIONNEMENT ET TRAVAUX

CONSEIL DE SURVEILLANCE	NOMBRE DE RÉUNIONS 4	TAUX D'ASSIDUITÉ 100 %
<u>MISSIONS</u> - Le rôle du Conseil de surveillance est d'exercer un contrôle permanent de la stratégie et de la gestion de la Société par le Directoire. <u>MISSIONS EN MATIERE DE RSE</u> - Contrôle la stratégie RSE (dont la stratégie climat) et les réalisations - Revue des informations de durabilité (rapport de durabilité) - Examen des risques et opportunités (financiers, juridiques, opérationnels, RSE) et les mesures prises en conséquence) - Vérifie la mise en oeuvre d'une politique de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence - Vérifie la mise en oeuvre d'une politique de non-discrimination et de diversité (notamment au sein des instances dirigeantes) <u>FONCTIONNEMENT</u> - Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société et au moins quatre fois par an. - Chaque séance du Conseil donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire couvrant l'essentiel des points à l'ordre du jour et mis à disposition plusieurs jours avant la réunion sur une plateforme digitale dédiée et sécurisée. Lors de ces séances, une présentation détaillée des points à l'ordre du jour est réalisée par le Président du Directoire, le Directeur Général et le membre du Directoire en charge des finances. Les Commissaires aux comptes sont également entendus lors des séances d'examen des comptes. - Les présentations font l'objet de questions et sont nourries d'un débat avant mise au vote des décisions, le cas échéant. - Les réunions du Conseil de surveillance font l'objet d'un procès-verbal écrit, soumis à l'approbation de ses membres lors de la réunion suivante. - Par ailleurs, conformément à l'article 19.3 du Code AFEP-MEDEF, lors de la présentation du compte-rendu des travaux du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil délibère sur les éléments de rémunération des membres du Directoire hors la présence de ceux-ci. Réunion hors la présence des mandataires exécutifs : Conformément au Règlement intérieur du Conseil de surveillance et à l'article 12.3 du Code AFEP-MEDEF, les membres du Conseil de surveillance peuvent également se réunir périodiquement hors la présence des membres du Directoire. En 2025, les membres du Conseil de Surveillance ont tenu deux « Executive Sessions ». Tous les membres du Conseil de surveillance étaient présents. Au cours de ces réunions, les sujets suivants ont été débattus : - Composition du Conseil de Surveillance du point de vue de l'expertise et de l'expérience de ses membres et de la pyramide des âges. - Fonctionnement des séances du Conseil, équilibre entre présentations et échanges - Sujets que les membres souhaitent inscrire à l'ordre du jour des réunions du Conseil de Surveillance - Féminisation des instances dirigeantes Plateforme digitale dédiée et sécurisée Les membres du Conseil de surveillance et des comités ont accès à une plateforme de gouvernance digitale sécurisée sur laquelle ils retrouvent l'intégralité de la documentation en lien avec la prochaine réunion mais également l'historique de la documentation des réunions précédentes.	<u>TRAVAUX</u> En 2025, le Conseil de surveillance s'est réuni quatre fois, conformément aux dispositions légales et statutaires, avec un taux d'assiduité de 100 % de ses membres. Lors des séances du Conseil de surveillance, les membres du Directoire ont rendu compte de l'activité du Groupe, de ses résultats et de sa situation financière, des projets d'appels d'offres et des opérations de croissance externe significatives et, d'une façon plus large, de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe ou de ses inflexions éventuelles, ainsi que les principaux enjeux auxquels le Groupe est confronté, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale. Ont par ailleurs été abordés les sujets suivants : Sujets récurrents - L'examen des documents sociaux la préparation de l'Assemblée Générale Annuelle (revue du rapport de gestion du Directoire dont notamment les informations extra-financières incluses dans le rapport de durabilité, revue de l'ordre du jour, des projets de résolutions, de la répartition des résultats, etc.) - La fixation des montants des enveloppes annuelles des autorisations données au Directoire ainsi que les autorisations spécifiques hors enveloppes (garanties des engagements opérationnels des filiales du Groupe et garanties relatives aux opérations de croissance externe du Groupe) - Le réexamen des conventions réglementées conclues et autorisées antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice - Le débat sur le fonctionnement du Conseil - La formation des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés - La présentation de la cartographie des risques du Groupe y compris les risques sociaux et environnementaux - La présentation sur la stratégie RSE et la stratégie climat, les réalisations en matière de RSE, ainsi que la revue du rapport de durabilité - La nomination du Président du Directoire et du Directeur Général - Les nominations et les renouvellements des mandats au sein des Comités - Les comptes rendus oraux des réunions du Comité d'audit, du Comité des rémunérations et des nominations et du Comité d'Éthique et de la RSE. Sujets ponctuels - La présentation de la zone Chine - La présentation de l'évolution du cours de bourse de la société depuis 2001.	

Règlement intérieur du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance a adopté un Règlement intérieur qui précise les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil et des comités spécialisés institués en son sein, et fixe les principes concernant leurs règles de fonctionnement.

Plus particulièrement, le Règlement intérieur indique que le Conseil de surveillance donne son approbation préalable à toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société. Par ailleurs, il est informé des choix stratégiques (budget, opérations significatives de croissance, etc.), de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements pris par la Société, s'inscrivant dans le cadre de la stratégie annoncée de l'entreprise, notamment en matière d'opérations d'acquisition ou de cession, d'investissements importants de croissance organique ou encore d'opérations de restructuration interne.

Les dispositions du règlement intérieur du Conseil de surveillance relatives à la prévention des conflits d'intérêt sont détaillées ci-après.

Ce Règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société (<https://www.jcdecaux.com/fr/investisseurs/gouvernance#statuts-et-reglement-interieur>).

Le règlement intérieur a été modifié pour la dernière fois le 4 mars 2025 afin d'intégrer la mission suivante au Comité d'Éthique et de la RSE : *"examiner l'ensemble de l'information de durabilité publiée par la société et, notamment le rapport de durabilité, le Plan de vigilance et le Plan de prévention de la corruption du Groupe."*

Évaluation du Conseil de surveillance

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Conseil de surveillance consacre chaque année un point de l'ordre du jour de l'une de ses réunions à un débat sur sa composition, son organisation et son fonctionnement.

Le Comité des rémunérations et des nominations du 8 décembre 2025 a décidé de ne pas recourir à l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil et des Comités sur la base d'un questionnaire pour l'exercice 2025.

Le Comité a recommandé qu'une évaluation formalisée sur la base d'un questionnaire soit effectuée en 2027, soit deux ans après la précédente évaluation. Ceci permettra alors de disposer d'un recul suffisant sur le fonctionnement du Conseil. Pour l'exercice 2025 cette évaluation a eu lieu sous la forme d'un débat inscrit à l'ordre du jour du CRN du 9 mars 2026 et du Conseil du 11 mars 2026.

Le débat sur le fonctionnement du Conseil de surveillance en 2025 a mis en relief une appréciation très favorable du fonctionnement du Conseil au sein duquel la liberté d'expression est soulignée comme une force. Le Conseil travaille dans un esprit de coopération et de collégialité, dans le respect des bonnes pratiques recommandées par le Code Afep-Medef.

Pour l'avenir, le Conseil de surveillance a suggéré :

- de poursuivre les efforts mis en oeuvre pour simplifier les agendas et favoriser les temps d'échanges lors des réunions du Conseil de surveillance , et
- de continuer à organiser des sessions thématiques sur les sujets opérationnels, géographiques et technologiques.

Les membres du Conseil ont également indiqué être satisfaits du système d'évaluation existant, et la majorité des membres ne jugent pas nécessaire l'intervention d'un organisme extérieur.

Par ailleurs, il a été décidé de mettre en oeuvre au cours de l'exercice 2025 les suggestions faites par les membres du Conseil lors de l'évaluation formalisée de 2024. En effet, le Conseil de surveillance :

- a poursuivi ses efforts pour simplifier ses agendas et favoriser les temps d'échanges lors des réunions du Conseil de surveillance ,
- a continué à organiser des sessions thématiques sur les sujets opérationnels, géographiques et technologiques notamment en organisant une présentation sur la zone Chine, et
- a augmenté le nombre de ses Executive session pour les porter à deux par an, de façon à favoriser davantage l'expression des membres du Conseil.

3.3.4. ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

A noter qu'au cours de l'exercice 2025 :

- toutes les réunions du Conseil de surveillance ont été organisées en présentiel
- sur quatre Comités d'audit deux ont été organisés en visioconférence exclusivement
- tous les Comités des rémunérations et des nominations ont été organisés en présentiel
- tous les Comités d'éthique et de la RSE ont été organisés en présentiel.

Assiduité moyenne

	ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'ETHIQUE ET DE LA RSE	ASSIDUITÉ AU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS	ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'AUDIT	ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE	NATURE DE LA PARTICIPATION	
					 (1)	 (2)
GÉRARD DEGONSE (PRÉSIDENT)	NA	100 %	NA	100 %	100 %	0 %
JEAN-PIERRE DECAUX (VICE-PRÉSIDENT)	NA	NA	NA	100 %	100 %	0 %
GUILLAUME PEPY	100 %	100 %	100 %	100 %	87,5 %	12,5 %
PATRICE CAT	NA	100 %	NA	100 %	100 %	0 %
JEAN-SEBASTIEN DECAUX	NA	NA	100 %	100 %	50 %	50 %
JEAN-FRANÇOIS DUCREST	100 %	100 %	100 %	100 %	66,67 %	33,33 %
ALEXIA DECAUX-LEFORT	NA	NA	NA	100 %	25 %	75 %
BÉNÉDICTE HAUTEFORT	100 %	NA	NA	100 %	100 %	0 %
ELISABETH LOUIS	NA	NA	NA	100 %	100 %	0 %
MARIE-LAURE SAUTY DE CHALON	NA	NA	NA	100 %	100 %	0 %
LEILA TURNER	NA	NA	NA	100 %	75 %	25 %

(1) Physique.

(2) Visioconférence.

NA : non-applicable.

3.4. LES COMITÉS

3.4.1. COMITÉ D'AUDIT

MEMBRES				NOMBRE DE RÉUNIONS	TAUX D'ASSIDUITÉ
	M. Jean-François Ducrest Président - membre indépendant	M. Guillaume Pepy Membre indépendant	M. Jean-Sébastien Decaux	4	100 %

COMPOSITION

Au 31 décembre 2025, le Comité d'audit est composé de trois membres : M. Jean-François Ducrest (Président), M. Guillaume Pepy et M. Jean-Sébastien Decaux qui disposent d'une expertise financière importante acquise dans le cadre de leur expérience professionnelle.

Conformément à l'article 17.1 du Code AFEP-MEDEF, les deux tiers des membres du Comité sont indépendants. La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de surveillance.

MISSIONS

Le Comité d'audit est notamment chargé :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité.
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques y compris les risques extra-financiers, ainsi que le cas échéant, de l'Audit Interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance.
- d'approuver la fourniture, par les Commissaires aux comptes ou leur réseau, des services autres que la certification des comptes mentionnés à l'article L. 822- 11- 2 du Code de commerce, conformément à ce que prévoit la Charte sur les Prestations de services pouvant être confiées aux commissaires aux comptes et à leurs réseaux.
- de contrôler les conditions d'exercice de la mission des Commissaires aux comptes.

MISSIONS EN MATIÈRE DE RSE

- Assure le suivi des processus d'élaboration de l'information extra-financière
- Suit et pilote le déploiement de la stratégie RSE
- Suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques extra-financiers
- Veille à la conformité de la société avec la réglementation
- Suit l'élaboration et contrôle des informations de durabilité
- Suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de durabilité
- Émet une recommandation au Conseil de surveillance sur l'auditeur de durabilité proposé à la désignation
- Suit la réalisation des missions de certification de l'auditeur de durabilité.

FONCTIONNEMENT

Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an, et systématiquement dans un délai raisonnable avant les réunions du Conseil de surveillance qui examine les comptes annuels ou semestriels. Des réunions préparatoires sur des sujets spécifiques liés aux travaux du Comité (comme par exemple sur les Communiqués de presse, les tests de dépréciation ou la revue des litiges et des risques) sont organisées en amont de ces Comités. Pour assurer ses missions, le Comité d'audit peut se faire assister d'experts extérieurs et entendre, hors la présence des mandataires sociaux, les Directeurs financier, comptable, de la trésorerie, de l'audit interne, juridique ainsi que les Commissaires aux comptes. Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire mis à disposition plusieurs jours avant la réunion sur une plateforme digitale dédiée.

En séance, chaque point à l'ordre du jour fait l'objet d'un exposé, selon le cas, par le Directeur Général Finance, Systèmes d'Information et Opérations Groupe, le Directeur des Services Financiers Corporate, le Directeur de la Consolidation, le Directeur Juridique Groupe, le Directeur de l'Audit interne et/ou les Commissaires aux comptes, et fait l'objet d'un débat. Les réunions du Comité d'audit font l'objet de comptes rendus écrits. Un compte rendu oral des activités du Comité d'audit est effectué par son Président au Conseil de surveillance suivant chaque réunion du Comité et fait des recommandations au Conseil de surveillance lorsque ce dernier a une décision à prendre.

TRAVAUX

En 2025, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois, avec un taux d'assiduité de 100 % de ses membres.

Les sujets suivants y ont été abordés :

- L'examen des comptes sociaux annuels et des comptes consolidés annuels et semestriels ainsi que l'examen des méthodes comptables retenues
- L'examen de l'évolution financière du Groupe
- Le plan d'audit externe des Commissaires aux comptes et l'examen de leur rapport complémentaire
- L'examen de l'indépendance des Commissaires aux comptes
- La revue des litiges et des risques juridiques significatifs
- Le plan des interventions et des actions de l'Audit interne, la cartographie des risques et le contrôle interne
- L'examen des contrats et accords en cours avec l'actionnaire de contrôle et de la procédure interne de qualification des conventions réglementées et courantes
- L'approbation de la fourniture des services autres que de certification des comptes
- Le point sur la politique de couverture de change et de taux
- La revue des principaux indicateurs de performance extra-financière
- L'examen des conclusions de l'auditeur de durabilité.

Litiges significatifs

Lors de la revue semestrielle des principaux litiges et risques (notamment financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux) réalisée au cours de l'exercice, aucun litige n'a été jugé suffisamment important pour avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

3.4.2. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

MEMBRES					NOMBRE DE RÉUNIONS	TAUX D'ASSIDUITÉ
	M. Guillaume Pepy	M. Jean-François Ducrest	M. Gérard Degonse	M. Patrice Cat		
	Président - membre indépendant	Membre indépendant		Membre du Conseil de surveillance représentant les salariés		
					3	100%

COMPOSITION

Au 31 décembre 2025, le Comité des rémunérations et des nominations est composé de quatre membres : M. Guillaume Pepy (Président-membre indépendant), M. Jean-François Ducrest (membre indépendant), M. Gérard Degonse et M. Patrice Cat (membre du Conseil de surveillance représentant les salariés).

Conformément aux exigences du Code AFEP-MEDEF, ce Comité ne comporte aucun dirigeant mandataire social, est composé pour deux tiers de membres indépendants, hors membre du Conseil de surveillance représentant les salariés qui est également membre de ce Comité conformément à l'article 19.1 du Code Afep-Medef.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de surveillance.

MISSIONS

Le Comité des rémunérations et des nominations étudie et propose au Conseil de surveillance l'ensemble des éléments de rémunération et avantages des dirigeants mandataires sociaux.

Il a aussi pour mission d'examiner périodiquement l'évolution de la composition du Conseil de surveillance en vue de faire des propositions à ce dernier, notamment pour satisfaire aux dispositions du Code AFEP-MEDEF.

Conformément à l'article 18.2.2 du code AFEP/MEDEF, le Comité des rémunérations et des nominations réexamine chaque année le plan de succession des membres du Directoire qu'il a établi. Ce dernier comporte à la fois des dispositions pour un intérim en cas d'indisponibilité de courte durée, ainsi que des propositions de remplacement pour des indisponibilités définitives (départ, décès ou incapacité des membres du Directoire) Le Président du Comité présente au Comité la procédure d'actualisation de ce document, ses conditions d'élaboration et de confidentialité ainsi que son contenu.

MISSIONS EN MATIERE DE RSE

- Veille à ce que les critères RSE soient inclus dans la rémunération variable des dirigeants et évalue l'atteinte de ces derniers
- Examine la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale
- Examine la politique de diversité appliquée aux membres du CS
- Examine les écarts de représentation femmes / hommes au sein des cadres dirigeants et instances dirigeantes.

FONCTIONNEMENT

Le Comité des rémunérations et des nominations se réunit au moins deux fois par an.

Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire mis à disposition plusieurs jours avant la réunion sur une plateforme digitale dédiée.

En séance, chaque point à l'ordre du jour fait l'objet d'un exposé et donne lieu à débat. Le Comité des rémunérations et des nominations peut se faire assister par des conseils spécialisés extérieurs.

À l'exception du Président du Directoire ou du Directeur Général et du Directeur Général Finance, Systèmes d'Information et Opérations Groupe, le cas échéant, lesquels présentent au Comité des rémunérations et des nominations les atteintes par chacun des autres membres du Directoire de leurs objectifs qualitatifs et quantifiables, ainsi que les propositions d'évolution éventuelle de la rémunération fixe et variable pour l'exercice suivant, aucun autre membre du Directoire n'assiste à la réunion du Comité qui traite des rémunérations.

Les réunions du Comité des rémunérations et des nominations font l'objet de comptes rendus écrits. Un compte rendu oral des activités du Comité des rémunérations et des nominations est effectué par son Président au Conseil de surveillance suivant chaque réunion du Comité et fait des recommandations au Conseil de surveillance lorsque ce dernier a une décision à prendre. En 2025 et en application de l'article 19.3 du Code AFEP-MEDEF, les membres du Conseil de surveillance ont débattu des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux hors la présence de ceux-ci.

TRAVAUX

Au cours de l'année 2025, le Comité s'est réuni trois fois avec un taux d'assiduité de 100 % de ses membres.

Les sujets suivants y ont été abordés :

- L'examen de l'indépendance des membres du Conseil de surveillance
- Le débat sur le fonctionnement du Conseil
- L'examen de la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale
- L'examen de la composition du Conseil de surveillance et des Comités
- L'examen de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil de surveillance
- L'examen des objectifs de mixité au sein des instances dirigeantes
- L'examen des écarts de représentation entre les femmes et les hommes au sein des cadres dirigeants et des membres des instances dirigeantes
- L'information sur la politique de rémunération des principaux dirigeants non-mandataires sociaux
- L'examen de la politique de rémunération des membres du Directoire et du Conseil de surveillance
- Les rémunérations fixe et variable des membres du Directoire
- La rémunération des membres du Conseil de surveillance et des Comités
- La revue du plan de succession des membres du Directoire.

3.4.3. COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE LA RSE

MEMBRES				NOMBRE DE RÉUNIONS	TAUX D'ASSIDUITÉ
	M^{me} Bénédicte Hautefort Présidente - membre indépendant	M. Guillaume Pepy Membre indépendant	M. Jean-François Ducrest Membre indépendant	4	100 %

COMPOSITION

Au 31 décembre 2025, le Comité d'Éthique et de la RSE est composé de trois membres : M^{me} Bénédicte Hautefort (Présidente - membre indépendant), M. Jean-François Ducrest (membre indépendant) et M. Guillaume Pepy (membre indépendant).

MISSIONS

La mission du Comité d'Éthique et de la RSE consiste plus particulièrement à :

- s'assurer de la prise en compte des sujets éthiques et RSE par le groupe
- s'assurer du bon déploiement et de la bonne application de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales et de la Charte Éthique Groupe
- examiner la stratégie RSE du groupe, les objectifs fixés et les résultats obtenus :
 - cartographie des risques RSE
 - définir les indicateurs clés pour piloter la politique RSE
- examiner l'ensemble de l'information de durabilité publiée par la société :
 - rapport de durabilité
 - plan de vigilance
 - plan de prévention de la corruption
- examiner toute situation contraire aux règles et procédures du groupe en matière de RSE
- examiner et suit les notations RSE obtenues.

FONCTIONNEMENT

Le Comité se réunit au minimum quatre fois par an et autant que de besoin, en fonction notamment du nombre de signalements éventuellement recueillis via le système d'alerte interne ou par tout autre moyen, et portés à sa connaissance.

Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire mis à disposition de ses membres plusieurs jours à l'avance sur une plateforme digitale dédiée. En séance, chaque point à l'ordre du jour fait l'objet d'un exposé et donne lieu à débat.

Dans le cadre de ses attributions, le Comité peut entendre, s'il le juge nécessaire, les membres du Directoire, le Directeur Juridique Groupe, le Directeur de l'Audit interne ou toute autre personne qu'il désignera.

Les réunions du Comité d'Éthique et de la RSE font l'objet de comptes rendus écrits. Un compte rendu oral des activités du Comité est effectué par son Président au Conseil de surveillance suivant chaque réunion du Comité et fait des recommandations au Conseil de surveillance lorsque ce dernier à ne décision à prendre.

Au cours de l'année 2025, le Comité s'est réuni quatre fois avec un taux d'assiduité de 100 % de ses membres.

Les sujets suivants y ont été abordés

- Les travaux du Comité de Vigilance (plan de Vigilance)
- Examen de la cartographie des risques Groupe et des risques Achats
- Avancement des travaux sur la mise en œuvre de la Directive CSRD
- Plan d'action RSE pour 2026
- Suivi du plan d'action Conformité et des procédures et politiques associées
- Point sur les alertes Éthiques et Vigilance (domaines et pays concernés, traitement et décisions arrêtées)
- Point sur l'outil empreinte 360, développé en interne en réponse aux attentes croissantes des annonceurs pour connaître l'impact environnemental de leurs campagnes
- Bilan de l'intégration des critères ESG dans les appels d'offres
- Revue de la politique d'égalité professionnelle du Groupe
- Lancement de l'enquête bisannuelle 2025-2026 auprès des filiales concernant leur conformité avec la Charte Interne des Valeurs Sociales Fondamentales.

3.5. ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Processus de sélection des membres du Conseil de surveillance nommés par l'Assemblée Générale

Le Conseil de surveillance fixe chaque année les objectifs d'évolution de sa composition et ce, conformément à sa politique de diversité établie conformément à l'article 7.2 du Code AFEP MEDEF combiné à l'article L.22- 10- 10 du code de commerce.

Le Comité des rémunérations et des nominations procède à l'examen annuel du renouvellement des mandats des membres du Conseil de surveillance et de ses comités. Si nécessaire, il identifie les profils en adéquation avec la politique de diversité définie par le Conseil de surveillance. Ce comité peut être assisté par un cabinet de conseil en recrutement. Le cas échéant, les candidats retenus sont soumis à un entretien avec le Président du Comité des rémunérations et des nominations ainsi qu'avec ses membres.

Enfin, les membres du Comité des rémunérations et des nominations formulent une recommandation à l'attention du Conseil de surveillance, qui prendra une décision, concernant la candidature à proposer à l'Assemblée Générale.

Processus de sélection des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés

Conformément à l'article 16 (2) des statuts de la société JCDecaux SE :

- lorsqu'un seul membre du Conseil de surveillance représentant les salariés est à désigner, il l'est par le comité social et économique.
- lorsque deux membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés sont à désigner, (i) l'un l'est par le comité social et économique et (ii) l'autre l'est par le Comité de la société européenne.

Évolution de la composition du Conseil de surveillance et de ses Comités au cours de l'exercice 2025

SITUATION ARRÊTÉE LE 31 DÉCEMBRE 2025	DÉPART	NOMINATION	RENOUVELLEMENT
CONSEIL DE SURVEILLANCE	M.Michel Bleitrach (lors de l'AG du 14 mai 2025)	M. Guillaume Pepy (lors de l'AG du 14 mai 2025 pour trois ans)	M. Gérard Degonse en qualité de Président (lors de l'AG du 14 mai 2025 pour un an) M. Jean-Pierre Decaux (lors de l'AG du 14 mai 2025 pour un an) Mme Alexia Decaux-Lefort (lors de l'AG du 14 mai 2025 pour trois ans)
COMITÉ D'AUDIT	Mme. Bénédicte Hautefort (lors du Conseil de surveillance du 14 mai 2025)	M. Guillaume Pepy (lors du Conseil de surveillance du 14 mai 2025 pour trois ans)	
COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS	M.Michel Bleitrach (lors du Conseil de surveillance du 14 mai 2025)	M. Guillaume Pepy en qualité de Président (lors du Conseil de surveillance du 14 mai 2025 pour trois ans)	M. Gérard Degonse (lors du Conseil de surveillance du 14 mai 2025 pour un an)
COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE LA RSE		Mme Bénédicte Hautefort en qualité de Présidente (lors du Conseil de surveillance du 14 mai 2025 pour la durée restante de son mandat au Conseil de surveillance) M. Guillaume Pepy (lors du Conseil de surveillance du 14 mai 2025 pour trois ans)	

Proposition de nomination et renouvellement à l'Assemblée Générale

Les mandats de membres du Conseil de surveillance de MM. Gérard Degonse, Jean-Pierre Decaux, Jean-Sébastien Decaux, et M^{mes} Bénédicte Hautefort, Marie-Laure Sauty de Chalon, Leila Turner arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 13 mai 2026.

Conformément à la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil de surveillance, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 13 mai 2026 :

1) Le renouvellement des mandats suivants :

- **M. Gérard Degonse, pour une durée d'un an***

M. Gérard Degonse dispose d'une connaissance approfondie du Groupe JCDecaux, pour y avoir occupé le poste de Directeur Général Finance et Administration Groupe et de membre du Directoire de JCDecaux SE, de 2000 à 2010. En tant que Président du Conseil de surveillance, il contribue activement à la qualité des débats au sein du Conseil. Il est par ailleurs membre impliqué du Comité des rémunérations et des nominations. Son taux d'assiduité au Conseil de surveillance au cours de son mandat annuel s'établit à 100 %.

* [MM. Gérard Degonse et Jean-Pierre Decaux ayant 75 ans ou plus, la durée de leur mandat est annuelle, conformément à l'article 16 des statuts].

• **M. Jean-Pierre Decaux, pour une durée d'un an***

M. Jean-Pierre Decaux est très attaché à la réussite de la Société en tant que membre de la Famille Decaux. Il dispose d'une connaissance approfondie du Groupe JCDecaux et de son secteur d'activité pour y avoir exercé toute sa carrière et avoir été un ancien cadre dirigeant et ce, dès la création de la Société en 1964. Son taux d'assiduité au Conseil de surveillance au cours de son mandat annuel s'établit à 100 %.

• **M. Jean-Sébastien Decaux, pour une durée de trois ans**

M. Jean-Sébastien Decaux a quitté en 2019 les fonctions opérationnelles qu'il exerçait au sein du Groupe JCDecaux depuis 1998 ainsi que son mandat de membre du Directoire de JCDecaux SE pour se consacrer aux activités philanthropiques de la famille Decaux. Son renouvellement viendrait renforcer l'expérience du Conseil en matière d'expertise internationale, financière, et de connaissance du digital, des médias et de la communication extérieure ainsi que de la conduite des affaires dans ce secteur d'activité. Il est par ailleurs membre impliqué du Comité d'audit. Son taux d'assiduité au Conseil de surveillance sur les 3 années de son mandat s'établit à 100 %.

• **M^{me}. Bénédicte Hautefort , pour une durée de trois ans**

Mme Bénédicte Hautefort est la cofondatrice et présidente de SCALENS, agence de communication financière, et de l'hebdo des AG, publication digitale de référence sur l'actualité de la gouvernance et des relations investisseurs sur la Place de Paris. Elle apporte au Groupe son expertise en matière de communication financière. C'est un membre indépendant et elle est présidente du Comité d'Ethique et de la RSE depuis le 14 mai 2025. Son taux d'assiduité au Conseil de surveillance sur les 3 années de son mandat s'établit à 100 %.

• **M^{me}. Marie-Laure Sauty de Chalon, pour une durée de trois ans**

Mme Marie-Laure Sauty de Chalon a occupé des postes de Direction Générale dans des Groupes à dimension internationale. C'est un membre indépendant qui est par ailleurs impliqué dans la gouvernance de plusieurs autres sociétés, notamment cotées. Son taux d'assiduité au Conseil de surveillance sur les 3 années de son mandat s'établit à 100 %.

• **M^{me}. Leila Turner, pour une durée de trois ans**

Mme Leila Turner est un membre indépendant qui apporte au Groupe son expertise dans le domaine du digital grâce à ses fonctions exercées au sein de Fabernovel qui est une agence dédiée notamment à la transformation numérique des grands groupes et à sa fonction actuelle de Directrice de l'Innovation de l'Expérience Client de Chanel Mode. Son taux d'assiduité au Conseil de surveillance sur les 3 années de son mandat s'établit à 100 %.

2) La nomination de M^{me} Isabelle Schlumberger :

• **M^{me} Isabelle Schlumberger , pour une durée de trois ans**

Figure clé de JCDecaux pendant plus de deux décennies, Isabelle Schlumberger a façonné l'évolution et la croissance de l'entreprise à travers des fonctions stratégiques majeures. Sa vision a permis le développement international des activités aéroportuaires et de transport, tandis que sa direction de la zone FLIB (France, Luxembourg, Israël, Belgique) - premier pôle en termes de chiffre d'affaires - a témoigné de sa capacité à générer une performance commerciale durable. Sa compréhension approfondie des enjeux du secteur s'est manifestée par sa contribution au développement des canaux de vente programmatique et sa présence au board de Viooh. Au-delà de son expertise opérationnelle, Isabelle Schlumberger a démontré une capacité d'innovation remarquable avec des initiatives comme JCDecaux Artvertising et le concept PUR, alliant performance économique et responsabilité environnementale. Sa maîtrise des dimensions financières, commerciales et marketing, couplée à son leadership reconnu et à sa connaissance intime de la culture d'entreprise, représentent un patrimoine de compétences et d'expérience inestimable pour la gouvernance stratégique du groupe.

* (MM. Gérard Degonse et Jean-Pierre Decaux ayant 75 ans ou plus, la durée de leur mandat est annuelle, conformément à l'article 16 des statuts).

3.6. MIXITÉ AU SEIN DES INSTANCES DIRIGEANTES

Dans le cadre de ses efforts pour parvenir à une représentation Femmes/Hommes plus équilibrée au sein des effectifs totaux de l'entreprise, y compris à son plus haut niveau, le Directoire, le Comité des Rémunérations et des Nominations ainsi que le Conseil de Surveillance de JCDecaux ont tout d'abord validé fin 2020 un 1er plan de féminisation de ses instances dirigeantes (le « Plan de Féminisation »).

Le Plan de Féminisation, déployé à partir de 2021, agit à la fois sur la culture de l'entreprise et sur la gestion des processus de nomination, afin d'améliorer la représentation des femmes aux plus hauts niveaux de l'entreprise.

Le plan de féminisation déployé à l'échelle du Groupe assure une approche globale cohérente composée de leviers d'action adaptés localement afin de garantir l'adaptation aux pratiques des pays dans lesquels le Groupe est présent. La procédure mise en place dans le cadre du plan de féminisation des instances dirigeantes prévoit la présentation d'une candidature de femmes -si possible- à chaque ouverture de poste de management à pourvoir et s'applique au Directoire

Toutefois, au vu de l'évolution du contexte réglementaire et de la nécessité d'aligner la cohérence des politiques sur ce sujet, le Conseil de surveillance, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, a validé la décision du Directoire de renforcer le Plan de Féminisation de 2020 par la mise en place d'une nouvelle politique Groupe d'égalité professionnelle s'insérant à la stratégie RSE à horizon 2030 et en conséquence, d'aligner l'horizon de temps du précédent plan de féminisation.

Le Plan de Féminisation 2020 renforcé (tel que détaillé dans le rapport de durabilité) vise l'objectif d'atteindre et maintenir un taux de féminisation des instances dirigeantes égal ou supérieur à 40 % d'ici 2030 à l'échelle du Groupe.

Le nouveau Plan d'égalité professionnelle vise à favoriser l'évolution des femmes qui en ont les compétences au niveau des instances dirigeantes au travers des mesures mises en place au sein du Groupe telles que le Mentoring des femmes cadres supérieurs, l'équité salariale, la parité de formation, l'optimisation de gestion des carrières ainsi que l'application de congés personnels (enfant malade, congés parentaux...).

Les précédentes mesures sont également maintenues à savoir :

- 100 % des managers et des salariés formés aux stéréotypes et aux préjugés
- Présentation d'une candidature de femmes -si possible- à chaque ouverture de poste de management à pourvoir
- Intégration dans les critères ESG de la rémunération variable des dirigeants d'un critère de la féminisation des instances dirigeantes.

Les instances dirigeantes concernées par le Plan sont collectivement : le Directoire de JCDecaux SE, les Comités Exécutif des directions centrales « Corporate » de JCDecaux SE soutenant les opérations du Groupe à travers le Monde, les Comités Exécutifs (ou équivalents) des entités des pays qui constituent plus de 80 % du chiffre d'affaires ajusté du Groupe une année donnée.

Cette approche élargie est considérée comme plus pertinente, car elle reflète la dimension véritablement globale du modèle économique de JCDecaux et permet d'ancrer la politique de mixité au cœur de la gouvernance opérationnelle du Groupe.

À noter que le taux de féminisation des instances dirigeantes de JCDecaux est de 37 % au 31 décembre 2025 (sur 173 personnes présentes dans les instances dirigeantes il y a 64 femmes et 109 hommes).

Pour rappel, le taux de féminisation était de 34,4 % au 31 décembre 2024 et de 34,1 % au 31 décembre 2023.

3.7. DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conflits d'intérêts

Le Règlement intérieur du Conseil de surveillance contient des dispositions détaillées en vue de la prévention des conflits d'intérêts. Il prévoit que :

- Les membres du Conseil de surveillance établissent chaque année, en vue de prévenir les conflits d'intérêts, une « déclaration sur l'honneur » relative à l'existence ou non d'une situation de conflit d'intérêts, même potentielle
- Les membres du Conseil de surveillance doivent, par ailleurs, informer le Conseil de tout conflit d'intérêts dans lequel ils pourraient être impliqués à l'occasion de chaque vote et indépendamment de leur déclaration annuelle
- Dans les cas où les membres du Conseil de surveillance ne peuvent éviter de se trouver en conflit d'intérêts, ils s'abstiennent d'assister au débat et de participer au vote de la délibération correspondante
- Les Comités interviennent spécifiquement pour prévenir tout conflit d'intérêts : le Comité des rémunérations et des nominations a notamment pour mission de formuler des recommandations concernant la composition du Conseil de surveillance, en particulier au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société et de l'existence de conflits d'intérêts potentiels. Lors de l'examen des comptes, le Comité d'audit se penche, si besoin, sur les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts.

Des dispositions similaires sont prévues pour les dirigeants et collaborateurs occupant des fonctions les exposant potentiellement à un risque de conflit d'intérêts, ce, dans l'ensemble des filiales de la société JCDecaux SE. La politique de prévention des conflits d'intérêts correspondante comporte la signature d'un engagement sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêts ou d'une déclaration d'existence d'un potentiel conflit d'intérêt soumise à l'appréciation de la Direction Juridique et Conformité du Groupe et à la tenue d'un Registre dédié.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document :

- Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs
- Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires des clients ou des fournisseurs en vertu duquel l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance a été sélectionné en tant que membre de cet organe de Direction ou de Surveillance
- Il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Directoire (en dehors de leur obligation de conservation des actions conformément à l'article L225- 197- 1 du Code de commerce) ou du Conseil de surveillance concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

Nature des liens familiaux entre les membres du Directoire et du Conseil de surveillance

M. Jean-Pierre Decaux, Vice-Président du Conseil de surveillance, est l'oncle de MM. Jean-François Decaux, Président du Directoire, et de Jean-Charles Decaux, Directeur Général.

M. Jean-Sébastien Decaux, membre du Conseil de surveillance, est le frère de MM. Jean-François et Jean-Charles Decaux.

M^{me} Alexia Decaux-Lefort, membre du Conseil de surveillance, est la fille de M. Jean-François Decaux.

Condamnations

Les membres du Conseil de surveillance déclarent chaque année à la Société les condamnations dont ils ont pu faire l'objet au cours des cinq dernières années.

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance :

- N'a subi de condamnation pour fraude
- N'a été mis en cause ou n'a subi de sanction publique officielle prononcée par une quelconque autorité réglementaire ou statutaire
- N'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société
- N'a été associé, en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, à la faillite, mise sous séquestre, liquidation ou au placement d'entreprises sous administration judiciaire.

Déontologie boursière

Le Groupe JCDecaux dispose d'une Charte interne approuvée par le Directoire ayant pour objet de mettre en exergue l'importance de la réglementation relative aux initiés, les sanctions administratives ou pénales attachées au non-respect de cette réglementation et la prudence requise dans ce domaine.

Ces règles trouvent leur source dans le Règlement européen n°596/2014 sur les abus de marché, ses règlements délégués et ses règlements d'exécution, le Code monétaire et financier ainsi que le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Cette Charte est transmise aux initiés dès lors qu'une liste des initiés est établie du fait de la qualification d'une information privilégiée au sein du Groupe et ce, conformément à la procédure interne de qualification de l'information privilégiée.

Cette Charte prévoit également que les personnes dirigeantes au sens de l'article 19 du Règlement MAR, à savoir au sein du groupe JCDecaux, les membres du Directoire et du Conseil de surveillance, ne doivent pas réaliser de transactions pendant les périodes de « fenêtres négatives ».

Conformément au Règlement MAR et aux recommandations de l'AMF, les fenêtres négatives arrêtées par la Société sont les suivantes :

- Pendant les 30 jours précédant la publication des comptes annuels/semestriels
- Pendant les 15 jours précédant la publication de l'information trimestrielle.

Le Groupe tient à jour une liste des personnes soumises aux fenêtres négatives réunissant :

- Les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes (selon les articles 3 et 19 de MAR) et
- Les personnes ayant accès de manière régulière ou occasionnelle à des informations sensibles.

Les personnes soumises à ces fenêtres négatives ne sont autorisées à réaliser une transaction sur les titres de JCDecaux que le lendemain de la publication des informations concernées.

Un calendrier des périodes d'abstention pour l'année est communiqué aux personnes concernées.

3.8. TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

3.8.1. DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS ACCORDÉES AU DIRECTOIRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 MAI 2024 EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

NATURE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU DIRECTOIRE	MONTANT MAXIMAL AUTORISÉ	DURÉE DE VALIDITÉ	UTILISATION FAITE DE LA DÉLÉGATION PAR LE DIRECTOIRE
Programme de rachat d'actions (Résolution 20)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital social	18 mois	Utilisée en 2024 dans le cadre du contrat de liquidité
Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues (Résolution 21)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital social	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2024
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un PEE (Résolution 22)	Dans la limite d'un montant de 5 % du capital social	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2024
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées à des catégories de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié (Résolution 23)	Dans la limite d'un montant de 5 % du capital social	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2024

3.8.2. DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS ACCORDÉES AU DIRECTOIRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 MAI 2025 EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

NATURE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU DIRECTOIRE	MONTANT MAXIMAL AUTORISÉ	DURÉE DE VALIDITÉ	UTILISATION FAITE DE LA DÉLÉGATION PAR LE DIRECTOIRE
Programme de rachat d'actions (Résolution 17)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital social	18 mois	Utilisée en 2025 dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions
Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues (Résolution 18)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital social	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (Résolution 19)	2,3 millions d'euros*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L. 411- 2 du Code monétaire et financier (Résolution 20)	2,3 millions d'euros*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L411- 2 du Code monétaire et financier (Résolution 21)	2,3 millions d'euros*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées (Résolution 22)	1,9 millions d'euros euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 30 % du capital par an	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Option de sur-allocation (Résolution 23)	Seuil maximum de 15% de l'émission initiale et dans la limite du plafond fixé pour l'émission de titres ou de valeurs mobilières*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Augmentation de capital pour rémunérer un apport en nature (Résolution 24)	2,3 millions d'euros euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices et/ou primes (Résolution 25)	2,3 millions d'euros*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions (Résolution 26)	4 % du capital social – sous plafond de 0,04 % applicable aux dirigeants mandataires sociaux (cours d'attribution correspondant la moyenne des 20 derniers cours de bourse)*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Attribution d'actions gratuites (Résolution 27)	3 % du capital social sous plafond de 0,48 % applicable aux dirigeants mandataires sociaux*	26 mois	Utilisée au cours de l'exercice 2025
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un PEE (Résolution 28)	Dans la limite d'un montant de 5 % du capital social	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées à des catégories de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié (Résolution 29)	Dans la limite d'un montant de 5 % du capital social	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025

3.9. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

La présente section expose la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour l'exercice 2026 ainsi que les éléments de rémunération des mandataires sociaux relatifs à l'exercice 2025.

3.9.1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément à l'article L22- 10- 26 du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2026 décrite ci-après a été établie par le Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations.

Il sera demandé à l'Assemblée Générale du 13 mai 2026 d'approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2026. À cette fin, quatre résolutions sont présentées pour le Président du Directoire, le Directeur Général, les autres membres du Directoire et pour le Président et les membres du Conseil de surveillance.

3.9.1.1. Principes et règles de détermination et de mise en œuvre de la politique de rémunération des mandataires sociaux

1° Objectifs et principes de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue chaque année par le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations. Ce dernier, composé de membres choisis pour leur bonne compréhension du modèle d'affaire de la Société, du marché de la publicité extérieure et, d'une façon générale, de l'environnement économique et juridique des affaires et dont les deux tiers sont indépendants, s'assure que la politique respecte l'intérêt social, contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la société.

Le Conseil de surveillance prend en compte les principes suivants :

- Les principes issus du Code de Gouvernement d'Entreprise : exhaustivité, équilibre entre les éléments de la rémunération, comparabilité, cohérence, intelligibilité des règles, et mesure.
- Des études réalisées, à la demande du Comité, par des cabinets extérieurs et par la Direction juridique du Groupe permettant de s'assurer que les éléments de rémunérations des mandataires sociaux correspondent aux pratiques de marché.

Concernant la rémunération variable des membres du Directoire, la détermination de critères quantifiables et qualitatifs conditionnels et exigeants permet de s'assurer que ces derniers agissent dans l'intérêt social de la Société en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

La politique de rémunération encourage également les membres du Directoire à développer la stratégie commerciale du Groupe, puisque leur rémunération variable est en partie conditionnée à leur participation active à des réalisations stratégiques telles que la signature ou le renouvellement de contrats avec les villes et qu'ils peuvent se voir accorder, à titre exceptionnel, le versement d'une rémunération en cas, par exemple, de gain d'un nouveau contrat important avec une ville.

Il convient par ailleurs de rappeler que le Groupe JCDecaux est un Groupe familiale, fondé par Monsieur Jean-Claude Decaux il y a plus de soixante ans, la société JCDecaux SE est organisée sous forme de Société Européenne à Directoire et Conseil de surveillance dont la majorité des actions sont détenues par la société JCDecaux Holding, elle-même contrôlée par Messieurs Jean-François et Jean-Charles Decaux, membres du Directoire et Monsieur Jean-Sébastien Decaux, membre du Conseil de surveillance. Ainsi, toutes les décisions, y compris en termes de rémunérations, sont prises avec une vision long terme permettant d'assurer la pérennité de l'entreprise familiale.

2° Processus de décision suivi pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération

Détermination de la politique de rémunération

Le Comité des rémunérations et des nominations formule des recommandations au Conseil de surveillance sur l'ensemble des rémunérations des mandataires sociaux.

Concernant la rémunération variable des membres du Directoire, le Comité définit les critères et veille à la cohérence de ces critères avec l'évaluation de la performance des membres du Directoire faite annuellement et avec la stratégie de la Société.

Le Comité s'appuie également sur des études réalisées par des cabinets extérieurs afin de s'assurer que la politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme aux pratiques de place.

En ce qui concerne la rémunération des membres du Conseil de surveillance, le Comité émet une recommandation sur l'enveloppe et sur le mode de répartition de cette rémunération en tenant en compte les recommandations du Code AFEP/MEDEF. Ainsi la part variable de leur rémunération est prépondérante et est conditionnée à leur participation effective au Conseil de surveillance.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux tient également en compte les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société.

En effet, chaque année, le Conseil de surveillance délibère, conformément à l'article L. 225- 37- 1 du code de commerce, sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale, préalablement présentée au Comité des rémunérations et des nominations. Conformément à l'article 19.2 du Code AFEP-MEDEF, le Conseil de surveillance et le Comité des rémunérations et des nominations sont également tenus informés tous les ans, de la politique de rémunération des principaux dirigeants non-mandataires sociaux mise en place par la Société. De plus, chaque année les ratios d'équité entre la rémunération des membres du Directoire et celle des salariés de la Société conformément à l'article L. 22- 10- 9 du Code de commerce sont présentés au Comité des rémunérations et nominations et au Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance et le Comité de rémunération et des nominations s'attachent à prendre en considération ces informations lors de la revue annuelle de la politique de rémunération des mandataires sociaux, permettant ainsi d'assurer une évolution équilibrée de la rémunération des salariés et celle des mandataires sociaux.

Révision de la politique de rémunération

La politique de rémunération des membres du Directoire et du Conseil de surveillance peut faire l'objet de propositions de réévaluation par le Conseil de surveillance à l'Assemblée Générale en cas d'évolution de leur périmètre de responsabilité ou de décalage de leur rémunération par rapport à d'autres sociétés.

Le 14 mai 2025, le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations a décidé de réviser la politique de rémunération 2025 de M. David Bourg telle qu'arrêtée par le Conseil de surveillance du 5 décembre 2024 du fait de la modification conséquente de son périmètre de responsabilité.

En effet, le périmètre de responsabilité M. David Bourg a été élargi de manière définitive puisque en plus de la supervision des Directeurs financiers régionaux et des filiales du Groupe ainsi que les fonctions support du Groupe notamment les services financiers corporate, la Direction Juridique, la Direction du M&A, la Direction de la fiscalité, les Relations Investisseurs, la Direction des Systèmes d'information, la Direction du Développement Durable, M. David Bourg supervise désormais aussi le Bureau d'Etudes, la Direction Achats, Stock et Production, la Direction des Designs, la Direction de l'Exploitation Internationale ainsi que la Direction des Projets.

Les éléments de rémunération qui ont fait l'objet d'une réévaluation sont les suivants :

Rémunération fixe :

- A compter du 1^{er} juin 2025, la rémunération fixe s'élève à 600 000 €.

Rémunération variable :

A compter du 1^{er} juin 2025, la rémunération variable pouvait atteindre 150 % de sa rémunération fixe annuelle en fonction de l'atteinte des objectifs suivant :

- 60 % de la rémunération fixe annuelle au titre de l'atteinte des critères financiers,
- 15 % de la rémunération fixe annuelle au titre de l'atteinte des critères RSE,
- 25 % de la rémunération fixe annuelle au titre de l'atteinte des critères stratégiques ou spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité.

Pas d'autres changements sur les autres éléments composant la rémunération de M. David Bourg.

Pour 2026, le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé :

- d'augmenter la rémunération fixe de certains membres du Directoire (+ 1,5 % pour MM. Jean-François et Jean-Charles Decaux et + 3 % pour M. Emmanuel Bastide)
- Le Conseil de surveillance recommandera à l'Assemblée Générale du 13 mai 2026 d'augmenter l'enveloppe globale de la rémunération des membres du Conseil de surveillance et de reconduire la même répartition de la rémunération des membres du Conseil de surveillance entre le Conseil et ses Comités pour l'année 2026 du fait de l'évolution de sa composition.

Mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération est mise en œuvre par le Conseil de surveillance conformément aux résolutions votées par l'Assemblée Générale.

La politique de rémunération des membres du Directoire et du Conseil de surveillance a été approuvée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 (9^{ème} résolution adoptée à 84,07 % et 10^{ème} résolution adoptée à 99,99 %). Pour 2026, le Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations

a décidé de faire évoluer la politique de rémunération des membres du Directoire et notamment la répartition des critères de la rémunération variable de certains membres du Directoire. En effet, pour 2026, tous les critères stratégiques feront partie intégrante du plafond de la rémunération variable des membres du Directoire (suppression du complément de réalisations stratégiques).

3° Gestion des conflits d'intérêts

Conformément au règlement intérieur du Conseil de surveillance, les membres du Conseil de surveillance ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel, et doivent s'abstenir d'assister au débat et de participer au vote de la délibération correspondante.

A ce titre, les Membres du Conseil de surveillance sont tenus d'établir, lors de leur entrée en fonction puis chaque année, une « déclaration sur l'honneur » relative à l'existence ou non d'une situation de conflit d'intérêts, même potentiel.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance délibère sur les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux hors la présence de ces derniers.

4° Méthodes d'évaluation de l'atteinte des critères de performance prévus pour la rémunération variable et la rémunération en actions

La rémunération variable des membres du Directoire

Les critères financiers

Ces derniers reposent sur :

- L'évolution du résultat d'exploitation consolidé ajusté du Groupe ou d'une zone géographique déterminée par rapport à l'année précédente et au budget
- L'évolution de la marge opérationnelle du groupe par rapport au budget
- L'atteinte du budget pour les ratios de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires groupe ou d'une zone géographique déterminée par segment sur une base ajustée.

Méthode d'évaluation

L'atteinte de ces critères financiers relève de l'appréciation du Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations.

Le Comité des rémunérations et des nominations vérifie dans un premier temps, l'atteinte de ces critères sur la base des résultats estimés lors du Comité qui se réunit en fin d'année.

Il s'assure, dans un second temps, lors du Comité qui se réunit en début d'année, que ces critères ont été satisfaits sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre.

Les critères non-financiers

Ces derniers sont fixés annuellement par le Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations. Ils intègrent des éléments relatifs à la stratégie et à la politique RSE, concourant ainsi à la pérennité de la Société.

- Les critères RSE reposent sur les axes suivants :
 - La performance extra-financière et la compliance
 - L'optimisation de l'empreinte environnementale
 - Le déploiement de la culture de responsabilité de l'écosystème du Groupe.
- Les critères stratégiques reposent notamment sur les renouvellements de contrats stratégiques, la signature de nouveaux contrats, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale.

Méthode d'évaluation

L'appréciation de l'atteinte des critères RSE et stratégiques relève de l'appréciation du Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations.

A ce titre, le Comité se fonde sur des éléments d'appréciation fournis par le management : le Comité invite le Président du Directoire ou le Directeur Général lors de sa séance de fin d'année et a ainsi l'opportunité de leur poser directement toutes les questions leur permettant de s'assurer que ces critères sont satisfaits.

La rémunération en actions des membres du Directoire

Critères de performance

L'attribution éventuelle d'actions de performance aux membres du Directoire est soumise à des critères de performance à satisfaire sur plusieurs années consécutives déterminés par le Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations.

Méthode d'évaluation

L'appréciation de l'atteinte de ces critères relève de l'appréciation du Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations.

Les critères financiers sont constatés sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre.

Le Conseil de surveillance délibère ensuite, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, sur l'atteinte de ces critères de la rémunération variable des membres du Directoire et de leur rémunération en actions, mais hors la présence de ces derniers.

5° Critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée aux membres du Conseil de surveillance

La somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale aux membres du Conseil de surveillance est répartie par le Conseil de surveillance de la façon suivante :

Pour le Conseil de surveillance

Le Président et les membres du Conseil ont droit, pour 4 réunions du Conseil, à :

- Une part fixe et
- Une part variable prépondérante en fonction de leur participation effective aux réunions du Conseil.

Au-delà de 4 réunions, toute réunion donne lieu au versement d'un complément de rémunération, dès lors que la réunion ne concerne pas l'autorisation d'une garantie.

Pour le Comité d'audit

Le Président et les membres du Comité d'audit ont droit, pour 4 réunions du Comité, à une part exclusivement variable en fonction de leur participation effective aux réunions du Comité.

Au-delà de 4 réunions du Comité d'audit, toute réunion supplémentaire, physique, par conférence téléphonique ou par visioconférence, donne lieu au versement d'un complément de rémunération dès lors que la réunion ne concerne pas l'autorisation d'une Garantie.

Pour le Comité des rémunérations et des nominations

Le Président et les membres du Comité des rémunérations et des nominations ont droit, pour 2 réunions du Comité, à une part exclusivement variable en fonction de leur participation effective aux réunions du Comité.

Au-delà de 2 réunions du Comité des rémunérations et des nominations, toute réunion supplémentaire, physique, par conférence téléphonique ou par visioconférence, donne lieu au versement d'un complément de rémunération.

Pour le Comité d'Ethique et de la RSE.

Le Président et les membres du Comité d'Ethique et de la RSE ont droit, pour 4 réunions du Comité, à une part exclusivement variable en fonction de leur participation effective aux réunions du Comité.

Au-delà de 4 réunions du Comité d'Ethique et de la RSE, toute réunion supplémentaire, physique, par conférence téléphonique ou par visioconférence, donne lieu au versement d'un complément de rémunération.

6° Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération en cas de changement potentiel de gouvernance

En cas de nomination d'un nouveau membre du Directoire ou de cooptation d'un membre du Conseil de surveillance postérieurement à l'Assemblée Générale, sa rémunération serait fixée par le Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, en application de la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par la dernière Assemblée Générale, conformément aux pratiques existant au sein de la Société et en accord avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF qui régissent actuellement la détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, se réserve la possibilité d'adapter le niveau ainsi que la structure de sa rémunération pour tenir compte de la situation du nouveau dirigeant mandataire social concerné et des responsabilités conférées par sa fonction.

Il en est de même en cas de renouvellement du mandat des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance.

7° Modalités d'application de la politique de rémunération en cas de circonstances exceptionnelles

Conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22- 10- 26 du Code de commerce, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil de surveillance pourra déroger à l'application des éléments de la politique de rémunération, dès lors qu'une telle dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

Le cas échéant, l'adaptation de la politique de rémunération à des circonstances exceptionnelles serait décidée par le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations.

Une telle dérogation ne pourra intervenir que de manière temporaire (à savoir dans l'attente de l'approbation de la politique de rémunération modifiée par l'Assemblée Générale à venir), et dans des circonstances exceptionnelles. Ainsi, par exemple, le recrutement d'un nouveau dirigeant mandataire social dans des conditions imprévues pourrait nécessiter d'adapter temporairement certains éléments de rémunération existants ou de proposer de nouveaux éléments de rémunération.

Il pourrait également être nécessaire de modifier les conditions de performance conditionnant l'acquisition de tout ou partie des éléments de rémunération existants en cas de circonstances exceptionnelles résultant notamment d'une modification sensible du périmètre du Groupe à la suite d'une fusion ou d'une cession, de l'acquisition ou de la création d'une nouvelle activité significative ou de la suppression d'une activité significative importante ou d'un événement majeur affectant les marchés et/ou les grands concurrents du groupe JCDecaux.

3.9.1.2. Politique de rémunération des membres du Directoire

1) Mandats et contrats de travail

M. Jean-François Decaux et M. Jean-Charles Decaux, en qualité de Président du Directoire et de Directeur Général, perçoivent respectivement une rémunération au titre de leur mandat.

En revanche, M. Emmanuel Bastide, M. David Bourg, et M. Daniel Hofer perçoivent les différents éléments de leur rémunération en leur qualité de salarié et au titre de leur fonction opérationnelle et spécifique, distincte de leur mandat social.

- M. Emmanuel Bastide occupe la fonction de Directeur Général Asie du Groupe avec, notamment, la responsabilité des pays suivants : Chine (y compris Hong Kong et Macao), Japon, Corée du Sud, Singapour, Thaïlande, Mongolie, Vietnam, Birmanie, etc. et est rattaché hiérarchiquement à M. Jean-Charles Decaux.
- M. David Bourg est Directeur Général Finance, Systèmes d'Information et Administration Groupe depuis 2015 et a été nommé Directeur Général Finance, Systèmes d'Information et Opérations Groupe, à compter du 1^{er} juin 2025. À ce titre son périmètre inclut la supervision des Directeurs financiers régionaux et des filiales du Groupe ainsi que les fonctions support du Groupe notamment les services financiers corporate, la

Direction Juridique, la Direction du M&A, la Direction de la fiscalité, les Relations Investisseurs, la Direction des Systèmes d'information, la Direction du Développement Durable, les activités du Bureau d'Etudes, la Direction Achats; Stock et Production, la Direction des Designs, la Direction de l'Exploitation Internationale ainsi que de la Direction des Projets et est rattaché hiérarchiquement à Messieurs Jean-François et Jean-Charles Decaux.

- M. Daniel Hofer, occupait jusqu'au 31 août 2025 la fonction de Directeur Général Allemagne, Autriche, Europe centrale et orientale et Asie centrale et était rattaché hiérarchiquement à M. Jean-François Decaux.

Dans ce cadre, les règles internes de subordination hiérarchique, inhérentes à l'existence d'un contrat de travail, garantissent un contrôle continu et efficace de leurs performances.

À noter que les membres du Directoire ayant un contrat de travail, peuvent bénéficier des dispositifs collectifs d'épargne salariale et des avantages qui en découlent ainsi que de certains avantages (mutuelle, assurances complémentaires...) accordés par la Société à tous ses salariés.

Sont détaillées ci-après, la durée des mandats et des contrats de travail passés avec la société (ou ses filiales) par les membres du Directoire, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui leur sont applicables :

	DURÉE DU MANDAT	DURÉE DU CONTRAT DE TRAVAIL	PÉRIODES DE PRÉAVIS	CONDITIONS DE RÉVOCATION/ RÉSILIATION
JEAN-FRANÇOIS DECAUX	3 ans	NA	NA	NA
JEAN-CHARLES DECAUX	3 ans	NA	NA	NA
DAVID BOURG	3 ans	Contrat de travail à durée indéterminée JCDecaux SE		Clause de non-concurrence à appliquer ou à lever
EMMANUEL BASTIDE	3 ans	Contrat de travail à durée indéterminée JCDecaux SE		Clause de non-concurrence à appliquer ou à lever
DANIEL HOFER	3 ans	Contrat de travail (de droit suisse) à durée déterminée avec JCDecaux Corporate Services GmbH de 3 ans du 31/08/2017 au 31/08/2020 Renouvelé par avenants du 10/01/2020 jusqu'au 31/08/2023 et du 31/08/2023 jusqu'au 31/08/2025	Pas de résiliation unilatérale avant l'échéance du terme prévu sauf justes motifs	Clause de non-concurrence à appliquer ou à lever à compter du 31/08/2023 Clause de non-concurrence appliquée à compter du 1/09/2025

2) Structure globale de la rémunération des membres du Directoire

Rémunération fixe

La rémunération fixe des membres du Directoire est arrêtée et revue annuellement par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

Cette dernière résulte de la prise en compte :

- De l'expérience, du niveau et de la difficulté des responsabilités
- De l'ancienneté dans le Groupe
- Des pratiques observées dans le Groupe ou les sociétés exerçant des activités comparables.

Par ailleurs, le Comité des rémunérations et des nominations peut s'appuyer, pour faire une recommandation au Conseil de surveillance, sur des études comparatives des rémunérations des mandataires sociaux.

Il est également précisé que toute augmentation significative de la rémunération fixe des membres du Directoire ferait l'objet le cas échéant d'une justification dans le Document d'Enregistrement Universel.

Le Conseil de surveillance du 10 décembre 2025, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations a décidé d'augmenter la rémunération fixe des membres du Directoire de 1,5 % pour Messieurs Jean-François et Jean-Charles Decaux et de 3 % pour Monsieur Emmanuel Bastide.

Pour rappel, le Conseil de surveillance du 14 mai 2025 sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations avait décidé d'augmenter la rémunération fixe de Monsieur David Bourg suite à la modification conséquente de son périmètre de responsabilité à compter du 1^{er} juin 2025.

Pour l'exercice 2026, la rémunération fixe des membres du Directoire est la suivante :

- 1 113 392 € pour Messieurs Jean-François et Jean-Charles Decaux
- 477 579 € pour M. Emmanuel Bastide
- 600 000 € pour M. David Bourg

Rémunération variable annuelle

Les critères de détermination de la rémunération variable des membres du Directoire sont arrêtés et revus annuellement par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

Concernant les critères financiers :

Pour Messieurs Jean-François et Jean-Charles Decaux et David Bourg une rémunération variable pour chacun d'eux pouvant atteindre 150 % de leur rémunération fixe annuelle (« le Plafond ») par atteinte des objectifs suivants :

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ AJUSTÉ DU GROUPE EN 2026	30,00 %
• PAR RAPPORT AU RÉEL 2025	15,00 %
15 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2025 :	
- 0 % s'il croît de moins de 2 % - Croissance linéaire s'il croît entre 2 % et 10 % - 15 % s'il croît au moins de 10 %	
• PAR RAPPORT AU BUDGET 2026	15,00 %
15 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2026 :	
- 0 % s'il est inférieur à 95 % du budget 2026 - Croissance linéaire s'il est compris entre 95 % et 100 % du budget 2026 - 15 % s'il est au moins égal à 100 % du budget 2026	
ÉVOLUTION DE LA MARGE OPERATIONNELLE DU GROUPE PAR RAPPORT AU BUDGET 2026	15,00 %
15 % au maximum du plafond liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe par rapport au budget 2026 :	
- 0 % si elle est inférieure à 95 % du budget 2026 - Croissance linéaire si elle est comprise entre 95 % et 100 % du budget 2026 - 15 % s'il est au moins égal à 100 % du budget 2026	
ATTEINTE DU BUDGET 2026 POUR LES RATIOS DE MARGE OPÉRATIONNELLE DU GROUPE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT SUR UNE BASE AJUSTÉE	15,00 %
15 % au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnelle du Groupe sur chiffre d'affaires de chaque segment sur une base ajustée tels que prévus au budget 2026 et dans la sous limite de 5 % pour chacun des trois segments :	
- 0 % si un tel ratio est inférieur à 97,5 % du ratio au budget 2026 - Croissance linéaire si ce ratio est compris entre 97,5 % et 100 % du budget 2026 - 5 % si le ratio est au moins égal à 100 % du budget 2026 pour le segment concerné	
TOTAL	60,00 %

La rémunération variable des membres du Directoire ne peut dépasser un pourcentage du salaire fixe annuel arrêté et revus annuellement par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations à savoir :

- 150 % pour Messieurs Jean-François et Jean-Charles Decaux et David Bourg
- 100 % pour M. Emmanuel Bastide

Le niveau de réalisation requis est mesuré et évalué chaque année par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

Il convient de préciser que la rémunération variable des membres du Directoire est une rémunération individualisée et conditionnelle, reposant sur des critères financiers, RSE et stratégiques.

Le Conseil de surveillance du 11 mars 2026 sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations a ainsi arrêté les critères de la rémunération variable des membres du Directoire :

Pour Monsieur Emmanuel Bastide une rémunération variable pouvant atteindre 100 % de sa rémunération fixe annuelle (« le Plafond ») par atteinte des objectifs suivants :

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ DES PAYS DE SA ZONE DE RESPONSABILITÉ	26,66 %
PAR RAPPORT AU RÉEL 2025	13,33 %
13,33 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2025 :	
- 0 % s'il croît de moins de 2 % - Croissance linéaire s'il croît entre 2 % et 10 % - 13,33 % s'il croît au moins de 10 %	
PAR RAPPORT AU BUDGET 2026	13,33 %
13,33 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2026 :	
- 0 % s'il est inférieur à 95 % du budget 2026 - Croissance linéaire s'il est compris entre 95 % et 100 % du budget 2026 - 13,33 % s'il est au moins égal à 100 % du budget 2026	
ATTEINTE DU BUDGET 2026 POUR LES RATIOS DE MARGE OPÉRATIONNELLE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT DE SA ZONE DE RESPONSABILITÉ	13,33 %
13,33 % au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires de chaque segment de leur zone de responsabilité sur une base ajustée tels que prévus au budget 2026 et dans la sous limite de 4,44 % pour chacun des trois segments	
- 0 % si un tel ratio est inférieur à 97,5 % du ratio au budget 2026 - Croissance linéaire si ce ratio est compris entre 97,5 % et 100 % du budget 2026 - 4,44 % si le ratio est au moins égal à 100 % du budget 2026 pour le segment concerné	
ÉVOLUTION DE LA MARGE OPERATIONNELLE DU GROUPE PAR RAPPORT AU BUDGET 2026	10,00 %
10,00 % au maximum du plafond liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe par rapport au budget 2026:	
- 0 % si elle est inférieure à 95 % du budget 2026 - Croissance linéaire si elle est comprise entre 95 % et 100 % du budget 2026 - 10 % s'il est au moins égal à 100 % du budget 2026	
TOTAL	50,00 %

Ces critères sont les plus pertinents pour mesurer la performance du Groupe au cours de l'exercice.

Les critères RSE sont communs à l'ensemble des membres du Directoire et représentent 15 % du plafond de leur rémunération variable.

Par ailleurs, en plus des critères RSE décrits ci-dessous, les membres du Directoire doivent également remplir des critères RSE liés à la Gouvernance (critères qualitatifs) à savoir :

- renforcer la gouvernance ESG locale
- mise en oeuvre des exigences de la CSR
- sensibiliser : les annonceurs notamment avec le déploiement international de 360 Footprint et promouvoir les pratiques ESG auprès de nos mandants
- établir la nouvelle gouvernance RH à l'échelle du Groupe
- continuer à développer la politique sociale du Groupe et favoriser l'alignement avec la Charte des Valeurs Sociales Internationales
- déployer une feuille de route pour décarboner les actifs et promouvoir le reconditionnement auprès de nos mandants (scope 3)
- déployer notre feuille de route achat responsable pour renforcer nos pratiques à horizon 2030.

CRITÈRES ESG	CLÉ D'ALLOCATION
PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE/ CONFORMITE 2 % du total bonus	2 %
Maintien de JCDecaux dans les indices Extra-Financier (Focus CDP / EcoVadis)	
POUR UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE OPTIMISEE 8 % du total bonus	8 %
Environnement-Objectifs Scope 1 & 2 (location based) : 164,5 KtCO2eq à fin décembre 2026 (- 41,7 % vs 2019 ; - 5,6 % vs 2025)	
Santé & Sécurité :	3 %
Taux de fréquence des accidents du travail Groupe : 14,3 accidents par mio d'heures travaillées à fin décembre 2026 (réduction de - 18,9 % vs 2019)	
POUR UNE CULTURE DE RESPONSABILITE DE NOTRE ECOSYSTEME 5 % du total bonus	2 %
Social :	
Maintenir ou augmenter le taux de féminisation dans les instances dirigeantes (37 % à fin décembre 2025 vs 34,4 % à fin décembre 2024)	
TOTAL	15 %

Ces critères font partie de la stratégie RSE ambitieuse du Groupe qui est décrite en détail dans le chapitre 2 du présent DEU et qui vise à assurer une croissance rentable, durable et responsable.

Concernant les critères stratégiques

Pour Messieurs Jean-François et Jean-Charles Decaux, les critères stratégiques représentent 25,00 % du plafond de leur rémunération variable et sont liés :

- Au renouvellement de contrats stratégiques
- À la signature de nouveaux contrats
- L'Acquisition de sociétés
- L'Exécution de la stratégie digitale.

Pour 2026, Messieurs David Bourg et Emmanuel Bastide ne bénéficient plus d'un complément de rémunération variable au titre de leur participation à des réalisations stratégiques ponctuelles ou de l'atteinte d'objectifs spécifiques et ce, dans la limite d'une rémunération variable totale de 85 % de leur rémunération fixe annuelle.

Les critères stratégiques font partie intégrante du plafond de leur rémunération variable.

Pour Monsieur David Bourg, les critères stratégiques représentent 25,00 % du plafond de sa rémunération variable et sont liés à :

- La participation à des réalisations stratégiques ponctuelles de la Direction Générale (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats stratégiques, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale) ou
- L'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par les co-Directeurs Généraux (par exemple, l'optimisation de la structure financière du groupe, contrôle des coûts, la gestion optimisée du besoin en fonds de roulement, la réalisation de projets IT et transverses transformant pour les activités du groupe).

Pour M. Emmanuel Bastide, les critères stratégiques représentent 35,00 % du plafond de sa rémunération variable et sont liés à :

- La participation à des réalisations stratégiques ponctuelles de la Direction Générale (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats stratégiques, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale) ou
- L'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par Monsieur Jean-Charles Decaux (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats structurants, l'acquisition de sociétés, l'exécution de la stratégie digitale, l'optimisation des organisations et des investissements dans la région sous sa responsabilité).

Ces critères reflètent la stratégie du Groupe qui s'articule autour de trois axes majeurs à savoir le développement de la croissance interne, l'activation de trois piliers essentiels que sont le digital, la data et la programmation et la participation à la consolidation du marché de la communication extérieure.

Rémunération variable long terme

Le Directoire peut attribuer des actions de performance et/ou des options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du Directoire.

Messieurs Jean-François Decaux et Jean-Charles Decaux, Président du Directoire et Directeur Général, ont renoncé à en recevoir depuis l'introduction en bourse en 2001.

Il convient de préciser que :

- La dernière attribution de Stock-options aux membres du Directoire a été réalisée en 2017
- L'attribution d'actions de performance aux membres du Directoire a été réalisée pour la première fois en 2021 puis en 2024.

Au cours de l'exercice 2025, le Directoire n'a pas procédé à l'attribution de Stock-options ou d'actions de performance aux membres du Directoire.

Actions de performance

Dans le cas où une attribution serait décidée par le Directoire en 2026, les conditions suivantes arrêtées par le Conseil de surveillance viendraient à s'appliquer :

- Plafond d'attribution

Conformément aux recommandations du code AFEP-MEDEF, la résolution d'autorisation du plan d'attribution proposée au vote de l'assemblée générale mentionne le pourcentage maximum d'actions de performance pouvant être attribuées aux membres du Directoire par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires.

En cas d'attribution d'actions de performance par le Directoire, le Conseil de surveillance a fixé le plafond maximum d'attribution aux membres du Directoire bénéficiaires à 250 % de leur rémunération fixe.

- Conditions de performance

Seules des actions de performance dont l'attribution définitive est soumise à des conditions de présence et de performance peuvent être attribuées aux membres du Directoire.

Lors de l'élaboration d'un plan, les conditions de performance sont définies en fonction des priorités stratégiques de long terme de JCDecaux et d'objectifs personnels et peuvent inclure des conditions de performance internes et/ou externes au Groupe.

Les conditions de performance arrêtées doivent être exigeantes mais motivantes pour les bénéficiaires.

Le Comité des rémunérations et des nominations est consulté sur les principes applicables au plan d'actions de performance ainsi que sur les critères de performance, lesquels sont ensuite approuvés par le Conseil de surveillance.

Ces critères, appréciés sur plusieurs années consécutives, sont complémentaires, conformes aux objectifs et aux spécificités du Groupe, et sont de nature à favoriser une croissance équilibrée et continue à long terme. Ils sont exigeants mais demeurent motivants pour les bénéficiaires.

Pour des raisons de confidentialité, le quantum des critères, bien qu'établi de manière précise, ne peut être rendu public. Le quantum et le taux d'atteinte des critères seront rendus publics à la fin des périodes de mesure de la performance.

A titre d'exemple, les actions de performances attribuées aux membres du Directoire en 2021 ont été définitivement acquises en 2024 en vertu des conditions de performance suivantes :

- Atteinte d'un niveau de marge opérationnelle aux titres des exercices 2023 ou 2024 ou 2025 par rapport à la marge opérationnelle de 2019.
- Atteinte des objectifs de performances individuelles de chaque bénéficiaire sur la période.

- Conditions de conservation et engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture

Les conditions de conservation des actions par les membres du Directoire sont arrêtées par le Conseil de surveillance conformément à l'article L. 225- 197- 1 du Code de commerce.

Le Conseil de surveillance a décidé, qu'en cas d'attribution définitive de leurs actions, les membres du Directoire bénéficiaires devront conserver 35 % des actions qui leur ont été attribuées pendant toute la durée de leur mandat, au titre de l'obligation de conservation prévue à l'article L. 225- 197- 1 du Code de commerce.

Par ailleurs, les membres du Directoire doivent prendre l'engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture du risque sur les actions de performance et ce, jusqu'à la fin de la période de conservation.

Options de souscription ou d'achat d'actions

Dans le cas où une attribution serait décidée par le Directoire en 2026, les conditions suivantes arrêtées par le Conseil de surveillance viendraient à s'appliquer :

- Attribution

En cas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions par le Directoire, le Conseil de Surveillance déterminera le plafond maximum d'attribution aux membres du Directoire bénéficiaires qui correspond à un pourcentage de leur rémunération fixe.

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par la Société correspondent à des options de souscription d'actions à un prix défini lors de l'attribution, conditionnées à l'atteinte d'objectifs de résultats du Groupe et d'objectifs personnels appréciés sur une même année.

- Exercice

L'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi attribuées est conditionné à l'atteinte de conditions de performance fixées par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

En cas de démission, sauf décision contraire du Directoire, le bénéficiaire peut exercer, au plus tard le jour de son départ de la Société, les options exerçables à cette date uniquement. Les options attribuées et non exerçables à cette date sont perdues.

- Conditions de conservation

Les conditions de conservation des options par les membres du Directoire sont arrêtées par le Conseil de surveillance conformément à l'article L.225- 185 du Code de commerce prévoit que le Conseil de Surveillance décide, pour les membres du Directoire :

- Soit que les options ne peuvent être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions
- Soit la quantité des actions issues de levées d'options qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Pour répondre à ces exigences, le Conseil de Surveillance a, lors de sa séance du 7 décembre 2007, décidé d'opter pour l'obligation, pour les membres du Directoire, de conserver un nombre d'actions issues des levées d'options correspondant à 25 % de la plus-value d'acquisition brute dégagée par l'intéressé lors de la levée des dites options.

Rémunération exceptionnelle

Le Conseil de surveillance, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, peut décider d'attribuer une rémunération exceptionnelle aux membres du Directoire après examen des circonstances particulières la justifiant (ex : gain de nouveaux contrats importants, acquisitions stratégiques, réussite d'une restructuration etc...).

L'attribution d'une rémunération exceptionnelle sera motivée et explicitée.

Rémunération du mandat d'administrateur / de membre du Conseil de surveillance

Les membres du Directoire peuvent éventuellement en percevoir des filiales de JCDecaux SE au titre d'un mandat.

Avantages en nature

Les membres du Directoire peuvent bénéficier d'avantages en nature telle que la mise à disposition d'un/de véhicule(s) de fonction, d'un logement de fonction, du paiement des frais de scolarité de leurs enfants ou d'une participation au paiement d'un loyer pour la location d'un bureau.

Retraite supplémentaire/ assurance

Les membres du Directoire peuvent bénéficier d'un régime de retraite supplémentaire obéissant aux principes de détermination des rémunérations énoncés dans le Code AFEP-MEDEF.

Ils peuvent également bénéficier d'assurances, notamment d'assurance-vie.

Indemnités de non-concurrence

Les membres du Directoire peuvent bénéficier d'indemnités de non-concurrence.

M. Emmanuel Bastide bénéficie, en contrepartie d'un engagement de non-concurrence de 2 ans, d'une indemnité à verser pendant la même durée correspondant à 33 % de son salaire fixe et variable, calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles. Cet engagement a été autorisé par le Conseil de surveillance du 30 juillet 2014 et approuvé par l'Assemblée Générale le 13 mai 2015 (7^{ème} résolution).

M. David Bourg bénéficie, en contrepartie d'un engagement de non-concurrence de 2 ans, d'une indemnité à verser pendant la même durée correspondant à 33 % de son salaire fixe et variable, calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles. Cet engagement a été autorisé par le Conseil de surveillance du 4 décembre 2014 et approuvé par l'Assemblée Générale le 13 mai 2015 (8^{ème} résolution).

3.9.1.3. Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance

Mandats

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans. Conformément aux statuts, les mandats des membres du Conseil ayant atteint l'âge de 75 ans sont d'une durée annuelle.

Lorsque deux membres du Conseil de surveillance représentant les salariés sont à désigner, (i) l'un l'est par le comité social et économique et (ii) l'autre l'est par le Comité de la société européenne. La durée de leur mandat est de trois ans également.

Rémunération

Principe

La politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance a pour objet d'établir, dans le cadre de la somme globale approuvée par les actionnaires, une rémunération adaptée aux enjeux du Groupe.

Cette politique promeut l'assiduité des membres du Conseil de surveillance aux travaux du Conseil et des Comités.

Montant global

L'enveloppe globale des rémunérations attribuées aux membres du Conseil de surveillance par l'Assemblée Générale et sa répartition sont revues annuellement par le Comité des rémunérations et des nominations et approuvées par le Conseil de surveillance.

Pour 2026, le Conseil de surveillance du 10 décembre 2025 sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations a décidé :

- de recommander à l'Assemblée Générale du 13 mai 2026 d'augmenter l'enveloppe globale de la rémunération des membres du Conseil de surveillance afin de porter son montant de 590 000€ à 625 000€.
- de reconduire la même répartition de la rémunération des membres du Conseil de surveillance entre le Conseil et ses Comités pour l'année 2026.

Répartition

La rémunération versée aux membres du Conseil de surveillance se compose d'une partie fixe et d'une partie variable prépondérante conditionnée à la participation effective des membres aux réunions du Conseil.

Les montants alloués au titre de la partie fixe sont réglés prorata temporis quand les mandats commencent ou prennent fin en cours d'exercice.

Les rémunérations versées aux membres des Comités se composent d'une partie variable uniquement, conditionnée à la participation effective des membres aux réunions du Comité.

Les rémunérations sont payées aux membres du Conseil et des Comités trimestriellement, à trimestre échu.

Le Conseil de surveillance du 10 décembre 2025, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de répartir la rémunération des membres du Conseil de surveillance et des Comités pour 2026 de la façon suivante :

CONSEIL DE SURVEILLANCE (PAR MEMBRE POUR 4 RÉUNIONS)					COMITÉ D'AUDIT (PAR MEMBRE POUR 4 RÉUNIONS)		COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS (PAR MEMBRE POUR 2 RÉUNIONS)		COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE LA RSE (PAR MEMBRE POUR 4 RÉUNIONS)		Réunion supplémentaire d'un Comité
Partie fixe Membre	Partie variable Membre	Partie fixe Président	Partie variable Président	Réunion supplémentaire	Partie variable Président	Partie variable Membre	Partie variable Président	Partie variable Membre	Partie variable Président	Partie variable Membre	
14 500 € (soit 3 625 € par réunion)	15 500 € (soit 3 875 € par réunion)	48 000 € (soit 12 000 € par réunion)	52 000 € (soit 13 000 € par réunion)	2 500 €	19 000 € (soit 4 750 € par réunion)	11 000 € (soit 2 750 € par réunion)	9 000 € (soit 4 500 € par réunion)	5 500 € (soit 2 750 € par réunion)	16 500 € (soit 4 125 € par réunion)	11 000 € (soit 2 750 € par réunion)	1 500€

Les membres du Conseil de surveillance ne perçoivent pas d'autres éléments de rémunération, et notamment pas d'options d'achat ou de souscription d'actions ou d'actions de performance.

Enfin, conformément au règlement intérieur du Conseil de surveillance, les frais de déplacement engagés à l'occasion des réunions du Conseil et des Comités sont remboursés sur présentation de justificatifs.

3.9.2. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2025 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE

Pour rappel, l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 a approuvé dans ses 11^{ème} résolution (86,22 %), 12^{ème} résolution (99,35 %), 13^{ème} résolution (99,39 %), 14^{ème} résolution (84,21 %) et 15^{ème} résolution (99,99 %) les éléments de rémunérations versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 à l'ensemble des mandataires sociaux, au Président du Directoire, au Directeur Général, aux membres du Directoire et au Président du Conseil de surveillance.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 13 mai 2026 (16^{ème} résolution) de voter sur les éléments versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 à l'ensemble des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de surveillance).

3.9.2.1. Rémunération totale et les avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé, ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice aux membres du Directoire

Les informations relatives aux éléments de rémunération perçus au titre de l'exercice 2025 par l'ensemble des membres du Directoire (M. Jean-François Decaux, M. Jean-Charles Decaux, M. Emmanuel Bastide, M. David Bourg et M. Daniel Hofer jusqu'au 31 août 2025) sont décrites ci-dessous.

Les montants indiqués ci-après sont ceux versés par JCDecaux SE et par les filiales étrangères de JCDecaux SE, exclusivement au titre du mandat ou du contrat de travail des membres du Directoire. Les membres du Directoire ne reçoivent pas de rémunération des filiales françaises de JCDecaux SE. Les montants versés par JCDecaux Holding, actionnaire de contrôle de JCDecaux SE, sont également mentionnés.

- Pour les rémunérations payées en livre sterling, le taux de change appliqué correspond à la moyenne 2025 des taux de change de la livre sterling, soit un taux de change de 1 livre sterling pour 1,167144 euro
- Pour les rémunérations payées en franc suisse, le taux de change appliqué correspond à la moyenne 2025 des taux de change du franc suisse, soit un taux de change de 1 franc suisse pour 1,067201 euro
- Pour les rémunérations payées en dollar de Singapour, le taux de change appliqué correspond à la moyenne 2025 des taux de change du dollar de Singapour, soit un taux de change de 1 dollar de Singapour pour 0,677705 euro

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE M. JEAN-FRANÇOIS DECAUX PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

a) Éléments composant la rémunération de M. Jean-François Decaux au titre de l'exercice 2025

Rémunération fixe

Pour l'exercice 2025, le Conseil de surveillance du 4 mars 2025, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire la rémunération fixe 2024 de Monsieur Jean-François Decaux.

Ainsi, la rémunération fixe de Monsieur Jean-François Decaux est de 1 096 938 €.

- 15 % au maximum du plafond liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe par rapport au budget 2025
- 15 % au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnelle du Groupe sur chiffre d'affaires par segment sur une base ajustée tels que prévus au budget 2025.

Critères RSE :

- 15 % au maximum du plafond liés à des objectifs RSE.

Critères Stratégiques :

- 25 % de la rémunération fixe annuelle, à l'appréciation du Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, au titre de réalisations stratégiques de la Direction Générale liées au renouvellement de contrats stratégiques, à la signature de nouveaux contrats, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale.

Rémunération variable annuelle

Critères de détermination et répartition :

Pour l'exercice 2025, la rémunération variable de M. Jean-François Decaux pouvait atteindre 150 % de sa rémunération fixe annuelle (« le plafond »), dont :

Critères financiers :

- 30 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation consolidé ajusté du Groupe en 2025, se décomposant ainsi :
 - 15 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2024
 - 15 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2025

Niveau d'atteinte :

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION ⁽¹⁾	NIVEAU D'ATTEINTE
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ AJUSTÉ DU GROUPE EN 2025	30,00 %	30,00 %
PAR RAPPORT AU RÉEL 2024	15,00 %	15,00 %
15 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2024 :		
- 0 % s'il croît de moins de 2 % - Croissance linéaire s'il croît entre 2 % et 10 % - 15 % s'il croît au moins de 10 %		
PAR RAPPORT AU BUDGET 2025	15,00 %	15,00 %
15 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2025 :		
- 0 % s'il est inférieur à 95 % du budget 2025 - Croissance linéaire s'il est compris entre 95 % et 100 % du budget 2025 - 15 % s'il est au moins égal à 100 % du budget 2025		
ÉVOLUTION DE LA MARGE OPERATIONNELLE DU GROUPE PAR RAPPORT AU BUDGET 2025	15,00 %	15,00 %
15 % au maximum du plafond liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe par rapport au budget 2025 :		
- 0 % si elle est inférieure à 95 % du budget 2025 - Croissance linéaire si elle est comprise entre 95 % et 100 % du budget 2025 - 15 % s'il est au moins égal à 100 % du budget 2025		
ATTEINTE DU BUDGET 2025 POUR LES RATIOS DE MARGE OPÉRATIONNELLE DU GROUPE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT SUR UNE BASE AJUSTÉE	15,00 %	15,00 %
15 % au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnelle du Groupe sur chiffre d'affaires de chaque segment sur une base ajustée tels que prévus au budget 2025 et dans la sous limite de 5 % pour chacun des trois segments :		
- 0 % si un tel ratio est inférieur à 97,5 % du ratio au budget 2025 - Croissance linéaire si ce ratio est compris entre 97,5 % et 100 % du budget 2025 - 5 % si le ratio est au moins égal à 100 % du budget 2025 pour le segment concerné		
TOTAL	60,00 %	60,00 %
CRITÈRES NON-FINANCIERS	PONDÉRATION ⁽¹⁾	NIVEAU D'ATTEINTE
CRITÈRES RSE		
PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE/ CONFORMITE 1 % du total bonus	1,00 %	0,50 %
Maintien dans les indices EF (Focus CDP/EcoVadis)		
POUR UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE OPTIMISEE 9 % du total bonus	8,00 %	8,00 %
Environnement-Objectifs Scope 1 &2 (location based):		
- Émissions de carbone des mobiliers : 171,4 KtCO2eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 29,8 %vs 2019 ; + 13 % vs 2024) [4 %] - Émissions de carbone des véhicules : 18,0 KtCO2eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 27,7 % vs. 2019 ; - 2,7 % vs 2024) [3 %] - Émissions de carbone des bâtiments : 7,7 KtCO2eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 29,6 % vs. 2019 ; 11,5 % vs 2024) [1 %]		
Environnement – Scope 3:		
- Etablir une feuille de route pour décarboner les actifs et promouvoir le reconditionnement auprès de nos mandants (scope 3)	1,00 %	1,00 %
POUR UNE CULTURE DE RESPONSABILITE DE NOTRE ECOSYSTEME 5 % du total bonus	3,00 %	3,00 %
Santé & Sécurité :		
- Taux de fréquence des accidents du travail Groupe d'ici la fin de l'année 2025 : 14 accidents par mio d'heures travaillées (- 20,4 % vs. 2019; stable vs 2024) - Visites et communications faites par la Direction Générale sur le thème de la SantéSécurité et le bien-être au travail		
Social :	1,00 %	1,00 %
- Déployer la Politique Sociale du Groupe et assurer l'alignement avec la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales - Préparer la mise en conformité avec la nouvelle CSRD et la directive européenne sur les rémunérations - Maintien ou progression de la part des femmes dans les instances dirigeante (34,4 % in FY2024)		
Achats responsables	1,00 %	1,00 %
- Définir et déployer une feuille de route achats responsables pour renforcer nos pratiques à l'horizon 2030 - Evaluation : 100 % des fournisseurs clés évalués d'ici la fin de l'année 2025 - Code of conduct : 100 % des fournisseurs clés ont signé le code de conduite avant la fin de l'année 2025		
TOTAL	15,00 %	14,50 %
CRITÈRES STRATÉGIQUES		
RÉALISATIONS STRATÉGIQUES 2025	25,00 %	25,00 %
25,00 % au maximum du plafond liés à l'appréciation du Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations :		
- Gain ou renouvellement de contrats - Opérations de croissance externe - Exécution de la stratégie digitale		
TOTAL	25,00 %	25,00 %
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES CRITÈRES	100,00 %	99,50 % DU PLAFOND SOIT 1 637 180€

⁽¹⁾ Le Conseil de Surveillance considère qu'il n'est pas en mesure de communiquer de façon plus détaillée ces critères qui sont étroitement liés à la stratégie de la Société.

Le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé d'attribuer à M. Jean-François Decaux, 99,50 % du plafond de sa rémunération fixe annuelle au regard de l'atteinte des critères financiers, RSE et des principales réalisations stratégiques de l'année 2025, plus particulièrement au travers des gains ou renouvellements de contrats dans différents pays, de l'optimisation en continu du portefeuille du Groupe, de l'optimisation des opérations de croissance externe, de l'optimisation de la structure financière du Groupe, et de la poursuite du renforcement de l'approche RSE du Groupe.

Pour l'exercice 2025, la rémunération variable de M. Jean-François Decaux s'élève à 1 637 180€.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur / de membre du Conseil de surveillance

Néant.

Avantages en nature

Néant

Actions de performance

Néant.

M. Jean-François Decaux ne dispose pas d'actions de performance, ayant renoncé à en recevoir depuis l'introduction en bourse de la Société en 2001

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

M. Jean-François Decaux ne dispose pas d'options de souscription ou d'achat d'actions, ayant renoncé à en recevoir depuis l'introduction en bourse de la Société en 2001.

Régime de retraite supplémentaire / Assurance-vie

Néant

Indemnités de rupture

Néant.

b) Synthèse des rémunérations de M. Jean-François Decaux

1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Jean-François Decaux par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées (Tableau 1 du Code de Gouvernement d'entreprise)

En euros	2024	2025
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	2 717 664	2 734 118
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
TOTAL	2 717 664	2 734 118
ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE N- 1	+ 13,7 %	+ 0,61 %

2. Récapitulatif des rémunérations attribuées et versées à M. Jean-François Decaux par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées
(Tableau 2 du Code de Gouvernement d'entreprise)

	2024		2025	
	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2025
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	1 096 938	1 096 938	1 096 938	1 096 938
Rémunération variable annuelle	1 620 726 ⁽²⁾	1 315 512 ⁽¹⁾	1 637 180 ⁽³⁾	1 620 726 ⁽²⁾
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération allouée à raison d'un mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Assurances vie/retraite spécifique	0	0	0	0
TOTAL	2 717 664	2 412 450	2 734 118	2 717 664

- (1) Rémunération variable versée en 2024 au titre de l'exercice 2023, soit 81,55 % du plafond de sa rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. Jean-François Decaux ne pouvait dépasser 150 % de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2023). Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 15 de l'Assemblée Générale du 7 mai 2024.
- (2) Rémunération variable versée en 2025 au titre de l'exercice 2024, soit 98,50 % du plafond de sa rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. Jean-François Decaux ne pouvait dépasser 150 % de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2024). Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 13 de l'Assemblée Générale du 14 mai 2025.
- (3) Rémunération variable à verser en 2026 au titre de l'exercice 2025, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale 2026.

3. La proportion relative de la rémunération fixe et variable

Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Jean-François Decaux au titre de l'exercice 2025 de 2 734 180€, la rémunération fixe représente 40,12 % et la rémunération variable représente 59,88 %.

4. Restitution de la rémunération variable

Conformément à l'article L. 22- 10- 9 I alinéa 3 du Code de commerce, il n'est pas prévu d'utiliser la possibilité de demander la restitution de la rémunération variable de M. Jean-François Decaux.

5. Récapitulatif des rémunérations versées à M. Jean-François Decaux par JCDecaux Holding

La société JCDecaux Holding a versé à M. Jean-François Decaux au titre de son mandat de Directeur Général (jusqu'au 30 juin 2025) et de Président (à compter du 30 juin 2025) de la société JCDecaux Holding, les montants suivants :

- Au cours de l'exercice 2025 : une rémunération fixe de 200 000 €
- Au cours de l'exercice 2024 : une rémunération fixe de 200 000 €.

6. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à M. Jean-François Decaux durant l'exercice

Néant.

7. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par M. Jean-François Decaux durant l'exercice

Néant.

8. Actions de performance attribuées à M. Jean-François Decaux durant l'exercice

Néant.

9. Actions de performance attribuées à M. Jean-François Decaux devenues disponibles durant l'exercice

Néant.

10. Autres informations (Tableau 11 du Code de Gouvernement d'entreprise)

CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	✓		✓		✓		✓

11. Ratios d'équité concernant M. Jean-François Decaux

À titre liminaire, il convient de préciser que la société se réfère aux lignes directrices de l'AFEP pour les modalités de calcul des ratios mentionnés à l'article L. 22- 10- 9 I du Code de commerce.

Pour chaque mandataire social, le périmètre des salariés pris en comparaison ainsi que les rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio sont les suivants :

- Périmètre des salariés pris en comparaison :

(i) Périmètre de la société cotée (JCDecaux SE) :

Seuls les salariés de la société JCDecaux SE (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaires d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2025, cet effectif représente un total de 450 salariés sur un effectif total de JCDecaux SE de 529 salariés à fin décembre 2025.

(iii) Périmètre élargi :

Les salariés de la société JCDecaux SE, JCDecaux France et Cyclocity®, (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaires d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2025, cet effectif représente un total de 2 676 salariés sur un effectif total du périmètre élargi de 3 113 salariés à fin décembre 2025.

- Rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio :

La rémunération retenue pour le calcul du ratio correspond à la rémunération brute versée au cours de l'exercice.

- Concernant les salariés (du périmètre de la société cotée ou du périmètre élargi), les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
 - › Rémunération fixe
 - › Rémunération variable annuelle
 - › Rémunération variable exceptionnelle
 - › Attribution d'actions de performance
 - › Valorisation des avantages en nature (véhicule de fonction)
 - › Epargne salariale.

À noter qu'en 2020 et 2021, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid- 19, certains salariés ont été placés en position d'activité partielle. Par conséquent, leur rémunération fixe tient compte de l'impact de l'activité partielle.

- Concernant les mandataires sociaux, les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
 - › Rémunération fixe ⁽¹⁾
 - › Rémunération variable annuelle
 - › Attribution d'actions de performance
 - › Valorisation des avantages en nature
 - › Assurance vie/retraite.

TABEAU DES RATIOS AU TITRE DU I. 6° ET 7° DE L'ARTICLE L.22- 10- 9 DU CODE DE COMMERCE

	EXERCICE N- 5 2021 VS 2020	EXERCICE N- 4 2022 VS 2021	EXERCICE N- 3 2023 VS 2022	EXERCICE N- 2 2024 VS 2023	EXERCICE N- 1 2025 VS 2024
Évolution (en %) de la rémunération de M. Jean-François Decaux, Président du Directoire	- 20,40 %	64,90 %	11,0 %	- 8,7 %	12,7 %
INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE (JCDECAUX SE)					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	- 5,20 %	16,00 %	11,4 %	5,5 %	0,2 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	- 7,40 %	19,00 %	12,1 %	1,7 %	- 6,2 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	22	31,2	31,1	26,9	30,3
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 15,70 %	41,80 %	- 0,3 %	- 13,5 %	12,6 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	26,4	36,6	36,2	32,5	37,0
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 14,30 %	38,60 %	- 1,1 %	- 10,2 %	20,1 %
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	4,00 %	13,20 %	8,8 %	7,3 %	0,4 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	9,8 %	13,20 %	9,5 %	3,7 %	4,4 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	33,3	48,4	49,4	42,1	47,2
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 23,40 %	45,30 %	2,1 %	- 14,8 %	12,1 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	43,8	63,8	64,7	57,0	61,5
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 27,50 %	45,70 %	1,4 %	- 11,9 %	7,9 %
PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ					
Critère financier : Résultat net part du Groupe	- 14,5 M€	132,1 M€	209,2M€	258,9M€	262,6M€
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	+ 97,60 %	+ 1008,80 %	+ 58,3 %	+ 23,8 %	+ 1,43 %

⁽¹⁾ Pour rappel : en 2020 dans le contexte de crise sanitaire de la Covid- 19, le Directoire du 2 avril 2020 a proposé au Conseil de surveillance de réduire, pour chaque membre du Directoire, la rémunération fixe initialement décidée par le Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2020, d'un pourcentage égal à 25 % de son montant brut et ce, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée s'achevant le 31 décembre 2020. Le Conseil de surveillance du 14 mai 2020 a décidé de la baisse de rémunération ainsi proposée des membres du Directoire.

II. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE M. JEAN-CHARLES DECAUX, DIRECTEUR GENERAL ET MEMBRE DU DIRECTOIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

a) Éléments composant la rémunération de M. Jean-Charles Decaux au titre de l'exercice 2025

Rémunération fixe

Pour l'exercice 2025, le Conseil de surveillance du 4 mars 2025, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire la rémunération fixe 2024 de Monsieur Jean-Charles Decaux.

Ainsi, la rémunération fixe de Monsieur Jean-Charles Decaux est de 1 096 938 €.

Rémunération variable annuelle

Critères de détermination et répartition :

Pour l'exercice 2025, la rémunération variable de M. Jean-Charles Decaux pouvait atteindre 150 % de sa rémunération fixe annuelle (« le plafond »), dont :

Critères financiers :

- 30 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation consolidé ajusté du Groupe en 2025, se décomposant ainsi :
 - 15 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2024
 - 15 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2025

- 15 % au maximum du plafond liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe par rapport au budget 2025
- 15 % au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnelle du Groupe sur chiffre d'affaires par segment sur une base ajustée tels que prévus au budget 2025.

Critères RSE :

- 15 % au maximum du plafond liés à des objectifs RSE.

Critères Stratégiques :

- 25 % de la rémunération fixe annuelle, à l'appréciation du Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, au titre de réalisations stratégiques de la Direction Générale liées au renouvellement de contrats stratégiques, à la signature de nouveaux contrats, à l'acquisition de sociétés et à l'exécution de la stratégie digitale.

Niveau d'atteinte :

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION ⁽¹⁾	NIVEAU D'ATTEINTE
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ AJUSTÉ DU GROUPE EN 2025	30,00 %	30,00 %
• PAR RAPPORT AU RÉEL 2024	15,00 %	15,00 %
15 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2024 :		
- 0 % s'il croît de moins de 2 %		
- Croissance linéaire s'il croît entre 2 % et 10 %		
- 15 % s'il croît au moins de 10 %		
• PAR RAPPORT AU BUDGET 2025	15,00 %	15,00 %
15 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2025 :		
- 0 % s'il est inférieur à 95 % du budget 2025		
- Croissance linéaire s'il est compris entre 95 % et 100 % du budget 2025		
- 15 % s'il est au moins égal à 100 % du budget 2025		
ÉVOLUTION DE LA MARGE OPERATIONNELLE DU GROUPE PAR RAPPORT AU BUDGET 2025	15,00 %	15,00 %
15 % au maximum du plafond liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe par rapport au budget 2025 :		
- 0 % si elle est inférieure à 95 % du budget 2025		
- Croissance linéaire si elle est comprise entre 95 % et 100 % du budget 2025		
- 15 % s'il est au moins égal à 100 % du budget 2025		
ATTEINTE DU BUDGET 2025 POUR LES RATIOS DE MARGE OPÉRATIONNELLE DU GROUPE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT SUR UNE BASE AJUSTÉE	15,00 %	15,00 %
15 % au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnelle du Groupe sur chiffre d'affaires de chaque segment sur une base ajustée tels que prévus au budget 2025 et dans la sous limite de 5 % pour chacun des trois segments :		
- 0 % si un tel ratio est inférieur à 97,5 % du ratio au budget 2025		
- Croissance linéaire si ce ratio est compris entre 97,5 % et 100 % du budget 2025		
- 5 % si le ratio est au moins égal à 100 % du budget 2025 pour le segment concerné		
TOTAL	60,00 %	60,00 %
CRITÈRES NON-FINANCIERS	PONDÉRATION ⁽¹⁾	NIVEAU D'ATTEINTE
CRITÈRES RSE		
• PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE/ CONFORMITE 1 % du total bonus	1,00 %	0,50 %
Maintien dans les indices EF (Focus CDP/EcoVadis)		
• POUR UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE OPTIMISÉE 9 % du total bonus	8,00 %	8,00 %
Environnement-Objectifs Scope 1 & 2 (location based) :		
- Émissions de carbone des mobiliers: 171,4 KtCO2eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 29,8 %vs 2019 ; + 13 % vs 2024) (4 %)		
- Émissions de carbone des véhicules: 18,0 KtCO2eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 27,7 % vs. 2019 ; - 2,7 % vs 2024) (3 %)		
- Émissions de carbone des bâtiments: 7,7 KtCO2eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 29,6 % vs. 2019 ; 11,5 % vs 2024) (1 %)		
Environnement – Scope 3 :		
- Etablir une feuille de route pour décarboner les actifs et promouvoir le reconditionnement auprès de nos mandants (scope 3)	1,00 %	1,00 %
• POUR UNE CULTURE DE RESPONSABILITE DE NOTRE ECOSYSTEME 5 % du total bonus	3,00 %	3,00 %
Santé & Sécurité :		
- Taux de fréquence des accidents du travail Groupe d'ici la fin de l'année 2025 : 14 accidents par mio d'heures travaillées (- 20,4 % vs. 2019; stable vs 2024)		
- Visites et communications faites par la Direction Générale sur le thème de la Santé Sécurité et le bien-être au travail		
Social :	1,00 %	1,00 %
- Déployer la Politique Sociale du Groupe et assurer l'alignement avec la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales		
- Préparer la mise en conformité avec la nouvelle CSRD et la directive européenne sur les rémunérations		
- Maintien ou progression de la part des femmes dans les instances dirigeante (34,4 % in FY2024)		
Achats responsables :	1,00 %	1,00 %
- Définir et déployer une feuille de route achats responsables pour renforcer nos pratiques à l'horizon 2030		
- Evaluation : 100 % des fournisseurs clés évalués d'ici la fin de l'année 2025		
- Code of conduct : 100 % des fournisseurs clés ont signé le code de conduite avant la fin de l'année 2025		
TOTAL	15,00 %	14,50 %
CRITÈRES STRATÉGIQUES		
• RÉALISATIONS STRATÉGIQUES 2025	25,00 %	25,00 %
25,00 % au maximum du plafond liés à l'appréciation du Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations :		
- Gain ou renouvellement de contrats		
- Opérations de croissance externe		
- Exécution de la stratégie digitale		
TOTAL	25,00 %	25,00 %
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES CRITÈRES	100,00 %	99,50 % DU PLAFOND SOIT 1 637 180 €

⁽¹⁾ Le Conseil de Surveillance considère qu'il n'est pas en mesure de communiquer de façon plus détaillée ces critères qui sont étroitement liés à la stratégie de la Société.

Le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé d'attribuer à M. Jean-Charles Decaux, 99,50 % du plafond de sa rémunération fixe annuelle au regard de l'atteinte des critères financiers, RSE et des principales réalisations stratégiques de l'année 2025, plus particulièrement au travers des gains ou renouvellements de contrats dans différents pays, de l'optimisation en continu du portefeuille du Groupe, de l'optimisation des opérations de croissance externe, de l'optimisation de la structure financière du Groupe, et de la poursuite du renforcement de l'approche RSE du Groupe.

Pour l'exercice 2025, la rémunération variable de M. Jean-Charles Decaux s'élève 1 637 180€.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur / de membre du Conseil de surveillance

Néant.

Avantages en nature

Les avantages en nature sont liés à la mise à disposition d'un véhicule de fonction en France.

b) Synthèse des rémunérations de M. Jean-Charles Decaux

1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Jean-Charles Decaux par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées (Tableau 1 du Code de Gouvernement d'entreprise)

En euros	2024	2025
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	2 738 040	2 754 452
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
TOTAL	2 738 040	2 754 452
ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE N- 1	+ 13,52 %	+ 0,60 %

Actions de performance

Néant.

M. Jean-Charles Decaux ne dispose pas d'actions de performance, ayant renoncé à en recevoir depuis l'introduction en bourse de la Société en 2001.

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

M. Jean-Charles Decaux ne dispose pas d'options de souscription ou d'achat d'actions, ayant renoncé à en recevoir depuis l'introduction en bourse de la Société en 2001.

Régime de retraite supplémentaire / Assurance-vie

M. Jean-Charles Decaux bénéficie d'une assurance-vie.

Indemnités de rupture

Néant.

2. Récapitulatif des rémunérations attribuées et versées à M. Jean-Charles Decaux par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées (Tableau 2 du Code de Gouvernement d'entreprise)

En euros	2024		2025	
	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2025
Rémunération fixe	1 096 938	1 096 938	1 096 938	1 096 938
Rémunération variable annuelle	1 620 726 ⁽¹⁾	1 315 512 ⁽²⁾	1 637 180 ⁽³⁾	1 620 726 ⁽¹⁾
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération allouée à raison d'un mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantages en nature ⁽⁴⁾	4 053	4 053	4 011	4 011
Assurances vie/retraite spécifique	16 323	16 323	16 323	16 323
TOTAL	2 738 040	2 432 826	2 754 452	2 737 998

(1) Rémunération variable versée en 2024 au titre de l'exercice 2023, soit 81,55 % du plafond de sa rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. Jean-Charles Decaux ne pouvait dépasser 150 % de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2023). Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 16 de l'Assemblée Générale du 7 mai 2024.

(2) Rémunération variable versée en 2025 au titre de l'exercice 2024, soit 98,50 % du plafond de sa rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. Jean-Charles Decaux ne pouvait dépasser 150 % de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2024). Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 12 de l'Assemblée Générale du 14 mai 2025.

(3) Rémunération variable à verser en 2026 au titre de l'exercice 2025, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale 2026.

(4) Correspond à un véhicule de fonction.

3. La proportion relative de la rémunération fixe et variable

Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Jean-Charles Decaux au titre de l'exercice 2025 soit 2 754 452€, la rémunération fixe représente 39,82 % et la rémunération variable représente 59,44 %.

4. Restitution de la rémunération variable

Conformément à l'article L. 22- 10- 9 I alinéa 3 du Code de commerce, il n'est pas prévu d'utiliser la possibilité de demander la restitution de la rémunération variable de M. Jean-Charles Decaux.

5. Récapitulatif des rémunérations versées à M. Jean-Charles Decaux par JCDecaux Holding

La société JCDecaux Holding a versé à M. Jean-Charles Decaux, au titre de son mandat de Directeur Général (depuis le 4 avril 2024) de la société JCDecaux Holding, les montants suivants :

- Au cours de l'exercice 2025 : une rémunération fixe de 200 000 €
- Au cours de l'exercice 2024 : une rémunération fixe de 200 000 €.

6. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à M. Jean- Charles Decaux durant l'exercice

Néant.

7. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par M. Jean-Charles Decaux durant l'exercice

Néant.

8. Actions de performance attribuées à M. Jean-Charles Decaux durant l'exercice

Néant.

9. Actions de performance attribuées à M. Jean-Charles Decaux devenues disponibles durant l'exercice

Néant.

10. Autres informations (Tableau 11 du Code de Gouvernement d'entreprise)

CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	✓		✓		✓		✓

11. Ratios d'équité concernant M. Jean-Charles Decaux

À titre liminaire, il convient de préciser que la société se réfère aux lignes directrices de l'AFEP pour les modalités de calcul des ratios mentionnés à l'article L. 22- 10- 9 I du Code de commerce.

Pour chaque mandataire social, le périmètre des salariés pris en comparaison ainsi que les rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio sont les suivants :

- Périmètre des salariés pris en comparaison :

(i) Périmètre de la société cotée (JCDecaux SE) :

Seuls les salariés de la société JCDecaux SE (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2025, cet effectif représente un total de 450 salariés sur un effectif total de JCDecaux SE de 529 salariés à fin décembre 2025.

(iii) Périmètre élargi :

Les salariés de la société JCDecaux SE, JCDecaux France et Cyclocity® (hors mandataires sociaux) ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2025, cet effectif représente un total de 2 676 salariés sur un effectif total du périmètre élargi de 3 113 salariés à fin décembre 2025.

- Rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio :

La rémunération retenue pour le calcul du ratio correspond à la rémunération brute versée au cours de l'exercice.

- Concernant les salariés (du périmètre de la société cotée ou du périmètre élargi), les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
 - › Rémunération fixe
 - › Rémunération variable annuelle
 - › Rémunération variable exceptionnelle
 - › Attribution d'Actions de performance
 - › Valorisation des avantages en nature (véhicule de fonction)
 - › Epargne salariale.

À noter qu'en 2020 et 2021, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid- 19, certains salariés ont été placés en position d'activité partielle. Par conséquent, leur rémunération fixe tient compte de l'impact de l'activité partielle.

- Concernant les mandataires sociaux, les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
 - › Rémunération fixe ⁽¹⁾
 - › Rémunération variable annuelle
 - › Attribution d'Actions de performance
 - › Valorisation des avantages en nature
 - › Assurance vie/retraite.

TABEAU DES RATIOS AU TITRE DU I. 6° ET 7° DE L'ARTICLE L.22- 10- 9 DU CODE DE COMMERCE

	EXERCICE N- 5 2021 VS 2020	EXERCICE N- 4 2022 VS 2021	EXERCICE N- 3 2023 VS 2022	EXERCICE N- 2 2024 VS 2023	EXERCICE N- 1 2025 VS 2024
Évolution (en %) de la rémunération de M. Jean-Charles Decaux, Directeur Général	21,1 %	67,9 %	13,7 %	- 8,6 %	12,5 %
INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE (JCDECAUX SE)					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	- 5,20 %	16,00 %	11,4 %	5,5 %	0,2 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	- 7,40 %	19,00 %	12,1 %	1,7 %	- 6,2 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	21,2	30,7	31,3	27,2	30,5
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 16,90 %	44,80 %	2,0 %	- 13,1 %	12,1 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	25,5	36,0	36,5	32,8	37,3
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 15,00 %	41,2 %	1,4 %	- 10,1 %	19,9 %
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	4,00 %	13,20 %	8,8 %	7,3 %	0,4 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	9,8 %	13,20 %	9,5 %	3,7 %	4,4 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	32,1	47,7	49,8 %	42,4	47,6
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 24,30 %	48,6 %	4,4 %	- 14,9 %	12,3 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	42,3	62,8	65,2	57,5	61,9
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 28,20 %	48,5 %	3,8 %	- 11,8 %	7,7 %
PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ					
Critère financier : Résultat net part du Groupe	- 14,5 M€	132,1 M€	209,2M€	258,9M€	262,6M€
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	+ 97,60 %	+ 1008,80 %	+ 58,3 %	+ 23,8 %	+ 1,43 %

⁽¹⁾ Pour rappel : en 2020 dans le contexte de crise sanitaire de la Covid- 19, le Directoire du 2 avril 2020 a proposé au Conseil de surveillance de réduire, pour chaque membre du Directoire, la rémunération fixe initialement décidée par le Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2020, d'un pourcentage égal à 25 % de son montant brut et ce, avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2020 et pour une durée s'achevant le 31 décembre 2020. Le Conseil de surveillance du 14 mai 2020 a décidé de la baisse de rémunération ainsi proposée des membres du Directoire.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE M. EMMANUEL BASTIDE, MEMBRE DU DIRECTOIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ASIE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

a) Éléments composant la rémunération de M. Emmanuel Bastide au titre de l'exercice 2025

Rémunération fixe

Pour l'exercice 2025, le Conseil de surveillance du 4 mars 2025, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire la rémunération fixe 2024 de Monsieur Emmanuel Bastide.

Ainsi, la rémunération fixe de Monsieur Emmanuel Bastide est de 463 669 €.

Rémunération variable annuelle

Critères de détermination et répartition :

Pour l'exercice 2025, la rémunération variable pouvait atteindre 100 % de sa rémunération fixe annuelle («le plafond»), dont :

Critères financiers

50 % au maximum du plafond, liés à l'évolution du résultat d'exploitation des pays de sa zone de responsabilité en 2025 :

- 25 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation des pays de sa zone de responsabilité par rapport au réel 2024
- 25 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation des pays de sa zone de responsabilité par rapport au budget 2025

25 % au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires de chaque segment de sa zone de responsabilité sur une base ajustée tels que prévus au budget 2025.

10 % au maximum du plafond liés à l'évolution de la marge opérationnelle Groupe par rapport au budget 2025

Critères RSE :

- 15 % du plafond liés à l'atteinte des objectifs RSE.

Complément de réalisations stratégiques :

- Si 85 % du plafond n'est pas atteint par application des critères quantifiables, une rémunération variable complémentaire pourra lui être attribuée (dans la limite d'une rémunération variable totale maximale de 85 % de la rémunération fixe annuelle), au titre de :
 - La participation à des réalisations stratégiques ponctuelles de la Direction Générale ou de la région sous sa responsabilité (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats stratégiques, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale) ou
 - De l'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par Monsieur Jean-Charles Decaux (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats structurants, l'acquisition de sociétés, l'exécution de la stratégie digitale, l'optimisation des organisations et des investissements dans la région sous sa responsabilité).

Niveau d'atteinte :

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION ⁽¹⁾	NIVEAU D'ATTEINTE
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES PAYS DE SA ZONE DE RESPONSABILITÉ	50,00 %	25,00 %
PAR RAPPORT AU RÉEL 2024	25,00 %	25,00 %
25 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2024 :		
- 0 % s'il croît de moins de 2 % - Croissance linéaire s'il croît entre 2 % et 10 % - 25 % s'il croît au moins de 10 %		
PAR RAPPORT AU BUDGET 2025	25,00 %	0,00 %
25 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2025 :		
- 0 % s'il est inférieur à 95 % du budget 2025 - Croissance linéaire s'il est compris entre 95 % et 100 % du budget 2025 - 25 % s'il est au moins égal à 100 % du budget 2025		
ATTEINTE DU BUDGET 2025 POUR LES RATIOS DE MARGE OPÉRATIONNELLE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT DE SA ZONE DE RESPONSABILITÉ	25,00 %	25,00 %
25,00 % au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires de chaque segment de sa zone de responsabilité sur une base ajustée tels que prévus au budget 2025 et dans la sous limite de 8,33 % pour chacun des trois segments :		
- 0 % si un tel ratio est inférieur à 97,5 % du ratio au budget 2025 - Croissance linéaire si ce ratio est compris entre 97,5 % et 100 % du budget 2025 - 8,33 % si le ratio est au moins égal à 100 % du budget 2025 pour le segment concerné		
ÉVOLUTION DE LA MARGE OPERATIONNELLE DU GROUPE PAR RAPPORT AU BUDGET 2025	10,00 %	10,00 %
- 0 % si elle est inférieure à 95 % du budget 2025 - Croissance linéaire si elle est comprise entre 95 % et 100 % du budget 2025 - 10 % s'il est au moins égal à 100 % du budget 2025		
TOTAL CRITÈRES FINANCIERS	85,00 %	60,00 %
CRITÈRES NON-FINANCIERS	PONDÉRATION	NIVEAU D'ATTEINTE
CRITÈRES RSE		
PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE/ CONFORMITE 1 % du total bonus	1,00 %	0,50 %
Maintien dans les indices EF (Focus CDP/EcoVadis)		
POUR UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE OPTIMISEE 9 % du total bonus	8,00 %	8,00 %
Environnement-Objectifs Scope 1 & 2 (location based) :		
- Émissions de carbone des mobiliers : 171,4 KtCO₂eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 29,8 %vs 2019 ; + 13 % vs 2024) (4 %) - Émissions de carbone des véhicules : 18,0 KtCO₂eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 27,7 % vs. 2019 ; - 2,7 % vs 2024) (3 %) - Émissions de carbone des bâtiments: 7,7 KtCO₂eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 29,6 % vs. 2019 ; 11,5 % vs 2024) (1 %)		
Environnement – Scope 3:		
- Etablir une feuille de route pour décarboner les actifs et promouvoir le reconditionnement auprès de nos mandants (scope 3)	1,00 %	1,00 %
POUR UNE CULTURE DE RESPONSABILITE DE NOTRE ECOSYSTEME 5 % du total bonus	3,00 %	3,00 %
Santé & Sécurité :		
- Taux de fréquence des accidents du travail Groupe d'ici la fin de l'année 2025 : 14 accidents par mio d'heures travaillées (- 20,4 % vs. 2019; stable vs 2024) - Visites et communications faites par la Direction Générale sur le thème de la Santé Sécurité et le bien-être au travail		
Social :	1,00 %	1,00 %
- Déployer la Politique Sociale du Groupe et assurer l'alignement avec la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales - Préparer la mise en conformité avec la nouvelle CSRD et la directive européenne sur les rémunérations - Maintien ou progression de la part des femmes dans les instances dirigeante (34,4 % in FY2024)		
Achats responsables :	1,00 %	1,00 %
- Définir et déployer une feuille de route achats responsables pour renforcer nos pratiques à l'horizon 2030 - Evaluation : 100 % des fournisseurs clés évalués d'ici la fin de l'année 2025 - Code of conduct : 100 % des fournisseurs clés ont signé le code de conduite avant la fin de l'année 2025		
TOTAL CRITÈRES RSE	15,00 %	14,50 %
TOTAL CRITÈRES FINANCIERS ET RSE	100,00 %	74,50 %
COMPLÈMENT DE RÉALISATIONS STRATÉGIQUES (cf. détails ci-dessous)	85,00 %	25,00 %
TOTAL	85,00 %	25,00 %
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES CRITÈRES	100,00 %	99,50 % SOIT 461 351 €

⁽¹⁾ Le Conseil de Surveillance considère qu'il n'est pas en mesure de communiquer de façon plus détaillée ces critères qui sont étroitement liés à la stratégie de la Société.

Le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé d'attribuer à M. Emmanuel Bastide, 99,50 % de sa rémunération fixe annuelle au regard de l'atteinte des critères financiers, RSE et au titre d'un complément de réalisations stratégiques du fait des gains et renouvellements de contrat en Asie et notamment:

- en Chine, les contrats de Chongqing Airport pour 5 ans et de Tianjin Metro pour 5 ans + 3 ans
- au Japon, avec l'extension du contrat de Fukuoka pour 10 ans
- en Inde, le contrat de transport de Delhi (Delhi Metro Rail Corporation Airport Express ne) pour 10 ans.

Pour l'exercice 2025, la rémunération variable de M. Emmanuel Bastide s'élève à 461 351€.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur / de membre du Conseil de surveillance

Néant.

Régime de retraite supplémentaire / Assurance-vie

Néant.

Avantages en nature

Au cours de l'exercice 2025, les avantages en nature sont liés à la mise à disposition d'un véhicule de fonction à Singapour.

M. Emmanuel Bastide a bénéficié également à Singapour d'un logement de fonction, du paiement des frais de scolarité de ses enfants et de la prise en charge des frais de transport lors du retour en France.

Indemnités de rupture

En cas de rupture de son contrat de travail, la Société est susceptible de verser à M. Emmanuel Bastide, pendant une durée de deux ans, une indemnité de non-concurrence correspondant à 33 % de son salaire fixe et variable calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.

La Société a la faculté de libérer M. Emmanuel Bastide de son engagement lors de la cessation du contrat et, de ce fait, de ne pas payer la rémunération correspondante.

Actions de performance

Néant.

Ces engagements réglementés ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 13 mai 2015 (7^{ème} et 8^{ème} résolutions).

b) Synthèse des rémunérations de M. Emmanuel Bastide

1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Emmanuel Bastide par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées (Tableau 1 du Code de Gouvernement d'entreprise)

En euros	2024	2025
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	962 430	1 133 536
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	962 430	1 133 536
ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE N- 1	- 5,59 %	+ 17,78 %
Valorisation des actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice	516 843	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
TOTAL	1 479 273	1 133 536
ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE N- 1	+ 45,12 %	- 23,37 %

2. Récapitulatif des rémunérations attribuées et versées à M. Emmanuel Bastide par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées (Tableau 2 du Code de Gouvernement d'entreprise)

	2024		2025	
	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2025
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	463 669	463 669	463 669	463 669
Rémunération variable annuelle	301 675 ⁽²⁾	370 764	461 351 ⁽³⁾	301 675 ⁽²⁾
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération allouée à raison d'un mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantages en nature ⁽⁴⁾	197 086	197 086	208 516	208 516
Assurances vie/retraite spécifique	0	0	0	0
TOTAL	962 430	1 031 519	1 133 536	973 860

- (1) En tant qu'expatrié, M. Emmanuel Bastide bénéficie d'une clause contractuelle de garantie de taux de change. Au titre de 2025, et compte tenu de l'appréciation du dollar de Singapour par rapport à l'Euro, cet ajustement est positif de 6 764 dollars de Singapour. Pour rappel, au titre de 2024, et compte tenu de l'appréciation du dollar de Singapour par rapport à l'Euro, cet ajustement était négatif de 1 887 dollars de Singapour.
- (2) Rémunération variable versée en 2025 au titre de l'exercice 2024, soit 65,10 % de la rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. Emmanuel Bastide ne pouvait dépasser 100 % de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2024). Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 14 de l'Assemblée Générale du 14 mai 2025.
- (3) Rémunération variable à verser en 2026 au titre de l'exercice 2025 sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale 2026.
- (4) Correspond à un véhicule, à un logement de fonction, à la prise en charge des frais de transport lors du retour en France et aux frais de scolarité des enfants de M. Emmanuel Bastide.

3. La proportion relative de la rémunération fixe et variable

Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Emmanuel Bastide au titre de l'exercice 2025 de 1 133 536€, la rémunération fixe représente 40,90 % et la rémunération variable représente 40,70 %.

4. Restitution de la rémunération variable

Conformément à l'article L. 22- 10- 9 I alinéa 3 du Code de commerce, il n'est pas prévu d'utiliser la possibilité de demander la restitution de la rémunération variable de M. Emmanuel Bastide.

5. Récapitulatif des rémunérations versées à M. Emmanuel Bastide par JCDecaux Holding

La société JCDecaux Holding n'a versé aucune rémunération à M. Emmanuel Bastide au cours de l'exercice 2025, ni au cours de l'exercice 2024.

6. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à M. Emmanuel Bastide durant l'exercice

Néant.

7. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par M. Emmanuel Bastide durant l'exercice

Néant.

8. Actions de performance attribuées à M. Emmanuel Bastide durant l'exercice

Néant

9. Actions de performance attribuées à M. Emmanuel Bastide devenues disponibles durant l'exercice

Néant

10. Autres informations (Tableau 11 du Code de Gouvernement d'entreprise)

CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
✓			✓		✓	✓	

11. Ratios d'équité concernant M. Emmanuel Bastide

À titre liminaire, il convient de préciser que la société se réfère aux lignes directrices de l'AFEP pour les modalités de calcul des ratios mentionnés à l'article L. 22- 10- 9 I du Code de commerce.

Pour chaque mandataire social, le périmètre des salariés pris en comparaison ainsi que les rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio sont les suivants :

- Périmètre des salariés pris en comparaison :

(i) Périmètre de la société cotée (JCDecaux SE) :

Seuls les salariés de la société JCDecaux SE (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2025, cet effectif représente un total de 450 salariés sur un effectif total de JCDecaux SE de 529 salariés à fin décembre 2025.

(iii) Périmètre élargi :

Les salariés de la société JCDecaux SE, JCDecaux France et Cyclocity®, (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2025, cet effectif représente un total de 2 676 salariés sur un effectif total du périmètre élargi de 3 113 salariés à fin décembre 2025.

- Rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio :

La rémunération retenue pour le calcul du ratio correspond à la rémunération brute versée au cours de l'exercice.

- Concernant les salariés (du périmètre de la société cotée ou du périmètre élargi), les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :

- › Rémunération fixe
- › Rémunération variable annuelle
- › Rémunération variable exceptionnelle
- › Attribution d'Actions de performance
- › Valorisation des avantages en nature (véhicule de fonction)
- › Epargne salariale.

À noter qu'en 2020 et 2021, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid- 19, certains salariés ont été placés en position d'activité partielle. Par conséquent, leur rémunération fixe tient compte de l'impact de l'activité partielle.

- Concernant les mandataires sociaux, les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :

- › Rémunération fixe ⁽¹⁾
- › Rémunération variable annuelle
- › Attribution d'Actions de performance
- › Valorisation des avantages en nature
- › Assurance vie/retraite.

TABLEAU DES RATIOS AU TITRE DU I. 6° ET 7° DE L'ARTICLE L.22- 10- 9 DU CODE DE COMMERCE

	EXERCICE N- 5 2021 VS 2020	EXERCICE N- 4 2022 VS 2021	EXERCICE N- 3 2023 VS 2022	EXERCICE N- 2 2024 VS 2023	EXERCICE N- 1 2025 VS 2024
Évolution (en %) de la rémunération de M. Emmanuel Bastide, membre du Directoire et Directeur Général Asie	- 7,80 %	33,5 % ⁽²⁾	- 11,6 %	42,1 % ⁽³⁾	- 3,7 %
INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE (JCDECAUX SE)					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	- 1,2 %	- 5,2 %	11,4 %	5,5 %	0,2 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	- 1,1 %	- 7,4 %	12,1 %	1,7 %	- 6,2 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	14,4	14,1	12,8	17,3	16,6
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 8,3 %	- 2,1 %	- 21,0 %	35,2 %	- 4,0 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	17,0	16,9	15,0	20,9	20,3
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 8,1 %	- 0,6 %	- 21,1 %	39,3 %	2,5 %
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	1,5 %	4,0 %	8,8 %	7,3 %	0,4 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	- 0,9 %	9,8 %	9,5 %	3,7 %	4,4 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	24,0	21,3	20,4	27,0	25,9
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 10,8 %	- 11,3 %	- 18,7 %	32,4 %	- 4,1 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	33,4	28	26,7	36,6	33,7
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 8,5 %	- 16,2 %	- 19,3 %	37,1 %	- 7,9 %
PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ					
Critère financier : Résultat net part du Groupe	- 14,5 M€	132,1 M€	209,2M€	258,9M€	262,6M€
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	+ 97,60 %	+ 1008,80 %	+ 58,3 %	+ 23,8 %	+ 1,43 %

⁽¹⁾ Pour rappel : en 2020 dans le contexte de crise sanitaire de la Covid- 19, le Directoire du 2 avril 2020 a proposé au Conseil de surveillance de réduire, pour chaque membre du Directoire, la rémunération fixe initialement décidée par le Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2020, d'un pourcentage égal à 25 % de son montant brut et ce, avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2020 et pour une durée s'achevant le 31 décembre 2020. Le Conseil de surveillance du 14 mai 2020 a décidé de la baisse de rémunération ainsi proposée des membres du Directoire.

⁽²⁾ hors attribution d'Action de performance 25,08 %

⁽³⁾ hors attribution d'Action de performance - 5,65 %

IV. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE M. DAVID BOURG, MEMBRE DU DIRECTOIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL FINANCE, SYSTEMES D'INFORMATION ET OPERATIONS GROUPE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

a) Eléments composant la rémunération de M. David Bourg au titre de l'exercice 2025

Rémunération fixe

Pour l'exercice 2025, le Conseil de surveillance du 4 mars 2025, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire la rémunération fixe 2024 de Monsieur David Bourg soit 441 590 €.

Le Conseil de surveillance du 14 mai 2025 sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations a décidé d'augmenter la rémunération fixe de Monsieur David Bourg suite à la modification conséquente de son périmètre de responsabilité à compter du 1^{er} juin 2025.

Ainsi, la rémunération fixe de M. David Bourg était de 441 590 € du 1^{er} janvier au 31 mai 2025 (soit 183 996€ sur 5 mois) et de 600 000 € à compter du 1^{er} juin 2025 (soit 350 000€ du 1er juin au 31 décembre 2025).

Rémunération variable annuelle

Critères de détermination et répartition :

Pour l'exercice 2025, du 1er janvier au 31 mai 2025 la rémunération variable de M. David Bourg pouvait atteindre 100 % de sa rémunération fixe annuelle (« le plafond »), dont

Critères financiers :

- 46,66 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation consolidé ajusté du Groupe en 2025 :
 - 23,33 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2024
 - 23,33 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2025
- 23,33 % au maximum du plafond liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe par rapport au budget 2025
- 15 % au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnelle du Groupe sur chiffre d'affaires de chaque segment sur une base ajustée tels que prévus au budget 2025.

Critères RSE :

- 15 % au maximum du plafond liés à l'atteinte des objectifs RSE.

Complément de réalisations stratégiques :

- Si le plafond de 85 % de sa rémunération fixe annuelle n'est pas atteint par application des critères quantifiables, une rémunération variable complémentaire pourra lui être attribuée (dans la limite d'une rémunération variable totale maximale de 85 % du plafond), au titre de :
 - La participation à des réalisations stratégiques ponctuelles de la Direction Générale (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats stratégiques, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale) ou
 - De l'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par les co-Directeurs Généraux (par exemple, optimisation de la structure financière du groupe, le contrôle des coûts, la gestion optimisée du besoin en fonds de roulement, la réalisation de projets IT et transverses transformant pour les activités du groupe).

A compter du 1^{er} juin 2025, la rémunération variable de M. David Bourg pouvait atteindre 150 % de sa rémunération fixe annuelle (« le plafond »), dont

- 30 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation consolidé ajusté du Groupe en 2025, se décomposant ainsi :
 - 15 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2024
 - 15 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2025
- 15 % au maximum du plafond liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe par rapport au budget 2025
- 15 % au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnelle du Groupe sur chiffre d'affaires par segment sur une base ajustée tels que prévus au budget 2025

Critères RSE :

- 15 % au maximum du plafond liés à des objectifs RSE.

Critères Stratégiques :

25 % au maximum du plafond liés à :

- La participation à des réalisations stratégiques ponctuelles de la Direction Générale (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats stratégiques, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale) ou
- L'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par les co-Directeurs Généraux (par exemple, l'optimisation de la structure financière du groupe, contrôle des coûts, la gestion optimisée du besoin en fonds de roulement, la réalisation de projets IT et transverses transformant pour les activités du groupe).

Niveau d'atteinte du 1^{er} janvier au 31 mai 2025 :

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION ⁽¹⁾	NIVEAU D'ATTEINTE
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ AJUSTÉ DU GROUPE EN 2025	46,66 %	46,66 %
- PAR RAPPORT AU RÉEL 2024 23,33 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2024 : 0 % s'il croît de moins de 2 % - Croissance linéaire s'il croît entre 2 % et 10 % 23,33 % s'il croît au moins de 10 %	23,33 %	23,33 %
- PAR RAPPORT AU BUDGET 2025 23,33 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2025 : 0 % s'il est inférieur à 95 % du budget 2025 - Croissance linéaire s'il est compris entre 95 % et 100 % du budget 2025 23,33 % s'il est au moins égal à 100 % du budget 2025	23,33 %	23,33 %
ÉVOLUTION DE LA MARGE OPERATIONNELLE DU GROUPE PAR RAPPORT AU BUDGET 2025	23,33 %	23,33 %
23,33 % au maximum du plafond liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe par rapport au budget 2025 : 0 % si elle est inférieure à 95 % du budget 2025 - Croissance linéaire si elle est comprise entre 95 % et 100 % du budget 2025 23,33 % s'il est au moins égal à 100 % du budget 2025		
ATTEINTE DU BUDGET 2025 POUR LES RATIOS DE MARGE OPÉRATIONNELLE GROUPE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT SUR UNE BASE AJUSTÉE	15,00 %	15,00 %
15,00 % au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnell du Groupe sur chiffre d'affaires de chaque segment sur une base ajustée tels que prévus au budget 2025 et dans la sous limité de 5 % pour chacun des trois segments: 0 % si un tel ratio est inférieur à 97,5 % du ratio au budget 2025 - Croissance linéaire si ce ratio est compris entre 97,5 % et 100 % du budget 2025 5 % si le ratio est au moins égal à 100 % du budget 2025 pour le segment concerné		
TOTAL DES CRITÈRES FINANCIERS	85,00 %	85,00 %
CRITÈRES NON-FINANCIERS	PONDÉRATION	NIVEAU D'ATTEINTE
CRITÈRES RSE		
PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE/ CONFORMITE 1 % du total bonus Maintien dans les indices EF (Focus CDP/EcoVadis)	1,00 %	0,50 %
- POUR UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE OPTIMISEE 9 % du total bonus Environnement-Objectifs Scope 1 & 2 (location based): - Émissions de carbone des mobiliers : 171,4 KtCO2eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 29,8 %vs 2019 ; + 13 % vs 2024) (4 %) - Émissions de carbone des véhicules : 18,0 KtCO2eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 27,7 % vs. 2019 ; - 2,7 % vs 2024) (3 %) - Émissions de carbone des bâtiments : 7,7 KtCO2eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 29,6 % vs. 2019 ; 11,5 % vs 2024) (1 %) Environnement – Scope 3 : - Etablir une feuille de route pour décarboner les actifs et promouvoir le reconditionnement auprès de nos mandants (scope 3)	8,00 %	8,00 %
- POUR UNE CULTURE DE RESPONSABILITE DE NOTRE ECOSYSTEME 5 % du total bonus Santé & Sécurité : - Taux de fréquence des accidents du travail Groupe d'ici la fin de l'année 2025 : 14 accidents par mio d'heures travaillées [- 20,4 % vs. 2019; stable vs 2024] - Visites et communications faites par la Direction Générale sur le thème de la Santé Sécurité et le bien-être au travail	3,00 %	3,00 %
Social : - Déployer la Politique Sociale du Groupe et assurer l'alignement avec la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales - Préparer la mise en conformité avec la nouvelle CSRD et la directive européenne sur les rémunérations - Maintien ou progression de la part des femmes dans les instances dirigeante (34,4 % in FY2024)	1,00 %	1,00 %
Achats responsables : - Définir et déployer une feuille de route achats responsables pour renforcer nos pratiques à l'horizon 2030 - Evaluation : 100 % des fournisseurs clés évalués d'ici la fin de l'année 2025 - Code de conduite fournisseurs : 100 % des fournisseurs clés ont signé le code de conduite fournisseurs avant la fin de l'année 2025	1,00 %	1,00 %
TOTAL CRITÈRES RSE	15,00 %	14,50 %
TOTAL CRITÈRES FINANCIERS ET RSE	100,00 %	99,50 %
COMPLÈMENT DE RÉALISATIONS STRATÉGIQUE (cf. détails ci-dessous)	85,00 %	NA
TOTAL	85,00 %	NA
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES CRITÈRES	100,00 %	99,50 % SOIT 183 068€

⁽¹⁾ Le Conseil de Surveillance considère qu'il n'est pas en mesure de communiquer de façon plus détaillée ces critères qui sont étroitement liés à la stratégie de la Société.

Niveau d'atteinte du 1^{er} juin au 31 décembre 2025 :

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION ⁽¹⁾	NIVEAU D'ATTEINTE
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ AJUSTÉ DU GROUPE EN 2025	30,00 %	30,00 %
PAR RAPPORT AU RÉEL 2024	15,00 %	15,00 %
15 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2024 :		
- 0 % s'il croît de moins de 2 % - Croissance linéaire s'il croît entre 2 % et 10 % - 15 % s'il croît au moins de 10 %		
PAR RAPPORT AU BUDGET 2025	15,00 %	15,00 %
15 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2025 :		
- 0 % s'il est inférieur à 95 % du budget 2025 - Croissance linéaire s'il est compris entre 95 % et 100 % du budget 2025 - 15 % s'il est au moins égal à 100 % du budget 2025		
ÉVOLUTION DE LA MARGE OPERATIONNELLE DU GROUPE PAR RAPPORT AU BUDGET 2025	15,00 %	15,00 %
15 % au maximum du plafond liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe par rapport au budget 2025 :		
- 0 % si elle est inférieure à 95 % du budget 2025 - Croissance linéaire si elle est comprise entre 95 % et 100 % du budget 2025 - 15 % s'il est au moins égal à 100 % du budget 2025		
ATTEINTE DU BUDGET 2025 POUR LES RATIOS DE MARGE OPÉRATIONNELLE DU GROUPE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT SUR UNE BASE AJUSTÉE	15,00 %	15,00 %
15 % au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnelle du Groupe sur chiffre d'affaires de chaque segment sur une base ajustée tels que prévus au budget 2025 et dans la sous limite de 5 % pour chacun des trois segments :		
- 0 % si un tel ratio est inférieur à 97,5 % du ratio au budget 2025 - Croissance linéaire si ce ratio est compris entre 97,5 % et 100 % du budget 2025 - 5 % si le ratio est au moins égal à 100 % du budget 2025 pour le segment concerné		
TOTAL	60,00 %	60,00 %
CRITÈRES NON-FINANCIERS	PONDÉRATION ⁽¹⁾	NIVEAU D'ATTEINTE
CRITÈRES RSE		
PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE/ CONFORMITE 1 % du total bonus	1,00 %	0,50 %
Maintien dans les indices EF (Focus CDP/EcoVadis)		
POUR UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE OPTIMISEE 9 % du total bonus	8,00 %	8,00 %
Environnement-Objectifs Scope 1 & 2 (location based):		
- Émissions de carbone des mobiliers: 171,4 KtCO₂eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 29,8 %vs 2019 ; + 13 % vs 2024) [4 %] - Émissions de carbone des véhicules: 18,0 KtCO₂eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 27,7 % vs. 2019 ; - 2,7 % vs 2024) [3 %] - Émissions de carbone des bâtiments: 7,7 KtCO₂eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 29,6 % vs. 2019 ; 11,5 % vs 2024) [1 %]		
Environnement – Scope 3:		
- Etablir une feuille de route pour décarboner les actifs et promouvoir le reconditionnement auprès de nos mandants (scope 3)	1,00 %	1,00 %
POUR UNE CULTURE DE RESPONSABILITE DE NOTRE ECOSYSTEME 5 % du total bonus	3,00 %	3,00 %
Santé & Sécurité :		
- Taux de fréquence des accidents du travail Groupe d'ici la fin de l'année 2025 : 14 accidents par mio d'heures travaillées (- 20,4 % vs. 2019; stable vs 2024) - Visites et communications faites par la Direction Générale sur le thème de la SantéSécurité et le bien-être au travail		
Social :	1,00 %	1,00 %
- Déployer la Politique Sociale du Groupe et assurer l'alignement avec la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales - Préparer la mise en conformité avec la nouvelle CSRD et la directive européenne sur les rémunérations - Maintien ou progression de la part des femmes dans les instances dirigeante (34,4 % in FY2024)		
Achats responsables :	1,00 %	1,00 %
- Définir et déployer une feuille de route achats responsables pour renforcer nos pratiques à l'horizon 2030 - Evaluation: 100 % des fournisseurs clés évalués d'ici la fin de l'année 2025 - Code de conduite fournisseurs :100 % des fournisseurs clés ont signé le code de conduite fournisseurs avant la fin de l'année 2025		
TOTAL	15,00 %	14,50 %
CRITÈRES STRATÉGIQUES		
RÉALISATIONS STRATÉGIQUES 2025	25,00 %	25,00 %
25,00 % au maximum du plafond liés à l'appréciation du Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations :		
- La participation à des réalisations stratégiques ponctuelles de la Direction Générale (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats stratégiques, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale) ou - L'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par les co-Directeurs Généraux (par exemple, l'optimisation de la structure financière du groupe, contrôle des coûts, la gestion optimisée du besoin en fonds de roulement, la réalisation de projets IT et transverses transformant pour les activités du groupe)		
TOTAL	25,00 %	25,00 %
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES CRITÈRES	100,00 %	99,50 % DU PLAFOND SOIT 522 375€

⁽¹⁾ Le Conseil de Surveillance considère qu'il n'est pas en mesure de communiquer de façon plus détaillée ces critères qui sont étroitement liés à la stratégie de la Société.

Le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé d'attribuer à M. David Bourg 99,50 % de sa rémunération fixe annuelle au regard de l'atteinte des critères financiers, RSE et stratégiques. plus particulièrement au travers des gains ou renouvellements de contrats dans différents pays, de l'optimisation en continu du portefeuille du Groupe, de l'optimisation des opérations de croissance externe, de l'optimisation de la structure financière du Groupe, et de la poursuite du renforcement de l'approche RSE du Groupe.

Pour l'exercice 2025, la rémunération variable de M. David Bourg s'élève à 705 443€.

Rémunération exceptionnelle

Par ailleurs, M. David Bourg bénéficie d'une rémunération supplémentaire correspondant à la règle du 1/10^{ème} des congés payés.

En 2025, M. David Bourg a bénéficié d'une rémunération correspondant à l'intéressement collectif dépassant le plafond légal (75 % du plafond annuel de sécurité sociale).

Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur / de membre du Conseil de surveillance

Néant.

Avantages en nature

Les avantages en nature sont liés à la mise à disposition d'un véhicule de fonction en France.

Actions de performance

Néant.

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

Régime de retraite supplémentaire / Assurance-vie

Néant.

Indemnités de rupture

En cas de rupture de son contrat de travail, la Société est susceptible de verser à M. David Bourg, pendant une durée de deux ans, une indemnité de non-concurrence correspondant à 33 % de son salaire fixe et variable calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.

La Société a la faculté de libérer M. David Bourg de son engagement lors de la cessation du contrat et, de ce fait, de ne pas payer la rémunération correspondante.

Ces engagements réglementés ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 13 mai 2015 (7^{ème} et 8^{ème} résolutions).

b) Synthèse des rémunérations de M. David Bourg

1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. David Bourg par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées (Tableau 1 du Code de Gouvernement d'entreprise)

En euros	2024	2025
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	942 381	1 296 294
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	942 381	1 296 294
ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE N- 1	+ 3,09 %	+ 37,55 %
Valorisation des actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice	492 236	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
TOTAL	1 434 617	1 296 294
ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE N- 1	+ 56,94 %	- 9,64 %

2. Récapitulatif des rémunérations attribuées et versées à M. David Bourg par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées (Tableau 2 du Code de Gouvernement d'entreprise)

	2024		2025	
	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2025
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	441 590	441 590	533 996 ⁽⁶⁾	533 996 ⁽⁶⁾
Rémunération variable annuelle	434 966 ⁽²⁾	424 273 ⁽¹⁾	705 443 ⁽³⁾	434 966 ⁽²⁾
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle ⁽⁴⁾	64 210	64 210	55 252	55 252
Rémunération allouée à raison d'un mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantages en nature ⁽⁵⁾	1 615	1 615	1 603	1 603
Assurances vie/retraite spécifique	0	0	0	0
TOTAL	942 381	931 688	1 296 294	1 025 817

- (1) Rémunération variable versée en 2024 au titre de l'exercice 2023, soit 98 % de la rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. David Bourg ne pouvait dépasser 100 % de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2023). Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 17 de l'Assemblée Générale du 7 mai 2024.
- (2) Rémunération variable versée en 2025 au titre de l'exercice 2024, soit 98,50 % de la rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. David Bourg ne pouvait dépasser 100 % de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2024). Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 14 de l'Assemblée Générale du 14 mai 2025.
- (3) Rémunération variable à verser en 2026 au titre de l'exercice 2025, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale 2026 .
- (4) en 2024, 64 210€ dont 60 036€ correspondant à la règle du 1/10^{ème} des congés payés et 4 174€ correspondant à l'Intéressement collectif dépassant le plafond légal (75 % du plafond annuel de sécurité sociale). En 2025, 55 252€ dont 30 016€ correspondant à la règle du 1/10^{ème} des congés payés et 25 236€ correspondant à l'Intéressement collectif dépassant le plafond légal (75 % du plafond annuel de sécurité sociale)
- (5) Correspond à un véhicule de fonction
- (6) Rémunération fixe attribuée du 1^{er} janvier au 31 mai 2025 : 441 590€(soit 183 996€ sur 5 mois) et 600 000€ à compter du 1er juin 2026(soit 350 000€ sur 7 mois) La rémunération fixe versée en 2025 s'élève à 533 996€.

3. La proportion relative de la rémunération fixe et variable

Sur un montant total de rémunération attribuée à M. David Bourg au titre de l'exercice 2025 de 1 296 294€, la rémunération fixe représente 41,19 % et la rémunération variable représente 54,42 %.

4. Restitution de la rémunération variable

Conformément à l'article L. 22- 10- 9 I alinéa 3 du Code de commerce, il n'est pas prévu d'utiliser la possibilité de demander la restitution de la rémunération variable de M. David Bourg.

5. Récapitulatif des rémunérations versées à M. David Bourg par JCDecaux Holding

La société JCDecaux Holding n'a versé aucune rémunération à M. David Bourg au cours de l'exercice 2025, ni au cours de l'exercice 2024.

6. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à M. David Bourg durant l'exercice

Néant.

7. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par M. David Bourg durant l'exercice

Néant.

8. Actions de performance attribuées à M. David Bourg durant l'exercice

Néant.

9. Actions de performance attribuées à M. David Bourg devenues disponibles durant l'exercice

Néant

10. Autres informations (Tableau 11 du Code de Gouvernement d'entreprise)

CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
✓			✓		✓	✓	

11. Ratios d'équité concernant M. David Bourg

À titre liminaire, il convient de préciser que la société se réfère aux lignes directrices de l'AFEP pour les modalités de calcul des ratios mentionnés à l'article L. 22- 10- 9 I du Code de commerce.

Pour chaque mandataire social, le périmètre des salariés pris en comparaison ainsi que les rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio sont les suivants :

- Périmètre des salariés pris en comparaison :
(i) Périmètre de la société cotée (JCDecaux SE) :

Seuls les salariés de la société JCDecaux SE (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2025, cet effectif représente un total de 450 salariés sur un effectif total de JCDecaux SE de 529 salariés à fin décembre 2025.

- (ii) Périmètre élargi :

Les salariés de la société JCDecaux SE, JCDecaux France et Cyclocity®, (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaires d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2025, cet effectif représente un total de 2 676 salariés sur un effectif total du périmètre élargi de 3 113 salariés à fin décembre 2025.

- Rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio :

La rémunération retenue pour le calcul du ratio correspond à la rémunération brute versée au cours de l'exercice.

- Concernant les salariés (du périmètre de la société cotée ou du périmètre élargi), les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
 - › Rémunération fixe
 - › Rémunération variable annuelle
 - › Rémunération variable exceptionnelle
 - › Attribution d'Actions de performance
 - › Valorisation des avantages en nature (véhicule de fonction)
 - › Épargne salariale.

À noter qu'en 2020 et 2021, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid- 19, certains salariés ont été placés en position d'activité partielle. Par conséquent, leur rémunération fixe tient compte de l'impact de l'activité partielle.

- Concernant les mandataires sociaux, les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
 - › Rémunération fixe ⁽¹⁾
 - › Rémunération variable annuelle
 - › Attribution d'Actions de performance
 - › Valorisation des avantages en nature
 - › Assurance vie/retraite.

⁽¹⁾ Pour rappel : en 2020 dans le contexte de crise sanitaire de la Covid- 19, le Directoire du 2 avril 2020 a proposé au Conseil de surveillance de réduire, pour chaque membre du Directoire, la rémunération fixe initialement décidée par le Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2020, d'un pourcentage égal à 25 % de son montant brut et ce, avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2020 et pour une durée s'achevant le 31 décembre 2020. Le Conseil de surveillance du 14 mai 2020 a décidé de la baisse de rémunération ainsi proposée des membres du Directoire

TABEAU DES RATIOS AU TITRE DU I. 6° ET 7° DE L'ARTICLE L.22- 10- 9 DU CODE DE COMMERCE

	EXERCICE N- 5 2021 VS 2020	EXERCICE N- 4 2022 VS 2021	EXERCICE N- 3 2023 VS 2022	EXERCICE N- 2 2024 VS 2023	EXERCICE N- 1 2025 VS 2024
Évolution (en %) de la rémunération de M. David Bourg, membre du Directoire et Directeur Général Finance et Opérations Groupe	- 10,90 %	27,50 % ⁽¹⁾	1,9 %	56,0 % ⁽²⁾	6,9 %
INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE (JCDECAUX SE)					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	- 5,20 %	16,00 %	11,4 %	5,5 %	0,2 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	- 7,40 %	19,00 %	12,1 %	1,7 %	- 6,2 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	10,7	11,7	10,7	15,8	16,9
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 5,30 %	9,30 %	- 8,5 %	47,7 %	7,0 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	12,8	13,7	12,5	19,2	20,7
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 3,80 %	7,00 %	- 8,8 %	53,6 %	14,4 %
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	4,00 %	13,20 %	8,8 %	7,3 %	0,4 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	9,8 %	13,20 %	9,5 %	3,7 %	4,4 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	16,1	18,2	17	24,8	26,4
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 14,40 %	13,00 %	- 6,6 %	45,9 %	6,5 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	21,3	23,9	22,3	33,5	34,3
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 18,70 %	12,20 %	- 6,7 %	50,2 %	2,4 %
PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ					
Critère financier : Résultat net part du Groupe	- 14,5 M€	132,1 M€	209,2M€	258,9M€	262,6M€
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	+ 97,60 %	+ 1008,80 %	+ 58,3 %	+ 23,8 %	+ 1,43 %

⁽¹⁾ hors attribution d'Actions de performance 21,58 %

⁽²⁾ hors attribution d'Actions de performance 2,32 %

V. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE M. DANIEL HOFER, MEMBRE DU DIRECTOIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ALLEMAGNE, AUTRICHE, EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE ET ASIE CENTRALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

a) Éléments composant la rémunération de Daniel Hofer au titre de l'exercice 2025

Monsieur Daniel Hofer a été membre du Directoire et Directeur Général Allemagne, Autriche, Europe Centrale et Orientale et Asie Centrale jusqu'au 31 août 2025. Par conséquent, les éléments de sa rémunération ont été proratisés jusqu'au 31 août 2025.

Rémunération fixe

Pour l'exercice 2025, le Conseil de surveillance du 4 mars 2025, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire la rémunération fixe 2024 de Monsieur Daniel Hofer.

Ainsi, la rémunération fixe de Monsieur Daniel Hofer du 1er janvier au 31 août est de 478 874€.

Rémunération variable annuelle

Critères de détermination et répartition :

Pour l'exercice 2025, la rémunération variable de M. Daniel Hofer peut atteindre 100 % de sa rémunération fixe annuelle (« le plafond ») dont :

Critères financiers

- 50 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation des pays de sa zone de responsabilité en 2025, dont :
 - 25 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation des pays de sa zone de responsabilité par rapport au réel 2024
 - 25 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation des pays de sa zone de responsabilité par rapport au budget 2025.

- 25 % au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires de chaque segment de la zone de responsabilité de M. Daniel Hofer sur une base ajustée tels que prévus au budget 2025
- 10 % au maximum du plafond liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe par rapport au budget 2025

Critères RSE :

- 15 % au maximum du plafond liés à l'atteinte des objectifs RSE

Complément de réalisations stratégiques :

- Si le plafond de 85 % de sa rémunération fixe annuelle n'est pas atteint par application des critères quantifiables, une rémunération variable complémentaire pourra être attribuée (dans la limite d'une rémunération variable totale maximale de 85 % du plafond), au titre de :
 - La participation à des réalisations stratégiques ponctuelles de la Direction Générale ou de la région sous sa responsabilité (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats stratégiques, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale) ou
 - De l'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par Monsieur Jean-François Decaux (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats structurants, l'acquisition de sociétés, la cession d'actifs, l'exécution de la stratégie digitale, l'optimisation des organisations et des investissements dans la région sous sa responsabilité).

Niveau d'atteinte du 1^{er} janvier jusqu'au 31 août 2025

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION ⁽¹⁾	NIVEAU D'ATTEINTE
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES PAYS DE SA ZONE DE RESPONSABILITÉ	50,00 %	0,00 %
PAR RAPPORT AU RÉEL 2024	25,00 %	0,00 %
25 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2024 :		
0 % s'il croît de moins de 2 % - Croissance linéaire s'il croît entre 2 % et 10 % 25 % s'il croît au moins de 10 %		
PAR RAPPORT AU BUDGET 2025	25,00 %	0,00 %
25 % au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2025 :		
0 % s'il est inférieur à 95 % du budget 2025 - Croissance linéaire s'il est compris entre 95 % et 100 % du budget 2025 25 % s'il est au moins égal à 100 % du budget 2025		
ATTEINTE DU BUDGET 2025 POUR LES RATIOS DE MARGE OPÉRATIONNELLE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT DE SA ZONE DE RESPONSABILITÉ	25,00 %	10,70 %
25,00 % au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires de chaque segment de sa zone de responsabilité sur une base ajustée tels que prévus au budget 2025 et dans la sous limite de 8,33 % pour chacun des trois segments :		
0 % si un tel ratio est inférieur à 97,5 % du ratio au budget 2025 - Croissance linéaire si ce ratio est compris entre 97,5 % et 100 % du budget 2025 8,33 % si le ratio est au moins égal à 100 % du budget 2025 pour le segment concerné		
ÉVOLUTION DE LA MARGE OPERATIONNELLE DU GROUPE PAR RAPPORT AU BUDGET 2025	10,00 %	10,00 %
0 % si elle est inférieure à 95 % du budget 2025 - Croissance linéaire si elle est comprise entre 95 % et 100 % du budget 2025 25 % s'il est au moins égal à 100 % du budget 2025		
TOTAL CRITÈRES FINANCIERS	85,00 %	20,70 %
CRITÈRES NON-FINANCIERS	PONDÉRATION	NIVEAU D'ATTEINTE
CRITÈRES RSE		
PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE/ CONFORMITE 1 % du total bonus	1,00 %	0,50 %
Maintien dans les indices EF (Focus CDP/EcoVadis)		
POUR UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE OPTIMISEE 9 % du total bonus	8,00 %	8,00 %
Environnement-Objectifs Scope 1 & 2 (location based):		
- Émissions de carbone des mobiliers: 171,4 KtCO2eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 29,8 %vs 2019 ; + 13 % vs 2024) (4 %) - Émissions de carbone des véhicules: 18,0 KtCO2eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 27,7 % vs. 2019 ; - 2,7 % vs 2024) (3 %) - Émissions de carbone des bâtiments: 7,7 KtCO2eq d'ici la fin de l'année 2025 (- 29,6 % vs. 2019 ; 11,5 % vs 2024) (1 %)		
Environnement – Scope 3:		
Etablir une feuille de route pour décarboner les actifs et promouvoir le reconditionnement auprès de nos mandants (scope 3)	1,00 %	1,00 %
POUR UNE CULTURE DE RESPONSABILITE DE NOTRE ECOSYSTEME 5 % du total bonus	3,00 %	3,00 %
Santé & Sécurité :		
- Taux de fréquence des accidents du travail Groupe d'ici la fin de l'année 2025 : 14 accidents par mio d'heures travaillées (- 20,4 % vs. 2019; stable vs 2024) - Visites et communications faites par la Direction Générale sur le thème de la SantéSécurité et le bien-être au travail		
Social :	1,00 %	1,00 %
- Déployer la Politique Sociale du Groupe et assurer l'alignement avec la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales - Préparer la mise en conformité avec la nouvelle CSRD et la directive européenne sur les rémunérations - Maintien ou progression de la part des femmes dans les instances dirigeante (34,4 % in FY2024)		
Achats responsables :	1,00 %	1,00 %
- Définir et déployer une feuille de route achats responsables pour renforcer nos pratiques à l'horizon 2030 - Evaluation: 100 % des fournisseurs clés évalués d'ici la fin de l'année 2025 - Code de conduite fournisseurs :100 % des fournisseurs clés ont signé le code de conduite fournisseurs avant la fin de l'année 2025		
TOTAL CRITÈRES RSE	15,00 %	14,50 %
TOTAL CRITÈRES FINANCIERS ET RSE	100,00 %	35,20 %
COMPLÉMENT DE RÉALISATIONS STRATÉGIQUE (cf. détails ci-dessous)	85,00 %	64,30 %
TOTAL	85,00 %	64,30 %
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES CRITÈRES	100,00 %	99,50 % SOIT 476 463€

⁽¹⁾ Le Conseil de Surveillance considère qu'il n'est pas en mesure de communiquer de façon plus détaillée ces critères qui sont étroitement liés à la stratégie de la Société.

Le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé d'attribuer à M. Daniel Hofer 99,50 % de sa rémunération fixe annuelle au regard de l'atteinte des critères financiers et RSE et au titre d'un complément de réalisations stratégiques notamment :

- du développement du programme dans les pays de sa zone de responsabilité et notamment en Allemagne
- des appels d'offres remportés en République Tchèque, Hongrie et Bulgarie.
- de l'extension des contrats en Croatie et en Pologne

Pour l'exercice 2025, (jusqu'au 31 août 2025) la rémunération variable de M. Daniel Hofer s'élève à 476 463 €.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur / de membre du Conseil de surveillance

Néant.

Avantages en nature

Monsieur Daniel Hofer bénéficie d'une participation au paiement d'un loyer pour la location d'un bureau.

Actions de performance

Néant.

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

Régime de retraite supplémentaire / Assurance-vie

Monsieur Daniel Hofer bénéficie d'un contrat de travail régi par le droit suisse et conclu avec la société JCDecaux Corporate Services GmbH (filiale suisse détenue indirectement à 100 % par JCDecaux SE).

Au titre de l'article 7.1 de son contrat de travail, Monsieur Daniel Hofer bénéficie d'une contribution de la société JCDecaux Corporate Services GmbH à ses plans de retraite auprès de deux organismes de retraite (La Bâloise et VZ), qui ne peut dépasser un montant déterminé (approx. CHF 110K), à charge pour Monsieur Daniel Hofer de compléter s'il le juge utile.

La clause relative à la pension de retraite de Monsieur Daniel Hofer modifiée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, a été approuvée par l'Assemblée Générale le 14 mai 2020 (4^{ème} résolution) au titre de la procédure de contrôle des conventions réglementées.

Le montant qui est versé annuellement à ces deux organismes de retraite s'élève à 110 139,60 CHF et ce, sans possibilité d'ajustement.

En 2025, ce montant a été proratisé suite à son départ le 31 août 2025 et s'est élevé à 73.426,40 CHF.

Indemnités de rupture

Depuis le 1^{er} septembre 2023, en cas de rupture de son contrat de travail, la Société est susceptible de verser à M. Daniel Hofer, pendant une durée de deux ans, une indemnité de non-concurrence correspondant à 33 % de son salaire fixe et variable calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.

Suite au départ de M. Daniel Hofer le 31 août 2025, 157 092€ lui ont été attribués du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025 au titre de sa clause de non-concurrence.

a) Synthèse des rémunérations de M. Daniel Hofer

Les rémunérations de M. Daniel Hofer sont arrêtees et versées en franc suisse. Les montants figurant dans les tableaux ci-dessous ont été convertis en euros à titre indicatif (sur le taux de change appliqué, se référer au point 1.9.2.).

1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Daniel Hofer par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées (Tableau 1 du Code de Gouvernement d'entreprise)

En euros	2024	2025
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	2 544 182	1 042 236
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	2 544 182	1 042 236
ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE N- 1	+ 58,67 %	- 59,03 %
Valorisation des actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice	781 379	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
TOTAL	3 325 561	1 042 236
ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE N- 1	+ 107,41 %	- 68,65 %

2. Récapitulatif des rémunérations attribuées et versées à M. Daniel Hofer par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées (Tableau 2 du Code de Gouvernement d'entreprise) ⁽¹⁾

	2024		2025	
	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2025
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	706 416	706 416	478 874	478 874
Rémunération variable annuelle	709 577 ⁽³⁾	798 603 ⁽²⁾	476 463 ⁽⁴⁾	709 577 ⁽³⁾
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	1 000 000	0	0	1 000 000
Rémunération allouée à raison d'un mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantages en nature	12 594	12 594	8 538	8 538
Assurances vie/retraite spécifique	115 595	115 595	78 361	78 361
TOTAL	2 544 182	1 633 208	1 042 236	2 275 350

(1) Le montant de la rémunération varie selon le taux de change appliqué en 2024 et en 2025.

(2) Rémunération variable versée en 2024 au titre de l'exercice 2023, soit 98 % de la rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. Daniel Hofer ne pouvait dépasser 130 % de sa rémunération fixe annuelle jusqu'au 31 août 2023 puis 100 % à compter du 1er septembre 2023) Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 17 de l'Assemblée Générale du 7 mai 2024.

(3) Rémunération variable versée en 2025 au titre de l'exercice 2024, soit 98,50 % de la rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. Daniel Hofer ne pouvait dépasser 100 % de sa rémunération fixe annuelle Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 14 de l'Assemblée Générale du 14 mai 2025.

(4) Rémunération variable à verser en 2026 au titre de l'exercice 2025, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale 2026.

3. La proportion relative de la rémunération fixe et variable

Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Daniel Hofer au titre de l'exercice 2025 de 1 042 236€, la rémunération fixe représente 45,95 % et la rémunération variable représente 45,72 %.

4. Restitution de la rémunération variable

Conformément à l'article L. 22- 10- 9 I alinéa 3 du Code de commerce, il n'est pas prévu d'utiliser la possibilité de demander la restitution de la rémunération variable de M. Daniel Hofer.

5. Récapitulatif des rémunérations versées à M. Daniel Hofer par JCDecaux Holding

La société JCDecaux Holding n'a versé aucune rémunération à M. Daniel Hofer au cours de l'exercice 2025, ni au cours de l'exercice 2024

6. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à M. Daniel Hofer durant l'exercice

Néant.

7. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par M. Daniel Hofer durant l'exercice

Néant.

8. Actions de performance attribuées à M. Daniel Hofer durant l'exercice

Néant.

⁽¹⁾ Le montant de la rémunération varie selon le taux de change appliquée en 2022 et en 2023.

9. Actions de performance attribuées à M. Daniel Hofer devenues disponibles durant l'exercice

Néant

10. Autres informations (Tableau 11 du Code de Gouvernement d'entreprise)

CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
✓		✓			✓	✓	

11. Ratios d'équité concernant M. Daniel Hofer

À titre liminaire, il convient de préciser que la société se réfère aux lignes directrices de l'AFEP pour les modalités de calcul des ratios mentionnés à l'article L. 22- 10- 9 I du Code de commerce.

Pour chaque mandataire social, le périmètre des salariés pris en comparaison ainsi que les rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio sont les suivants :

- Périmètre des salariés pris en comparaison :
(i) Périmètre de la société cotée (JCDecaux SE) :

Seuls les salariés de la société JCDecaux SE (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2025, cet effectif représente un total de 450 salariés sur un effectif total de JCDecaux SE de 529 salariés à fin décembre 2025.

- (iii) Périmètre élargi :

Les salariés de la société JCDecaux SE, JCDecaux France et Cyclocity®, (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaires d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2025, cet effectif représente un total de 2 676 salariés sur un effectif total du périmètre élargi de 3 113 salariés à fin décembre 2025.

- Rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio :

La rémunération retenue pour le calcul du ratio correspond à la rémunération brute versée au cours de l'exercice.

- Concernant les salariés (du périmètre de la société cotée ou du périmètre élargi), les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
 - › Rémunération fixe
 - › Rémunération variable annuelle
 - › Rémunération variable exceptionnelle
 - › Attribution d'Actions de performance
 - › Valorisation des avantages en nature (véhicule de fonction)
 - › Epargne salariale.

À noter qu'en 2020 et 2021, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid- 19, certains salariés ont été placés en position d'activité partielle. Par conséquent, leur rémunération fixe tient compte de l'impact de l'activité partielle.

- Concernant les mandataires sociaux, les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
 - › Rémunération fixe ⁽¹⁾
 - › Rémunération variable annuelle
 - › Attribution d'Actions de performance
 - › Valorisation des avantages en nature
 - › Assurance vie/retraite.

⁽¹⁾ Pour rappel : en 2020 dans le contexte de crise sanitaire de la Covid- 19, le Directoire du 2 avril 2020 a proposé au Conseil de surveillance de réduire, pour chaque membre du Directoire, la rémunération fixe initialement décidée par le Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2020, d'un pourcentage égal à 25 % de son montant brut et ce, avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2020 et pour une durée s'achevant le 31 décembre 2020. Le Conseil de surveillance du 14 mai 2020 a décidé de la baisse de rémunération ainsi proposée des membres du Directoire.

TABEAU DES RATIOS AU TITRE DU I. 6° ET 7° DE L'ARTICLE L.22- 10- 9 DU CODE DE COMMERCE

	EXERCICE N- 5 2021 VS 2020	EXERCICE N- 4 2022 VS 2021	EXERCICE N- 3 2023 VS 2022	EXERCICE N- 2 2024 VS 2023	EXERCICE N- 1 2025 VS 2024
Évolution (en %) de la rémunération de M. Daniel Hofer, membre du Directoire et Directeur Général Allemagne, Autriche, Europe centrale et orientale et Asie centrale	- 6,30 %	25,20 % ⁽¹⁾	6,7 %	47,8 % ⁽²⁾	26,6 %
INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE (JCDECAUX SE)					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	- 5,20 %	16,00 %	11,4 %	5,5 %	0,2 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	- 7,40 %	19,00 %	12,1 %	1,7 %	- 6,2 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	18,6	20,1	19,2	27,0	34,1
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 1,10 %	8,1 %	- 4,5 %	40,6 %	26,3 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	22,4	23,6	22,4	32,6	41,6
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	1,40 %	5,4 %	- 5,1 %	45,5 %	35,1 %
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	4,00 %	13,20 %	8,8 %	7,3 %	0,4 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	9,8 %	13,20 %	9,5 %	3,7 %	4,4 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	28,2	31,2	30,6	42,1	53,1
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 9,90 %	10,60 %	- 1,9 %	37,6 %	26,1 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	37,1	41,1	40,0	57,0	69,1
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 14,70 %	10,8 %	- 2,7 %	42,5 %	21,2 %
PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ					
Critère financier : Résultat net part du Groupe	- 14,5 M€	132,1 M€	209,2M€	258,9M€	262,6M€
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	+ 97,60 %	+ 1008,80 %	+ 58,3 %	+ 23,8 %	+ 1,43 %

⁽¹⁾ hors attribution d'Actions de performance 20,12 %

⁽²⁾ hors attribution d'Actions de performance - 0,01 %

3.9.2.2. Rémunération totale et avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé, ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice aux membres du Conseil de surveillance

i. Principes et règles de détermination

Le montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil de surveillance est fixé à 590 000 euros par an depuis le 1^{er} janvier 2025 (autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2025) et réparti ainsi par le Conseil de surveillance (en euros) :

CONSEIL DE SURVEILLANCE (PAR MEMBRE - POUR 4 RÉUNIONS)					COMITÉ D'AUDIT (PAR MEMBRE - POUR 4 RÉUNIONS)		COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS (PAR MEMBRE - POUR 2 RÉUNIONS)		COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE LA RSE (PAR MEMBRE - POUR 4 RÉUNIONS)		
PARTIE FIXE MEMBRE	PARTIE VARIABLE MEMBRE	PARTIE FIXE PRÉSIDENT	PARTIE VARIABLE PRÉSIDENT	RÉUNION SUPPLÉMENTAIRE	PARTIE VARIABLE PRÉSIDENT	PARTIE VARIABLE MEMBRE	PARTIE VARIABLE PRÉSIDENT	PARTIE VARIABLE MEMBRE	PARTIE VARIABLE PRÉSIDENT	PARTIE VARIABLE MEMBRE	RÉUNION SUPPLÉMENTAIRE D'UN COMITÉ
14 500 €	15 500 €	48 000 €	52 000 €	2 500 €	19 000 €	11 000 €	9 000 €	5 500 €	16 500 €	11 000 €	1 500 €
<i>(soit 3 625 € par réunion)</i>	<i>(soit 3 875 € par réunion)</i>	<i>(soit 12 000 € par réunion)</i>	<i>(soit 13 000 € par réunion)</i>		<i>(soit 4 750 € par réunion)</i>	<i>(soit 2 750 € par réunion)</i>	<i>(soit 4 500 € par réunion)</i>	<i>(soit 2 750 € par réunion)</i>	<i>(soit 4 125 € par réunion)</i>	<i>(soit 2 750 € par réunion)</i>	

Les montants alloués à titre de partie fixe sont réglés prorata temporis quand les mandats commencent ou prennent fin en cours d'exercice. Les rémunérations sont payées aux membres du Conseil et des Comités trimestriellement, à trimestre échu.

Les membres du Conseil de surveillance ne disposent pas d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites.

Enfin, conformément au règlement intérieur du Conseil de surveillance, les frais de déplacement engagés à l'occasion des réunions du Conseil et des Comités sont remboursés sur présentation de justificatifs.

ii. Montants bruts de la rémunération attribués au titre de l'exercice 2025 et versés au cours du même exercice aux membres du Conseil de surveillance (en euros)

M. GÉRARD DEGONSE – PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2024	MONTANTS VERSÉS EN 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2025	MONTANTS VERSÉS EN 2025
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	70 000	70 000	100 000	100 000
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations	8 500	8 500	7 000	7 000
- Comité d'éthique et de la RSE	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
TOTAL	78 500	78 500	107 000	107 000

Ratios d'équité concernant M. Gérard Degonse

À titre liminaire, il convient de préciser que la société se réfère aux lignes directrices de l'AFEP pour les modalités de calcul des ratios mentionnés à l'article L. 22- 10- 9 I du Code de commerce.

Pour chaque mandataire social, le périmètre des salariés pris en comparaison ainsi que les rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio sont les suivants :

- Périmètre des salariés pris en comparaison :

(i) Périmètre de la société cotée (JCDecaux SE) :

Seuls les salariés de la société JCDecaux SE (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaires d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2025, cet effectif représente un total de 450 salariés sur un effectif total de JCDecaux SE de 529 salariés à fin décembre 2025.

(ii) Périmètre élargi :

Les salariés de la société JCDecaux SE, JCDecaux France et Cyclocity®, (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaires d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2025, cet effectif représente un total de 2 676 salariés sur un effectif total du périmètre élargi de 3 113 salariés à fin décembre 2025.

• Rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio :

La rémunération retenue pour le calcul du ratio correspond à la rémunération brute versée au cours de l'exercice.

- Concernant les salariés (du périmètre de la société cotée ou du périmètre élargi), les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
 - › Rémunération fixe
 - › Rémunération variable annuelle
 - › Rémunération variable exceptionnelle
 - › Attribution d'Actions de performance
 - › Valorisation des avantages en nature (véhicule de fonction)
 - › Epargne salariale.

À noter qu'en 2020, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid- 19, certains salariés ont été placés en position d'activité partielle. Par conséquent, leur rémunération fixe tient compte de l'impact de l'activité partielle.

- Concernant les mandataires sociaux, les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
 - › Rémunération fixe ⁽¹⁾
 - › Rémunération variable annuelle
 - › Attribution d'Actions de performance
 - › Valorisation des avantages en nature
 - › Assurance vie/retraite.

TABLEAU DES RATIOS AU TITRE DU I. 6° ET 7° DE L'ARTICLE L.22- 10- 9 DU CODE DE COMMERCE

	EXERCICE N- 5 2021 VS 2020	EXERCICE N- 4 2022 VS 2021	EXERCICE N- 3 2023 VS 2022	EXERCICE N- 2 2024 VS 2023	EXERCICE N- 1 2025 VS 2024
Évolution (en %) de la rémunération de M. Gérard Degonse, Président du Conseil de surveillance	0,0 %	0,0 %	0,0 %	67,0 %	36,3 %
INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE (JCDecaux SE)					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	- 5,20 %	16,00 %	11,4 %	5,5 %	0,2 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	- 7,40 %	19,00 %	12,1 %	1,7 %	- 6,2 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	0,7	0,6	0,6	0,9	1,2
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	0,00 %	- 14,3 %	0,0 %	50,0 %	33,3 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	0,9	0,7	0,6	1,1	1,5
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	12,50 %	- 22,2 %	- 14,3 %	83,3 %	50,0 %
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	4,00 %	13,20 %	8,8 %	7,3 %	0,4 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	9,8 %	13,20 %	9,5 %	3,7 %	4,4 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	1,1	1	0,9	1,4	1,9
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	0,00 %	- 9,1 %	- 10,0 %	55,6 %	35,7 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	1,4	1,3	1,2	1,9	2,4
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 12,50 %	- 7,1 %	- 7,7 %	58,3 %	26,3 %
PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ					
Critère financier : Résultat net part du Groupe	- 14,5 M€	132,1 M€	209,2M€	258,9M€	262,6M€
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	+ 97,60 %	+ 1008,80 %	+ 58,3 %	+ 23,8 %	+ 1,43 %

⁽¹⁾ Pour rappel : en 2020, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid- 19, le Directoire du 2 avril 2020 a proposé au Conseil de surveillance de réduire, pour chaque membre du Directoire, la rémunération fixe initialement décidée par le Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2020, d'un pourcentage égal à 25 % de son montant brut et ce, avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2020 et pour une durée s'achevant le 31 décembre 2020. Le Conseil de surveillance du 14 mai 2020 a décidé de la baisse de rémunération ainsi proposée des membres du Directoire.

M. JEAN-PIERRE DECAUX – VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2024	MONTANTS VERSÉS EN 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2025	MONTANTS VERSÉS EN 2025
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	30 000	30 000	30 000	30 000
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations	-	-	-	-
- Comité d'éthique et de la RSE	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
TOTAL	30 000	30 000	30 000	30 000

M. MICHEL BLEITRACH – MEMBRE INDÉPENDANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE JUSQU'AU 14 MAI 2025

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2024	MONTANTS VERSÉS EN 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2025	MONTANTS VERSÉS EN 2025
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	30 000	30 000	7 500	7 500
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations	12 000	12 000	6 000	6 000
- Comité d'éthique et de la RSE	9 000	9 000	4 500	4 500
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
TOTAL	51 000	51 000	18 000	18 000

M. GUILLAUME PEPY – MEMBRE INDÉPENDANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DEPUIS LE 14 MAI 2025

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2024	MONTANTS VERSÉS EN 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2025	MONTANTS VERSÉS EN 2025
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	-	-	22 500	22 500
- Comité d'audit	-	-	5 500	5 500
- Comité des rémunérations et des nominations	-	-	4 500	4 500
- Comité d'éthique et de la RSE	-	-	8 250	8 250
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
TOTAL	-	-	40 750	40 750

M^{ME} ALEXIA DECAUX-LEFORT – MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2024	MONTANTS VERSÉS EN 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2025	MONTANTS VERSÉS EN 2025
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	30 000	30 000	30 000	30 000
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations	-	-	-	-
- Comité d'éthique et de la RSE	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
TOTAL	30 000	30 000	30 000	30 000

M^{ME} BÉNÉDICTE HAUTEFORT – MEMBRE INDEPENDANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2024	MONTANTS VERSÉS EN 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2025	MONTANTS VERSÉS EN 2025
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	30 000	30 000	30 000	30 000
- Comité d'audit	12 500	12 500	5 500	5 500
- Comité des rémunérations et des nominations	-	-	-	-
- Comité d'éthique et de la RSE ^l	5 500	5 500	15 125	15 125
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
TOTAL	48 000	48 000	50 625	50 625

M^{ME} MARIE-LAURE SAUTY DE CHALON – MEMBRE INDÉPENDANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2024	MONTANTS VERSÉS EN 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2025	MONTANTS VERSÉS EN 2025
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	30 000	30 000	30 000	30 000
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations	-	-	-	-
- Comité d'éthique et de la RSE	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
TOTAL	30 000	30 000	30 000	30 000

M^{ME} LEILA TURNER – MEMBRE INDÉPENDANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2024	MONTANTS VERSÉS EN 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2025	MONTANTS VERSÉS EN 2025
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	30 000	30 000	30 000	30 000
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations	-	-	-	-
- Comité d'éthique et de la RSE	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
TOTAL	30 000	30 000	30 000	30 000

M. JEAN-SEBASTIEN DECAUX – MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2024	MONTANTS VERSÉS EN 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2025	MONTANTS VERSÉS EN 2025
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	30 000	30 000	30 000	30 000
- Comité d'audit	12 500	12 500	11 000	11 000
- Comité des rémunérations et des nominations	-	-	-	-
- Comité d'éthique et de la RSE	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
TOTAL	42 500	42 500	41 000	41 000

M. JEAN-FRANCOIS DUCREST – MEMBRE INDÉPENDANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2024	MONTANTS VERSÉS EN 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2025	MONTANTS VERSÉS EN 2025
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	30 000	30 000	30 000	30 000
- Comité d'audit	20 500	20 500	19 000	19 000
- Comité des rémunérations et des nominations	8 500	8 500	7 000	7 000
- Comité d'éthique et de la RSE	5 500	5 500	11 000	11 000
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
TOTAL	64 500	64 500	67 000	67 000

M PATRICE CAT – MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE REPRESENTANT LES SALARIÉS

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2024	MONTANTS VERSÉS EN 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2025	MONTANTS VERSÉS EN 2025
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	30 000	30 000	30 000	30 000
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations	8 500	8 500	7 000	7 000
- Comité d'éthique et de la RSE	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
TOTAL	38 500	38 500	37 000	37 000

M^{ME} ELISABETH LOUIS – MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE REPRESENTANT LES SALARIÉS

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2024	MONTANTS VERSÉS EN 2024	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2025	MONTANTS VERSÉS EN 2025
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	30 000	30 000	30 000	30 000
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations	-	-	-	-
- Comité d'éthique et de la RSE	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
TOTAL	30 000	30 000	30 000	30 000

3.9.2.3. Vote spécifique de l'Assemblée Générale sur la rémunération de chaque dirigeant mandataire social

En application de l'article L. 22- 10- 34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale doit statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre du même exercice :

- Au Président du Directoire : M. Jean-François Decaux
- Au Directeur Général et membre du Directoire : M. Jean-Charles Decaux
- Aux autres membres du Directoire : M. Emmanuel Bastide, M. David Bourg et M. Daniel Hofer
- Au Président du Conseil de surveillance : M. Gérard Degonse.

Les éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués au titre de l'exercice 2025 ne pourront être versés aux personnes concernées qu'après approbation de l'Assemblée Générale du 13 mai 2026.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Générale du 13 mai 2026 (17^{ème} résolution) de voter sur les éléments suivants de la rémunération versée au cours de l'exercice 2025 ou attribuée au titre du même exercice par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées à M. Jean-François Decaux (Président du Directoire à compter du 14 mai 2025 et Directeur Général jusqu'au 14 mai 2025).

M. JEAN-FRANCOIS DECAUX

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	1 096 938	Pour l'exercice 2025, le Conseil de surveillance du 4 mars 2025, sur proposition du Comité des rémunérations et des nomination a décidé de reconduire la rémunération fixe 2024 de Monsieur Jean-François Decaux. Ainsi, la rémunération fixe de Monsieur Jean-François Decaux est de 1 096 938 €.
Rémunération variable annuelle	1 637 180	Pour rappel, l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 a approuvé (13 ^{ème} résolution) la rémunération variable de 1 620 726 € attribuée au titre de 2024. La rémunération variable au titre de 2025 de M. Jean-François Decaux est plafonnée à 150 % de la rémunération fixe de ce dernier (« le plafond ») (dont 60 % du plafond au titre de critères financiers, 15 % du plafond au titre de critères RSE et 25 % du plafond au titre de critères stratégiques). Par application de ces critères, le montant de la rémunération variable de M. Jean-François Decaux au titre de l'exercice 2025 a été évalué par le Conseil de surveillance du 11 mars 2026, à 1 637 180€, soit 99,50 % du plafond de sa rémunération variable. Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Jean-François Decaux au titre de l'exercice 2025 de 2 734 180€, la rémunération fixe représente 40,12 % et la rémunération variable représente 59,88 %.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Le Conseil de surveillance n'a pas attribué de rémunération exceptionnelle à M. Jean-François Decaux en 2025.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	0	Option d'actions : NA Actions de performance : NA Autre attributions de titres : NA M. Jean-François Decaux a renoncé à recevoir des options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance depuis l'introduction en bourse de la Société en 2001.
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	NA	Les membres du Directoire ne peuvent pas être membres du Conseil de surveillance et ne peuvent donc se voir attribuer une rémunération à ce titre.
Avantages de toute nature	0	M. Jean-François Decaux n'a pas bénéficié d'avantage en nature
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	0	M. Jean-François Decaux ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	0	M. Jean-François Decaux ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

Il est également proposé à l'Assemblée Générale du 13 mai 2026 (18^{ème} résolution) de voter sur les éléments suivants de la rémunération versée au cours de l'exercice 2025 ou attribuée au titre du même exercice par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées à M. Jean-Charles Decaux (Directeur Général à compter du 14 mai 2025 et Président du Directoire jusqu'au 14 mai 2025).

M. JEAN-CHARLES DECAUX

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	1 096 938	Pour l'exercice 2025, le Conseil de surveillance du 4 mars 2025, sur proposition du Comité des rémunérations et des nomination a décidé de reconduire la rémunération fixe 2024 de Monsieur Jean-Charles Decaux. Ainsi, la rémunération fixe de Monsieur Jean-Charles Decaux est de 1 096 938 €.
Rémunération variable annuelle	1 637 180	Pour rappel, l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 a approuvé (12^{ème} résolution) la rémunération variable de 1 620 726 € attribuée au titre de 2024. La rémunération variable au titre de 2025 de M. Jean-Charles Decaux est plafonnée à 150 % de la rémunération fixe de ce dernier (« le plafond ») (dont 60 % du plafond au titre de critères financiers, 15 % du plafond au titre de critères RSE et 25 % du plafond au titre de critères stratégiques). Par application de ces critères, le montant de la rémunération variable de M. Jean-Charles Decaux au titre de l'exercice 2025 a été évalué par le Conseil de surveillance du 11 mars 2026, à 1 637 180€, soit 99,50 % du plafond de sa rémunération variable. Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Jean-Charles Decaux au titre de l'exercice 2025 soit 2 754 452€, la rémunération fixe représente 39,82 % et la rémunération variable représente 59,44 %.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Le Conseil de surveillance n'a pas attribué de rémunération exceptionnelle à M. Jean-Charles Decaux en 2025
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	0	Option d'actions : NA Actions de performance : NA Autre attributions de titres : NA M. Jean-Charles Decaux a renoncé à recevoir des options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance depuis l'introduction en bourse de la Société en 2001.
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	NA	Les membres du Directoire ne peuvent pas être membres du Conseil de surveillance et ne peuvent donc se voir attribuer une rémunération à ce titre.
Avantages de toute nature	4 011	M. Jean-Charles Decaux bénéficie d'une voiture de fonction mise à sa disposition en France.
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	0	M. Jean-Charles Decaux ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	0	M. Jean-Charles Decaux ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire. En revanche, M. Jean-Charles Decaux bénéficie en 2025 d'une assurance-vie pour un montant de 16 323 €.

Il est ensuite proposé à l'Assemblée Générale du 13 mai 2026 (19^{ème} résolution) de voter sur les éléments suivants de la rémunération versée au cours de l'exercice 2025 ou attribuée au titre du même exercice par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées, à M. Emmanuel Bastide, M. David Bourg et M. Daniel Hofer.

M. EMMANUEL BASTIDE

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	463 669	Pour l'exercice 2025, le Conseil de surveillance du 4 mars 2025 sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire la rémunération fixe 2024 de Monsieur Emmanuel Bastide. Ainsi, la rémunération fixe de Monsieur Emmanuel Bastide est de 463 669 €.
Rémunération variable annuelle	461 351	Pour rappel, l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 a approuvé (14^{ème} résolution) la rémunération variable de 301 675€ attribuée au titre de 2024. La rémunération variable au titre de 2025 de M. Emmanuel Bastide est plafonnée à 100 % de la rémunération fixe de ce dernier (« le plafond ») (dont 85 % au titre de critères financiers, 15 % au titre des critères RSE). Si le plafond de 85 % de sa rémunération fixe n'est pas atteint par application des critères quantifiables, une rémunération variable complémentaire peut lui être attribuée au titre de sa participation à des réalisations stratégiques ou de l'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par M. Jean-Charles Decaux. Par application de ces critères, le montant de la rémunération variable de M. Emmanuel Bastide, au titre de l'exercice 2025 a été évalué par le Conseil de surveillance du 11 mars 2026, à 461 351€, soit 99,50 % de sa rémunération fixe annuelle. Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Emmanuel Bastide au titre de l'exercice 2025 de 1 133 536€, la rémunération fixe représente 40,90 % et la rémunération variable représente 40,70 %;
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Le Conseil de surveillance n'a pas attribué de rémunération exceptionnelle à M. Emmanuel Bastide en 2025.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	0	Option d'actions : 0 Actions de performance : 0 Autre attributions de titres : 0
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	NA	Les membres du Directoire ne peuvent pas être membres du Conseil de surveillance et ne peuvent donc se voir attribuer une rémunération à ce titre.
Avantages de toute nature	208 516	En 2025, M. Emmanuel Bastide a bénéficié à Singapour d'une voiture, d'un logement de fonction et du paiement des frais de scolarité de ses enfants.
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	0	M. Emmanuel Bastide bénéficie, en contrepartie d'un engagement de non-concurrence de 2 ans, d'une indemnité à verser pendant la même durée correspondant à 33 % de son salaire fixe et variable, calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles. Cet engagement a été autorisé par le Conseil de surveillance du 30 juillet 2014 et approuvé par l'Assemblée Générale le 13 mai 2015 (7^{ème} résolution). Aucun montant n'a été attribué au titre de 2025.
Régime de retraite supplémentaire	0	M. Emmanuel Bastide ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

M. DAVID BOURG

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTROLÉES

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	533 996	Pour l'exercice 2025, le Conseil de surveillance du 4 mars 2025, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire la rémunération fixe 2024 de M. David Bourg soit 441 590€ (soit 183 996€ sur 5 mois) Le Conseil de surveillance du 14 mai 2025 sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de porter la rémunération fixe de M. David Bourg à 600 000€ à compter du 1^{er} juin 2025 (soit 350 000€ sur 7 mois) du fait de la modification conséquente de son périmètre de responsabilité. Ainsi, la rémunération fixe 2025 de M. David Bourg était de 183 996 € du 1^{er} janvier au 31 mai 2025 puis du 1^{er} juin au 31 décembre 350 000 € soit 533 996€ en 2025.
Rémunération variable annuelle	705 443	Pour rappel, l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 a approuvé (14^{ème} résolution) la rémunération variable de 434 966€ attribuée au titre de 2024. Du 1^{er} janvier au 31 mai 2025 : - La rémunération variable de M. David Bourg est plafonnée à 100 % de la rémunération fixe de ce dernier (« le plafond ») (dont 85 % au titre de critères financiers, 15 % au titre de critères RSE). Si le plafond de 85 % de sa rémunération fixe n'est pas atteint par application des critères quantifiables, une rémunération variable complémentaire peut lui être attribuée au titre de sa participation à des réalisations stratégiques ou de l'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par les co-Directeurs Généraux. A compter du 1^{er} juin 2025 : - La rémunération variable de M. David Bourg est plafonnée à 150 % de la rémunération fixe de ce dernier (« le plafond ») (dont 60 % du plafond au titre de critères financiers, 15 % du plafond au titre de critères RSE et 25 % du plafond au titre de critères stratégiques) Par application de ces critères, le montant de la rémunération variable de M. David Bourg, au titre de l'exercice 2025 a en conséquence été évalué par le Conseil de surveillance du 11 mars 2026, à 705 443€, soit 99,50 % de sa rémunération fixe annuelle. . Sur un montant total de rémunération attribuée à M. David Bourg au titre de l'exercice 2025 de 1 296 294€, la rémunération fixe représente 41,19 % et la rémunération variable représente 54,42%
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Le Conseil de surveillance n'a pas attribué une rémunération exceptionnelle à M. David Bourg en 2025. Ce dernier bénéficie d'une rémunération supplémentaire de 30 016 € correspondant à la règle du 1/10^{ème} des congés payés. En 2025, M. David Bourg a bénéficié d'une rémunération de 25 236€ correspondant à l'Intéressement collectif dépassant le plafond légal (75 % du plafond annuel de sécurité sociale).
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	0	Option d'actions : 0 Actions de performance : 0 Autre attributions de titres : 0
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	NA	Les membres du Directoire ne peuvent pas être membre du Conseil de surveillance et ne peuvent donc se voir attribuer une rémunération à ce titre.
Avantages de toute nature	1 603	M. David Bourg bénéficie d'une voiture de fonction mise à sa disposition en France.
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	0	M. David Bourg bénéficie, en contrepartie d'un engagement de non-concurrence de 2 ans, d'une indemnité à verser pendant la même durée correspondant à 33 % de son salaire fixe et variable, calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles. Cet engagement a été autorisé par le Conseil de surveillance du 4 décembre 2014 et approuvé par l'Assemblée Générale le 13 mai 2015 (8^{ème} résolution). Aucun montant n'a été attribué au titre de 2025.
Régime de retraite supplémentaire	0	M. David Bourg ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

M. DANIEL HOFER

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTROLÉES

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	478 874	Pour l'exercice 2025, le Conseil de surveillance du 4 mars 2025, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire la rémunération fixe 2024 de M. Daniel Hofer. Ainsi, la rémunération fixe 2025 de M. Daniel Hofer était de 478 874€ du 1^{er} janvier au 31 août 2025.
Rémunération variable annuelle	476 463	Pour rappel, l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 a approuvé (14^{ème} résolution) la rémunération variable de 709 577 € attribuée au titre de 2024. La rémunération variable au titre de 2025 de M. Daniel Hofer est plafonnée à 100 % de la rémunération fixe de ce dernier (« le plafond ») (dont 85 % au titre de critères financiers, 15 % au titre des critères RSE). Si le plafond de 85 % de sa rémunération fixe n'est pas atteint par application des critères quantifiables, une rémunération variable complémentaire peut lui être attribuée au titre de sa participation à des réalisations stratégiques ou de l'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par M. Jean-François Decaux. Par application de ces critères, le montant de la rémunération variable de M. Daniel Hofer, au titre de l'exercice 2025 (du 1^{er} janvier au 31 août 2025), a été évalué par le Conseil de surveillance du 11 mars 2026 à 476 463€, soit 99,50 % de sa rémunération fixe. Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Daniel Hofer au titre de l'exercice 2025 de 1 042 236€, la rémunération fixe représente 45,95 % et la rémunération variable représente 45,72 %.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Le Conseil de surveillance n'a pas attribué une rémunération exceptionnelle à M. Daniel Hofer en 2025.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	0	Option d'actions : 0 Actions de performance : 0 Autre attributions de titres : 0
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	NA	Les membres du Directoire ne peuvent pas être membre du Conseil de surveillance et ne peuvent donc se voir attribuer une rémunération à ce titre.
Avantages de toute nature	8 538	M. Daniel Hofer a bénéficié d'une participation au paiement d'un loyer pour la location d'un bureau (du 1 ^{er} janvier au 31 août 2025)
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	157 092	Depuis le 1^{er} septembre 2023, M. Daniel Hofer bénéficie, en contrepartie d'un engagement de non-concurrence de 2 ans, d'une indemnité à verser pendant la même durée correspondant à 33 % de son salaire fixe et variable, calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles. Suite au départ de M. Daniel Hofer au 31 août 2025, 157 092€ lui ont été attribués au titre de sa clause de concurrence (du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025).
Régime de retraite supplémentaire	78 361	M. Daniel Hofer bénéficie d'un contrat de travail régi par le droit suisse et conclu avec la société JCDecaux Corporate Services GmbH (filiale suisse détenue indirectement à 100 % par JCDecaux SE). Au titre de l'article 7.1 de son contrat de travail, M. Daniel Hofer bénéficie d'une contribution de la société JCDecaux Corporate Services GmbH à ses plans de retraite auprès de deux organismes de retraite (La Bâloise et VZ), qui ne peut dépasser un montant déterminé (approx. CHF 110K), à charge pour M. Daniel Hofer de compléter s'il le juge utile. Le montant qui est versé annuellement à ces deux organismes de retraite s'élève à 110 139,60 CHF et ce, sans possibilité d'ajustement. En 2025, ce montant a été proratisé suite à son départ le 31 août 2025 et s'est élevé à 73.426,40 CHF.

Enfin, il est proposé à l'Assemblée Générale du 13 mai 2026 (20^{ème} résolution) de voter sur les éléments suivants de la rémunération versée au cours de l'exercice 2025 ou attribuée au titre du même exercice par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées à M. Gérard Degonse (Président du Conseil de surveillance).

M. GÉRARD DEGONSE

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération variable annuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée au titre de l'exercice 2025.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	107 000	M. Gérard Degonse perçoit une rémunération de JCDecaux SE en sa qualité de Président du Conseil de surveillance et de membre du Comité des rémunérations et des nominations.
Avantages de toute nature	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Régime de retraite supplémentaire	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.

3.9.2.4. Opérations réalisées sur les titres de JCDecaux SE par des dirigeants ou des personnes mentionnées à l'article L. 621- 18- 2 du Code monétaire et financier au cours de l'année 2025 (article 223- 26 du Règlement général de l'AMF)

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2025 sur les titres de JCDecaux par les personnes mentionnées ci-dessus sont les suivantes :

PERSONNE CONCERNÉE	QUALITÉ	DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER	NATURE DE L'OPÉRATION	DATE	NOMBRE D'OPÉRATIONS	MONTANT DES OPÉRATIONS
M. Jean-Charles DECAUX	Président du Directoire	Action	Acquisition	03/04/2025	1	50 569,71 euro
M. Jean-Charles DECAUX	Président du Directoire	Action	Acquisition	04/04/2025	2	73 626,78 euro
M. Jean-Charles DECAUX	Président du Directoire	Action	Acquisition	07/04/2025	2	52 944,72 euro
M. Jean-Charles DECAUX	Président du Directoire	Action	Acquisition	08/04/2025	1	33 333,26 euro
M. Jean-Charles DECAUX	Président du Directoire	Action	Acquisition	09/04/2025	2	42 269, 64 euro
JCDecaux Holding	Personne étroitement liée à Messieurs Jean-Charles DECAUX, Jean-François DECAUX et Jean-Sébastien DECAUX	Action	Acquisition	03/04/2025	1	1 011 668,56 euro
JCDecaux Holding	Personne étroitement liée à Messieurs Jean-Charles DECAUX, Jean-François DECAUX et Jean-Sébastien DECAUX	Action	Acquisition	04/04/2025	2	1 472 697,66 euro
JCDecaux Holding	Personne étroitement liée à Messieurs Jean-Charles DECAUX, Jean-François DECAUX et Jean-Sébastien DECAUX	Action	Acquisition	07/04/2025	2	1 058 839,53 euro
JCDecaux Holding	Personne étroitement liée à Messieurs Jean-Charles DECAUX, Jean-François DECAUX et Jean-Sébastien DECAUX	Action	Acquisition	08/04/2025	1	666 828,18 euro
JCDecaux Holding	Personne étroitement liée à Messieurs Jean-Charles DECAUX, Jean-François DECAUX et Jean-Sébastien DECAUX	Action	Acquisition	09/04/2025	2	845 211,15 euro

3.9.3. AUTRES INFORMATIONS

3.9.3.1. Informations sur les options de souscription d'actions Utilisation des autorisations données par l'Assemblée Générale.

Le dernier plan d'options de souscription d'actions du 13 février 2017 est venu à expiration le 13 février 2024. .

Aucune option n'a été attribuée depuis l'exercice 2017.

Caractéristiques des options de souscription

Attribution des options de souscription

L'attribution des options de souscription pour les non-mandataires sociaux et les mandataires sociaux est conditionnée à l'atteinte d'objectifs de résultats du Groupe et d'objectifs personnels appréciés sur une année.

Exercice des options de souscription

- Pour les mandataires sociaux

Les mandataires sociaux doivent exercer leurs options selon le même calendrier que les non-mandataires sociaux.

Par ailleurs, l'exercice des options par les mandataires sociaux est soumis à l'atteinte de conditions de performance sérieuses et exigeantes à satisfaire sur une année additionnelle, arrêtées chaque année par le Conseil de surveillance.

- Pour les non-mandataires sociaux

Aucune option ne peut être exercée avant le premier anniversaire de la date de la réunion du Directoire ayant attribué les options.

Chaque bénéficiaire peut exercer jusqu'à un tiers des options qui lui ont été attribuées à partir de la date du premier anniversaire de la date de la réunion du Directoire ayant attribué les options.

Chaque bénéficiaire peut exercer jusqu'à deux tiers des options qui lui ont été attribuées à partir de la date du deuxième anniversaire de la date de la réunion du Directoire ayant attribué les options.

Chaque bénéficiaire peut exercer la totalité des options qui lui ont été attribuées à compter de la date du troisième anniversaire et ce, jusqu'à la date du septième anniversaire de la date de la réunion du Directoire ayant attribué les options.

Conditions de conservation des options de souscription

Conformément à l'article L. 225- 185 du Code de commerce, le Conseil de surveillance a décidé de reconduire l'obligation, pour les membres du Directoire, de conserver un nombre d'actions issues des levées d'options correspondant à 25 % de la plus-value d'acquisition dégagée par l'intéressé lors de la levée desdites options divisée par la valeur de l'action lors de cette levée.

Rapport spécial du Directoire sur les options de souscription ou d'achat d'actions établi en application de l'article L. 225- 184 du Code de commerce.

- Options attribuées

Options attribuées aux mandataires sociaux

Durant l'exercice 2025, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux membres du Directoire de la Société. Les membres du Directoire doivent conserver un nombre d'actions issues des levées d'options tel que précisé ci-dessus.

Les membres du Conseil de surveillance ne bénéficient pas d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Options attribuées aux salariés non-mandataires sociaux

Durant l'exercice 2025, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux salariés non-mandataires sociaux de la Société.

- Options levées

Options levées par les mandataires sociaux

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les membres du Directoire.

Options levées par les salariés non-mandataires sociaux

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les salariés non-mandataires sociaux.

3.9.3.2. Informations sur les actions de performance

Utilisation des autorisations données par l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 16 mai 2023 a autorisé le Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de la date de cette Assemblée, à procéder à des attributions d'actions gratuites d'actions existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence dans la limite de 1 % du capital social, au jour de la décision de l'Assemblée Générale). Le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de la Société ne pouvait dépasser 0,16 % du capital au sein de cette enveloppe.

Cette autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2023 n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2023 mais a été utilisée au cours de l'exercice 2024 et au cours de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 14 mai 2025 a autorisé le Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de la date de cette Assemblée, à procéder à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence dans la limite de 3 % du capital social, au jour de la décision de l'Assemblée Générale). Le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de la Société ne peut dépasser 0,48 % du capital au sein de cette enveloppe.

Cette autorisation s'est substituée à celle donnée par l'Assemblée Générale du 16 mai 2023.

Cette autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2025 a été utilisée au cours de l'exercice 2025.

Historique des attributions d'actions de performance

INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE				
	PLAN N°2 (2024)	PLAN N°3(2025)	PLAN N°4(2025 BIS)	
Date d'Assemblée Générale	16 mai 2023	16 mai 2023	14 mai 2025	
Date du Directoire	6 septembre 2024	5 mai 2025	16 juillet 2025	
Nombre total d'actions de performance attribuées	1 676 838	18 201	8 203	
Nombre total d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux	130 026	0	0	
M. Emmanuel Bastide	37 534	0	0	
M. David Bourg	35 747	0	0	
M. Daniel Hofer	56 745	0	0	
Date d'acquisition des actions	Date de la décision du Directoire constatant la réalisation des conditions de performance après l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et/ou après l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	Date de la décision du Directoire constatant la réalisation des conditions de performance après l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et/ou après l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	Date de la décision du Directoire constatant la réalisation des conditions de performance après l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et/ou après l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	
Date de fin de période de conservation	les membres du Directoire bénéficiaires devront conserver 35 % des actions qui leur ont été attribuées pendant toute la durée de leur mandat	Aucune période de conservation	Aucune période de conservation	
Conditions de performance	Conditions de performance liées notamment au niveau de la marge opérationnelle du Groupe et au niveau du Free Cash Flow du Groupe.	Conditions de performance liées notamment au niveau de la marge opérationnelle du Groupe et au niveau du Free Cash Flow du Groupe.	Conditions de performance liées notamment au niveau de la marge opérationnelle du Groupe et au niveau du Free Cash Flow du Groupe	
Nombre d'actions acquises au 31/12/2025	Néant	Néant	Néant	
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31/12/2025	85 872	0	0	
Actions de performance restantes au 31/12/2025	1 590 966	18 201	8 203	

Si l'ensemble des actions de performance restantes au 31 décembre 2025 des plans 2024 et 2025 étaient attribuées et si ces actions étaient transférées suite à des augmentations de capital, cela représenterait une dilution de 0,76 % du capital de la Société au 31 décembre 2025.

Rapport spécial du Directoire sur les attributions d'actions de performance établi en application de l'article L. 225 - 197- 4 du Code de commerce

- Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2025, aucune action de performance n'a été attribuée aux membres du Directoire par la Société à savoir à MM. Emmanuel Bastide, David Bourg et Daniel Hofer (membre du Directoire jusqu'au 31 août 2025).

Pour mémoire, MM Jean-François et Jean-Charles Decaux ont renoncé à en percevoir depuis l'introduction en bourse de la Société en 2001. Les membres du Conseil de surveillance ne bénéficient pas d'attribution d'actions de performance.

- Actions de performance attribuées aux salariés non-mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2025, 26 404 actions de performance ont été attribuées à 3 salariés non-mandataires sociaux de la Société sous conditions de performance à réaliser en 2027 au plus tard.

Le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement aux 10 salariés non-mandataires sociaux de la Société les mieux dotés est de 26 404 actions.

La répartition des actions de performance attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires (hors mandataires sociaux) est la suivante :

Pour l'attribution d'actions de performance intervenue le 5 mai 2025

CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES
Salariés de la Direction Générale ou N- 1 des membres du Directoire	0
Autres salariés (2)	18 201
TOTAL	18 201

- Cours de l'action de 18,53€ (Conformément à la décision du Directoire du 4 avril 2025).

Pour l'attribution d'actions de performance intervenue le 16 juillet 2025

CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES
Salariés de la Direction Générale ou N- 1 des membres du Directoire	8 203
Autres salariés	0
TOTAL	8 203

- Cours de l'action de 18,53€ (Conformément à la décision du Directoire du 13 juin 2025).

Les actions de performance des bénéficiaires non mandataires sociaux ne seront soumises à aucune période de conservation.

Aucune action de performance attribuée en 2025 n'a été définitivement acquise par les bénéficiaires, qu'ils soient mandataires sociaux ou non, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3.9.4. SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION DU PERSONNEL

Les collaborateurs des filiales françaises sont associés aux résultats de JCDecaux au travers d'un dispositif d'intéressement collectif lié à la performance globale. Les accords d'intéressement conclu avec les Organisations syndicales de chaque filiale du Groupe ont été pensés pour encourager et motiver tous les collaborateurs éligibles à contribuer à une meilleure performance collective. Depuis 2022, des critères de performance en matière de responsabilité sociale sont intégrés dans les objectifs de l'intéressement. La réduction du taux de fréquence des accidents du travail est ainsi prise en compte dans les plans d'intéressement et ce, en cohérence avec l'engagement de JCDecaux dans le développement d'une Politique Santé Sécurité efficace.

Les salariés ont la possibilité d'investir tout ou partie de leur prime d'intéressement ou de participation dans des fonds du Plan d'Épargne Entreprise en lien avec la politique RSE de JCDecaux notamment en matière de transition écologique, de responsabilité sociale et d'éthique. Ainsi, à fin 2025, 40 % des encours financiers étaient placés dans des fonds qui présentent un objectif d'investissement durable. Trois fonds sur six du PEE sont labellisés (ISR et CIES) certifiant que les fonds d'épargne salariale respectent des critères sociaux et environnementaux.

Les salariés disposent d'un large choix d'investissement de leur épargne en offrant des stratégies de placement complémentaires. Ils peuvent notamment investir dans un fonds 100 % actions JCDecaux et ainsi partager les fruits du développement de leur entreprise dont ils sont alors actionnaires. En complément de la prime d'intéressement ou de la participation, JCDecaux verse un abondement aux salariés qui placent dans le PEE afin de les encourager à se constituer une épargne salariale.

3.10. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

3.10.1. LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

3.10.1.1. Procédure d'évaluation des conventions courantes

Conformément à l'article L.22- 10- 12 du code de commerce, le Conseil de surveillance a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions dites courantes remplissent bien ces conditions.

Cette procédure rappelle la définition de ce qu'est une convention réglementée et une convention portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et prévoit un mode d'identification interne par la Direction Juridique Groupe pour qualifier les conventions auxquelles JCDecaux SE est partie, de conventions réglementées ou de conventions courantes.

Elle prévoit également un réexamen annuel par le Comité d'audit puis par le Conseil de surveillance des conventions dites courantes conclues à des conditions normales entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux ou l'un de ses actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote ou avec une société ayant des dirigeants communs avec JCDecaux SE.

Cette procédure a également pour vocation de rappeler la procédure légale de contrôle des conventions réglementées.

Cette procédure est revue annuellement par le Conseil de surveillance, après recommandation du Comité d'audit, afin de prendre notamment en compte les éventuelles modifications législatives ou réglementaires, l'évolution des meilleures pratiques en la matière et les éventuelles difficultés d'application survenues au cours de l'exercice.

Lors de la réunion du 10 décembre 2025, le Conseil de surveillance, connaissance prise des conclusions du Comité d'audit, a constaté qu'aucune convention portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales n'était susceptible d'être requalifiée en convention réglementée et, après avoir procédé à la revue annuelle de la mise en œuvre de la procédure de détermination et d'évaluation des convention courante, a constaté qu'il n'y avait pas lieu d'y apporter de modification pour en renforcer l'efficacité.

3.10.1.2. Conventions et engagements réglementés consentis par la Société

Le Rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant ci-après prend acte de l'absence de convention réglementée au cours de l'exercice 2025. Ce rapport rend également compte des conventions réglementées déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun contrat de service entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat. Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué par la Société en faveur de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance.

3.10.1.3. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

À la connaissance de la Société, au cours de l'exercice 2025, aucune convention relevant de l'article L. 225- 37- 4, 2° du Code de commerce n'a été conclue.

3.10.2. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

À l'Assemblée générale de la société JCDecaux SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec M. Daniel Hofer, membre de votre directoire jusqu'au 31 août 2025

Pension de retraite

Nature et objet

Votre conseil de surveillance a décidé, lors de sa séance du 4 juillet 2014, d'autoriser la mise en place d'un régime de retraite au bénéfice de M. Daniel Hofer, sous condition de performance.

Lors de sa séance du 5 décembre 2019, votre conseil de surveillance a décidé d'autoriser la modification de la clause relative à la pension de retraite de M. Daniel Hofer avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 afin de supprimer la condition de performance qui était associée à ce versement.

Modalités

M. Daniel Hofer bénéficiait jusqu'au 31 août 2025, date de son départ à la retraite, d'un contrat de travail régi par le droit suisse conclu avec la société JCDecaux Corporate Services Gmbh (filiale suisse détenue indirectement à 100% par votre société).

Au titre de ce contrat, M. Daniel Hofer bénéficiait d'une contribution de la société JCDecaux Corporate Services Gmbh à ses plans de retraite auprès de deux organismes de retraite (La Bâloise et VZ), qui ne pouvait dépasser un montant déterminé (environ KCHF 110), à charge pour M. Daniel Hofer de compléter cette contribution s'il le jugeait utile.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant proratisé de 73 426 CHF (78.361 €) a été versé par la société JCDecaux Corporate Services Gmbh aux organismes de retraite au titre de cette convention.

Conventions sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec M. David Bourg, membre de votre directoire depuis le 15 janvier 2015

Indemnité de non-concurrence versée en cas de cessation effective du contrat de travail

Nature et objet

Votre conseil de surveillance a décidé, lors de sa séance du 4 décembre 2014, d'autoriser la mise en place d'une indemnité de non-concurrence qui serait versée par votre société à M. David Bourg en cas de cessation effective du contrat de travail qui le lie à votre société.

Modalités

Depuis le 15 janvier 2015, M. David Bourg bénéficie d'une clause de non-concurrence dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de la clause : deux ans à compter de la fin des relations contractuelles.
- Pays concernés : France, pays de l'Union européenne, Etats-Unis, Chine.
- Contrepartie financière : M. David Bourg bénéficiera, pendant une durée de deux ans, d'une indemnité mensuelle brute correspondant à 33 % de son salaire brut perçu (fixe plus variable), calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.

Aucun versement n'a eu lieu au titre de cette convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Avec M. Emmanuel Bastide, membre de votre directoire depuis le 1^{er} septembre 2014

Indemnité de non-concurrence versée en cas de cessation effective du contrat de travail

Nature et objet

Votre conseil de surveillance a décidé, lors de sa séance du 30 juillet 2014, d'autoriser la mise en place d'une indemnité de non-concurrence qui serait versée par votre société à M. Emmanuel Bastide en cas de cessation effective du contrat de travail qui le lie à votre société.

Modalités

Depuis le 1^{er} septembre 2014, M. Emmanuel Bastide bénéficie d'une clause de non-concurrence dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de la clause : deux ans à compter de la fin des relations contractuelles.
- Pays concernés : France, pays de l'Union européenne, Etats-Unis, Chine.

- Contrepartie financière : M. Emmanuel Bastide bénéficiera, pendant une durée de deux ans, d'une indemnité mensuelle brute, correspondant à 33 % de son salaire brut perçu (fixe plus variable), calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.

Aucun versement n'a eu lieu au titre de cette convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les Commissaires aux Comptes,

Forvis Mazars SA
Paris La Défense, le 31 mars 2026

Francisco SANCHEZ
Associé

KPMG S.A.
Paris La Défense, le 31 mars 2026

Jacques PIERRE
Associé

Guillaume SALOMMEZ
Associé

3.11. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L. 22- 10- 11 DU CODE DE COMMERCE)

Structure du capital de la Société

Ces éléments sont détaillés dans le chapitre « Capital et Actionnariat ».

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233- 11 du Code de commerce/liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote (hormis la privation des droits de vote des actions n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration de franchissement de seuil statutaire pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital - article 9 des statuts) ou aux transferts d'actions, ni de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233- 7 et L. 233- 12 du Code de commerce

Ces informations sont mentionnées dans le chapitre « Capital et Actionnariat ».

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Il n'existe pas de tels mécanismes.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire sont conformes à la loi et à la réglementation en vigueur.

Les règles applicables à la modification des statuts de la Société sont conformes aux textes en vigueur, la modification des statuts relevant de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sauf dans les hypothèses expressément envisagées par la loi.

Pouvoirs du Directoire en matière d'émission ou de rachat d'actions

Les pouvoirs donnés au Directoire en matière d'émission ou de rachat d'actions figurent au chapitre « Capital et Actionnariat ».

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Un contrat de financement conclu entre la Société et un pool bancaire en avril 2025 pour 825 millions d'euros est susceptible de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société.

De plus, les emprunts obligataires de 599,9 millions d'euros émis en 2020, 500 millions d'euros émis en 2022 et 600 millions d'euros émis en 2023 comportent une clause de changement de contrôle prévoyant la possibilité pour les porteurs de dette de demander le remboursement anticipé en cas de changement de contrôle accompagné d'une dégradation de la notation financière en catégorie spéculative ou d'un retrait du rating.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Les indemnités spécifiques en cas de rupture des relations de travail des membres du Directoire sont mentionnées au paragraphe 3.9. Rémunérations et avantages. Il n'existe pas d'engagement spécifique de versement d'indemnités en cas d'offre publique.

3.12. MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites à l'article 22 des statuts.

3.13. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L. 225- 68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Directoire a communiqué au Conseil de surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Après vérification et contrôle des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2025 arrêtés par le Directoire et après examen du Comité d'audit du 9 mars 2026, le Conseil de surveillance informe l'Assemblée Générale qu'il n'a pas d'observation à formuler sur ces comptes.

Le Conseil de surveillance n'a par ailleurs pas d'observation à formuler sur le rapport de gestion du Directoire dont il a examiné le projet lors de sa séance du 11 mars 2026.



ABRIBUS DIGITAL
57ème Rue - New-York



4

FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

4.1	Politique de maîtrise des risques	268	4.3	Contrôle interne et gestion des risques	277
4.1.1	Identification des risques	268	4.3.1	Objectifs du contrôle interne	277
4.1.2	Facteurs de risques	270	4.3.2	Organisation générale et procédures du contrôle interne	277
4.2	Assurance et couverture des risques	276	4.3.3	Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable	278

4.1. POLITIQUE DE MAÎTRISE DES RISQUES

4.1.1. IDENTIFICATION DES RISQUES

Pour assurer un développement pérenne de ses activités, le Groupe doit veiller en permanence à l'identification, la prévention et la bonne maîtrise des risques auxquels il est exposé.

Depuis 2010, le Groupe réalise annuellement une cartographie des risques qui répertorie les principaux risques liés à l'activité du Groupe et de ses filiales, y compris ceux initiés par ses relations d'affaires, produits et services.

LA DÉMARCHE REPOSE SUR L'IDENTIFICATION PUIS L'ÉVALUATION DES RISQUES SUIVANT 3 CRITÈRES : L'IMPACT, LA PROBABILITÉ D'OCCURRENCE ET LE NIVEAU DE MAÎTRISE ESTIMÉ.

Ainsi, chaque année, l'élaboration de la cartographie des risques est structurée autour de plusieurs groupes de travail animés par la Direction de l'Audit Interne :

- Un groupe de travail composé des principaux Directeurs Centraux du Groupe : le Corporate Juridique, la Finance, les Systèmes d'Informations, le Développement Durable, les Relations Investisseurs, le Bureau d'Études, la Fiscalité, les Fusions & Acquisitions, les Opérations Internationales, les Achats et les Ressources Humaines - Projets Internationaux
- Plusieurs groupes de travail composés de Directeurs Pays ou de Responsables de Zones : toutes les géographies du Groupe sont représentées
- Des groupes de travail composés de Directeurs Financiers, Juridiques ou Conformité au niveau Pays ou Zone.

Cette approche « Bottom Up » permet une identification des risques par les activités et par les processus. Puis chacun des risques identifiés est évalué par les Directeurs centraux (avec une perspective fonctionnelle) et par les Directeurs Pays (avec une sensibilité et une perspective opérationnelle).

Sur le fondement des résultats de la cartographie, les risques définis comme « majeurs » font l'objet d'une fiche détaillée. Plus spécifiquement, les fiches détaillées des risques extra-financiers décrivent le risque, les contrôles à mettre en place, la personne responsable, les politiques et plans d'actions à entreprendre, ainsi que la surveillance à instaurer. Elles sont établies en lien avec les Fonctions en charge du suivi opérationnel des risques majeurs identifiés et elles permettent de veiller à ce que les plans d'actions appropriés soient mis en œuvre.

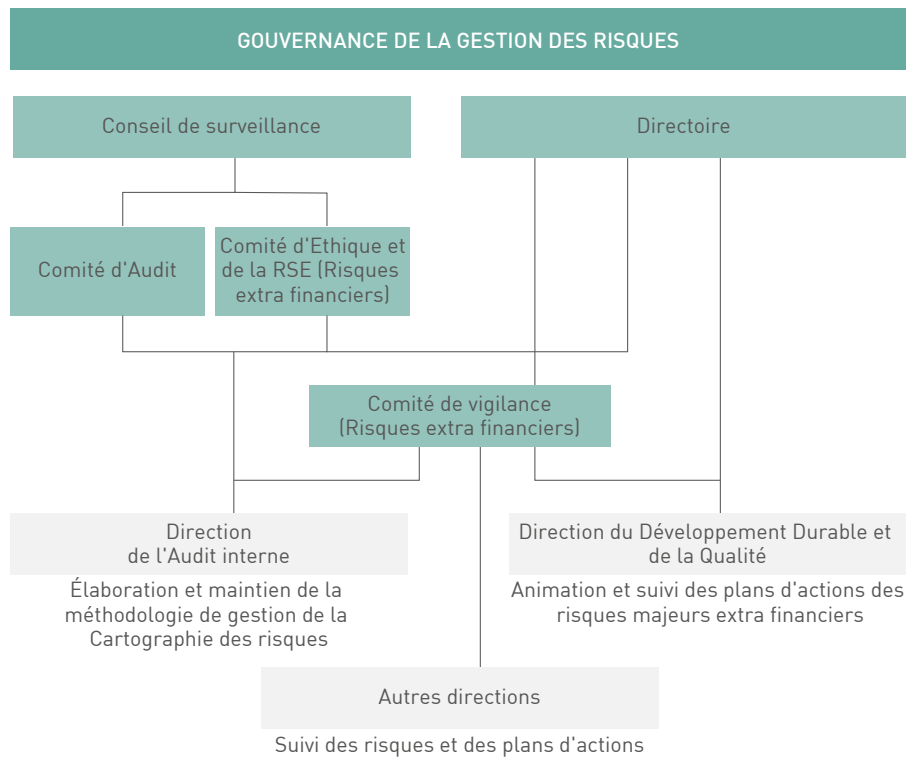
En particulier, le Comité de Vigilance et le Comité Ethique et RSE revoient et suivent les impacts, risques et opportunités extra financiers identifiés comme majeurs suite aux résultats de l'analyse de double matérialité.

En 2023, un travail a notamment été initié sur l'évaluation des risques (risques physiques et risques de transition) et opportunités climatiques. Une série d'entretiens a été menée avec plusieurs directions et métiers afin d'obtenir une perception spécifique de ces risques par métier, par activité et par géographie. Ce travail s'est poursuivi en 2024 avec une évaluation de l'impact qualitatif plus précise. Les risques et opportunités matériels ont été validés par le Directoire en 2024.

Conformément à la CSRD, une analyse de double matérialité a été réalisée afin d'identifier les impacts, risques et opportunités matériels. En 2025, une mise à jour a été menée afin d'aligner cette analyse avec la cartographie des risques du Groupe. Les résultats et actions associées figurent dans la section relative à l'analyse de la double matérialité de l'état de durabilité (voir chapitre 2.1.1.4.2. *Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)*).

Par ailleurs, une auto-évaluation annuelle est demandée à chacune des filiales sur le fondement des risques majeurs, et ses résultats sont contrôlés lors de chaque audit sur site réalisé par l'Audit Interne. Ce dernier établit chaque année son plan d'audit qui comprend des audits terrain et des contrôles à distance.

Le Directoire et le Comité d'Audit assurent un suivi régulier de l'identification et de l'évaluation des risques et en rendent compte au Conseil de surveillance.



4.1.2.1. Risques liés à l'activité du Groupe

4.1.2.1.1. Famille : Risques de Fraude, Corruption, Entente

Dans cette famille, le Groupe a identifié les risques relatifs à l'éthique des affaires à diverses étapes de la chaîne de valeurs : dans les relations avec ses clients (annonceurs, agences notamment), avec ses mandants (villes, collectivités territoriales, sociétés gestionnaires de transport notamment) ou avec ses fournisseurs. Le risque lié à des pratiques fiscales non responsables fait également partie de cette catégorie.

FACTEUR DE RISQUE	IMPACT	PROBABILITÉ D'OCCURENCE	ÉVALUATION NETTE DU RISQUE
RISQUES DE FRAUDE, CORRUPTION, ENTENTE			
Risque lié à l'éthique des affaires - lutte anti-corruption [ESG]	**	*	*

Présentation du risque

L'activité du Groupe est très fortement liée à la qualité et l'intégrité des relations entretenues avec ses mandants (villes, collectivités territoriales, sociétés gestionnaires de transport...). La réputation du Groupe et son historique en matière d'intégrité sont des éléments essentiels à son activité et, en particulier, à son accès aux différents marchés publics et privés.

La conduite éthique des affaires est aussi un enjeu important permettant de préserver la pérennité des relations avec les clients annonceurs et les partenaires du Groupe, et de maintenir sa réputation d'excellence sur le marché.

JCDecaux est aussi particulièrement vigilant au respect de l'éthique des affaires dans le cadre des opérations de croissance externe, notamment dans les pays considérés comme sensibles sur le plan de la corruption.

Gestion du risque

Le Groupe a consigné, dès 2001, dans une Charte Éthique, les principes et règles éthiques à respecter dans la conduite des affaires du Groupe.

Cette Charte Éthique, révisée en 2018 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Sapin II en France, fait l'objet d'une large diffusion auprès de l'ensemble des sociétés et des collaborateurs du Groupe.

Cette Charte, son mode de diffusion ainsi que le rôle du Comité d'Éthique et de la RSE en charge de veiller à sa bonne application, sont présentés au *chapitre 2.1.1.2.1. Présentation de la gouvernance (GOV-1)* et au *chapitre 3. Gouvernement d'entreprise*.

Les informations concernant le suivi et la gestion des risques liés à l'éthique des affaires et à la lutte anti-corruption, sont disponibles dans le *chapitre 2.1.4 Adopter une conduite exemplaire des affaires (ESRS G1)*.

4.1.2.1.2. Famille : Risques de Conformité aux lois et réglementations

Plusieurs risques majeurs traités au titre de la CSRD se retrouvent dans cette famille :

FACTEUR DE RISQUE	IMPACT	PROBABILITÉ D'OCCURENCE	ÉVALUATION NETTE DU RISQUE
RISQUES DE CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTATIONS			
Risque lié au non-respect des droits humains / salariés [ESG]	***	*	*
Risque lié au non-respect des droits humains / fournisseurs [ESG]	**	*	*
Risque lié à la protection des données à caractère personnel et au non-respect de la vie privée [ESG]	**	**	*

RISQUE LIÉ AU NON-RESPECT DES DROITS HUMAINS / SALARIÉS [ESG]

Présentation du risque

Le Groupe JCDecaux est présent dans plus de 80 pays et 21,4 % des ETP du Groupe se situent dans des pays n'ayant pas ratifié l'ensemble des Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Pour autant, l'ensemble des collaborateurs du Groupe doit bénéficier du respect de ses droits humains fondamentaux, comme énoncé dans la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales de JCDecaux.

Gestion du risque

L'ensemble des informations concernant le suivi et la gestion des risques liés aux droits humains est disponible dans le *chapitre 2 - 2.1.3.1.5. Droits humains (S1-1, S1-4, S1-5, S1-17)*.

RISQUE LIÉ AU NON-RESPECT DES DROITS HUMAINS / FOURNISSEURS [ESG]

Présentation du risque

Les fournisseurs sont au cœur des processus qualité du Groupe. JCDecaux a fait le choix de confier la production de ses produits et solutions à des tiers de confiance. Une partie de ces fournisseurs est située dans des pays n'ayant pas ratifié l'ensemble des Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Pour autant, JCDecaux demande à ses fournisseurs clefs et nouveaux fournisseurs de se conformer à ces standards internationaux à travers son Code de Conduite Fournisseurs dont il exige la ratification.

Gestion du risque

Les informations concernant le suivi et la gestion de ces risques sont disponibles dans les *chapitres Promouvoir l'éthique avec nos partenaires* et *2.1.4.4 Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)* du présent Document d'Enregistrement Universel. Dans ce chapitre sont également présentés les plans d'actions actuellement en place.

RISQUE LIÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET AU NON-RESPECT DE LA VIE PRIVÉE [ESG]

Présentation du risque

Dans le cadre et pour les besoins de ses différentes activités, les sociétés du Groupe JCDecaux sont amenées à traiter des données à caractère personnel. Ces données concernent à la fois des personnes externes à l'entreprise, notamment les contacts personnes physiques des tiers avec lesquelles elles entretiennent des relations commerciales (clients, prestataires, fournisseurs, bailleurs, concédants, etc.), les usagers des services de vélos en libre-service ou encore les candidats à l'embauche et, en leur qualité d'employeur, leurs salariés et autres membres du personnel. JCDecaux garantit à l'ensemble des personnes concernées la protection de leur vie privée et de leurs données à caractère personnel ainsi que l'exercice des droits dont elles bénéficient, dans le respect des réglementations applicables.

Gestion du risque

Afin de réduire le risque associé à des traitements non-responsables ou à des violations de données, JCDecaux a mis en place un dispositif dédié :

- Une gouvernance spécifique a été mise en place : constitution d'un Comité de pilotage « RGPD », nomination d'un Data Protection Officer (DPO) ou d'un Privacy Manager dans chaque filiale localisée au sein de l'UE, implication de la Direction Juridique de chaque pays/zone hors UE
- Des politiques et procédures dédiées à la protection des données personnelles ont été publiées et déployées sur l'ensemble des entités Groupe concernées
- Des actions de formation (digital learning) ont été menées afin de sensibiliser l'ensemble du personnel à ces enjeux
- Afin d'assurer la sécurité des Systèmes d'Information, un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), assisté d'un réseau de correspondants régionaux et de managers SI présents dans chaque pays du Groupe, déploie la Politique Sécurité Informatique de JCDecaux.

Les informations concernant le suivi et la gestion de ces risques sont disponibles dans les chapitres 2.1.3.3.3. *Protection des données à caractère personnelles des utilisateurs finaux (S4-1)* et 2.1.3.3.4. *Assurer la protection des données à caractère personnel (S1-1, S1-4, S1-5)* du présent Document d'Enregistrement Universel.

4.1.2.1.3. Famille : Risques financiers

Par son activité, le Groupe peut être plus ou moins exposé à des risques financiers (notamment le risque de liquidité et de financement, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les risques induits par la gestion financière, en particulier le risque de contrepartie). Les informations concernant les risques financiers sont disponibles dans le chapitre « Annexes aux comptes consolidés », en p. 352 à 354 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les 2 principaux risques identifiés sur cette famille sont les suivants :

FACTEUR DE RISQUE	IMPACT	PROBABILITÉ D'OCCURENCE	ÉVALUATION NETTE DU RISQUE
RISQUES FINANCIERS			
Risque Marché-lié à la conjoncture économique	***	***	***
Risque de financement (dont liquidité et taux d'intérêts)	**	*	*

RISQUE LIÉ À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Présentation du risque

En cas de récession mondiale, le secteur de la publicité et de la communication est susceptible de subir plus fortement les variations d'activité du fait d'une possible réduction générale du budget communication des annonceurs.

La crise économique suite à la crise sanitaire de la Covid-19 illustre parfaitement ce risque de retournement brutal et non prévisible des marchés.

Le Groupe doit en outre faire face au caractère cyclique du marché de la publicité. Notre secteur d'activité est fortement lié à l'évolution du PIB des pays dans lesquels le Groupe est présent. Une accélération ou un ralentissement significatif de l'activité économique d'un pays peut impacter substantiellement le niveau d'activité, et donc le chiffre d'affaires du Groupe.

Gestion du risque

La présence du Groupe sur des marchés géographiquement diversifiés permet de minimiser les effets d'une éventuelle baisse générale du secteur du fait de réactions disparates et décalées des marchés des pays dans lesquels il est implanté. La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée en p. 8 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La Direction Générale et la Direction financière du Groupe demeurent particulièrement attentives aux structures de coûts et adoptent des plans d'action pour maintenir le niveau de rentabilité du Groupe.

RISQUE DE FINANCEMENT

Présentation du risque

Le Groupe est exposé à différents risques financiers notamment les risques de liquidité et de financement. Son objectif est de minimiser ces risques, par le choix de politiques financières adaptées.

Gestion du risque

Les informations concernant le suivi et la gestion de ces risques sont disponibles dans le chapitre 7.1. Risques liés à l'activité et politique de gestion de ces risques, en p. 352 du présent Document d'Enregistrement Universel.

4.1.2.1.4. Famille : Risques Stratégiques

Par son activité, le Groupe peut être confronté à plusieurs risques stratégiques : la capacité à adresser les changements de business model ou la chute brutale des audiences en font partie. Les principaux risques de cette famille sont les suivants :

FACTEUR DE RISQUE	IMPACT	PROBABILITÉ D'OCCURENCE	ÉVALUATION NETTE DU RISQUE
RISQUES STRATÉGIQUES			
Risque lié à l'acceptabilité sociale de la publicité	**	**	**
Attaque informatique sur les systèmes-clés de l'entreprise	***	**	**
Risque de piratage digital des mobiliers et de diffusion de contenu inapproprié [ESG]	***	**	**
Risque lié au changement du modèle d'affaires	***	**	**

RISQUE LIÉ À L'ACCEPTABILITE SOCIALE DE LA PUBLICITÉ

Présentation du risque

D'un point de vue général, le marché de la communication extérieure est réglementé aux niveaux local et national, dans la plupart des pays dans lesquels le Groupe est présent, en ce qui concerne le type (affichage analogique/digital), la luminosité, la densité, la taille et l'implantation des supports publicitaires et du Mobilier Urbain en agglomération et hors agglomération, mais aussi en ce qui concerne le contenu des visuels autorisés.

Les réglementations évoluent généralement vers une diminution du nombre global de dispositifs publicitaires et/ou une réduction de leur taille, et les autorités locales s'orientent vers une application plus stricte des réglementations existantes. Une partie des dispositifs publicitaires, notamment dans le domaine de l'affichage, pourrait ainsi à terme devoir être retirée ou repositionnée dans certains pays.

Gestion du risque

En France, où la pression règlementaire est forte et ancienne (via notamment les Règlements Locaux de Publicité qui réglementent les dispositifs situés en extérieur), JCDecaux dispose de compétences et d'une organisation dédiées (via la Direction des Relations Institutionnelles, la Direction de la Coordination Règlementaire et un Pôle Affaires Publiques composé de juristes spécialisés) pour veiller à l'application de la réglementation et en suivre toutes les évolutions, afin d'anticiper et de gérer au mieux ce risque.

Sur nos autres géographies, nous n'avons pas identifié de pression similaire nécessitant à ce stade, la mise en place d'une organisation comme celle présente en France.

Par ailleurs, s'agissant de l'environnement, principal objet des propositions de loi, le groupe a pris depuis plusieurs années de nombreuses mesures. JCDecaux est la seule entreprise du secteur de la communication extérieure au monde à avoir rejoint en 2019 le RE 100 (coalition internationale des entreprises engagées vers l'objectif 100 % énergies renouvelables). En 2025, JCDecaux est référencé dans la prestigieuse liste A du CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) pour la troisième année consécutive, maintenant le Groupe au niveau « Leadership ». Le Groupe est également classé OR par EcoVadis et est par ailleurs référencé dans le classement MSCI (AAA).

Pour réduire son empreinte carbone et faire face aux risques du dérèglement climatique, JCDecaux a défini une Stratégie Climat ambitieuse à l'échelle du Groupe, alignée sur les ambitions de l'Accord de Paris et visant le Net Zéro Carbone en 2050. Pour ce faire et après s'être engagé, JCDecaux a validé en 2024 ses objectifs de réduction de ses émissions en valeur absolue à court et long terme via l'initiative Science-Based Targets (SBTi).

Dans une démarche proactive, JCDecaux a souhaité renforcer l'application des recommandations de la TCFD (Taskforce on Climate-related Financial Disclosures), en réalisant en 2024 une analyse de risques tenant compte de différents scénarios climatiques.

Plus d'informations sont disponibles dans les *chapitres 2.1.2.1. Déployer une Stratégie Climat ambitieuse visant le net zéro (ESRS E1), et 2.1.2.1.1. Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3 et IRO-1)* du présent Document d'Enregistrement Universel.

ATTAQUE INFORMATIQUE SUR LES SYSTÈMES-CLÉS DE L'ENTREPRISE

Présentation du risque

Le Groupe s'appuie sur des systèmes d'information complexes à l'appui de ses activités commerciales, industrielles et de gestion. Les principaux risques sont liés à l'intégrité et au maintien de la capacité opérationnelle de ces systèmes.

Gestion du risque

Les systèmes d'information du Groupe font l'objet de protections à plusieurs niveaux : les centres informatiques sont sécurisés, les accès aux logiciels contrôlés, les systèmes d'affichage audités. Ces protections concernent notamment la plateforme informatique en charge de la préparation et de la diffusion des campagnes publicitaires digitales. Cette plateforme s'appuie sur un réseau privé et est opérée par les équipes JCDecaux conformément à des règles strictes de contrôle et d'audit de bout en bout des accès. Elle est surveillée 24h/24 et 7j/7 afin de détecter puis de traiter en temps réel les éventuelles anomalies de fonctionnement.

Par ailleurs, des plans de reprise d'activité visant à garantir la continuité des opérations du Groupe sont testés plusieurs fois par an. En outre, afin d'améliorer de façon continue la sécurité des systèmes informatiques et limiter les conséquences d'éventuels dysfonctionnements sur les métiers du Groupe, les différents risques (sinistre affectant les centres informatiques, défaillance d'équipements, de moyens en télécommunication, manquements aux règles de sécurité, erreurs humaines,...) sont régulièrement évalués. Ces évaluations donnent lieu au renforcement des moyens mis en place et/ou au développement de nouvelles protections permettant d'améliorer la lutte contre les tentatives d'intrusion, la divulgation d'informations confidentielles, la perte ou l'altération de données, la perte de traçabilité, etc.

Enfin, le Groupe a complété sa politique IT en souscrivant auprès d'une compagnie d'assurance de premier plan, une police d'assurance Cyber Enterprise Risk Management afin de couvrir les conséquences financières d'une atteinte aux Systèmes Informatiques et aux données personnelles ou confidentielles détenues et gérées par le Groupe.

RISQUE DE PIRATAGE DIGITAL DES MOBILIERS ET DE DIFFUSION DE CONTENU INAPPROPRIÉ [ESG]

Présentation du risque

JCDecaux diffuse près de 150 000 campagnes sur plus de 50 000 écrans digitaux exploités dans 72 pays. Pour le Groupe, toute tentative externe ou interne d'accéder aux écrans numériques de ces mobiliers dans le but de diffuser des messages non contrôlés est un risque majeur, susceptible d'impacter ses résultats comme d'affecter sa réputation et sa capacité à proposer une offre numérique crédible aux clients annonceurs. Les principaux risques identifiés sont des risques de défacement ou d'atteinte à la continuité de service. Avec des effets d'autant plus graves dans ce dernier cas, que les messages diffusés pourraient être offensants et néfastes.

Gestion du risque

JCDecaux a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique IT complète pour se prémunir du risque de tentatives de piratage de son contenu numérique. Sous la responsabilité Corporate de la Direction des Infrastructures rattachée au Directeur des Systèmes d'Information du Groupe et in fine au Directeur Général Finance, SI et Administration, une politique robuste de sécurité informatique a été mise en place, avec le déploiement de principes d'architecture au niveau du Groupe et applicable dans tous les pays, d'outils de monitoring et de surveillance 24/7, via notamment un SOC de procédures et de guides opératoires, de dispositifs de contrôles (Audits, tests de vulnérabilité, etc), de travaux de veille cybersécurité, afin d'assurer la couverture de l'ensemble des risques identifiés. En 2025, JCDecaux a renouvelé sa certification ISO 27001 du système de diffusion digital, ce qui témoigne de l'engagement du Groupe à poursuivre l'amélioration de la cybersécurité engagée depuis plusieurs années.

Les informations concernant le suivi et la gestion de ces risques sont disponibles dans le *chapitre 2.1.3.3.3 Assurer la sécurité de nos activités digitales (S4-1, S4-4, S4)* du présent Document d'Enregistrement Universel

RISQUE LIÉ AU CHANGEMENT DU MODELE D'AFFAIRES

Présentation du risque

Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel en constante évolution, notamment sous l'effet des évolutions technologiques et des nouveaux usages. Ces transformations sont susceptibles de modifier les conditions d'accès aux marchés ainsi que la dynamique concurrentielle, conduisant le Groupe à adapter en continu son offre et ses modes de commercialisation afin de maintenir son niveau de compétitivité.

Gestion du risque

Les informations concernant le suivi et la gestion de ce risque sont disponibles dans le chapitre 1.7 Stratégie du Groupe en page 24 du présent Document d'Enregistrement Universel.

4.1.2.1.5. Famille : Risques Opérationnels & RH

Dans cette famille, le Groupe a identifié les risques opérationnels liés à ces différentes activités (notamment lors de la vente d'espaces publicitaires ou lors des activités d'affichage, d'entretien et de maintenance). Cette catégorie traite notamment des risques liés au développement du capital humain, du risque de harcèlement ou encore du risque de perte d'un collaborateur clé de l'entreprise.

FACTEUR DE RISQUE	IMPACT	PROBABILITÉ D'OCCURENCE	ÉVALUATION NETTE DU RISQUE
RISQUES OPÉRATIONNELS & RH			
Risque lié à la santé sécurité des collaborateurs et sous-traitants [ESG]	**	**	**
Attraction et rétention des talents [ESG]	**	**	**

SANTÉ SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS ET DES SOUS-TRAITANTS [ESG]

Présentation du risque

En tant qu'afficheur publicitaire et fournisseur de supports de mobiliers, JCDecaux est un employeur de terrain, notamment dans des environnements urbains. C'est pourquoi la Santé et Sécurité au Travail constitue l'une des priorités de JCDecaux sur le volet social de son activité. Plus précisément, le personnel opérationnel et de terrain, qui représente près de 50 % de l'effectif total du Groupe en 2025, est le plus exposé aux risques d'accidents et incidents. En effet, ses activités peuvent inclure le travail en hauteur, l'usage d'électricité ou la proximité d'équipements électriques, la conduite routière ou la proximité de routes ou voies ferrées et le travail dans des lieux à forte densité du public

Gestion du risque

Les informations concernant le suivi et la gestion de ces risques sont disponibles dans le *chapitre 2.1.3.1.8 Faire rayonner une culture de Santé-Sécurité exemplaire (S1-1, S1-4, S1-5, S1-14)* du présent Document d'Enregistrement Universel.

ATTRACTION ET RÉTENTION DES TALENTS [ESG]

Présentation du risque

Dans un contexte général de pénurie des candidatures, JCDecaux doit se montrer attractif sur le marché de l'emploi pour attirer de nouveaux talents d'une part, et performant en tant qu'employeur pour assurer leur rétention d'autre part. À ces effets, le Groupe s'emploie non seulement à créer des conditions de travail favorables à l'épanouissement et à la réalisation des ambitions de chacun de ses collaborateurs, mais aussi à gagner en visibilité, en notoriété et à se rendre désirable sur le marché de l'emploi grâce au renforcement de sa marque employeur. Depuis 2022, « L'Attraction et la Rétention des talents » a été identifiée comme un risque majeur.

Gestion du risque

En 2024, JCDecaux a élaboré sa politique d'Égalité professionnelle Femme/Homme, approuvée par le Directoire fin 2024 et déployée depuis janvier 2025 dans toutes les filiales du Groupe. Cette politique, partie intégrante de la Politique Sociale Groupe formalisée en 2023, vise à augmenter la proportion et équilibrer les opportunités pour les femmes ainsi qu'à atteindre une égalité de traitement et de chances entre les femmes et les hommes dans le Groupe. Les informations complémentaires concernant le suivi et la gestion de ces risques sont disponibles dans le *chapitre 2.1.3.1 Agir en employeur responsable (ESRS S1)* du présent Document d'Enregistrement Universel.

4.1.2.1.6. Famille : Risques exogènes

Cette famille regroupe l'ensemble des risques liés à des catastrophes naturelles ou liés à des facteurs externes d'ordre social, politique, climatique ou pandémique.

En effet, du fait de son implantation dans de très nombreux pays, le Groupe peut subir les effets liés à de tels événements.

FACTEUR DE RISQUE	IMPACT	PROBABILITÉ D'OCCURENCE	ÉVALUATION NETTE DU RISQUE
RISQUES EXOGENES			
Risque de catastrophe naturelle ou sociale (y compris pandémie et changement climatique) [ESG]	***	*	***

RISQUE DE CATASTROPHE NATURELLE OU SOCIALE (Y COMPRIS PANDEMIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE) [ESG]

Présentation du risque

Le risque de catastrophe naturelle ou de pandémie recouvre de nombreux enjeux couverts par plusieurs risques de la cartographie:

- Enjeux d'ordre général:
 - Risque lié à la dégradation de la conjoncture économique
 - Risque lié à la chute des audiences urbaines et dans les moyens de transports
- Enjeux opérationnels:
 - Risque lié aux indisponibilités / restrictions d'accès aux locaux ou aux dispositifs de l'entreprise
 - Risque lié à la mise en oeuvre des nouvelles conditions de travail et enjeux de sécurité associés.
- Enjeux humains:
 - Risque lié à des événements pouvant mettre en danger la santé des collaborateurs
 - Risque lié à l'incapacité de gérer les risques psychologiques et d'assurer le bien-être des équipes
- Enjeux financiers:
 - Risque lié à la défaillance de clients clés
 - Risque de manque de liquidités

Les risques physiques résultant du changement climatique peuvent être liés à des événements (aigus) ou à des modifications à plus long terme (chroniques) des régimes climatiques. Les risques physiques peuvent avoir des implications financières pour les organisations, comme des dommages directs sur leurs actifs ou des impacts indirects dus à la perturbation de la chaîne d'approvisionnement. Les performances financières des organisations peuvent également être affectées par des changements dans la disponibilité, l'approvisionnement et la qualité de l'eau, la sécurité alimentaire et les événements de températures extrêmes affectant les locaux, les opérations, la chaîne d'approvisionnement, les besoins en transport et la sécurité des employés.

Le changement climatique constitue donc un défi majeur d'adaptation des activités et des opérations de JCDecaux dans plus de 80 pays d'implantation, avec des risques physiques et de transition à différents niveaux d'exposition et de sévérité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur : accès aux ressources, hausse du coût de l'énergie, pression des régulateurs et autres parties prenantes (clients, collaborateurs, partenaires, usagers, société civile...).

Gestion du Risque

Ce risque recouvrant plusieurs risques couverts par la cartographie, les informations concernant la gestion et le suivi de ces risques sont décrites et référencées dans les paragraphes qui précèdent ainsi que dans le *chapitre 2.1.2.1. Déployer une stratégie climat ambitieuse visant le Net Zero (ESRS1-E1) Adaptation au changement climatique* du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le Groupe considère que cette présentation couvre les principaux risques significatifs.

Les risques jugés non-significatifs mais présentés en conformité avec la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) sont décrits dans le *chapitre 2.1.1.5. Autres informations ESG (volontaires)* du document.

Focus Risques climatiques

Les risques climatiques représentent à la fois les risques de transition et les risques physiques liés au changement climatique.

La transition vers une économie bas-carbone peut nécessiter d'importants changements politiques, juridiques, technologiques et commerciaux pour répondre aux exigences d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique. En fonction de la nature, de la rapidité et de l'orientation de ces changements, les risques de transition peuvent poser des niveaux variables de risques financiers et de réputation aux organisations.

4.2. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

Politique d'assurances

Compte-tenu de l'homogénéité de ses activités dans les différents pays où il les exerce, la politique du Groupe est de couvrir ses risques essentiels de façon centralisée par des polices d'assurance mondiales souscrites par JCDecaux SE auprès de compagnies d'assurance de premier plan disposant d'un réseau international, notamment en ce qui concerne les risques de dommages aux biens/pertes d'exploitation ainsi que les risques de mise en jeu de la responsabilité civile des sociétés du Groupe et des mandataires sociaux.

Cette politique permet à la fois d'avoir accès à des niveaux de garanties importants, à des conditions de tarification globalisées et de s'assurer que le niveau des garanties et des franchises dont bénéficient les sociétés du Groupe, tant en France qu'à l'étranger, est conforme aux risques potentiels identifiés et à la politique du Groupe en matière de couverture des risques.

Le Groupe peut être amené à souscrire des couvertures locales et/ou spécifiques afin de respecter les réglementations locales en vigueur ou pour répondre à des exigences particulières. Les risques purement locaux comme la garantie des risques associés aux véhicules à moteur sont couverts par chaque pays, sous leur responsabilité.

Pour les risques essentiels, les couvertures mondiales du Groupe interviennent en différence de conditions et/ou différence de limites en cas d'insuffisance des garanties locales.

La politique de gestion des assurances consiste à identifier des risques majeurs en recherchant ceux dont les conséquences seraient les plus importantes pour les tiers, pour les collaborateurs ou pour le Groupe.

Tous les risques significatifs sont couverts par le programme d'assurances mondial du Groupe, celui-ci ne conservant en auto-assurance que les risques de fréquence. Ainsi, afin d'optimiser ses coûts d'assurance et avoir une bonne maîtrise des risques, le Groupe s'auto-assure, par l'effet des franchises d'assurance, pour les risques à fréquence récurrente dans le cadre de l'activité, ainsi que pour les risques d'amplitude moyenne ou faible, essentiellement au titre des polices Dommages/Pertes d'Exploitation, Responsabilité Civile et Flotte automobile.

Le Groupe JCDecaux a pour politique de ne pas transférer ses risques à des assureurs dont la notation financière n'est pas de premier plan.

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation à une période donnée et ne peut pas être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est en effet susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction de l'occurrence de sinistres, de l'apparition de nouveaux risques, ou des conditions du marché.

4.3. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le Directeur de l'Audit Interne du Groupe, en collaboration avec le Directeur Juridique Groupe, a rassemblé les éléments constitutifs du rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques mis en place par la Société et en a rendu compte au Comité d'audit et au Président du Conseil de surveillance.

Le processus de contrôle interne de la Société s'appuie sur le cadre de référence applicable au dispositif de contrôle interne, complété du Guide d'application établi sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ces éléments ont été présentés au Directoire qui les a jugés conformes aux dispositifs existants dans le Groupe. Ils ont également été communiqués aux Commissaires aux comptes pour leur permettre d'établir leur propre rapport ainsi qu'au Comité d'audit et au Conseil de surveillance.

4.3.1. OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Les politiques en place dans le Groupe visent à s'assurer que ses activités et les comportements de ses membres se conforment aux lois et règlements, aux normes internes et aux bonnes pratiques applicables, s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par la Société, concourent à la préservation des actifs du Groupe, que les éléments d'information financière et comptable communiqués tant en interne qu'en externe reflètent avec sincérité la situation de l'activité du Groupe et sont conformes aux normes comptables en vigueur.

D'une façon générale, le dispositif du contrôle interne du Groupe doit contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les procédures de contrôle interne du Groupe s'appliquent à un périmètre comprenant les sociétés contrôlées et les co-entreprises et ne s'appliquent pas aux participations minoritaires. Ces procédures résultent d'une analyse des principaux risques opérationnels et financiers liés à l'activité du Groupe et de ses filiales, y compris les risques créés par ses relations d'affaires, produits et services.

Elles font l'objet d'une diffusion aux personnels concernés et leur mise en œuvre s'appuie sur les directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. L'Audit Interne est en charge de contrôler le respect des procédures en place et d'identifier, le cas échéant, la faiblesse desdites procédures.

4.3.2. ORGANISATION GÉNÉRALE ET PROCÉDURES DU CONTRÔLE INTERNE

4.3.2.1. La gestion des risques

L'environnement de contrôle est un élément important de la gestion des risques du Groupe.

Les principales Directions contribuant au dispositif de contrôle interne

Cet environnement de contrôle s'appuie sur les Directions opérationnelles (Territoires et Institutions, Commerce et Développement, Exploitation Internationale, Achats et Ressources Humaines - Projets Internationaux) et fonctionnelles (Audit Interne, Juridique Groupe, Services Financiers Corporate, Systèmes d'Information, Développement Durable et Qualité).

Depuis son introduction en bourse en 2001, la Société a cherché à renforcer le contrôle interne et à développer une culture de la gestion des risques. Ainsi, la fonction d'Audit Interne a été créée en 2004. Elle est aujourd'hui rattachée directement au Président du Directoire et au Président du Comité d'Audit.

L'Audit Interne vérifie le respect, la pertinence et l'efficacité des procédures de contrôle interne dans le cadre des audits qu'il réalise dans les sociétés du Groupe selon un programme présenté au Comité d'Audit du Groupe. Ce programme fait l'objet d'un suivi par ce Comité d'Audit. Les travaux de l'Audit Interne s'appuient sur des audits et des modes opératoires constamment revus et améliorés. Les conclusions d'audit sont diffusées au Directoire et systématiquement suivies de plans d'actions, correctifs si nécessaire. Ces travaux et conclusions font l'objet de communications et d'échanges avec les Commissaires aux comptes.

La Direction Juridique Groupe recense pour toutes les sociétés du Groupe l'ensemble des litiges et des risques identifiés significatifs (nature, montants, procédure, niveau de risques), en fait un suivi régulier, croise ces informations avec celles détenues par la Direction du Contrôle Financier Corporate et en rend compte au Directoire, au Comité d'Audit et aux Commissaires aux comptes deux fois par an.

La Direction du Contrôle Financier Corporate retrace, au travers des informations remontées par les filiales françaises et étrangères, l'évolution de leur performance, établit des comparaisons entre elles et procède à des analyses spécifiques sur les coûts et les investissements. Au sein de la Direction du Contrôle Financier Corporate, une équipe de contrôleurs est responsable du suivi financier des filiales étrangères du Groupe. Les Directeurs Financiers des filiales sont régulièrement informés des évolutions techniques, éthiques et de leur responsabilité en matière de contrôle.

La Direction des Systèmes d'Information travaille, pour ce qui est du contrôle interne, selon quatre axes : sécurisation des données et des informations, harmonisation des systèmes, hébergement des systèmes et plan de reprise d'activité.

La Direction du Développement Durable et de la Qualité est en veille constante sur l'évolution des normes et réglementations dans ses domaines de compétences et a un rôle de conseil, support, animation et de sensibilisation auprès des filiales du Groupe. Elle est garante de la maîtrise des risques, impacts et opportunités extra-financiers, et co-construit les politiques, plans d'actions et indicateurs clés de performance avec les Directions Opérationnelles et Fonctionnelles associées. Elle rend compte de la maturité de la performance extra-financière du Groupe via son reporting annuel. JCDecaux élabore actuellement un manuel de contrôle interne relatif aux indicateurs de durabilité afin d'assurer une gestion rigoureuse et structurée de l'information en matière de durabilité. Pour plus d'informations veuillez consulter le chapitre « Notre Responsabilité sociale, sociétale et environnementale » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Un système de délégations

L'organisation opérationnelle du Groupe s'appuie sur des filiales françaises et étrangères de plein exercice dans chaque pays dont les directions générales sont, de par la loi, investies de tous les pouvoirs nécessaires.

Néanmoins, le Directoire a mis en place des délégations de pouvoirs plus spécifiques par fonction. Ce schéma est constamment revu et mis à jour pour l'adapter aux évolutions de l'organisation du Groupe.

Dans les domaines particulièrement sensibles pour le Groupe, le Directoire a encadré les pouvoirs d'engagement de ses filiales françaises et étrangères.

Une procédure uniforme du Groupe pour la signature et la validation des contrats privés et publics

Une procédure Groupe a été mise en place en 2011 et mise à jour en 2015 et 2018, afin notamment de renforcer les contrôles et l'homogénéité de traitement de certains contrats (dits « qualifiés ») engageant le Groupe, en particulier avec la mise en œuvre d'une double signature par des personnes identifiées et en nombre très limité, garantissant à la fois une validation par différentes compétences et une bonne connaissance des engagements contractuels. Les autres contrats doivent être signés en tout état de cause par deux personnes. Cette procédure s'applique à toutes les filiales et à toutes les co-entreprises sous le contrôle de JCDecaux SE ou dont JCDecaux SE a la responsabilité de la gestion. Lors de la clôture annuelle des comptes, il est demandé aux Directeurs Généraux et aux Directeurs Financiers des filiales de signer des lettres de confirmation de bonne application de ces procédures et, en cas d'absence de confirmation, d'en indiquer les raisons.

Organes de contrôle du dispositif

Le Directoire est fortement impliqué dans le contrôle interne. Il exerce son contrôle notamment dans le cadre de ses réunions mensuelles. Il s'appuie également sur les reportings existants (notamment les travaux de la Direction Générale Finance et Administration Groupe).

Le Conseil de surveillance exerce son contrôle sur la gestion du Groupe en s'appuyant sur les comptes rendus trimestriels d'activité du Directoire qui lui sont communiqués et sur les travaux du Comité d'audit selon des modalités déjà décrites (comptes rendus, rapports...).

Le Groupe estime disposer d'un système de contrôle interne cohérent et adapté à ses activités. Il continuera cependant à mettre en œuvre régulièrement des mesures d'évaluation de ce système et à étudier toute amélioration jugée nécessaire.

4.3.3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Processus de production et de consolidation des comptes

Le processus de production de l'information financière et comptable de la Société JCDecaux SE vise à fournir aux membres du Directoire et aux responsables opérationnels les informations dont ils ont besoin pour gérer la Société et ses filiales, permettre la consolidation statutaire et le pilotage de l'activité au travers du reporting et du budget, et assurer la communication financière du Groupe.

Ce processus est organisé autour de trois cycles : budget, reporting et consolidation. Ces cycles s'appliquent à toutes les entités juridiques du Groupe et suivent un format identique (périmètre, définitions, traitements) décrit dans le « Manuel Finance ». Ce Manuel comprend l'ensemble des principes, règles et procédures comptables et de gestion en vigueur dans le Groupe :

- Le budget est préparé chaque année à l'automne et couvre les prévisions de clôture de l'exercice en cours et le budget de l'année N+1. Revu par le Directoire en décembre et validé en avril de l'année suivante, il est notifié aux filiales à l'issue de cette validation. Outre des informations de natures stratégique et commerciale, le budget comprend un compte d'exploitation et un tableau d'emplois et ressources établis selon le même format que les comptes consolidés. Il comprend également un volet ESG, sous la responsabilité de la Direction du Développement Durable du groupe.
- Le reporting est établi à fin mars, à fin mai, à fin juin, à fin août, à fin septembre, à fin novembre et à fin décembre. Il comprend plusieurs volets : un compte d'exploitation, un suivi des investissements, un reporting de trésorerie et un suivi des effectifs. Outre les comparaisons usuelles avec les périodes antérieures et le budget, le reporting comprend une mise à jour des prévisions de clôture pour l'exercice en cours.

- Les comptes consolidés sont établis selon la même fréquence que le reporting et ceux de chaque semestre sont diffusés au marché. Ils comprennent un compte de résultat, un bilan, un tableau des flux de trésorerie et, pour les comptes diffusés au marché les notes annexes. La consolidation est centralisée (pas de palier de consolidation).
- Le chiffre d'affaires fait quant à lui l'objet d'un suivi mensuel, incluant la performance à date et les prévisions trimestrielles pour l'exercice en cours. Outre les comptes semestriels, le chiffre d'affaires est également communiqué au marché au premier trimestre et au troisième trimestre.

Au sein de la Direction Générale Finance, Systèmes d'information & Opérations Groupe, l'ensemble de ces cycles est placé sous la responsabilité de :

- La Direction du Contrôle Financier Corporate, composée d'une Direction de la Consolidation, d'une Direction de la Performance et des systèmes Financiers Groupe (notamment en charge du Budget, du Reporting, du Contrôle de gestion international et de l'administration des systèmes financiers), et d'une Direction de la Transformation du Reporting Financier.
- La Direction Fiscale.
- La Direction Financement-Trésorerie

Les Directeurs placés à la tête de ces Directions ont une responsabilité transverse et mondiale sur l'ensemble des filiales. Le Directeur Général Finance et Administration Groupe a une autorité fonctionnelle sur les directeurs financiers de toutes les filiales du Groupe.

Lors des clôtures semestrielles et annuelles des comptes, les Directeurs Généraux et Directeurs Financiers des filiales signent conjointement des « lettres d'affirmation » et les adressent au Directeur des Services Financiers Corporate. Les comptes sont vérifiés par les Commissaires aux comptes deux fois par an à l'occasion de la clôture annuelle (audit) et semestrielle (examen limité) des comptes consolidés et statutaires de JCDecaux SE.

Dans le cadre de la clôture annuelle, les filiales du périmètre de consolidation sont contrôlées. Pour la clôture semestrielle, des interventions ciblées sont réalisées sur les filiales significatives.

Processus de gestion de l'information financière publiée

Outre le Président du Directoire, seules les personnes dûment mandatées sont habilitées à communiquer des informations à caractère financier au marché. Il s'agit en particulier du Co-Directeur Général et de l'ensemble des membres du Directoire, de la Direction de la Communication et du Département des Relations Investisseurs et de la Communication Financière.

Ce dernier participe, grâce à la contribution des Directions opérationnelles, à l'élaboration de la présentation de l'activité du Groupe et des résultats financiers de JCDecaux exposée au Directoire, dans le cadre d'un processus structuré qui respecte les obligations en matière d'information financière.

Les documents font l'objet d'un processus de contrôle et de validation avant leur diffusion, qui fait intervenir notamment la Direction Planning & Contrôle, la Direction de la Consolidation et la Direction Juridique Groupe, la Direction de la Communication ainsi que les Commissaires aux comptes. Les communiqués de presse financiers (annuel, semestriels et trimestriels) sont partagés avec le Comité d'Audit, puis validés par le Directoire.

Le Département des Relations Investisseurs et de la Communication Financière diffuse et communique les informations financières concernant JCDecaux, notamment au travers :

- Du Document d'Enregistrement Universel, des rapports financiers semestriels et de l'information financière trimestrielle
- Des communiqués de presse liés aux contrats et aux opérations de fusions et acquisitions
- Des communiqués de presse financiers
- Des présentations à destination des analystes financiers et des investisseurs.

Le Document d'Enregistrement Universel du Groupe est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers conformément à son règlement général. Préalablement, le document fait l'objet d'un contrôle par les Commissaires aux comptes consistant à vérifier la concordance des comptes et des informations relatives à la situation financière avec les informations financières historiques.

Les informations sociales, environnementales et sociétales contenues dans ce document font également l'objet d'un contrôle par l'auditeur de durabilité.

Chaque grand thème de communication fait l'objet de la rédaction d'un argumentaire validé par la Direction Générale, mis à jour régulièrement et servant de support aux relations avec les acteurs du marché.

Afin de garantir l'égalité d'accès à l'information des investisseurs, les différents supports de communication sont disponibles en français et en anglais et empruntent les canaux de diffusion suivants :

- Les informations à destination d'un public extérieur sont mises en ligne directement au moment de leur publication sur le site Internet www.jcdecaux.com.
- Les informations réglementées sont diffusées en respectant la directive européenne dite « Transparence » au travers d'un diffuseur professionnel qui les relaie aux agences de presse et aux médias
- Les réunions d'analystes sont retransmises dans leur intégralité et en direct sur Internet ou accessibles par téléphone, sans restriction d'accès. Un script de ces réunions est disponible sur demande auprès du Département des Relations Investisseurs et de la Communication Financière
- Les déplacements à l'étranger ou les entretiens avec les acteurs du marché sont généralement menés en binôme (le plus souvent, un membre du Directoire accompagné du Responsable des Relations Investisseurs) afin de garantir l'exactitude des informations délivrées et leur stricte égalité d'accès.

soundcore

ANKER
Innovations

Liberty 5

Soundcore Connects

Conecta con tu armonía.



Vendor

432-D

AFFICHAGE GRAND FORMAT DIGITAL

Mexico

 MEXIQUE

5

INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Commentaires sur les comptes consolidés	282	Comptes annuels de la société	379
1. Commentaires sur les comptes	282	1. Bilan actif	379
2. Évolution récente et tendance	290	2. Bilan passif	380
3. Politique d'investissement	290	3. Compte de résultat	381
4. Politique fiscale	291	Annexes aux comptes annuels de la société	382
5. Commentaire sur le résultat d'exploitation ifrs	291	1. Évènements significatifs de l'exercice	383
États financiers consolidés	295	2. Principes, règles et méthodes comptables	383
1. État de situation financière	295	3. Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	385
2. État du résultat global de l'exercice	297	4. Immobilisations incorporelles	385
3. État de variation des capitaux propres	299	5. Immobilisations corporelles	386
4. Tableau des flux de trésorerie	300	6. Immobilisations financières	386
Annexes aux comptes consolidés	301	7. Autres titres, instruments financiers et disponibilités	387
1. Méthodes et principes comptables	302	8. Frais d'émission des emprunts	387
2. Évolution du périmètre de consolidation	314	9. Échéances des créances et des dettes	387
3. Information sectorielle	315	10. Dettes financières	388
4. Commentaires sur l'état de situation financière	320	11. Comptes de régularisation	389
5. Commentaires sur le compte de résultat	344	12. Capitaux propres	389
6. Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie	351	13. Provisions pour risques et charges	390
7. Risques financiers	352	14. Situation fiscale latente	391
8. Risques environnementaux	355	15. Résultat d'exploitation	391
9. Commentaires sur les engagements hors-bilan	356	16. Résultat financier	392
10. Informations sur les parties liées	357	17. Produits et charges exceptionnels	392
11. Informations sur les coentreprises	359	18. Charges à payer et produits à recevoir	392
12. Informations sur les entreprises associées	363	19. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	393
13. Périmètre de consolidation	364	20. Engagements hors bilan, autres que les instruments financiers	393
14. Événements subséquents	371	21. Instruments financiers	394
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	372	22. Rémunération des dirigeants	394
Commentaires sur les comptes annuels	376	23. Effectifs	394
1. Commentaires sur l'activité	376	24. Opérations réalisées avec des entreprises liées	395
2. Commentaires sur les comptes	376	25. Événements postérieurs à la clôture	395
3. Délais de paiement clients et fournisseurs	377	26. Tableau des filiales et participations au 31/12/2025	395
4. Charges non déductibles visées à l'article 223 quater du cgi	378	27. Comptes annuels 2024 arrêtés et publiés	396
5. Évolution prévisible et tendance	378	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	398
6. Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	378		

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

La lecture des commentaires ci-dessous concernant la situation financière et les résultats du Groupe doit s'accompagner de celle des états financiers consolidés audités, des annexes et autres informations financières incluses dans le présent Document d'Enregistrement Universel. En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2025 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS adoptées par l'Union Européenne et applicables à la date d'arrêté de ces comptes, soit le 31 décembre 2025 et présentés avec des informations financières comparatives 2024 établies selon ce même référentiel.

Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. La somme des montants arrondis ou les calculs de variations peuvent présenter des écarts non significatifs par rapport aux valeurs reportées.

1. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

Introduction

Le chiffre d'affaires du Groupe provient principalement de la vente d'espaces publicitaires, dans le cadre des trois activités suivantes : la publicité sur le mobilier urbain (« Mobilier Urbain »), la publicité dans les transports (« Transport ») et l'affichage grand format (« Affichage »). Le chiffre d'affaires non publicitaire est lié à la vente, la location et l'entretien de mobiliers urbains ainsi qu'à l'activité de Vélos en Libre-Service et à la mise en œuvre de services annexes et de solutions techniques innovantes associées aux campagnes publicitaires.

De sa création en 1964 à 1999, le développement du Groupe s'est fait principalement par croissance interne et le Mobilier Urbain a représenté l'activité principale de JCDecaux, en Europe, en Amérique du Nord et en Australie. En 1999, JCDecaux a acquis le pôle Média Communication Publicité Extérieure (ou pôle Avenir) du Groupe Havas et a ainsi étendu ses activités de communication extérieure à l'Affichage et à la Publicité dans les transports. Le Groupe a poursuivi son développement par croissance interne et externe en menant à bien des opérations d'acquisition et de partenariat dans plusieurs pays d'Europe, puis dans de nouvelles zones géographiques telles que la Chine en 2005 et le Moyen-Orient à compter de 2008. En 2009, JCDecaux est devenu l'actionnaire majoritaire de Wall AG, numéro 2 de la communication extérieure en Allemagne. Fin 2011, JCDecaux a renforcé son activité de Mobilier Urbain en France avec l'acquisition de la société MédiaKiosk. De 2014 à 2018, JCDecaux a procédé à plusieurs acquisitions et partenariats en Amérique Latine, lui permettant de devenir leader de la communication extérieure dans cette région. En 2015, JCDecaux a acquis Continental Outdoor Media, numéro 1 de la communication publicitaire extérieure en Afrique, ainsi que le Groupe Cemusa, renforçant ainsi ses positions en Espagne, en Italie, au Brésil et aux États-Unis. En 2018, JCDecaux a acquis le Groupe APN, présent en Australie et Nouvelle Zélande, lui permettant de compléter les activités de JCDecaux en Australie sur les segments du grand format et du transport. Fin 2020, le Groupe a pris une participation minoritaire de 23 % au sein d'un consortium d'investisseurs pour acquérir 88 % de la société Clear Media en Chine et acquis Abri Services Media, acteur français du mobilier urbain dans la région Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine). En 2022, le Groupe a noué une alliance stratégique incluant une prise de participation majoritaire avec la société Displayce, puis a porté de 49 % à 100 %, sa participation dans JCDecaux Chicago Communication Network, LLC (anciennement Interstate JCDecaux LLC), et a racheté en fin d'année la société Pisoni, acteur français du mobilier urbain et de l'affichage dans le Sud de la France. En 2023, le Groupe a annoncé la signature d'un accord avec Clear Channel Outdoor Holdings, Inc. pour le rachat de ses activités en Italie et en Espagne. Ces opérations sont conduites de manière indépendante et répondent à des opportunités de marché différentes. La transaction en Italie a été finalisée le 31 mai 2023. En octobre 2024 le Groupe a annoncé sa décision de ne pas poursuivre l'acquisition des activités de Clear Channel outdoor Holdings, Inc. en Espagne. Le Groupe a également fusionné en décembre 2023 avec la division communication extérieure de Grupo Publigráfico en Amérique centrale. Dans le cadre de cet accord, la nouvelle joint-venture est détenue par JCDecaux SE à hauteur de 55,6% et opérera ses activités dans six pays (Guatemala, Panama, Costa Rica, Salvador, Honduras, et Nicaragua).

En 2024, JCDecaux Top Media a pris le contrôle et acquis 100 % du groupe IMC, un des leaders de la communication extérieure au Costa Rica. Le Groupe a également cédé 13,56 % de la société APG(SGA (Suisse), entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence et désormais détenue à 16,44 %. En janvier 2025, le Groupe a porté sa participation dans Beijing Top Result Metro Advertising. Co. Ltd de 41% à 45% et exerce désormais un contrôle conjoint sur cette société. En janvier 2025, le Groupe a également acquis 100% de High Traffic au Panama et a pris le contrôle de Stratus en France en rachetant 51% des parts.

Synthèse de l'activité en 2025

Conformément à IFRS 11 applicable au 1^{er} janvier 2014, les sociétés sous contrôle conjoint antérieurement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle doivent désormais être intégrées selon la méthode de la mise en équivalence. Toutefois, les données opérationnelles des sociétés sous contrôle conjoint continuent d'être intégrées proportionnellement dans le reporting de gestion opérationnelle du Groupe, sur lequel s'appuient les dirigeants dans le cadre de leurs prises de décision. C'est pourquoi les données opérationnelles et les définitions communiquées ci-après sont ajustées pour prendre en compte l'impact en proportionnel des sociétés sous contrôle conjoint et restent ainsi cohérentes avec les données historiques. Pour le compte de résultat, il s'agit de tous les agrégats jusqu'au résultat d'exploitation. Pour le tableau de flux de trésorerie, il s'agit de tous les agrégats jusqu'au cash-flow disponible.

Selon la norme IFRS 16, applicable au 1^{er} janvier 2019, les contrats de location doivent désormais donner lieu à la reconnaissance au bilan d'une dette de location pour les loyers fixes en contrepartie d'un droit d'utilisation à l'actif amorti sur la durée du contrat. Au compte de résultat, la charge de loyer fixe est remplacée par l'amortissement de l'actif en résultat d'exploitation, sous la marge opérationnelle, et une charge d'intérêt sur la dette de loyer en résultat financier, sous le résultat d'exploitation. La norme IFRS 16 est sans impact sur les paiements cash mais le remboursement du principal de la dette de loyer est classé en flux de financement.

Cette norme ne permettant pas de mesurer la performance opérationnelle du Groupe et d'éclairer les dirigeants sur leur prise de décision en cohérence avec les données historiques, les agrégats opérationnels communiqués ci-après sont ajustés pour exclure l'impact de la norme IFRS 16 pour ce qui concerne le core business (c'est à dire les contrats de location d'emplacements publicitaires hors locations de constructions et véhicules principalement). Concernant le tableau de flux, à noter que le remboursement du principal est réintégré dans le cash-flow disponible (y-compris pour le non-core business).

Ces données ainsi ajustées de chiffre d'affaires, de marge opérationnelle, de résultat d'exploitation et de cash-flow disponible sont réconciliées avec les données IFRS en Annexe 1 du présent document.

Ces données ajustées sont des indicateurs alternatifs de performance (IAP) présentés et commentés dans la communication financière externe.

Le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 0,8 % à 3 967,1 millions d'euros en 2025, dont 41,7 % réalisés sur des supports digitaux. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires a progressé de 1,8 %. La marge opérationnelle du Groupe s'élève à 831,1 millions d'euros en hausse de +8,7 %, et a représenté 20,9 % du chiffre d'affaires, contre 19,4 % en 2024. Le résultat d'exploitation du Groupe, avant dotations et reprises de perte de valeur, a représenté 10,9 % du chiffre d'affaires en 2025, contre 10,2 % en 2024. Le résultat d'exploitation du Groupe, après comptabilisation des dotations et reprises de perte de valeur, s'est établi à 431,0 millions d'euros en 2025 soit 10,9 % du chiffre d'affaires, contre 10,4 % en 2024.

Au 31 décembre 2025 les effectifs du Groupe sont de 11 894 collaborateurs (dont 574 de quote-part d'effectif employé par les coentreprises), soit une baisse de -132 collaborateurs par rapport à fin 2024.

Le tableau ci-après présente en synthèse le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle, le résultat d'exploitation et les ratios de marge opérationnelle et de résultat d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires pour chacune des trois activités du Groupe sur les exercices 2025 et 2024.

Exercice clos au 31 décembre (données ajustées (IAP)) ⁽¹⁾

En millions d'euros, sauf pourcentages

	2025	2024
MOBILIER URBAIN		
Chiffre d'affaires		
- Publicité	1 793,7	1 758,2
- Vente, location et entretien	219,1	240,3
Chiffre d'affaires Total	2 012,8	1 998,5
Marge opérationnelle	545,0	518,3
Taux de marge opérationnelle	27,1 %	25,9 %
Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur	291,7	254,7
Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	14,5 %	12,7 %
Résultat d'exploitation après dotations et reprises de perte de valeur	289,0	257,0
Résultat d'exploitation après dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	14,4 %	12,9 %
TRANSPORT		
Chiffre d'affaires	1 421,1	1 390,1
Marge opérationnelle	192,3	155,8
Taux de marge opérationnelle	13,5 %	11,2 %
Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur	126,1	81,5
Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	8,9 %	5,9 %
Résultat d'exploitation après dotations et reprises de perte de valeur	127,8	87,6
Résultat d'exploitation après dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	9,0 %	6,3 %
AFFICHAGE		
Chiffre d'affaires	533,2	546,6
Marge opérationnelle	93,7	90,5
Taux de marge opérationnelle	17,6 %	16,6 %
Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur	15,1	19,1
Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	2,8 %	3,5 %
Résultat d'exploitation après dotations et reprises de perte de valeur	14,2	19,1
Résultat d'exploitation après dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	2,7 %	3,5 %
TOTAL GROUPE		
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 967,1	3 935,3
MARGE OPÉRATIONNELLE	831,1	764,5
Taux de marge opérationnelle	20,9 %	19,4 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS ET REPRIS DE PERTE DE VALEUR ET PLUS VALUE D'APG SGA	432,9	355,3
Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur et plus value d'APG SGA/chiffre d'affaires	10,9 %	9,0 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS ET REPRIS DE PERTE DE VALEUR	432,9	400,3
Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	10,9 %	10,2 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS DOTATIONS ET REPRIS DE PERTE DE VALEUR	431,0	408,7
Résultat d'exploitation après dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	10,9 %	10,4 %

⁽¹⁾ Les données ajustées (IAP) prennent en compte l'impact en proportionnel des sociétés sous contrôle conjoint et excluent l'impact IFRS 16 sur les loyers core business. Ces données sont réconciliées avec les données IFRS dans l'Annexe 1 du présent document.

Lorsqu'elles sont engagées sur plusieurs activités, les sociétés du Groupe sont rattachées à leur activité dominante. Dans le cas où les activités minoritaires sont significatives, le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle et le résultat d'exploitation des sociétés concernées sont alloués aux différentes activités exercées. L'évolution du portefeuille d'activités peut ainsi amener le Groupe à ajuster en conséquence l'allocation des sociétés sur les trois segments d'activité.

1.1. Chiffre d'affaires

1.1.1. Définitions

Le chiffre d'affaires publicitaire généré par les réseaux publicitaires du Groupe dépend de deux facteurs principaux :

Les réseaux

Le Groupe commercialise des réseaux qui regroupent les faces publicitaires situées sur ses mobiliers et sur ses autres supports d'affichage et facture les annonceurs en fonction de la taille et de l'audience de ses réseaux publicitaires. Si l'augmentation du nombre de faces liée à l'installation de nouveaux supports publicitaires dans le cadre de gains de contrats ou à la mise en place de supports digitaux, ou, inversement, la diminution du nombre de faces liée à la perte d'une ou de plusieurs concessions, ont une incidence sur la tarification des réseaux, il n'y a pas de corrélation directe entre l'évolution du nombre de faces publicitaires d'un réseau et l'évolution de son chiffre d'affaires, et ce, en raison de la dimension qualitative des réseaux.

Les tarifs

Le Groupe s'efforce de pratiquer des tarifs qui reflètent la qualité supérieure de ses supports publicitaires, qui sont généralement situés au cœur des villes et aux meilleurs emplacements et qui, regroupés en réseaux, permettent aux annonceurs d'optimiser l'émergence de leurs campagnes publicitaires. Les tarifs pratiqués dépendent donc de la qualité des supports, de leur emplacement, de la taille et du ciblage du réseau et, plus généralement, de la conjoncture globale du marché publicitaire et de l'économie.

Croissance organique et croissance publiée

La croissance organique du Groupe correspond à la croissance du chiffre d'affaires ajusté (IAP) hors effet de change et variation de périmètre. L'exercice de référence est inchangé par rapport aux données publiées, et la croissance organique est calculée en appliquant les taux de change moyens de l'exercice précédent au chiffre d'affaires de l'exercice en cours et en prenant en compte les variations de périmètre prorata temporis, mais en incluant les variations de chiffre d'affaires liés aux gains de nouveaux contrats et aux pertes de contrats précédemment en portefeuille. La croissance publiée correspond à la croissance organique augmentée de la croissance correspondant au chiffre d'affaires généré par les sociétés acquises et par les sociétés nouvellement intégrées au périmètre de consolidation (dans le cadre d'opérations de partenariat), et diminuée de l'impact négatif sur le chiffre d'affaires des cessions d'actifs, et augmentée ou diminuée de l'impact du change.

Chiffre d'affaires publicitaire

Le chiffre d'affaires provenant de la vente d'espaces publicitaires est présenté sur une base nette, après déduction des remises commerciales. Dans certains pays, des commissions sont versées par le Groupe aux agences de publicité et aux centrales d'achat d'espaces publicitaires lorsque celles-ci jouent le rôle d'intermédiaire entre le Groupe et les annonceurs. Ces commissions sont alors déduites du chiffre d'affaires. Pour les contrats où le Groupe paie une redevance variable, ou bien reverse une partie de ses recettes publicitaires, et dans la mesure où le Groupe agit en tant que principal dans son activité de vente d'espace publicitaire, le Groupe comptabilise en chiffre d'affaires la totalité des recettes publicitaires avant les redevances et reversements, et comptabilise les redevances et la partie du chiffre d'affaires reversée en charges d'exploitation.

Les charges d'escomptes sont déduites du chiffre d'affaires. Par ailleurs, le Groupe fait un suivi distinct du chiffre d'affaires digital. Le chiffre d'affaires digital correspond aux ventes d'espaces publicitaires réalisées sur tous supports digitaux ou électroniques, installés pour une durée supérieure à 6 mois. Ces supports publicitaires digitaux peuvent être de technologies et tailles diverses, soit physiques (écrans à LED ou LCD), soit immatériels (Internet ou Wi-Fi).

Chiffre d'affaires non publicitaire

Outre la commercialisation d'espaces publicitaires situés sur ses mobiliers, le Groupe exerce une activité de vente, location et entretien de mobilier urbain dont le chiffre d'affaires est comptabilisé dans l'activité Mobilier Urbain. Le Groupe tire également des revenus non publicitaires de son activité de Vélos en Libre-Service ainsi que de la mise en œuvre de solutions techniques innovantes, et de services annexes à son chiffre d'affaires analogue ou digital.

Chiffre d'affaires Digital

Le chiffre d'affaires digital du groupe correspond à la vente d'espace publicitaire digital en fonction de l'audience ou de manière plus classique en fonction de l'emplacement. Ce chiffre comprend également les ventes programmées c'est-à-dire les ventes réalisées de façon automatique et/ou en temps réel via une plateforme connectant directement les plateformes des acheteurs et l'inventaire digital disponible. Les ventes d'inventaires publicitaires peuvent s'effectuer via un système d'enchères ou à un prix fixe allouant différents niveaux de priorité sur les emplacements pour répondre aux besoins des annonceurs en fonction de leur budget et objectifs de communication.

1.1.2. Évolution du chiffre d'affaires (données ajustées, IAP)

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'année 2025 est en hausse de 0,8 % à 3 967,1 millions d'euros, comparé à 3 935,3 millions d'euros en 2024. En excluant l'impact négatif lié à la variation des taux de change et l'effet positif des variations de périmètre, le chiffre d'affaires est en hausse de 1,8 %.

Le chiffre d'affaires digital du Groupe pour l'année 2025 est en hausse de 7,7% à 1 653,0 millions d'euros, comparé à 1 535,4 millions d'euros en 2024. En excluant l'impact négatif lié à la variation des taux de change et l'effet positif des variations de périmètre, le chiffre d'affaires digital est en hausse de 10,0%.

Le chiffre d'affaires publicitaire organique, hors ventes, locations et contrats d'entretien de mobilier urbain et de supports publicitaires, est en hausse de 2,8 % en 2025.

Chiffre d'affaires par activité

Mobilier Urbain

Le chiffre d'affaires annuel a augmenté de +0,7 % pour atteindre 2 012,8 millions d'euros (+1,9 % en organique), avec une dynamique commerciale qui est restée très solide tout au long de l'année. Le Reste du Monde a enregistré une croissance organique à deux chiffres.

Transport

Le chiffre d'affaires annuel est en hausse de +2,2 % à 1 421,1 millions d'euros (+3,3 % en organique). L'Amérique du Nord et le Reste du Monde ont enregistré une croissance organique à deux chiffres. Le Transport est resté impacté par le faible niveau d'activité en Chine, qui a enregistré une baisse organique sur l'exercice 2025.

Affichage

Le chiffre d'affaires annuel est en recul de -2,4 % à 533,2 millions d'euros (-2,3 % en organique), pénalisé par une baisse organique à deux chiffres en France en raison d'une base de comparaison élevée et de nouvelles mesures de rationalisation du patrimoine.

Chiffre d'affaires par zone géographique (Données ajustées (IAP)) ⁽¹⁾

Exercice clos au 31 décembre

	2025		2024	
<i>En millions d'euros, sauf pourcentages</i>	CHIFFRE D'AFFAIRES	% DU TOTAL	CHIFFRE D'AFFAIRES	% DU TOTAL
Europe ⁽²⁾	1 191,4	30,0	1 155,1	29,4
Asie-Pacifique	814,1	20,5	831,2	21,1
France	663,7	16,7	694,5	17,6
Reste du Monde ⁽³⁾	557,0	14,0	518,1	13,2
Royaume-Uni	421,9	10,6	432,9	11,0
Amérique du Nord	319,1	8,0	303,5	7,7
TOTAL	3 967,1	100,0	3 935,3	100,0

(1) Les données ajustées (IAP) prennent en compte l'impact en proportionnel des sociétés sous contrôle conjoint. Ces données sont réconciliées avec les données IFRS dans l'Annexe 1 du présent document

(2) Hors France et Royaume-Uni.

(3) La zone « Reste du Monde » comprend l'Amérique Latine, l'Ukraine, l'Asie Centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique.

- Le chiffre d'affaires de la zone Europe hors France et Royaume-Uni a représenté 1 191,4 millions d'euros, en progression de 3,1 % par rapport à 2024. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires a augmenté de 3,1 % par rapport à 2024.
- Dans la zone Asie-Pacifique, le chiffre d'affaires s'est élevé à 814,1 millions d'euros, en recul de -2,1 % par rapport à 2024. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires a diminué de -0,9 %.
- Le chiffre d'affaires de la France s'est établi à 663,7 millions d'euros en 2025, en diminution de -4,4 % par rapport à 2024. À périmètre constant, le chiffre d'affaires a baissé de -4,7 %, pénalisé par une base de comparaison élevée en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Hors cet effet, la France a progressé de +1,8%.
- Le chiffre d'affaires de la zone Reste du Monde s'est élevé à 557,0 millions d'euros en 2025, en hausse de 7,5 % par rapport à 2024. À périmètre et taux de change constants, la zone Reste du Monde a enregistré une progression de son chiffre d'affaires de 9,8 %.
- Le chiffre d'affaires du Royaume-Uni a représenté 421,9 millions d'euros en 2025, en baisse de -2,5 % par rapport à 2024. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires du Royaume-Uni a diminué de -1,4 %.
- Le chiffre d'affaires de la zone Amérique du Nord s'est élevé à 319,1 millions d'euros, en hausse de 5,2 % par rapport à 2024. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires de la zone Amérique du Nord a augmenté de 9,8 %.
- Pour ce qui est du poids relatif de chaque zone géographique au sein du Groupe, le Reste du Monde augmente de +0,8%, le Reste de l'Europe est en hausse de +0,6 %, l'Amérique du Nord est en hausse de +0,3 %, le Royaume-Uni est en baisse de -0,4 %, l'Asie Pacifique est en baisse de -0,6 % et la France est en recul de -0,9 %.

1.1.3. Impact des opérations de croissance externe sur le chiffre d'affaires Groupe

En 2025, les opérations d'acquisition (prises de contrôle exclusif et conjoint) et de cession ont représenté un impact positif de 49,9 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Cet impact résulte principalement des opérations suivantes :

- La fusion en octobre 2024 de JCDecaux Top Media Publigrifik et IMC en Amérique Centrale.
- La cession en décembre 2024 de JCDecaux Azerbaijan LLC.
- La consolidation en proportionnel en janvier 2025 de la société Beijing Top Result Metro Advertising. Co. Ltd à hauteur de 45%.
- L'acquisition de High Traffic au Panama et de Stratus en France en janvier 2025.

Les opérations de croissance externe ont représenté des impacts de +6,6 millions d'euros sur l'activité Mobilier Urbain, +29,7 millions d'euros sur l'activité Transport et de +13,6 millions d'euros sur l'activité Affichage.

1.2. La marge opérationnelle

1.2.1. Définitions

Le Groupe mesure sa performance au moyen d'un certain nombre d'indicateurs. Pour ce qui concerne le suivi de l'exploitation, le Groupe privilégie deux indicateurs qui sont :

- La marge opérationnelle
- Le résultat d'exploitation.

Ainsi que mentionné ci-dessus, ces deux indicateurs clés de performance du Groupe que sont la marge opérationnelle et le résultat d'exploitation sont ajustés de la contribution en proportionnel des sociétés sous contrôle conjoint et de l'exclusion de l'impact de la norme IFRS 16 pour ce qui concerne les contrats de location d'emplacements publicitaires.

Cette structure d'indicateurs permet au Groupe de piloter les deux aspects de son modèle financier, l'activité d'exploitation des espaces publicitaires d'une part et l'activité patrimoniale d'autre part.

La marge opérationnelle se définit comme le chiffre d'affaires diminué des coûts directs d'exploitation et des coûts commerciaux, généraux et administratifs. La marge opérationnelle inclut les dotations aux provisions nettes de reprises relatives aux comptes clients.

La marge opérationnelle est impactée d'une part des charges d'escompte comptabilisées en moins du chiffre d'affaires et des produits d'escompte enregistrés en moins des coûts directs d'exploitation, et d'autre part des charges d'actions gratuites, comptabilisées sur la ligne « Coûts commerciaux, généraux et administratifs ».

Lorsque le Groupe étend son réseau, le niveau des charges d'exploitation fixes – telles que les redevances fixes versées aux concédants, et les charges de maintenance – croît, mais l'augmentation de ces charges peut ne pas être directement proportionnelle à celle du chiffre d'affaires publicitaire. Les principaux coûts qui varient en fonction du chiffre d'affaires publicitaire sont les baux et redevances variables versés dans le cadre des contrats d'exploitation publicitaire ainsi que la sous-traitance de certaines opérations de pose d'affiches. La proportion des charges d'exploitation variables est structurellement plus faible dans les activités Mobilier Urbain et Affichage que dans l'activité Transport.

1.3. Résultat d'exploitation

1.3.1. Définitions

Le résultat d'exploitation est déterminé à partir de la marge opérationnelle diminuée des consommations de pièces détachées au titre de la maintenance, des dotations aux amortissements et provisions nettes, des pertes de valeur des actifs corporels et incorporels, droits d'utilisation et des coentreprises, des pertes de valeur des goodwill et des autres charges et produits opérationnels. Les pertes de valeur des stocks sont enregistrées sur la ligne « pièces détachées de maintenance ». Les autres charges et produits opérationnels comprennent les plus et moins-values de cession (qu'il s'agisse d'actifs corporels et incorporels, de coentreprises ou de titres de sociétés), les gains et pertes sur contrats de location, les profits ou pertes découlant de la réévaluation à sa juste valeur de la quote-part antérieurement détenue (ou conservée) dans le cas d'un regroupement d'entreprises avec prise de contrôle (ou dans le cas d'une perte de contrôle), les ajustements de prix provenant d'événements postérieurs à la date d'acquisition, les goodwill négatifs, les coûts directs liés aux acquisitions et les éléments non récurrents.

Une large part des charges d'exploitation étant fixe, le chiffre d'affaires est le facteur déterminant de l'analyse du taux de marge opérationnelle. Par conséquent, toute croissance importante du chiffre d'affaires influe de manière significative sur le taux de marge opérationnelle. En revanche, une baisse ou une stagnation du chiffre d'affaires peuvent entraîner un recul du taux de marge opérationnelle. Pour autant, le Groupe s'efforce de maîtriser au maximum ses coûts en exploitant les synergies existantes entre ses différentes activités, mais aussi en renégociant ses redevances lorsque cela lui paraît justifié, en optimisant la productivité de ses équipes techniques et de ses méthodes d'achat et d'exploitation et en adaptant ses structures de coûts aux conditions économiques de ses différentes régions.

1.2.2. Évolution de la marge opérationnelle

La marge opérationnelle du Groupe s'est élevée à 831,1 millions d'euros en 2025, contre 764,5 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 8,7 %. Elle a représenté 20,9 % du chiffre d'affaires en 2025, contre 19,4 % en 2024.

Mobilier Urbain : La marge opérationnelle a augmenté de 5,2 % à 545,0 millions d'euros et représente 27,1 % du chiffre d'affaires contre 25,9 % en 2024.

Transport : La marge opérationnelle s'est élevée à 192,3 millions d'euros contre 155,8 millions d'euros en 2024, et s'établit à 13,5 % du chiffre d'affaires contre 11,2 % en 2024.

Affichage : La marge opérationnelle s'est élevée à 93,7 millions d'euros et représente 17,6 % du chiffre d'affaires contre 16,6 % en 2024.

Les charges nettes liées aux tests de perte de valeur des coentreprises, ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles et des droits d'utilisation sont enregistrées sur la ligne « dépréciation nette d'actifs corporels et incorporels, des droits d'utilisation et des coentreprises ». Les pertes de valeur des goodwill sont enregistrées sur la ligne « Perte de valeur des goodwill ». Les mobiliers urbains sont amortis sur la durée de vie des contrats, et au maximum sur 25 ans.

Les écrans digitaux sont amortis sur une durée comprise entre 5 et 10 ans, leur durée de vie économique pouvant être inférieure à la durée des contrats.

Les panneaux d'affichage font l'objet d'un mode d'amortissement propre aux pays concernés, déterminé en fonction de la réglementation et des conditions économiques locales. La principale méthode d'amortissement est le mode linéaire sur une durée comprise entre 2 et 20 ans.

1.3.2. Évolution du résultat d'exploitation

En 2025, le résultat d'exploitation, avant dotations et reprises de perte de valeur, s'est élevé à 432,9 millions d'euros, contre 355,3 millions d'euros en 2024 avant la plus-value de 45,0 millions d'euros réalisée sur la cession de 13,56% des titres APG|SGA (Suisse). Il a représenté 10,9 % du chiffre d'affaires en 2025, contre 9,0 % en 2024 (hors cette plus-value). La hausse de 77,6 millions d'euros se décompose en une progression de 66,6 millions d'euros de la marge opérationnelle, et en une diminution de -11,0 millions d'euros des autres postes de charges nettes, c'est-à-dire, les dotations aux amortissements et provisions nettes, les pièces détachées et les autres charges et produits opérationnels. En réintégrant la plus-value de 45,0 millions d'euros réalisée sur la cession de 13,56% des titres APG|SGA (Suisse), le résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur 2024 s'élevait à 400,3 millions d'euros soit 10,2% du chiffre d'affaires.

Les dotations aux amortissements nettes des reprises (hors dépréciations enregistrées suite au test de perte de valeur sur l'actif net des sociétés en contrôle conjoint, les goodwill, les actifs corporels et incorporels et les droits d'utilisation), s'élèvent à 404,4 millions d'euros en 2025 contre 400,0 millions d'euros en 2024.

Les dotations aux provisions nettes des reprises constituent en 2025 une reprise nette de 49,7 millions d'euros, contre une reprise nette de 39,8 millions d'euros en 2024.

Le poste « pièces détachées de maintenance » s'élève à 49,9 millions d'euros en 2025, contre 46,9 millions d'euros en 2024.

Le poste « autres charges et produits opérationnels » représente un produit net de 6,5 millions d'euros en 2025. Ce poste représentait un produit net de 42,8 millions d'euros en 2024. Après comptabilisation des dotations et reprises de perte de valeur, le résultat d'exploitation s'est élevé à 431,0 millions d'euros, contre 408,7 millions d'euros en 2024. Les dotations et reprises de perte de valeur ont en effet un impact négatif sur le résultat d'exploitation à hauteur de -1,9 million d'euros en 2025. Elles sont constituées d'une perte de valeur sur les actifs corporels et incorporels pour -4,2 millions d'euros, et d'une reprise nette de provisions pour perte à terminaison pour 2,3 millions d'euros.

Les données ci-après ne tiennent pas compte de la plus-value de 45,0 millions d'euros réalisée en 2024 sur l'opération de cession d'APG|SGA en « autres charges et produits opérationnels ».

Mobilier Urbain

Le résultat d'exploitation de l'activité Mobilier Urbain en 2025, avant comptabilisation des dotations et reprises de perte de valeur, s'élève à 291,7 millions d'euros contre 254,7 millions d'euros en 2024. Il représente 14,5 % du chiffre d'affaires de cette activité en 2025, contre 12,7 % en 2024.

Les dotations aux amortissements nettes des reprises (hors dépréciations enregistrées suite au test de perte de valeur sur l'actif net des sociétés en contrôle conjoint, les goodwill, les actifs corporels et incorporels et les droits d'utilisation), s'élèvent à 269,6 millions d'euros en 2025 contre 258,9 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 10,7 millions d'euros. Elles ont représenté 13,4 % du chiffre d'affaires.

Les dotations aux provisions nettes des reprises constituent une reprise nette de 44,6 millions d'euros en 2025, contre une reprise nette de 29,6 millions d'euros en 2024.

Le poste « pièces détachées de maintenance » constitue une charge de 44,2 millions d'euros en 2025, contre 43,0 millions d'euros en 2024.

Le poste « autres charges et produits opérationnels » représente un produit net de 15,8 millions d'euros en 2025, contre un produit net de 8,7 millions d'euros en 2024.

Le résultat d'exploitation de l'activité Mobilier Urbain en 2025 est impacté par une dotation pour perte de valeur sur les actifs corporels et incorporels de -3,3 millions d'euros et par une reprise nette de provision pour perte à terminaison à hauteur de 0,6 millions d'euros, contre une dotation pour perte de valeur sur les actifs corporels et incorporels de -0,6 million d'euros, et une reprise nette de provision pour perte à terminaison de 2,9 millions d'euros en 2024. Il s'élève ainsi à 289,0 millions d'euros en 2025, contre 257,0 millions d'euros en 2024.

Transport

Avant dotations et reprises de perte de valeur, l'activité Transport a dégagé un résultat d'exploitation de 126,1 millions d'euros en 2025, contre 81,5 millions d'euros en 2024, soit une amélioration de 44,6 millions d'euros. Il représente 8,9 % du chiffre d'affaires de cette activité en 2025, contre 5,9 % en 2024.

Les dotations aux amortissements nettes des reprises (hors dépréciations enregistrées suite au test de perte de valeur sur l'actif net des sociétés en contrôle conjoint, les goodwill, les actifs corporels et incorporels et les droits d'utilisation) s'élèvent à 56,3 millions d'euros en 2025, contre 65,8 millions d'euros en 2024.

Les dotations aux provisions nettes des reprises constituent un produit de 1,1 million d'euros en 2025, contre produit de 1,4 millions d'euros en 2024.

Le poste « pièces détachées de maintenance » constitue une charge de 2,2 millions d'euros en 2025, contre une charge de 1,3 million d'euros en 2024.

Le poste « autres charges et produits opérationnels » représente une charge nette de 8,8 millions d'euros en 2025 contre une charge nette de 8,5 millions d'euros en 2024.

Le résultat d'exploitation de l'activité Transport en 2025 est positivement impacté par une reprise nette de provisions pour perte à terminaison à hauteur de 1,7 million d'euros, contre une dotation pour perte de valeur sur les actifs corporels et incorporels de -2,6 millions d'euros et d'une reprise nette de provisions pour perte à terminaison à hauteur de 8,6 millions d'euros en 2024. Il s'élève ainsi à 127,8 millions d'euros en 2025 contre 87,6 millions d'euros en 2024.

Affichage

Avant dotations et reprises de perte de valeur, le résultat d'exploitation de l'activité Affichage s'est élevé à 15,1 millions d'euros en 2025, contre 19,1 millions d'euros en 2024 soit une diminution de -4,0 millions d'euros. Il représente 2,8 % du chiffre d'affaires de cette activité en 2025, contre 3,5 % en 2024.

Les dotations aux amortissements nettes des reprises (hors dépréciations enregistrées suite au test de perte de valeur sur l'actif net des sociétés en contrôle conjoint, les goodwill, les actifs corporels et incorporels et les droits d'utilisation), s'élèvent à 78,5 millions d'euros en 2025, contre 75,2 millions d'euros en 2024.

Les dotations aux provisions nettes des reprises constituent une reprise nette de 3,9 millions d'euros en 2025, contre une reprise nette de 8,8 millions d'euros en 2024.

Le poste « pièces détachées de maintenance » constitue une charge de 3,6 millions d'euros en 2025, contre une charge de 2,6 millions d'euros en 2024.

Le poste « autres charges et produits opérationnels » représente une charge nette de 0,4 million d'euros en 2025, contre une charge nette de 2,4 millions d'euros en 2024.

Le résultat d'exploitation de l'activité Affichage en 2025 est impacté par une dotation pour perte de valeur sur les actifs corporels et incorporels de -1,0 million d'euros. Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à 14,2 millions d'euros en 2025, contre 19,1 millions d'euros en 2024.

Contribution des sociétés en contrôle conjoint, retraitement des loyers core business selon la norme IFRS 16 et passage du résultat d'exploitation ajusté (IAP) au résultat d'exploitation IFRS.

En 2025, la contribution des sociétés en contrôle conjoint au résultat d'exploitation s'est élevée à 54,0 millions d'euros, et l'effet de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location d'emplacements publicitaires s'est élevée à 81,3 millions d'euros. Après élimination de la contribution des sociétés en contrôle conjoint et l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location d'emplacements publicitaires, le résultat d'exploitation en 2025 passe de 431,0 millions d'euros à 458,3 millions d'euros.

En 2024, la contribution des sociétés en contrôle conjoint au résultat d'exploitation s'est élevée à 55,3 millions d'euros, et l'effet de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location d'emplacements publicitaires s'est élevée à 95,0 millions d'euros. Après élimination de la contribution des sociétés en contrôle conjoint et l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location d'emplacements publicitaires, le résultat d'exploitation en 2024 passait de 408,7 millions d'euros à 448,4 millions d'euros.

1.4. Résultat financier

En 2025, le résultat financier incluant les intérêts liés à IFRS 16 ressort à -115,2 millions d'euros, soit une amélioration de 29,5 millions d'euros par rapport à 2024, principalement liée à la perte de valeur de -22,6 millions d'euros constatée en 2024 sur un prêt en lien avec l'investissement du Groupe dans Clear Media en Chine contre -2,5 millions d'euros constatée en 2025, ainsi qu'à une baisse des charges nettes d'actualisation et à la diminution des charges financières liées à IFRS16. Ces effets favorables sont compensés en partie par une augmentation du coût de l'endettement net, une diminution du résultat de change et des effets ponctuels positifs en 2024.

1.5. Impôts sur les bénéfices

En 2025, l'impôt sur les bénéfices consolidés représente une charge de 85,0 millions d'euros contre une charge de 64,9 millions d'euros en 2024.

Le taux effectif d'impôt, avant dépréciation des goodwill et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, est de 24,8 % en 2025 contre 21,4 % en 2024. Hors effet d'actualisation et de revalorisation des dettes sur engagements de rachat de minoritaires, le taux effectif d'impôt est de 25,6 % en 2025 contre 20,8 % en 2024.

1.6. Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

En 2025, la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence (sociétés en contrôle conjoint et sociétés sous influence notable) s'est élevée à 46,9 millions d'euros, soit une évolution favorable de 1,1 million d'euros par rapport à 2024.

1.7. Résultat net

En 2025, le résultat net part du Groupe, avant comptabilisation des dotations et reprises de perte de valeur, s'est élevé à 267,3 millions d'euros, en baisse de 14,2 millions d'euros par rapport à 2024, en lien notamment avec l'amélioration du résultat d'exploitation et l'amélioration du résultat financier et malgré la hausse de la charge d'impôt.

Le résultat net part du Groupe, après comptabilisation des dotations et reprises de perte de valeur, s'est élevé à 262,6 millions d'euros en 2025, contre 258,9 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 3,7 millions d'euros. Cette hausse provient d'une évolution favorable des dotations nettes de pertes de valeur qui impactent le résultat net part du Groupe à hauteur de -4,7 millions d'euros en 2025 contre -22,6 millions d'euros en 2024.

1.8. Flux de trésorerie

Au 31 décembre 2025, le Groupe présente une dette nette de 587,4 millions d'euros (selon la définition de la dette nette du Groupe, hors engagements de rachat de minoritaires et hors dettes locatives, telle que définie et détaillée au paragraphe 4.14 des Annexes aux comptes consolidés) contre une dette nette de 756,3 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit une baisse de 168,9 millions d'euros.

1.8.1. Cash-flow disponible

Les données opérationnelles de cash-flow disponible détaillées et commentées dans le présent paragraphe sont ajustées pour prendre en compte l'impact en proportionnel des sociétés sous contrôle conjoint et exclure l'impact de la norme IFRS 16 sur les contrats de location. La réconciliation avec les données IFRS est donnée en Annexe 1 du présent document.

Flux nets issus des activités opérationnelles

Les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles en 2025 ont représenté 639,0 millions d'euros, contre 556,0 millions d'euros en 2024. Cette hausse de 82,9 millions d'euros est essentiellement liée à l'évolution favorable de la variation du besoin en fonds de roulement ainsi qu'à une augmentation de la marge opérationnelle. Les flux 2025 ont été générés principalement par la marge opérationnelle de 831,1 millions d'euros augmentée des dividendes des sociétés associées mises en équivalence pour 12,4 millions d'euros et de la variation du besoin en fonds de roulement de 58,5 millions d'euros se décomposant comme suit :

- Une baisse des stocks de 41,6 millions d'euros
- Une hausse des postes clients et autres créances de 14,4 millions d'euros
- Une hausse des postes fournisseurs et autres dettes de 31,3 millions d'euros

puis diminuée du flux financier de -9,8 millions d'euros, des loyers non-core business IFRS de -69,3 millions d'euros, des « pièces détachées de maintenance » hors perte de valeur des stocks pour -41,8 millions d'euros, des pertes de valeur des stocks pour -8,2 millions d'euros, d'autres charges opérationnelles nettes pour -1,6 millions d'euros, des intérêts financiers nets payés pour -29,6 millions d'euros et de l'impôt sur le résultat payé de -102,9 millions d'euros.

Investissements corporels et incorporels nets

Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 315,3 millions d'euros en 2025, dont 37,1 % sont relatifs aux supports digitaux, et les encaissements sur cessions ont représenté 19,3 millions d'euros, ce qui donne un flux net de 296,1 millions d'euros. Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles du Groupe, d'un montant total de 249,1 millions d'euros, incluent 235,4 millions d'euros de nouveaux mobiliers urbains et supports d'affichage et 13,7 millions d'euros d'investissements généraux, constitués principalement d'outillages, de véhicules, de matériels informatiques, d'immobilier et d'agencements. Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles du Groupe, d'un montant total de 66,2 millions d'euros, incluent 18,3 millions d'euros de nouveaux droits publicitaires et frais de développement immobilisés et 47,9 millions d'euros d'investissements généraux, essentiellement constitués de logiciels informatiques.

Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'étaient élevés à 350,3 millions d'euros en 2024, dont 38,7 % sont relatifs aux supports digitaux, et les encaissements sur cessions avaient représenté 26,1 millions d'euros, ce qui avait représenté un flux net de 324,2 millions d'euros. Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles du Groupe, d'un montant total de 278,2 millions d'euros, incluaient 248,9 millions d'euros de nouveaux mobiliers urbains et supports d'affichage et 29,2 millions d'euros d'investissements généraux, constitués principalement d'outillages, de véhicules, de matériels informatiques, d'immobilier et d'agencements. Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles du Groupe, d'un montant total de 72,1 millions d'euros, incluaient 28,5 millions d'euros de nouveaux droits publicitaires et frais de développement immobilisés et 43,6 millions d'euros d'investissements généraux, essentiellement constitués de logiciels informatiques.

Dans l'activité Mobilier Urbain, les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevés à 182,8 millions d'euros en 2025, soit 73,4 % de l'ensemble du Groupe. Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles, principalement constitués de logiciels informatiques et de coûts de développement immobilisé, ont été de 55,0 millions d'euros en 2025. En 2024, les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles de l'activité Mobilier Urbain s'étaient élevés à 190,5 millions d'euros, soit 68,5 % de l'ensemble du Groupe. Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles, principalement constitués de logiciels informatiques et de coûts de développement immobilisé, avaient été de 52,3 millions d'euros en 2024.

Pour ce qui concerne l'activité Transport, les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles ont représenté 34,3 millions d'euros en 2025, et les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles se sont élevés à 9,5 millions d'euros. En 2024, les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles de l'activité Transport avaient représenté 46,3 millions d'euros, et les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles s'étaient élevés à 17,9 millions d'euros.

En 2025, les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles de l'activité Affichage se sont élevées à 32,0 millions d'euros, et les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles ont représenté 1,7 million d'euros. En 2024, les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles de l'activité Affichage s'étaient élevées à 41,4 millions d'euros, et les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles avaient représenté 1,9 million d'euros.

Ainsi le cash-flow disponible, flux nets des activités opérationnelles diminués des décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des encaissements sur cession, ressort à +342,9 millions d'euros en 2025 contre +231,9 millions d'euros en 2024.

L'impact du passage de l'intégration proportionnelle à la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint sur le cash-flow disponible est de +2,7 millions d'euros en 2025 et de +3,8 millions d'euros en 2024. L'impact de l'application d'IFRS16 est de +551,8 millions d'euros en 2025 et de +600,8 millions d'euros en 2024. Après prise en compte de ces impacts, le cash-flow disponible ressort à 897,4 millions d'euros en 2025 contre 836,5 millions d'euros en 2024.

1.8.2. Décaissements sur acquisitions de titres de participation et des autres immobilisations financières nets des encaissements sur cessions

Les décaissements sur acquisitions de titres de participation diminués de la trésorerie nette acquise se sont élevés à -16,9 millions d'euros en 2025. Ces décaissements sur acquisitions correspondent principalement à l'acquisition d'High Traffic au Panama et dans une moindre mesure à l'acquisition de Stratus en France et à la prise d'une participation complémentaire dans une entreprise associée en Chine.

Les encaissements sur cessions de titres de participation nets de la trésorerie cédée ont représenté 0,2 million d'euros en 2025 principalement lié à la liquidation d'une filiale chinoise.

Les encaissements sur cessions d'autres immobilisations financières nettes des acquisitions se sont élevées à 6,5 millions d'euros en 2025. Ce montant concerne principalement le remboursement de dépôts de garantie.

1.8.3. Flux nets issus du financement

Flux nets issus de l'activité de financement

Le Groupe a diminué sa dette financière nette au bilan de -168,9 millions d'euros en 2025. Cette diminution s'analyse en :

- Une diminution de la dette financière brute au bilan de 171,8 millions d'euros
- Une hausse de 4,8 millions d'euros de la trésorerie gérée nette des concours bancaires
- Une baisse de 7,8 millions d'euros des instruments financiers dérivés actifs nets.

La variation de la dette financière brute au bilan et des instruments financiers de couverture ressort à -164,0 millions d'euros et se décompose en :

- 161,5 millions d'euros de diminution nettes des emprunts des sociétés contrôlées
- 2,5 millions d'euros liés aux effets de change, à l'impact net d'IFRS 9 sur la dette et les instruments financiers dérivés, aux variations de périmètre et aux intérêts.

Flux nets issus des acquisitions/cessions de participations ne donnant pas le contrôle

En 2025, les décaissements sur acquisitions de titres de participation ne donnant pas le contrôle se sont élevés à 0,1 million d'euros.

1.9. Gestion financière

La nature des risques financiers induits par l'activité du Groupe et sa politique de gestion de ces risques, ainsi que l'analyse de la gestion de ces risques pour l'année 2025 sont exposées dans la partie « Annexe aux comptes consolidés » au paragraphe 7.

1.10. Engagements du Groupe autres que les engagements liés à la gestion financière

Les engagements hors bilan significatifs du Groupe au 31 décembre 2025 sont listés et détaillés dans la partie « Annexe aux comptes consolidés », au paragraphe 9.

2. ÉVOLUTION RÉCENTE ET TENDANCE

La croissance de l'activité devrait se poursuivre en 2026, portée par le digital et la montée en puissance des nouveaux contrats ainsi que la progression continue des activités publicitaires sur l'ensemble des segments du Groupe.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1. Principaux investissements réalisés

L'essentiel des investissements du Groupe est consacré à la construction et à l'installation de mobiliers urbains et autres supports publicitaires dans le cadre des nouveaux contrats et des renouvellements de contrats, ainsi qu'aux investissements récurrents nécessaires à l'exercice de son activité (véhicules, informatique, outillage et immeubles).

En 2025, le Groupe a consacré 245,4 millions d'euros à des investissements liés aux nouveaux contrats et aux renouvellements de contrats, contre 280,4 millions d'euros en 2024. Plus de 60 % des investissements de croissance ont été dédiés à la digitalisation de notre patrimoine. Le Groupe a également consacré 50,7 millions d'euros, contre 43,8 millions d'euros en 2024 à des aménagements immobiliers, des outillages, des véhicules et des systèmes d'information, indépendamment des projets de nouveaux contrats ou de renouvellements de contrats.

3.2. Principaux investissements futurs

Nous poursuivrons, en 2026, notre politique d'investissement sélective en lien avec notre transformation numérique et les contrats nouvellement remportés ou renouvelés.

Le Groupe est effectivement engagé de façon ferme sur certains investissements futurs. Le montant des engagements d'achats d'immobilisations corporelles et incorporelles est communiqué p.356 de ce document au paragraphe 9.2 « Engagements d'achats d'immobilisations » des Annexes aux comptes consolidés.

Flux nets issus des capitaux propres et dividendes

La société JCDecaux SE a distribué des dividendes au cours de l'exercice 2025 pour un montant de 117,7 millions d'euros.

Certaines filiales de JCDecaux SE, dans lesquelles existent des participations minoritaires, ont distribué des dividendes pour un montant total de 28,4 millions d'euros.

Les achats et ventes d'actions propres ont représenté respectivement -71,1 millions d'euros et 57,6 millions d'euros.

Flux nets issus des dettes locatives

Les remboursements de dettes locatives ont représenté un montant de 551,8 millions d'euros en 2025 contre un montant de 600,8 millions d'euros en 2024.

Flux nets issus des acquisitions/cessions d'actifs financiers de trésorerie

Les cessions d'actifs financiers de trésorerie s'élèvent à 37,7 millions d'euros en 2025 contre 10,2 millions d'euros en 2024.

4. POLITIQUE FISCALE

En tant qu'entreprise internationale d'environ 12 000 employés dans le monde, JCDecaux exerce ses activités dans 79 pays où les bénéfices de ses filiales sont imposables. Notre objectif est de veiller à ce que l'impôt soit payé et que les déclarations fiscales soient déposées dans les délais dans chaque juridiction, conformément aux lois et règlements en vigueur.

La Direction Fiscale de JCDecaux, qui relève directement du Directeur Général Finance, Systèmes d'Information et Opérations Groupe, membre du Directoire de JCDecaux, est impliquée dans tous les aspects pertinents de notre activité, en étroite collaboration avec la direction pour fournir des conseils et assurer l'efficacité et la conformité des opérations.

Nous nous attachons à être en conformité et à suivre l'esprit des réglementations fiscales et à les interpréter d'une manière raisonnable et cohérente dans l'ensemble de nos opérations. Notre politique est de payer l'impôt là où la valeur est créée et l'activité économique exercée. Nous n'utilisons pas de structures fiscales localisées dans des territoires communément appelés « paradis fiscaux » à des fins de planification fiscale.

L'application d'IFRIC 23 ne soulève aucune difficulté pour l'entreprise dans la mesure où nous avons déjà des procédures internes en place permettant d'identifier d'éventuels risques fiscaux que nous pouvons, le cas échéant, maîtriser et corriger. Par ailleurs, nos filiales sont également régulièrement auditées par les administrations fiscales locales ainsi que leurs commissaires aux comptes.

La Direction Fiscale réalise régulièrement des revues de points fiscaux dans ses filiales en vue de s'assurer que les réglementations fiscales générales sont bien prises en compte et correctement appliquées.

La cartographie des risques Groupe, qui répertorie les principaux risques liés à l'activité du Groupe et de ses filiales, inclut notamment les risques liés à la fiscalité. Cette cartographie est revue et validée chaque année par le Directoire, le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance.

Nous pratiquons une politique de transparence pour développer des relations de confiance avec les autorités fiscales. Notamment, nous comprenons et soutenons le reporting pays par pays destiné aux autorités fiscales et nous le considérons comme une occasion de promouvoir la transparence internationale et de renforcer le dialogue et la coopération avec les autorités fiscales locales. Pour autant, le groupe JCDecaux sera attentif à maintenir le principe d'une concurrence loyale (« fair competition ») et à ne pas être pénalisé par la réforme imposant aux entreprises françaises de divulguer publiquement certaines informations au titre de l'exercice 2025 que ce soit aux termes des législations française ou étrangères et notamment australienne. Il pourra par conséquent faire application des mesures permettant de reporter la publication des informations si celle-ci devait porter gravement atteinte à sa position commerciale, notamment vis-à-vis de ses concurrents établis hors U.E. qui ne sont pas soumis à cette obligation.

Le groupe a estimé et comptabilisé dans les comptes consolidés 2025 la charge d'impôt complémentaire instaurée par la réforme dite "Pilier 2", et s'engage à procéder aux obligations déclaratives et aux paiements au plus tard le 30 juin 2026 au titre de l'exercice 2024, et le 31 mars au titre des exercices ultérieurs. L'équipe en charge de cette nouvelle réglementation en suit les évolutions (dont l'adoption dans les législations étrangères) et les précisions données par l'OCDE et l'administration fiscale française.

5. COMMENTAIRE SUR LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION IFRS

Les agrégats opérationnels communiqués dans ce paragraphe sont présentés selon les normes IFRS, et de ce fait excluent les sociétés sous contrôle conjoint et incluent les impacts liés à la norme IFRS 16 pour tous les contrats de location, y compris ceux relatifs aux emplacements publicitaires (core business).

De ce fait, les évolutions d'une année sur l'autre peuvent différer par rapport aux données ajustées (IAP), notamment en fonction des performances relatives des sociétés en contrôle conjoint par rapport aux sociétés en contrôle exclusif.

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les données ci-dessous ne sont pas celles utilisées par le Groupe pour son reporting de gestion opérationnelle et par ses dirigeants dans le cadre de leur prise de décision.

Exercice clos au 31 décembre (données IFRS)

En millions d'euros, sauf pourcentages	2025	2024
MOBILIER URBAIN		
Chiffre d'affaires		
- Publicité	1 713,3	1 678,6
- Vente, location et entretien	218,8	247,3
Chiffre d'affaires Total	1 932,1	1 925,9
TRANSPORT		
Chiffre d'affaires	1 226,5	1 179,6
AFFICHAGE		
Chiffre d'affaires	514,8	527,1
TOTAL GROUPE		
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 673,4	3 632,6
MARGE OPÉRATIONNELLE	1 287,2	1 296,3
Taux de marge opérationnelle	35,0%	35,7%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS ET REPRISES DE PERTE DE VALEUR	460,0	440,6
Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	12,5%	12,1%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	458,3	448,4
Résultat d'exploitation /chiffre d'affaires	12,5%	12,3%

Évolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires IFRS du Groupe pour l'année 2025 est en hausse de 1,1 % à 3 673,4 millions d'euros, comparé à 3 632,6 millions d'euros en 2024. En excluant l'impact négatif lié à la variation des taux de change et l'effet positif des variations de périmètre, le chiffre d'affaires IFRS est en hausse de 2,6 %.

Le chiffre d'affaires publicitaire organique IFRS, hors ventes, locations et contrats d'entretien de mobilier urbain et de supports publicitaires est en hausse de 4,0 % en 2025.

Le chiffre d'affaires publicitaire digital IFRS s'élève à 1 510,7 millions d'euros en 2025 (contre 1 399,4 millions d'euros en 2024) et le chiffre d'affaires non publicitaire digital IFRS s'élève à 26,4 millions d'euros en 2025 (contre 25,1 millions d'euros en 2024).

Chiffre d'affaires par activité

Mobilier Urbain

Le chiffre d'affaires annuel IFRS est en hausse de 0,3 % à 1 932,1 millions d'euros (1,5 % en organique). Le Reste du Monde, l'Amérique du Nord et le Reste de l'Europe sont en hausse. La France, le Royaume-Uni et l'Asie-Pacifique sont en retrait.

Transport

Le chiffre d'affaires annuel IFRS est en hausse de 4,0 % à 1 226,5 millions d'euros (6,7 % en organique). L'Amérique du Nord, le Reste de l'Europe, le Reste du Monde, et l'Asie Pacifique sont en hausse alors que la France et le Royaume-Uni sont en retrait.

Affichage

Le chiffre d'affaires annuel IFRS est en baisse de -2,3 % à 514,8 millions d'euros (-2,2 % en organique), malgré la forte hausse du Reste du Monde et la légère hausse du Reste de l'Europe.

Évolution de la marge opérationnelle

La marge opérationnelle du Groupe s'est élevée à 1 287,2 millions d'euros en 2025 contre 1 296,3 millions d'euros en 2024, soit une baisse de 0,7%. Elle a représenté 35,0 % du chiffre d'affaires en 2025 contre 35,7 % en 2024.

Évolution du résultat d'exploitation

En 2025, le résultat d'exploitation, avant dotations et reprises de perte de valeur, s'est élevé à 460,0 millions d'euros, contre 440,6 millions d'euros, soit une augmentation de 4,4 %. Il a représenté 12,5 % du chiffre d'affaires en 2025, contre 12,1 % en 2024. La hausse de 19,4 millions d'euros se décompose en une diminution de 9,1 millions d'euros de la marge opérationnelle compensée par une diminution de 28,5 millions d'euros des autres postes de charges, c'est-à-dire, les dotations aux amortissements et provisions nettes, les pièces détachées et les autres charges et produits opérationnels.

Les dotations aux amortissements des actifs corporels et incorporels et des droits d'utilisation nettes des reprises (hors dépréciations enregistrées suite au test de perte de valeur sur les goodwill, les actifs corporels et incorporels et les droits d'utilisation) s'élèvent à 841,3 millions d'euros en 2025 contre 890,9 millions d'euros en 2024.

Les dotations aux provisions nettes des reprises (hors provisions pour perte à terminaison pour impairment) constituent en 2025 une reprise nette de 50,2 millions d'euros, contre une reprise nette de 38,6 millions d'euros en 2024.

Le poste « pièces détachées de maintenance » s'élève à 48,0 millions d'euros en 2025, contre 45,0 millions d'euros en 2024.

Le poste « autres charges et produits opérationnels » représente un produit net de 11,8 millions d'euros en 2025. Ce poste représentait un produit net de 41,6 millions d'euros en 2024, dont la plus-value de cession de la société APG|SGA pour 45,0 millions d'euros.

Après comptabilisation des dotations et reprises de perte de valeur, le résultat d'exploitation s'est élevé à 458,3 millions d'euros, contre 448,4 millions d'euros en 2024. Les dotations et reprises de perte de valeur ont en effet un impact négatif sur le résultat d'exploitation à hauteur de 1,6 million d'euros en 2025. Elles sont constituées d'une dotation pour perte de valeur sur les actifs corporels et incorporels pour -4,2 millions d'euros, d'une reprise de provision nette pour perte à terminaison de 1,7 million d'euros, de 0,9 million d'euros de reprise d'amortissements des droits d'utilisation.

ANNEXE 1

Résultat d'exploitation – Réconciliation des données Ajustées (IAP) avec les données IFRS

	2025				2024			
<i>En millions d'euros</i>	AJUSTÉ (IAP)	IMPACT DES COENTREPRISES ⁽¹⁾	IMPACT IFRS 16 ⁽²⁾	IFRS	AJUSTÉ (IAP)	IMPACT DES COENTREPRISES ⁽¹⁾	IMPACT IFRS 16 ⁽²⁾	IFRS
Chiffre d'affaires	3 967,1	-293,7		3 673,4	3 935,3	-302,7		3 632,6
Coûts directs d'exploitation	-2 417,1	178,4	530,8	-1 707,9	-2 471,7	186,6	603,8	-1 681,4
Coûts commerciaux, généraux & administratifs	-718,9	40,6		-678,3	-699,1	44,2		-654,9
Marge opérationnelle	831,1	-74,6	530,8	1 287,2	764,5	-71,9	603,8	1 296,3
Dotations aux amortissements et provisions nettes	-354,8	19,9	-456,2	-791,1	-360,1	16,9	-509,1	-852,3
Pièces détachées de maintenance	-49,9	2,0		-48,0	-46,9	1,8		-45,0
Autres produits opérationnels	34,2	-2,8	6,4	37,8	72,2	-3,2	0,9	69,9
Autres charges opérationnelles	-27,6	1,6		-26,0	-29,4	1,1		-28,3
Résultat d'exploitation (avant pertes de valeur)	432,9	-54,0	81,0	460,0	400,3	-55,3	95,6	440,6
Dépréciation nette d'actifs corporels et incorporels, des droits d'utilisation et des coentreprises	-1,9		0,3	-1,6	8,4		-0,5	7,8
Perte de valeur des goodwill				0,0				0,0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	431,0	-54,0	81,3	458,3	408,7	-55,3	95,0	448,4

(1) Impact du passage de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises.

(2) Impact IFRS 16 sur les loyers core business des sociétés contrôlées.

Cash-flow disponible – Réconciliation des données Ajustées (IAP) avec les données IFRS

	2025				2024			
	AJUSTÉ (IAP)	IMPACT DES COENTREPRISES ⁽¹⁾	IMPACT IFRS 16 ⁽²⁾	IFRS	AJUSTÉ (IAP)	IMPACT DES COENTREPRISES ⁽¹⁾	IMPACT IFRS 16 ⁽²⁾	IFRS
Capacité d'autofinancement	580,5	-13,9	517,1	1 083,6	530,5	-14,9	581,5	1 097,2
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	58,5	4,8	34,7	98,0	25,5	-11,7	19,3	33,1
- Variation des stocks	41,6	-1,3	0,0	40,3	6,9	1,8	0,0	8,7
- Variation des clients et autres créances	-14,4	-7,5	2,5	-19,4	15,2	-3,0	-5,4	6,7
- Variation des fournisseurs et autres dettes	31,3	13,6	32,2	77,1	3,4	-10,5	24,8	17,7
Flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles	639,0	-9,2	551,8	1 181,6	556,0	-26,6	600,8	1 130,3
Décassements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-315,3	11,9	0,0	-303,4	-350,3	31,3	0,0	-319,0
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	19,3	0,0	0,0	19,2	26,1	-0,9	0,0	25,2
INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS NETS	-296,1	11,9	0,0	-284,2	-324,2	30,4	0,0	-293,8
CASH-FLOW DISPONIBLE	342,9	2,7	551,8	897,4	231,9	3,8	600,8	836,5

(1) Impact du passage de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises.

(2) Impact IFRS 16 sur les loyers core business et non core business des sociétés contrôlées.

Calcul de la croissance organique

En millions d'euros		T1	T2	T3	T4	ANNÉE
CA ajusté (IAP) 2024	(a)	801,6	1 006,1	948,2	1 179,5	3 935,3
CA IFRS 2025	(b)	797,7	935,0	855,8	1 084,9	3 673,4
Impacts IFRS 11	(c)	60,3	75,3	70,3	87,8	293,7
CA ajusté (IAP) 2025	(d) = (b) + (c)	858,0	1 010,3	926,1	1 172,7	3 967,1
Impacts de change	(e)	-1,5	24,2	27,6	38,1	88,4
CA ajusté (IAP) 2025 aux taux de change 2024	(f) = (d) + (e)	856,5	1 034,5	953,7	1 210,8	4 055,5
Variation de périmètre	(g)	-11,0	-12,5	-14,1	-12,3	-49,9
CA organique ajusté (IAP) 2025	(h) = (f) + (g)	845,5	1 022,0	939,6	1 198,5	4 005,7
CROISSANCE ORGANIQUE	(I) = (H) / (A) - 1	+5,5 %	+1,6 %	-0,9 %	+1,6 %	+1,8 %

En millions d'euros		IMPACT DES TAUX DE CHANGE AU 31 DÉCEMBRE 2025
AUD		16,6
USD		14,0
BRL		11,3
CNY		9,5
Autres		37,0
TOTAL		88,4

Taux de change moyen	2025	2024
AUD	0,5709	0,6098
USD	0,8850	0,9239
BRL	0,1585	0,1718
CNY	0,1232	0,1284

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

Actifs

<i>En millions d'euros</i>		31/12/2025	31/12/2024
Goodwill	§ 4.1	1 650,2	1 704,1
Immobilisations incorporelles	§ 4.1	619,3	641,1
Immobilisations corporelles	§ 4.2	1 227,4	1 261,3
Droits d'utilisation	§ 4.3	1 685,1	1 954,7
Titres mis en équivalence	§ 4.5	373,8	381,8
Autres actifs financiers	§ 4.6	37,5	49,2
Instruments financiers dérivés		-	-
Impôts différés actif	§ 4.11	168,2	181,2
Créances d'impôts sur les sociétés	§ 4.19	0,2	3,5
Autres créances	§ 4.7	67,8	57,6
ACTIFS NON COURANTS		5 829,5	6 234,6
Autres actifs financiers	§ 4.6	14,6	16,0
Stocks	§ 4.8	139,4	180,8
Instruments financiers dérivés	§ 4.17	0,9	7,4
Clients et autres débiteurs	§ 4.9	793,6	815,8
Créances d'impôts sur les sociétés	§ 4.19	17,4	11,7
Actifs financiers de trésorerie	§ 4.10	36,4	86,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	§ 4.10	1 311,3	1 262,3
ACTIFS COURANTS		2 313,7	2 380,4
TOTAL DES ACTIFS		8 143,2	8 615,0

Capitaux propres et passifs

<i>En millions d'euros</i>		31/12/2025	31/12/2024
Capital		3,3	3,3
Primes		612,4	612,4
Actions propres		-16,1	-2,4
Réserves consolidées		1 646,9	1 497,1
Résultat net part du Groupe		262,6	258,9
Autres éléments des capitaux propres		-269,2	-168,3
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE		2 239,9	2 201,0
Participations ne donnant pas le contrôle		120,9	115,5
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	§ 4.12	2 360,8	2 316,5
Provisions	§ 4.13	316,6	341,4
Impôts différés passif	§ 4.11	34,1	28,6
Dettes financières	§ 4.14	1 786,0	1 808,1
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires	§ 4.15	97,0	113,9
Dettes locatives	§ 4.16	1 451,2	1 679,2
Autres créditeurs		15,1	12,7
Passifs d'impôt exigible	§ 4.19	1,1	2,4
Instruments financiers dérivés	§ 4.17	0,0	0,0
PASSIFS NON COURANTS		3 701,1	3 986,2
Provisions	§ 4.13	57,2	68,4
Dettes financières	§ 4.14	143,0	292,7
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires	§ 4.15	10,0	4,6
Instruments financiers dérivés	§ 4.17	3,4	2,2
Dettes locatives	§ 4.16	545,0	658,1
Fournisseurs et autres créditeurs	§ 4.18	1 278,5	1 239,4
Passifs d'impôt exigible	§ 4.19	40,6	37,5
Concours bancaires	§ 4.14	3,7	9,4
PASSIFS COURANTS		2 081,3	2 312,3
TOTAL DES PASSIFS		5 782,4	6 298,5
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		8 143,2	8 615,0

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

Compte de résultat

En millions d'euros		2025	2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	§ 5.1	3 673,4	3 632,6
Coûts directs d'exploitation	§ 5.2	-1 707,9	-1 681,4
Coûts commerciaux, généraux & administratifs	§ 5.2	-678,3	-654,9
MARGE OPÉRATIONNELLE		1 287,2	1 296,3
Dotations aux amortissements et provisions nettes	§ 5.2	-792,7	-844,5
Perte de valeur des goodwill	§ 5.2	-	-
Pièces détachées maintenance	§ 5.2	-48,0	-45,0
Autres produits opérationnels	§ 5.2	37,8	72,6
Autres charges opérationnelles	§ 5.2	-26,0	-31,0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		458,3	448,4
CHARGES D'INTÉRÊTS SUR DETTES LOCATIVES IFRS 16	§ 5.3	-70,0	-75,3
Produits financiers	§ 5.3	43,4	63,4
Charges financières	§ 5.3	-88,6	-132,8
RÉSULTAT FINANCIER HORS IFRS 16	§ 5.3	-45,2	-69,4
RÉSULTAT FINANCIER		-115,2	-144,7
Impôts sur les bénéfices	§ 5.4	-85,0	-64,9
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	§ 5.5	46,9	45,8
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		305,0	284,5
- Dont Participations ne donnant pas le contrôle		42,3	25,6
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		262,6	258,9
Résultat de base par action (en euros)		1,229	1,211
Résultat dilué par action (en euros)		1,229	1,211
Nombre moyen pondéré d'actions	§ 5.7	213 600 597	213 730 199
Nombre moyen pondéré d'actions (dilué)	§ 5.7	213 600 597	213 730 199

Autres éléments du résultat global de l'exercice

En millions d'euros	2025	2024
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	305,0	284,5
Variation des écarts de conversion ⁽¹⁾	-116,7	13,9
Couverture des flux de trésorerie	-0,7	0,6
Impôts sur les autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net	-0,1	-0,8
Part des autres éléments du résultat global dans les sociétés mises en équivalence (nette d'impôt) ⁽²⁾	4,8	-9,7
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET	-112,7	3,9
Variation des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi et plafonnement des actifs	3,8	-5,3
Impôts sur les autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net	-0,7	1,1
Part des autres éléments du résultat global dans les sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)	-0,1	0,1
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET	3,0	-4,0
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-109,6	-0,1
RÉSULTAT GLOBAL	195,3	284,4
- Dont Participations ne donnant pas le contrôle	33,6	27,0
RÉSULTAT GLOBAL - PART DU GROUPE	161,7	257,4

(1) En 2025, les écarts de conversion sont principalement liés à des variations du taux de change dont -42,1 millions d'euros sur Hong Kong, -29,4 millions d'euros sur les Etats-Unis, -16,8 millions d'euros sur l'Australie, -14,6 millions d'euros sur le Royaume Uni, -8,1 millions d'euros sur la France, -7,4 millions d'euros sur le Panama, 14,7 millions d'euros sur la Chine et 6,2 millions d'euros sur le Brésil. Ils comprennent également le recyclage d'écarts de conversion en résultat pour -0,2 million d'euros suite aux variations de périmètre. En 2024, les écarts de conversion sont principalement liés à des variations du taux de change dont 23,4 millions d'euros sur Hong Kong, 13,1 millions d'euros sur les Etats-Unis, 9,0 millions d'euros sur le Royaume Uni, 4,8 millions d'euros sur le Panama, -12,8 millions d'euros sur le Mexique, -11,6 millions d'euros sur le Brésil, -9,3 millions d'euros sur l'Australie et -7,0 millions d'euros sur la Chine. Ils comprennent également le recyclage d'écarts de conversion en résultat pour +2,6 millions d'euros suite aux variations de périmètre.

(2) Inclut le montant de recyclage en résultat des réserves de conversion des sociétés mises en équivalence suite aux variations de périmètre pour -5,2 millions d'euros en 2024.

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE											
AUTRES ÉLÉMENTS DES CAPITAUX PROPRES												
	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	ACTIONS PROPRES	RÉSERVES NON DISTRIBUÉES	COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE	RÉSERVES DE CONVERSION	ECARTS ACTUARIELS / PLAFONNEM ENT DES ACTIFS	AUTRES	TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS	TOTAL	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
En millions d'euros												
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	3,2	612,4	-0,6	1 513,3	-0,3	-129,4	-49,1	1,5	-177,3	1 951,0	95,9	2 046,9
Augmentation de capital ⁽¹⁾	0,0	-0,0							0,0	-0,0	1,8	1,8
Variation d'actions propres ⁽²⁾			-1,8	-0,5					0,0	-2,2		-2,2
Achat			-48,7						0,0	-48,7		-48,7
Vente			46,9	-0,5					0,0	46,5		46,5
Distributions de dividendes									0,0	-0,0	-31,2	-31,2
Paievements en actions				2,3					0,0	2,3		2,3
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires ⁽³⁾									0,0	0,0		0,0
Variations de périmètre ⁽⁴⁾				-18,8			10,5		10,5	-8,3	21,8	13,5
Résultat de l'ensemble consolidé				258,9					0,0	258,9	25,6	284,5
Autres éléments du Résultat global					0,6	1,9	-3,9		-1,4	-1,4	1,4	-0,1
RÉSULTAT GLOBAL	0,0	0,0	0,0	258,9	0,6	1,9	-3,9	0,0	-1,4	257,4	27,0	284,4
Autres				0,8				-0,0	-0,0	0,8	0,2	1,1
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024	3,3	612,4	-2,4	1 756,0	0,3	-127,6	-42,5	1,5	-168,3	2 201,0	115,5	2 316,5
Augmentation de capital									0,0	0,0		0,0
Variation d'actions propres ⁽²⁾			-13,7	0,2					0,0	-13,5		-13,5
Achat			-71,0	-0,1					0,0	-71,1		-71,1
Vente			57,3	0,3					0,0	57,6		57,6
Distributions de dividendes				-117,7					0,0	-117,7	-28,4	-146,0
Paievements en actions				9,4					0,0	9,4		9,4
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires ⁽³⁾									0,0	0,0		0,0
Variations de périmètre				-0,2					0,0	-0,2	0,3	0,1
Résultat de l'ensemble consolidé				262,6					0,0	262,6	42,3	305,0
Autres éléments du Résultat global					-0,6	-103,1	2,8		-100,9	-100,9	-8,7	-109,6
RÉSULTAT GLOBAL	0,0	0,0	0,0	262,6	-0,6	-103,1	2,8	0,0	-100,9	161,7	33,6	195,3
Autres				-0,9					0,0	-0,9	-0,0	-1,0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2025	3,3	612,4	-16,1	1 909,5	-0,3	-230,7	-39,6	1,5	-269,2	2 239,9	120,9	2 360,8

(1) En 2024, augmentations de capital de deux sociétés contrôlées d'Amérique Latine.

(2) En 2025, variation des actions propres de JCDecaux SE dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en mai 2019 et suite au rachat d'actions propres par le Groupe en août et novembre 2025. En 2024, variation des actions propres de JCDecaux SE dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en mai 2019.

(3) Les effets nets de revalorisation et d'actualisation des engagements de rachat de minoritaires sont constatés en compte de résultat sur la ligne « Résultat de l'ensemble consolidé » en participations ne donnant pas le contrôle pour 11,5 millions d'euros en 2025 et -8,3 millions d'euros en 2024.

(4) En 2024, mouvements de périmètre liés principalement à l'acquisition du groupe IMC en Amérique centrale avec cession sans perte de contrôle.

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros

		2025	2024
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS		390,0	349,4
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	§ 5.5	-46,9	-45,8
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	§ 11.4 & § 12.3	51,2	60,5
Charges liées aux paiements en actions	§ 5.2	9,4	2,3
Gains et pertes sur contrats de location	§ 5.2	-14,2	-10,9
Dotations nettes aux amortissements et provisions	§ 5.2 & § 5.3	798,1	862,6
Plus et moins-values de cession & résultat sur variations de périmètre	§ 5.2 & § 5.3	-15,5	-59,1
Charges nettes d'actualisation	§ 5.3	-4,9	14,9
Intérêts financiers nets & charges d'intérêts sur dettes locatives IFRS 16	§ 5.3	105,2	106,3
Dérivés financiers, résultat de change, coût amorti et autres		3,2	2,3
Intérêts payés sur dettes locatives IFRS 16	§ 4.16	-73,7	-76,9
Intérêts financiers payés		-73,6	-93,0
Intérêts financiers reçus		43,5	55,4
Impôt sur le résultat payé		-88,1	-70,8
Capacité d'autofinancement		1 083,6	1 097,2
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		98,0	33,1
Variation des stocks		40,3	8,7
Variation des clients et autres créances		-19,4	6,7
Variation des fournisseurs et autres dettes		77,1	17,7
FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	§ 6.1	1 181,6	1 130,3
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles & corporelles		-303,4	-319,0
Décaissements sur acquisitions de titres de participation nets de la trésorerie acquise		-16,9	-36,9
Décaissements sur acquisitions d'autres immobilisations financières		-4,2	-18,8
TOTAL INVESTISSEMENTS		-324,6	-374,7
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles		19,2	25,2
Encaissements sur cessions de titres de participation nets de la trésorerie cédée		0,2	88,7
Encaissements sur cessions d'autres immobilisations financières		10,7	8,5
TOTAL DÉINVESTISSEMENTS		30,1	122,4
FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DES INVESTISSEMENTS	§ 6.2	-294,5	-252,3
Distribution mise en paiement		-146,0	-31,2
Achat d'actions propres		-71,1	-48,7
Décaissements sur acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle		-0,1	0,0
Réduction des capitaux propres		0,0	0,0
Remboursement d'emprunts	§ 6.4	-296,7	-744,4
Remboursement des dettes locatives	§ 4.16	-551,8	-600,8
Acquisitions et cessions d'actifs financiers de trésorerie		37,7	10,2
BESOIN DE TRÉSORERIE (FINANCEMENT)		-1 028,0	-1 414,9
Encaissements sur cessions de titres de participation sans perte de contrôle		0,0	0,0
Augmentation des capitaux propres		0,0	1,8
Vente d'actions propres		57,6	46,5
Augmentation des emprunts	§ 6.4	135,2	148,9
DÉGAGEMENT DE TRÉSORERIE (FINANCEMENT)		192,8	197,2
FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DU FINANCEMENT	§ 6.3	-835,2	-1 217,7
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		51,9	-339,7
TRÉSORERIE NETTE D'OUVERTURE	§ 4.14	1 252,9	1 593,3
Incidence des variations des cours des devises et autres mouvements		2,9	-0,8
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE ⁽¹⁾	§ 4.14	1 307,7	1 252,9

(1) Dont 1 311,3 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie et -3,7 millions d'euros de concours bancaires au 31 décembre 2025 contre respectivement 1 262,3 millions d'euros et -9,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1.	Méthodes et principes comptables	302
2.	Évolution du périmètre de consolidation	314
3.	Information sectorielle	315
4.	Commentaires sur l'état de situation financière	320
5.	Commentaires sur le compte de résultat	344
6.	Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie	351
7.	Risques financiers	352
8.	Risques environnementaux	355
9.	Commentaires sur les engagements hors-bilan	356
10.	Informations sur les parties liées	357
11.	Informations sur les coentreprises	359
12.	Informations sur les entreprises associées	363
13.	Périmètre de consolidation	364
14.	Événements subséquents	371

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Principes d'établissement des comptes du Groupe

Les états financiers consolidés de JCDecaux SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 comprennent la société JCDecaux SE et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les capitaux propres des entreprises associées et coentreprises.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2025, arrêtés par le Directoire, et approuvés par le Conseil de Surveillance du 11 mars 2026, sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

De façon générale, les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. La somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport aux valeurs reportées.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application :

- De toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2025. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne. Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB ;
- De positions comptables retenues en l'absence de dispositions prévues par le référentiel normatif.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, à l'exception de l'application de l'amendement suivant adopté par l'Union Européenne et applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- L'amendement à la norme IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité

L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés.

En l'absence de précision définitive du référentiel IFRS sur le traitement comptable des engagements de rachat de minoritaires, les principes retenus dans les comptes consolidés antérieurs sont maintenus et sont précisés au paragraphe 1.19 « Engagements de rachat de minoritaires ». En particulier, les effets de revalorisation et d'actualisation des engagements de rachat de minoritaires sont comptabilisés en résultat financier, et sont alloués sur le résultat des participations ne donnant pas le contrôle, sans impact sur le résultat net part du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2025.

Les travaux relatifs à la nouvelle norme IFRS18, applicable à partir du 1^{er} janvier 2027, ont débuté. Les impacts sur le Groupe sont en cours d'analyse.

1.2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

La mise en équivalence est adoptée pour les coentreprises, sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, et pour les entreprises associées, sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées globalement sont éliminées.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont également éliminés.

Les plus ou moins-values sur cessions internes réalisées par une société mise en équivalence sont éliminées à hauteur du pourcentage de détention en contrepartie de la valeur des actifs acquis ou des titres mis en équivalence lorsqu'il s'agit d'une activité.

Les moins-values réalisées sur les cessions d'activités à une société mise en équivalence sont régies par la norme IFRS 3R et la norme IAS 28 pour les cessions d'actifs. Elles ne sont pas éliminées dans les comptes du Groupe.

Les plus-values réalisées sur les cessions à une société mise en équivalence sont régies par la norme IAS 28 pour les cessions d'actifs et rentrent dans le cadre de SIC-13 pour les cessions de titres. Elles sont éliminées à hauteur du pourcentage de détention en contrepartie des titres de la mise en équivalence.

1.3. Enregistrement des opérations en devises dans la monnaie fonctionnelle des entités

Les opérations libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours du jour de la transaction. À la date d'arrêté comptable, les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture et les différences de change en résultant sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est ni planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement net à l'étranger. Ainsi, en application des dispositions d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les différences de change portant sur ces éléments sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement ou de déqualification. Dans le cas contraire, les différences de change sont enregistrées dans le compte de résultat.

1.4. Conversion des états financiers des filiales

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en Euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

La conversion des actifs et des passifs des filiales étrangères dans la monnaie de présentation du Groupe s'effectue au taux de change en vigueur à la date de clôture et leur compte de résultat est converti au taux de change moyen de la période. Les écarts résultant de cette conversion sont affectés directement dans les autres éléments du résultat global.

Lors de la cession totale ou partielle avec perte de contrôle, lors de la liquidation d'une entité étrangère, ou lors d'une acquisition par étapes avec prise de contrôle, les différences de conversion accumulées en capitaux propres sont recyclées dans le compte de résultat.

1.5. Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains postes de l'état de situation financière nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la détermination du montant des dettes locatives et des droits d'utilisation, de la valorisation des goodwill, de la détermination des actifs incorporels dans le cadre des acquisitions de filiales, de la valorisation des actifs corporels et incorporels, de la valorisation des titres mis en équivalence, de la détermination du montant des pertes de crédits attendues, des provisions pour avantages au personnel, des provisions pour démontage, des provisions pour perte à terminaison, des provisions pour litiges, de la recouvrabilité des impôts différés actif ainsi que de la valorisation des engagements sur titres. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes (notamment la situation économique dans les pays d'implantation du Groupe, l'inflation, les coûts de l'énergie et l'évolution de la réglementation sur la publicité extérieure), qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité créant des incertitudes accrues sur les perspectives d'avenir.

Ces méthodes d'évaluation sont plus précisément décrites, principalement dans le paragraphe 1.8 « Regroupement d'entreprises, acquisition de participation ne donnant pas le contrôle et cession de participation », le paragraphe 1.10 « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation et des goodwill », le paragraphe 1.11 « Contrats de locations », le paragraphe 1.12 « Titres mis en équivalence », le paragraphe 1.15 « Créances clients et autres débiteurs », le paragraphe 1.20 « Provisions pour retraites et avantages assimilés », le paragraphe 1.21 « Provisions pour démontage », le paragraphe 1.26 « Impôts différés et exigibles » et le paragraphe 4.13.3 « Provisions pour risques et litiges ».

Le résultat des tests de sensibilité est donné au paragraphe 4.4 « Tests de perte de valeur sur les goodwill, les immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation » pour la valorisation des goodwill, actifs corporels et incorporels et droits d'utilisation, au paragraphe 4.5 « Titres mis en équivalence et tests de perte de valeur » pour la valorisation des titres mis en équivalence, au paragraphe 4.13 « Provisions » pour la valorisation des provisions pour démontage et des provisions pour avantages au personnel, au paragraphe 4.20 « Tableau des actifs et passifs financiers par catégorie » pour la valorisation des dettes sur engagements de rachat de minoritaires et au paragraphe 5.2 « Charges d'exploitation nettes » pour la sensibilité des redevances variables à la variation du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les risques et engagements liés aux changements climatiques ont été pris en compte par le Groupe lors de la détermination des estimations retenues notamment sur le montant des investissements à réaliser pour réduire son empreinte carbone au titre de ses activités et des panneaux publicitaires que le Groupe installe.

1.6. Distinction courant / non courant

À l'exception des impôts différés qui sont classés en actifs et passifs non courants, les actifs et passifs sont classés en courant lorsque leur recouvrabilité ou leur paiement est prévu au plus tard 12 mois après la date de clôture de l'exercice, sur la base des droits existant à la fin de la période de reporting.

Dans le cas contraire, ils sont classés en non courant.

1.7. Immobilisations incorporelles

1.7.1. Frais de développement

Selon la norme IAS 38, les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que le Groupe peut démontrer :

- Son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- L'existence d'avantages économiques futurs probables pour le Groupe ;
- La très forte probabilité de succès du Groupe ;
- Et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les dépenses de développement immobilisées incluent principalement les coûts liés au développement, à l'adaptation ou à la mise en valeur de gammes de mobilier urbain et de supports publicitaires, dans le cadre de propositions de contrats ayant une forte probabilité de succès. Ces dépenses comprennent également la conception et la construction de modèles et prototypes.

Le Groupe considère légitime d'activer les coûts des projets liés à la préparation des réponses aux appels d'offres. Compte tenu d'une part, de la nature des coûts engagés (conception et construction de modèles et prototypes), d'autre part du taux de succès du groupe JCDecaux dans le cadre de ses réponses aux appels d'offres, le Groupe considère que ces coûts constituent des activités de

développement activables, et satisfont aux critères d'activation rappelés ci-avant. En effet, ces coûts se rattachent directement à un contrat donné et sont encourus pour l'obtenir. L'amortissement commence lorsque le projet est concrétisé par un succès à l'appel d'offres, et est étalé sur la durée du contrat. En cas d'insuccès, le montant activé est comptabilisé en charges.

Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

1.7.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se rapportent pour l'essentiel aux contrats de Mobilier Urbain, Affichage et Transport reconnus lors de regroupements d'entreprises et sont amorties sur une durée correspondant au temps nécessaire pour que les flux actualisés cumulés utilisés pour la valorisation des actifs, couvrent la quasi-totalité des actifs. Elles comprennent également des droits d'entrée, amortis sur la durée des contrats, ainsi que des logiciels. Seuls les logiciels individualisés et clairement identifiés (notamment de type ERP) pour lesquels le Groupe a le contrôle, sont immobilisés et amortis sur une durée de 10 ans maximum. Les dépenses pour les autres logiciels sont constatées en charges de l'exercice.

1.8. Regroupement d'entreprises, acquisition de participation ne donnant pas le contrôle et cession de participation

Le goodwill représente la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise), augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, et diminuée du montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et des passifs repris évalués à la juste valeur.

Les goodwill ne sont pas amortis. Le Groupe procède à des tests de perte de valeur, au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout autre moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur. Suite à ces tests de perte de valeur menés conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 1.10 « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation et des goodwill », une dépréciation des goodwill est constatée, le cas échéant. Une telle dépréciation n'est pas réversible.

Les éventuels goodwill négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Dans le cadre de l'analyse de la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise, le Groupe est notamment amené à valoriser des contrats et à reconnaître ces éléments en immobilisations incorporelles pour leur juste valeur, et ce en tenant compte de la durée résiduelle des contrats et d'une probabilité de renouvellement pour les activités de mobilier urbain et de transport, et d'un principe d'attrition pour les contrats d'affichage. Les actifs incorporels ainsi reconnus sont amortis sur une durée correspondant au temps nécessaire pour que les flux actualisés cumulés utilisés pour la valorisation des actifs, couvrent la quasi-totalité des actifs. Lorsqu'un contrat déficitaire est identifié, le Groupe est amené à diminuer la valeur brute du droit d'utilisation attaché à ce contrat et/ou à constater un éventuel passif. Ce passif correspond aux coûts nets inévitables attachés à ce contrat, incluant les redevances et les coûts directement supportés, tels que les coûts de main-d'œuvre et les frais administratifs directs. En outre, si une clause de résiliation entraîne des frais inférieurs aux coûts de maintien d'un contrat déficitaire, c'est cette clause de résiliation qui est provisionnée.

Les normes IFRS offrent aux sociétés un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'évaluation à la juste valeur à la date d'acquisition des actifs et passifs obtenus.

Le Groupe enregistre en autres charges opérationnelles les coûts directs liés à l'acquisition, à l'exception des coûts directs liés à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle qui sont enregistrés en capitaux propres.

Pour les acquisitions réalisées par étapes successives, le Groupe comptabilise en autres charges et produits opérationnels, la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue au moment de la prise de contrôle. La juste valeur de celle-ci est estimée sur la base du prix d'acquisition diminué de la prime de contrôle.

Pour toute cession partielle ou totale avec perte de contrôle, le Groupe comptabilise en autres charges et produits opérationnels, le résultat de cession de la quote-part cédée ainsi que la réévaluation de la quote-part conservée.

Par ailleurs, les rachats de participation ne donnant pas le contrôle dans des sociétés contrôlées et les cessions de parts d'intérêts sans perte de contrôle donnent lieu à la comptabilisation en variation de capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère de la différence entre le prix d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. Les entrées et sorties de trésorerie correspondantes sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie en « flux de trésorerie nets issus du financement ».

1.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Mobiliers urbains

Les mobiliers urbains (Atribus, Mupis®, Seniors, Journaux Electroniques d'Information (JEI), Sanisettes, Colonnes Morris, etc.) et les supports publicitaires dans l'activité Transport sont amortis linéairement sur la durée de vie des contrats, comprise entre 8 et 25 ans. Les écrans digitaux sont amortis sur une durée comprise entre 5 et 10 ans, leur durée de vie économique pouvant être inférieure à la durée des contrats. Les coûts de maintenance des mobiliers urbains sont comptabilisés en charges.

Les coûts actualisés de démontage de mobilier en fin de contrat sont comptabilisés à l'actif, en contrepartie d'une provision, et sont amortis sur la durée des contrats.

Panneaux d'affichage

Les panneaux d'affichage font l'objet d'un mode d'amortissement propre aux pays concernés, déterminé en fonction de la réglementation et des conditions économiques locales.

La principale méthode d'amortissement est le mode linéaire sur une durée comprise entre 2 et 20 ans.

Les mobiliers urbains et les panneaux d'affichage du Groupe sont assurés contre les risques liés aux événements climatiques et leur adaptation à ces événements est garantie par la réalisation de tests de résistance. Les durées d'amortissement sont donc déterminées selon les durées normales d'utilisation ; les aléas climatiques étant maîtrisés via cette assurance et les tests réalisés.

Durées d'amortissement

Immobilisations corporelles :

• Bâtiments et constructions	10 à 50 ans
• Installations techniques, matériel et outillage (Hors mobiliers urbains et panneaux)	5 à 10 ans
• Mobiliers urbains et panneaux	2 à 25 ans

Autres immobilisations corporelles :

• Agencements divers, aménagements	5 à 16 ans
• Matériel de transport	3 à 15 ans
• Matériel informatique	3 à 5 ans
• Mobilier	5 à 10 ans

1.10. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation et des goodwill

Les immobilisations corporelles, incorporelles, les droits d'utilisation, ainsi que les goodwill font l'objet d'un test de perte de valeur, selon IAS 36, au minimum une fois par an.

Ce test consiste, pour une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou un groupement d'UGT, à comparer sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre (i) la juste valeur de cet actif (ou du groupe d'actifs considéré) nette des coûts de cession, et (ii) sa valeur d'utilité déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés.

Lorsque la valeur recouvrable est appréciée par référence à la valeur d'utilité, les prévisions de flux de trésorerie sont déterminées en intégrant des hypothèses de croissance appréciées soit sur la durée des contrats, soit sur une durée de 5 ans avec prise en compte d'une projection à l'infini ainsi qu'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent. Les hypothèses de croissance retenues n'intègrent pas d'opération de croissance externe. Les risques spécifiques à l'UGT testée sont traduits dans le choix des hypothèses retenues pour la détermination des flux de trésorerie et dans le taux d'actualisation retenu.

Les risques et impacts liés au changement climatique sont pris en compte dans les hypothèses des tests de dépréciation mais n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe. En effet, les actifs de JCDecaux sont assurés contre les risques liés aux événements climatiques, ce qui permet de limiter le risque d'impact financier de ce type d'événement sur le Groupe. Ainsi, les flux économiques futurs sont sécurisés et ne sont pas impactés par les aléas climatiques. Les investissements et charges opérationnelles additionnels engagés par les filiales pour l'atteinte des objectifs ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et liés aux enjeux climatiques et environnementaux (tels que les achats de certificats carbone, etc.) ont été pris en compte dans l'élaboration des budgets des pays mais ces derniers ne représentent pas à ce jour un montant suffisamment matériel pour peser significativement sur les tests de dépréciation, de même que l'augmentation des prix de l'électricité en Europe et des coûts salariaux dans les différentes géographies, ainsi que les nouvelles réglementations portant sur les plages horaires d'éclairage des mobiliers dans quelques pays d'Europe.

Lorsque la valeur comptable d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) devient supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

Méthodologie suivie

• Niveau du test

- Pour les actifs corporels et incorporels et les droits d'utilisation, les tests de perte de valeur sont réalisés au niveau de l'UGT correspondant à l'entité opérationnelle ;
- Pour les goodwill, les tests sont réalisés au niveau de chaque regroupement d'UGT dont le périmètre est déterminé en prenant en compte le niveau de synergie attendu entre les UGT elles-mêmes. Ainsi, les tests sont effectués soit au croisement d'un secteur opérationnel et d'une zone géographique, soit sur des groupements d'UGT spécifiques, à l'instar du secteur Aéroports où les synergies s'apprécient au niveau mondial, ou des zones Pacifique, France « Roadside », Etats-Unis « Roadside » et le Royaume-Uni (hors aéroports) où les synergies se justifient entre tous les secteurs : mobilier urbain, affichage pour France Roadside et Etats-Unis Roadside, mobilier urbain, affichage et transport terrestre pour le Royaume-Uni (hors aéroports) et toutes activités pour le Pacifique (mobilier urbain, affichage, transport terrestre et aéroport). En effet, pour ces UGT, les flux ne peuvent s'apprécier indépendamment par activité au vu des structures et politiques commerciales multi-activité de ces différentes géographies. En France, les ventes de l'activité Affichage sont en effet réalisées au travers de réseaux de commercialisation communs avec le Mobilier Urbain. Ces panneaux sont totalement interdépendants, dans la mesure où c'est la combinaison de leurs emplacements qui garantit la qualité et la couverture géographique des réseaux. Les États-Unis et le Royaume-Uni sont des marchés fortement digitalisés, avec respectivement 78 % et 75 % des ventes réalisées par JCDecaux sur des supports digitaux. Les organisations commerciales des deux pays sont alignées sur un modèle d'achat à l'audience et non de réseaux de formats prédéfinis : les équipes de vente nationales commercialisent l'ensemble des inventaires non aéroportuaires sans spécialisation par format. Le développement des ventes programmatiques accroît encore l'interconnectivité entre formats. Le regroupement multi-activités sur le Pacifique se justifie également par la structure digitalisée et multiformats de ce marché. Par conséquent, ces quatre unités génératrices de trésorerie multi-activités avec des portefeuilles intégrés correspondent bien aux plus petites UGT identifiables au sens de IAS 36.

• Taux utilisés

Les valeurs d'utilité prises en compte dans le cadre des tests de perte de valeur sont déterminées sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés à un taux calculé sur la base du coût moyen pondéré du capital. Ce taux reflète les meilleures estimations du management de la valeur temps de l'argent, des risques spécifiques des actifs ou UGT ainsi que de la situation économique des zones géographiques dans lesquelles s'exerce l'activité attachée à ces actifs ou UGT.

Les pays sont répartis en sept zones en fonction du risque associé à chaque pays, et à chaque zone correspond un taux d'actualisation spécifique s'échelonnant de 8,5 % à 20,0 %, pour la zone présentant le plus de risque. Le taux après impôt de 8,5 % en 2025 (contre 8,5% en 2024), est utilisé notamment en Europe occidentale (hors Portugal), Amérique du Nord, Japon, Singapour, Corée du Sud, où le Groupe réalise 64,4% de son chiffre d'affaires ajusté.

Le taux d'actualisation moyen du Groupe ressort à 9,4 % en 2025.

• Valeurs recouvrables

Elles sont déterminées à partir des données budgétaires pour la première année consécutive à la clôture des comptes et d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives futures attendues. Les valeurs recouvrables sont déterminées sur la base de business plans pour lesquels les modalités de prise en compte des flux futurs de trésorerie diffèrent selon le secteur d'activité considéré avec un horizon généralement supérieur à 5 ans en raison de la nature et de l'activité du Groupe caractérisée par des engagements contractuels de longue durée avec des probabilités très fortes de renouvellement des contrats. Ainsi, de manière générale :

- Dans le Mobilier Urbain et le Transport, les flux futurs de trésorerie sont calculés sur la durée restante du contrat avec prise en compte d'une probabilité de renouvellement à l'échéance, le business plan étant réalisé sur la durée du contrat, généralement comprise entre 5 ans et 20 ans, avec un maximum de 25 ans pour la durée la plus longue ;
- Pour l'Affichage, ils sont calculés sur une période de 5 ans avec une projection à l'infini sur la base d'un taux de croissance de 2 % par an pour les pays européens, dont les marchés nous apparaissent matures, et de 3 % pour les autres pays, où l'affichage grand format nous semble bénéficier de conditions de marché plus favorables ;
- Pour l'UGT Roadside France, l'UGT Etats-Unis Roadside et l'UGT Royaume-Uni (hors aéroports), les flux futurs de trésorerie sont calculés sur la base de la durée restante des contrats avec prise en compte d'une probabilité de renouvellement à l'échéance et d'une projection à l'infini sur la base d'un taux de croissance de respectivement 2%, 3% et 3% par an, avec application d'une décote correspondant à l'hypothèse de renouvellement des contrats ;
- Pour l'UGT Roadside France, le principe général est de considérer que le nombre très important de contrats de mobilier urbain, ainsi que leur caractère fortement atomisé, dilue dans le temps le risque individuel de non-renouvellement. Cette diversification contractuelle justifie la prise en compte d'une valeur terminale, avec une probabilité de renouvellement appliquée à la fois à l'échéance moyenne des contrats de mobilier urbain et à la valeur terminale. Pour les UGT États-Unis Roadside et Royaume-Uni (hors aéroports), le portefeuille de contrats, bien que moins atomisé qu'en France, repose sur un nombre significatif de contrats structurants dont l'historique favorable de reconductions, justifie l'adoption d'une méthode similaire ;
- Pour l'UGT Pacifique, ils sont calculés sur une période de 5 ans avec une projection à l'infini sur la base d'un taux de croissance de 3 % par an.

Dans le cadre des tests de dépréciation et des éventuelles dépréciations d'actifs liés aux flux de trésorerie négatifs, une provision pour perte à terminaison peut être enregistrée pour un contrat accessoire à l'UGT correspondante. Cette provision tient compte des coûts nets inévitables associés à ce contrat, incluant les redevances et les coûts directement supportés, tels que les coûts de main-d'œuvre et les frais administratifs directs. En outre, si une clause de résiliation entraîne des frais inférieurs aux coûts de maintien d'un contrat déficitaire, c'est cette clause de résiliation qui est provisionnée.

La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est donnée par la somme des valeurs recouvrables des UGT appartenant à ce groupe.

1.11. Contrats de location

1.11.1. Descriptif des contrats de location du Groupe

Les contrats liés au cœur de métier de JCDecaux ont des caractéristiques dominantes dépendant souvent de l'activité à laquelle ils se rattachent (Mobilier urbain, Transport, Affichage) ou de la géographie (pour des raisons de réglementation ou de pratique de marché locale).

Dans les activités de mobilier urbain et de transport, chaque contrat constitue souvent un cas spécifique, avec des modalités contractuelles parfois complexes résultant de négociations directes ou des conditions d'appel d'offres, avec des renégociations de certaines clauses qui peuvent intervenir en cours de vie du contrat, le plus souvent liées aux aléas de marché ou de déploiement opérationnel des structures publicitaires.

Plus de 12 000 contrats identifiés dans plus de 70 pays rentrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Il s'agit essentiellement de contrats conclus avec les municipalités, les aéroports, les compagnies de transport, les centres commerciaux et les bailleurs privés, qui permettent au Groupe de disposer d'emplacements en vue d'installer des supports publicitaires nécessaires à son activité principale. Sur les plus de 12 000 contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 16, plus de 70 % correspondent à la location d'emplacements publicitaires (Mobilier Urbain, Transport et Affichage) et représentent près de 90 % de la dette locative au 31 décembre 2025, les 30% de contrats restants étant constitués notamment de contrats immobiliers et de contrats de véhicules.

Les loyers et redevances fixes ou fixes en substance sont souvent des minima garantis de redevances variables liées au chiffre d'affaires publicitaire généré par les supports publicitaires installés sur les emplacements entrant dans le champ du contrat. C'est le cas de figure dominant dans les activités transport et centres commerciaux. Il est fréquent en mobilier urbain et plus rare en affichage grand format, où la redevance indépendante de la performance commerciale du contrat est le cas de figure le plus répandu.

Les loyers et redevances fixes et/ou fixes en substance ou les minima garantis, peuvent selon les contrats :

- Rester au même montant tout au long de la vie du contrat
- Évoluer en fonction d'un indice général (inflation, prix de la construction...) ou selon le même mécanisme qu'un indice et plus spécifique au contrat (nombre de passagers par exemple dans le transport)
- Évoluer tout en restant fixes sur la base des montants annuels prévus au contrat, ce qui est souvent lié à une montée en puissance attendue du chiffre d'affaires publicitaire du fait notamment de l'installation progressive de nouveaux supports, de l'ouverture de nouvelles lignes de métro ou de l'extension d'un aéroport
- Évoluer en fonction d'un pourcentage du montant de redevance total (redevance variable inclus) payé l'année précédente.

La durée non résiliable des contrats est très diverse, puisqu'elle va de 1 an à 35 ans sur la totalité de la population des contrats :

- La durée des contrats pour de l'affichage sur du mobilier urbain va de 1 an à 35 ans, dépendant dans l'essentiel des cas des termes de l'appel d'offres et dans quelques cas de négociation directe avec la collectivité. Cette durée est largement liée au modèle économique choisi par la collectivité dans son cahier des charges, dépendant notamment du niveau d'investissement attendu par JCDecaux pour les mobiliers publicitaires et non publicitaires. Plus l'investissement sera lourd, plus la durée sera longue afin d'équilibrer le modèle économique.
- La durée des contrats pour des emplacements liés au transport va de 1 an à 17 ans, dépendant là aussi le plus souvent des termes de l'appel d'offres. La durée du contrat est généralement plus courte et le poids des redevances plus élevé que dans le mobilier urbain, du fait d'un moindre poids des investissements et des coûts opérationnels en proportion du chiffre d'affaires généré par les supports publicitaires.

- La durée des contrats d'affichage grand format va de 1 an à 32 ans. Elle varie beaucoup en fonction des pays, selon la réglementation locale, plus ou moins contraignante, et les pratiques de marché relatives aux relations entre afficheurs et bailleurs privés.

Concernant les modalités d'extension ou de renouvellement :

- Les contrats d'affichage grand format, selon la réglementation ou les pratiques de marché, prévoient dans un certain nombre de cas un schéma de tacite reconduction ou de renouvellement automatique variant selon les géographies. Dans ce cas, la durée appliquée est la durée raisonnablement certaine, calculée en fonction de la durée moyenne de tacite reconduction observée par le passé sur le portefeuille de contrats.
- Les contrats de mobilier urbain ou de transport peuvent prévoir des périodes d'extension de la durée initiale du contrat, qui dépendent selon les cas de l'accord des deux parties ou d'une seule des parties. Les cas d'extensions de période contractuelle lorsque JCDecaux est le seul à pouvoir exercer cette option, sont assez rares. Les renouvellements des contrats de mobilier urbain ou de transport se font le plus souvent au travers de nouveaux contrats, après mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence (le plus souvent au travers d'une procédure d'appel d'offres).

Concernant les clauses de fin anticipée, seul un très faible nombre de contrats a été identifié pour lesquels JCDecaux est seul décisionnaire de la fin anticipée. Le plus souvent, l'accord des deux parties est nécessaire ou bien la fin anticipée est conditionnée par un fait générateur externe (force majeure, changement de sens de circulation en affichage grand format, récession économique majeure ou effondrement du marché publicitaire dans certains contrats de transport).

1.11.2. Contrats non traités sous IFRS 16

Tout nouveau contrat, à compter du 1^{er} janvier 2019, fait l'objet d'une analyse pour conclure s'il répond à la définition d'un contrat de location. Lorsque le fournisseur ayant concédé des emplacements publicitaires au Groupe dispose d'un droit de substitution lui permettant de remplacer n'importe quel emplacement attribué au début du contrat par un autre pendant toute la durée du contrat, et cela, afin de répondre à ses besoins opérationnels d'exploitation (autre que dans le cas d'une activité de maintenance et réparation), ce droit est considéré comme substantiel. C'est le cas dans les activités de mobilier urbain et transport du Groupe qui contiennent des dispositions qui donnent le droit au fournisseur (le contractant) ayant concédé des emplacements publicitaires au Groupe, de déplacer de façon permanente ou temporaire certains équipements vers un autre emplacement ou de retirer les équipements. Dans le cas des contrats d'abribus, la municipalité peut ainsi avoir le droit d'adapter les emplacements des abribus aux évolutions des trajets de lignes d'autobus. Dans le cas des contrats de bus, l'entreprise de transport peut avoir le droit de modifier la quantité de bus, les routes ou l'affectation des bus aux routes. Dans le cas des contrats d'aéroports, le concédant ou l'autorité d'administration de l'aéroport peuvent également avoir le droit de demander le déplacement des mobiliers pour les adapter aux besoins opérationnels de l'aéroport.

Ces droits peuvent être exercés par le contractant à tout moment pendant toute la durée du contrat, après la survenance d'une situation déterminée (par exemple en cas de restructuration, de modification ou d'extension de l'aéroport, de fermeture de routes, d'optimisation du réseau de bus, de souhait d'embellissement) ou pour quelque raison que ce soit généralement peu définie dans les contrats.

Les bases permettant de conclure que de tels accords comportent des droits de substitution substantiels sont les suivantes :

- Les contractants ont la possibilité de changer les emplacements tout au long de la durée du contrat car il existe généralement de nombreux emplacements alternatifs disponibles et ils ont le droit de demander un transfert vers un emplacement alternatif qui répond aux spécifications à tout moment pendant le contrat ;
- Le droit de changer d'emplacement ne dépend généralement pas d'un nombre limité d'événements ou de situations mais au contraire survient pour une liste de raisons très large (telles que les besoins opérationnels, l'intérêt général) ou dans certains cas sans raison définie dans le contrat. Cette situation démontre que le concédant a le contrôle de l'actif car il a la capacité de changer d'emplacement uniquement en fonction de ses propres contraintes ou besoins opérationnels ;
- Les bénéfices économiques des contractants dépendent principalement de leur cœur de métier :
 - Le changement de routes permet à l'entreprise de transport d'optimiser sa flotte en fonction de l'évolution du trafic,
 - Le changement d'infrastructure (restructuration ou extension) permet à l'aéroport de remplir sa mission d'optimisation de la gestion du trafic aérien et du service aux passagers,
 - Les clauses d'indemnisation incluses dans le contrat au-delà d'un certain seuil (telles que la facturation des frais de déménagement ou les frais réduits dus au contractant) ne sont pas dissuasives, elles ne sont que des coûts à inclure dans une opération procurant au concédant un avantage économique global provenant de son activité principale.

Lorsque les clauses permettant de conclure au caractère substantiel du droit de substitution sont valables sur toute la durée du contrat, le Groupe ne détient pas le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié. Ces types de contrat ne répondent donc pas à la définition d'un contrat de location en application de la norme IFRS 16 et les redevances fixes de l'année restent constatées dans la marge opérationnelle au même titre que les redevances variables. Pour ces contrats, les engagements futurs jusqu'à l'échéance du contrat des redevances fixes figurent en engagements hors bilan pour le montant total sur lequel le Groupe est engagé.

Par ailleurs, les deux exemptions de comptabilisation proposées par la norme IFRS 16 – contrats d'une durée inférieure ou égale à douze mois et location de biens de faible valeur – sont utilisées.

1.11.3. Comptabilisation des contrats de location entrant dans le champ d'application d'IFRS 16

Conformément à la norme IFRS 16 appliquée selon la méthode rétrospective complète depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe reconnaît au passif du bilan une dette sur les contrats de location, au titre des loyers fixes (ou faisant l'objet d'une revalorisation sur base d'un indice) et des minimums garantis, en contrepartie, à l'actif, d'un droit d'utilisation amorti linéairement sur la durée de location ou d'utilisation de l'actif sous-jacent.

La charge fixe de loyer dans la marge opérationnelle est remplacée par l'amortissement du droit d'utilisation comptabilisé en résultat d'exploitation et les intérêts dus au titre du passif locatif enregistrés en résultat financier.

Les redevances variables basées sur le chiffre d'affaires sont exclues de la dette locative et sont inscrites dans la marge opérationnelle lorsqu'elles sont encourues.

La norme est sans effet sur le résultat net sur la durée du contrat avec un impact défavorable en début de contrat qui se retourne dans le temps du fait des charges d'intérêts dégressives.

La dette nette du Groupe exclut la dette locative.

Dans le tableau des flux de trésorerie, seul le paiement des intérêts de la dette locative a un impact sur les flux opérationnels, le remboursement du principal affectant les flux de financement.

Le Groupe constate des impôts différés nets sur les contrats de location comptabilisés sous IFRS 16, le droit d'usage et la dette locative sont analysés ensemble.

Le montant de la dette locative dépend des hypothèses retenues au titre de la durée des engagements et du taux de financement marginal.

Le taux de financement marginal est déterminé pour chaque contrat sur la base du taux sans risque applicable à la devise du contrat, augmenté du basis de la devise, si disponible, et de la marge de crédit de la filiale concernée, basée sur le risque de crédit Groupe ou dans quelques cas spécifiques liés à des financements propres dans les filiales, sur un risque de crédit propre à la filiale concernée. Ces différentes composantes sont définies en fonction de la durée de vie moyenne pondérée du contrat concerné.

La durée de contrat est déterminée en tenant compte de la période non résiliable et des périodes couvertes par les options de renouvellement (ou de résiliation) si leur exercice (ou non exercice) est raisonnablement certain.

Concernant les options de renouvellement ou de résiliation, en ligne avec l'application d'IFRS 16 et la décision de l'IFRS IC de novembre 2019 sur la durée des contrats de location et les durées d'utilité des agencements non amovibles :

- Lorsque JCDecaux est le seul à pouvoir exercer une option d'extension (ou de fin anticipée), la durée associée est retenue lorsque l'exercice par le Groupe de l'option d'extension (ou de fin anticipée) est raisonnablement certain ;
- La durée additionnelle (ou de fin anticipée) est retenue sur la base de l'ensemble des aspects économiques du contrat et non uniquement des paiements de rupture contractuelle. Si une seule partie a un intérêt économique à ne pas interrompre le contrat alors le contrat est exécutoire au-delà de sa période non résiliable ;
- Lorsque le bailleur est le seul à pouvoir exercer une option d'extension, cette dernière est automatiquement incluse dans la durée du contrat. Si le bailleur est le seul à pouvoir exercer une option de fin anticipée, cette option ne vient pas réduire la durée contractuelle.

Lorsque les contrats ont une durée indéterminée, ou sont résiliables à n'importe quel moment par chacune des parties, ou sont reconductibles par tacite reconduction, conformément aux décisions IFRS-IC sur les durées, il est tenu compte de la durée d'utilité des agencements non amovibles pour déterminer la durée du contrat ou dans le cadre des contrats en tacite reconduction, de la durée moyenne à date des contrats en tacite reconduction.

Concernant les baux commerciaux français, conformément au relevé de conclusion de l'ANC du 3 juillet 2020 et l'illustration émise par la CNCC de novembre 2020, la durée généralement retenue par le Groupe est de 9 ans, la période non résiliable étant de 3 ans. Il n'existe pas au plan comptable d'option de renouvellement au terme du bail pour les principaux contrats qui ne sont jamais reconduits de façon tacite ; ils font l'objet d'une renégociation.

Les modifications et réestimations de contrats sont liées essentiellement à des avenants signés et à la vie du contrat notamment l'évolution du montant des loyers à payer ou le changement de la date de fin raisonnablement certaine lorsqu'une décision est prise quant à l'extension ou la fin anticipée d'un contrat. Elles donnent lieu comptablement à une réestimation de la dette en contrepartie du droit d'utilisation. L'incidence de cette modification de contrat présente un effet linéarisé dans le compte de résultat sur la nouvelle durée résiduelle du contrat et peut conduire en cas d'extinction de contrats à un effet positif dans le compte de résultat.

Les contrats déjà signés mais non démarrés à la clôture sont mentionnés en engagements hors bilan.

1.11.4. Réductions de loyers et redevances dans le cadre d'IFRS 16

Le Groupe peut être amené à négocier avec ses concédants des réductions de loyers fixes ou minimums garantis.

Pour les contrats entrant dans le champ d'application IFRS 16, c'est-à-dire les contrats qui ne comportent pas de droits de substitution substantiels, le montant de ces réductions de loyers est comptabilisé :

- En redevances variables créditrices en marge opérationnelle en contrepartie d'une diminution de la dette locative :
 - En application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » pour les contrats analysés et dans lesquels le Groupe a identifié des clauses de force majeure ou de hardship, la présence de ces clauses permettant de ne pas considérer les réductions comme une modification de contrat.

- En application de l'amendement à la norme IFRS 16 « Allègements de loyers liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 » pour les autres contrats dont les réductions de loyers signées en 2023 ne sont associées à aucune autre modification de contrat et couvrent une période n'allant pas au-delà du 30 juin 2022 ;
- L'extinction de la dette comptabilisée en résultat est retraitée dans les flux opérationnels du tableau de flux de trésorerie sur la ligne gains et pertes sur contrats de location.
- En diminution de la dette locative en contrepartie d'une diminution du droit d'utilisation, lorsque les négociations ont été considérées comme des modifications de contrat et en l'absence de clause de force majeure.

1.12. Titres mis en équivalence

A la date d'acquisition, les titres mis en équivalence intègrent la quote-part de capitaux propres détenue par le Groupe (hors intérêts ne donnant pas le contrôle) ainsi que le goodwill constaté lors de l'acquisition de ces titres.

La quote-part de dépréciation des actifs reconnus lors de l'acquisition ou lors de l'ajustement de juste valeur de ceux existant figure sur la ligne « Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est supérieure à sa participation dans celle-ci, alors la quote-part du Groupe au bilan est ramenée à zéro sur la ligne Titres mis en équivalence par un reclassement en contrepartie de tout prêt auprès de cette entité, constitutif de l'investissement net. Si le Groupe estime être solidaire des pertes alors une provision est comptabilisée au passif en provisions pour risques pour la quote-part de pertes accumulées excédant l'investissement d'origine ainsi que les prêts et les créances.

Les titres mis en équivalence font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, ou en-dehors de cette périodicité lorsque les conditions existantes laissent supposer que l'actif pourrait être déprécié. Le cas échéant, la perte associée, qui est enregistrée dans le résultat des sociétés mises en équivalence, résulte du calcul de la valeur recouvrable de l'actif, qui se définit comme la valeur la plus élevée entre (i) la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession, et (ii) sa valeur d'utilité basée sur les flux de trésorerie futurs attendus diminués de l'endettement net. Pour les sociétés cotées, la juste valeur utilisée dans le cadre des tests de dépréciation correspond à la valeur boursière. La méthodologie suivie pour le calcul des valeurs d'utilité des autres sociétés est la même que celle décrite pour les immobilisations corporelles et incorporelles et droits d'utilisation au paragraphe 1.10 « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation et des goodwill ».

1.13. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont principalement composés des participations dans des entités non consolidées (investissements financiers), de prêts, de dépôts et cautionnements et d'avances versées sur acquisition de titres de participation sous conditions suspensives.

Ils sont comptabilisés et évalués :

- Pour les titres de participation dans des entités non consolidées, initialement à la juste valeur, correspondant à leur prix d'acquisition. Par la suite, ils sont évalués à la juste valeur qui, en l'absence de prix coté sur un marché actif, est proche de la valeur d'utilité qui tient compte de la quote-part des capitaux propres et de la valeur probable de recouvrement.

Les variations de valeurs constatées sont comptabilisées pour chacun des actifs et de façon irrévocable soit en résultat soit en autres éléments du résultat global sans possibilité de recyclage en compte de résultat en cas de cession. Seuls les dividendes reçus des investissements financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres sont comptabilisés en compte de résultat sur la ligne « Autres charges et produits financiers ».

- Pour les autres actifs financiers, au coût amorti (catégorie IFRS9). Une perte de valeur est enregistrée dans le compte de résultat lorsque la valeur de recouvrement de ces prêts et créances devient inférieure à leur valeur comptable.

1.14. Stocks

Les stocks sont composés principalement :

- De pièces nécessaires à la maintenance du mobilier urbain installé ;
- De mobiliers urbains et de panneaux d'affichage en attente de montage.

Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et peut également incorporer des coûts de production, d'assemblage et de logistique.

Ils sont, le cas échéant, ramenés à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure au coût.

1.15. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont enregistrées à leur juste valeur qui correspond à la valeur nominale de facturation, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. Par la suite, ces créances d'exploitation sont évaluées au coût amorti.

Une dépréciation des comptes clients est pratiquée lorsque leur valeur de recouvrement est inférieure à leur valeur comptable. Le Groupe reconnaît une provision complémentaire liée aux pertes attendues selon la méthode simplifiée sur les créances clients saines en appliquant un taux moyen de défaut de paiement à partir de données statistiques historiques. Ce modèle prospectif basé sur les pertes attendues s'applique sur les créances clients dès leur comptabilisation initiale.

1.16. Trésorerie gérée

La trésorerie gérée comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers de trésorerie. Ces éléments sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier.

La trésorerie comptabilisée à l'actif de l'état de situation financière comprend la trésorerie en banque et la caisse. Les équivalents de trésorerie sont constitués de titres de placement à court terme et de dépôts à court terme. Les titres de placement à court terme et les dépôts à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur conformément aux critères définis par la norme IAS 7.

1.17. Dettes financières

Les dettes financières sont enregistrées initialement à la juste valeur correspondant en général à la somme reçue diminuée des frais d'émission associés et sont par la suite évaluées au coût amorti.

1.18. Instruments financiers dérivés

Un instrument financier dérivé est un instrument financier qui répond aux trois caractéristiques ci-dessous :

- Une variable sous-jacente qui fait varier la valeur de l'instrument financier dérivé ;
- Un investissement net initial nul ou faible ;
- Un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'actif ou au passif de l'état de situation financière à leur juste valeur, les variations de valeurs ultérieures étant enregistrées par contrepartie du compte de résultat, sauf s'ils ont été qualifiés de couverture de flux de trésorerie (part efficace) ou d'investissement net à l'étranger.

Une comptabilité de couverture peut être adoptée si une relation de couverture entre l'élément couvert (le sous-jacent) et l'instrument financier dérivé est établie et documentée dès la mise en place de la couverture et que son efficacité est démontrée à l'origine et à chaque arrêté comptable. A ce jour, le Groupe met en place principalement deux types de couverture des actifs et passifs financiers :

- La couverture de juste valeur (« Fair Value Hedge ») qui a pour objectif de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes à l'origine, dues à l'évolution des conditions de marché. La variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en contrepartie du compte de résultat dans le résultat financier mais elle est neutralisée par les variations symétriques de juste valeur du risque couvert (à l'inefficacité près) ;
- La couverture de flux de trésorerie (« Cash-Flow Hedge ») utilisée pour se prémunir contre les variations de flux de trésorerie attribuables à des actifs et passifs existants ou à des transactions futures hautement probables. La part efficace de la variation

Le Groupe peut procéder à des cessions de créances commerciales dans le cadre d'opérations récurrentes ou ponctuelles. En application des dispositions d'IFRS 9, une analyse est alors menée pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances et notamment celui du risque de crédit, du risque de retard de paiement et du risque de dilution. Si cet examen met en évidence le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés aux créances cédées, celles-ci sont sorties de l'état de la situation financière.

Les actifs financiers de trésorerie correspondent à des placements liquides à court terme ainsi qu'à de la trésorerie appartenant au Groupe, mise sous séquestre dans le cadre de l'exécution de contrats. Ces actifs ont les caractéristiques principales des équivalents de trésorerie mais ne respectent pas strictement les critères de qualification définis par la norme IAS 7. Ils sont inclus dans le calcul de la dette nette du Groupe.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nette des concours bancaires.

de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global, et la part inefficace est maintenue au compte de résultat en résultat financier. Le montant enregistré dans les autres éléments du résultat global est recyclé en résultat financier lorsque l'élément couvert affecte lui-même le résultat. La valeur d'entrée au bilan de l'actif ou du passif est comptabilisée en appliquant le « basis adjustment ».

La relation de couverture est traitée par rapport à un unique paramètre de marché, soit dans le cas du Groupe aujourd'hui, un taux de change ou un taux d'intérêt. Lorsqu'un même instrument dérivé couvre à la fois un risque de taux d'intérêt et un risque de change, les impacts taux et change sont traités séparément.

La comptabilité de couverture cesse lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé ou qu'il ne respecte plus les critères de qualification pour la comptabilité de couverture. Dans le cadre d'une couverture de transaction future hautement probable comptabilisée en autres éléments du résultat global, tout profit ou perte cumulé(e) réalisé(e) sur l'instrument de couverture de flux de trésorerie est maintenu(e) en résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue se produise. S'il n'est plus attendu que la transaction couverte se produise, le profit ou la perte net(te) cumulé(e) comptabilisé(e) en autres éléments du résultat global est transféré(e) dans le résultat financier de la période.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé(e) directement dans le résultat financier de l'exercice.

Le classement comptable des instruments financiers dérivés en éléments courants ou non courants est déterminé par la maturité du dérivé.

1.19. Engagements de rachat de minoritaires

En l'absence de position de l'IASB sur le traitement comptable des engagements de rachat de minoritaires, les principes retenus dans les comptes consolidés antérieurs sont maintenus pour l'ensemble des engagements pris par le Groupe.

L'application de la norme IAS 32 conduit à reconnaître au passif une dette relative aux engagements de rachat des parts des minoritaires dans des filiales du Groupe, ceci non seulement pour la partie déjà comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle (reclassée en dette), mais également pour l'excédent résultant de la valeur actuelle de l'engagement. La contrepartie de cet excédent est imputée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres de l'état de situation financière.

En l'absence de position de l'IASB sur les engagements de rachat de minoritaires, les variations ultérieures de la juste valeur de la dette sont comptabilisées en résultat financier, et sont allouées en participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat, sans impact sur le résultat net part du Groupe.

Les engagements comptabilisés à ce titre figurent dans la rubrique au passif de l'état de situation financière « Dettes sur engagements de rachat de minoritaires ».

1.20. Provisions pour retraites et avantages assimilés

Les engagements du Groupe résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont comptabilisés au passif et déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer ces engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé et les hypothèses démographiques propres à chaque société.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés par une société tiers indépendante, soit non financés ou partiellement financés, leurs engagements faisant l'objet d'une provision au passif de l'état de situation financière. Le produit des actifs du régime est estimé à partir du taux d'actualisation utilisé pour la dette actuarielle.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement et dans leur intégralité en autres éléments du résultat global sans possibilité de recyclage en résultat. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et dans son intégralité dans le résultat de la période que les droits soient acquis ou en cours d'acquisition.

Pour les autres avantages à long terme, les écarts actuariels générés ainsi que le coût des services passés sont immédiatement comptabilisés en charges ou en produits, lors de l'exercice de leur constatation.

Les effets de l'actualisation de la provision pour avantages au personnel sont présentés dans le résultat financier.

1.21. Provisions pour démontage

Les coûts destinés au démontage des mobiliers en fin de contrat sont enregistrés en provisions si une obligation contractuelle de démontage existe à une date prévisible. Ces provisions sont constituées pour la totalité du coût de démontage estimé dès le début du contrat et sont actualisées. En contrepartie, le coût de démontage est comptabilisé à l'actif et amorti sur la durée du contrat. La charge de désactualisation est comptabilisée en charge financière. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux swap de la durée moyenne pondérée des actifs des contrats du pays considéré.

1.22. Plans d'attribution d'actions gratuites

La juste valeur des actions gratuites est déterminée à leur date d'attribution par un actuaire indépendant. Cette juste valeur de l'action gratuite est déterminée selon le cours à la date d'attribution diminué des dividendes futurs actualisés.

L'obtention de la totalité des actions gratuites s'effectue après une présence continue au sein du Groupe définie en fonction des plans et en fonction de l'atteinte de conditions de performance du Groupe et individuelle.

Le coût des services rendus est comptabilisé au compte de résultat par la contrepartie d'une rubrique de capitaux propres, suivant un profil qui reflète les modalités d'acquisition des actions gratuites. Le délai d'acquisition court à compter de la date d'acceptation du bénéficiaire.

1.23. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient principalement de la vente d'espaces publicitaires, analogue ou digitale, sur des équipements de mobilier urbain, des panneaux d'affichage et de la publicité dans les transports.

Le chiffre d'affaires digital du groupe correspond à la vente d'espace publicitaire digital en fonction de l'audience ou de manière plus classique en fonction de l'emplacement. Ce chiffre comprend également les ventes programmatiques c'est-à-dire les ventes réalisées de façon automatique et/ou en temps réel via une plateforme connectant directement les plateformes des acheteurs et l'inventaire digital disponible. Les ventes d'inventaires publicitaires peuvent s'effectuer via un système d'enchères ou à un prix fixe allouant différents niveaux de priorité sur les emplacements pour répondre aux besoins des annonceurs en fonction de leur budget et objectifs de communication.

Les ventes d'espaces publicitaires, les locations et les prestations de services sont enregistrées en chiffre d'affaires linéairement sur la période de réalisation de la prestation dont la durée est généralement comprise entre 1 semaine et 3 ans. Le Groupe applique la mesure de simplification prévue au paragraphe 121 de la norme IFRS 15, la majorité des contrats ayant une durée inférieure à un an.

Le fait générateur de la vente d'espaces publicitaires est la réalisation de la campagne publicitaire.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente d'espaces publicitaires est présenté sur une base nette, après déduction des remises commerciales. Dans certains pays, des commissions sont versées par le Groupe aux agences de publicité et aux centrales d'achat d'espaces publicitaires lorsque celles-ci jouent le rôle d'intermédiaires entre le Groupe et les annonceurs. Ces commissions sont alors déduites du chiffre d'affaires.

Dans les contrats où le Groupe paie une redevance variable, ou bien reverse une partie de ses recettes publicitaires, et dans la mesure où le Groupe agit en tant que principal dans son activité de vente d'espace publicitaire, le Groupe comptabilise en chiffre d'affaires la totalité des recettes publicitaires avant les redevances et reversements, et comptabilise les redevances et la partie du chiffre d'affaires reversée en charges d'exploitation.

Les charges d'escomptes financiers sont déduites du chiffre d'affaires du Groupe.

Les contrats de mise à disposition d'espaces publicitaires sont considérés comme des prestations uniques de service sur une longue durée. Lorsque des remises sont accordées aux clients sur les contrats longue durée de mise à disposition d'espaces publicitaires, celles-ci sont comptabilisées comme un ajustement cumulatif sur toute la durée du contrat, le service restant à fournir n'étant pas considéré comme distinct du service déjà réalisé.

Outre la commercialisation d'espaces publicitaires situés sur ses mobiliers, le Groupe exerce une activité de vente, location et entretien de mobilier urbain dont le chiffre d'affaires est comptabilisé dans l'activité Mobilier Urbain. Le Groupe tire également des revenus non publicitaires de son activité de Vélos en Libre-Service ainsi que de la mise en œuvre de solutions techniques innovantes, selon le concept « JCDecaux Innovate », et des services annexes à son chiffre d'affaires analogue ou digital. Le chiffre d'affaires non publicitaire est reconnu de façon linéaire sur la durée du contrat en dehors des ventes de mobilier ou des prestations ponctuelles.

1.24. Marge opérationnelle

La marge opérationnelle se définit comme le chiffre d'affaires diminué des coûts directs d'exploitation et des coûts commerciaux, généraux et administratifs.

Ces coûts incluent notamment les loyers et redevances des contrats de location n'entrant pas dans le champ d'application d'IFRS16 comme les baux à charges variables, des charges fixes sur contrats avec droits de substitution substantiels, ainsi que les loyers des contrats de location de courte durée ou de faible valeur.

La marge opérationnelle inclut les dotations aux provisions nettes de reprises relatives aux comptes clients.

La marge opérationnelle est impactée des charges d'escompte comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires et des produits d'escompte enregistrés en déduction des coûts directs d'exploitation, d'une part, et des charges d'actions gratuites comptabilisées sur la ligne « Coûts commerciaux, généraux et administratifs », d'autre part.

1.25. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est déterminé à partir de la marge opérationnelle diminuée des consommations de pièces détachées au titre de la maintenance, des dotations aux amortissements et provisions nettes, des pertes de valeur des goodwill, et des autres charges et produits opérationnels.

Les pertes de valeur des stocks sont enregistrées sur la ligne « Pièces détachées maintenance » et les dotations aux amortissements, outre l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles acquises ou constatées dans le cadre d'une acquisition, incluent l'amortissement des droits d'utilisation des contrats entrant dans le champ d'IFRS16.

Les autres charges et produits opérationnels comprennent les plus et moins-values de cession d'actifs corporels et incorporels, de coentreprises et entreprises associées, des gains et pertes sur contrat de location, les plus et moins-values de cession liées à la perte de contrôle de sociétés, ainsi que l'éventuel profit ou perte qui découle de la réévaluation de la quote-part conservée à sa juste valeur, l'éventuel profit ou perte qui découle de la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue lors d'une prise de contrôle par étape, les éventuels ajustements de prix provenant d'événements postérieurs à la date d'acquisition, ainsi que les éventuels goodwill négatifs, les coûts directs liés aux acquisitions, et les éléments non récurrents.

Les charges nettes liées aux résultats des tests de perte de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation sont enregistrées sur la ligne « Dotations aux amortissements et provisions nettes ».

1.26. Impôts différés et exigibles

Les impôts différés sont comptabilisés sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale provenant pour l'essentiel des retraitements de consolidation (harmonisation des méthodes et durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, contrats de location, reconnaissance de contrats dans le cadre de la méthode de l'acquisition, etc.) et n'intègrent pas les différences entre impôts sur le résultat et impôts complémentaires dus au titre de Pilier 2. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées à la date de clôture. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation en cas d'impôt différé actif net sur la filiale dont la recouvrabilité sur un horizon court est incertaine.

Les impôts différés actif sur déficits reportables ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

L'horizon de recouvrabilité des déficits ordinaires retenu par le Groupe est de 3 à 5 ans adapté en fonction des particularités de chaque pays.

Conformément aux normes IFRS, le Groupe a qualifié la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (« CVAE »), en France, comme étant un impôt.

Les règles Pilier 2 relatives à l'instauration d'un impôt minimum à la charge des multinationales, ont été adoptées par une directive de l'Union Européenne applicable depuis le 1^{er} janvier 2024, sa transposition en France étant réalisée via la loi de finances pour 2024 votée fin décembre 2023. Par ailleurs, les modifications de la norme IAS 12 adoptées par l'Union Européenne le 8 novembre 2023 entérinent l'exemption de la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé au titre de la différence entre impôts sur le résultat et impôts complémentaires dus au titre de Pilier 2.

2. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1. Principaux mouvements de périmètre

Les principales variations de périmètre intervenues en 2025 sont les suivantes :

Entrées de périmètre

Le 30 janvier 2025, JCDecaux Top Media S.A. (Panama), société détenue à 50,78 %, a acquis 100 % de la société High Traffic Media, S.A., un acteur majeur de la communication extérieure au Panama. Elle est consolidée selon la méthode de l'intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 50,78 %.

Variations du pourcentage de détention

En janvier 2025, Top Result Promotion Ltd (Chine) a augmenté de 4 % sa participation dans l'entreprise associée Beijing Top Result Metro Advertising Co. Ltd (Chine). Cette entreprise désormais détenue en contrôle conjoint à 45 % reste consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Autres variations

D'autres variations, notamment des fusions, liquidations et variations de pourcentage sans gain ou perte de contrôle, sont détaillées au paragraphe 13 « Périmètre de consolidation ».

2.2. Effets des acquisitions

Les prises de contrôle réalisées en 2025 de la société High Traffic Media, S.A. (Panama) et dans une moindre mesure de la société Stratus (France) acquise en janvier 2025 ainsi que l'allocation dans le délai d'affectation de 12 mois du prix d'acquisition du groupe IMC et de la société High Traffic Media, S.A. ont eu les effets suivants sur les comptes consolidés du Groupe :

En millions d'euros		JUSTE VALEUR COMPTABILISÉE À LA DATE D'ACQUISITION
Actifs non courants		33,5
Actifs courants		3,4
TOTAL ACTIFS		36,9
Passifs non courants		18,2
Passifs courants		0,9
TOTAL PASSIFS		19,0
ACTIF NET À LA JUSTE VALEUR À 100%	(a)	17,9
- dont Participations ne donnant pas le contrôle	(b)	0,3
CONTREPARTIE TOTALE TRANSFÉRÉE	(c)	14,5
- dont des actifs apportés		0,0
- dont prix d'acquisition		14,5
GOODWILL	(d)=(c)-(a)+(b)	-3,0
- dont Goodwill alloué aux sociétés mises en équivalence	(e)	0,0
GOODWILL IFRS ⁽¹⁾	(f)=(d)-(e)	-3,0
PRIX D'ACQUISITION		-14,5
Trésorerie nette acquise		1,2
ACQUISITIONS DE TITRES DE PARTICIPATION SUR L'EXERCICE		-13,3

(1) L'option de calcul du goodwill complet n'a pas été retenue.

L'allocation dans le délai d'affectation de 12 mois du prix d'acquisition du groupe IMC n'a pas d'impact significatif sur le compte de résultat 2024 ; cet impact non significatif est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé 2025.

L'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat net part du Groupe des acquisitions réalisées en 2025 est respectivement de 7,3 millions d'euros et de 0,3 million d'euros.

3. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe, basée sur le reporting de gestion opérationnelle élaboré pour le Directoire, Principal Décideur Opérationnel (PDO), est établie sur la base des données historiques sous référentiel IFRS retraitées des deux impacts suivants :

- L'impact de la norme IFRS 11 : les données des coentreprises, sociétés sous contrôle conjoint, sont intégrées proportionnellement dans l'information sectorielle,
- L'impact de la norme IFRS 16 pour ce qui concerne les contrats de location d'emplacements destinés à des structures publicitaires (contrats « core business ») hors contrats de location immobilière et véhicules principalement (contrats « non core business ») : les redevances fixes des contrats « core business » entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 sont maintenues dans la marge opérationnelle dans l'information sectorielle, et ce sur la base d'une reconnaissance des remises sur leur exercice de rattachement.

En conséquence, conformément à IFRS 8, les données opérationnelles présentées ci-après, en ligne avec cette information interne, sont dites ajustées.

Ces données ajustées sont des indicateurs alternatifs de performance (IAP) présentés et commentés dans la communication financière externe.

Elles font l'objet d'une réconciliation avec les états financiers IFRS où l'application de la norme IFRS 11 conduit à retenir la méthode de la mise en équivalence des coentreprises et où les loyers « core business » font l'objet d'une comptabilisation selon IFRS 16 (reconnaissance d'une dette locative et d'un droit d'usage au titre des redevances fixes et minimums garantis) et dont les effets au compte de résultat (amortissement du droit d'usage et actualisation de la dette locative) viennent remplacer la charge de loyer.

3.1. Informations relatives aux secteurs opérationnels

Définition des secteurs opérationnels

Mobilier Urbain

L'activité Mobilier Urbain couvre de manière générale les conventions publicitaires sur le domaine public signées avec les villes et collectivités locales. Elle comprend également les activités de publicité dans les centres commerciaux, ainsi que les locations de mobiliers, les ventes et locations de matériels (toilettes, vélos...), les travaux et entretiens divers, et autres prestations de services.

Transport

L'activité Transport couvre la publicité dans les moyens de transport tels que les aéroports, les métros, les bus, les tramways et les trains.

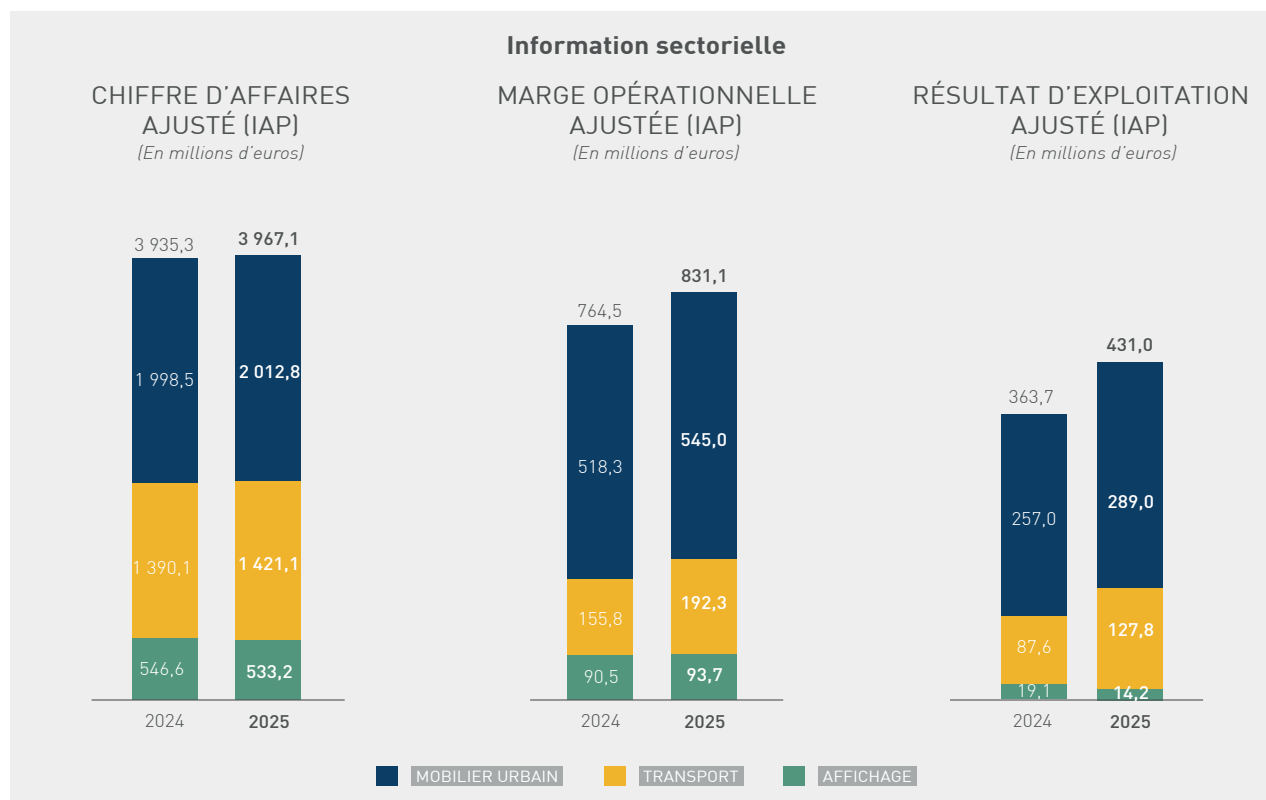
Les principales données ajustées (IAP) des activités opérationnelles se décomposent comme suit : *(Plus-value sur cession de la société APG/SGA en 2024, non répartie par activité)*

Affichage

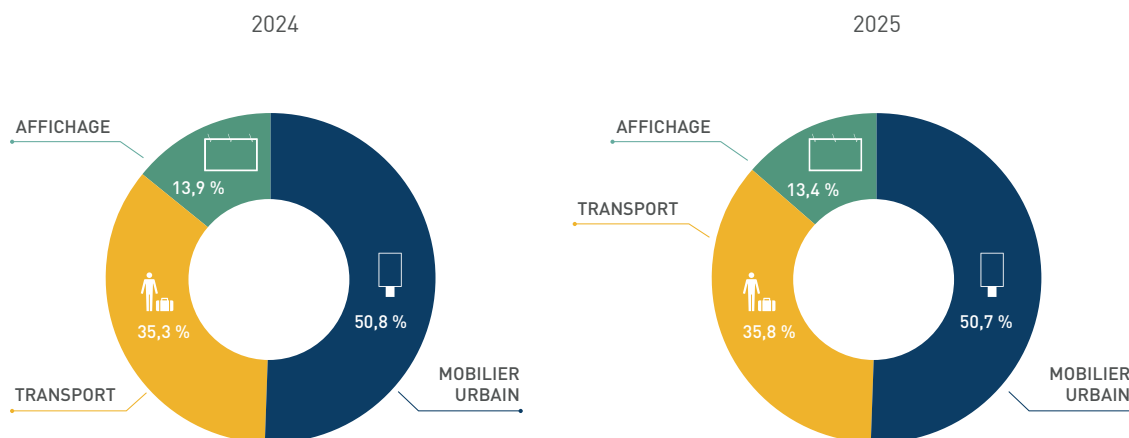
L'activité Affichage couvre de manière générale la publicité sur le domaine privé, telle que l'affichage grand format traditionnel ou rétro-éclairé, l'affichage lumineux type néons et les bâches publicitaires.

Opérations entre les différents secteurs opérationnels

Les prix de transfert entre les secteurs opérationnels sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.



L'évolution sur les deux derniers exercices du chiffre d'affaires ajusté par activité se décline comme suit (en pourcentage) :



L'information sectorielle relative aux secteurs opérationnels se décompose comme suit en 2025 :

En millions d'euros	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL DES DONNÉES AJUSTÉES (IAP)
Chiffre d'affaires Analogue	1 209,6	762,3	342,2	2 314,2
Chiffre d'affaires Digital	803,2	658,8	191,0	1 653,0
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	2 012,8	1 421,1	533,2	3 967,1
Marge opérationnelle	545,0	192,3	93,7	831,1
Dotations aux amortissements et provisions nettes ⁽²⁾	-225,0	-55,2	-74,6	-354,8
Pièces détachées maintenance	-44,2	-2,2	-3,6	-49,9
Autres charges et produits opérationnels	15,8	-8,8	-0,4	6,5
Résultat d'exploitation avant pertes de valeur	291,7	126,1	15,1	432,9
Dotations nettes relatives aux tests de perte de valeur ⁽³⁾	-2,7	1,7	-1,0	-1,9
Résultat d'exploitation	289,0	127,8	14,2	431,0
Investissements corporels et incorporels nets ⁽⁴⁾	221,5	43,7	30,9	296,1

(1) Dont chiffre d'affaires publicitaire de 3 571,3 millions d'euros et chiffre d'affaires non publicitaire de 395,8 millions d'euros.

(2) Les dotations aux amortissements et provisions nettes incluent les dotations aux amortissements nettes des reprises pour -404,4 millions d'euros et les reprises de provisions nettes pour 49,7 millions d'euros.

(3) Dépréciations nettes d'actifs corporels, incorporels et droits d'utilisation et reprises nettes des provisions pour pertes à terminaison relatives aux tests de pertes de valeur.

(4) Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

La réconciliation de ces données opérationnelles ajustées (IAP) avec les données IFRS se décompose comme suit :

En millions d'euros	DONNÉES AJUSTÉES (IAP) ⁽¹⁾	IMPACT DES COENTREPRISES ⁽²⁾	IMPACT IFRS 16 ⁽³⁾	DONNÉES IFRS
Chiffre d'affaires	3 967,1	-293,7		3 673,4
Marge opérationnelle	831,1	-74,6	530,8	1 287,2
Dotations aux amortissements et provisions nettes	-354,8	19,9	-456,2	-791,1
Pièces détachées maintenance	-49,9	2,0		-48,0
Autres charges et produits opérationnels	6,5	-1,2	6,4	11,8
Résultat d'exploitation avant pertes de valeur	432,9	-54,0	81,0	460,0
Dotations nettes relatives aux tests de perte de valeur	-1,9		0,3	-1,6
Résultat d'exploitation	431,0	-54,0	81,3	458,3
Investissements corporels et incorporels nets	296,1	-11,9		284,2

(1) Y compris l'impact d'IFRS 16 sur les contrats non core business (dont +69,1 millions d'euros liés à l'annulation des loyers et -61,3 millions d'euros d'amortissement des droits d'utilisation).

(2) Impact du passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises.

(3) Impact d'IFRS 16 sur les loyers core business des sociétés contrôlées. Dont +0,3 million d'euros d'impact sur les reprises nettes relatives aux tests de perte de valeur en Mobiliier Urbain.

L'impact de -293,7 millions d'euros de la norme IFRS 11 (passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises) sur le chiffre d'affaires ajusté se décompose en -299,7 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisé par les coentreprises – dont le détail est donné au paragraphe 11 « Informations sur les coentreprises » et +6,0 millions d'euros de part non éliminée sous IFRS 11 de chiffre d'affaires inter-compagnies réalisé par des sociétés contrôlées avec des coentreprises, ramenant ainsi le chiffre d'affaires IFRS à +3 673,4 millions d'euros.

L'impact de +530,8 millions d'euros de la norme IFRS 16 sur la marge opérationnelle correspond à l'annulation des loyers et redevances, des contrats core business des sociétés contrôlées. L'impact de +81,3 millions d'euros de la norme IFRS 16 sur le résultat d'exploitation se décompose en +530,8 millions d'euros dans la marge opérationnelle, -456,2 millions d'euros d'amortissement du droit d'utilisation, +6,4 millions d'euros de plus et moins-values sur fins de contrats IFRS 16, -0,6 million d'euros d'annulation des reprises de provisions pour pertes à terminaison et +0,9 million d'euros d'amortissement du droit d'utilisation issu de la reclassification des provisions pour pertes à terminaison.

L'information sectorielle relative aux secteurs opérationnels se décompose comme suit en 2024 :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL DES ACTIVITÉS	PLUS-VALUE APG ⁽²⁾	TOTAL DES DONNÉES AJUSTÉES (IAP)
Chiffre d'affaires Analogue	1 260,5	777,7	361,6	2 399,8		2 399,8
Chiffre d'affaires Digital	738,1	612,4	185,0	1 535,4		1 535,4
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	1 998,5	1 390,1	546,6	3 935,3		3 935,3
Marge opérationnelle	518,3	155,8	90,5	764,5		764,5
Dotations aux amortissements et provisions nettes ⁽³⁾	-229,3	-64,3	-66,4	-360,1		-360,1
Pièces détachées maintenance	-43,0	-1,3	-2,6	-46,9		-46,9
Autres charges et produits opérationnels	8,7	-8,5	-2,4	-2,2	45,0	42,8
Résultat d'exploitation avant pertes de valeur	254,7	81,5	19,1	355,3	45,0	400,3
Dotations nettes relatives aux tests de perte de valeur ⁽⁴⁾	2,3	6,0	-0,0	8,4		8,4
Résultat d'exploitation	257,0	87,6	19,1	363,7	45,0	408,7
Investissements corporels et incorporels nets ⁽⁵⁾	221,5	62,0	40,7	324,2		324,2

(1) Dont chiffre d'affaires publicitaire de 3 512,2 millions d'euros et chiffre d'affaires non publicitaire de 423,1 millions d'euros.

(2) Plus-value de 45,0 millions d'euros sur cession de 13,56% de la société APG/SGA, non répartie par activité.

(3) Les dotations aux amortissements et provisions nettes incluent les dotations aux amortissements nettes des reprises pour -400,0 millions d'euros et les reprises de provisions nettes pour 39,8 millions d'euros.

(4) Dépréciations nettes d'actifs corporels, incorporels et droits d'utilisation et reprises nettes des provisions pour pertes à terminaison relatives aux tests de pertes de valeur.

(5) Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

La réconciliation de ces données opérationnelles ajustées (IAP) avec les données IFRS se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	DONNÉES AJUSTÉES (IAP) ⁽¹⁾	IMPACT DES COENTREPRISES ⁽²⁾	IMPACT IFRS 16 ⁽³⁾	PLUS-VALUE APG	DONNÉES IFRS
Chiffre d'affaires	3 935,3	-302,7			3 632,6
Marge opérationnelle	764,5	-71,9	603,8		1 296,3
Dotations aux amortissements et provisions nettes	-360,1	16,9	-509,1		-852,3
Pièces détachées maintenance	-46,9	1,8			-45,0
Autres charges et produits opérationnels	-2,2	-2,1	0,9	45,0	41,6
Résultat d'exploitation avant pertes de valeur	355,3	-55,3	95,6	45,0	440,6
Dotations nettes relatives aux tests de perte de valeur	8,4		-0,5		7,8
Résultat d'exploitation	363,7	-55,3	95,0	45,0	448,4
Investissements corporels et incorporels nets	324,2	-30,4			293,8

(1) Y compris l'impact d'IFRS 16 sur les contrats non core business (dont +65,1 millions d'euros liés à l'annulation des loyers et -59,2 millions d'euros d'amortissement des droits d'utilisation).

(2) Impact du passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises.

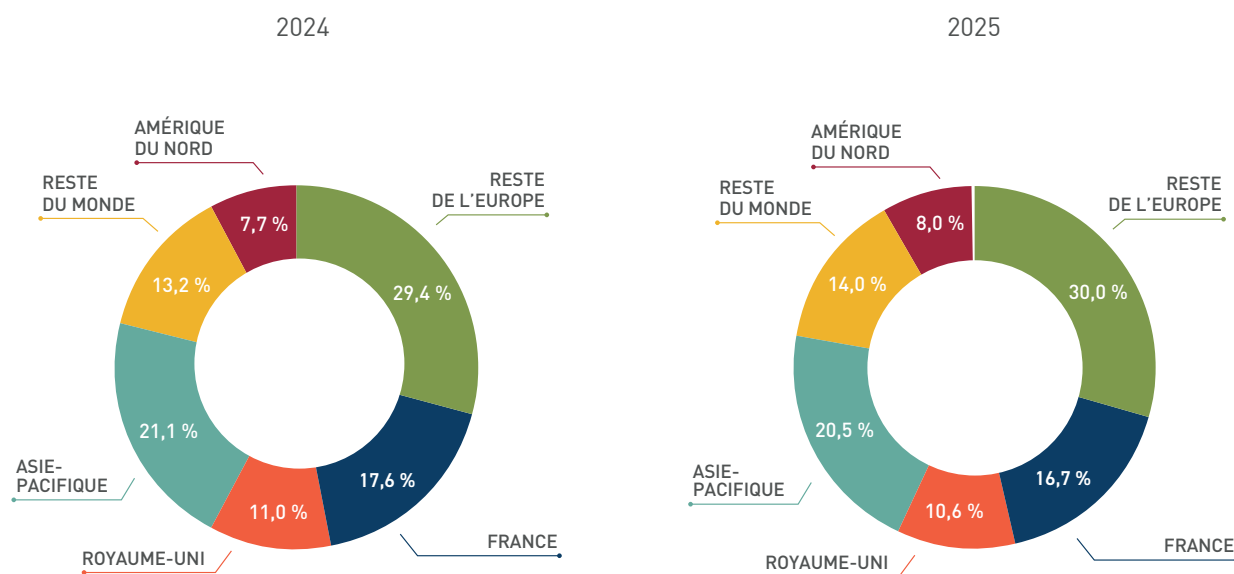
(3) Impact d'IFRS 16 sur les loyers core business des sociétés contrôlées. Dont -0,5 million d'euros d'impact sur les reprises nettes relatives aux tests de perte de valeur en Mobilier Urbain.

L'impact de -302,7 millions d'euros de la norme IFRS 11 (passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises) sur le chiffre d'affaires ajusté se décompose en -318,5 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisé par les coentreprises – dont le détail est donné au paragraphe 11 « Informations sur les coentreprises » et +15,8 millions d'euros de part non éliminée sous IFRS 11 de chiffre d'affaires inter-compagnies réalisé par des sociétés contrôlées avec des coentreprises, ramenant ainsi le chiffre d'affaires IFRS à +3 632,6 millions d'euros.

L'impact de +603,8 millions d'euros de la norme IFRS 16 sur la marge opérationnelle correspond à l'annulation des loyers et redevances, des contrats core business des sociétés contrôlées. L'impact de +95,0 millions d'euros de la norme IFRS 16 sur le résultat d'exploitation se décompose en +603,8 millions d'euros dans la marge opérationnelle, -509,1 millions d'euros d'amortissement du droit d'utilisation, +0,9 million d'euros de plus et moins-values sur fins de contrats IFRS 16, -4,8 millions d'euros d'annulation des reprises de provisions pour pertes à terminaison et +4,3 millions d'euros d'amortissement du droit d'utilisation issu de la reclassification des provisions pour pertes à terminaison.

3.2. Information par zone géographique

L'évolution sur les deux derniers exercices du chiffre d'affaires ajusté par zone géographique se décline comme suit (en pourcentage) :



L'information par zone géographique se décompose comme suit en 2025 :

En millions d'euros	EUROPE ⁽¹⁾	ASIE-PACIFIQUE ⁽²⁾	FRANCE	RESTE DU MONDE	ROYAUME-UNI	AMÉRIQUE DU NORD ⁽³⁾	TOTAL
Chiffre d'affaires ajusté*	1 191,4	814,1	663,7	557,0	421,9	319,1	3 967,1

(1) Hors France et Royaume-Uni. Principalement Allemagne, Autriche, Espagne, Belgique et Italie.

(2) Principalement Chine et Australie.

(3) Principalement Etats-Unis.

* Chiffre d'affaires ajusté (IAP) incluant l'impact en proportionnel des sociétés sous contrôle conjoint. La réconciliation du total de ce chiffre d'affaires ajusté avec les données IFRS est donnée dans le paragraphe 3.1 « Informations relatives aux secteurs opérationnels ». Pour des raisons de confidentialité le Groupe ne publie pas la ventilation du chiffre d'affaires IFRS par zone géographique.

Aucun client n'atteint le seuil de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

L'information par zone géographique se décompose comme suit en 2024 :

En millions d'euros	EUROPE ⁽¹⁾	ASIE-PACIFIQUE ⁽²⁾	FRANCE	RESTE DU MONDE	ROYAUME-UNI	AMÉRIQUE DU NORD ⁽³⁾	TOTAL
Chiffre d'affaires ajusté*	1 155,1	831,2	694,5	518,1	432,9	303,5	3 935,3

(1) Hors France et Royaume-Uni. Principalement Allemagne, Autriche, Espagne et Belgique.

(2) Principalement Chine et Australie.

(3) Principalement Etats-Unis.

* Chiffre d'affaires ajusté (IAP) incluant l'impact en proportionnel des sociétés sous contrôle conjoint. La réconciliation du total de ce chiffre d'affaires ajusté avec les données IFRS est donnée dans le paragraphe 3.1 « Informations relatives aux secteurs opérationnels ». Pour des raisons de confidentialité le Groupe ne publie pas la ventilation du chiffre d'affaires IFRS par zone géographique.

Aucun client n'atteint le seuil de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

3.3. Autres informations

3.3.1. Actifs sectoriels non-courant

Les actifs sectoriels non courants par zone géographique sur la base des données IFRS se décomposent comme suit en 2025 :

<i>En millions d'euros</i>	EUROPE ⁽¹⁾	ASIE-PACIFIQUE	FRANCE	RESTE DU MONDE	ROYAUME-UNI	AMÉRIQUE DU NORD	ELIMINATION INTERCOS	TOTAL
Actifs sectoriels non courants ⁽²⁾	2 080,6	1 158,0	1 489,8	825,3	555,1	443,7	-1 014,9	5 537,5
Actifs sectoriels non affectés ⁽³⁾								123,8

(1) Hors France et Royaume-Uni.

(2) Hors impôts différés actif et hors instruments financiers dérivés.

(3) Goodwill liés à la publicité dans les Aéroports Monde non affectés par zone géographique : la couverture mondiale étant un facteur de succès pour cette activité tant au point de vue commercial que dans le cadre des renouvellements et des gains de contrats. Le test de perte de valeur s'inscrit dans cette même logique.

Les actifs sectoriels non courants par zone géographique sur la base des données IFRS se décomposent comme suit en 2024 :

<i>En millions d'euros</i>	EUROPE ⁽¹⁾	ASIE-PACIFIQUE	FRANCE	RESTE DU MONDE	ROYAUME-UNI	AMÉRIQUE DU NORD	ELIMINATION INTERCOS	TOTAL
Actifs sectoriels non courants ⁽²⁾	2 137,5	1 279,2	1 585,7	910,0	579,1	469,0	-1 030,6	5 930,0
Actifs sectoriels non affectés ⁽³⁾								123,4

(1) Hors France et Royaume-Uni.

(2) Hors impôts différés actif et hors instruments financiers dérivés.

(3) Goodwill liés à la publicité dans les Aéroports Monde non affectés par zone géographique : la couverture mondiale étant un facteur de succès pour cette activité tant au point de vue commercial que dans le cadre des renouvellements et des gains de contrats. Le test de perte de valeur s'inscrit dans cette même logique.

3.3.2. Cash-flow Disponible

La réconciliation du cash-flow disponible ajusté (IAP) avec les données IFRS en 2025 se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	DONNÉES AJUSTÉES (IAP)	IMPACT DES COENTREPRISES ⁽¹⁾	IMPACT IFRS 16 ⁽²⁾	DONNÉES IFRS
Capacité d'autofinancement ⁽³⁾	580,5	-13,9	517,1	1 083,6
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	58,5	4,8	34,7	98,0
FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	639,0	-9,2	551,8	1 181,6
INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS NETS ⁽⁴⁾	-296,1	11,9		-284,2
CASH-FLOW DISPONIBLE	342,9	2,7	551,8	897,4

(1) Impact du passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises.

(2) Impact IFRS 16 sur les loyers core et non core business des sociétés contrôlées.

(3) Flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles hors variation du besoin en fonds de roulement.

(4) Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

La réconciliation du cash-flow disponible ajusté (IAP) avec les données IFRS en 2024 se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	DONNÉES AJUSTÉES (IAP)	IMPACT DES COENTREPRISES ⁽¹⁾	IMPACT IFRS 16 ⁽²⁾	DONNÉES IFRS
Capacité d'autofinancement ⁽³⁾	530,5	-14,9	581,5	1 097,2
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	25,5	-11,7	19,3	33,1
FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	556,0	-26,6	600,8	1 130,3
INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS NETS ⁽⁴⁾	-324,2	30,4		-293,8
CASH-FLOW DISPONIBLE	231,9	3,8	600,8	836,5

(1) Impact du passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises.

(2) Impact IFRS 16 sur les loyers core et non core business des sociétés contrôlées.

(3) Flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles hors variation du besoin en fonds de roulement.

(4) Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

4. COMMENTAIRES SUR L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

4.1. Goodwill et immobilisations incorporelles

4.1.1. Goodwill

Variations des exercices 2025 et 2024 en valeur nette comptable :

En millions d'euros	2025	2024
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER	1 704,1	1 666,0
Perte de valeur		
Sorties		-0,5
Variations de périmètre ⁽¹⁾	-3,0	20,6
Reclassement ⁽²⁾		10,3
Conversion	-50,8	7,7
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	1 650,2	1 704,1

(1) Les variations de périmètre en 2025 concernent principalement l'allocation dans le délai d'affectation de 12 mois du prix d'acquisition du groupe IMC ainsi que le goodwill définitif comptabilisé suite à l'acquisition de la société High Traffic Media, S.A. en janvier 2025. Les variations de périmètre en 2024 concernent principalement l'allocation dans le délai d'affectation de 12 mois du prix d'acquisition de la division communication extérieure de Grupo Publigráfico ainsi que le goodwill provisoire comptabilisé suite à l'acquisition du groupe IMC.

(2) En 2024, montant de goodwill reclassé de la ligne « Titres mis en équivalence » de l'état de situation financière.

4.1.2. Immobilisations incorporelles

Variations de l'exercice 2025 en valeur brute et en valeur nette comptable :

En millions d'euros	FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	BREVETS, LICENCES, CONTRATS PUB, ERP ⁽¹⁾	DROITS AU BAIL, AVANCES & ACOMPTES, AUTRES	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2025	145,0	1 314,6	47,0	1 506,5
Acquisitions / Augmentations	5,7	35,2	23,8	64,7
Sorties ⁽³⁾	-4,3	-130,2	-0,3	-134,8
Variations de périmètre ⁽¹⁾	0,0	7,4		7,4
Conversion	-0,5	-58,6	-1,5	-60,5
Reclassements ⁽²⁾	0,5	26,6	-34,9	-7,8
Réaffectation du Goodwill ⁽¹⁾		16,0		16,0
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2025	146,4	1 210,9	34,1	1 391,5
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1^{ER} JANVIER 2025	-98,7	-747,1	-19,6	-865,4
Dotations	-10,7	-66,7	-0,1	-77,6
Perte de valeur		-1,0		-1,0
Sorties ⁽³⁾	4,3	130,2	0,1	134,6
Conversion	0,1	27,1	0,9	28,0
Reclassements ⁽²⁾		-0,3	9,4	9,1
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2025	-105,0	-657,9	-9,3	-772,2
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2025	46,3	567,5	27,4	641,1
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2025	41,4	553,0	24,8	619,3

(1) Comprend la valorisation des contrats reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprises notamment au titre de l'acquisition du groupe IMC en Amérique centrale en 2024 dont les travaux d'allocation ont été finalisés en 2025 et au titre de l'acquisition de la société High Traffic Media, S.A. en 2025.

(2) L'impact net des reclassements n'est pas nul, certains reclassements affectent d'autres postes de l'état de la situation financière.

(3) Comprend principalement les sorties de droits d'entrées totalement amortis.

Variations de l'exercice 2024 en valeur brute et en valeur nette comptable :

<i>En millions d'euros</i>	FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	BREVETS, LICENCES, CONTRATS PUB, ERP ⁽¹⁾	DROITS AU BAIL, AVANCES & ACOMPTES, AUTRES	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2024	133,3	1 342,1	38,4	1 513,8
Acquisitions / Augmentations	10,3	27,5	23,7	61,6
Sorties ⁽³⁾	1,3	-29,1	-0,1	-27,8
Variations de périmètre		-0,2		-0,2
Conversion	-0,1	-2,0	0,2	-2,0
Reclassements ⁽²⁾	0,2	-42,7	-15,3	-57,8
Réaffectation du Goodwill ⁽¹⁾		18,9		18,9
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2024	145,0	1 314,6	47,0	1 506,5
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1^{ER} JANVIER 2024	-87,4	-707,2	-19,5	-814,2
Dotations	-10,1	-78,5	-0,2	-88,9
Perte de valeur			-0,3	-0,3
Sorties ⁽³⁾	-1,4	28,5	0,6	27,7
Variations de périmètre		0,2		0,2
Conversion	0,1	0,6	-0,2	0,5
Reclassements ⁽²⁾	0,1	9,3	0,0	9,5
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2024	-98,7	-747,1	-19,6	-865,4
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2024	45,9	634,9	18,9	699,7
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024	46,3	567,5	27,4	641,1

(1) Comprend la valorisation des contrats reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprises notamment au titre de l'acquisition de la division communication extérieure de Grupo Publigráfico en 2023 dont les travaux d'allocation ont été finalisés en 2024.

(2) L'impact net des reclassements n'est pas nul, certains reclassements affectent d'autres postes de l'état de la situation financière, principalement en Asie, en contrepartie des Clients et autres débiteurs et des Fournisseurs et autres créditeurs (passifs courants) suite à une renégociation de contrat.

(3) Comprend principalement les sorties de droits d'entrées totalement amortis.

4.2. Immobilisations corporelles

	31/12/2025			31/12/2024
<i>En millions d'euros</i>	MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
Terrains	14,0	-0,4	13,6	14,2
Constructions	91,7	-73,9	17,8	18,7
Installations techniques, matériels et outillages	3 406,0	-2 332,6	1 073,4	1 061,2
Matériel de transport	42,6	-37,3	5,3	6,7
Autres immobilisations corporelles	177,0	-146,7	30,3	34,3
En cours, avances et acomptes	92,8	-5,8	87,0	126,2
TOTAL	3 824,0	-2 596,6	1 227,4	1 261,3

Variations de l'exercice 2025 en valeur brute et en valeur nette comptable :

<i>En millions d'euros</i>	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MAT. & OUTIL. ⁽³⁾	AUTRES	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2025	14,6	90,6	3 508,3	361,8	3 975,3
- Dont coût de démontage			200,9		200,9
Acquisitions		1,2	111,4	148,2	260,9
- Dont coût de démontage			30,6		30,6
- Dont effet de changement de taux sur coût de démontage			-6,6		-6,6
Sorties	-0,1	-3,3	-287,4	-13,1	-303,8
- Dont coût de démontage ⁽²⁾			-34,5		-34,5
Variations de périmètre			0,7	0,1	0,8
Reclassements ⁽¹⁾		3,6	171,5	-175,8	-0,7
Conversion	-0,5	-0,5	-98,7	-8,9	-108,5
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2025	14,0	91,7	3 406,0	312,3	3 824,0
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1^{ER} JANVIER 2025	-0,4	-71,9	-2 447,1	-194,5	-2 714,0
- Dont coût de démontage			-140,7		-140,7
Dotations nettes des reprises	-0,0	-3,0	-234,3	-11,2	-248,5
- Dont coût de démontage			-17,5		-17,5
Perte de valeur		-0,1	-3,0	-0,2	-3,3
Sorties	0,0	2,8	282,1	12,1	297,0
- Dont coût de démontage ⁽²⁾			31,5		31,5
Reclassements ⁽¹⁾		-2,0	0,6	-0,3	-1,7
Conversion	0,0	0,3	69,1	4,3	73,8
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2025	-0,4	-73,9	-2 332,6	-189,7	-2 596,6
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2025	14,2	18,7	1 061,2	167,2	1 261,3
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2025	13,6	17,8	1 073,4	122,6	1 227,4

(1) L'impact net des reclassements n'est pas nul, certains reclassements affectant d'autres postes de l'état de situation financière.

(2) Dont -3,0 millions d'euros constatés en contrepartie des provisions pour démontage.

(3) Composé principalement de mobiliers urbains et panneaux d'affichage.

Variations de l'exercice 2024 en valeur brute et en valeur nette comptable :

<i>En millions d'euros</i>	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MAT. & OUTIL. ⁽³⁾	AUTRES	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2024	14,9	104,7	3 454,1	349,9	3 923,5
- Dont coût de démontage			227,3		227,3
Acquisitions	0,9	1,5	107,3	171,4	281,1
- Dont coût de démontage			17,3		17,3
- Dont effet de changement de taux sur coût de démontage			6,0		6,0
Sorties	-1,6	-11,3	-237,3	-18,0	-268,1
- Dont coût de démontage ⁽²⁾			-51,1		-51,1
Variations de périmètre		0,1	7,5	0,5	8,0
Reclassements ⁽¹⁾	0,1	-3,1	160,1	-142,4	14,8
Réaffectation du Goodwill		0,0	0,0		0,0
Conversion	0,3	-1,3	16,7	0,4	16,1
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2024	14,6	90,6	3 508,3	361,8	3 975,3
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1^{ER} JANVIER 2024	-0,5	-83,2	-2 405,7	-193,9	-2 683,3
- Dont coût de démontage			-150,8		-150,8
Dotations nettes des reprises	-0,0	-2,9	-220,7	-12,2	-235,8
- Dont coût de démontage			-16,5		-16,5
Perte de valeur			-2,8	-0,1	-2,9
Sorties	0,0	8,8	211,6	16,7	237,0
- Dont coût de démontage ⁽²⁾			27,9		27,9
Variations de périmètre			1,5	0,0	1,5
Reclassements ⁽¹⁾	0,1	4,6	-12,2	-4,2	-11,7
Conversion	-0,0	0,8	-18,8	-0,7	-18,8
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2024	-0,4	-71,9	-2 447,1	-194,5	-2 714,0
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2024	14,4	21,4	1 048,4	155,9	1 240,2
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024	14,2	18,7	1 061,2	167,2	1 261,3

(1) L'impact net des reclassements n'est pas nul, certains reclassements affectant d'autres postes de l'état de situation financière.

(2) Dont -23,1 millions d'euros constatés en contrepartie des provisions pour démontage.

(3) Composé principalement de mobiliers urbains et panneaux d'affichage.

4.3. Droits d'utilisation

	31/12/2025			31/12/2024
En millions d'euros	MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
Droits d'utilisation d'emplacements publicitaires loués	4 905,9	-3 432,9	1 472,9	1 741,0
Droits d'utilisation de biens immobiliers loués	425,1	-262,9	162,2	171,0
Droits d'utilisation de véhicules loués	94,3	-57,1	37,2	40,7
Droits d'utilisation d'autres biens loués	19,6	-6,7	12,8	2,0
TOTAL	5 444,8	-3 759,7	1 685,1	1 954,7

Variations de l'exercice 2025 en valeur brute et en valeur nette comptable :

En millions d'euros	DROITS D'UTILISATION D'EMPLACEMENT S PUBLICITAIRES LOUÉS	DROITS D'UTILISATION DE BIENS IMMOBILIERS LOUÉS	DROITS D'UTILISATION DE VÉHICULES LOUÉS	DROITS D'UTILISATION D'AUTRES BIENS LOUÉS	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2025	5 557,3	418,3	88,6	6,4	6 070,6
Augmentations	312,3	37,2	15,1	13,6	378,3
Variation de périmètre	9,2				9,2
Diminutions ⁽¹⁾	-727,3	-16,3	-8,3	-0,1	-752,1
Conversion	-245,7	-14,2	-1,0	-0,3	-261,1
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2025	4 905,9	425,1	94,3	19,6	5 444,8
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1^{ER} JANVIER 2025	-3 816,4	-247,3	-47,8	-4,4	-4 115,9
Dotations nettes des reprises ⁽²⁾	-455,3	-39,7	-16,8	-2,5	-514,3
Diminutions	668,6	14,5	6,7	0,1	689,9
Conversion	170,2	9,6	0,8	0,1	180,6
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2025	-3 432,9	-262,9	-57,1	-6,7	-3 759,7
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2025	1 741,0	171,0	40,7	2,0	1 954,7
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2025	1 472,9	162,2	37,2	12,8	1 685,1

(1) Inclut la diminution des droits d'utilisation liée à des rabais traités en modification de contrats (voir paragraphe 1.11.4. «Réductions de loyers et redevances dans le cadre d'IFRS 16»).

(2) Dont 0,9 million d'euros de reprise des amortissements des droits d'utilisation relative aux tests de perte de valeur.

Variations de l'exercice 2024 en valeur brute et en valeur nette comptable :

<i>En millions d'euros</i>	DROITS D'UTILISATION D'EMPLACEMENTS PUBLICATAIRES LOUÉS	DROITS D'UTILISATION DE BIENS IMMOBILIERS LOUÉS	DROITS D'UTILISATION DE VÉHICULES LOUÉS	DROITS D'UTILISATION D'AUTRES BIENS LOUÉS	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2024	5 727,5	386,4	84,3	6,9	6 205,1
Augmentations	244,5	55,5	21,7	0,6	322,3
Variation de périmètre	7,1	0,0	0,1	0,0	7,2
Diminutions ⁽¹⁾	-507,6	-29,2	-16,9	-0,8	-554,5
Conversion	85,8	5,6	-0,6	-0,3	90,6
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2024	5 557,3	418,3	88,6	6,4	6 070,6
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1^{ER} JANVIER 2024	-3 704,1	-219,0	-47,4	-4,3	-3 974,9
Dotations nettes des reprises ⁽²⁾	-504,8	-40,3	-15,8	-1,1	-562,0
Diminutions	463,5	16,0	15,1	0,8	495,3
Conversion	-70,9	-4,0	0,3	0,3	-74,3
AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2024	-3 816,4	-247,3	-47,8	-4,4	-4 115,9
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2024	2 023,4	167,4	36,9	2,5	2 230,1
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024	1 741,0	171,0	40,7	2,0	1 954,7

(1) Inclut la diminution des droits d'utilisation liée à des rabais traités en modification de contrats (voir paragraphe 1.11.4. «Réductions de loyers et redevances dans le cadre d'IFRS 16»).

(2) Dont 4,3 millions d'euros de reprise des amortissements des droits d'utilisation relative aux tests de perte de valeur.

4.4. Tests de perte de valeur sur les goodwill, les immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation

Les goodwill, les immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation se réfèrent aux groupements d'UGT suivants :

En millions d'euros	31/12/2025			31/12/2024		
	GOODWILL ⁽¹⁾	ACTIFS CORPORELS / INCORPORELS / DROITS D'UTILISATION ⁽²⁾	TOTAL	GOODWILL ⁽¹⁾	ACTIFS CORPORELS / INCORPORELS / DROITS D'UTILISATION ⁽²⁾	TOTAL
Mobilier Urbain Europe (hors France et Royaume-Uni)	386,8	323,0	709,9	387,3	308,2	695,5
France Roadside	218,1	393,8	611,9	217,6	382,1	599,7
Pacifique	232,1	212,3	444,4	240,9	244,7	485,5
Affichage Europe (hors France et Royaume-Uni)	141,2	38,4	179,6	140,9	39,3	180,2
Royaume-Uni (hors aéroports)	207,5	60,8	268,2	215,8	44,4	260,2
Etats-Unis Roadside	54,4	111,2	165,6	61,8	124,9	186,8
Affichage Reste du monde	42,4	128,1	170,5	62,2	123,0	185,2
Asie Transport terrestre	80,8	65,8	146,6	89,6	70,5	160,1
Aéroports Monde (hors Pacifique)	123,8	-22,8	101,1	123,4	-32,3	91,1
Autres	78,3	224,5	302,8	75,4	211,8	287,1
TOTAL	1 565,5	1 535,1	3 100,5	1 614,9	1 516,6	3 131,4

Ce tableau prend en compte les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles et incorporelles, les droits d'utilisation et les goodwill.

(1) Les goodwill sont présentés nets des impôts différés passif nets liés aux contrats, à la mise à la juste valeur des actifs corporels et incorporels et aux provisions pour perte à terminaison, reconnus dans le cadre de regroupement d'entreprises, d'un montant de respectivement 84,8 millions d'euros et 89,2 millions d'euros au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

(2) Les actifs incorporels et corporels et les droits d'utilisation sont présentés nets des provisions pour perte à terminaison, d'un montant de respectivement 0,7 million d'euros et 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, et sont également présentés diminués des dettes locatives, d'un montant de respectivement 1 996,1 millions d'euros et 2 337,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

Les tests de perte de valeur réalisés au 31 décembre 2025 ont conduit à constater en résultat d'exploitation une reprise nette de provision pour perte à terminaison de 1,7 million d'euros, une reprise nette sur amortissements des droits d'utilisation pour 0,9 million d'euros ainsi qu'une dotation nette de perte de valeur globale de -4,2 millions d'euros sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

Les tests de perte de valeur sur les goodwill, les immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation ont un impact négatif de -2,1 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe (contre 5,9 millions d'euros en 2024).

Le taux d'actualisation, le taux de marge opérationnelle et le taux de croissance à l'infini pour les projections de l'activité Affichage sont considérés comme les hypothèses-clés retenues par le Groupe dans le cadre des tests de perte de valeur.

Les tests de sensibilité dont les résultats sont présentés ci-dessous ont été réalisés au niveau de chaque business plan de chaque UGT. Lorsqu'une région abrite plusieurs UGT, le test est mené sur chacune des UGT composant la région en question.

- Sur la France, le Royaume-Uni, l'Europe (hors France et Royaume-Uni), l'Asie et le Pacifique, trois tests de sensibilité ont été réalisés :
 - d'une part, en augmentant le taux d'actualisation de 100 points de base sur toutes les activités ;
 - puis en diminuant de 100 points de base le taux de marge opérationnelle sur toutes les activités ;
 - et enfin, en diminuant de 100 points de base le taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie pour les UGT Affichage Europe (hors France et Royaume-Uni), Pacifique, France Roadside, Etats-Unis Roadside et Royaume-Uni (hors aéroports).

- Sur la zone géographique Reste du Monde, où figurent les pays exposés à une plus forte volatilité économique et politique, trois tests de sensibilité ont également été réalisés :

- d'une part, en augmentant le taux d'actualisation de 200 points de base sur toutes les activités ;
- puis en diminuant de 200 points de base le taux de marge opérationnelle sur toutes les activités ;
- et enfin, en diminuant de 200 points de base le taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie pour l'UGT Affichage Reste du Monde.

Pour ce qui concerne les tests sur l'UGT Aéroports, le test est effectué au niveau mondial.

Les résultats indiqués ci-après résultent de l'agrégation des tests réalisés sur chaque business plan.

Les résultats des tests de sensibilité montrent :

- qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation pour les zones géographiques France, Royaume-Uni, Europe (hors France et Royaume-Uni), Asie et Pacifique entraînerait une perte de valeur de -0,4 million d'euros sur les actifs de l'activité Mobilier Urbain ;
- qu'une augmentation de 200 points de base du taux d'actualisation sur la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -0,3 million d'euros sur les actifs de l'activité Mobilier Urbain, et de -0,2 million d'euros sur les actifs de l'activité Affichage ;

- qu'une diminution de 100 points de base du taux de marge opérationnelle pour les zones France, Royaume-Uni, Europe (hors France et Royaume-Uni), Asie et Pacifique, entraînerait une perte de valeur de -0,4 million d'euros sur les actifs de l'activité Affichage, de -0,2 million d'euros sur les actifs de l'activité Transport terrestre, et de -0,1 million d'euros sur les actifs de l'activité Mobilier Urbain ;
- qu'une diminution de 200 points de base du taux de marge opérationnelle sur la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -1,7 million d'euros sur les actifs de l'activité Mobilier Urbain, et de -0,5 million d'euros sur les actifs de l'activité Affichage ;

- qu'une diminution du taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie de 100 points de base pour les zones géographiques France, Royaume-Uni, Europe (hors France et Royaume-Uni), Asie et Pacifique entraînerait une perte de valeur sur le goodwill de la France Roadside de -18,8 millions d'euros ;
- qu'une diminution du taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie de 200 points de base pour la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -0,2 million d'euros sur les actifs de l'activité Affichage.

4.5. Titres mis en équivalence et tests de perte de valeur

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Coentreprises	239,1	193,3
Entreprises associées	134,6	188,5
TOTAL ⁽¹⁾	373,8	381,8

(1) Dont 10,2 millions d'euros relatifs à la zone Reste du Monde au 31 décembre 2025 contre 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les informations relatives aux coentreprises et entreprises associées sont données en application de la norme IFRS 12 « Informations à fournir dans les intérêts détenus dans d'autres entités » et figurent au paragraphe 11 « Informations sur les coentreprises » et au paragraphe 12 « Informations sur les entreprises associées ».

En 2025, aucune dotation de perte de valeur n'a été constatée, ni sur les coentreprises, ni sur les entreprises associées.

En 2024, aucune dotation de perte de valeur n'a été constatée sur les coentreprises et une dotation de perte de valeur a été constatée sur les entreprises associées pour un montant de -5,9 millions d'euros.

Sur les sociétés mises en équivalence, les résultats des tests de sensibilité montrent :

- qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation pour les sociétés n'appartenant pas à la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -2,1 millions d'euros sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ;

- qu'une augmentation de 200 points de base du taux d'actualisation pour les sociétés appartenant à la zone géographique Reste du Monde n'entraînerait aucune perte de valeur sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ;
- qu'une diminution de 100 points de base du taux de marge opérationnelle pour les sociétés n'appartenant pas à la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -0,3 million d'euros sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ;
- qu'une diminution de 200 points de base du taux de marge opérationnelle pour les sociétés appartenant à la zone géographique Reste du Monde n'entraînerait aucune perte de valeur sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ;
- qu'une diminution du taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie de 100 points de base pour l'activité Affichage pour les sociétés n'appartenant pas à la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -2,1 millions d'euros sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ;
- qu'une diminution du taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie de 200 points de base pour l'activité Affichage pour les sociétés appartenant à la zone géographique Reste du Monde n'entraînerait pas de perte de valeur sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence.

4.6. Autres actifs financiers (courant et non courant)

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Investissements financiers	2,0	2,2
Prêts	32,2	37,4
Autres immobilisations financières	17,9	25,7
TOTAL	52,1	65,2

La diminution globale des autres actifs financiers de -13,1 millions d'euros au 31 décembre 2025 s'explique essentiellement par des effets de change principalement en Asie.

L'échéance des autres actifs financiers (hors investissements financiers) se décompose comme suit :

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
≤ 1 an	14,6	16,0
> 1 an & ≤ 5 ans	34,9	43,1
> 5 ans	0,6	3,9
TOTAL	50,1	63,0

4.7. Autres créances (non courant)

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Charges constatées d'avance	50,2	47,0
Créances diverses	19,8	13,1
TOTAL BRUT DES AUTRES CRÉANCES (NON COURANT)	70,1	60,1
Dépréciation des créances diverses	-2,3	-2,4
TOTAL DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES (NON COURANT)	-2,3	-2,4
TOTAL	67,8	57,6

4.8. Stocks

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute des stocks	186,2	227,6
Matières premières, approv.& marchandises	126,7	157,4
Produits intermédiaires et finis	59,5	70,2
Dépréciation	-46,8	-46,8
Matières premières, approv.& marchandises	-31,7	-31,2
Produits intermédiaires et finis	-15,2	-15,6
TOTAL	139,4	180,8

Les stocks sont composés principalement :

- de pièces nécessaires à la maintenance du mobilier urbain installé ;
- de mobiliers urbains et de panneaux d'affichage en attente de montage.

Au 31 décembre 2025, la France contribue à hauteur de 72,3 millions d'euros à la valeur brute totale, dont 71 % de stocks de chantiers en cours et 29 % de stocks de maintenance.

4.9. Clients et autres débiteurs

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients	620,8	632,8
Créances diverses	28,5	16,2
Autres créances d'exploitation	15,5	21,1
Créances fiscales diverses	82,2	78,2
Créances sur cession d'immobilisations et subventions d'équipement à recevoir	0,0	0,0
Avances et acomptes versés	6,7	7,3
Charges constatées d'avance	66,8	85,2
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,0	0,1
TOTAL BRUT DES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	820,4	841,0
Dépréciation des créances clients	-26,6	-24,9
Dépréciation des créances diverses	-0,0	-0,2
Dépréciation des autres créances d'exploitation	-0,1	-0,1
TOTAL DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	-26,7	-25,2
TOTAL	793,6	815,8

La rubrique « Clients et autres débiteurs » diminue au 31 décembre 2025 de 22,2 millions d'euros notamment du fait des flux de change pour -36,7 millions d'euros, compensé par l'activité pour 3,3 millions d'euros, des flux de reclassement pour 9,3 millions d'euros et des variations de périmètre pour 1,9 million d'euros.

Le montant des créances clients échues et non provisionnées est de 284,9 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 291,3 millions d'euros au 31 décembre 2024. 10,1 % des créances clients non provisionnées sont échues de plus de 90 jours au 31 décembre 2025, contre 8,0 % au 31 décembre 2024. Ces créances sont essentiellement détenues envers des agences médias ou des groupes internationaux qui présentent peu de risques de recouvrement.

Au 31 décembre 2025, le groupe a réalisé une cession sans recours de créances commerciales pour un encours de 263,9 millions d'euros.

Le contrat d'affacturage avec le partenaire financier s'appuie sur le mécanisme de la subrogation conventionnelle, emportant ainsi le transfert juridique de la propriété des créances au partenaire financier. À ce titre, le Groupe transfère ses droits à recevoir de la trésorerie au partenaire financier.

Le contrat d'affacturage stipule également que la cession est sans recours. Par conséquent, le risque de crédit est transféré au partenaire financier ainsi que le risque de retard de paiement, la commission de décaissement étant précomptée, ferme et définitive. Elle n'est pas ajustée en fonction du délai de paiement effectif des créances et est payée au moment de la cession de créances.

La quasi-totalité des risques et avantages associés aux créances cédées étant donc transférés au partenaire financier, en application des dispositions d'IFRS 9, les créances clients cédées sont sorties de l'actif au 31 décembre 2025.

4.10. Trésorerie gérée

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie	115,8	113,0
Equivalents de trésorerie	1 195,6	1 149,4
TOTAL TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 311,3	1 262,3
Actifs financiers de trésorerie	36,4	86,4
TOTAL TRÉSORERIE GÉRÉE	1 347,8	1 348,7

Le Groupe dispose de 1 347,8 millions d'euros de trésorerie gérée au 31 décembre 2025 contre 1 348,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 soit une baisse de 0,9 million d'euros.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués de dépôts à court terme et d'OPCVM monétaires. 2,7 millions d'euros du total de trésorerie et équivalents de trésorerie sont placés en garantie au 31 décembre 2025, contre 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les actifs financiers de trésorerie au 31 décembre 2025 sont constitués de 36,4 millions d'euros de trésorerie mise sous séquestre par le Groupe dans le cadre de contrats, trésorerie appartenant au Groupe (contre 37,5 millions d'euros au 31 décembre 2024). Les placements liquides à court terme, d'un montant de 48,9 millions d'euros au 31 décembre 2024, et constitutifs des actifs financiers de trésorerie ont été intégralement remboursés. Ces actifs financiers de trésorerie ont les caractéristiques principales des équivalents de trésorerie mais ne respectent pas strictement les critères de qualification définis par la norme IAS 7.

4.11. Impôts différés nets

4.11.1. Impôts différés comptabilisés

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles et incorporelles et provisions pour pertes à terminaison	-162,2	-161,9
Reports déficitaires	168,9	168,4
Provisions pour démontage	20,4	24,1
Provisions pour retraites et avantages assimilés	17,0	18,7
Provisions pour risques et charges et autres provisions	37,6	39,0
Contrats de location IFRS 16	49,2	56,7
Autres	3,1	7,7
TOTAL	134,1	152,6

La baisse de 18,6 millions d'euros des impôts différés actif nets des impôts différés passif s'explique essentiellement par une baisse des impôts différés actif sur contrats de location IFRS 16 et sur les provisions pour démontage.

4.11.2. Variation des impôts différés nets

Au 31 décembre 2025, les variations d'impôts différés sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2024	CHARGE NETTE	RECLASSEMENTS ⁽¹⁾	ID CONSTATÉS SUR ÉCARTS ACTUARIELS	CONVERSION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	AUTRES ⁽²⁾	31/12/2025
Impôts différés actif	181,2	8,9	-4,2	-0,3	-16,4	-0,0	-1,1	168,2
Impôts différés passif	-28,6	-6,6	4,2	-0,4	4,2	0,0	-7,0	-34,1
TOTAL	152,6	2,4	-0,0	-0,7	-12,2	0,0	-8,0	134,1

(1) En lien avec la présentation de la position nette d'impôt différé aux bornes de chaque société ou intégration fiscale.

(2) Dont principalement impôts différés sur la valorisation des contrats reconnus dans le cadre de regroupement d'entreprises dont les travaux d'allocation ont été réalisés sur la période.

Au 31 décembre 2024, les variations d'impôts différés sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	CHARGE NETTE	RECLASSEMENTS ⁽¹⁾	ID CONSTATÉS SUR ÉCARTS ACTUARIELS	CONVERSION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	AUTRES ⁽²⁾	31/12/2024
Impôts différés actif	167,5	29,4	-14,2	0,2	-0,5	-0,3	-1,0	181,2
Impôts différés passif	-36,3	-7,1	14,2	0,9	1,9	1,7	-3,9	-28,6
TOTAL	131,1	22,3	0,0	1,1	1,5	1,5	-4,9	152,6

(1) En lien avec la présentation de la position nette d'impôt différé aux bornes de chaque société ou intégration fiscale.

(2) Dont principalement impôts différés sur la valorisation des contrats reconnus dans le cadre de regroupement d'entreprises dont les travaux d'allocation ont été réalisés sur la période.

4.11.3. Impôts différés actif sur reports déficitaires non reconnus

Au 31 décembre 2025, le montant des impôts différés actif liés à des reports déficitaires non reconnus s'élève à 145,2 millions d'euros (583,7 millions d'euros en base), contre 182,5 millions d'euros (712,0 millions d'euros en base) au 31 décembre 2024.

4.12. Capitaux propres

Composition du capital

Au 31 décembre 2025, le capital s'établit à 3 264 372,84 euros, divisé en 214 128 663 actions de même catégorie et entièrement libérées.

Rapprochement entre le nombre d'actions en circulation au 1^{er} janvier 2025 et au 31 décembre 2025 :

Nombre d'actions en circulation au 1 ^{er} janvier 2025	214 128 663
Attribution d'actions gratuites	0
NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2025	214 128 663

Le Groupe détient 1 088 675 actions propres au 31 décembre 2025 dont 104 818 actions dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en 2019, 873 491 actions acquises en août 2025 et 110 366 actions dans le cadre d'un programme de rachat pour un montant maximum de 1 500 000 actions.

Le Groupe a accordé deux plans d'actions gratuites en 2025 (cf. note sur les frais de personnel au paragraphe 5.2 « Charges d'exploitation nettes »).

La charge relative à tous les plans s'élève à 9,4 millions d'euros en 2025.

L'Assemblée Générale du 14 mai 2025 a décidé le versement d'un dividende de 0,55 euro par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le dividende a été versé sur la base de 213 968 770 actions en circulation au 16 mai 2025 (nettes des 159 893 actions propres), soit un montant distribué de 117,7 millions d'euros.

Les intérêts des participations ne donnant pas le contrôle ne représentent pas une part significative des états financiers consolidés du Groupe au cours des exercices 2025 et 2024.

4.13. Provisions

Les provisions se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2024	AUGMENTATION	ACTUALISATION ⁽¹⁾	REPRISES		ECARTS ACTUARIELS / PLAFONNEMENT DES ACTIFS	RECLASSEMENTS	CONVERSION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	31/12/2025
				CONSOMMÉES	NON CONSOMMÉES ⁽²⁾					
Provisions pour démontage	251,7	30,6	0,1	-16,0	-26,1			-8,0		232,3
Provisions pour retraites et avantages assimilés	87,0	6,7	2,8	-8,4	-2,6	-3,8		-1,2		80,5
Provisions pour risques et litiges	67,8	7,4		-7,3	-6,1			-1,5		60,2
Provisions pour pertes à terminaison	3,3			-2,4				-0,2		0,7
TOTAL	409,7	44,7	2,9	-34,1	-34,8	-3,8	0,0	-11,0	0,0	373,8

(1) Dont -6,6 millions d'euros constatés en contrepartie des immobilisations corporelles.

(2) Dont -3,0 millions d'euros constatés en contrepartie des immobilisations corporelles.

4.13.1. Provisions pour démontage

Les provisions sont principalement constituées des provisions pour démontage concernant les supports publicitaires dans les activités Mobilier Urbain et Transport. Elles sont déterminées à l'issue de chaque exercice en fonction du parc et du coût unitaire de démontage (main d'œuvre, coût de la destruction et de la réfection des sols). Au 31 décembre 2025, la durée résiduelle moyenne des contrats qui constitue la base de calcul de la provision pour démontage est de 7,2 ans.

Les taux étant individualisés pour chaque pays, un taux d'actualisation moyen pondéré a été calculé en fonction de la provision démontage par pays pour l'analyse de sensibilité. Au 31 décembre 2025, l'analyse de sensibilité se fait à partir de ce taux moyen pondéré des provisions pour démontage, établi à 3,23 %, contre un taux de 2,85 % au 31 décembre 2024. Ainsi, l'utilisation d'un taux d'actualisation à 2,98 %, soit 25 points de base en-deçà du taux moyen pondéré, aurait conduit à une provision complémentaire de l'ordre de 4,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, le reversement des provisions pour démontage à un horizon inférieur ou égal à 5 ans s'élève à 119,5 millions d'euros ; il est de 75,0 millions d'euros à un horizon supérieur à 5 ans et inférieur ou égal à 10 ans et de 37,7 millions d'euros au-delà de 10 ans.

4.13.2. Provisions pour retraites et avantages assimilés

4.13.2.1. Caractéristiques des plans à prestations définies

Les engagements à prestations définies du Groupe vis-à-vis du personnel sont principalement constitués d'engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départs et prestations de retraites, retraites complémentaires dont bénéficient les cadres dirigeants de certaines filiales du Groupe) et d'autres avantages à long terme versés pendant la durée de l'emploi tels que les médailles du travail ou jubilés.

Les engagements du Groupe concernent principalement la France et le Royaume-Uni.

En France, les indemnités de fin de carrière sont calculées selon la convention nationale de la Publicité pour les principales entités.

Au Royaume-Uni, les engagements de retraite sont principalement constitués d'un plan de pension dont bénéficiait un certain nombre de salariés de la société JCDecaux UK Ltd. En décembre 2002, les droits acquis au titre de ce régime ont été gelés.

4.13.2.2. Informations financières

Les provisions sont calculées avec les hypothèses suivantes :

	2025	2024
TAUX D'ACTUALISATION ⁽¹⁾		
Zone Euro	3,75%	3,25%
Royaume-Uni	5,50%	5,30%
TAUX DE REVALORISATION DE SALAIRES		
Zone Euro	2,88%	1,24%
Royaume-Uni ⁽²⁾	NA	NA
TAUX D'INFLATION		
Zone Euro	2,00%	2,00%
Royaume-Uni	2,80%	2,85%

(1) Les taux d'actualisation sur les zones Euro et Royaume-Uni sont issus des données Iboxx et sont déterminés sur la base du taux de rendement d'obligations émises par des entreprises privées de première qualité (notées AA).

(2) Le plan UK étant gelé, pas de prise en compte de revalorisation de salaires.

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme (avant effets fiscaux) s'analysent de la façon suivante en 2025 :

	RÉGIMES DE RETRAITE			
En millions d'euros	NON FINANCÉS	FINANCÉS	AUTRES AVANTAGES À LONG TERME	TOTAL
ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE				
DETTE ACTUARIELLE À L'OUVERTURE	74,2	61,5	7,4	143,1
Coût des services rendus	4,0	0,8	1,1	5,9
Charge d'intérêt	2,3	2,5	0,3	5,1
Acquisitions / cessions de régimes	0,0	0,0	0,0	0,0
Modifications / réductions de régimes	-2,5	-0,0	0,3	-2,2
Ecart actuariels ⁽¹⁾	-2,2	-2,0	0,4	-3,9
Cotisations salariés		0,2		0,2
Prestations payées	-5,1	-7,7	-0,9	-13,6
Conversion	-0,8	-1,9	-0,3	-3,0
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	70,0	53,3	8,4	131,7
dont France	60,2	0,0	2,5	62,7
dont autres pays	9,8	53,3	5,9	69,0
ÉVOLUTION DES ACTIFS				
ACTIFS À L'OUVERTURE		56,6		56,6
Produit d'intérêt		2,3		2,3
Rendement des actifs de régime net du produit d'intérêt		-0,1		-0,1
Modifications / réductions de régimes		0,0		0,0
Contributions employeur		2,5		2,5
Contributions employés		0,2		0,2
Prestations payées		-7,7		-7,7
Conversion		-1,8		-1,8
ACTIFS À LA CLÔTURE		52,1		52,1
dont France		0,0		0,0
dont autres pays ⁽²⁾		52,1		52,1
PROVISIONS				
Engagement net de l'actif de couverture avant plafonnement	70,0	1,3	8,4	79,6
Plafonnement des actifs		0,8		0,8
PROVISIONS À LA CLÔTURE	70,0	2,1	8,4	80,5
dont France	60,2	0,0	2,5	62,7
dont autres pays	9,8	2,1	5,9	17,7
CHARGE DE RETRAITE				
Charge d'intérêt	2,3	2,5	0,3	5,1
Produit d'intérêt		-2,3		-2,3
Modifications / réductions de régimes	-2,5	-0,0	0,3	-2,2
Coût des services rendus	4,0	0,8	1,1	5,9
Amortissement des écarts actuariels sur les autres avantages à long terme			0,4	0,4
CHARGE DE L'EXERCICE	3,8	0,9	2,2	6,9
dont France	2,8	0,0	0,0	2,8
dont autres pays	1,1	0,9	2,1	4,1

(1) Dont -6,3 millions d'euros liés aux écarts d'expérience et 2,4 millions d'euros liés aux hypothèses financières.

(2) Principalement le Royaume-Uni.

La dette actuarielle du Groupe au 31 décembre 2025 s'élève à 131,7 millions d'euros et est principalement située dans deux pays : France (48 % de la dette actuarielle totale) et Royaume-Uni (28 %).

Les évaluations ont été effectuées par un actuaire indépendant qui a également réalisé des tests de sensibilité pour chacun des plans.

Les résultats des tests de sensibilité montrent que :

- une diminution de 50 points de base du taux d'actualisation aurait un impact à la hausse de 6,3 millions d'euros sur le montant de la valeur actuelle de la dette actuarielle ;
- une augmentation de 50 points de base du taux de revalorisation des salaires aurait un impact à la hausse de 3,8 millions d'euros sur la valeur actuelle de la dette actuarielle ;
- une augmentation de 50 points de base du taux d'inflation aurait un impact à la hausse de 0,7 million d'euros sur la valeur actuelle de la dette actuarielle.

Les variations observées dans le cadre de ces tests de sensibilité ne remettent pas en cause les taux retenus dans le cadre de l'établissement des comptes, taux jugés les plus proches du marché.

La décomposition des actifs des régimes couverts est la suivante :

	31/12/2025		31/12/2024	
	En M€	En %	En M€	En %
Actions	14,5	28%	15,6	27%
Obligations d'état	13,8	27%	8,9	16%
Obligations d'entreprises	8,6	16%	16,9	30%
Immobilier	2,4	5%	2,8	4%
Contrats d'assurance	9,3	18%	8,7	15%
Autres	3,5	7%	3,7	7%
TOTAL	52,1	100%	56,6	100%

Les actifs de couverture sont des actifs cotés en dehors de l'immobilier qui est non coté.

Les mouvements nets des provisions pour retraites et avantages assimilés sont les suivants :

En millions d'euros	2025	2024
AU 1 ^{ER} JANVIER	87,0	80,8
Charge de l'exercice	6,9	7,6
Ecarts de conversion	-1,2	0,6
Cotisations versées	-2,5	-2,6
Prestations payées	-5,9	-4,7
Variation des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi et plafonnement des actifs	-3,8	5,3
AU 31 DÉCEMBRE	80,5	87,0
Dont comptabilisé :		
- en résultat d'exploitation	4,3	2,2
- en résultat financier	-2,8	-2,6
- en autres éléments du résultat global	3,8	-5,3

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme (avant effets fiscaux) s'analysent de la façon suivante en 2024 :

	RÉGIMES DE RETRAITE		AUTRES AVANTAGES À LONG TERME	TOTAL
En millions d'euros	NON FINANCÉS	FINANCÉS		
ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE				
DETTE ACTUARIELLE À L'OUVERTURE	65,1	60,4	7,3	132,8
Coût des services rendus	3,6	0,8	0,7	5,1
Charge d'intérêt	2,0	2,3	0,3	4,7
Acquisitions / cessions de régimes	0,0	0,0	0,0	0,0
Modifications / réductions de régimes	-0,0	-0,0	-0,0	0,0
Ecart actuariels ⁽¹⁾	7,0	-1,7	0,0	5,4
Cotisations salariés		0,2		0,2
Prestations payées	-3,9	-2,3	-0,8	-7,0
Conversion	0,4	1,7	-0,1	2,0
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	74,2	61,5	7,4	143,1
dont France	63,4	0,0	2,8	66,1
dont autres pays	10,9	61,5	4,7	77,0
ÉVOLUTION DES ACTIFS				
ACTIFS À L'OUVERTURE		52,6		52,6
Produit d'intérêt		2,1		2,1
Rendement des actifs de régime net du produit d'intérêt		0,0		0,0
Modifications / réductions de régimes		0,0		0,0
Contributions employeur		2,6		2,6
Contributions employés		0,2		0,2
Prestations payées		-2,3		-2,3
Conversion		1,4		1,4
ACTIFS À LA CLÔTURE		56,6		56,6
dont France		0,0		0,0
dont autres pays ⁽²⁾		56,6		56,6
PROVISIONS				
Engagement net de l'actif de couverture avant plafonnement	74,2	4,8	7,4	86,5
Plafonnement des actifs		0,5		0,5
PROVISIONS À LA CLÔTURE	74,2	5,3	7,4	87,0
dont France	63,4	0,0	2,8	66,1
dont autres pays	10,9	5,3	4,7	20,9
CHARGE DE RETRAITE				
Charge d'intérêt	2,0	2,3	0,3	4,7
Produit d'intérêt		-2,1		-2,1
Modifications / réductions de régimes	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Coût des services rendus	3,6	0,8	0,6	5,0
Amortissement des écarts actuariels sur les autres avantages à long terme			0,1	0,1
CHARGE DE L'EXERCICE	5,6	1,1	1,0	7,6
dont France	4,7	0,0	0,1	4,8
dont autres pays	0,9	1,1	0,9	2,8

(1) Dont 7,2 millions d'euros liés aux écarts d'expérience, -1,5 million d'euros liés aux hypothèses financières et -0,3 million d'euros liés aux hypothèses démographiques.

(2) Principalement le Royaume-Uni.

4.13.2.3. Informations sur les flux futurs

Le Groupe prévoit de verser en 2025 des cotisations aux fonds de couverture pour 2,3 millions d'euros.

La duration moyenne pondérée est de respectivement 10 ans et 11 ans pour la zone Euro et au Royaume-Uni.

Le régime de retraite de JCDecaux UK Ltd au Royaume-Uni est un régime fermé depuis décembre 2002. Il ne reste aujourd'hui que des différés ou des retraités dans ce régime. Des évaluations « Funding » sont menées tous les 3 ans afin de définir le niveau de déficit du régime en accord avec les Trustees et l'employeur conformément à la réglementation. Un calendrier de cotisations est défini jusqu'en 2028.

4.13.2.4. Régimes à cotisations définies

Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies représentent 37,3 millions d'euros en 2025 contre 37,9 millions d'euros en 2024.

4.13.2.5. Régimes multi-employeurs

Le Groupe participe à trois plans multi-employeurs à prestations définies couverts par des actifs en Suède (ITP Plan). Une évaluation est faite selon les normes locales chaque année. A ce jour, il n'est pas possible de déterminer de façon isolée la dette actuarielle de la société JCDecaux Sverige AB. Au 31 décembre 2024, les trois plans étaient en surplus pour un montant total de 10,7 milliards d'euros, au niveau national, selon les évaluations locales propres à ces engagements. La charge reconnue dans les comptes consolidés du Groupe au titre de ces trois plans est égale aux cotisations versées sur l'année 2025, soit 0,7 million d'euros. Le niveau des cotisations des trois plans sera stable en 2026.

Le Groupe participe également à quatre plans multi-employeurs aux Etats-Unis. JCDecaux ne dispose pas d'informations suffisantes relatives aux actifs et obligations de ces plans, au montant des gains et pertes actuariels, au coût des services rendus et coût financier, informations nécessaires pour comptabiliser ces régimes comme des régimes à prestations définies. Ainsi, ils sont comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à cotisations définies. La contribution annuelle du Groupe au titre de ces régimes multi-employeurs aux Etats-Unis s'élève à 0,7 million d'euros.

4.13.3. Provisions pour risques et litiges

Les provisions pour risques et litiges représentent un montant de 60,2 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 67,8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Le Groupe JCDecaux est partie à plusieurs litiges relatifs aux modalités de mise en œuvre de certains de ses contrats avec ses concédants et à ses relations avec ses fournisseurs. Par ailleurs, la particularité de son activité (contrats avec des autorités publiques) peut générer des procédures contentieuses spécifiques. Le Groupe JCDecaux est ainsi partie à des litiges concernant l'attribution ou la résiliation de contrats de mobilier urbain, transport et d'affichage, ainsi que des litiges fiscaux. Par ailleurs, dans le cadre de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent faire l'objet, d'actions/enquêtes des juridictions/autorités nationales de la concurrence. Certaines sont d'ailleurs en cours mais ne devraient pas engendrer de conséquences financières défavorables significatives pour le Groupe.

La Direction Juridique du Groupe recense l'ensemble des risques et des litiges (nature, montants, procédure, niveau de risque), en fait un suivi régulier et croise ces informations avec celles détenues par la Direction Financière. Le montant des provisions constituées pour ces risques et litiges résulte d'une analyse au cas par cas, en fonction des positions des plaignants, de l'appréciation des conseils juridiques du Groupe et des éventuels jugements prononcés.

4.13.4. Provisions pour pertes à terminaison

Les provisions pour pertes à terminaison représentent un montant de 0,7 million d'euros au 31 décembre 2025 contre un montant de 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2024. Elles sont constituées de provisions pour pertes à terminaison reconnues lors de l'exercice d'allocation de prix d'acquisitions pour 0,3 million d'euros et de provisions reconnues suite aux tests d'impairment pour 0,5 million d'euros, contre respectivement 1,0 million d'euros et 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2024. La baisse de 1,8 million d'euros au 31 décembre 2025 des provisions pour pertes à terminaison reconnues suite aux tests d'impairment est principalement liée à une reprise de 1,7 million d'euros constatée sur la période (voir paragraphe 4.4 « Tests de perte de valeur sur les goodwill, les immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation »).

4.13.5. Actifs et passifs éventuels

Après analyse des risques, le Groupe n'a pas jugé nécessaire de constater de provision sur certains risques relatifs à des procédures en cours sur des litiges en matière de concurrence, des litiges ou des risques de nature fiscale ou relatifs à des modalités de mise en œuvre ou d'attribution de contrats.

Concernant les passifs éventuels, il est à noter que, le 12 avril 2022, le Groupe a reçu de l'Autorité de la Concurrence une « Notification de griefs relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la publicité extérieure en France » et a présenté ses observations dans le délai de deux mois imparti. Après analyse, cette dernière produira un rapport que le Groupe aura de nouveau deux mois pour commenter avant que le Collège de l'Autorité de la Concurrence ne soit saisi mais, à ce jour, l'Autorité de la Concurrence n'a toujours pas produit ce rapport du fait du contentieux qui nous oppose par ailleurs.

En effet, en parallèle de la procédure sur le fond, un contentieux est né relativement au déclassement d'informations extrêmement confidentielles de JCDecaux auquel l'Autorité de la Concurrence a procédé de façon inappropriée. Ce contentieux a donné lieu depuis avril 2022 à diverses procédures devant les tribunaux judiciaires et administratifs allant jusqu'à la saisine, par le Conseil d'Etat, du Tribunal des Conflits. Depuis mai 2022 toutes les décisions prises par la Cour d'appel ou la Cour de Cassation ont été favorables à JCDecaux. A date, notamment, une instance est toujours en cours devant la Cour de cassation qui doit se prononcer sur un pourvoi de l'Autorité de la Concurrence dont il était possible qu'on connaisse le résultat sur le second semestre 2025 mais que nous ne connaissons toujours pas à date.

Quoi qu'il en soit, sur le fond, le Groupe continuera à coopérer avec l'Autorité de la Concurrence et à lui fournir toutes les explications nécessaires pour dissiper ses interrogations mais il considère le grief infondé et n'a donc pas considéré opportun de constituer une provision.

Sauf exception, aucune provision pour démontage n'est comptabilisée dans les comptes du Groupe concernant les panneaux de l'activité Affichage. En effet, le Groupe considère que l'obligation de démontage dans l'activité Affichage répond à la définition d'un passif éventuel car soit l'obligation est peu probable, soit elle ne peut être chiffrée de manière fiable du fait de l'incertitude sur la date de démontage qui conditionne les effets d'actualisation. Pour les panneaux qui s'apparentent à du mobilier urbain, les écrans digitaux grand format et pour les installations publicitaires les plus spectaculaires, dont le coût de démontage unitaire est plus significatif que pour les panneaux d'affichage traditionnels, ainsi que pour les programmes de démontage de panneaux pour lesquels il existe une forte probabilité de démontage à court terme, à notre initiative, le Groupe a estimé le coût global de démontage en valeur non actualisée à 16,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 16,1 millions d'euros au 31 décembre 2024. Dans certains cas exceptionnels où une obligation de démontage à court terme est bien identifiée, le Groupe est amené à comptabiliser une provision pour démontage concernant les panneaux de l'activité Affichage.

4.14. Dette financière

En millions d'euros		31/12/2025			31/12/2024		
		PART COURANTE	PART NON COURANT	TOTAL	PART COURANTE	PART NON COURANT	TOTAL
DETTE FINANCIÈRE BRUTE AU BILAN	(1)	143,0	1 786,0	1 929,0	292,7	1 808,1	2 100,8
Instruments financiers dérivés (actif)		-0,9		-0,9	-7,4		-7,4
Instruments financiers dérivés (passif)		3,4	0,0	3,5	2,2		2,2
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	(2)	2,6	0,0	2,6	-5,2	0,0	-5,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^(*)		1 311,3		1 311,3	1 262,3		1 262,3
Concours bancaires		-3,7		-3,7	-9,4		-9,4
TRÉSORERIE NETTE	(3)	1 307,7	0,0	1 307,7	1 252,9	0,0	1 252,9
ACTIFS FINANCIERS DE TRÉSORERIE ^(*)	(4)	36,4	0,0	36,4	86,4	0,0	86,4
DETTE FINANCIÈRE NETTE (HORS ENGAGEMENTS DE RACHAT DE MINORITAIRES)	(5)=(1)+(2) -(3)-(4)	-1 198,6	1 786,0	587,4	-1 051,8	1 808,1	756,3

(*) La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers de trésorerie sont détaillés au paragraphe 4.10 « Trésorerie gérée ».

Les dettes sur engagements de rachat de minoritaires font l'objet d'un enregistrement séparé et ne sont donc pas incluses dans la dette financière. Elles sont détaillées au paragraphe 4.15 « Dettes sur engagements de rachat de minoritaires ».

Les instruments financiers de couverture sont détaillés au paragraphe 4.17 « Instruments financiers ».

La réconciliation de la variation de la dette financière brute au bilan avec les montants du tableau des flux de trésorerie est détaillée au paragraphe 6.4 « Réconciliation des flux de trésorerie avec la variation de la dette financière brute ».

Les analyses de la dette réalisées ci-après sont menées sur la base de la dette financière économique qui est égale à la dette financière brute au bilan, ajustée de l'impact du coût amorti :

En millions d'euros		31/12/2025			31/12/2024		
		PART COURANTE	PART NON COURANTE	TOTAL	PART COURANTE	PART NON COURANTE	TOTAL
DETTE FINANCIÈRE BRUTE AU BILAN		143,0	1 786,0	1 929,0	292,7	1 808,1	2 100,8
Impact du coût amorti		1,9	6,0	7,9	1,6	5,6	7,1
DETTE FINANCIÈRE ÉCONOMIQUE		144,9	1 792,0	1 936,9	294,3	1 813,6	2 107,9

La dette financière économique se décompose de la façon suivante :

En millions d'euros		31/12/2025			31/12/2024		
		PART COURANTE	PART NON COURANTE	TOTAL	PART COURANTE	PART NON COURANTE	TOTAL
Emprunts obligataires			1 699,9	1 699,9		1 699,9	1 699,9
Emprunts auprès des établissements de crédit		72,5	67,0	139,5	218,9	91,7	310,6
Emprunts divers		24,2	25,1	49,3	26,9	22,0	48,9
Intérêts courus		48,1		48,1	48,5		48,5
DETTE FINANCIÈRE ÉCONOMIQUE		144,9	1 792,0	1 936,9	294,3	1 813,6	2 107,9

Au 31 décembre 2025, la dette financière du Groupe comprend principalement la dette portée par JCDecaux SE avec des emprunts obligataires pour un total de 1 699,9 millions d'euros :

- 599,9 millions d'euros émis en 2020 à échéance avril 2028
- 500 millions d'euros émis en 2022 à échéance février 2030
- 600 millions d'euros émis en 2023 à échéance janvier 2029.

Le taux d'intérêt effectif moyen de la dette de JCDecaux SE est de 3,3 % au cours de l'exercice 2025.

JCDecaux SE dispose également d'une ligne de crédit revolving confirmée non tirée d'échéance avril 2030 (avec deux extensions possibles d'un an) pour un montant de 825,0 millions d'euros, comprenant une sous-limite d'un montant maximum de 100,0 millions d'euros afin de pouvoir réaliser des tirages courts le jour même (swingline).

Cette ligne de crédit revolving mise en place en avril 2025 remplace la précédente ligne de crédit revolving du même montant d'échéance juin 2026.

Cette ligne impose le respect d'un covenant (dette financière nette / marge opérationnelle strictement inférieur à 3,5) en cas de notations financières inférieures à Baa3 (Moody's) et BBB- (Standard and Poor's), ce qui n'est pas le cas au 31 décembre 2025, le covenant n'est donc pas actif. Ce covenant cessera d'exister en cas d'amélioration de la notation financière à Baa2 (Moody's) ou à BBB (Standard and Poor's).

JCDecaux SE est notée « Baa3 » perspective stable par Moody's et « BBB- » perspective stable par Standard and Poor's (la dernière mise à jour de Moody's datant du 1er décembre 2025, et celle de Standard and Poor's du 4 juin 2025).

La dette financière du Groupe comprend également :

- des emprunts auprès des établissements de crédit portés par les filiales de JCDecaux SE pour 139,5 millions d'euros
- des emprunts divers pour 49,3 millions d'euros dont principalement des emprunts de JCDecaux SE et ses filiales auprès des coentreprises du Groupe
- des intérêts courus pour 48,1 millions d'euros.

Echéance des dettes financières (hors lignes de crédit confirmées non utilisées)

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Échéance à moins d'un an	144,9	294,3
Échéance à plus d'un an et moins de 5 ans	1 791,8	1 303,6
Échéance à plus de 5 ans	0,2	510,0
TOTAL	1 936,9	2 107,9

Ventilation des dettes financières par devise après couvertures de change

	31/12/2025		31/12/2024	
	En M€	En %	En M€	En %
Euro	1 899,5	98%	1 956,2	93%
Yuan chinois	143,9	7%	162,0	8%
Dollar américain	89,2	5%	122,7	6%
Réal brésilien	29,7	2%	0,0	0%
Dollar australien	23,9	1%	91,8	4%
Dollar de Singapour ⁽¹⁾	-15,5	-1%	-13,1	-1%
Riyal d'Arabie Saoudite ⁽¹⁾	-23,7	-1%	-50,6	-2%
Dollar de Hong Kong ⁽¹⁾	-37,5	-2%	-23,5	-1%
Dirham des Emirats Arabes Unis ⁽¹⁾	-85,3	-4%	-66,2	-3%
Livre sterling ⁽¹⁾	-105,7	-5%	-78,8	-4%
Autres	18,4	1%	7,4	0%
TOTAL	1 936,9	100%	2 107,9	100%

(1) Les montants négatifs correspondent à des positions prêteuses.

Ventilation des dettes financières par taux d'intérêt (hors lignes de crédit confirmées non utilisées)

	31/12/2025		31/12/2024	
	En M€	En %	En M€	En %
Taux fixe	1 768,8	91%	1 812,5	86%
Taux variable	168,1	9%	295,4	14%
TOTAL	1 936,9	100%	2 107,9	100%

4.15. Dettes sur engagements de rachat de minoritaires

Le montant des dettes sur engagements de rachat de minoritaires est de 107,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 118,5 millions d'euros au 31 décembre 2024. Il porte principalement sur un put d'une société en Europe, exerçable en 2036, la date d'exercice ayant été reportée de 7 ans cette année, et pour lequel la dette est calculée sur la base d'une estimation du montant actualisé du prix d'exercice contractuel.

La diminution de 11,5 millions d'euros des dettes sur engagements de rachat de minoritaires entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 intègre les effets de revalorisation et d'actualisation des engagements de rachat de minoritaires.

4.16. Dettes locatives

Les dettes locatives au 31 décembre 2025 se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2024	AUGMENTATIONS	CHARGES D'INTÉRÊTS	DIMINUTIONS ⁽¹⁾	RECLASSEMENTS	AUTRES DIMINUTIONS ⁽²⁾	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	CONVERSION	31/12/2025
Dettes locatives d'emplacements publicitaires > 12 mois	1 493,6	300,2		-0,0	-406,9	-59,0	9,2	-67,4	1 269,7
Dettes locatives de biens immobiliers > 12 mois	156,3	37,0		-0,2	-38,4	-1,8		-4,6	148,4
Dettes locatives de véhicules > 12 mois	28,1	15,1		0,0	-17,7	-1,6		-0,2	23,7
Dettes locatives d'autres biens > 12 mois	1,1	13,6			-5,1	-0,0		-0,2	9,4
TOTAL DETTES LOCATIVES - NON COURANT	1 679,2	365,8	0,0	-0,2	-468,2	-62,4	9,2	-72,4	1 451,2
Dettes locatives d'emplacements publicitaires ≤ 12 mois	585,2	12,1	61,6	-562,6	406,9	-6,2	0,0	-22,5	474,5
Dettes locatives de biens immobiliers ≤ 12 mois	40,6	0,2	6,6	-45,0	38,4	-0,3		-1,1	39,3
Dettes locatives de véhicules ≤ 12 mois	14,3	0,1	1,4	-18,0	17,8	-0,0		-0,1	15,5
Dettes locatives d'autres biens ≤ 12 mois	1,0	0,0	0,4	-2,8	5,1			-0,1	3,6
Intérêts courus sur dette locative ≤ 12 mois	17,1			-4,3	-0,0	-0,1		-0,6	12,1
TOTAL DETTES LOCATIVES - COURANT	658,1	12,4	70,0	-632,7	468,3	-6,6	0,0	-24,5	545,0
TOTAL DETTES LOCATIVES	2 337,3	378,3	70,0	-632,9	0,1	-69,0	9,2	-96,8	1 996,1

(1) Inclus le remboursement du principal pour -551,8 millions d'euros, le versement des intérêts pour -73,7 millions d'euros et les remises sur loyers obtenues pour -7,4 millions d'euros et enregistrées au compte de résultat (conformément à l'application de l'expédient IFRS 16).

(2) Inclus la diminution de la dette locative liée à des rabais traités en modification de contrats (voir paragraphe 1.11.4 « Réductions de loyers et redevances dans le cadre d'IFRS 16 ») ainsi que les diminutions liées à des fins de contrats anticipées.

Les dettes locatives au 31 décembre 2024 se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2023	AUGMENTATIONS	CHARGES D'INTÉRÊTS	DIMINUTIONS ⁽¹⁾	RECLASSEMENTS	AUTRES DIMINUTIONS ⁽²⁾	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	CONVERSION	31/12/2024
Dette locative d'emplacements publicitaires > 12 mois	1 777,4	219,8			-478,4	-43,9	7,8	10,9	1 493,6
Dette locative de biens immobiliers > 12 mois	154,3	55,1		-0,0	-41,0	-13,7	0,0	1,6	156,3
Dette locative de véhicules > 12 mois	26,0	21,5		-0,0	-18,2	-1,2	0,1	-0,0	28,1
Dette locative d'autres biens > 12 mois	1,8	0,6			-1,2			-0,1	1,1
TOTAL DETTES LOCATIVES - NON COURANT	1 959,5	297,0	0,0	-0,0	-538,8	-58,8	7,9	12,5	1 679,2
Dette locative d'emplacements publicitaires ≤ 12 mois	631,0	24,7	67,1	-623,4	477,9	-1,1	-0,6	9,7	585,2
Dette locative de biens immobiliers ≤ 12 mois	34,3	0,4	6,9	-43,0	41,5	-0,0	-0,0	0,5	40,6
Dette locative de véhicules ≤ 12 mois	12,0	0,2	1,2	-17,4	18,1	0,1		-0,0	14,3
Dette locative d'autres biens ≤ 12 mois	0,9	0,0	0,1	-1,2	1,2			-0,0	1,0
Intérêts courus sur dette locative ≤ 12 mois	19,3			-2,3	0,0	0,0		0,0	17,1
TOTAL DETTES LOCATIVES - COURANT	697,5	25,3	75,3	-687,3	538,8	-1,0	-0,6	10,1	658,1
TOTAL DETTES LOCATIVES	2 657,0	322,3	75,3	-687,4	0,0	-59,8	7,3	22,6	2 337,3

(1) Inclus le remboursement du principal pour -600,8 millions d'euros, le versement des intérêts pour -76,9 millions d'euros et les remises sur loyers obtenues pour -9,7 millions d'euros et enregistrées au compte de résultat (conformément à l'application de l'expédient IFRS 16).

(2) Inclus la diminution de la dette locative liée à des rabais traités en modification de contrats (voir paragraphe 1.11.4 « Réductions de loyers et redevances dans le cadre d'IFRS 16 ») ainsi que les diminutions liées à des fins de contrats anticipées.

Echéance des dettes locatives

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Échéance à moins d'un an	601,5	721,2
Échéance à plus d'un an et moins de 5 ans	1 092,6	1 252,5
Échéance à plus de 5 ans	570,9	671,8
TOTAL DETTE NON ACTUALISEE	2 265,0	2 645,5
Effet actualisation	268,8	308,2
TOTAL DETTE ACTUALISEE	1 996,1	2 337,3

4.17. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers principalement à des fins de couverture contre le risque de change. L'utilisation de ces instruments financiers concerne principalement JCDecaux SE.

Instruments financiers de change

L'exposition du Groupe au risque de change provient principalement de son activité à l'étranger. Cependant, du fait de sa structure opérationnelle, le Groupe JCDecaux est peu sensible, en matière de flux, aux variations des devises car les filiales situées dans chaque pays n'opèrent que sur leur propre territoire et le montant des prestations ou achats intra-groupe est faible. De ce fait, la majeure partie du risque de change provient des effets de conversion des comptes exprimés en devise locale vers les comptes consolidés exprimés en euro.

Le risque de change sur les flux provient principalement des opérations financières (refinancement et recyclage de la trésorerie des filiales étrangères en application de la politique de centralisation de la trésorerie du Groupe). Le Groupe couvre ce risque en mettant en place principalement des swaps de change à court terme. Ainsi au 31 décembre 2025 les taux de change moyens des instruments financiers de change sont proches des taux de change de clôture.

Du fait de l'élimination en consolidation de ces prêts et emprunts intra-groupe, seule la valorisation des instruments financiers de couverture apparaît à l'actif ou au passif de l'état de situation financière.

Au 31 décembre 2025, les principales positions contractées par le Groupe sont les suivantes (positions nettes) :

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
ACHATS À TERME CONTRE EURO :		
Livre sterling	91,7	67,1
Dirham des Emirats Arabes Unis	84,9	66,5
Riyal saoudien	23,7	50,6
Dollar singapourien	15,6	13,1
Zloty polonais	5,0	2,5
Autres	18,7	28,2
VENTES À TERME CONTRE EURO :		
Dollar de Hong-Kong	42,3	66,1
Dollar américain	40,8	62,7
Réal brésilien	30,3	0,0
Dollar australien	23,9	92,6
Couronne tchèque	9,9	3,3
Rand sud-africain	8,8	7,1
Autres	14,6	10,5
ACHATS À TERME CONTRE YUAN CHINOIS :		
Dollar de Hong-Kong	85,6	93,3
ACHATS À TERME CONTRE LIVRE STERLING :		
Dollar américain	4,6	6,8
Yuan chinois	4,8	0,4
Autres	0,5	0,6
VENTES À TERME CONTRE LIVRE STERLING :		
Dollar de Hong-Kong	9,2	5,4
Dollar de Singapour	5,4	2,7
Baht thaïlandais	4,7	0,1
Autres	5,8	1,1

Au 31 décembre 2025, la valeur de marché des instruments financiers de change s'élève à -2,6 millions d'euros contre 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La part inefficace des couvertures de flux de trésorerie (« Cash Flow Hedge ») est inexistante au 31 décembre 2025 comme au 31 décembre 2024.

4.18. Fournisseurs et autres créditeurs (passifs courants)

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	776,8	772,7
Dettes fiscales et sociales	297,7	281,5
Produits constatés d'avance	112,3	104,2
Dettes sur acquisition d'immobilisations	22,6	23,1
Autres créditeurs	69,1	57,8
TOTAL	1 278,5	1 239,4

Les dettes d'exploitation sont des dettes de maturité inférieure ou égale à un an.

L'augmentation de 39,1 millions d'euros au 31 décembre 2025 est principalement due à l'activité pour 70,9 millions d'euros, à des reclassements pour 10,0 millions d'euros, à des variations de périmètre pour 1,0 million d'euro, des variations des dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 0,1 million d'euros, compensés partiellement par des variations liées à des effets de change pour - 42,8 millions d'euros.

4.19. Passifs d'impôt exigible nets (courant et non courant)

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Passifs d'impôt exigible	41,7	39,8
Créances d'impôt sur les sociétés	-17,6	-15,2
TOTAL	24,1	24,6

4.20. Tableau des actifs et passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers au 31 décembre 2025 se décomposent de la façon suivante :

		31/12/2025				
		JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET NIH	COÛT AMORTI	TOTAL VALEUR NETTE COMPTABLE
En millions d'euros						JUSTE VALEUR
Instruments financiers dérivés (actif)	(1)	0,9				0,9
Autres actifs financiers	(2)		2,0		50,1	52,1
Clients et créances diverses (non courant)	(3)				4,1	4,1
Clients, créances diverses et autres créances d'exploitation (courant)	(3)				638,0	638,0
Trésorerie		115,8				115,8
Equivalents de trésorerie	(4)	1 195,6				1 195,6
Actifs financiers de trésorerie	(1)	36,4				36,4
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		1 348,7	2,0	0,0	692,2	2 042,8
Dettes financières	(5)				-1 929,0	-1 928,0
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires	(2)	-107,0				-107,0
Instruments financiers dérivés (passif)	(1)	-3,5				-3,5
Fournisseurs, autres dettes et autres dettes d'exploitation (courant)	(3)				-855,2	-855,2
Autres créditeurs (non courant)	(3)				-14,6	-14,6
Concours bancaires		-3,7				-3,7
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		-114,1	0,0	0,0	-2 798,8	-2 912,9

(1) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables (Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93a et b)).

(2) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables (Catégorie de Niveau 3 selon IFRS 13 (§93a et b)). L'hypothèse principale pouvant avoir un impact sur la juste valeur des dettes sur engagements de rachat de minoritaires est le taux d'actualisation, établi à 2,7 % au 31 décembre 2025 sur le principal engagement. Une baisse du taux d'actualisation de 50 points de base conduirait à une augmentation de 4,8 millions d'euros des dettes sur engagements de rachat de minoritaires.

(3) Les dettes et créances fiscales et sociales, les dettes locatives, les avances et acomptes, les produits constatés d'avance et les charges constatées d'avance, qui ne répondent pas à la définition d'un actif ou passif financier au sens d'IAS 32 sont exclus de ces postes.

(4) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs financiers se réfère à des prix cotés sur un marché actif pour 624,2 millions d'euros (Catégorie de Niveau 1 selon IFRS 13 (§93a et b)) et fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables pour 571,4 millions d'euros (Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93a et b)).

(5) L'évaluation de la juste valeur de ces passifs financiers se réfère à des prix cotés sur un marché actif pour les emprunts obligataires dont la juste valeur est évaluée à 1 698,9 millions d'euros (Catégorie de Niveau 1 selon IFRS 13 (§93a et b)) et fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables pour 229,1 millions d'euros (Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93a et b)).

Les actifs et passifs financiers au 31 décembre 2024 se décomposent de la façon suivante :

		31/12/2024				
		JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET NIH	COÛT AMORTI	TOTAL VALEUR NETTE COMPTABLE
En millions d'euros						JUSTE VALEUR
Instruments financiers dérivés (actif)	(1)	7,4				7,4
Autres actifs financiers	(2)		2,2		63,0	65,2
Clients et créances diverses (non courant)	(3)				3,1	3,1
Clients, créances diverses et autres créances d'exploitation (courant)	(3)				645,0	645,0
Trésorerie		113,0				113,0
Equivalents de trésorerie	(4)	1 149,4				1 149,4
Actifs financiers de trésorerie	(1)	86,4				86,4
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		1 356,1	2,2	0,0	711,1	2 069,4
Dettes financières	(5)				-2 100,8	-2 100,8
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires	(2)	-118,5				-118,5
Instruments financiers dérivés (passif)	(1)	-2,2				-2,2
Fournisseurs, autres dettes et autres dettes d'exploitation (courant)	(3)				-844,6	-844,6
Autres créiteurs (non courant)	(3)				-12,1	-12,1
Concours bancaires		-9,4				-9,4
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		-130,1	0,0	0,0	-2 957,4	-3 087,5

(1) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables (Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93a et b)).

(2) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables (Catégorie de Niveau 3 selon IFRS 13 (§93a et b)). L'hypothèse principale pouvant avoir un impact sur la juste valeur des dettes sur engagements de rachat de minoritaires est le taux d'actualisation, établi à 2,2 % au 31 décembre 2024 sur le principal engagement. Une baisse du taux d'actualisation de 50 points de base conduirait à une augmentation de 2,2 millions d'euros des dettes sur engagements de rachat de minoritaires.

(3) Les dettes et créances fiscales et sociales, les dettes locatives, les avances et acomptes, les produits constatés d'avance et les charges constatées d'avance, qui ne répondent pas à la définition d'un actif ou passif financier au sens d'IAS 32 sont exclus de ces postes.

(4) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs financiers se réfère à des prix cotés sur un marché actif pour 781,5 millions d'euros (Catégorie de Niveau 1 selon IFRS 13 (§93a et b)) et fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables pour 367,9 millions d'euros (Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93a et b)).

(5) L'évaluation de la juste valeur de ces passifs financiers se réfère à des prix cotés sur un marché actif pour les emprunts obligataires dont la juste valeur est évaluée à 1 689,9 millions d'euros (Catégorie de Niveau 1 selon IFRS 13 (§93a et b)) et fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables pour 400,9 millions d'euros (Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93a et b)).

5. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires IFRS s'élève à 3 673,4 millions d'euros en 2025 comparativement à 3 632,6 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 1,1 %.

Le chiffre d'affaires IFRS en 2025 se répartit sur les trois activités Mobilier urbain, Transport et Affichage pour respectivement 1 932,1 millions d'euros, 1 226,5 millions d'euros et 514,8 millions d'euros (contre 1 925,9 millions d'euros, 1 179,6 millions d'euros et 527,1 millions d'euros en 2024).

Le chiffre d'affaires IFRS publicitaire s'élève à 3 301,7 millions d'euros en 2025 (contre 3 223,5 millions d'euros en 2024) et le chiffre d'affaires IFRS non publicitaire s'élève à 371,7 millions d'euros en 2025 (contre 409,1 millions d'euros en 2024).

Le chiffre d'affaires publicitaire digital IFRS s'élève à 1 510,7 millions d'euros en 2025 (contre 1 399,4 millions d'euros en 2024) et le chiffre d'affaires non publicitaire digital IFRS s'élève à 26,4 millions d'euros en 2025 (contre 25,1 millions d'euros en 2024).

5.2. Charges d'exploitation nettes

En millions d'euros	2025	2024
Baux et redevances core business	-964,1	-891,0
Autres charges d'exploitation nettes	-603,8	-641,7
Impôts et taxes	-9,7	-9,0
Frais de personnel	-808,6	-794,6
Coûts directs d'exploitation & Coûts commerciaux, généraux & administratifs ⁽¹⁾	-2 386,2	-2 336,3
Dotations aux provisions nettes des reprises	51,9	45,4
Dotations aux amortissements nettes des reprises	-844,6	-889,9
Perte de valeur des goodwill	-	-
Pièces détachées maintenance	-48,0	-45,0
Autres produits opérationnels	37,8	72,6
Autres charges opérationnelles	-26,0	-31,0
TOTAL	-3 215,1	-3 184,2

(1) Dont -1 707,9 millions d'euros de « Coûts directs d'exploitation » et -678,4 millions d'euros de « Coûts commerciaux, généraux & administratifs » en 2025 (contre respectivement -1 681,4 millions d'euros et -654,9 millions d'euros en 2024).

Baux et redevances

En 2025, les charges de baux et redevances se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	BAUX ET REDEVANCES CORE BUSINESS ⁽¹⁾	LOYERS NON CORE BUSINESS ^{(1) & (2)}
Charges variables	-519,5	
Charges sur contrat court terme	-14,7	-3,6
Charges sur contrat de faible valeur	-13,0	-8,1
Charges fixes sur contrats avec droits de substitution substantiels	-417,0	
TOTAL	-964,1	-11,7

(1) Les loyers core business sont relatifs à des contrats de location d'emplacements destinés à des structures publicitaires et les loyers non core à des locations immobilières et véhicules.

(2) Compris dans le poste « Autres charges d'exploitation nettes ».

Les charges variables sont déterminées en fonction des conditions contractuelles : les loyers et redevances qui fluctuent en fonction du niveau de chiffre d'affaires sont considérés comme des charges variables. En 2025 et 2024, conformément aux préconisations de l'amendement IFRS 16, ces charges variables bénéficient de l'effet favorable de l'extinction des dettes locatives en lien avec les négociations des loyers fixes et minimums garantis pour des périodes dont le terme n'excède pas juin 2022, excepté les contrats avec une clause de force majeure.

Cet effet favorable figure dans la rubrique « Gains et pertes sur contrats de location » du tableau des flux de trésorerie. Très peu de renégociations sur les minimums garantis ont été comptabilisées en 2024 et en 2025 en moins des charges variables.

La sensibilité des charges variables à la variation du chiffre d'affaires est la suivante :

Deux tests de sensibilité ont été réalisés sur les charges variables de location hors remises obtenues :

- Un premier test en augmentant de 1% le chiffre d'affaires des contrats concernés
- Un second test en réduisant de 1% le chiffre d'affaires des contrats concernés.

Ces tests ont été menés sur les principaux contrats, représentant 59,8 % des charges variables de location du Groupe.

Il en ressort les résultats suivants :

- Une augmentation de 1% du chiffre d'affaires sur ces contrats génère une augmentation de 5,5 millions d'euros / 1,8 % des charges variables de location.
- Une diminution de 1% du chiffre d'affaires sur ces contrats génère une réduction de 5,1 millions d'euros / 1,6 % des charges variables de location.

En 2024, les charges de baux et redevances se décomposaient de la façon suivante :

En millions d'euros	BAUX ET REDEVANCES CORE BUSINESS ⁽¹⁾	LOYERS NON CORE BUSINESS ^{(1) & (2)}
Charges variables	-486,1	
Charges sur contrat court terme	-22,0	-4,2
Charges sur contrat de faible valeur	-14,6	-5,9
Charges fixes sur contrats avec droits de substitution substantiels	-368,3	
TOTAL	-891,0	-10,1

(1) Les loyers core business sont relatifs à des contrats de location d'emplacements destinés à des structures publicitaires et les loyers non core à des locations immobilières et véhicules.

(2) Compris dans le poste « Autres charges d'exploitation nettes ».

Autres charges d'exploitation nettes

Ce poste comprend cinq grandes catégories de coûts :

- les coûts de sous-traitance pour certaines activités de maintenance ;
- les coûts des prestations de services et des matériels relatifs à l'exploitation ;
- les honoraires et frais de fonctionnement, hors frais de personnel, des différents services du Groupe ;
- les frais de timbres et taxes publicitaires ;
- les loyers Non Core Business sur contrats de courte durée et de faible valeur.

Les charges de loyers Non Core Business, d'un montant de -11,7 millions d'euros en 2025 sont des charges fixes et sont détaillées dans le paragraphe ci-dessus.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et frais de développement non capitalisés sont inclus dans les postes « Autres charges d'exploitation nettes » et « Frais de personnel », ils s'élèvent à 14,7 millions d'euros en 2025 contre 15,5 millions d'euros en 2024.

Impôts et taxes

Ce poste comprend les impôts et charges similaires autres que l'impôt sur les bénéfices. Les principaux impôts comptabilisés dans ce poste sont les impôts fonciers.

Frais de personnel

Ce poste comprend les salaires, charges sociales, paiements fondés sur des actions et avantages versés au personnel, y compris le personnel chargé de l'installation et de l'entretien du mobilier, les équipes de recherche et développement, la force de vente ainsi que le personnel administratif.

Ce poste prend également en compte les charges liées aux plans d'intéressement et de participation des salariés français ainsi que les charges de retraite.

En millions d'euros	2025	2024
Rémunérations et avantages divers	-652,3	-651,2
Charges sociales	-146,8	-141,0
Paiements fondés sur des actions ⁽¹⁾	-9,4	-2,3
TOTAL	-808,6	-794,6

(1) -9,4 millions d'euros de charge liée aux plans d'actions gratuites 2024 et 2025, avec une hypothèse de turnover de 2,6 % pour les nouveaux plans 2025 et hors charges patronales comptabilisées dans la ligne Charges sociales contre -2,3 millions d'euros en 2024 de charge liée aux plans d'actions gratuites 2021 et 2024, avec une hypothèse de turnover de 3,5 % pour le nouveau plan 2024 et hors charges patronales comptabilisées dans la ligne Charges sociales.

Le Groupe a accordé des plans d'actions gratuites en 2024 et en 2025 soumis à des conditions de présence et de performance.

Détail des plans d'actions gratuites :

	PLAN 2025 BIS	PLAN 2025	PLAN 2024
Date d'attribution	18/07/2025	12/05/2025	15/11/2024
Nombre de bénéficiaires	1	2	353
Nombre d'actions gratuites	8 203	18 201	1 676 838
Taux sans risque [en %]	2,15	2,05	2,45
Taux de distribution du dividende [en %] ⁽¹⁾	4,23	4,17	1,82
Juste valeur des actions gratuites ⁽²⁾	14,05 €	14,16 €	13,77 €

(1) Consensus des analystes financiers sur les dividendes futurs [source Bloomberg].

(2) Cette juste valeur unitaire ne tient pas compte de l'effet de « turnover ».

À la clôture de l'exercice 2025, le nombre d'actions gratuites potentiel s'élève à 1 617 370 actions, après 85 872 actions annulées au titre du plan 2024 (dont 74 692 actions sur la période et 11 180 actions en 2024).

Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises

Les reprises de provisions nettes des dotations ont augmenté de 6,5 millions d'euros et les dotations aux amortissements nettes des reprises ont diminué de 45,3 millions d'euros dont une baisse de 47,6 millions d'euros liés aux dotations aux amortissements des droits d'utilisation et une hausse de 2,4 millions d'euros liés aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les reprises nettes de provision correspondent principalement en 2025 aux reprises de provisions pour démontage pour 39,1 millions d'euros, aux reprises de provisions pour avantages au personnel pour 4,3 millions d'euros, aux reprises de provisions pour pertes à terminaison liées au traitement comptable des acquisitions pour 0,7 million d'euros, à une reprise nette relative aux tests de perte de valeur pour 1,7 million d'euros et aux reprises de provisions pour risques et charges pour 6,1 millions d'euros.

Les reprises nettes de provision correspondent principalement en 2024 aux reprises de provisions pour démontage pour 33,8 millions d'euros, aux reprises de provisions pour avantages au personnel pour 2,3 millions d'euros, aux reprises de provisions pour pertes à terminaison liées au traitement comptable des acquisitions pour 0,8 million d'euros, à une reprise nette relative aux tests de perte de valeur pour 6,7 millions d'euros et aux reprises de provisions pour risques et charges pour 2,0 millions d'euros.

Ce poste comprend en 2025 une dotation nette de -1,6 million d'euros relative aux tests de pertes de valeur réalisés dont -4,2 millions d'euros de dotations aux amortissements d'immobilisations corporelles et incorporelles, 0,9 million d'euros de reprises nettes des amortissements des droits d'utilisation et 1,7 million d'euros de reprises nettes aux provisions pour pertes à terminaison.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	2025	2024
Plus-values sur cessions d'actifs financiers et produits sur variations de périmètre	0,2	45,0
Plus-values sur cessions d'actifs incorporels et corporels	17,6	19,9
Autres produits de gestion	13,1	6,4
Impact des modifications de contrats IFRS16 Non Core Business	0,4	0,4
Impact des modifications de contrats IFRS16 Core Business	6,4	0,9
AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	37,8	72,6
Moins-values sur cessions d'actifs financiers et charges sur variations de périmètre	0,0	-2,7
Moins-values sur cessions d'actifs incorporels et corporels	-2,4	-3,1
Autres charges de gestion	-23,7	-25,2
AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	-26,0	-31,0
TOTAL	11,8	41,6

En 2024, les plus-values sur cessions d'actifs financiers et produits sur variations de périmètre s'élèvent à 45,0 millions d'euros en lien avec la cession 13,56 % de la société APG|SGA (Suisse).

En 2025, les autres produits de gestion d'un montant de 13,1 millions d'euros concernent principalement une indemnité de fin de contrat reçue en Asie.

En 2025, les autres charges de gestion d'un montant de -23,7 millions d'euros comprennent des coûts de restructuration de -9,1 millions d'euros et diverses charges non courantes de -12,9 millions d'euros.

Ce poste comprend en 2024 une reprise nette de 7,8 millions d'euros relative aux tests de pertes de valeur réalisés dont -3,2 millions d'euros de dotations aux amortissements d'immobilisations corporelles et incorporelles, 4,3 millions d'euros de reprises nettes des amortissements des droits d'utilisation et 6,7 millions d'euros de reprises nettes aux provisions pour pertes à terminaison.

Perte de valeur des goodwill

Au 31 décembre 2025, aucune perte de valeur des goodwill n'a été constatée, comme au 31 décembre 2024.

Pièces détachées maintenance

Ce poste comprend le coût des pièces détachées de mobilier urbain utilisées dans le cadre des opérations de maintenance du réseau publicitaire, à l'exclusion des glaces de rechange et produits de nettoyage, ainsi que les pertes de valeur des stocks.

En 2024, les autres charges de gestion d'un montant de -25,2 millions d'euros comprennent des coûts d'acquisition pour -7,4 millions d'euros, des coûts de restructuration de -5,2 millions d'euros et diverses charges non courantes de -12,5 millions d'euros.

Achats de certificats de garantie d'origine

Dans le cadre de sa politique de réduction de son empreinte carbone, le Groupe a acheté, en 2025, des certificats de garantie d'origine afin de couvrir 100% de ses consommations d'électricité par de l'électricité d'origine renouvelable, pour un montant de -1,8 million d'euros. En 2024, le montant total des achats du Groupe s'élevait à -2,4 millions d'euros.

5.3. Résultat financier

En millions d'euros		2025	2024
Produits d'intérêts		38,1	60,2
Charges d'intérêts		-73,3	-91,2
INTÉRÊTS FINANCIERS NETS		-35,2	-31,0
IMPACT DU COÛT AMORTI		-2,2	-1,7
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	(1)	-37,4	-32,7
DIFFÉRENCES NETTES DE CHANGE ET COÛTS DES COUVERTURES		-5,8	-0,8
CHARGES (NETTES) D'ACTUALISATION		4,9	-14,9
COÛT DES GARANTIES BANCAIRES		-1,3	-1,6
Dépréciations et provisions financières		-2,5	-22,6
Reprise des dépréciations et provisions financières		0,1	0,0
DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS FINANCIÈRES NETTES		-2,4	-22,6
Produits de cession d'actifs financiers		0,1	0,0
Charges de cession d'actifs financiers		-0,0	0,0
RÉSULTAT NET DE CESSION D'ACTIFS FINANCIERS		0,0	0,0
AUTRES		-3,3	3,2
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	(2)	-7,8	-36,7
RÉSULTAT FINANCIER HORS IFRS16	(3)=(1)+(2)	-45,2	-69,4
CHARGES D'INTÉRÊTS SUR DETTES LOCATIVES IFRS16		-70,0	-75,3
RÉSULTAT FINANCIER		-115,2	-144,7
Total produits financiers		43,4	63,4
Total charges financières		-158,6	-208,1

L'amélioration de 29,5 millions d'euros du résultat financier est principalement liée à la variation de perte de valeur sur un prêt en lien avec l'investissement du Groupe dans Clear Media en Chine (-2,5 millions d'euros en 2025 versus -22,6 millions d'euros en 2024) ainsi qu'à l'évolution favorable des charges nettes d'actualisation suite aux remises à la juste valeur des dettes sur engagements de rachat de minoritaires et à la baisse des charges d'intérêts sur dettes locatives IFRS16. Ces effets sont compensés en partie par une diminution du résultat de change, une augmentation du coût de l'endettement net et des effets ponctuels positifs en 2024.

5.4. Impôts sur les bénéfices

Ventilation entre impôts différés et impôts courants

En millions d'euros		2025	2024
Impôts courants		-87,4	-87,3
CVAE		-1,3	-1,2
Autres		-86,1	-86,1
Impôts différés		2,4	22,3
TOTAL		-85,0	-64,9

Le taux effectif d'impôt avant dépréciation des goodwill et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est de 24,8 % en 2025 contre 21,4 % en 2024. Hors effet d'actualisation et de revalorisation des dettes sur engagements de rachat de minoritaires, le taux effectif d'impôt est de 25,6 % en 2025 contre 20,8 % en 2024.

Nature des impôts différés

En millions d'euros	2025	2024
Immobilisations corporelles et incorporelles et provisions pour pertes à terminaison	2,1	2,4
Reports déficitaires	12,0	31,3
Provisions pour démontage	-2,0	0,4
Provisions pour retraites et avantages assimilés	-0,8	0,2
Contrats de location IFRS16	-4,7	-7,3
Provisions pour risques et charges et autres provisions	0,3	-2,5
Autres	-4,6	-2,2
TOTAL	2,4	22,3

Rationalisation de la charge d'impôt

En millions d'euros	2025	2024
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	305,0	284,5
Charge d'impôt	-85,0	-64,9
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	390,0	349,4
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-46,9	-45,8
Perte de valeur des goodwill	-	-
Quote-part des dividendes imposables reçus des filiales	8,0	5,6
Autres produits non imposables	-40,6	-61,1
Autres charges non déductibles	45,2	44,9
RÉSULTAT AVANT IMPÔT SOUMIS AU TAUX DE DROIT COMMUN	355,7	293,1
Taux d'impôt pondéré du Groupe ⁽¹⁾	23,65%	22,53%
IMPÔT THÉORIQUE	-84,1	-66,0
Impôts différés sur déficits non reconnus	-12,7	-17,1
Activation et consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	29,3	36,5
Autres impôts différés (différences temporaires et autres retraitements)	-0,3	-3,5
Crédits d'impôts	0,4	0,5
Retenue à la source	-6,5	-7,4
Taxe sur dividendes	-0,7	-0,6
Divers ⁽²⁾	-9,1	-6,2
IMPÔT TOTAL CALCULÉ	-83,7	-63,7
CVAE nette	-1,3	-1,2
IMPÔT ENREGISTRÉ	-85,0	-64,9

(1) Taux moyens nationaux pondérés par le poids du résultat taxable.

(2) Dont un impact non matériel lié à la charge d'impôt Pilier 2 en 2025 et 2024.

5.5. Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

En 2025, la quote-part dans les résultats des entreprises associées s'élève à 6,4 millions d'euros contre 1,4 million d'euros en 2024, et la quote-part dans les résultats des coentreprises s'élève à 40,4 millions d'euros en 2025 contre 44,4 millions d'euros en 2024.

En 2024, suite à la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de la société IGP SPA, un goodwill négatif de 2,6 millions d'euros a été enregistré.

Aucune perte de valeur des coentreprises et des entreprises associées n'a été constatée en 2025.

Une perte de valeur des entreprises associées a été constatée en 2024 pour -5,9 millions d'euros. Cette dépréciation impacte au bilan la ligne « Autres actifs financiers » en contrepartie d'un investissement net auprès de l'entreprise associée impariée et dont la valeur sur la ligne « Titres mis en équivalence » est nulle.

Aucune perte de valeur des coentreprises n'a été constatée en 2024.

Les informations relatives aux coentreprises et entreprises associées figurent au paragraphe 11 « Informations sur les coentreprises » et au paragraphe 12 « Informations sur les entreprises associées ».

5.6. Effectifs

Au 31 décembre 2025, les effectifs du Groupe atteignent 11 320 personnes contre 11 434 personnes au 31 décembre 2024. Ces données n'incluent pas la quote-part des effectifs des coentreprises, de respectivement 574 personnes et 592 personnes au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

La répartition des effectifs sur les exercices 2025 et 2024 est la suivante :

	2025	2024
Technique	5 499	5 534
Vente et Marketing	2 905	2 908
Informatique et Administration	2 267	2 305
Relations contractants	493	530
Recherche et développement	157	159
TOTAL	11 320	11 434

La répartition de la quote-part des effectifs des coentreprises sur les exercices 2025 et 2024 est la suivante :

	2025	2024
Technique	225	267
Vente et Marketing	207	186
Informatique et Administration	116	115
Relations contractants	25	25
TOTAL	574	592

La diminution des effectifs reflète la gestion optimisée des ressources dans le cadre de la transformation digitale de l'offre publicitaire, qui s'accompagne également d'un renforcement des profils plus qualifiés.

5.7. Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action (de base et dilué)

	2025	2024
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS POUR LE RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	213 600 597	213 730 199
Nombre d'actions gratuites attribuables	0	0
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS POUR LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	213 600 597	213 730 199

Le calcul du résultat de base par action reprend le nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres).

5.8. Honoraires des commissaires aux comptes

En 2025, les montants des honoraires des commissaires aux comptes sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	FORVIS MAZARS	KPMG AUDIT	GRANT THORNTON ⁽¹⁾
Certification de l'information financière (comptes individuels et consolidés et examen limité) et extra financière (audit de durabilité)	2 430	1 219	240
<i>JCDecaux SE et ses filiales françaises contrôlées ⁽²⁾</i>	<i>418</i>	<i>585</i>	<i>240</i>
<i>Autres sociétés contrôlées ⁽²⁾</i>	<i>2 013</i>	<i>634</i>	<i>0</i>
Services autres que la certification de comptes (SACC) ⁽³⁾ et de l'information extra financière	182	116	317
<i>JCDecaux SE et ses filiales françaises contrôlées ⁽²⁾</i>	<i>24</i>	<i>59</i>	<i>0</i>
<i>Autres sociétés contrôlées ⁽²⁾</i>	<i>158</i>	<i>58</i>	<i>317</i>
TOTAL	2 612	1 335	557

(1) Auditeur de durabilité.

(2) Les entités contrôlées prises en compte sont les filiales intégrées globalement.

(3) Les prestations fournies couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande de l'entité. Les services visés concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, réalisation de procédures convenues, due diligence d'acquisition).

En 2024, les montants des honoraires des commissaires aux comptes sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	FORVIS MAZARS	KPMG AUDIT	GRANT THORNTON ⁽¹⁾
Certification de l'information financière (comptes individuels et consolidés et examen limité) et extra financière (audit de durabilité)	2 121	1 202	251
<i>JCDecaux SE et ses filiales françaises contrôlées ⁽²⁾</i>	<i>407</i>	<i>585</i>	<i>251</i>
<i>Autres sociétés contrôlées ⁽²⁾</i>	<i>1 714</i>	<i>617</i>	<i>0</i>
Services autres que la certification de comptes (SACC) ⁽³⁾ et de l'information extra financière	348	105	39
<i>JCDecaux SE et ses filiales françaises contrôlées ⁽²⁾</i>	<i>238</i>	<i>26</i>	<i>0</i>
<i>Autres sociétés contrôlées ⁽²⁾</i>	<i>111</i>	<i>79</i>	<i>39</i>
TOTAL	2 469	1 307	290

(1) Auditeur de durabilité.

(2) Les entités contrôlées prises en compte sont les filiales intégrées globalement.

(3) Les prestations fournies couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande de l'entité. Les services visés concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, réalisation de procédures convenues, due diligence d'acquisition).

6. COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

6.1. Flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles

Les flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles d'un montant de 1 181,6 millions d'euros en 2025 comprennent :

- La capacité d'autofinancement, pour un montant total de 1 083,6 millions d'euros ;
- La variation du besoin en fonds de roulement de 98,0 millions d'euros.

En 2024, les flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles s'élevaient à 1 130,3 millions d'euros dont 1 097,2 millions d'euros de capacité d'autofinancement et 33,1 millions d'euros de variation du besoin en fonds de roulement.

6.2. Flux de trésorerie nets issus des investissements

Les flux de trésorerie nets issus des investissements d'un montant de -294,5 millions d'euros en 2025 comprennent :

- Des décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles d'un montant de -303,4 millions d'euros (dont -1,8 million d'euros de variations de dettes sur immobilisations) ;
- Des encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles pour 19,2 millions d'euros ;
- Des décaissements sur acquisitions de titres de participation nets des encaissements et de la trésorerie acquise et cédée d'un montant total de -16,7 millions d'euros (dont 1,2 million d'euros de trésorerie nette acquise et cédée). Ce montant inclut principalement l'acquisition d'High Traffic (Amérique Latine). Le montant lié aux prises de contrôle représente -13,3 millions d'euros dont 1,2 million d'euros de trésorerie nette acquise ;
- Des encaissements sur cessions d'autres immobilisations financières nettes d'un montant total de 6,5 millions d'euros. Ce montant concerne principalement le remboursement de dépôts de garantie.

En 2024, les flux de trésorerie nets issus des investissements s'élevaient à -252,3 millions d'euros dont -319,0 millions d'euros de décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (dont 0,3 million d'euros de variations de dettes sur immobilisations), des encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles pour 25,2 millions d'euros, -10,3 millions d'euros de décaissements sur acquisitions d'autres immobilisations financières nettes (principalement des prêts accordés à un partenaire dans une entreprise associée en Chine) et 51,8 millions d'euros d'encaissements sur cessions de titres de participation nets des décaissements et de la trésorerie acquise et cédée (dont -0,2 million d'euros de variations des dettes et créances sur immobilisations financières et 3,8 millions d'euros de trésorerie nette acquise et cédée). Ce montant inclut principalement la cession de 13,56% d'APG|SGA (Suisse), la prise d'une participation complémentaire dans une entreprise associée en Chine et l'acquisition d'IMC (Amérique Latine).

6.3. Flux de trésorerie nets issus du financement

Les flux de trésorerie nets issus du financement d'un montant de -835,2 millions d'euros en 2025 comprennent :

- Des remboursements de dettes locatives pour -551,8 millions d'euros ;
- Des flux nets sur les emprunts des sociétés contrôlées pour un montant de -161,5 millions d'euros ;
- Des dividendes versés aux actionnaires de JCDcaux SE pour -117,7 millions d'euros et des dividendes versés par des sociétés contrôlées du Groupe à leurs actionnaires minoritaires pour un montant de -28,4 millions d'euros ;
- Des cessions d'actifs financiers de trésorerie pour 37,7 millions d'euros ;
- Des achats d'actions propres nets des cessions pour -13,5 millions d'euros ;

- Des décaissements sur acquisitions de titres de participation ne donnant pas le contrôle nets des encaissements pour -0,1 million d'euros ;

En 2024, les flux de trésorerie nets issus du financement s'élevaient à -1 217,7 millions d'euros et concernaient les remboursements de dettes locatives pour -600,8 millions d'euros, les flux nets sur les emprunts des sociétés contrôlées pour -595,5 millions d'euros, le versement de dividendes pour -31,2 millions d'euros, les cessions d'actifs financiers de trésorerie pour 10,2 millions d'euros, les achats d'actions propres nets des cessions pour -2,2 millions d'euros et les augmentations de capitaux propres nettes pour 1,8 million d'euros.

6.4. Réconciliation des flux de trésorerie avec la variation de la dette financière brute

En millions d'euros	31/12/2024	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	AUGMENTATION D'EMPRUNTS	EFFET DE CHANGE, VARIATION DE PÉRIMÈTRE, IMPACT DE IFRS9 ET VARIATION DES INTÉRÊTS COURUS	31/12/2025
Emprunts obligataires (coût amorti inclus)	1 693,3			1,2	1 694,5
Emprunts auprès des établissements de crédit (coût amorti inclus)	310,1	-283,1	122,7	-12,7	137,0
Emprunts divers	48,9	-13,6	12,5	1,5	49,3
Intérêts courus	48,5			-0,4	48,1
DETTE BRUTE	2 100,8	-296,7	135,2	-10,3	1 929,0

7. RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé à différents risques financiers notamment les risques de liquidité et de financement, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, et les risques induits par la gestion financière, en particulier le risque de contrepartie. Son objectif est de minimiser ces risques, par le choix de politiques financières adaptées. Le Groupe peut néanmoins être amené à gérer des positions résiduelles. Le suivi et la gestion s'effectuent alors de manière centralisée, par une équipe dédiée au sein de la Direction Financière Groupe. Les politiques de gestion de ces risques et les stratégies de couvertures sont approuvées par la Direction Générale.

7.1. Risques liés à l'activité et politique de gestion de ces risques

Risque de liquidité et de financement

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels (flux de trésorerie d'intérêts et remboursements contractuels) pour les passifs financiers et les instruments financiers :

En millions d'euros	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS ^(*)	2026	2027	2028	2029	> 2029
Emprunts obligataires	1 694,5	1 907,8	53,9	53,9	653,8	638,1	508,1
Emprunts auprès des établissements de crédit à taux variable	118,7	124,0	116,9	0,3	0,3	6,5	
Emprunts auprès des établissements de crédit à taux fixe	18,3	18,3	6,5	10,0	1,8		
Emprunts et dettes financières divers	49,3	49,5	49,5				
Intérêts courus	48,1						
Concours bancaires	3,7	3,7	3,7				
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	1 932,6	2 103,3	230,5	64,2	655,9	644,6	508,1
Couvertures de change	-2,6	-2,6	-2,6				
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS ^(**)	-2,6	-2,6	-2,6	0,0	0,0	0,0	0,0

(*) Les intérêts payés sont inclus dans les flux de trésorerie contractuels pour chaque passif considéré.

(**) Un montant négatif correspond à un flux de trésorerie à payer.

La politique de financement du Groupe consiste à :

- Centraliser ses financements au niveau de la maison mère JCDecaux SE. Le financement des filiales se fait donc, en priorité, sous forme de prêts accordés directement et indirectement par JCDecaux SE à ses filiales. Cependant, le Groupe peut être amené à mettre en place des financements externes dans certaines filiales, notamment (i) en fonction du contexte fiscal, monétaire et réglementaire ; (ii) dans le cas de filiales non détenues à 100 % par le Groupe ; (iii) pour des raisons historiques (financement mis en place avant intégration de la filiale dans le Groupe) ;
- Disposer de sources de financements (i) diversifiées ; (ii) de durée cohérente avec la maturité de ses actifs ; (iii) flexibles, pour faire face au développement du Groupe et aux cycles d'investissement et d'activité ;
- Disposer en permanence d'une réserve de liquidités notamment sous la forme de lignes de crédit confirmées ;
- Minimiser le risque de renouvellement de ses financements, en étalant leurs échéances ;
- Optimiser les marges de financement en renouvelant par anticipation des dettes proches de leur échéance ou en refinançant certains financements en cas de conditions de marché favorables ;
- Optimiser le coût de dette nette, en recyclant au maximum la trésorerie excédentaire générée par les différentes entités du Groupe, en particulier en la remontant en priorité au niveau de JCDecaux SE sous forme de prêt ou de versement de dividendes.

Au 31 décembre 2025, 92 % des dettes financières du Groupe sont portées par JCDecaux SE lesquelles ont une maturité moyenne de 3,1 ans environ.

Le Groupe génère des flux d'exploitation importants qui lui permettent d'autofinancer sa croissance interne.

Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose de 1 347,8 millions d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers de trésorerie [détaillés au paragraphe 4.10 « Trésorerie gérée »] et d'une ligne de crédit revolving confirmée non tirée d'échéance avril 2030 (avec deux extensions possibles d'un an) pour un montant de 825,0 millions d'euros, comprenant une sous-limite d'un montant maximum de 100 millions d'euros afin de pouvoir réaliser des tirages courts le jour même (swingline).

La ligne de crédit impose le respect d'un covenant (dette financière nette / marge opérationnelle strictement inférieur à 3,5) en cas de notations financières inférieures à Baa3 (Moody's) et BBB- (Standard and Poor's), ce qui n'est pas le cas au 31 décembre 2025, le covenant n'est donc pas actif. Ce covenant cessera d'exister en cas d'amélioration de la notation financière à Baa2 (Moody's) ou à BBB (Standard and Poor's).

JCDecaux SE est notée « Baa3 » perspective stable par Moody's et « BBB- » perspective stable par Standard and Poor's (la dernière mise à jour de Moody's datant du 1er décembre 2025, et celle de Standard and Poor's du 4 juin 2025).

Le Groupe dispose de liquidités dans des pays où les fonds ne peuvent pas être rapatriés immédiatement, principalement du fait de restrictions réglementaires. Néanmoins, dans la majorité des pays concernés, le Groupe perçoit régulièrement des dividendes des filiales, de plus, ces liquidités font l'objet d'un emploi local.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2025, 91 % du total de la dette financière économique du Groupe est à taux fixe avec une maturité moyenne des dettes de JCDecaux SE de 3,1 ans et aucun besoin de refinancement majeur avant 2028 (cf détail dans le paragraphe 4.14 « Dette financière »). Le Groupe est donc peu sensible à une variation significative des taux d'intérêt sur sa dette brute.

Concernant les placements, JCDecaux SE fait évoluer le mix de taux d'intérêt sur son portefeuille de placements en privilégiant soit les taux fixes soit les taux variables en fonction de son horizon de placement et des conditions de marché.

Le tableau ci-après présente la répartition, par échéance de taux d'intérêt, des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2025 :

		31/12/2025			
En millions d'euros		≤ 1an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes JCDecaux SE		-88,6	-1 699,9		-1 788,5
Autres dettes		-136,6	-11,9		-148,4
Concours bancaires		-3,7			-3,7
PASSIFS FINANCIERS (1)		-228,8	-1 711,8	0,0	-1 940,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 311,3			1 311,3
Actifs financiers de trésorerie		36,4			36,4
Autres actifs financiers		52,1			52,1
ACTIFS FINANCIERS (2)		1 399,8			1 399,8
POSITION NETTE (3)=(1)+(2)		1 171,0	-1 711,8	0,0	-540,8

Pour les actifs et passifs à taux fixe, l'échéance indiquée est celle de l'actif et du passif.

Pour les actifs et passifs à taux variable, les taux sont révisés tous les un, trois ou six mois, l'échéance est donc inférieure à un an quelles que soient les dates d'échéance de remboursement.

Risque de change

En dépit de sa présence dans plus de 80 pays, le Groupe JCDecaux est peu sensible, en termes de flux, aux variations des devises car les filiales situées dans chaque pays n'opèrent que sur leur propre territoire et les prestations ou achats intra-groupe sont faibles.

En revanche, la monnaie de présentation du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe sont impactés par les effets de conversion des comptes exprimés en devise locale vers les comptes consolidés exprimés en euro.

En 2025, le résultat net réalisé dans des devises autres que l'euro représente 66,4 % du résultat du Groupe.

Le tableau ci-après présente, sur la base des données réelles 2025, l'exposition du résultat consolidé et des réserves consolidées du Groupe à une variation de -10 % du taux de change des devises étrangères les plus représentées dans le Groupe, soit le dollar américain, la livre sterling, le réal brésilien, le dirham des Emirats Arabes Unis, le dollar de Hong Kong, le yen japonais et le yuan chinois :

	DOLLAR AMÉRICAIN	LIVRE STERLING	REAL BRÉSILIEN	DIRHAM EAU	DOLLAR DE HONG KONG	YEN JAPONAIS	YUAN CHINOIS
Part des devises dans le résultat de l'ensemble consolidé	14,1%	17,6%	8,8%	8,1%	4,6%	3,1%	-5,6%
Impact sur le résultat consolidé	-1,4%	-1,8%	-0,9%	-0,8%	-0,5%	-0,3%	0,6%
Impact sur les réserves consolidées	-0,2%	-1,3%	0,1%	-0,1%	-0,4%	-0,1%	-0,4%

Au 31 décembre 2025, le Groupe détient principalement des couvertures de change sur des opérations financières.

Dans le cadre de l'application de sa politique de centralisation des financements, le Groupe a mis en place principalement des swaps de change à court terme pour couvrir les opérations de prêts et emprunts intra-groupe. Le Groupe peut être amené à ne pas couvrir certaines positions induites par des prêts et emprunts intra-groupe lorsque ces couvertures sont (i) trop onéreuses, (ii) non disponibles ou (iii) lorsque ces prêts et emprunts sont de faible montant.

Au 31 décembre 2025, le Groupe considère que son résultat et sa situation financière ne devraient pas être affectés de façon significative par une variation des cours des devises.

Gestion de la trésorerie et actifs financiers de trésorerie

Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose de 1 347,8 millions d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers de trésorerie, dont 1 311,3 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie (dont 1 195,6 millions d'euros en équivalents de trésorerie), et 36,4 millions d'euros d'actifs financiers de trésorerie. 2,7 millions d'euros du total de trésorerie et équivalents de trésorerie sont placés en garantie.

Gestion du capital et du ratio Dette nette/ Capitaux propres

Le Groupe n'est soumis à aucune contrainte externe en termes de gestion de son capital.

7.2. Risques induits par la gestion financière

Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers

Le Groupe n'utilise des instruments financiers que dans le cadre de la gestion de son risque de change.

Risque lié à la notation de crédit

JCDecaux SE est noté « Baa3 » perspective stable par Moody's et « BBB- » perspective stable par Standard and Poor's, à la date de publication de ces Annexes.

Les emprunts obligataires émis par le Groupe pour un montant total de 1 699,9 millions d'euros comportent une clause de changement de contrôle prévoyant la possibilité pour les porteurs de dette de demander le remboursement anticipé en cas de changement de contrôle accompagné d'une dégradation de la notation financière en catégorie spéculative ou d'un retrait du rating.

La ligne de crédit revolving de 825 millions d'euros impose le respect d'un covenant (dette financière nette / marge opérationnelle strictement inférieur à 3,5) en cas de notations financières inférieures à Baa3 (Moody's) et BBB- (Standard and Poor's), ce qui n'est pas le cas au 31 décembre 2025, le covenant n'est donc pas actif. Ce covenant cessera d'exister en cas d'amélioration de la notation financière à Baa2 (Moody's) ou à BBB (Standard and Poor's).

Les autres sources principales de financement du Groupe (financements levés par la maison mère) ainsi que les contrats de ses principales opérations de couverture ne sont pas sujets à annulation anticipée en cas de dégradation de la notation du Groupe.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie du Groupe est lié au placement des excédents de trésorerie du Groupe auprès de ses partenaires bancaires et aux opérations financières réalisées principalement par JCDecaux SE (via ses lignes de crédit confirmées non utilisées et ses opérations de couverture). La politique du Groupe est de limiter ce risque (i) en centralisant autant que possible au niveau de JCDecaux SE la trésorerie disponible des filiales, (ii) en soumettant à autorisation préalable de la Direction Financière Groupe les ouvertures de compte bancaire (iii) en sélectionnant les banques chez lesquelles JCDecaux SE et ses filiales peuvent effectuer des dépôts (iv) et en suivant ce risque de contrepartie régulièrement.

Risque de contrepartie clients

Le risque de contrepartie sur les créances clients fait l'objet le cas échéant des provisions nécessaires. La valeur nette comptable des créances clients est détaillée au paragraphe 4.9 « Clients et autres débiteurs ». Le Groupe par ailleurs maintient une faible dépendance vis-à-vis d'un client en particulier, dans la mesure où aucun client ne représente plus de 2,9 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Risque sur titres et dépôts à terme

La trésorerie excédentaire du Groupe peut être placée en titres de placement court terme ou en dépôts à court terme. En cas de titres de placements court terme, les titres investis sont des titres monétaires. Ces instruments sont investis à court terme, portent rémunération sur la base d'une référence monétaire, sont liquides et n'induisent qu'un risque de contrepartie limité.

La politique du Groupe est de ne pas détenir d'actions ou de titres négociables, autres que les titres monétaires et ses propres actions. Par conséquent, le Groupe considère que le risque induit par les actions et titres négociables détenus est très faible.

8. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe veille à l'identification, la prévention et la bonne maîtrise des risques environnementaux auxquels il est exposé pour assurer un développement pérenne de ses activités.

Le Développement Durable est intégré à la cartographie des risques du Groupe depuis 2009. Les risques environnementaux sont ainsi évalués lors de l'exercice de revue annuelle. Les risques climatiques font désormais partie des risques exogènes identifiés comme risques majeurs dans la cartographie des risques Groupe.

En 2024, étant un prérequis de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), le Groupe a mis en œuvre une analyse de double matérialité afin d'identifier les impacts, risques et opportunités matériels pour le Groupe. A la suite de sa première analyse de double matérialité publiée en 2024, et dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe a procédé en 2025 à une révision de ses impacts, risques et opportunités matériels, afin de s'assurer de la validité des IROs identifiés les années précédentes et de l'ajout éventuel de nouveaux IROs. Les risques et impacts liés au changement climatique ont été identifiés matériels pour JCDecaux.

JCDecaux évoluant dans le secteur de la communication extérieure, les risques environnementaux associés à ses activités de mobilier urbain, publicité dans les transports et affichage grand format restent limités à court terme et, au 31 décembre 2025, JCDecaux n'a pas identifié de risques significatifs en matière d'environnement susceptibles d'être provisionnés dans ses comptes.

Implanté sur tous les continents dans 79 pays et 3 895 villes de plus de 10 000 habitants, le Groupe est susceptible de voir ses activités localement impactées par les principaux effets du dérèglement climatique : événements extrêmes de plus en plus fréquents, augmentation du niveau de la mer, mais aussi réchauffement des températures et raréfaction de la ressource en eau. Cependant, la répartition géographique très large de ses activités permet de limiter fortement tout risque d'impact financier important.

Dans une démarche proactive, le Groupe a initié en 2023 une étude visant à évaluer les risques et opportunités climatiques, tant les risques de transition (politiques, juridiques, technologiques, et de marché) que les risques physiques liés au changement climatique. JCDecaux a ainsi lancé la construction de scénarios climatiques pertinents et alignés avec les recommandations de la TCFD (Taskforce on Climate-related Financial Disclosures), avec le double objectif de confronter sa Stratégie Climat et de repenser certaines opérations et offres au regard du défi climatique. Les résultats de cette analyse ont fait l'objet d'une présentation au Directoire et d'une validation de leur part en 2024. Un travail d'évaluation des impacts financiers liés aux risques et opportunités climatiques identifiés est actuellement en cours.

Pour réduire son empreinte carbone et faire face aux risques du dérèglement climatique, JCDecaux a adopté une trajectoire de réduction fondée sur des cibles scientifiques via la Science-Based Targets Initiative (SBTi)⁽¹⁾.

En juin 2024, les objectifs de réduction carbone de JCDecaux ont été revus et validés par la SBTi. L'équipe de validation SBTi a confirmé que les objectifs à court terme pour les scopes 1 et 2 sont conformes à une trajectoire de 1,5°C, et que les objectifs à long terme pour les scopes 1, 2 et 3 sont alignés avec les trajectoires d'atténuation de 1,5°C pour atteindre le Net Zéro Carbone d'ici 2050.

Les objectifs court et long terme sont détaillés ci-après :

- D'ici 2030 : réduire à minima de 72,8% les émissions des scopes 1 et 2, et de 46,2% les émissions du scope 3 en valeur absolue vs. 2019 (market-based)⁽²⁾
- D'ici 2050 : réduire à minima de 90% les émissions des scopes 1, 2 et 3 en valeur absolue vs 2019 (market-based).

Ce travail de réduction de son impact énergétique se traduit à travers des actions concrètes telles que :

- La réalisation d'analyses de cycle de vie de ses mobiliers pour identifier ses principaux impacts environnementaux, l'application des principes de l'écoconception et le reconditionnement à neuf des dispositifs en fin de contrat, s'inscrivant ainsi dans les principes de l'économie circulaire ;
- Le choix des technologies les plus respectueuses de l'environnement pour ses mobiliers analogiques, en remplaçant les éclairages existants par des éclairages LED et des solutions d'éclairage intelligent a permis à JCDecaux de réduire en moyenne de 60% la consommation électrique de ses mobiliers 2m² analogiques sur les 10 dernières années (système de modulation de l'intensité lumineuse, système d'extinction nocturne/heures creuses, installation de détecteur de présence dans les abris) ;
- La transition progressive vers une flotte zéro émission pour ses agents d'exploitation ;
- La couverture de ses consommations d'électricité par de l'électricité d'origine renouvelable : Depuis 2022, JCDecaux couvre annuellement 100 % de ses consommations électriques avec de l'électricité d'origine renouvelable conformément à l'engagement du Groupe pris depuis 2014 et renouvelé en 2019 lors de son adhésion au RE100. En s'engageant sur plusieurs années auprès de certains producteurs d'électricité renouvelable, JCDecaux continue de soutenir une transition énergétique durable. En 2025, 80 % des volumes achetés sont passés par le Groupe pour assurer son engagement, 20% sont couverts localement par les filiales. Depuis 2025, en France, JCDecaux a mis en place un PPA (Power Purchase Agreement) physique portant sur 10 GWh/an de consommation électrique sur une durée de 20 ans. Ce PPA est conclu en vue de la réception d'un élément non financier (l'électricité) selon les besoins prévus de l'entité en matière d'utilisation. Une charge est comptabilisée dans les comptes au fur et à mesure que les services sont livrés et le montant de l'engagement est déclaré dans le paragraphe 9.1 « Engagements sur titres et autres engagements ».

⁽¹⁾ L'initiative Science Based Targets, appelée aussi initiative SBT ou SBTi, est un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute et le Fonds mondial pour la nature qui incite les entreprises à s'engager sur des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatibles avec l'objectif de 1,5 °C de réchauffement

⁽²⁾ « Market-based » : émissions du scope 2 desquelles sont déduites les émissions couvertes par des certificats d'origine renouvelable. La méthodologie de calcul des émissions « market-based » est réalisée à l'aide des facteurs d'émissions nationaux, afin de garantir un calcul homogène sur l'ensemble de nos géographies, les facteurs d'émission des mix résiduels n'étant pas systématiquement disponibles.

9. COMMENTAIRES SUR LES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

9.1. Engagements sur titres et autres engagements

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNÉS ⁽¹⁾		
Garanties de marché	606,3	609,3
Autres garanties	27,2	54,5
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	2,8	3,5
Engagements d'approvisionnement d'électricité	25,8	nd
Engagements sur titres	3,2	6,8
TOTAL	665,2	674,1
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements sur titres (options d'achat reçues)	17,7	13,0
Lignes de crédit	885,2	882,9
TOTAL	902,9	895,9

(1) Hors engagements de loyers sur les contrats signés non démarrés et hors engagements sur les contrats de mise à disposition d'emplacements publicitaires avec droits de substitution substantiels.

Les « garanties de marché » correspondent aux garanties émises principalement par JCDecaux SE et JCDecaux North America Inc. Ainsi, JCDecaux SE et JCDecaux North America Inc. garantissent directement, ou en contre-garantie de banques ou de compagnies d'assurance, la bonne exécution des contrats de leurs filiales.

Les « autres garanties » comprennent les avals, cautions et autres garanties telles que notamment (i) les garanties accordées par JCDecaux SE auprès de banques dans le cadre de lignes de crédit, (ii) d'autres engagements tels que des garanties de paiement données à des fournisseurs et des garanties données dans le cadre de litiges.

Les « nantissements, hypothèques et sûretés réelles » sont constitués principalement de montants de trésorerie donnée en garantie.

Les « engagements sur titres » sont accordés et reçus principalement dans le cadre des opérations de croissance externe.

Par ailleurs, dans le cadre de certains contrats publicitaires, JCDecaux North America Inc., directement ou à travers ses filiales, et ses partenaires de coentreprises se sont accordés réciproquement des droits de vente (put) et d'achat (call) sur leurs participations respectives dans leurs sociétés communes.

Enfin, dans le cadre de conventions d'actionnaires, JCDecaux SE peut accorder, ou se voir accorder, des options d'achat (calls) en cas de non-respect de clauses contractuelles. Dans le cadre des partenariats signés, le Groupe et ses partenaires bénéficient de droits de préemption et parfois de droits d'emption, de droits de suite ou d'entraînement, que le Groupe ne considère pas comme des engagements donnés ou reçus. Par ailleurs, le Groupe ne mentionne pas les engagements soumis à des conditions d'exercice qui limitent leur probabilité d'occurrence.

Les lignes de crédit sont constituées de la ligne de crédit revolving confirmée de JCDecaux SE d'un montant de 825,0 millions d'euros, et de lignes de crédit confirmées accordées aux filiales pour 60,2 millions d'euros.

9.2. Engagements d'achats d'immobilisations

Le montant total des engagements d'achats d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à 382,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 423,8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

9.3. Engagements sur les contrats de location signés non démarrés

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Location d'emplacements publicitaires	18,1	13,8
Location de biens immobiliers	0,3	2,7
Location de véhicules	4,9	0,0
Location autres biens	0,0	0,0
TOTAL	23,3	16,4

Ces engagements se transformeront en dettes IFRS 16 à la date de début de location.

9.4. Engagements sur les contrats de mise à disposition d'emplacements publicitaires avec droits de substitution substantiels

Dans les activités Mobilier Urbain, Transport et Affichage, certains contrats comportent un droit de substitution substantiel sur les emplacements publicitaires à la main du fournisseur. A ce titre ces contrats sont des contrats de service exclus du champ d'application d'IFRS 16.

Le montant des engagements donnés sur ce type de contrats, et pour ceux démarrant après le 1^{er} janvier 2019, s'élève à 3 339,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 3 082,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 (montants non inflatés et non actualisés). L'augmentation de 256,7 millions d'euros est liée aux nouveaux contrats, modifications et extensions pour 858,3 millions d'euros, compensés partiellement par les paiements pour -363,4 millions d'euros, un effet de change pour -145,3 millions d'euros et des sorties et modifications de contrats pour -92,9 millions d'euros.

10. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

10.1. Définitions

Sont considérées comme transactions avec les parties liées les quatre catégories suivantes :

- la part non éliminée, dans les comptes consolidés, des transactions réalisées avec les coentreprises et avec les entreprises associées ;
- les transactions réalisées par JCDecaux SE et ses filiales avec JCDecaux Holding (mère de JCDecaux SE) et ses filiales ;
- les transactions réalisées avec les minoritaires influents ;
- les transactions réalisées avec une personne clé du management et avec des sociétés détenues par ces personnes clés et sur lesquelles elles exercent un contrôle.

10.2. Détail des transactions

En millions d'euros	2025				2024			
	Stés MEE ⁽¹⁾	Autres actionnaires ⁽²⁾	Autres ⁽³⁾	Total	Stés MEE ⁽¹⁾	Autres actionnaires ⁽²⁾	Autres ⁽³⁾	Total
ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE								
ACTIFS								
Droits d'utilisation		55,6	1,7	57,3		53,5	2,1	55,6
Prêts ⁽⁴⁾	18,6			18,6	21,8			21,8
Autres créances	15,6	2,2	0,3	18,1	27,3	1,8	0,1	29,2
TOTAL DES ACTIFS	34,2	57,8	2,0	94,0	49,0	55,2	2,3	106,6
PASSIFS								
Dettes financières & Dettes sur engagements de rachat de minoritaires ⁽⁴⁾	47,6	107,0		154,6	45,0	118,5		163,5
Autres dettes ⁽⁶⁾	25,6	69,0	2,7	97,3	26,0	67,1	3,1	96,2
TOTAL DES PASSIFS	73,2	176,0	2,7	251,8	71,0	185,5	3,1	259,6
COMPTE DE RÉSULTAT								
RÉSULTAT D'EXPLOITATION								
Produits	29,4	0,3	1,0	30,7	51,7	0,2	0,9	52,8
Charges ⁽⁵⁾	-17,9	-21,3	-3,1	-42,3	-20,5	-22,0	-2,8	-45,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	11,5	-21,0	-2,1	-11,6	31,1	-21,9	-1,8	7,4
RÉSULTAT FINANCIER								
Produits ⁽⁷⁾	0,4	15,4		15,8	0,4	0,2		0,6
Charges ^{(6) (7)}	-0,7	-5,4		-6,1	-1,3	-10,1		-11,5
RÉSULTAT FINANCIER	-0,2	10,0	0,0	9,7	-0,9	-9,9	0,0	-10,9

(*) Y compris les intérêts courus.

(1) Part non éliminée des transactions réalisées avec les coentreprises et avec les entreprises associées.

(2) Transactions réalisées entre JCDecaux SE et ses filiales avec JCDecaux Holding et ses filiales et avec les minoritaires influents.

(3) Transactions réalisées avec les personnes clés du management (et les membres de leur famille proche) et les sociétés qu'elles détiennent.

(4) Le montant des dettes sur engagements de rachat de minoritaires s'élève à 107,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 et à 118,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

(5) Dont -12,8 millions d'euros en 2025 versus -12,4 millions d'euros en 2024 de dotations aux amortissements des droits d'utilisation avec les parties liées.

(6) Dont -1,8 million d'euros en 2025 versus -1,8 million d'euros en 2024 de charges d'intérêts sur dettes locatives IFRS 16 avec les parties liées.

(7) Dont 11,5 millions d'euros en 2025 versus -8,3 millions d'euros en 2024 de produits et charges nettes de revalorisation et d'actualisation des dettes sur engagements de rachat de minoritaires.

(8) Le montant des dettes comprend les dettes locatives auprès des sociétés propriétaires JCDecaux Holding et ses filiales dans la colonne « Autres actionnaires » et des sociétés propriétaires autres que JCDecaux Holding et ses filiales dans la colonne « Autres ».

Les engagements hors bilan de loyers avec les parties liées sont dorénavant, en application d'IFRS 16, au passif de l'état de situation financière pour leur valeur actualisée. Cette dette locative avec les parties liées est incluse dans la ligne « Autres dettes » du tableau ci-dessus et représente 64,2 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 63,7 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, les engagements donnés de garantie de marché avec les sociétés mise en équivalence s'élèvent à 45,4 millions d'euros.

10.3. Rémunérations des dirigeants

Les montants des rémunérations des membres du Directoire dus au titre des exercices 2025 et 2024 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
Avantages à court terme	8,6	9,6
Avantages en nature	0,2	0,2
Jetons de présence		
Assurance-vie / Retraites spécifiques	0,1	0,1
Paielements en actions (**)	1,1	0,2
TOTAL (*)	10,1	10,1

(*) Les rémunérations perçues des entreprises associées sont exclues.

(**) Au titre des plans d'actions gratuites soumis à condition de présence et de performance qui représentent un avantage total de 1,8 million d'euros, sur la base du nombre d'actions attribuées aux dirigeants de 130 026 actions pour le plan 2024 d'une juste valeur de 13,77 € et sont étalés sur la durée de service.

Par ailleurs, en 2025, suite au départ d'un des membres du Directoire le 31 août 2025, un montant de 0,2 million d'euros a été versé à ce dernier au titre de sa clause de non-concurrence.

Au 31 décembre 2025, deux membres du Directoire bénéficient en cas de rupture de leur contrat de travail d'une indemnité de non-concurrence susceptible de leur être versée, pendant une durée de deux ans, et correspondant à 33 % de leur salaire fixe et variable calculé sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.

Le montant des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés au passif de l'état de situation financière s'élève à 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Le montant des rémunérations dû aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2025 s'élève à 0,5 million d'euros.

11. INFORMATIONS SUR LES COENTREPRISES

Les informations ci-après relatives aux coentreprises sont données par activité en application de la norme IFRS 12 « Informations à fournir dans les intérêts détenus dans d'autres entités ».

11.1. Eléments du compte de résultat

11.1.1. Sur l'année 2025

11.1.1.1. Résultat net

Le résultat net en 2025 des coentreprises et le rapprochement avec le compte de résultat des comptes consolidés en 2025 sont les suivants :

En millions d'euros	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
RÉSULTAT NET ⁽¹⁾	30,3	60,3	1,9	92,5
Impact de l'application du pourcentage de détention	-14,4	-36,0	-1,7	-52,1
Perte de valeur des coentreprises	0,0	0,0	0,0	0,0
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES COENTREPRISES	15,9	24,3	0,3	40,4

(1) Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.1.1.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 des coentreprises et le rapprochement avec leur contribution au chiffre d'affaires ajusté de 2025 sont les suivants :

En millions d'euros	CHIFFRE D'AFFAIRES
Mobilier Urbain	157,5
Transport	427,5
Affichage	43,8
TOTAL ⁽¹⁾	628,8
Impact de l'application du pourcentage de détention	-326,5
Elimination des transactions inter-activités & avec sociétés contrôlées	-2,6
CONTRIBUTION DES COENTREPRISES AU CHIFFRE D'AFFAIRES AJUSTÉ	299,7

(1) Données aux normes IFRS à 100 % avant élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et avant élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.1.1.3. Autres éléments du compte de résultat

Les autres éléments de compte du résultat de l'exercice 2025 caractéristiques des coentreprises sont les suivants ⁽¹⁾ :

En millions d'euros	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Dotations aux amort. & provisions nettes	-23,9	-38,7	-8,1
Coût de l'endettement net	0,5	0,4	-0,1
Impôt sur les bénéfices	-11,7	-18,3	-0,2

(1) Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.1.2. Sur l'année 2024

11.1.2.1. Résultat net

Le résultat net en 2024 des coentreprises et le rapprochement avec le compte de résultat des comptes consolidés de 2024 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
RÉSULTAT NET ⁽¹⁾	28,1	69,1	2,9	100,1
Impact de l'application du pourcentage de détention	-13,6	-40,0	-2,1	-55,7
Perte de valeur des coentreprises	0,0	0,0	0,0	0,0
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES COENTREPRISES	14,5	29,1	0,8	44,4

(1) Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.1.2.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 des coentreprises et le rapprochement avec leur contribution au chiffre d'affaires ajusté de 2024 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	CHIFFRE D'AFFAIRES
Mobilier Urbain	157,4
Transport	457,9
Affichage	44,3
TOTAL ⁽¹⁾	659,6
Impact de l'application du pourcentage de détention	-338,2
Élimination des transactions inter-activités & avec sociétés contrôlées	-3,0
CONTRIBUTION DES COENTREPRISES AU CHIFFRE D'AFFAIRES AJUSTÉ	318,5

(1) Données aux normes IFRS à 100 % avant élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et avant élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.1.2.3. Autres éléments du compte de résultat

Les autres éléments du compte de résultat de l'exercice 2024 caractéristiques des coentreprises sont les suivants ⁽¹⁾ :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Dotations aux amort. & provisions nettes	-23,9	-34,3	-8,0
Coût de l'endettement net	1,1	1,0	-0,3
Impôt sur les bénéfices	-9,9	-22,2	-0,3

(1) Données aux normes IFRS à 100 % avant élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et avant élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.2. Autres éléments du résultat global

11.2.1. Sur l'année 2025

Les autres éléments du résultat global en 2025 des coentreprises et le rapprochement avec les autres éléments du résultat global des comptes consolidés de 2025 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ⁽¹⁾	-1,4	-3,0	-2,3	-6,7
Impact de l'application du pourcentage de détention	0,7	1,5	1,0	3,2
Ecart de conversion sur perte de valeur des coentreprises	-0,0	-0,0	0,2	0,2
Ecart de conversion sur goodwill & élimination des titres	1,3	-0,2	0,9	2,0
PART DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DANS LES COENTREPRISES	0,6	-1,6	-0,1	-1,2

(1) Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.2.2. Sur l'année 2024

Les autres éléments du résultat global en 2024 des coentreprises et le rapprochement avec les autres éléments du résultat global des comptes consolidés de 2024 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ⁽¹⁾	0,7	3,4	1,0	5,2
Impact de l'application du pourcentage de détention	-0,4	-2,0	-0,5	-2,9
Ecart de conversion sur perte de valeur des coentreprises	-0,0	-0,0	0,1	0,0
Ecart de conversion sur goodwill & élimination des titres	-0,7	0,2	-0,5	-1,0
PART DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DANS LES COENTREPRISES	-0,4	1,5	0,1	1,3

(1) Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.3. Éléments de l'état de situation financière

11.3.1. Au 31 décembre 2025

11.3.1.1. Actif net

L'actif net⁽¹⁾ au 31 décembre 2025 des coentreprises et le rapprochement avec l'état de situation financière des comptes consolidés au 31 décembre 2025 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
Actifs non courants	140,3	235,5	36,4	412,1
Actifs courants	54,0	261,7	7,1	322,8
Passifs non courants	-54,9	-32,6	-12,4	-99,9
Passifs courants	-84,7	-178,8	-14,7	-278,2
ACTIF NET ⁽¹⁾	54,7	285,8	16,4	356,9
Impact de l'application du pourcentage de détention	-25,8	-144,6	-11,1	-181,6
Perte de valeur des coentreprises	-0,2	-1,1	-6,2	-7,5
Goodwill & élimination des titres détenus par des coentreprises	12,0	50,0	6,8	68,9
Plafonnement des situations nettes négatives	2,5	0,0	0,0	2,5
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	43,1	190,0	5,9	239,1

(1) Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.3.1.2. Autres éléments de l'état de situation financière

Les éléments de dette financière nette de l'état de situation financière au 31 décembre 2025 caractéristiques des coentreprises sont les suivants ⁽¹⁾:

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Trésorerie et équivalents de trésorerie nettes des découverts bancaires	11,8	68,1	4,6
Dettes financières non courantes	-5,7	-8,5	-2,9
Dettes financières courantes	-1,2	-23,6	-0,1

(1) Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.3.2. Au 31 décembre 2024

11.3.2.1. Actif net

L'actif net⁽¹⁾ au 31 décembre 2024 des coentreprises et le rapprochement avec l'état de situation financière des comptes consolidés au 31 décembre 2024 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
Actifs non courants	173,6	219,2	41,3	434,1
Actifs courants	118,8	188,1	17,0	323,8
Passifs non courants	-127,0	-32,2	-17,1	-176,2
Passifs courants	-94,0	-182,3	-19,9	-296,2
ACTIF NET⁽¹⁾	71,5	192,7	21,3	285,5
Impact de l'application du pourcentage de détention	-33,0	-94,3	-13,0	-140,3
Perte de valeur des coentreprises	-9,6	-1,2	-7,4	-18,2
Goodwill & élimination des titres détenus par des coentreprises	12,4	46,1	5,6	64,0
Plafonnement des situations nettes négatives	2,4	0,0	0,0	2,4
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	43,5	143,3	6,5	193,3

(1) Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.3.2.2. Autres éléments de l'état de situation financière

Les éléments de dette financière nette de l'état de situation financière au 31 décembre 2024 caractéristiques des coentreprises sont les suivants ⁽¹⁾:

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Trésorerie et équivalents de trésorerie nettes des découverts bancaires	9,2	48,3	2,5
Dettes financières non courantes	-69,6	-2,8	-8,6
Dettes financières courantes	-3,3	-1,2	-3,6

(1) Données aux normes IFRS à 100 % sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

11.4. Autres éléments

Le montant des dividendes reçus des coentreprises se décompose comme suit sur l'exercice 2025 :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Dividendes reçus	15,2	22,7	0,9

Le montant des dividendes reçus des coentreprises se décompose comme suit sur l'exercice 2024 :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Dividendes reçus	14,9	21,4	2,1

12. INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

12.1. Éléments du compte de résultat

Les éléments du compte de résultat caractéristiques sur la société significative APG|SGA SA et le rapprochement avec le compte de résultat des comptes consolidés sont les suivants :

	2025	2024
<i>En millions d'euros</i>	APG SGA SA	APG SGA SA
Chiffre d'affaires	349,0	343,1
Résultat net ⁽¹⁾	26,5	31,1
Impact de l'application du pourcentage de détention	-22,2	-24,8
Perte de valeur des entreprises associées	-	-
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ⁽²⁾	4,4	6,3

(1) Données aux normes IFRS à 100 %.

(2) La quote-part de résultat 2024 d'APG|SGA SA dans les comptes consolidés du Groupe prend en compte le résultat réalisé de janvier au 13 juin 2024 à 30 % et le résultat réalisé depuis le 13 juin 2024 à 16,44 %.

La contribution des autres sociétés à la quote-part dans les résultats des entreprises associées est de 2,1 millions d'euros en 2025 et de -4,9 millions d'euros en 2024.

12.2. Éléments de l'état de situation financière

Les éléments de la situation nette ⁽¹⁾ caractéristiques sur la société significative APG|SGA SA et le rapprochement avec l'état de situation financière des comptes consolidés au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 sont les suivants :

	2025	2024
<i>En millions d'euros</i>	APG SGA SA	APG SGA SA
Actif	332,6	396,6
Passif	-243,4	-296,5
SITUATION NETTE	89,3	100,1
Impact de l'application du pourcentage de détention	-74,6	-83,7
Perte de valeur des entreprises associées	-	-
Goodwill	45,4	45,4
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	60,1	61,9

(1) Données aux normes IFRS à 100 %.

La contribution des autres sociétés dans les titres mis en équivalence des entreprises associées de l'état de situation financière est de 74,6 millions d'euros et de 126,6 millions d'euros au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

La valorisation à 16,4 % de APG|SGA SA au cours de bourse du 30 décembre 2025 s'élève à 111,2 millions d'euros.

12.3. Autres éléments

Le montant des dividendes reçus des entreprises associées se décompose comme suit sur les exercices 2025 et 2024 :

	2025			2024		
<i>En millions d'euros</i>	APG SGA SA	Autres sociétés	Total	APG SGA SA	Autres sociétés	Total
Dividendes reçus	6,2	6,2	12,4	10,2	11,9	22,1

13. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

13.1. Identité de la société mère

Au 31 décembre 2025, JCDecaux SE est détenue à 65,44 % par la société JCDecaux Holding.

13.2. Liste des sociétés consolidées

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
MOBILIER URBAIN					
JCDecaux SE		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux FRANCE	(1)	France	100,00	Glob.	100,00
SOPACT		France	100,00	Glob.	100,00
SOMUPI		France	66,00	Glob.	66,00
JCDecaux ASIE HOLDING		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux EUROPE HOLDING		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AMERIQUES HOLDING		France	100,00	Glob.	100,00
CYCLOCITY		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AFRIQUE HOLDING		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux BOLLORE HOLDING		France	50,00	Equiv.*	50,00
SOCIETE FERMIERE DES COLONNES MORRIS		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE INFORMATION COMMUNICATION MOBILITE - SICM		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MOBILITE AIX-MARSEILLE		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SUPPLY CHAIN		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE HAVRAISE DE MOBILIER URBAIN		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE EURO METROPOLITAINE DE MOBILIER URBAIN		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE DE MOBILIER URBAIN DE CAGNES SUR MER		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE DU MOBILIER URBAIN CANNOIS		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE DU MOBILIER URBAIN D'AIX MARSEILLE PROVENCE		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE BORDELAISE DE MOBILIERS URBAINS		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ADTECH		France	100,00	Glob.	100,00
DISPLAYCE		France	75,00	Glob.	75,00
SOCIETE D'ABRI VOYAGEUR DE TOULOUSE METROPOLE		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE DE MOBILIER URBAIN DE TOULOUSE		France	100,00	Glob.	100,00
WALL GmbH	(1)	Allemagne	100,00	Glob.	100,00
DSM DECAUX GmbH		Allemagne	50,00	Equiv.*	50,00
STADTREKLAME NÜRNBERG GmbH		Allemagne	35,00	Equiv.	35,00
DIE DRAUSSENWERBER GmbH		Allemagne	100,00	Glob.	100,00
SKY HIGH TG GmbH		Allemagne	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux STREET FURNITURE Pty Ltd		Australie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AUSTRALIA Pty Ltd		Australie	100,00	Glob.	100,00
ADB00TH Pty Ltd		Australie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CITYCYCLE AUSTRALIA Pty Ltd		Australie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AUSTRALIA UNIT TRUST		Australie	100,00	Glob.	100,00
DIGITAL OUT OF HOME OO GmbH	(25)	Autriche	26,47	Equiv.*	50,00
JCDecaux STREET FURNITURE BELGIUM	(1)	Belgique	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MALLS		Belgique	73,36	Glob.	73,36
JCDecaux DO BRASIL LTDA		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux RETAIL LTDA		Brésil	100,00	Glob.	100,00
CONCESSIONARIA A HORA DE SÃO PAULO LTDA		Brésil	100,00	Glob.	86,50
JCDecaux BRASILIA LTDA		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux NORTE-NORDESTE LTDA		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux RIO LTDA		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDECAUX MUPI RIO S.A		Brésil	100,00	Glob.	100,00
WALL SOFIA EOOD	(14)	Bulgarie	50,00	Equiv.*	50,00

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
ASTRAL JCDECAUX STREET FURNITURE CANADA LIMITED PARTNERSHIP (anciennement OUTFRONT JCDecaux STREET FURNITURE CANADA, Ltd)		Canada	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux COMUNICACION EXTERIOR CHILE S.p.A.	(1)	Chili	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux PEARL&DEAN OUTDOOR ADVERTISING (CHINA) Co. Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
BEIJING PRESS JCDecaux MEDIA ADVERTISING Co. Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CITYSCAPE HONG KONG Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CITYSCAPE Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MACAU	(1)	Chine	80,00	Glob.	80,00
CITY LEAD DEVELOPMENTS Ltd	(10)	Chine	23,00	Equiv.	23,00
EVER HARMONIC GLOBAL Ltd	(11)	Chine	20,50	Equiv.	23,00
CLEAR MEDIA LIMITED	(12)	Chine	20,50	Equiv.	23,00
EQUIPAMIENTOS URBANOS NACIONALES DE COLOMBIA S.A.S		Colombie	75,00	Glob.	75,00
LLEGA S.A.S		Colombie	75,00	Glob.	100,00
JCDecaux KOREA Inc.		Corée du Sud	80,00	Glob.	80,00
JCDecaux TOP MEDIA COSTA RICA, S.A	(1)	Costa Rica	50,78	Glob.	100,00
JCDecaux COTE D'IVOIRE		Côte d'Ivoire	50,00	Equiv.*	50,00
AFA DECAUX A/S	(1)	Danemark	50,00	Glob.	50,00
JCDecaux STREET FURNITURE FZ LLC		Emirats Arabes Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux DXB MEDIA FZ LLC		Emirats Arabes Unis	75,00	Glob.	75,00
JCDecaux ECUADOR S.A		Equateur	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ESPANA S.L.U	(1)	Espagne	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ATLANTIS S.A		Espagne	85,00	Glob.	85,00
JCDecaux LATIN AMERICA INVESTMENTS HOLDING S.L.U		Espagne	100,00	Glob.	100,00
CORPORACION AMERICANA DE EQUIPAMIENTOS URBANOS S.L.U	(22)	Espagne	100,00	Glob.	100,00
CORPORACION EUROPEA DE MOBILIARIO URBANO S.A	(1)	Espagne	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux EESTI OU		Estonie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SAN FRANCISCO, LLC		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MALLSCAPE, LLC		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CHICAGO, LLC		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
OUTFRONT DECAUX STREET FURNITURE, LLC		Etats-Unis	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux NORTH AMERICA, Inc.		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux BOSTON, Inc.		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux STREET FURNITURE, Inc.		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux STREET FURNITURE NEW YORK, LLC		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux FINLAND Oy	(1)	Finlande	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux GABON		Gabon	40,00	Equiv.*	40,00
JCDecaux TOP MEDIA GUATEMALA, S.A		Guatemala	50,78	Glob.	100,00
MUNDO PUBLICITARIO CA, S.A		Guatemala	35,55	Glob.	69,99
DIRECCIONALES, S.A		Guatemala	50,78	Glob.	100,00
PITIDO, S.A		Guatemala	50,78	Glob.	100,00
INTERAMERICANA DE MEDIOS DE COMUNICACION, S.A. de C.V.		Honduras	50,78	Glob.	100,00
VBM VAROSBUTOR ES MEDIA Kft.		Hongrie	67,00	Glob.	100,00
JCDecaux HUNGARY Zrt	(1)	Hongrie	67,00	Glob.	100,00
JCDecaux ADVERTISING INDIA PVT Ltd	(1)	Inde	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ISRAEL Ltd		Israël	92,00	Glob.	92,00
MCDECAUX Inc.	(1)	Japon	85,00	Glob.	85,00
CYCLOCITY Inc.		Japon	100,00	Glob.	100,00
RTS DECAUX JSC		Kazakhstan	50,00	Glob.	50,00
JCDecaux LATVIJA SIA		Lettonie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux LIETUVA UAB		Lituanie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux LUXEMBOURG SA	(1)	Luxembourg	100,00	Glob.	100,00
EQUIPAMIENTOS URBANOS DE MEXICO, S.A. de C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
SERVICIOS DE COMERCIALIZACION DE PUBLICIDAD, S.A. de C.V.		Mexique	100,00	Glob.	100,00
SERVICIO Y TECNOLOGIA ESPECIALIZADA, S.A. de C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
JCDecaux OUT OF HOME MEXICO SA de C.V.		Mexique	60,00	Glob.	60,00
ESCATO URBANO, S.A. de C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
PUBLITOP DE OCCIDENTE, S.A. de C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
JCDecaux MONGOLIA LLC		Mongolie	51,00	Glob.	51,00
FMIDecaux Co., Ltd.		Myanmar	60,00	Glob.	60,00
IMC INTERAMERICANA MEDIOS DE COMUNICACION NICARAGUA, S.A.		Nicaragua	50,78	Glob.	100,00
JCDecaux OMAN Branch	(1) & (5)	Oman	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux UZ		Ouzbékistan	72,26	Glob.	72,26
JCDecaux PANAMÁ, S.A.		Panama	50,78	Glob.	100,00
JCDecaux CENTRAL AMERICA HOLDING S.A.		Panama	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux Top Media, S.A.		Panama	50,78	Glob.	50,78
JCDecaux TOP MEDIA CORPORATIVO, S.A.		Panama	50,78	Glob.	100,00
FUTURAD, S.A.		Panama	7,74	Equiv.	15,25
JCDecaux NEDERLAND BV		Pays-Bas	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux PORTUGAL - MOBILIARIO URBANO Lda	(1)	Portugal	100,00	Glob.	100,00
PURBE PUBLICIDADE URBANA & GESTAO Lda		Portugal	100,00	Glob.	100,00
ELAN DECAUX W.L.L	(1)	Qatar	50,00	Equiv.*	49,00
JCDecaux DOMINICANA, S.A.S.		Rép. Dominicaine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MESTSKY MOBILIAR Spol Sro	(1)	Rép. Tchèque	85,15	Glob.	100,00
RENCAR MEDIA Spol Sro	(23)	Rép. Tchèque	61,31	Glob.	100,00
CLV CR Spol Sro	(23)	Rép. Tchèque	61,31	Glob.	100,00
JCDecaux UK Ltd	(1)	Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SMALL CELLS Ltd		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
IN FOCUS PUBLIC NETWORKS LIMITED		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
VIOOH LIMITED	(1)	Royaume-Uni	97,91	Glob.	97,91
JCDecaux EL SALVADOR, S.A. DE C.V.		Salvador	50,78	Glob.	100,00
IMC INTERAMERICANA MEDIOS DE COMUNICACION EL SALVADOR, S.A. DE C.V.		Salvador	50,78	Glob.	100,00
JCDecaux SINGAPORE Pte Ltd		Singapour	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SLOVAKIA Sro		Slovaquie	85,15	Glob.	100,00
JCDecaux SVERIGE AB		Suède	100,00	Glob.	100,00
OUTDOOR AB	(19)	Suède	41,24	Equiv.*	41,24
JCDecaux CORPORATE SERVICES GmbH		Suisse	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux URUGUAY	(6)	Uruguay	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux OOH URUGUAY S.A.		Uruguay	100,00	Glob.	100,00
TRANSPORT					
EXTIME MEDIA		France	50,00	Equiv.*	50,00
METROBUS		France	33,00	Equiv.	33,00
JCDecaux SPG OUTDOOR ADVERTISING (PTY) LTD		Afrique du Sud	35,00	Equiv.*	50,00
MEDIA FRANKFURT GmbH		Allemagne	39,00	Equiv.*	39,00
JCDecaux AIRPORT MEDIA GmbH		Allemagne	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ATA SAUDI LLC		Arabie Saoudite	60,00	Glob.	60,00
BUSPAK ADVERTISING GROUP PTY LTD		Australie	100,00	Glob.	100,00
GSP PRINT PTY LTD		Australie	100,00	Glob.	100,00
INFOSCREEN AUSTRIA GmbH		Autriche	67,00	Glob.	100,00
JCD BAHRAIN WLL		Bahreïn	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux TRANSPORTES LTDA		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MIDIA AEROPORTOS LTDA		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux TRILHOS LTDA		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CAMEROUN		Cameroun	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux MOMENTUM SHANGHAI AIRPORT ADVERTISING Co. Ltd		Chine	35,00	Equiv.*	35,00

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
JCDecaux ADVERTISING (BEIJING) Co. Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ADVERTISING (SHANGHAI) Co. Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
CHONGQING MPI PUBLIC TRANSPORTATION ADVERTISING Co. Ltd		Chine	60,00	Glob.	60,00
CHENGDU MPI PUBLIC TRANSPORTATION Advertising Co. Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
SHANGHAI SMART JCDecaux SHENTONG ADVERTISING Co. Ltd		Chine	60,00	Equiv.*	51,00
NANJING METRO JCDecaux ADVERTISING Co. Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ADVERTISING CHONGQING Co. Ltd		Chine	80,00	Glob.	80,00
SUZHOU JCDecaux METRO ADVERTISING Co.Ltd		Chine	80,00	Glob.	65,00
NANJING JCDecaux BUS ADVERTISING Co. Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
GUANGZHOU METRO JCDecaux ADVERTISING Co. Ltd	(2)	Chine	49,00	Equiv.*	49,00
GUANGZHOU JCDecaux AEROTROPOLIS ADVERTISING Co.Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
TIANJIN METRO JCDecaux ADVERTISING Co. Ltd	(13)	Chine	45,00	Equiv.*	60,00
SUZHOU JCDecaux METRO TRANSPORT ADVERTISING Co.Ltd	(13)	Chine	55,00	Equiv.*	60,00
VIOOH CHINA LIMITED		Chine	97,91	Glob.	100,00
NANJING JCDecaux METRO VIOOH MEDIA TECHNOLOGY Co. Ltd	(2)	Chine	100,00	Glob.	100,00
WUHAN JCDecaux BUS ADVERTISING Co. Ltd		Chine	65,00	Glob.	65,00
JCDecaux SHANGHAI SHENTONG METRO ADVERTISING Co. Ltd	(13)	Chine	60,00	Equiv.*	60,00
BEIJING TOP RESULT METRO Advertising. Co. Ltd	(16)	Chine	45,00	Equiv.*	45,00
JCDecaux PEARL & DEAN Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux INNOVATE Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
MEDIA PRODUCTION Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CHINA HOLDING Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
TOP RESULT PROMOTION Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
MEDIA PARTNERS INTERNATIONAL Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux DIGITAL VISION (HK) Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
VIOOH (HK) LIMITED		Chine	97,91	Glob.	100,00
CNDECAUX AIRPORT MEDIA Co. Ltd		Chine	30,00	Equiv.	30,00
JCDecaux DICON FZCO		Emirats Arabes Unis	80,36	Glob.	80,36
JCDecaux MIDDLE EAST FZ-LLC	(15)	Emirats Arabes Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux OUT OF HOME FZ-LLC (ABU DHABI)		Emirats Arabes Unis	55,00	Glob.	55,00
EXTIME MEDIA JORDANIE	(3)	Jordanie	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux AIRPORT, Inc.		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
MIAMI AIRPORT CONCESSION, LLC		Etats-Unis	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux AIRPORT CHICAGO, LLC		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
THE JOINT VENTURE FOR THE OPERATION OF THE ADVERTISING CONCESSION AT HOUSTON AIRPORTS, LLC		Etats-Unis	99,00	Glob.	99,00
JCDecaux AIRPORT BOSTON, LLC	(24)	Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AIRPORT DALLAS FORT WORTH, LLC		Etats-Unis	97,50	Glob.	97,50
IGPDECAUX Spa	(1) & (13)	Italie	60,00	Equiv.*	60,00
IGPDECAUX GIUBILEO S.R.L.		Italie	57,24	Equiv.*	60,00
JCDecaux NORGE AS	(1)	Norvège	97,69	Glob.	100,00
CITY BUS TOP, S.A.		Panama	40,63	Glob.	80,00
PUBLICIDAD AEROPUERTO DE TOCUMEN, S.A.		Panama	50,78	Glob.	100,00
HIGH TRAFFIC MEDIA, S.A.	(1) & (3) & (18)	Panama	50,78	Glob.	100,00
JCDecaux PARAGUAY SA		Paraguay	70,00	Glob.	70,00
JCDecaux PERU SAC	(1)	Pérou	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AIRPORT POLSKA Sp zoo		Pologne	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AIRPORT PORTUGAL SA		Portugal	85,00	Glob.	85,00
RENCAR PRAHA AS	(23)	Rép. Tchèque	61,31	Glob.	72,00
JCDecaux ASIA SINGAPORE Pte Ltd		Singapour	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux OUT OF HOME ADVERTISING Pte Ltd		Singapour	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux THAILAND Co., Ltd		Thaïlande	98,00	Glob.	49,50

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
AFFICHAGE					
STRATUS	{3} & {17}	France	51,00	Glob.	51,00
JCDecaux SOUTH AFRICA HOLDINGS (PROPRIETARY) LIMITED		Afrique du Sud	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SOUTH AFRICA OUTDOOR ADVERTISING (PROPRIETARY) LIMITED		Afrique du Sud	49,00	Glob.	70,00
JCDecaux SUB-SAHARAN AFRICA (Pty) Ltd		Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
MERAFE RAIL		Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
MERAFE OUTDOOR		Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
CORPCOM OUTDOOR		Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
SUBURBAN INDUSTRIAL SIGN DESIGN		Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
RENT A SIGN LEBOWA		Afrique du Sud	39,08	Equiv.*	50,00
JCDecaux SOUTH AFRICA (PTY) Ltd		Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
OUTDOOR Co (Pty) Ltd		Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
BDEYE DESIGNS (Pty) Ltd		Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
KCF INVESTMENTS (Pty) Ltd		Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
NEWSHELF1001 (Pty) Ltd (Lease Co)		Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
SIYENZA GRAPHIC DESIGN AND SIGNAGE (PTY) LTD		Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
INTER-AFRICA OUTDOOR ADVERTISING (SOUTH AFRICA) (PTY) Ltd		Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux SUBSAHARAN AFRICA HOLDINGS (Pty) Ltd		Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
JINJA 3 OUTDOOR ADVERTISING PTY LTD		Afrique du Sud	21,00	Equiv.*	30,00
JCDecaux ANGOLA LIMITADA		Angola	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux ARGENTINA OOH S.A.		Argentine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ANZ PTY Ltd		Australie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AUSTRALIA HOLDINGS PTY Ltd		Australie	100,00	Glob.	100,00
APN OUTDOOR GROUP PTY LTD		Australie	100,00	Glob.	100,00
APNO GROUP HOLDINGS PTY LTD		Australie	100,00	Glob.	100,00
APNO FINANCE PTY LTD		Australie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AUSTRALIA TRADING PTY LTD	{1}	Australie	100,00	Glob.	100,00
APN OUTDOOR PTY LTD		Australie	100,00	Glob.	100,00
AUSTRALIAN POSTERS PTY LTD		Australie	100,00	Glob.	100,00
ADSPACE PTY LTD		Australie	100,00	Glob.	100,00
IOM PTY LIMITED		Australie	100,00	Glob.	100,00
GEWISTA WERBEGESELLSCHAFT.mbH	{1}	Autriche	67,00	Glob.	67,00
PROGRESS AUSSENWERBUNG GmbH		Autriche	45,10	Glob.	51,00
USP WERBEGESELLSCHAFT.mbH		Autriche	52,93	Glob.	79,00
JCDecaux CENTRAL EASTERN EUROPE Holding AG		Autriche	100,00	Glob.	100,00
GEWISTA SERVICE GmbH		Autriche	67,00	Glob.	100,00
ROLLING BOARD OBERÖSTERREICH WERBE GmbH		Autriche	26,47	Equiv.*	50,00
KULTURFORMAT GmbH		Autriche	67,00	Glob.	100,00
MEGABOARD GmbH		Autriche	45,10	Glob.	51,00
ANKÜNDER GmbH		Autriche	22,31	Equiv.	33,30
ATSBG Holding GmbH		Autriche	85,15	Glob.	100,00
JCDECAUX ATA SAUDI BRANCH OF A FOREIGN COMPANY	{8}	Bahreïn	60,00	Glob.	60,00
JCDecaux BILLBOARD BELGIUM		Belgique	86,93	Glob.	100,00
JCDecaux BELGIUM SA		Belgique	100,00	Glob.	100,00
CS CONSULTING BVBA		Belgique	86,93	Glob.	86,93
PUBLIRROUTE NV		Belgique	86,93	Glob.	100,00
JCDecaux INSERT BELGIUM		Belgique	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux BOTSWANA (PTY) LIMITED		Botswana	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux MEDIA OOH Ltda		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux OUTDOOR Ltda		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux BULGARIA EOOD		Bulgarie	50,00	Equiv.*	50,00
MARKANY LINE EOOD		Bulgarie	25,00	Equiv.*	50,00
PRIME OUTDOOR OOD		Bulgarie	50,00	Equiv.*	50,00

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
JCDecaux IMAGE JSC		Bulgarie	25,00	Equiv.*	50,00
IOAHC INVESTMENTS URUGUAY COMPANY		Caimans, îles	100,00	Glob.	100,00
IOA PROLIX COMPANY		Caimans, îles	80,00	Glob.	80,00
JCDecaux OOH CHILE Sp.A.		Chili	100,00	Glob.	100,00
POAD		Chine	49,00	Equiv.	49,00
PUBLIGRÁFIK GROUP, INC, S.A.		Costa Rica	50,78	Glob.	100,00
I M C INTERAMERICANA MEDIOS DE COMUNICACION, S.A.	(1)	Costa Rica	50,78	Glob.	100,00
EUROPLAKAT Doo		Croatie	45,10	Glob.	51,00
JCDecaux ESATINI (PROPRIETARY) LIMITED		Eswatini	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux CHICAGO COMMUNICATION NETWORK, LLC		Etats-Unis	100,00	Glob.	100,00
PUBLICIDAD GRAFICA, S.A.		Guatemala	50,78	Glob.	100,00
IMC INTERAMERICANA MEDIOS DE COMUNICACION-GUATEMALA, S.A.		Guatemala	50,78	Glob.	100,00
JCDecaux TOP MEDIA HONDURAS, S.A.		Honduras	50,78	Glob.	100,00
JCDecaux REUNION ISLAND		Réunion, île	62,13	Glob.	100,00
DAVID ALLEN HOLDINGS Ltd	(7)	Irlande	100,00	Glob.	100,00
DAVID ALLEN POSTER SITES Ltd		Irlande	100,00	Glob.	100,00
SOLAR HOLDINGS Ltd		Irlande	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux IRELAND Ltd	(1)	Irlande	100,00	Glob.	100,00
BRAVO OUTDOOR ADVERTISING Ltd		Irlande	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux LESOTHO (PTY) LTD		Lesotho	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux OUTDOOR ADVERTISING LTD		Malawi	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux (MAURITIUS) Ltd		Maurice	62,13	Glob.	79,50
CONTINENTAL OUTDOOR MEDIA MANAGEMENT COMPANY (MAURITIUS) Ltd		Maurice	78,15	Glob.	100,00
VENDOR PUBLICIDAD EXTERIOR S DE R.L. DE C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
CORPORACION DE MEDIOS INTEGRALES, S.A. DE C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
PUBLITOP, S.A. DE C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
MEDIOS DE PUBLICIDAD S.A. DE CV	(20)	Mexique	60,00	Glob.	100,00
JCDecaux MOZAMBIQUE LDA		Mozambique	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux NAMIBIA OUTDOOR ADVERTISING (Pty) Limited		Namibie	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux TOP MEDIA NICARAGUA, S.A.		Nicaragua	50,78	Glob.	100,00
JCDecaux NIGERIA OUTDOOR ADVERTISING Ltd		Nigeria	54,71	Glob.	70,00
JCDecaux NEW ZEALAND HOLDINGS LIMITED		Nouvelle-Zélande	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux NEW ZEALAND TRADING LIMITED	(1)	Nouvelle-Zélande	100,00	Glob.	100,00
BH PRISUM, S.A.		Panama	50,78	Glob.	100,00
GRUPO PUBLIGRAFIK, S.A.		Panama	50,78	Glob.	100,00
IMC HOLDINGS INTERNATIONAL, INC.		Panama	50,78	Glob.	100,00
JCDecaux TOP MEDIA SERVICIOS DE PANAMÁ, S.A.		Panama	50,78	Glob.	100,00
TOP MEDIA PANAMÁ, S.A.		Panama	50,78	Glob.	100,00
PUBLITOP DE PANAMÁ, S.A.		Panama	50,78	Glob.	100,00
JCDecaux NEONLIGHT Sp zoo	(21)	Pologne	67,00	Glob.	100,00
GIGABOARD POLSKA Sp zoo Poland		Pologne	67,00	Glob.	100,00
RED PORTUGUESA - PUBLICIDADE EXTERIOR SA		Portugal	100,00	Glob.	100,00
DISTRIBUIDORA DE VALLAS DOMINICANA (DIVASA), S.A.		Rép. Dominicaine	100,00	Glob.	100,00
EUROPLAKAT Spol Sro		Rép. Tchèque	85,15	Glob.	100,00
JCDecaux Ltd		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux UNITED Ltd		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
ALLAM GROUP Ltd		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
EXCEL OUTDOOR MEDIA Ltd		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
GRUPO PUBLIGRAFIK S.A de C.V.		Salvador	50,78	Glob.	100,00
ISPA BRATISLAVA Spol Sro		Slovaquie	85,15	Glob.	100,00
EUROPLAKAT Doo		Slovénie	27,56	Equiv.*	41,13
PLAKATIRANJE Doo		Slovénie	27,56	Equiv.*	41,13

SOCIÉTÉS	PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
SVETLOBNE VITRINE	Slovénie	27,56	Equiv.*	41,13
MADISON Doo	Slovénie	27,56	Equiv.*	41,13
METROPOLIS MEDIA Doo (SLOVENIA)	Slovénie	27,56	Equiv.*	41,13
APG SGA SA	Suisse	16,44	Equiv.	16,44
JCDecaux TANZANIA LTD	Tanzanie	78,15	Glob.	100,00
BIGBOARD B.V. (9)	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
ALTER-V LLC	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIGBOARD KHARKOV	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIGBOARD LLC (KIEV)	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIGBOARD LVOV	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIGBOARD VYSHGOROD	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIGBOARD ZAPOROZHIE	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BOMOND LLC	Ukraine	25,00	Equiv.*	50,00
OUTDOORAUTO LLC	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
POSTER DNEPROPETROVSK	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
POSTER DONBASS	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
POSTER LLC (KIEV)	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
REKSVIT UKRAINE LLC	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux ZAMBIA LTD	Zambie	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux ZIMBABWE (PVT) LTD	Zimbabwe	78,15	Glob.	100,00

(1) Sociétés qui sont réparties sur deux ou trois activités pour les besoins d'information sectorielle, mais reprises ici sur leur activité historique.

(2) Sociétés liquidées en 2025.

(3) Sociétés consolidées en 2025.

(4) Sociétés cédées en 2025.

(5) Cette société est un établissement de JCD Bahrain WLL.

(6) Cette société est un établissement de JCDecaux France.

(7) Société de droit britannique opérant en Irlande du Nord.

(8) L'entité JCDECAUX ATA SAUDI BRANCH OF A FOREIGN COMPANY (Bahreïn) est une succursale de JCDecaux ATA SAUDI LLC (Arabie Saoudite).

(9) Société de droit néerlandais opérant en Ukraine.

(10) Société de droit des Iles Vierges Britanniques opérant en Chine.

(11) Société de droit des Iles Caimans opérant en Chine.

(12) Société de droit britannique opérant en Chine.

(13) TIANJIN METRO JCDecaux ADVERTISING Co.Ltd (Chine), SUZHOU JCDecaux METRO TRANSPORT ADVERTISING Co.Ltd (Chine), JCDecaux SHANGHAI SHENTONG METRO ADVERTISING Co. Ltd (Chine) et IGPDECAUX Spa (Italie) sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence du fait du contrôle conjoint avec le partenaire du Groupe dans les pouvoirs de direction.

(14) L'entité WALL SOFIA EOOD (Bulgarie) a été absorbée par JCDecaux BULGARIA EOOD (Bulgarie) le 2 janvier 2025.

(15) JCDecaux MIDDLE EAST FZ-LLC (Emirats Arabes Unis) opère également au Koweït.

(16) Prise de contrôle conjoint dans l'entité BEIJING TOP RESULT METRO Advertising. Co. Ltd (Chine) par TOP RESULT PROMOTION Ltd (Chine) en janvier 2025. Le pourcentage de contrôle et d'intérêt passe de 41 % à 45 %. L'entité est désormais consolidé par la méthode de la mise en équivalence sous contrôle conjoint.

(17) Acquisition le 31 mars 2025 de 51 % de l'entité STRATUS (France) par JCDecaux France (France). La société est consolidée en Intégration Globale.

(18) Le 30 janvier 2025, acquisition de 100 % de High Traffic Media, S.A. (Panama) par JCDecaux Top Media, S.A. (Panama). La société est consolidée en Intégration Globale au pourcentage de contrôle de 100 % et le pourcentage d'intérêt est de 50,78 %.

(19) Diminution du pourcentage d'intérêt et de contrôle de 48,50 % à 41,24 % suite à une augmentation de capital du partenaire dans OUTDOOR AB (Suède) avec effet rétroactif au 1er janvier 2025.

(20) L'activité principale de la société Medios de Publicidad S.A. de C.V (Mexique) est désormais l'Affichage.

(21) Le 19 mai 2025, cession de JCDecaux NEONLIGHT Sp zoo (Pologne) par JCDecaux France (France) à GIGABOARD POLSKA Sp zoo Poland (Pologne) entraînant une diminution du pourcentage d'intérêt de 100 % à 67 %.

(22) Le 28 mai 2025, l'entité CORPORACION AMERICANA DE EQUIPAMIENTOS URBANOS S.L.U (Espagne) a été absorbée par JCDecaux LATIN AMERICA INVESTMENTS HOLDING S.L.U (Espagne) avec un effet rétroactif au 1er janvier 2025.

(23) Le 17 décembre 2025, rachat auprès d'un partenaire de 2 % de participation ne donnant pas le contrôle dans la société Rencar Praha AS (République Tchèque) portant le pourcentage de contrôle et d'intérêt de respectivement 70 % à 72 % et 59,61 % à 61,31 % et ayant pour effet l'augmentation du pourcentage d'intérêt dans les sociétés qu'elle détient Rencar Media Spol Sro et CLV CR Spol Sro.

(24) L'entité JCDecaux AIRPORT BOSTON, LLC (Etats-Unis) a été absorbée par JCDecaux AIRPORT, Inc. (Etats-Unis) le 1er juillet 2025.

(25) Le 10 septembre 2025, cession sans perte de contrôle de 50% des parts détenues par GEWISTA WERBEGES.mbh Billboard (Autriche) dans Digital Out of Home 00 GmbH (Autriche) à USP WERBEGES.mbh (Autriche), entraînant une diminution du pourcentage d'intérêt de 33,50 % à 26,47 %. Le 17 septembre 2025, l'entité Digital Out of Home 00 GmbH (Autriche) a été absorbée par Rolling Board Oberösterreich Werbe GmbH (Autriche).

Note :

Glob. = intégration globale

Equiv.* = mise en équivalence sous contrôle conjoint

Equiv. = mise en équivalence sous influence notable

* Le pourcentage de contrôle correspond à la quote-part de détention directe ou indirecte dans le capital des sociétés à l'exception des sociétés détenues par des sociétés en contrôle conjoint et sous influence notable. Pour ces sociétés, le pourcentage de contrôle correspond au pourcentage de contrôle de sa détentrice.

Pour les sociétés contrôlées et les sociétés mises en équivalence qu'elles détiennent, le pourcentage de droit de vote est usuellement déterminé sur la base du pourcentage de contrôle, à l'exception de quelques sociétés en Chine où il est déterminé sur la représentation au sein des organes de gouvernance, les spécificités juridiques et réglementaires locales ne permettant pas de l'apprécier autrement, et de la Thaïlande où le pourcentage de droit de vote est de 98 %.

14. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 23 janvier 2026, le Groupe a annoncé que les actionnaires d'APG|SGA ont validé en Assemblée Générale extraordinaire la clause d'"opting-up" garantissant que l'achat d'actions supplémentaires par NZZ selon l'accord signé le 11 décembre 2025, en vertu duquel JCDecaux SE vendra 325 519 actions d'APG|SGA, correspondant à 10,85 % de son capital social, n'obligera pas NZZ à déclencher une offre sur la totalité des actions APG|SGA.

Le 11 mars 2026, le Conseil de Surveillance a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de mai 2026 une distribution de dividende au titre de 2025 de 0,65€ par action.

Cette opération à l'issue de laquelle la participation de JCDecaux SE dans APG|SGA sera d'environ 5,6%, devrait générer un paiement en faveur de JCDecaux SE de l'ordre de 71 millions de francs suisses avant frais de transactions.

La conclusion de la vente, attendue au deuxième trimestre 2026, reste soumise à l'approbation des autorités de la concurrence.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société JCDecaux SE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société JCDecaux SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Traitement comptable des « Contrats de location »

Risque identifié

Le Groupe JCDecaux applique depuis le 1^{er} janvier 2019 la norme IFRS 16 « Contrats de location » selon laquelle l'ensemble des contrats concernés fait l'objet d'un modèle unique de comptabilisation pour les preneurs, avec la reconnaissance d'un droit d'utilisation à l'actif et d'une dette de loyers au passif. Au sens de cette norme, un contrat est un contrat de location, ou contient une composante location, s'il donne le droit au locataire de contrôler l'utilisation d'un actif identifié (principalement des emplacements publicitaires en ce qui concerne le Groupe JCDecaux) pour une certaine période, en échange d'un paiement. Les contrats prévoyant des droits substantiels de substitution des emplacements publicitaires accordés aux bailleurs sont exclus de la norme.

Les modalités d'application de la norme IFRS 16 sont décrites dans la note 1.11 « Contrats de location » de l'annexe aux comptes consolidés. Ainsi, au 31 décembre 2025, les droits d'utilisation dans les comptes consolidés de votre société s'élèvent à 1 685 M€ et les dettes locatives s'élèvent à 1 996 M€.

Nous avons considéré la norme sur les contrats de location comme un point clé de l'audit en raison du nombre et du caractère significatif de ces contrats pour votre Groupe, de l'incidence significative de cette norme par rapport aux états financiers consolidés, des choix de méthodes comptables appliquées et du degré élevé du jugement de la direction de votre Groupe pour la détermination des hypothèses utilisées (caractère substantiel des droits de substitution accordés aux bailleurs, durée effective des contrats de location, détermination des taux de financement).

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par votre Groupe pour le recensement et la comptabilisation des contrats de location ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le Groupe JCDecaux, sous-tendant la détermination des droits d'utilisation et des dettes de loyers ;
- Apprécier la pertinence des analyses effectuées par le Groupe JCDecaux sur le caractère substantiel des droits de substitution accordés aux bailleurs ;
- Vérifier la correcte application de la norme IFRS 16, de ses amendements et interprétations ;
- Tester la fiabilité du système d'information dédié à la gestion des contrats de location concernés par l'application de la norme IFRS 16 avec l'aide de nos experts ;

- Comparer, par échantillonnage :
 - les données saisies dans le système d'information servant à déterminer les actifs et passifs relatifs aux contrats de locations, avec les documents contractuels sous-jacents ;
 - les critères pris en compte par la direction pour déterminer la durée effective de location retenue pour les contrats en tacite reconduction et les contrats comportant des options de résiliation et de renouvellement ;
 - les données utilisées pour la détermination des taux de financement avec les données de marché ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des goodwill, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles, droits d'utilisation et titres mis en équivalence

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, la valeur des goodwill, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles, droits d'utilisation et titres mis en équivalence s'élève à 5 556 M€.

Le Groupe JCDecaux réalise des tests de perte de valeur au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant :

- aux entités opérationnelles pour les actifs immobilisés corporels, incorporels, les droits d'utilisation et les titres mis en équivalence et ;
- au niveau de chaque regroupement d'UGT dont le périmètre est déterminé soit au croisement d'un secteur opérationnel et d'une zone géographique, soit sur des groupements d'UGT spécifiques (Secteur Aéroports, zones Pacifique, Royaume-Uni (hors aéroports), France « Roadside » et Etats-Unis « Roadside ») pour les goodwill.

Le Groupe JCDecaux décrit les modalités de ces tests de perte de valeur dans les notes 1.10 et 1.12 de l'annexe des comptes consolidés.

Ces tests de perte de valeur représentent un point clé de l'audit en raison de l'importance des actifs concernés dans les comptes consolidés et des estimations et des jugements nécessaires à leur évaluation. Ils intègrent, pour déterminer la valeur recouvrable, des données prévisionnelles propres à chaque secteur opérationnel. Ces données comportent la vision de la direction sur les perspectives de rentabilité et des hypothèses sur la détermination des flux de trésorerie et du taux d'actualisation, tel que cela est décrit dans la note 1.10 « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation et des goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

Notre réponse

Les diligences d'audit que nous avons mises en œuvre ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des processus et analyses conduites par la société JCDecaux SE pour réaliser ces évaluations ;
- Evaluer la conformité de la méthodologie mise en œuvre pour effectuer les tests de pertes de valeur avec la norme IAS 36 ;
- Réconcilier avec les comptes les valeurs nettes comptables des actifs faisant l'objet des tests de perte de valeur ;
- Vérifier par sondages l'exactitude arithmétique du modèle utilisé pour déterminer les valeurs d'utilité ;

- Analyser le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues par des entretiens avec la direction financière de votre Groupe et par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur ainsi que, le cas échéant, la performance historique des filiales concernées ;
- Evaluer le caractère raisonnable du taux d'actualisation, du taux de croissance long terme et du taux de renouvellement des contrats ;
- Recalculer les taux d'actualisation et les comparer aux calculs effectués par le Groupe ;
- Procéder à des analyses de sensibilité sur les principales hypothèses utilisées ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société JCDecaux SE par l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2024 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 10 mai 2006 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la vingtième année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 12 mars 2026

Francisco SANCHEZ

Associé

KPMG SA

Paris La Défense, le 12 mars 2026

Jacques PIERRE

Associé

Guillaume SALOMMEZ

Associé

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ

JCDecaux SE opère des activités de holding et de support à ses filiales en matière de fonctions centrales et de financement.

La société a remboursé un emprunt bancaire de 150 millions d'euros arrivé à échéance en avril 2025.

Les revenus de participation s'élèvent à 28,1 millions d'euros en 2025 contre 34,3 millions en 2024.

Les dépréciations sur titres et prêts aux filiales ont fait l'objet d'une reprise nette de 115,6 millions d'euros en 2025 reflétant l'amélioration de la situation des filiales de la zone Amériques.

2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions législatives réglementaires en vigueur et aux principes comptables généralement admis en France, en particulier le règlement 2014-03 du 8 septembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base. A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le Plan Comptable Général.

2.1. Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires 2025 s'élève à 120,9 millions d'euros contre 117,4 millions d'euros en 2024 et correspond essentiellement à des prestations facturées aux différentes filiales du Groupe :

- Prestations d'assistance et de conseil de nature fiscale, juridique et financière
- Prestations informatiques
- Études industrielles.

La hausse du chiffre d'affaires de 3,5 millions d'euros, soit +3,0 %, s'explique essentiellement par la hausse de 1,1 million d'euros des prestations de management fees, de 4,3 millions d'euros des prestations informatiques facturées aux filiales, compensé par une baisse de 2,3 millions d'euros des prestations d'études industrielles.

La production immobilisée s'élève à 13,2 millions d'euros contre 7,0 millions d'euros en 2024. Elle comprend les coûts de développement d'ERP réalisés au cours de l'exercice et portés en immobilisations incorporelles conformément au règlement ANC 2023-05 relatif aux solutions informatiques.

Le poste reprises sur amortissements, dépréciations et provisions s'établit à 5,2 millions d'euros reflétant le dénouement de litiges et l'évolution de la provision pour indemnités de fin de carrière.

Les autres produits s'élèvent à 61,4 millions d'euros contre 61,7 millions d'euros en 2024 et correspondent principalement aux redevances des incorporels (marques, brevets, savoir-faire et autres droits) facturées aux filiales pour 56,9 millions d'euros contre 58,2 millions d'euros en 2024 et aux gains de change sur créances et dettes commerciales pour 4,1 millions d'euros. La baisse des redevances des incorporels, assises sur la marge brute des filiales, est en phase avec l'activité des filiales observée en 2025.

Au total, les produits d'exploitation s'élèvent à 200,7 millions d'euros contre 186,3 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 7,7 %.

2.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 197,8 millions d'euros contre 205,2 millions d'euros en 2024, soit une baisse de 3,6 % (-7,4 millions d'euros).

Les autres achats et charges externes sont en baisse et s'établissent à 97,1 millions d'euros contre 102,3 millions d'euros en 2024 et se composent principalement :

- De la sous-traitance et maintenance principalement informatique pour 59,7 millions d'euros contre 57,9 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de 1,8 million d'euros
- D'honoraires pour 6,1 millions d'euros contre 9,0 millions d'euros en 2024
- De coûts administratifs et de management fees facturés par certaines filiales pour 11,1 millions d'euros contre 12,3 millions d'euros en 2024
- De frais de déplacements, missions, réceptions pour 3,9 millions d'euros en baisse de 1,5 millions d'euros
- De charges de location immobilière et charges locatives pour 6,4 millions d'euros en ligne avec 2024

Les impôts, taxes et versements assimilés s'élevant à 6,6 millions d'euros contre 7,5 millions d'euros en 2024.

Les frais de personnel s'élèvent à 77,4 millions d'euros contre 74,4 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de 3,0 millions d'euros.

Les dotations aux amortissements et provisions s'établissent à 10,7 millions d'euros contre 17,1 millions d'euros en 2024. La baisse provient essentiellement de la baisse des dotations aux provisions pour risques et charges et au reclassement, en 2025, dans le résultat financier des dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts conformément au règlement ANC 2022 -06.

Les autres charges s'élèvent à 6,0 millions d'euros et se composent essentiellement des pertes de change sur créances et dettes commerciales pour 4,8 millions d'euros.

2.3. Résultat financier

Le résultat financier est un produit de 144,4 millions d'euros contre un produit de 158,3 millions d'euros en 2024, soit une baisse de 13,9 millions d'euros.

Les produits de participation ont diminué de 6,2 millions d'euros pour s'établir à 28,1 millions d'euros en 2025. Ils correspondent principalement à la distribution opérée par la filiale JCDecaux Street Furniture Belgium pour 10,9 millions d'euros, par la filiale APG/SGA pour 6,2 millions d'euros et par la filiale Extime Média pour 4,0 millions d'euros.

Les revenus des prêts aux filiales, des comptes courants et autres produits financiers s'établissent à 108,0 millions d'euros en 2025 contre 154,6 millions d'euros en 2024.

Les charges d'intérêts et charges assimilées ont diminué de 37,2 millions d'euros pour s'établir à 104,7 millions d'euros.

Le résultat de change est une charge de 3,0 millions d'euros 2025 contre une charge de 3,2 millions d'euros en 2024.

Les reprises nettes des dotations pour dépréciation s'élèvent à 118,1 millions d'euros en 2025 contre des reprises nettes de 114,5 millions d'euros en 2024.

Les reprises de dépréciations (125,0 millions d'euros) correspondent principalement à la reprise de dépréciation des titres de la filiale JCDecaux Amériques Holding pour 121,6 millions d'euros.

Les dotations de dépréciations (6,9 millions d'euros) correspondent principalement à la dépréciation des créances rattachées à des participations de la filiale JCDecaux Israel (4,2 millions d'euros), à la dépréciation du prêt à la filiale JCDecaux Innovate (2,0 millions d'euros).

Les dotations aux amortissements correspondent aux dotations pour charges à répartir des frais d'émission d'emprunts (2,1 millions d'euros) constatées en résultat financier en 2025 conformément au règlement ANC 2022-06.

2.4. Résultat exceptionnel

En 2025, aucun évènement considéré comme majeur et inhabituel n'a été comptabilisé.

Pour rappel, le résultat exceptionnel 2024 était un produit de 30,5 millions d'euros relatif à la vente des titres APG/SGA.

2.5. Impôt sur les bénéfices

Un produit d'impôt a été constaté pour un montant net de 11,9 millions d'euros dont 12,9 millions d'euros de boni d'intégration fiscale, 0,5 million de crédit Impôt recherche, et une charge d'impôt de 1,5 millions d'euros au titre de Pilier 2.

2.6. Résultat net

L'exercice 2025 fait ressortir un bénéfice de 159,1 millions d'euros contre un bénéfice de 181,5 millions d'euros en 2024. Cette évolution s'explique principalement par la baisse du résultat financier et l'absence de produit exceptionnel alors que l'année 2024 avait bénéficié de la cession des titres APG/SGA.

3. DÉLAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

3.1. Délais de paiement clients

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement clients sont les suivantes :

ARTICLE D.441-6-2° : FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
NOMBRE DE FACTURES CONCERNÉES	390					959
Montant total des factures concernées en TTC	13 875 437,77	6 237 243,57	4 345 085,88	1 151 462,99	14 685 631,89	26 419 424,33
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	7,23%	3,25%	2,26%	0,60%	7,65%	13,76%
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES CRÉANCES LITIGIEUSES, AUX FACTURES À ÉTABLIR, AUX CLIENTS CRÉDITEURS ET AUX ÉCARTS DE CONVERSION DES CRÉANCES EN DEVICES						
Montant total des factures exclues			8 189 207,61			
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L.441-14 DU CODE DE COMMERCE)						
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : fin de mois 45 jours					
	Délais légaux : fin de mois 45 jours					

3.2. Délais de paiement fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement fournisseurs sont les suivantes :

ARTICLE D.441-6-1° : FACTURES RECUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
NOMBRE DE FACTURES CONCERNÉES	619					596
Montant total des factures concernées en TTC	12 718 363,06	8 399 269,66	231 103,13	299 560,32	269 589,53	9 199 522,64
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	10,81%	7,14%	0,20%	0,25%	0,23%	7,82%
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES AUX FACTURES À RECEVOIR, AUX FOURNISSEURS DÉBITEURS, AUX FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION ET AUX ÉCARTS DE CONVERSION RELATIFS AUX DETTES EN DEVISES.						
Montant total des factures exclues en €				12 743 420		
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L 441-14 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Fin de mois 45 jours					
	Délais légaux : Fin de mois 45 jours					

4. CHARGES NON DÉDUCTIBLES VISÉES À L'ARTICLE 223 QUATER DU CGI

Les charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, se sont élevées à 214 025 euros et ont généré une charge d'impôt estimée à 53 506 euros.

5. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET TENDANCE

En 2026, JCDecaux SE poursuivra son activité de holding du Groupe et de support aux filiales.

6. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2021	2022	2023	2024	2025
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social (en euros)	3 245 685	3 245 685	3 249 631	3 264 373	3 264 373
b) Nombre d'actions ordinaires	212 902 810	212 902 810	213 161 658	214 128 663	214 128 663
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (EN EUROS)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	81 383 599	99 570 654	111 232 886	117 352 676	120 869 392
b) Résultat avant impôts, participation et charges calculées (amort. et prov.)	-19 455 817	689 364	975 724 922	72 353 153	36 733 758
c) Impôts sur les bénéfices	-4 047 411	-3 053 327	-9 128 053	-11 620 905	-11 904 991
d) Participation des salariés					
e) Résultat après impôts, participation et charges calculées (amort. et prov.)	-18 399 420	229 050 975	807 685 023	181 516 272	159 133 668
f) Dividendes distribués	0	0	0	117 770 765	(1)
III - RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)					
a) Résultat après impôts et participation mais avant charges calculées	-0,07	0,02	4,62	0,39	0,23
b) Résultat après impôts, participation et charges calculées	-0,09	1,08	3,79	0,85	0,74
c) Dividende net attribué à chaque action	0	0	0	0,55	(1)
IV - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	500	528	575	606	603
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en euros)	34 282 720	41 721 375	48 292 519	51 782 152	53 757 099
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc ;...) (en euros)	16 015 858	18 495 304	20 675 438	22 611 386	23 670 895

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la proposition d'affectation du résultat 2025.

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

BILAN ACTIF

En millions d'euros

		2025			2024
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles		129,0	-97,4	31,6	25,4
Immobilisations corporelles		25,4	-19,6	5,8	7,1
Immobilisations financières	Participations	3 184,4	-120,7	3 063,7	2 941,4
	Créances rattachées à des participations	1 335,7	-55,1	1 280,6	1 256,8
	Autres titres immobilisés	16,1	0,0	16,1	2,4
	Prêts	307,8	-31,5	276,2	319,4
ACTIF IMMOBILISÉ		4 998,4	-324,4	4 674,1	4 552,6
Créances clients		48,5	-1,0	47,5	39,8
Autres créances		89,9	0,0	89,9	85,5
Charges constatées d'avance		13,6	0,0	13,6	17,8
Autres Titres		677,8	0,0	677,8	832,6
Instruments financiers à terme		0,3	0,0	0,3	3,7
Disponibilités		540,7	0,0	540,7	392,7
ACTIF CIRCULANT		1 370,9	-1,0	1 369,8	1 372,0
Frais d'émission des emprunts		5,9		5,9	5,1
Ecart de conversion actif		16,1		16,1	13,7
TOTAL GÉNÉRAL		6 391,3	-325,4	6 065,9	5 943,4

Les états financiers 2024 ont été modifiés dans le cadre de la première application du règlement ANC 2022-06 (cf. note 2.1.2).

BILAN PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
Capital Social	3,3	3,3
Primes d'émission, de fusion et d'apport	730,5	730,5
Réserves	1 123,2	1 059,4
Report à nouveau	0,1	0,0
Résultat de l'exercice	159,1	181,5
Provisions réglementées	0,0	0,0
CAPITAUX PROPRES	2 016,2	1 974,7
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	18,2	21,4
Autres emprunts obligataires	1 747,1	1 747,1
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	0,3	152,3
Emprunts et dettes financières divers	2 179,2	1 945,5
Instruments financiers à terme	1,8	1,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34,7	34,8
Dettes fiscales et sociales	38,3	33,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,3	0,5
Autres dettes	0,9	0,6
Produits constatés d'avance	17,7	11,2
DETTES	4 020,3	3 927,4
Ecart de conversion passif	11,2	19,8
TOTAL GÉNÉRAL	6 065,9	5 943,4

Les états financiers 2024 ont été modifiés dans le cadre de la première application du règlement ANC 2022-06 (cf. note 2.1.2).

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	120,9	117,4
Production immobilisée	13,2	7,0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5,2	0,2
Produits des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	0,0	0,0
Autres Produits	61,4	61,7
PRODUITS D'EXPLOITATION	200,7	186,3
Autres achats et charges externes	97,1	102,3
Impôts, taxes et versements assimilés	6,6	7,5
Salaires	53,8	51,8
Cotisations sociales	23,7	22,6
Dotations aux amortissements et provisions	10,7	17,2
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0,0	0,0
Autres charges	6,0	3,8
CHARGES D'EXPLOITATION	197,8	205,2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2,8	- 19,0
RÉSULTAT FINANCIER	144,4	158,3
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	147,2	139,4
Produits exceptionnels	0,0	91,9
Charges exceptionnelles	0,0	61,4
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0,0	30,5
Participation des salariés	0,0	0,0
Impôts sur les bénéfices (charge +/produit -)	-11,9	-11,6
RÉSULTAT NET	159,1	181,5

Les états financiers 2024 ont été modifiés dans le cadre de la première application du règlement ANC 2022-06 (cf. note 2.1.2).

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

1. Évènements significatifs de l'exercice	383
2. Principes, règles et méthodes comptables	383
3. Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	385
4. Immobilisations incorporelles	385
5. Immobilisations corporelles	386
6. Immobilisations financières	386
7. Autres titres, instruments financiers et disponibilités	387
8. Frais d'émission des emprunts	387
9. Échéances des créances et des dettes	387
10. Dettes financières	388
11. Comptes de régularisation	389
12. Capitaux propres	389
13. Provisions pour risques et charges	390
14. Situation fiscale latente	391
15. Résultat d'exploitation	391
16. Résultat financier	392
17. Produits et charges exceptionnels	392
18. Charges à payer et produits à recevoir	392
19. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	393
20. Engagements hors bilan, autres que les instruments financiers	393
21. Instruments financiers	394
22. Rémunération des dirigeants	394
23. Effectifs	394
24. Opérations réalisées avec des entreprises liées	395
25. Évènements postérieurs à la clôture	395
26. Tableau des filiales et participations au 31/12/2025	395
27. Comptes annuels 2024 arrêtés et publiés	396

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Les comptes annuels de la société JCDecaux SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Directoire le 27 février 2026 avec un chiffre d'affaires s'élevant à 120,9 millions d'euros, un résultat net de +159,1 millions d'euros et un total bilan de 6 065,9 millions d'euros.

1. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La société a remboursé un emprunt bancaire de 150 millions d'euros arrivé à échéance en avril 2025.

Les revenus de participation s'élèvent à 28,1 millions d'euros en 2025 contre 34,3 millions en 2024.

Les dépréciations sur titres et prêts aux filiales ont fait l'objet d'une reprise nette de 115,6 millions d'euros en 2025 reflétant l'amélioration de la situation des filiales de la zone Amériques.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

2.1.1. Principes et règles comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et aux principes comptables généralement admis en France, en particulier le règlement 2014-03 du 8 septembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation

- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables (voir 2.1.2)

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est faite selon la méthode des coûts historiques. Les règles et méthodes comptables sont comparables à l'exercice 2024.

2.1.2. Application du règlement ANC 2022-06 - modernisation des états financiers

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le Plan Comptable Général.

Ce règlement, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter de 2025, constitue un changement de méthode comptable s'imposant à la société.

En conséquence, les états financiers de l'exercice 2025 sont présentés selon les nouvelles dispositions du règlement. Les principales modifications induites portent sur : la définition du résultat exceptionnel, désormais limitée aux seuls éléments directement liés à des événements majeurs et inhabituels (les opérations courantes étant enregistrées en résultat d'exploitation ou financier) ; la suppression de la technique des transferts de charges ; et l'adoption de nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat harmonisés définis par l'ANC, impliquant quelques reclassements de postes pour mise en conformité.

Conformément aux dispositions de ce règlement, l'application est prospective à compter du 1er janvier 2025 sans reprise des comptes comparatifs antérieurs ni sur les valeurs d'ouverture au 1er janvier 2025.

Les comptes 2024, tels qu'ils avaient été établis selon l'ancien référentiel ont été repris dans le présent document (cf. Note 27 : Comptes annuels 2024 arrêtés et publiés).

L'adoption du règlement 2022-06 modifie essentiellement la présentation du compte de résultat 2025. Aucun effet sur le résultat net ni sur les capitaux propres n'est à constater du fait de ce changement, hormis des reclassements internes. Notamment, les dotations aux amortissements des frais d'émission d'emprunt, précédemment présentées dans la ligne "Dotations aux amortissements et provisions" du résultat d'exploitation sont désormais, à compter de 2025, incluses dans le résultat financier.

2.2. Principales méthodes utilisées

2.2.1. Actif immobilisé

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition conformément aux règles comptables. Il n'y a pas eu de modification dans les méthodes d'évaluation.

2.2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de solutions informatiques.

Conformément au règlement ANC n°2023-05 relatif aux solutions informatiques, la société immobilise en tant que solutions informatiques, l'ensemble des dépenses (notamment les coûts de développements d'ERP) qui répondent aux critères d'inscription à l'actif prévus par le Plan comptable général, tandis que les dépenses ne remplissant pas ces critères (phases amont de projet, maintenance, assistance, formation...) demeurent comptabilisées en charges.

Les solutions informatiques activées sont amorties sur leur durée probable d'utilisation (3, 5 ou 10 ans).

Les autres frais de recherche et de développement encourus au cours de l'exercice sont comptabilisés en charges

2.2.1.2. Immobilisations corporelles

Les modes et durées d'amortissements retenus sont les suivants

- Installations techniques, matériel et outillage
 - › linéaire 5 ans à 10 ans
- Matériel de transport
 - › linéaire 4 ans
- Matériel de bureau et informatique et autres immobilisations
 - › linéaire 3 ans, 5 ans ou 10 ans.

2.2.1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition par la société et sont dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur coût d'acquisition.

La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de cession des titres de participation et leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base des flux de trésorerie attendus actualisés ou sur la base des multiples d'EBITDA ou de chiffre d'affaires observés sur des transactions récentes comparables ou des acteurs cotés du secteur le cas échéant, diminués de l'endettement net. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base de business plans établis à partir des données budgétaires pour la première année consécutive à la clôture des comptes puis sur la base d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives futures attendues. L'horizon des prévisions diffère ainsi selon le secteur d'activité de la filiale concernée :

- Dans le Mobilier Urbain et le Transport, les flux futurs de trésorerie sont calculés sur la durée restante du contrat avec prise en compte d'une probabilité de renouvellement à l'échéance, le business plan étant réalisé sur la durée du contrat, généralement comprise entre 5 ans et 20 ans, avec un maximum de 25 ans pour la durée la plus longue
- Pour l'Affichage, ils sont calculés sur une période de 5 ans avec une projection à l'infini sur la base d'un taux de croissance de 2 % par an pour les pays Européens, dont les marchés nous apparaissent matures, et de 3 % pour les autres pays, où l'affichage grand format nous semble bénéficier de conditions de marché plus favorables
- Pour l'UGT Roadside France, l'UGT Etats-Unis Roadside et l'UGT Royaume-Uni non-aéroport, les flux futurs de trésorerie sont calculés sur la base de la durée restante des contrats avec prise en compte d'une probabilité de renouvellement à l'échéance et d'une projection à l'infini sur la base d'un taux de croissance de respectivement 2% et 3% par an, avec application d'une décote correspondant à l'hypothèse de renouvellement des contrats; Pour l'UGT Roadside France, le principe général est de considérer que le nombre très important de contrats de mobilier urbain, ainsi que leur caractère fortement atomisé, dilue dans le temps le risque individuel de non-renouvellement. Cette diversification contractuelle justifie la prise en compte d'une valeur terminale, avec une probabilité de renouvellement appliquée à la fois à l'échéance moyenne des contrats de mobilier urbain et à la valeur terminale. Pour les UGT États-Unis Roadside et Royaume-Uni non-aéroport, le portefeuille de contrats, bien que moins atomisé qu'en France, justifie l'adoption d'une méthode similaire.
- Pour l'UGT Pacifique, ils sont calculés sur une période de 5 ans avec une projection à l'infini sur la base d'un taux de croissance de 3 % par an.

Les créances rattachées à des participations et les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. À chaque clôture annuelle, ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation en prenant en compte les titres si les flux de trésorerie attendus actualisés, diminués de l'endettement net, sont négatifs.

Lors des cessions des titres de participations ou de remboursement des autres immobilisations financières, il est fait application de la méthode FIFO.

2.2.2. Actif circulant

2.2.2.1. Créances

Les créances litigieuses, contentieuses ou douteuses de par leur antériorité, font l'objet de dépréciations en fonction du risque de non-recouvrement.

2.2.2.2. Gestion centralisée de la trésorerie et des besoins de financement du Groupe

La société gère de façon centralisée la trésorerie et les besoins de financement du groupe. À ce titre, sont présents à l'actif des comptes sociaux :

- Des créances rattachées aux participations et prêts en immobilisations financières pour les financements de filiales à long terme
- Des comptes courants de trésorerie débiteurs ainsi que des comptes courants de cash-pooling débiteurs en autres créances.

Les comptes courants de trésorerie créditeurs sont classés quant à eux en emprunts et dettes financières divers au passif.

2.2.2.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée.

2.2.2.4. Charges constatées d'avance

Conformément à la règle d'indépendance des exercices, les charges se rapportant aux exercices 2026 et ultérieurs sont enregistrées dans ce compte.

2.2.3. Passif

2.2.3.1. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face à des obligations légales ou implicites, résultant d'événements passés existant à la date de la clôture et pour lesquels une sortie de ressources est probable.

2.2.3.2. Provisions pour indemnités de fin de carrière et avantages assimilés

Les engagements de JCDecaux SE résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Conformément à la recommandation ANC N°2013-02, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement et en totalité par résultat lors de l'exercice de leur survenance. Le coût normal et le coût des services passés sont reconnus en résultat.

2.2.3.3. Produits constatés d'avance

Conformément à la règle de l'indépendance des exercices, les produits se rapportant aux exercices 2026 et ultérieurs sont enregistrés dans ce compte.

2.2.4. Opérations en devises et instruments financiers

JCDecaux SE utilise des instruments financiers principalement à des fins de couverture contre le risque de change.

Les couvertures de risque de change visent à prémunir l'entreprise contre les effets de fluctuation des devises. Les instruments utilisés sont principalement des achats, ventes à terme de devises et swaps de change.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de change de fin d'exercice (cours de clôture). La différence éventuelle résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en compte d'écarts de conversion.

Pour les éléments couverts, un instrument financier est valorisé au bilan pour sa juste valeur en contrepartie de comptes d'écarts de conversion. Le résultat de change réalisé sur le dénouement d'instruments financiers dont le sous-jacent est toujours présent au bilan est « différé » en résultat par des produits constatés d'avance ou des charges constatées d'avance.

Pour les éléments non couverts, les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour perte de change.

2.2.5. Impôts sur les bénéfices

La société a opté pour le régime fiscal des groupes. Les filiales françaises, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, comptabilisent dans leurs comptes une charge d'impôt sur la base de leurs résultats fiscaux propres.

JCDecaux SE, en tant que tête d'intégration, comptabilise en produit d'impôt d'intégration fiscale la différence entre la somme des impôts des filiales et l'impôt dû au titre du résultat d'ensemble. En cas de sortie d'une des filiales du groupe fiscal, les parties se rapprocheront pour en examiner les conséquences.

2.2.6. Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche, acquis au titre des dépenses de recherche de l'année précédente, est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les sociétés.

3. INFORMATIONS SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- Bien que publiant elle-même des comptes consolidés, les comptes annuels sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société suivante :

JCDecaux Holding
SIREN 319 267 134
17, Rue Soyier
92200 Neuilly sur Seine

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de solutions informatiques.

Conformément au règlement ANC n°2023-05 relatif aux solutions informatiques, la société immobilise en tant que solutions informatiques, l'ensemble des dépenses (notamment les coûts de développements d'ERP) qui répondent aux critères d'inscription à l'actif prévus par le Plan comptable général, tandis que les dépenses ne remplissant pas ces critères (phases amont de projet, maintenance, assistance, formation...) demeurent comptabilisées en charges.

VALEURS BRUTES

<i>En millions d'euros</i>	VALEURS AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2025
Brevets, licences et solutions informatiques	112,3	8,9	2,7	118,5
Immo. incorporelles en cours	6,2	12,2	7,9	10,5
TOTAL	118,5	21,1	10,5	129,0

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

<i>En millions d'euros</i>	DURÉE D'UTILISATION	MODE D'AMORTISSEMENT	VALEURS AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2025
Brevets, licences et solutions informatiques	3 ans / 5 ans / 10 ans	Linéaire	-93,0	-7,1	-2,7	-97,4
TOTAL			-93,0	-7,1	-2,7	-97,4

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEURS BRUTES

<i>En millions d'euros</i>	VALEURS AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2025
Installations, matériel et outillage	17,0	0,3	0,1	17,2
Matériel de transport	0,1	0,0	0,0	0,1
Matériel de bureau et informatique et autres immobilisations	7,9	0,1	0,0	8,0
En-cours	0,1	0,1	0,0	0,1
TOTAL	25,1	0,4	0,1	25,4

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

<i>En millions d'euros</i>	DURÉE D'UTILISATION	MODE D'AMORTISSEMENT	VALEURS AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2025
Installations, matériel et outillage	5 ans à 10 ans	Linéaire	-10,9	-1,2	-0,1	-12,0
Matériel de transport	4 ans	Linéaire	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1
Matériel de bureau et informatique et autres immobilisations	3 ans / 5 ans / 10 ans	Linéaire	-7,1	-0,4	-0,0	-7,5
TOTAL			-18,1	-1,7	-0,1	-19,6

6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>En millions d'euros</i>	VALEURS AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2025
Participations	3 183,4	1,0	0,0	3 184,4
Créances rattachées à des participations	1 307,7	120,8	92,8	1 335,7
Autres titres immobilisés	2,4	71,0	57,3	16,1
Prêts	349,4	154,0	195,6	307,8
VALEURS BRUTES	4 843,0	346,8	345,7	4 844,0
Dépréciations des participations	-242,0	-0,6	-121,9	-120,7
Dépréciations des créances rattachées à des participations	-50,9	-4,2	0,0	-55,1
Dépréciations des prêts	-30,0	-2,1	-0,5	-31,5
DÉPRÉCIATIONS	-322,9	-6,8	-122,4	-207,3
VALEURS NETTES	4 520,1	340,0	223,4	4 636,7

La valeur brute des participations augmente de 1 million d'euros du fait de l'augmentation de capital de JCDecaux AdTech.

La valeur brute des créances rattachées à des participations et des prêts présente une variation nette de -13,7 millions d'euros qui s'explique principalement par les variations suivantes :

- JCDecaux Asie Holding pour +56,4 millions d'euros
- JCDecaux Amériques Holding pour -24,6 millions d'euros
- JCDecaux North America pour -31,0 millions d'euros
- JCDecaux Do Brasil pour +27,8 millions d'euros au titre d'un nouveau financement
- MC Decaux pour -6,8 millions d'euros
- JCDecaux Latam pour +12,1 millions d'euros
- JCDecaux Australia Holding pour -44,3 millions d'euros.

La dépréciation des participations présente une variation nette de -121,3 millions d'euros qui s'explique principalement par :

- JCDecaux Amériques Holding : reprise pour 121,6 millions d'euros
- JCDecaux Afrique Holding : dotation pour 0,6 million d'euros.

La dépréciation des créances rattachées et des prêts présente une variation nette de +5,7 millions d'euros qui s'explique principalement par :

- JCDecaux Israel : dotation pour 4,2 millions d'euros
- JCDecaux Innovate : dotation pour 2,0 millions d'euros
- JCDecaux Nigeria : reprise pour 0,5 million d'euros.

Les actions propres détenues par JCDecaux SE figurent dans le poste Autres titres immobilisés. Au 31 décembre 2025, JCDecaux SE détient 1 088 675 actions propres pour une valeur de 16,1 millions d'euros :

- 104 818 actions pour une valeur de 1,6 million d'euros dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en mai 2019 (au cours de l'exercice 2025, 3 693 267 actions ont été achetées pour une valeur 56,5 millions d'euros et 3 749 518 actions ont été vendues pour un montant de 57,6 millions d'euros dégageant un boni de cession de 0,3 million d'euros)
- 873 491 actions pour une valeur de 12,9 millions d'euros acquises en août 2025 dans le cadre d'un achat d'un bloc d'actions
- 110 366 actions pour une valeur de 1,6 million d'euros acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions pour un montant maximum de 1 500 000 actions.

7. AUTRES TITRES, INSTRUMENTS FINANCIERS ET DISPONIBILITÉS

En millions d'euros	2025	2024
Contrat de capitalisation	50,1	48,9
Valeur mobilière de placement	627,8	783,7
AUTRES TITRES	677,8	832,6

En millions d'euros	2025	2024
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	0,3	3,7

En millions d'euros	2025	2024
Dépôts à terme	500,0	350,0
Banque	40,7	42,7
DISPONIBILITES	540,7	392,7

8. FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS

En millions d'euros	2025	2024
Frais d'émission des emprunts	5,9	5,1
TOTAL	5,9	5,1

Les frais d'émission des emprunts sont relatifs :

- À l'émission en avril 2020 d'un emprunt obligataire de 599,9 millions d'euros (y compris abondement de 99,9 millions d'euros réalisé en octobre 2020), échéance avril 2028
- À l'émission en février 2022 d'un emprunt obligataire de 500,0 millions d'euros, échéance février 2030
- À l'émission en janvier 2023 d'un emprunt obligataire de 600,0 millions d'euros, échéance janvier 2029.
- À la mise en place en avril 2025 d'une ligne de crédit revolving confirmée, échéance avril 2030.

Ces frais sont amortis sur la durée respective de chaque emprunt.

9. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

En millions d'euros	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCE À UN AN AU PLUS	ÉCHÉANCE À PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 643,5	4,6	1 638,9
Créances de l'actif circulant	138,3	137,3	1,0
Charges constatées d'avance	13,6	13,6	0,0
TOTAL	1 795,4	155,5	1 639,9

En millions d'euros	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCE À UN AN AU PLUS	ÉCHÉANCE À PLUS D'UN AN ET CINQ ANS AU PLUS	ÉCHÉANCE À PLUS DE CINQ ANS
Emprunts et dettes assimilées	3 926,6	544,7	3 381,8	0,0
Instruments financiers à terme	1,8	1,8	0,0	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	34,7	34,7	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	38,3	38,3	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,3	0,3	0,0	0,0
Autres dettes	0,9	0,9	0,0	0,0
Produits constatés d'avance	17,7	17,7	0,0	0,0
TOTAL	4 020,3	638,4	3 381,8	0,0

Les montants indiqués en créances incluent les créances rattachées à des participations, les prêts, les autres immobilisations financières ainsi que les créances sur les clients, les autres créances y compris les comptes courants débiteurs de cash-pooling vis-à-vis des filiales du groupe et les charges constatées d'avance.

Les montants indiqués en dettes incluent les dettes obligataires, bancaires et autres dettes financières vis-à-vis des filiales y compris les comptes courants créditeurs de cash-pooling ainsi que les dettes fournisseurs, les autres dettes et les produits constatés d'avance.

10. DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières de JCDecaux SE vis-à-vis d'entités qui ne sont pas ses filiales directes ou indirectes sont principalement constituées d'emprunts obligataires pour un total de 1 699,9 millions d'euros :

- 599,9 millions d'euros à échéance avril 2028
- 500,0 millions d'euros à échéance février 2030
- 600,0 millions d'euros à échéance janvier 2029

Au 31 décembre 2025, JCDecaux SE dispose également d'une ligne de crédit revolving confirmée non tirée d'échéance avril 2030 (avec deux extensions possibles d'un an) pour un montant de 825 millions d'euros, comprenant une sous-limite d'un montant maximum de 100 millions d'euros afin de pouvoir réaliser des tirages courts le jour même (swingline). Cette ligne de crédit revolving mise en place en avril 2025 remplace la précédente ligne de crédit revolving du même montant d'échéance juin 2026.

Cette ligne impose le respect d'un covenant (dette financière nette / marge opérationnelle strictement inférieur à 3,5) en cas de notations financières inférieures à Baa3 (Moody's) et BBB- (Standard and Poor's), ce qui n'est pas le cas au 31 décembre 2025, le covenant n'est donc pas actif. Ce covenant cessera d'exister en cas d'amélioration de la notation financière à Baa2 (Moody's) ou à BBB (Standard and Poor's).

JCDecaux SE est notée « Baa3 » perspective stable par Moody's et « BBB- » perspective stable par Standard and Poor's (la dernière mise à jour de Moody's datant du 1^{er} décembre 2025, et celle de Standard and Poor's du 4 juin 2025).

La dette nette se décompose comme suit :

En millions d'euros	2025			2024		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emprunts obligataires	47,2	1 699,9	1 747,1	47,2	1 699,9	1 747,1
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	0,3	0,0	0,3	152,3	0,0	152,3
Emprunts groupes	0,0	1 681,9	1 681,9	0,0	1 424,7	1 424,7
Billets de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte courant de Cash Pooling	497,3	0,0	497,3	520,8	0,0	520,8
DETTE FINANCIÈRE HORS INSTRUMENTS FINANCIER À TERME	544,7	3 381,8	3 926,6	720,2	3 124,6	3 844,8
Créances rattachées à des participations	4,1	1 276,5	1 280,6	4,0	1 252,8	1 256,8
Prêts	0,0	276,2	276,2	0,0	319,4	319,4
Compte courant de Cash Pooling	59,8	0,0	59,8	70,0	0,0	70,0
ACTIF FINANCIER	63,9	1 552,8	1 616,6	74,0	1 572,3	1 646,3
Instruments financiers dérivés actifs	0,3	0,0	0,3	3,7	0,0	3,7
Instruments financiers dérivés passifs	1,8	0,0	1,8	1,7	0,0	1,7
INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE	-1,5	0,0	-1,5	2,0	0,0	2,0
Autres titres	677,8	0,0	677,8	832,6	0,0	832,6
Disponibilités	540,7	0,0	540,7	392,7	0,0	392,7
Concours bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TRÉSORERIE NETTE	1 218,5	0,0	1 218,5	1 225,3	0,0	1 225,3
DETTE NETTE	-736,2	1 829,0	1 092,9	-581,0	1 552,3	971,3

11. COMPTES DE RÉGULARISATION

En millions d'euros	2025	2024
Couvertures de change	4,0	8,1
Intérêts financiers sur emprunt obligataire	3,4	4,3
Divers	6,3	5,4
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	13,6	17,8
Couvertures de change	15,8	8,4
Intérêts financiers sur emprunt obligataire	2,0	2,8
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	17,7	11,2

Les charges ou produits constatés d'avance sur couvertures de change correspondent aux résultats de change réalisés sur des dérivés venant en couverture de sous-jacents toujours au bilan.

Les intérêts financiers comptabilisés en charges ou produits constatés d'avance correspondent aux intérêts payés ou perçus d'avance sur emprunts et étalés sur la durée de l'emprunt.

Les autres charges constatées d'avance correspondent essentiellement à des contrats de maintenance informatique.

12. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En millions d'euros	01/01/2025	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024	VARIATIONS 2025	31/12/2025
Capital	3,3	0,0	0,0	3,3
Primes d'émission	327,4	0,0	0,0	327,4
Primes de fusion	159,1	0,0	0,0	159,1
Primes d'apports	244,0	0,0	0,0	244,0
Réserve légale	0,3	0,0	0,0	0,3
Autres réserves	1 059,2	63,7	0,0	1 122,9
Report à Nouveau	0,0	0,1	0,0	0,1
Résultat de l'exercice	181,5	-63,8	41,5	159,1
SITUATION NETTE	1 974,8	0,0	41,5	2 016,2
Provisions réglementées	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 974,8	0,0	41,5	2 016,2

L'affectation du résultat de l'exercice 2024 résulte des résolutions de l'Assemblée générale du 14 mai 2025, un dividende de 117,7 millions d'euros a été distribué.

Au 31 décembre 2025, le capital social de 3 264 372,84 euros est composé de 214 128 663 actions de même catégorie et entièrement libérées, soit un montant nominal par action de 0,015 euros.

Le capital social de la société est détenu à hauteur de 65,44 % (soit 140 130 933 actions) par la société JCDecaux Holding.

JCDecaux SE a accordé des plans d'actions gratuites en 2024 et en 2025 soumis à des conditions de présence et de performance :

	PLAN 2025 BIS	PLAN 2025	PLAN 2024
Date d'attribution	18/07/2025	12/05/2025	15/11/2024
Nombre de bénéficiaires	1	2	353
Nombre d'actions gratuites	8 203	18 201	1 676 838
Taux sans risque (en %)	2,15	2,05	2,45
Taux de distribution du dividende (en %) ⁽¹⁾	4,23	4,17	1,82
Juste valeur des actions gratuites ⁽²⁾	14,05 €	14,16 €	13,77 €

(1) Consensus des analystes financiers sur les dividendes futurs (source Bloomberg).

(2) Cette juste valeur unitaire ne tient pas compte de l'effet de « turnover »

A la clôture de l'exercice 2025, le nombre d'actions gratuites potentiel s'élève à 1 617 370 actions, après 85 872 actions annulées au titre du plan 2024 (dont 74 692 actions sur la période et 11 180 actions en 2024).

Les Plans d'attribution d'actions prévoyant que l'attribution des actions puisse se faire par émission, seule la contribution patronale a été provisionnée suivant un profil qui reflète les modalités d'acquisition des actions gratuites.

13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	VALEURS AU 01/01/2025	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	VALEURS AU 31/12/2025
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pertes de change	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Autres	5,5	0,5	1,0	3,0	2,0
PROVISIONS POUR CHARGES					
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages à long terme	15,9	1,4	1,0	0,3	16,1
TOTAL	21,4	2,0	1,9	3,3	18,2

Les engagements à prestations définies de JCDecaux SE vis-à-vis du personnel sont constitués des indemnités conventionnelles de départs en retraite et des médailles du travail.

Les provisions sont calculées avec les hypothèses suivantes :

AU 31 DÉCEMBRE	2025
Taux d'actualisation	3,75%
Taux de revalorisation des salaires	3,52%
Duration	11,5

Le taux d'actualisation est déterminé par référence au rendement des obligations émises par des entreprises de premier rang à la date de l'évaluation et dont l'échéance correspond à la durée des engagements à actualiser.

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme s'analysent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES ENGAGEMENTS	TOTAL
ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE			
Ouverture	15,6	0,3	15,9
Coût des services rendus	0,9	0,0	1,0
Charges d'intérêt	0,5	0,0	0,5
Impact des acq. / cession sur la dette	0,0	0,0	0,0
Profits ou pertes actuariels	- 0,3	0,0	- 0,3
Prestations payées	- 1,0	0,0	- 1,0
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	15,8	0,3	16,1

Après analyse des risques, JCDecaux SE n'a pas jugé nécessaire de constater de provision sur certains risques relatifs à des procédures en cours sur des litiges en matière de concurrence, des litiges ou des risques de nature fiscale ou relatifs à des modalités de mise en oeuvre ou d'attribution de contrats.

Concernant les passifs éventuels, il est à noter que le 12 avril 2022, le Groupe a reçu de l'Autorité de la concurrence une « Notification de griefs relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la publicité extérieure en France » et a présenté ses observations dans le délai de deux mois imparti. Après analyse, cette dernière produira un rapport que le Groupe aura de nouveau deux mois pour commenter avant que le Collège de l'Autorité de la Concurrence ne soit saisi mais, à ce jour, l'Autorité de la Concurrence n'a toujours pas produit ce rapport du fait du contentieux qui nous oppose par ailleurs.

En effet, en parallèle de la procédure sur le fond, un contentieux est né relativement au déclassé d'informations extrêmement confidentielles de JCDecaux auquel l'Autorité de la Concurrence a procédé de façon inappropriée. Ce contentieux a donné lieu depuis avril 2022 à diverses procédures devant les tribunaux judiciaires et administratifs allant jusqu'à la saisine, par le Conseil d'Etat, du Tribunal des Conflits. Depuis mai 2022 toutes les décisions prises par la Cour d'appel ou la Cour de Cassation ont été favorables à JCDecaux. A date, notamment, une instance est toujours en cours devant la Cour de cassation qui doit se prononcer sur un pourvoi de l'Autorité de la Concurrence dont il était possible qu'on connaisse le résultat sur le second semestre 2025 mais que nous ne connaissons toujours pas à date. Quoi qu'il en soit, sur le fond, le Groupe continuera à coopérer avec l'Autorité de la Concurrence et à lui fournir toutes les explications nécessaires pour dissiper ses interrogations mais il considère le grief infondé et n'a donc pas considéré opportun de constituer une provision.

14. SITUATION FISCALE LATENTE

Allègement (+) et accroissement (-) de la dette future d'impôt

En millions d'euros	2025	2024
Provision pour engagements de retraite	15,8	15,6
Autres provisions et divers	0,2	2,6
Provisions pour dépréciations des prêts et autres créances	87,4	84,2
Gain/perte latente de change	7,0	6,4
TOTAL	110,4	108,8

15. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

15.1. Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2025	2024
France	47,5	50,1
Export	73,4	67,3
TOTAL	120,9	117,4

Le chiffre d'affaires correspond aux prestations d'assistance et de conseil dans les domaines administratif, technique, informatique, juridique, immobilier, social et industriel destinées aux différentes filiales du Groupe JCDecaux.

15.2. Autres produits d'exploitation

En millions d'euros	2025	2024
Production immobilisée	13,2	7,0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5,2	0,2
Autres produits	61,4	61,7
TOTAL	79,8	68,9

La production immobilisée correspond aux frais engagés pour le développement de solutions informatiques portés en immobilisations incorporelles.

Les autres produits concernent principalement les redevances des incorporels (marques, brevets, savoir-faire et autres droits) facturées aux filiales et les gains de change sur créances et dettes commerciales.

15.3. Charges d'exploitation

En millions d'euros	2025	2024
Autres achats et charges externes	97,1	102,3
Impôts, taxes et versements assimilés	6,6	7,5
Salaires	53,8	51,8
Cotisations sociales	23,7	22,6
Dotations aux amortissements et provisions (1)	10,7	17,2
Autres charges	6,0	3,8
TOTAL	197,8	205,2

Les autres achats et charges externes se composent principalement de charges de sous-traitance et maintenance informatique, d'honoraires de conseils, fiscaux et juridiques pour le Groupe, de coûts administratifs et de management fees facturés par des filiales.

Les autres charges correspondent essentiellement aux pertes de change sur créances et dettes commerciales.

(1) Les dotations aux amortissements des frais d'émission d'emprunt de l'exercice 2025 sont comptabilisées dans les dotations financières aux amortissements et provisions pour être conforme au nouveau règlement ANC 2022-06.

16. RÉSULTAT FINANCIER

En millions d'euros	2025	2024
Produits de participations	28,1	34,3
Revenus des autres créances et autres produits financiers	108,0	154,6
Charges d'intérêts et charges assimilées	-104,7	-141,9
Gains/Pertes de change nets	-3,0	-3,2
Reprises financières sur dépréciations et provisions	125,0	140,1
Dotations financières aux amortissement et provisions	-6,9	-25,6
Dotations aux amortissements des frais d'émission d'emprunt (1)	-2,1	0,0
RÉSULTAT FINANCIER	144,4	158,3

(1) Les dotations aux amortissements des frais d'émission d'emprunt de l'exercice 2025 sont comptabilisées dans les dotations financières aux amortissements et provisions pour être conforme au nouveau règlement AN 2022-06.

Les produits de participation correspondent principalement à la distribution opérée par la filiale JCDecaux Street Furniture Belgium pour 10,9 millions d'euros, par la filiale APG/SGA pour 6,2 millions d'euros et par la filiale Extime Média pour 4,0 millions d'euros (voir Note 26).

Les revenus des prêts aux filiales, des comptes courants et autres produits financiers s'établissent à 108,0 millions d'euros contre 154,6 millions d'euros en 2024.

Les charges d'intérêts et autres charges assimilées ont diminué de 37,2 millions d'euros pour s'établir à 104,7 millions d'euros.

Les reprises sur provisions concernent les titres de participation pour 121,9 millions d'euros et les créances rattachées aux participations pour 0,5 million d'euros (voir Note 6) ainsi que les comptes courants pour 2,6 millions d'euros.

Les dotations financières aux amortissements et provisions correspondent principalement à la dépréciation des créances rattachées aux participations pour 6,2 millions d'euros (voir Note 6).

17. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

En 2025, aucun évènement considéré comme majeur et inhabituel n'a été comptabilisé.

Pour rappel, le résultat exceptionnel 2024 comprenait un produit net de 30,5 millions d'euros relatif à la vente de titres de participation.

18. CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

En millions d'euros	2025	2024
CHARGES À PAYER		
DETTES FINANCIÈRES		
Autres emprunts obligataires	47,2	47,2
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,0	12,4
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12,9	14,3
Dettes fiscales et sociales	20,8	19,7
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,0	0,2
Autres dettes	0,3	0,2

En millions d'euros	2025	2024
PRODUITS À RECEVOIR		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Créances rattachées à des participations	4,1	18,4
Prêts	0,5	5,2
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	8,6	8,6
AUTRES CRÉANCES	0,1	0,3
DISPONIBILITÉS	12,1	6,6

19. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>En millions d'euros</i>	RESULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	RESULTAT APRÈS IMPÔTS
Résultat courant	147,2	0,5	147,7
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	0,0
Boni d'intégration fiscale	0,0	12,9	12,9
Impôt Pilier 2	0,0	-1,5	-1,5
Résultat net	147,2	11,9	159,1

(Impôts sur les bénéfices (charge - / produit +))

Les règles Pilier 2 relatives à l'instauration d'un impôt minimum à la charge des multinationales, ont été adoptées par une directive de l'Union Européenne applicable depuis le 1er janvier 2024, sa transposition en France a été réalisée via la loi de finances pour 2024 votée fin décembre 2023. Le Groupe a procédé à l'évaluation de sa charge d'impôt complémentaire, à ce titre une charge d'impôt de 1,5 million d'euros a été comptabilisée en 2025 dans les comptes sociaux de JCDecaux SE.

20. ENGAGEMENTS HORS BILAN, AUTRES QUE LES INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Garantie de marchés	114,1	117,3
Autres garanties	330,1	350,8
Engagements sur titres	0,0	0,0
Baux immobiliers	9,3	13,8
Contrat leasing véhicules	0,5	0,7
TOTAL	453,9	482,5
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements sur titres	0,0	0,0
Ligne de crédit disponible	825,0	825,0
TOTAL	825,0	825,0

Les garanties de marchés correspondent aux garanties par lesquelles la société garantit, directement ou en contre-garantie, la bonne exécution des contrats de ses filiales.

Le poste « Autres garanties » comprend les garanties émises pour le paiement de loyers, dettes financières, de certaines de ses filiales ou les contre-garanties en faveur des banques dans le cadre de lignes de cautions accordées à ses filiales. À noter que le montant des garanties sur dettes financières (lignes de crédit et découverts bancaires) et sur lignes de garanties bancaires correspond au montant effectivement utilisé à la date de clôture.

Dans le cadre de conventions d'actionnaires, JCDecaux SE peut accorder ou se voir accorder des options d'achat (calls) en cas de non-respect de clauses contractuelles. Dans le cadre des partenariats signés, JCDecaux SE et ses partenaires bénéficient de droits de préemption et parfois de droits d'emption, de droits de suite ou d'entraînement, que JCDecaux SE ne considère pas comme des engagements donnés ou reçus. Par ailleurs, JCDecaux SE ne mentionne pas les engagements soumis à des conditions d'exercice qui limitent leur probabilité d'occurrence.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

JCDecaux SE utilise des instruments financiers à des fins de couverture contre le risque de change. L'exposition de JCDecaux SE au risque de change provient notamment de l'activité avec ses filiales à l'étranger. Elle est principalement liée :

- Aux opérations financières : refinancement et recyclage de la trésorerie des filiales étrangères, couverts principalement par des swaps de change à court terme
- Aux opérations commerciales.

Au 31 décembre 2025, les opérations contractées par la société sont les suivantes :

(En millions d'euros)	ACTIFS FINANCIERS ET COMMERCIAUX	PASSIFS FINANCIERS ET COMMERCIAUX	ACTIFS/PASSIFS	HORS BILAN (1)	DIFFERENTIEL
AED	4,7	88,9	-84,2	85,3	1,1
AUD	84,0	0,1	83,9	-83,1	0,8
BHD	0,9	0,0	0,9	-0,8	0,1
BRL	30,9	0,1	30,8	-30,3	0,5
CLP	3,2	0,0	3,2	-3,1	0,1
COP	0,3	0,0	0,3	-0,3	0,0
CNY	4,1	0,1	4,0	-0,8	3,2
DKK	0,2	1,9	-1,7	0,0	-1,7
GBP	15,9	36,1	-20,2	18,8	-1,4
HKD	43,9	0,0	43,9	-43,7	0,2
ILS	62,4	0,0	62,4	0,0	62,4
JPY	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3
MXN	2,7	0,0	2,7	-2,5	0,2
OMR	0,2	4,2	-4,0	4,0	0,0
PEN	4,6	0,0	4,6	-4,5	0,1
PLN	0,0	5,0	-5,0	5,0	0,0
QAR	0,3	0,0	0,3	-0,3	0,0
SAR	0,2	23,7	-23,5	23,7	0,2
SEK	1,7	0,0	1,7	-1,6	0,1
SGD	0,2	0,6	-0,4	0,1	-0,3
USD	91,2	1,8	89,4	-84,1	5,3
ZAR	9,3	0,0	9,3	-8,8	0,5
Autres	3,2	2,1	1,1	0,0	1,1
TOTAL	364,4	164,6	199,8	-127,0	72,8

(1) Achats, ventes à terme, swaps de change à court terme valorisés au taux de clôture

Au 31 décembre 2025, la valeur de marché de ces instruments financiers (coût théorique de débouclage) s'élève à 1,4 million d'euros.

22. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le montant des jetons de présence dû aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2025 s'élève à 511 375 euros. Le montant des rémunérations et avantages des membres du Directoire dû au titre de l'exercice 2025 s'élève à 4 781 180 euros.

Par ailleurs, en cas de rupture de leur contrat de travail, deux membres du Directoire bénéficient d'une indemnité de non-concurrence susceptible de leur être versée, pendant une durée de deux ans, et correspondant à 33 % de leur salaire fixe et variable calculé sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.

23. EFFECTIFS

La ventilation des effectifs moyens (en équivalent temps plein) par catégorie est la suivante :

CATÉGORIE	2025	2024
Dirigeants	1	1
Cadres	477	476
Agents de maîtrise	104	109
Employés	21	20
TOTAL	603	606

24. OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES ENTREPRISES LIÉES

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R 123-198 du Code de Commerce, d'un montant significatif et qui n'aurait pas été conclue aux conditions normales du marché.

25. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 23 janvier 2026, le Groupe a annoncé que les actionnaires d'APGISGA ont validé en Assemblée Générale extraordinaire la clause d'"opting-up" garantissant que l'achat d'actions supplémentaires par NZZ selon l'accord signé le 11 décembre 2025, en vertu duquel JCDecaux SE vendra 325 519 actions d'APGISGA, correspondant à 10,85 % de son capital social, n'obligera pas NZZ à déclencher une offre sur la totalité des actions APGISGA. Cette opération à l'issue de laquelle la participation de JCDecaux SE dans APGISGA sera d'environ 5,6%, devrait générer un paiement en faveur de JCDecaux SE de l'ordre de 71 millions de francs suisses avant frais de transactions. La conclusion de la vente, attendue au deuxième trimestre 2026, reste soumise à l'approbation des autorités de la concurrence.

26. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2025

	CAPITAUX PROPRES ⁽¹⁾ EN KDEISE		QUOTE- PART DU CAPITAL DETENUE EN %	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS EN K€	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS EN K€	MONTANT NET DES PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ EN K€	MONTANT DES ENGAGEMENTS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ EN K€	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. DU DERNIER EXERCICE CLOS EN K€	RESULTAT (BENEFICE NET OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS EN K€	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE EN K€
				BRUTE	NETTE					
FILIALES DETENUES A PLUS DE 50% DU CAPITAL										
JCDecaux France	927 891	EUR	100,00	1 392 918	1 392 918			758 653	34 729	
JCDecaux Asie Holding	-157 789	EUR	100,00	54 691	54 691	716 833			41 616	
JCDecaux Amériques Holding	137 938	EUR	100,00	367 000	353 250	469 600			79 682	
JCDecaux Afrique Holding	3 699	EUR	100,00	110 000	3 453	18 265			-444	
JCDecaux Europe Holding	890 084	EUR	100,00	625 316	625 316	37 341			127 104	
JCDecaux Adtech	71	EUR	100,00	1 100	1 100	10 037			-408	
JCDecaux Street Furniture Belgium (Belgique)	316 507	EUR	99,79	355 493	355 493			86 346	10 874	10 873
JCDecaux Eesti OU (Estonie)	2 668	EUR	100,00	10 838	10 838	7 970		7 967	1 580	1 000
JCDecaux UZ (Ouzbékistan)	8 288 396	UZS	65,52	1 197	802			723	19	
JCDecaux Israel Ltd (Israël)	-167 295	ILS	92,00	19		7 197		10 042	-5 125	
VIOOH Limited	39 198	GBP	97,91	122 391	122 391	13 362		21 116	580	
A- TOTAL FILIALES				3 040 963	2 920 252	1 280 606		884 847	290 208	11 873
PARTICIPATIONS DETENUES ENTRE 10 ET 50% DU CAPITAL										
METROBUS (comptes sociaux)	8 101	EUR	33,00	17 886	17 886			39 357	13 844	2 778
Extime Média	5 258	EUR	50,00	13 632	13 632			65 837	5 570	3 989
JCDecaux Korea Inc (Corée du Sud)	12 092 770	KRW	50,00	1 424	1 424			8 536	179	311
AFA JCDecaux A/S (Danemark)	198 778	DKK	50,00	2 209	2 209			43 472	9 468	2 040
APG I SGA SA (Suisse)	64 424	CHF	16,44	72 916	72 916			349 009	26 512	6 222
IGP Decaux Spa (Italie)	90 878	EUR	20,48	34 861	34 861			186 333	9 554	820
AUTRES PARTICIPATIONS DETENUES A MOINS DE 10% MAIS DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ										
JCDecaux Artvertising Belgium (Belgique)	1 967	EUR	9,29	274	274			215	268	46
JCDecaux Portugal Mobiliario Urbano Lda (Portugal)	12 153	EUR	1,00	253	253	34 130		38 804	-2 471	
B- TOTAL DES PARTICIPATIONS				143 455	143 455	34 130		731 563	62 924	16 206
C- TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A+B)				3 184 418	3 063 706	1 314 736		1 616 410	353 131	28 079

(1) Capitaux propres hors résultat net de l'exercice.

27. COMPTES ANNUELS 2024 ARRÊTÉS ET PUBLIÉS

En millions d'euros		2024
Immobilisations incorporelles	Valeurs Brutes	118,5
	Amortissements	-93,0
	Valeurs nettes	25,4
Immobilisations corporelles	Valeurs Brutes	25,1
	Amortissements	-18,1
	Valeurs nettes	7,1
Immobilisations financières	Valeurs Brutes	4 843,0
	Dépréciations	-322,9
	Valeurs nettes	4 520,1
ACTIF IMMOBILISÉ		4 552,6
Clients	Valeurs Brutes	40,7
	Dépréciations	-0,9
	Valeurs nettes	39,8
Autres créances	Valeurs Brutes	88,1
	Dépréciations	-2,6
	Valeurs nettes	85,5
Disponibilités		1 229,0
Comptes de régularisation		17,8
ACTIF CIRCULANT		1 372,0
Charges à répartir		5,1
Ecart de conversion actif		13,7
TOTAL GÉNÉRAL		5 943,4

En millions d'euros		2024
Capital Social		3,3
Primes d'émission, de fusion et d'apport		730,5
Réserves		1 059,4
Report à nouveau		0,0
Résultat de l'exercice		181,5
Provisions réglementées		0,0
CAPITAUX PROPRES		1 974,7
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		21,4
Dettes financières	Autres emprunts obligataires	1 747,1
	Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	152,3
	Emprunts et dettes financières divers	1 945,5
Dettes d'exploitation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34,8
	Dettes fiscales et sociales	33,8
	Dettes diverses Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,5
	Autres dettes	2,3
Comptes de régularisation		11,2
DETTES		3 927,4
Ecart de conversion passif		19,8
TOTAL GÉNÉRAL		5 943,4

En millions d'euros

	2024
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	117,4
Production immobilisée	7,0
Reprises sur amort. et provisions, transfert de charges	0,2
Autres Produits	61,7
PRODUITS D'EXPLOITATION	186,3
Autres achats et charges externes	102,3
Impôts, taxes et versements assimilés	7,5
Salaires et traitements	51,8
Charges sociales	22,6
Dotations aux amortissements et provisions	17,2
Autres charges	3,8
CHARGES D'EXPLOITATION	205,2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-19,0
RÉSULTAT FINANCIER	158,3
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	139,4
Produits exceptionnels	91,9
Charges exceptionnelles	61,4
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	30,5
Participation des salariés	0,0
Impôts sur les bénéfices (charge +/produit -)	-11,6
RÉSULTAT NET	181,5

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société JCDecaux SE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JCDecaux SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note 2.1.2 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des immobilisations financières

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, les immobilisations financières (titres de participation, créances rattachées à des participations et prêts) sont inscrites au bilan pour une valeur nette comptable de 4 620,5 millions d'euros, soit 76 % du montant total de l'actif.

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition par JCDecaux SE et sont dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur recouvrable des titres de participation correspond à la valeur la plus élevée entre leur prix de cession estimé et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée sur la base des flux de trésorerie attendus actualisés ou sur la base des multiples d'EBITDA ou de chiffre d'affaires observés sur des transactions récentes comparables ou des acteurs côtés du secteur le cas échéant, diminués de l'endettement net. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir de business plans établis sur la base des données budgétaires pour la première année consécutive à la clôture des comptes puis sur la base d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives futures attendues. L'horizon des prévisions diffère ainsi selon le secteur d'activité de la filiale concernée.

Les créances rattachées à des participations et les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. A chaque clôture annuelle, ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation si, en prenant en compte les titres, les flux de trésorerie attendus actualisés, diminués de l'endettement net, sont négatifs.

Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constituait un point clé de l'audit compte tenu du poids de ces actifs dans le bilan et de l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation, des taux de croissance à long terme et de la probabilité de renouvellement des contrats à l'échéance.

Notre réponse

Concernant l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, créances rattachées à des participations et prêts, nos travaux ont principalement consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, à :

- Prendre connaissance des processus et analyses conduites par la société JCDecaux SE pour réaliser ces évaluations ;
- Vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique du modèle utilisé pour déterminer les valeurs d'utilité ;
- Analyser le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues :
 - par entretien avec la direction financière de JCDecaux SE et,
 - par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur et avec la performance historique des filiales concernées.
- Evaluer le caractère raisonnable du taux d'actualisation, du taux de croissance long terme et du taux de renouvellement des contrats ;
- Vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a effectivement été ajustée du montant de l'endettement net de l'entité considérée.
- Vérifier l'exactitude arithmétique du modèle de dépréciation des créances rattachées à des participations et des prêts ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans la note de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société JCDecaux SE par l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2024 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 10 mai 2006 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la vingtième année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 12 mars 2026

Francisco SANCHEZ

Associé

KPMG SA

Paris La Défense, le 12 mars 2026

Jacques PIERRE

Associé

Guillaume SALOMMEZ

Associé



HORLOGE DIGITALE
São Paulo
 **BRÉSIL**

6

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

6.1 Actionnariat	404	6.5 Programme de rachat d'actions	409
6.1.1 Répartition de l'actionnariat et droits de vote	404	6.5.1 Autorisation de rachat par la société de ses propres actions	409
6.1.2 Évolution de l'actionnariat	405	6.5.2 Operations réalisées au cours de l'exercice 2025 dans le cadre du contrat de liquidité	409
6.1.3 Personnes morales détenant le contrôle de la société	406	6.5.3 Operations réalisées au cours de l'exercice 2025 HORS CONTRAT DE LIQUIDITE	409
6.1.4 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de vente portant sur le capital de sociétés du groupe	406	6.5.4 Nouveau programme de rachat d'actions	410
6.2 Données boursières	407	6.6 Informations sur le capital social	411
6.2.1 Données boursières	407	6.6.1 Montant du capital	411
6.2.2 Évolution du cours de bourse et des volumes de transactions	407	6.6.2 Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits attachés aux actions	411
6.3 Dividendes	409	6.6.3 Évolution du capital au cours des 3 dernières années	411
6.4 Information des actionnaires	409		

6.1. ACTIONNARIAT

6.1.1. RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT ET DROITS DE VOTE

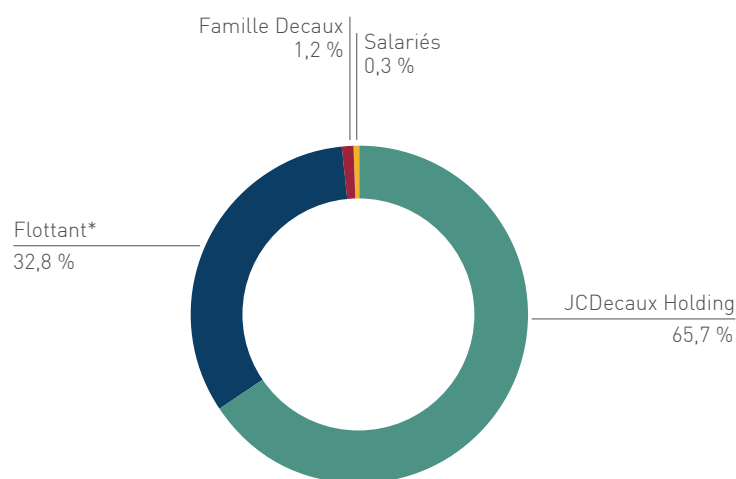
6.1.1.1. Actionnariat au 31 décembre 2025

Répartition entre nominatifs et porteurs

Au 31 décembre 2025, le capital est de 3 264 372,84 euros, divisé en 214 128 663 actions, réparties de la manière suivante :

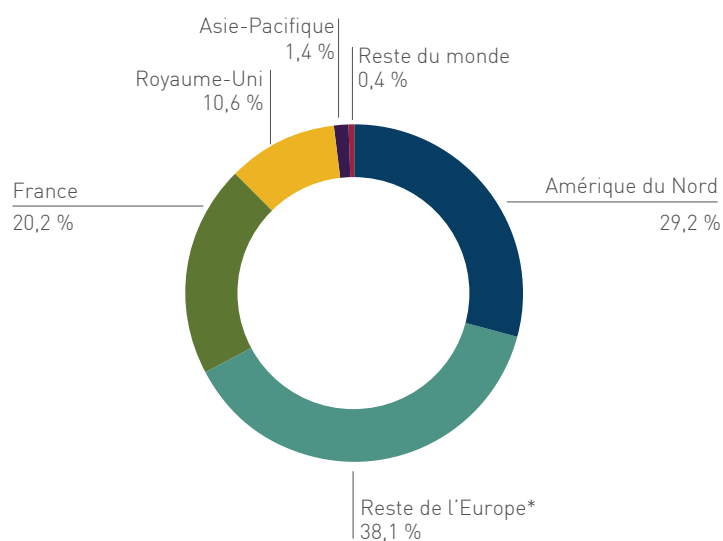
- Actions au nominatif : 143 891 704 détenues (hors auto-détention) par 405 actionnaires
- Actions au porteur : 70 236 959 actions.

6.1.1.2. Principaux actionnaires



*incluant 5,4% pour les autres actionnaires au nominatif (voir tableau p.XXX)

6.1.1.3. Répartition du flottant par zone géographique



*Hors France et Royaume-Unis.

*Source : Orient Capital.

6.1.2. ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

ACTIONNAIRES		31 DECEMBRE 2023			31 DECEMBRE 2024			31 DECEMBRE 2025		
		Nombre d'actions	% de capital	% des droits de vote exerçable	Nombre d'actions	% de capital	% des droits de vote exerçable	Nombre d'actions	% de capital	% des droits de vote exerçable
Actionnaire majoritaire	JCDecaux Holding	139 426 511	65,409 %	65,409%	139 777 490	65,277 %	65,277%	140 130 933	65,442%	65,442%
	Jean-Charles Decaux	1 467 775 ⁽¹⁾	0,689 %	0,689%	1 485 322 ⁽¹⁾	0,694 %	0,694%	1 502 993	0,702%	0,702 %
	Jean-François Decaux	572 396 ⁽¹⁾	0,269 %	0,269%	572 396 ⁽¹⁾	0,267 %	0,267%	572 396	0,267%	0,267 %
	Emmanuel Bastide	4 878	0,002 %	0,002%	32 434	0,015%	0,015%	32 434	0,015%	0,015 %
	Daniel Hofer	5 000	0,002 %	0,002%	41 545	0,019 %	0,019%	-	-	-
	David Bourg	2 025	0,001 %	0,001%	28 268	0,013%	0,013%	28 268	0,013%	0,013 %
Membres du Directoire au 31 décembre 2025		2 052 074	0,963%	0,963%	2 159 965	1,009%	1,009%	2 136 091	0,997%	0,997%
	Gérard Degonse	17 056	0,009 %	0,009%	17 056	0,009 %	0,009%	17 056	0,008 %	0,008 %
	Jean-Pierre Decaux	1 574	0,001 %	0,001%	1 574	0,001 %	0,001%	1 574	0,001 %	0,001 %
	Michel Bleitrach	1 000	0,000 %	0,000%	1 000	0,000 %	0,000%	-	-	-
	Guillaume Pepy	-	-	-	-	-	-	1 000	0,000 %	0,000 %
	Patrice Cat	0	0,000 %	0,000%	0	0,000 %	0,000%	0	0,000 %	0,000 %
	Alexia Decaux-Lefort	1 000	0,000 %	0,000%	1 000	0,000 %	0,000%	1 000	0,000 %	0,000 %
	Jean-Sébastien Decaux	3 752 ⁽¹⁾	0,002 %	0,002%	3 752 ⁽¹⁾	0,002 %	0,002%	3 752	0,002 %	0,002 %
	Jean-François Ducrest	45 000	0,022 %	0,022%	45 000	0,021 %	0,021%	45 000	0,022 %	0,022 %
	Marie-Laure Sauty de Chalon	1 000	0,000 %	0,000%	1 000	0,000 %	0,000%	1 000	0,000 %	0,000 %
	Bénédicte Hautefort	1 000	0,000 %	0,000%	1 000	0,000 %	0,000%	1 000	0,000 %	0,000 %
	Leila Turner	1 000	0,000 %	0,000%	1 000	0,000 %	0,000%	1 000	0,000 %	0,000 %
	Elisabeth Louis	0	0,000 %	0,000%	0	0,000 %	0,000%	0	0,000 %	0,000 %
Membres du Conseil de surveillance au 31 décembre 2025		72 382	0,034 %	0,034%	72 382	0,033 %	0,033%	72 382	0,034%	0,034%
SOUS-TOTAL		141 550 967	66,406%	66,406%	142 009 837	66,319%	66,319%	142 339 406	66,473%	66,473%
Autres	Danielle Decaux ⁽¹⁾	5 256	0,002 %	0,002%	5 256	0,002 %	0,002%	5 256	0,002%	0,002%
	Holding des Dhuits ⁽²⁾	466 950	0,219 %	0,219%	466 950	0,218 %	0,218%	466 950	0,218%	0,218%
	FCPE JCDecaux Développement	193 315	0,092%	0,092%	185 057	0,086%	0,086%	197 852	0,092%	0,092%
	FCPE JCDecaux Ensemble	244 441	0,115%	0,115%	233 941	0,109%	0,109%	228 348	0,107%	0,107%
	Autres nominatifs	85 853	0,042%	0,042%	691 922	0,323%	0,323%	653 892	0,305%	0,305%
	APG Asset Management N.V. ⁽³⁾	12 711 017	5,963%	5,963%	10 012 862	4,676%	4,676%	-	-	-
	Goldman Sachs Management (anciennement NN Group N.V. ⁽⁴⁾)	11 152 500	5,231%	5,231%	11 152 500	5,208%	5,208%	11 001 500	5,138%	5,138%
Auto détention et public	The Capital Group Companies ⁽⁵⁾	10 697 214	5,018%	5,018%	10 503 298	4,905%	4,905%	-	-	-
	Actions auto-détenues	35 867	0,017%	0,000%	161 069	0,075%	0,000%	1 088 675	0,508%	0,000%
	Public	36 054 145	16,914%	16,914%	38 867 040	18,151%	18,151%	59 235 459	27,663%	27,663%
TOTAL		213 161 658	100%	100%	214 128 663	100%	100%	214 128 663	100%	100%

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Capital et droits de vote au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025 :

- Le nombre d'actions au 31 décembre 2025 était de 214 128 663, dont 1 088 675 actions auto-détenues par la Société, privées de droit de vote
- Aucune action ne jouit d'un droit de vote double
- Aucun pacte d'actionnaires n'a été notifié à la Société
- Le pourcentage du capital détenu par le personnel directement ou par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés est 0,199 %
- Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance, détenaient 2 208 473 actions de la Société, représentant environ 1,031 % du capital. Le détail de la répartition figure dans le tableau précédent
- Certains membres du Directoire peuvent détenir des titres pouvant donner accès au capital de la Société
- La Société n'a été informée d'aucune garantie ou sûreté sur les actions JCDecaux SE.

Franchissements de seuils :

Légaux :

Le 20 août 2025, conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce et 223-11 et suivants du règlement général de l'AMF, la société JCDecaux Holding a informé la société JCDecaux SE qu'à la date du 14 août 2025, le concert composé de JCDecaux Holding, Danielle Decaux, Jean-François Decaux, Jean-Charles Decaux, Jean Sébastien Decaux et de la société Holding des Dhuits, (ensemble, le « Concert ») a franchi à la hausse le seuil légal de 2/3 du capital de la société JCDecaux SE.

Statutaires :

Le 20 août 2025, conformément à l'article 9, 2 des statuts de la Société, la société JCDecaux Holding a également informé JCDecaux SE des franchissements à la hausse par le Concert du seuil statutaire de 67% du capital de la Société.

⁽¹⁾ Dont 1 752 actions sont détenues en nue-propriété sous l'usufruit de Mme Danielle Decaux. Concernant les actions détenues en nue-propriété et conformément à la loi, le droit de vote appartient au nu-propriétaire uniquement dans les assemblées générales extraordinaires.

⁽²⁾ M. Jean-Sébastien Decaux est seul actionnaire de la société Holding des Dhuits

⁽³⁾ Sur la base de la notification d'APG Asset Management N.V le 25 octobre 2024.

⁽⁴⁾ Sur la base de la notification de NN Group NV du 5 janvier 2021

⁽⁵⁾ Sur la base de la notification de The Capital Group Companies du 21 novembre 2024.

6.1.3. PERSONNES MORALES DÉTENANT LE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

La Société est contrôlée par la société JCDecaux Holding, qui détient 140 130 933 actions de la Société représentant 65,442% du capital au 31 décembre 2025. L'objet social de la Société JCDecaux Holding est principalement l'animation stratégique des sociétés dans lesquelles elle détient, directement ou indirectement, une participation.

La société JCDecaux Holding est une société familiale sous la direction de trois personnes physiques : MM. Jean-François Decaux, Jean-Charles Decaux et Jean-Sébastien Decaux.

Au 31 décembre 2025, le capital social de la société JCDecaux Holding était réparti de la façon suivante :

ACTIONNAIRES	% DU CAPITAL
Jean-François Decaux et famille (directement et indirectement)	30,407 %
Jean-Charles Decaux et famille (directement et indirectement)	34,794 %
Jean-Sébastien Decaux et famille (directement et indirectement)	34,794 %
Jean-Pierre Decaux	0,003 %
Danielle Decaux	0,002 %
TOTAL	100,000 %

Le contrôle de la Société JCDecaux Holding s'exerce dans les limites suivantes :

Ni les statuts de la Société JCDecaux SE, ni le Règlement intérieur du Conseil de surveillance ne contiennent de dispositions qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher le changement du contrôle actuellement détenu par la société JCDecaux Holding.

Il n'existe pas de droit de vote double ou d'autres avantages, telles des actions gratuites, accordés à l'actionnaire de contrôle JCDecaux Holding.

S'agissant des organes sociaux de la Société JCDecaux SE au 31 décembre 2025, le Conseil de surveillance est composé de cinq membres indépendants. Le Comité d'audit est composé pour deux tiers de membres indépendants et le Comité des rémunérations et des nominations est composé pour deux tiers d'indépendants.

Enfin, il convient de noter que les rémunérations des mandataires sociaux de la Société, membres de la famille Decaux, font l'objet d'une revue annuelle par le Comité des rémunérations et des nominations de JCDecaux SE. S'agissant des membres de la famille Decaux, non-mandataires sociaux mais exerçant des fonctions au sein du Groupe, leurs rémunérations sont fixées de manière identique à celles des personnes exerçant au sein du Groupe des fonctions similaires.

6.1.4. OPTION OU ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL DE VENTE PORTANT SUR LE CAPITAL DE SOCIÉTÉS DU GROUPE

Ces options ou accords sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés en p.338 du présent Document d'Enregistrement Universel.

6.2. DONNÉES BOURSIÈRES

6.2.1. DONNÉES BOURSIÈRES

L'action JCDecaux est cotée sur Euronext Paris (Compartiment A), à l'exclusion de tout autre marché sous le code ISIN FR0000077919. Le titre JCDecaux fait partie de l'indice SBF 120, depuis le 26 novembre 2001, et de l'indice CAC Mid 60.

Depuis le 20 septembre 2024, JCDecaux a rejoint l'indice CAC SBT 1,5° qui suit les entreprises de l'indice SBF 120 dont les objectifs de réduction des émissions ont été approuvés pour être conformes à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris.

Le code Reuters est JCDX.PA et le code Bloomberg est DEC FP. L'action est éligible au SRD (Service de Règlement différé) et au PEA. Au 31 décembre 2025, le capital est de 3 264 372,84 euros, divisé en 214 128 663 actions, réparties de la manière suivante :

- Actions au nominatif 143 891 704 détenues (hors auto-détention) par 405 actionnaires
- Actions au porteur 70 236 959 actions

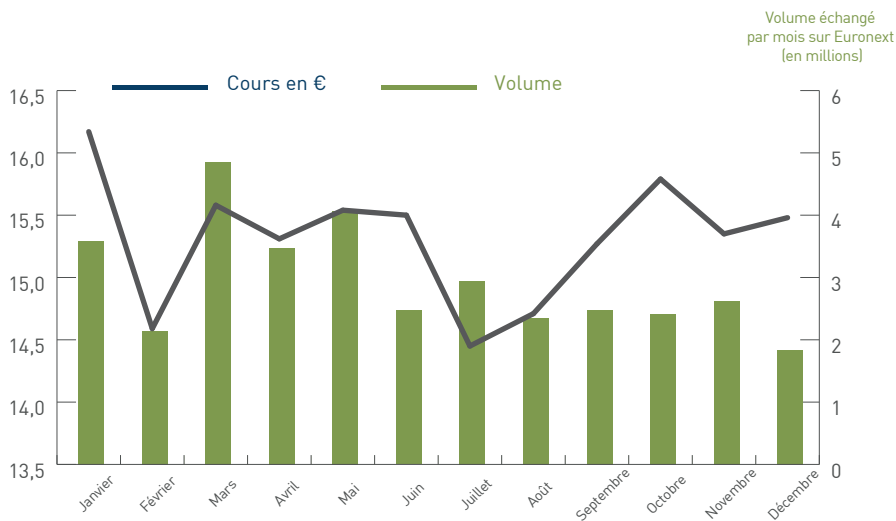
6.2.2. ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES VOLUMES DE TRANSACTIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2023, cours de Bourse et les volumes de transactions du titre JCDecaux ont évolué de la manière suivante :

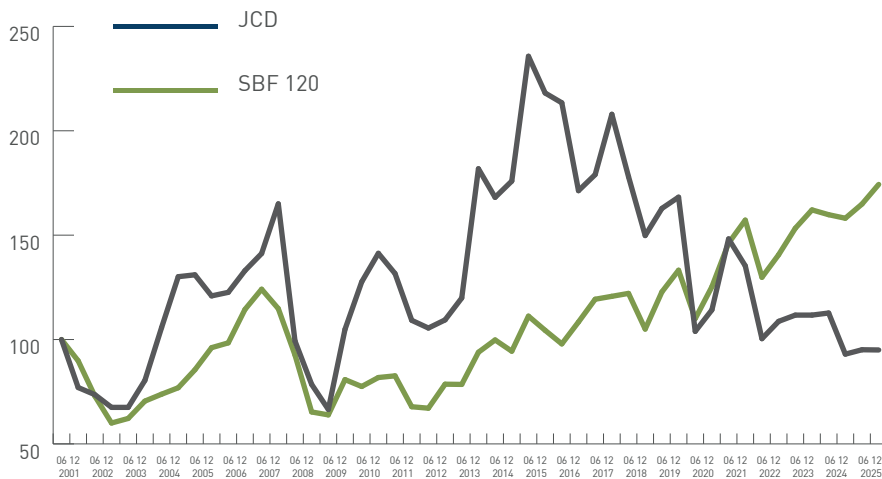
	COURS			VOLUME		
	PLUS HAUT (EN EUROS)	PLUS BAS (EN EUROS)	COURS DE CLÔTURE (EN EUROS)	NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS	MOYENNE DES ÉCHANGES	CAPITALISATION BOURSIÈRE ⁽¹⁾
2023						
Janvier	22,60	17,40	20,78	3 156 148	143 461	4 424,1
Février	22,30	20,62	21,64	1 984 749	99 237	4 607,2
Mars	23,20	17,97	19,31	4 248531	184 719	4 111,2
Avril	20,96	19,02	20,08	1 550 424	86 135	4 275
Mai	20,32	17,84	18,98	1 438 111	65 369	4 040,9
Juin	19,53	17,62	18,26	1 504 271	68 376	3 892,3
Juillet	18,37	16,20	17,05	1 601 237	76 249	3 634,4
Août	17,50	16,10	17,14	1 582 547	68 806	3 653,6
Septembre	17,80	15,30	16,02	1 524 897	72 614	3 414,9
Octobre	16,30	14,35	14,76	1 899 600	86 345	3 146,3
Novembre	17,90	14,70	17,49	1 923 107	87 414	3 728,2
Décembre	18,38	16,78	18,20	1 365 730	71 881	3 879,5
2024						
Janvier	19,27	17,18	19,27	2 338 558	106 298	4 126,3
Février	19,92	18,13	19,10	2 048 050	97 526	4 089,9
Mars	19,48	16,8	18,00	2 292 332	114 617	3 854,3
Avril	19,88	18,02	19,62	2 043 097	97 290	4 201,2
Mai	22,04	19,67	21,8	2 507 534	113 979	4 668,0
Juin	21,92	18,37	18,37	2 145 325	107 266	3 933,5
Juillet	20,52	18,64	19,26	2 077 035	90 306	4 124,1
Août	19,34	17,65	18,67	2 126 132	96 642	3 997,8
Septembre	20,42	18,32	20,10	2 376 371	113 161	4 304,0
Octobre	19,79	17,33	17,33	2 210 874	96 125	3 710,8
Novembre	17,35	14,09	14,09	3 693 626	175 887	3 017,1
Décembre	15,19	13,77	15,16	2 908 412	145 421	3 246,2
2025						
Janvier	16.17	14.95	16.17	3,591,896	163,268	3,462.5
Février	16.35	14.59	14.59	2,144,574	107,229	3,124.1
Mars	17.37	13.94	15.58	4,862,985	231,571	3,336.1
Avril	15.48	14.00	15.31	3,465,999	173,300	3,278.3
Mai	15.78	14.40	15.54	4,068,492	193,738	3,327.6
Juin	15.91	14.25	15.50	2,467,227	117,487	3,319.0
Juillet	15.87	14.45	14.45	2,947,027	128,132	3,094.2
Août	15.33	14.45	14.71	2,354,827	112,135	3,149.8
Septembre	15.59	14.28	15.27	2,481,486	112,795	3,269.7
Octobre	15.79	14.89	15.79	2,405,060	104,568	3,381.1
Novembre	15.65	14.20	15.35	2,616,514	130,826	3,286.9
Décembre	15.60	14.92	15.48	1,828,714	87,082	3,314.7

(1) En million d'euros.

Évolution du cours de l'action et volume des transactions en 2025



Évolution du cours de l'action JCDcaux comparé à l'indice SBF120

L'ACTION
JCDcauxFICHE
SIGNALÉTIQUEPlace de cotation :
Euronext Paris
(Compartiment A)Code ISIN :
FR 0000077919Code Reuters :
JCDX.PACode Bloomberg :
DEC FPValeur nominale :
0,015244909 €Cours moyen en 2025 :
15,31 €Plus haut en 2025 :
17,37 €Plus bas en 2025 :
13,94 €Volume quotidien
sur Euronext :
138 176 titres par jourCapitalisation boursière :
3 314 M€ au 31/12/2025Membre des indices
boursiers :
SBF120, CAC Mid60Indice ISR :
CDP, MSCI, CAC SBT 1,5°Classification sectorielle :
MédiaAutres :
Éligibilité SRD/PEA : Oui/ Oui

Agenda Financier

5 MAI 2026

Chiffre d'affaires du 1er
trimestre 2026 et
information trimestrielle.

13 MAI 2026

Assemblée Générale.

30 JUILLET 2026

Chiffre d'affaires du
2e trimestre 2026,
résultats semestriels
2026 et rapport
financier semestriel.

4 NOVEMBRE 2026

Chiffre d'affaires du
3e trimestre 2026 et
information trimestrielle.

6.3. DIVIDENDES

La politique de distribution de dividendes repose sur une analyse prenant en considération la volonté d'assurer aux actionnaires une rémunération stable en fonction de la position financière et des résultats du Groupe, du contexte économique, de la politique d'investissement menée au service de la croissance de l'activité et de la nécessité de préserver sa liquidité.

En application de cette politique et compte tenu des résultats, il a été décidé de verser un dividende de 0,55€ par action en 2025 au titre de l'exercice 2024.

Concernant 2026, il sera proposé à l'Assemblée Générale de verser un dividende de 0,65€ par action au titre de l'exercice 2025.

Au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

- Aucun dividende versé en 2023 au titre de l'exercice 2022.
- Aucun dividende versé en 2024 au titre de l'exercice 2023.
- Un dividende de 0,55 € versé par action en 2025 au titre de l'exercice 2024

Les dividendes non-réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

6.4. INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Rémi Grisard

Responsable des Relations Investisseurs et de la Communication Financière

Tel +33(0)1 30 79 79 93

email : investor.relations@jcdecaux.com

Des informations générales et financières sont à la disposition des actionnaires sur le site internet : www.jcdecaux.com

6.5. PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

6.5.1. AUTORISATION DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2025 a autorisé le Directoire à procéder à des opérations d'achat d'actions de la Société sur le marché, dans la limite de 50 euros par action, et pour un montant maximal global de 1 070 643 300 euros, pendant une période de 18 mois.

Au titre de l'exercice 2025, le Directoire a décidé de faire usage de cette autorisation, à la fois dans le cadre d'un contrat de liquidité et en dehors de ce dispositif.

6.5.2. OPERATIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2025 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ

JCDecaux SE et Kepler Cheuvreux ont signé le 26 avril 2019 un contrat de liquidité portant sur l'animation des actions de la Société JCDecaux SE admises aux négociations sur Euronext Paris.

5 millions d'euros ont été affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité renouvelé par tacite reconduction en décembre 2025 pour une durée de 12 mois.

Au titre de ce contrat de liquidité JCDecaux SE a procédé en 2025 à l'acquisition de 3 693 267 actions au cours moyen d'achat de 15,29 euros et a cédé 3 749 518 actions au cours moyen de vente de 15,35 euros. Au 31 décembre 2025, JCDecaux SE détient 104 818 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

6.5.3. OPERATIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2025 HORS CONTRAT DE LIQUIDITE

A. RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Le 14 août 2025, JCDecaux SE a racheté 873 491 de ses propres actions au prix de 14,75 euros par action, soit une décote de 0,6 % par rapport au cours de clôture du 14 août 2025., pour un montant global de 12,9 millions d'euros.

Les actions ainsi acquises ont vocation à être affectées prioritairement à la couverture des engagements de la Société au titre des plans d'actions de performance en vigueur, ou à contribuer au financement d'éventuelles acquisitions futures.

B. PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES

JCDecaux SE et Kepler Cheuvreux ont signé le 19 novembre 2025 un mandat d'achat d'actions afin d'acquérir jusqu'à 1,5 million d'actions de JCDecaux SE, soit environ 0,70 % du capital social de la société, sur une période maximale allant du 20 novembre 2025 au 13 mai 2026, date de la prochaine Assemblée Générale. Les actions acquises dans le cadre de ce mandat ont pour objet principal de couvrir la distribution d'actions de performance dans le cadre des plans existants ou à venir.

Au titre de ce mandat d'achat avec la société Kepler Cheuvreux, la Société JCDecaux SE a procédé en 2025 à l'acquisition de 110 366 actions au cours moyen d'achat de 14,80 euros, soit un montant global de 1,6 millions d'euros.

OBJECTIFS DES OPÉRATIONS	NOMBRE D'ACTIONS AUTO-DÉTENUES AU 31 DÉCEMBRE 2024	OPÉRATIONS EN 2025	NOMBRE D'ACTIONS CONCERNÉES	PRIX MOYEN PONDÉRÉ BRUT (EN EUROS)	NOMBRE D'ACTIONS AUTO- DÉTENUES AU 1 DÉCEMBRE 2025	PART DU CAPITAL
Contrat de liquidité	161 069	Achats	3 693 267	15,29 €	104 818	0,049%
	-	Ventes	3 749 518	15,35 €		
	-	Rachat d'actions propres le 14/08/25	873 491	14,75 €	873 491	0,408%
Hors contrat de liquidité	-	Programme de rachat d'actions à compter du 19/11/25	110 366	14,80 €	110 366	0,051%
TOTAL	161 069				1 088 675	0,508%

6.5.4. NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Une nouvelle autorisation de rachat d'actions ainsi qu'une résolution visant à permettre l'annulation des titres ainsi rachetés seront soumises à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2026. Cette autorisation se substituerait à celle donnée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2025.

Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Titres concernés : actions de la Société
- Pourcentage de rachat maximal autorisé par l'Assemblée Générale : 10 % des actions composant le capital de la Société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale du 13 mai 2026 soit, à titre indicatif au 31 décembre 2025, 21 412 866 actions
- Modalités des rachats : l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par tous moyens, sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou conclus de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique d'achat ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou conclus de gré à gré ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement
- Prix d'achat unitaire maximal autorisé : 50 euros
- Montant maximal du programme : 1 070 643 300 euros pour 21 412 866 actions.

L'objectif poursuivi de ce programme est d'autoriser le Directoire à acheter ou faire acheter des actions de la Société notamment en vue :

- " de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; et/ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; et/ou
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; et/ou
- de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ; et/ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; et/ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-62 alinéa 4 du Code de commerce, sous réserve de l'autorisation à donner par la présente Assemblée dans la dix-huitième à caractère extraordinaire ; et/ou
- de la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; et/ou
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action JCDecaux SE par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation ; et/ou
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admis par les Autorités de marché."

Durée du programme : 18 mois

6.6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

6.6.1. MONTANT DU CAPITAL

Au 31 décembre 2025, le capital de la Société est de 3 264 372,84 euros, divisé en 214 128 663 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées. La répartition du capital de la Société est indiquée en p. 404 et p. 405 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La valeur nominale des actions est de 0,015244913 €. Lors de la conversion du capital en euros, en juin 2000, l'expression de la valeur nominale des actions a été supprimée des statuts.

6.6.2. CONDITIONS STATUTAIRES AUXQUELLES SONT SOUMISES LES MODIFICATIONS DU CAPITAL ET DES DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

6.6.3. ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

DATE	OPÉRATION	NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES/ ANNULÉES	MONTANT NOMINAL DE L'AUGMENT./ RÉDUC. DE CAPITAL (EN EUROS)	PRIME D'ÉMISSION/ PAR ACTION (EN EUROS)	MONTANT DE LA PRIME D'ÉMISSION (EN EUROS)	MONTANTS SUCCESSIFS DU CAPITAL (EN EUROS)	NOMBRE CUMULÉ D'ACTION
23/05/2023	Augmentation de capital suite à une offre d'actionnariat salarié	258 848	3 946,11	15,84	4 101 383,17	3 249 630,93	213 161 658
16/09/2024	Augmentation de capital consecutive à l'attribution d'actions de performance du 21 juillet 2021	967 005	14 741,91	-	-	3 264 372,84	214 128 663

Aucune action de performance attribuée en 2024 n'a été définitivement attribuée au cours des exercices 2024 et 2025 par conséquent aucune augmentation de capital n'a été constatée en 2025.



ABRIBUS DIGITAL
Tokyo

 JAPON

7.1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET JURIDIQUE

Dénomination sociale

JCDecaux SE

Changement de dénomination sur l'exercice

Néant.

Siège social

17 rue Soyer 92200 Neuilly-sur-Seine

Principal siège administratif

Sainte Apolline 78378 Plaisir Cedex

Numéro de téléphone

33 (0)1 30 79 79 79

Registre du Commerce et des Sociétés

307 570 747 (Nanterre) Numéro LEI 9695009KV7AFPDEI5S30

Forme juridique

Société Européenne à Directoire et Conseil de surveillance

Législation applicable

Législation française

Date de constitution

5 juin 1975

Date d'expiration

5 juin 2074 (sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation)

Durée de vie

99 ans

Exercice social

du 1^{er} janvier au 31 décembre

Site internet : www.jcdecaux.com

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'étude, l'invention, la mise au point, la fabrication, la réparation, le montage, l'entretien, la location et la vente de tous articles ou appareils à destination industrielle ou commerciale, plus spécialement la fabrication, le montage, l'entretien, la vente et l'exploitation de tous mobiliers urbains et supports publicitaires ou non, sous toutes formes, et toutes prestations de services, de conseils et de relations publiques
- Directement ou indirectement, le transport public routier de marchandises et la location de véhicules pour le transport routier de marchandises
- La régie publicitaire, la commercialisation d'espaces publicitaires figurant sur tout équipement de mobilier urbain, panneaux publicitaires ainsi que sur tout autre support notamment les enseignes lumineuses, les façades, la télévision, la radio, l'Internet et tout autre média, la réalisation pour le compte de tiers de toutes opérations de vente, location, affichage, mise en place et entretien de matériels publicitaires et mobiliers urbains
- La gestion d'un patrimoine de valeurs mobilières se rapportant plus particulièrement à la publicité, notamment à la publicité par affichage, effectuer avec ses disponibilités tout placement en valeurs mobilières, notamment par acquisition ou souscription d'actions, de parts sociales, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs mobilières émises par les sociétés françaises ou étrangères, et se rapportant plus particulièrement à la publicité ; et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ; notamment, la Société peut organiser un système de gestion centralisée de trésorerie avec des sociétés ayant avec elle, directement et/ou indirectement, des liens de capital social en vue de favoriser la gestion optimale du recours au crédit, comme du placement des excédents de trésorerie, et ce, par tout moyen conforme à la législation en vigueur au jour de l'application de ce système.

Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

La Société n'a émis que des actions ordinaires.

Chaque action donne droit, en ce qui concerne la propriété de l'actif social comme dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes.

Faisant application des dispositions du Code de commerce, l'Assemblée Générale du 13 mai 2015 a confirmé que chaque action donne droit à une seule voix au sein des assemblées générales d'actionnaires.

7.2. CONTRATS IMPORTANTS

À la connaissance du Groupe, en dehors des contrats conclus dans le cadre de la marche normale des affaires, y compris ceux relatifs aux opérations d'acquisition ou de cession d'activités, ou au titre des financements mentionnés dans le présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe aucun autre contrat important qui ait été signé par les sociétés du Groupe dans les deux années précédant la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

7.3. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

7.3.1. DÉTAIL DES OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES

En application d'IFRS 16, les loyers fixes sont remplacés par les dotations aux amortissements des droits d'utilisation et par les charges d'intérêts sur dettes locatives IFRS16.

Le détail des opérations conclues avec les parties liées au titre de l'exercice 2025 figure au chapitre 5 « Informations financières et comptables » et intègre cette norme.

Les informations relatives aux conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

7.3.2. OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE JCDECAUX SE ET JCDECAUX HOLDING (SOCIÉTÉ MÈRE DE JCDECAUX SE)

Les procédures permettant de s'assurer que les opérations conclues entre JCDecaux SE et JCDecaux Holding sont réalisées à un prix équivalent à celui qui aurait été obtenu dans le cadre d'une convention conclue avec un tiers non-intéressé et conforme à l'intérêt social sont approuvées par le Comité d'audit.

Le Comité d'audit examine chaque année les conventions réglementées et les conventions courantes conclues à des conditions normales entre JCDecaux SE et JCDecaux Holding (conformément à la procédure prévue à l'article L. 22-10-12 du code de commerce) et revoit les montants perçus et versés par JCDecaux SE au titre de ces conventions conclues avec JCDecaux Holding.

À la date de parution du présent Document d'Enregistrement Universel, les conventions conclues entre la Société et la société JCDecaux Holding toujours en vigueur sont des conventions courantes conclues à des conditions normales de marché.

Conventions de prestations de services

JCDecaux Holding fournit à la Société JCDecaux SE des prestations en matière de définition et de mise en œuvre de stratégie, d'alliances, de financement et d'organisation, en application d'une convention en date du 21 janvier 2000 modifiée par avenant à compter du 1^{er} janvier 2014. En 2025, JCDecaux Holding a facturé à JCDecaux SE un montant de 927 885 euros hors taxe au titre de cette convention.

Par ailleurs, JCDecaux SE apporte à la société JCDecaux Holding un support notamment dans les domaines suivants : Direction des Systèmes d'Information, Direction Juridique, Direction Fiscale, Direction de la communication. En 2025, JCDecaux SE a facturé à JCDecaux Holding un montant de 130 616 euros hors taxe au titre de la convention d'assistance fonctionnelle en date du 1^{er} septembre 2021.

Ces conventions habituelles conclues à un prix forfaitaire conforme aux conditions de marché n'ont pas été considérées comme des conventions réglementées soumises à la procédure de contrôle prévue par les articles L. 225-86 à L. 225-88 du Code de commerce.

Conventions de baux commerciaux

Au global, le Groupe a versé en 2025, des loyers à la société JCDecaux Holding et à ses filiales ainsi qu'à une société considérée comme une partie liée conformément à la norme IAS 24, pour un montant total de 15,2 millions d'euros en 2025. Après application de la norme IFRS 16, les dotations aux amortissements des droits d'utilisation et les charges d'intérêts sur dettes locatives IFRS16 réalisés avec la société JCDecaux Holding et ses filiales ainsi qu'avec cette société s'élèvent à 14,5 millions d'euros en 2025. Elles représentent le montant le plus significatif du cumul des charges d'exploitation et des charges d'intérêts sur dettes locatives IFRS 16 réalisées avec les parties liées en 2025, soit 31 %.

Ces loyers sont conformes au prix du marché, comme vérifié par un expert indépendant. Les baux correspondants sont des baux commerciaux conformes aux usages du marché.

7.4. ORGANISATION DU GROUPE

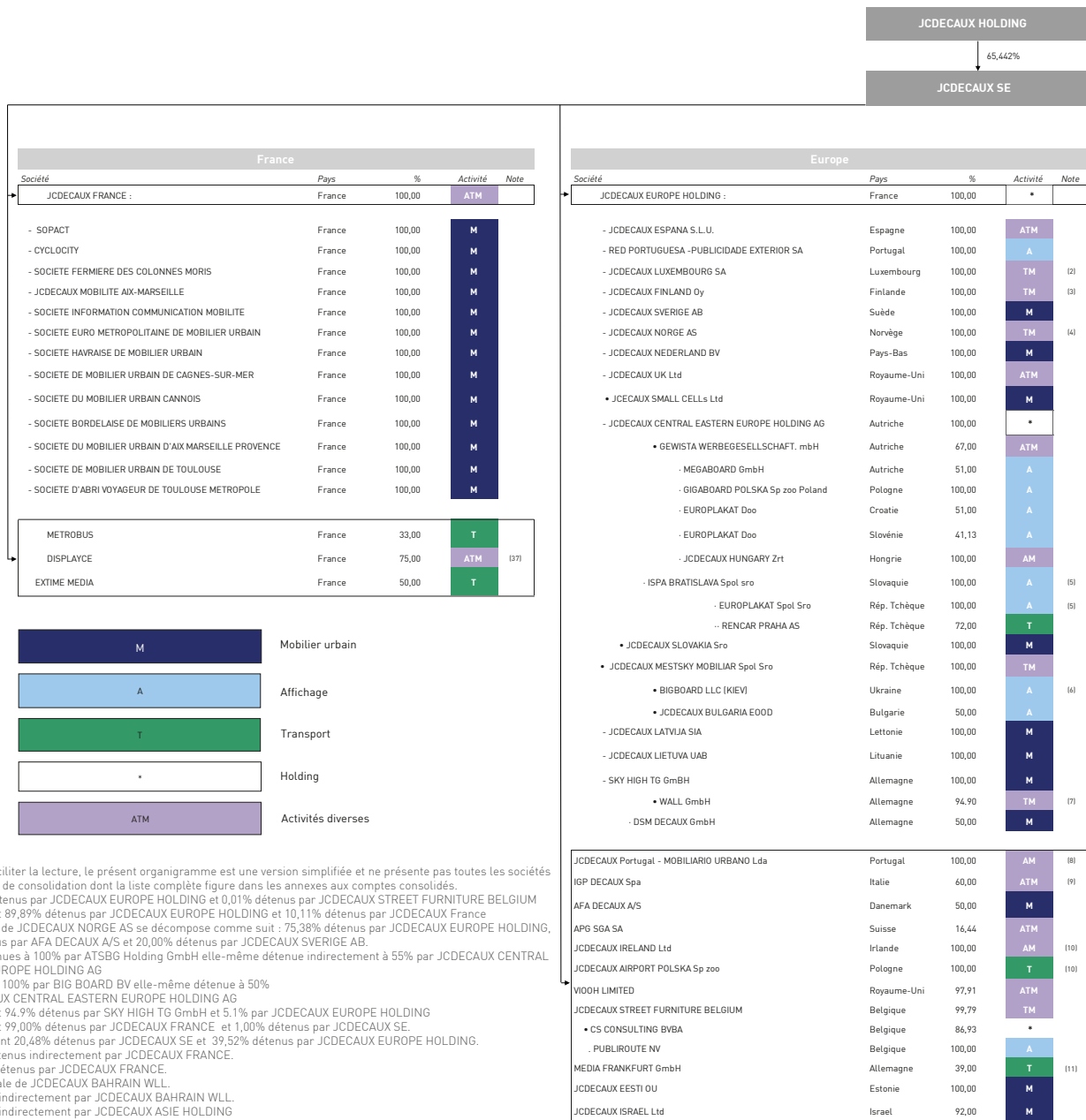
7.4.1. PRINCIPALES FILIALES

La liste des sociétés consolidées par JCDecaux SE figure dans l'« Annexe des comptes consolidés » au chapitre 5 « Informations financières et comptables ». Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans JCDecaux SE.

JCDecaux SE n'a pas identifié l'existence d'intérêts minoritaires qui représentent ou pourraient représenter un risque pour la structure du Groupe.

Le Groupe possède des filiales dans 79 pays : ces filiales exercent la majeure partie de leur activité localement (ventes aux annonceurs locaux, charges d'exploitation locales...). Ainsi, il existe peu de flux d'exploitation entre les différents pays du Groupe. Les informations financières par principaux groupes de filiales sont présentées dans l'Annexe des comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel (information sectorielle).

7.4.2. ORGANIGRAMME MONDIAL SIMPLIFIÉ ⁽¹⁾ AU 31 DÉCEMBRE



(1) Afin de faciliter la lecture, le présent organigramme est une version simplifiée et ne présente pas toutes les sociétés du périmètre de consolidation dont la liste complète figure dans les annexes aux comptes consolidés.
(2) 99,99% détenus par JCDECAUX EUROPE HOLDING et 0,01% détenus par JCDECAUX STREET FURNITURE BELGIUM
(3) 100% dont 89,89% détenus par JCDECAUX EUROPE HOLDING et 10,11% détenus par JCDECAUX France
(4) Le capital de JCDECAUX NORGE AS se décompose comme suit : 75,38% détenus par JCDECAUX EUROPE HOLDING, 4,62% détenus par AFA DECAUX A/S et 20,00% détenus par JCDECAUX SVERIGE AB.
(5) sont détenues à 100% par ATSBG Holding GmbH elle-même détenue indirectement à 55% par JCDECAUX CENTRAL EASTERN EUROPE HOLDING AG
(6) détenue à 100% par BIG BOARD BV elle-même détenue à 50% par JCDECAUX CENTRAL EASTERN EUROPE HOLDING AG
(7) 100% dont 94,9% détenus par SKY HIGH TG GmbH et 5,1% par JCDECAUX EUROPE HOLDING
(8) 100% dont 99,00% détenus par JCDECAUX FRANCE et 1,00% détenus par JCDECAUX SE.
(9) 60,00% dont 20,48% détenus par JCDECAUX SE et 39,52% détenus par JCDECAUX EUROPE HOLDING.
(10) 100% détenus indirectement par JCDECAUX FRANCE.
(11) Succursale de JCDECAUX BAHRAIN WLL.
(12) détenue indirectement par JCDECAUX BAHRAIN WLL.
(13) détenue indirectement par JCDECAUX ASIE HOLDING
(14) 51,00% détenus par JCDECAUX ASIA SINGAPORE Pte Ltd, elle-même détenue à 100% par JCDECAUX ASIE HOLDING.
(15) 60,00% détenus par JCDECAUX ASIA SINGAPORE Pte Ltd, elle-même détenue à 100% par JCDECAUX ASIE HOLDING.
(16) 100% détenus par APN OUTDOOR GROUP, elle-même détenue indirectement à 100% par JCDECAUX AUSTRALIA HOLDINGS.
(17) 100% détenus indirectement par JCDECAUX AUSTRALIA HOLDINGS.
(18) 99,99 % dont 99,988% détenus par JCDECAUX BOLLORE HOLDING, 0,003% détenus par JCDECAUX EUROPE HOLDING et 0,003% détenus par JCDECAUX ASIE HOLDING.
(19) 70,00% détenus par JCDECAUX SOUTH AFRICA HOLDINGS PTY Ltd.
(20) 100% détenus indirectement par JCDECAUX SUBSAHARAN AFRICA HOLDINGS (Pty) Ltd.
(21) 100% détenus par JCDECAUX STREET FURNITURE BELGIUM.
(22) 50,00% détenus par JCDECAUX SE et 30% détenus par JCDECAUX OUT OF HOME ADVERTISING Ltd.
(23) 99,99% détenus par JCDECAUX AMERIQUES HOLDING et 0,01% détenu par JCDECAUX LATIN AMERICA INVESTMENTS HOLDING SLU
(24) 99,99% détenus par JCDECAUX OUT OF HOME MEXICO S.A. DE C.V. et 0,01% détenus par SERVICIOS Y TECNOLOGIA ESPECIALIZADA S.A. de C.V.
(25) 60,00% détenus par SERVICIOS DE COMERCIALIZACION EN PUBLICIDAD, S.A. de CV et 40,00% par AMX CONTENIDO SA de CV
(26) 99,99% détenus par JCDECAUX OUT OF HOME MEXICO S.A. DE C.V., et 0,01% détenus par SERVICIOS Y TECNOLOGIA ESPECIALIZADA S.A. de C.V.
(27) 50,78% détenus par JCDECAUX CENTRAL AMERICA HOLDING SA elle-même détenue à 100% par JCDECAUX LATINAMERICA INVESTMENTSHOLDING
(28) 99,99% détenus par JCDECAUX TOP MEDIA SA et 0,01% par TOP MEDIA PANAMA S.A
(29) 99,99% détenus par JCDECAUX TOP MEDIA SA et 0,001% détenu par JCDecaux Top Media Costa Rica SA
(30) 99,00% détenus par JCDECAUX TOP MEDIA SA et 1,00% détenu par TOP MEDIA COSTA RICA S.A
(31) 100% détenus par JCDECAUX LATIN AMERICA INVESTMENTS HOLDING
(32) 100% détenus par JCDECAUX LATINAMERICA INVESTMENTS HOLDING
(33) 99,99% détenus par JCDECAUX AMERIQUES HOLDING et 0,01% détenu par JCDECAUX LATIN AMERICA INVESTMENTS HOLDING, S.L.U.
(34) 100% détenus indirectement par JCDECAUX NORTH AMERICA, Inc .
(35) Succursale de JCDECAUX FRANCE.
(36) détenue indirectement par JCDECAUX SE
(37) détenue indirectement par CITY LEAD DEVELOPMENTS
(38) détenue à 100 % par EXTIME MEDIA, elle-même détenue à 50 % par JCDECAUX SE
(39) détenue à 100 % par EXTIME MEDIA, elle-même détenue à 50 % par JCDECAUX SE

Asie - Pacifique - Moyen Orient - Afrique				
Société	Pays	%	Activité	Note
JCDECAUX ASIE HOLDING :	France	100,00	*	
- RTS DECAUX JSC	Kazakhstan	50,00	M	
- JCDECAUX MIDDLE EAST FZ-LLC :	Emirats Arabes Unis	100,00	*	
• JCDECAUX ATA SAUDI LLC	Arabie Saoudite	60,00	T	
• JCDECAUX - DICON FZ-OO	Emirats Arabes Unis	80,36	T	
• JCDECAUX BAHRAIN WLL	Bahrain	100,00	T	
--JCDECAUX OMAN BRANCH	Oman	100,00	TM	(12)
--JCDECAUX OUT OF HOME FZ-LLC (Abu Dhabi)	Emirats Arabes Unis	55,00	T	(13)
- ELAN DECAUX W.L.L	Qatar	49,00	AM	
- MCDECAUX Inc.	Japon	85,00	TM	
- JCDECAUX THAILAND Co., Ltd	Thaïlande	49,50	T	(14)
- JCDECAUX ADVERTISING INDIA PVT LTD	Inde	100,00	TM	
- JCDECAUX SINGAPORE PTE LTD	Singapour	100,00	M	(14)
- JCDECAUX OUT OF HOME ADVERTISING Pte Ltd	Singapour	100,00	T	(15)
- JCDECAUX MONGOLIA LLC	Mongolie	51,00	M	(16)
- FMIDECAUX Co., Ltd.	Myanmar	60,00	M	
- JCDECAUX AUSTRALIA HOLDINGS Pty Ltd	Australie	100,00	*	
• JCDECAUX AUSTRALIA TRADING Pty Ltd	Australie	100,00	ATM	(17)
-- JCDECAUX NEW ZEALAND TRADING LIMITED	Nouvelle-Zélande	100,00	AT	(18)
- CITY LEAD DEVELOPMENTS Ltd	Chine	23,00	M	
• CLEAR MEDIA Ltd	Chine	100,00	M	(38)
JCDECAUX AFRIQUE HOLDING :	France	100,00	*	
- JCDECAUX BOLLORE HOLDING	France	50,00	*	
• JCDECAUX CAMEROUN	Cameroun	99,99	T	(19)
• JCDECAUX GABON	Gabon	80,00	M	
• JCDECAUX COTE D'IVOIRE	Côte d'Ivoire	100,00	M	
- JCDECAUX SUBSAHARAN AFRICA HOLDINGS (PTY) Ltd	Afrique du Sud	70,00	A	(20)
• JCDECAUX SOUTH AFRICA (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	A	
• JCDECAUX MOZAMBIQUE Lda	Mozambique	100,00	A	
• JCDECAUX BOTSWANA (PTY) Ltd	Botswana	100,00	A	(21)
• JCDECAUX ANGOLA Lda	Angola	100,00	A	(21)
• JCDECAUX LESOTHO (PTY) Ltd	Lesotho	100,0	A	(21)
• JCDECAUX eSWATINI (PTY) Ltd	Eswatini	100,0	A	(21)
• JCDECAUX TANZANIA Ltd	Tanzanie	100,0	A	(21)
• JCDECAUX OUTDOOR ADVERTISING UGANDA Ltd	Ouganda	100,0	A	(21)
• JCDECAUX ZAMBIA Ltd	Zambie	100,0	A	(21)
• JCDECAUX ZIMBABWE (Pvt) Ltd	Zimbabwe	100,0	A	(21)
• JCDECAUX OUTDOOR ADVERTISING LIMITED	Malawi	100,0	A	(21)
• JCDECAUX (MAURITIUS) Ltd	Ile Maurice	79,50	A	
-- JCDECAUX REUNION ISLAND	Ile de la Réunion	100,0	A	
• JCDECAUX NAMIBIA OUTDOOR ADVERTISING (Pty) Ltd	Namibie	100,0	A	(21)
• CONTINENTAL OUTDOOR MEDIA MANAGEMENT COMPANY (MAURITIUS) Ltd	Ile Maurice	100,0	A	(21)
• JCDECAUX NIGERIA OUTDOOR ADVERTISING Ltd	Nigéria	70,00	A	
JCDECAUX (CHINA) HOLDING Ltd :	Chine	100,00	*	(22)
- JCDECAUX CITYSCAPE HONG KONG Ltd	Chine	100,00	M	
- JCDECAUX PEARL & DEAN Ltd	Chine	100,00	T	
• JCDECAUX DIGITAL VISION (HK) Ltd	Chine	100,00	T	
• JCDECAUX ADVERTISING (BEIJING) Co. Ltd	Chine	100,00	T	
- MEDIA PARTNERS INTERNATIONAL Ltd	Chine	100,00	*	
• JCD MOMENTUM SHANGHAI AIRPORT ADV. Co. Ltd	Chine	35,00	T	
• JCDECAUX ADVERTISING (SHANGHAI) Co. Ltd	Chine	100,00	T	
... NANJING JCDECAUX BUS ADVERTISING CO., LTD.	Chine	100,00	T	
... JCDECAUX ADVERTISING CHONGQING CO., LTD.	Chine	80,00	T	
... CHENGDU MPI PUBLIC TRANSPORTATION ADVERTISING	Chine	100,00	T	
... GUANGZHOU JCDECAUX AEROTROPOLIS ADVERTISING Co Ltd	Chine	100,00	T	
- TOP RESULT PROMOTION Ltd	Chine	100,00	*	
• BEIJING TOP RESULT METRO ADVERTISING Co. Ltd	Chine	45,00	T	
- JCDECAUX MACAU	Chine	80,00	TM	
JCDECAUX KOREA Inc.	Corée du sud	80,00	M	(23)
JCDECAUX UZ	Ousbékistan	72,26	M	
EXTIME JCDECAUX / JORDAN / LIMITED	Jordanie	100,00	T	(39)

Amériques				
Société	Pays	%	Activité	Note
JCDECAUX AMERIQUES HOLDING :	France	100,00	*	
- JCDECAUX DO BRASIL LTDA	Brésil	100,00	M	
• CONCESSIONARIA A HORA DE SAO PAULO SA	Brésil	86,67	M	
• JCDECAUX MIDIA AEROPORTOS Ltda	Brésil	100,00	T	
• JCDECAUX TRILHOS Ltda	Brésil	100,00	T	
• JCDecaux TRANSPORTES Ltda	Brésil	100,00	T	
JCDECAUX BRASILIA Ltda (anciennement CEMUSA BRASILIA SLU)	Brésil	100,00	M	
• JCDECAUX RIO Ltda	Brésil	100,00	M	
- JCDECAUX PARAGUAY SA	Paraguay	70,00	T	
- JCDECAUX PERU SAC	Pérou	100,00	TM	(24)
- JCDECAUX LATIN AMERICA INVESTMENTS HOLDING S.L.U	Espagne	100,00	*	
• EQUIPAMIENTOS URBANOS NACIONALES DE COLOMBIA S.A.S	Colombie	75,00	M	
... EQUIPAMIENTOS URBANOS DE MEXICO, S.A. de CV	Mexique	100,00	M	(25)
... JCDECAUX OUT OF HOME MEXICO SA DE CV	Mexique	60,00	M	(26)
... VENDOR PUBLICIDAD EXTERIOR S DE RL DE CV	Mexique	100,00	A	(27)
... JCDECAUX TOP MEDIA SA	Panama	50,78	*	(28)
... JCDECAUX PANAMA S.A.	Panama	100,00	M	
... PUBLICIDAD AEROPUERTO DE TOCUMEN SA	Panama	100,00	T	
... TOP MEDIA PANAMA S.A.	Panama	100,00	A	
... I M C INTERAMERICANA MEDIOS DE COMUNICACION, S.A.	Costa Rica	100,00	M	
... JCDECAUX TOP MEDIA COSTA RICA, SA.	Costa Rica	100,00	AM	
... JCDECAUX EL SALVADOR S.A. de C.V.	Salvador		M	(29)
... JCDECAUX TOP MEDIA GUATEMALA S.A	Guatemala	100,00	M	(30)
... JCDECAUX TOP MEDIA HONDURAS S.A	Honduras	100,00	A	
... TOP MEDIA NICARAGUA S.A.	Nicaragua	100,00	A	(31)
... JCDECAUX DOMINICANA, S.A.S.	République Dominicaine	100,00	M	(32)
... JCDECAUX COMUNICACION EXTERIORE CHILE S.p.A	Chili	100,00	AM	(33)
- JCDECAUX OOH URUGUAY SA	Uruguay	100,00	M	
- JCDECAUX ECUADOR SA	Equateur	100,00	M	(34)
- JCDECAUX NORTH AMERICA, Inc.	Etats-Unis	100,00	*	
• JCDECAUX SAN FRANCISCO, LLC	Etats-Unis	100,00	M	
• JCDECAUX CHICAGO, LLC	Etats-Unis	100,00	M	
• JCDECAUX BOSTON, Inc.	Etats-Unis	100,00	M	
• JCDECAUX MALLSCAPE, LLC	Etats-Unis	100,00	M	
• OUTFRONT DECAUX STREET FURNITURE, LLC	Etats-Unis	50,00	M	
• ASTRAL JCDECAUX STREET FURNITURE CANADA, Ltd.	Canada	50,00	M	
• JCDECAUX CHICAGO COMMUNICATION NETWORK LLC	Etats-Unis	100,00	A	
• JCDECAUX AIRPORT, Inc.	Etats-Unis	100,00	T	
• JCDECAUX STREET FURNITURE NEW YORK, LLC	Etats-Unis	100,00	M	(35)
JCDECAUX URUGUAY	Uruguay	100,00	M	(36)

7.5. INFORMATIONS CONCERNANT LES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

FORVIS MAZARS

45 rue Kléber, 92300 Levallois-Perret

- Représentée par M. Francisco Sanchez
- Date de 1^{ère} nomination : le 7 mai 2024
- Date d'échéance du mandat : lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029

KPMG SA

Tour EQHO 2, avenue Gambetta 92 066 Paris la Défense CEDEX

- Représentée par M. Jacques Pierre et par M. Guillaume Salommez
- Date de 1^{ère} nomination : le 10 mai 2006
- Date du dernier renouvellement : Assemblée Générale du 7 mai 2024
- Date d'échéance du mandat : lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

7.6. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant toute la durée de validité du présent Document d'Enregistrement Universel, les documents suivants peuvent être consultés sur le site internet de la société www.jcdecaux.com :

- Les statuts de la Société et autres documents relatifs à la Société
- Tous les rapports, courriers, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société dont une partie est visée ou incluse dans le présent Document d'Enregistrement Universel.

7.7. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Responsable du document d'enregistrement universel

M. Jean-François Decaux

Président du Directoire de JCDecaux SE

Attestation du responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (dont la table de concordance figure au Chapitre 8.2 du présent Document d'Enregistrement Universel) présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et, qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité.

Le 9 avril 2026

M. Jean-François Decaux

Président du Directoire

7.8. INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

Conformément à l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents d'Enregistrement Universel concernant certaines informations :

Relatives à l'exercice 2024 :

- Le rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2025 sous le numéro D.25-0240 (respectivement : p413, p272 à 362 et p. 363 à 366)
- Les comptes annuels de JCDecaux SE, leur analyse ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2025 sous le numéro D.25-0240 (respectivement : p. 367 à 386 et p. 387 à 389)
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2025 sous le numéro D. 25-0240 en p. 252 à 253.

Relatives à l'exercice 2023 :

- Le rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2024 sous le numéro D. 24-0248 (respectivement : p395 p256 à 342 et p. 343 à 346)
- Les comptes annuels de JCDecaux SE, leur analyse ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2024 sous le numéro D. 24-0248 (respectivement : p. 347 à 367 et p. 368 à 370)
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2024 sous le numéro D. 24-0248 en p. 235 à 236.



DIGITAL GRAND FORMAT - THE ICON
Melbourne

 AUSTRALIE



TABLE DE CONCORDANCE

8.1	Annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/80	422
8.2	Rapport de gestion	425
8.3	Rapport financier annuel	427

8.1. ANNEXES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/80

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement Délégué 2019/80 de la Commission du 14 mars 2019, compétent le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil. Les informations non applicables à JCDecaux sont indiquées « N/A ».

RUBRIQUES DES ANNEXES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ N°2019/80	PARAGRAPHE CORRESPONDANT
1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE	
⁽¹⁾ Personnes responsables	p. 418
⁽²⁾ Déclaration des personnes responsables	p. 418
⁽³⁾ Déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
⁽⁴⁾ Informations provenant de tiers	N/A
⁽⁵⁾ Approbation de l'autorité compétente	Encart AMF (page introductive)
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
⁽¹⁾ Noms et adresses au cours de l'exercice	p. 418
⁽²⁾ Changement de contrôleurs légaux au cours de l'exercice	N/A
3. FACTEURS DE RISQUES	p. 267 à p. 279
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
⁽¹⁾ Raison sociale et nom commercial	p. 414
⁽²⁾ Lieu et numéro d'enregistrement et numéro LEI	p. 414
⁽³⁾ Date de constitution et durée de vie	p. 414
⁽⁴⁾ Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social	p. 414
5. APERÇU DES ACTIVITÉS	
⁽¹⁾ Principales activités	
5.1.1. Nature des opérations et principales activités	p. 16 à p. 49
5.1.2. Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché	N/A
⁽²⁾ Principaux marchés	p. 20 à p.21
⁽³⁾ Événements importants dans le développement des activités de l'Émetteur	p. 12 et 13
⁽⁴⁾ Stratégie et objectifs financiers et non-financiers	p. 24 à p. 27
⁽⁵⁾ Dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats industriels, commerciaux ou financiers	p. 34 à 37
⁽⁶⁾ Position concurrentielle	p. 21
⁽⁷⁾ Investissements	
5.7.1. Investissements importants réalisés au cours des 3 derniers exercices	p. 289
5.7.2. Investissements importants en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	p.290
5.7.3. Informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	N/A
5.7.4. Description des questions environnementales pouvant influencer l'utilisation par l'émetteur de ses immobilisations corporelles	p.66 à 74
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	
⁽¹⁾ Description sommaire et organigramme du Groupe	p. 415 et 417
⁽²⁾ Liste des filiales importantes	p. 364 à 370
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
⁽¹⁾ Situation financière	
7.1.1. Situation financière	p. 295 à 343
7.1.2. Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et de développement	p. 34 à 37
⁽²⁾ Résultat d'exploitation	
7.2.1. Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	p. 291 à 294 / p. 313
7.2.2. Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets au cours des 3 derniers exercices	p. 284 et 285

8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
⁽¹⁾ Information sur les capitaux	p. 299
⁽²⁾ Flux de trésorerie	p. 300 / p. 351
⁽³⁾ Besoins de financement et structure de financement	p. 290
⁽⁴⁾ Restrictions à l'utilisation des capitaux	p. 352
⁽⁵⁾ Sources de financement attendues	p. 352
9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	
p. 271 et 272	
10. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
⁽¹⁾ Tendances récentes et changement significatif de performance financière	p. 290 et 378
⁽²⁾ Tendance, incertitude, contrainte, engagement, ou événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	p. 290 et 378
11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	
⁽¹⁾ Prévision ou estimations publiées du bénéfice	N/A
⁽²⁾ Nouvelle prévision ou estimation	N/A
⁽³⁾ Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	p. 302 à 313
12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
⁽¹⁾ Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	p. 180 à 206
⁽²⁾ Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	p. 208
13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
⁽¹⁾ Montant des rémunérations et avantages en nature	p. 210 à 260
⁽²⁾ Montant total des sommes provisionnées aux fins du versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	p. 210 à 260
14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
⁽¹⁾ Date d'expiration du mandat	p. 189
⁽²⁾ Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages	p. 210 à 260
⁽³⁾ Comités du Conseil de surveillance	p. 202 à 204
⁽⁴⁾ Déclaration de conformité au régime de gouvernance	p. 180
⁽⁵⁾ Incidences significatives potentielles sur la gouvernance	p. 180 à 208
15. SALARIÉS	
⁽¹⁾ Nombre de salariés	p. 109 et 110
⁽²⁾ Participations et stocks options	p. 258 à 260
⁽³⁾ Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	p. 260
16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
⁽¹⁾ Nom de toute personne détenant un pourcentage du capital social ou des droits de vote devant être notifié	p. 404 et 406
⁽²⁾ Principaux actionnaires et droit de vote	p. 404
⁽³⁾ Information relative au contrôle	p. 404 et 406
⁽⁴⁾ Description des accords pouvant entraîner un changement de contrôle	N/A
17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	
p. 357 et 358 / p. 415	

18. INFORMATION FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

⁽¹⁾ Informations financières historiques	
18.1.1. Informations financières historiques auditées pour les 3 derniers exercices	p. 8 / p. 299
18.1.2. Changement de date de référence comptable	N/A
18.1.3. Normes comptables	p. 302 à 313
18.1.4. Changement de référentiel comptable	N/A
18.1.5. Informations financières auditées conformément aux normes comptables nationales	N/A
18.1.6. États financiers annuels consolidés	p. 282 à 375
18.1.7. Date des dernières informations financières	N/A
⁽²⁾ Informations financières intermédiaires et autres	N/A
⁽³⁾ Audit des informations financières annuelles historiques	
18.3.1. Vérifications des informations financières annuelles historiques	p. 372 à 375
18.3.2. Autres informations figurant dans le document d'enregistrement universel et vérifiées par les contrôleurs légaux	p. 398 à 400
18.3.3. Sources des informations financières figurant dans le document d'enregistrement universel et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	p. 278 à 279
⁽⁴⁾ Informations financières pro forma	N/A
⁽⁵⁾ Politiques en matière de dividendes	
18.5.1. Politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes	p. 409
18.5.2. Montant du dividende versé au cours des 3 derniers exercices	p. 409
⁽⁶⁾ Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 335 / p. 390
⁽⁷⁾ Changement significatif de la situation financière	p. 330 à 343

19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

⁽¹⁾ Capital social	
19.1.1. Montant du capital émis	p. 389 à 390
19.1.2. Actions non représentatives du capital	N/A
19.1.3. Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	p. 409 à 410
19.1.4. Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	p. 386
19.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non émis, ou à toute augmentation de capital	p. 209
19.1.6. Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option	N/A
19.1.7. Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	p. 411
⁽²⁾ Acte constitutif et statuts	
19.2.1. Objet social de l'émetteur, numéro d'immatriculation	p. 414
19.2.2. Droits, privilèges et restriction attachés à chaque catégorie d'actions existantes	N/A
19.2.3. Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	N/A

20. CONTRATS IMPORTANTS	p. 414

21. DOCUMENTS DISPONIBLES	p. 418

RAPPORT DE GESTION

Se référer à la Table de
Concordance du Rapport de Gestion
p. 425

8.2. RAPPORT DE GESTION

Le présent Document d'Enregistrement Universel comprend tous les éléments du rapport de gestion requis par les dispositions légales et réglementaires.

Le tableau ci-après identifie les pages du présent du Document d'Enregistrement Universel constituant les principaux éléments du rapport de gestion.

RUBRIQUES DU RAPPORT DE GESTION	PARAGRAPHE CORRESPONDANT
22. SITUATION ET ACTIVITÉ	
⁽¹⁾ Situation de la société et du Groupe au cours de l'exercice et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	p. 12 et 13 / p. 282 à 300
⁽²⁾ Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière ayant trait à l'activité	Les Chiffres clés 2025 p.8
⁽³⁾ Prises de participation ou de contrôle significatives au cours de l'exercice dans les sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	N/A
⁽⁴⁾ Activités en matière de recherche et développement	p. 34 à 37
⁽⁵⁾ Évolution prévisible de la situation	p.290 et 378
⁽⁶⁾ Sociétés contrôlées et succursales	p. 363 à 370
⁽⁷⁾ Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	p.371 et 395
23. INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS	
⁽¹⁾ Présentation des comptes sociaux	p. 376 à 397
⁽²⁾ Présentation des comptes consolidés	p. 282 à 371
⁽³⁾ Informations relatives aux délais de paiement fournisseurs et clients	p. 377 et 378
⁽⁴⁾ Proposition d'affectation du résultat	p. 389
24. ACTIONNARIAT ET CAPITAL	
⁽¹⁾ Structure et évolution du capital de la société et action en autocontrôle	p.404 et 405
⁽²⁾ Répartition du capital / Principaux actionnaires	p. 405
⁽³⁾ Actions en autocontrôle / Opérations effectuées par la société sur ses propres actions	p. 409 et 410
⁽⁴⁾ Participation des salariés au capital social	p. 405
⁽⁵⁾ Opérations des dirigeants et des personnes liées sur les titres de la société	p. 257
⁽⁶⁾ Dividendes mis en distribution au titre des 3 derniers exercices	p. 409
25. RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE	
⁽¹⁾ Principaux risques et incertitudes	p. 268 à 275
⁽²⁾ Risques financiers liés aux effets du changement climatique	p. 355
⁽³⁾ Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	p.352
⁽⁴⁾ Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relative à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable	p. 278 et 279
26. INFORMATIONS DIVERSES	
⁽¹⁾ Situation des mandataires sociaux (nomination, renouvellement)	p. 205 et 206
⁽²⁾ Conventions et engagements réglementés, prêts et garanties	p. 261
⁽³⁾ Incidences des activités du groupe quant à la lutte contre l'évasion fiscale	p.291
⁽⁴⁾ Actions visant à promouvoir le lien entre la Nation et ses forces armées et à soutenir l'engagement dans les réserves de la garde nationale	N/A
⁽⁵⁾ Actions visant à promouvoir l'engagement des citoyens dans la démocratie locale et, le cas échéant, le bénéfice du label « employeur partenaire de la démocratie locale »	N/A
27. ETAT DE DURABILITE	P.51 À 153
28. PLAN DE VIGILANCE	P. 159 À 177

29. ANNEXES

1- Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	p. 378
2- Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	
2.1. Informations sur les rémunérations	
2.1.1. Politique de rémunérations des mandataires sociaux	p.210 à p.218
2.1.2. Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	p. 219 à 248
2.1.3. Proportion relative de la rémunération fixe et variable	p. 252 à 257
2.1.4. Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	p. 222, 227, 232, 238, 244
2.1.5. Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux	p. 221, 226, 231, 237, 243
2.1.6. Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation	N/A
2.1.7. Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la société	p. 223, 228, 233, 240, 246
2.1.8. évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne des salariés de la société et des ratios au cours des 5 exercices	p. 223, 228, 233, 240, 246
2.1.9. Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptées	Chapitre 3.9 p.210
2.1.10. Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière assemblée générale ordinaire	Chapitre 3.9 p.210
2.1.11. écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	Chapitre 3.9 p.210
2.1.12. Suspension du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non-respect de la mixité du Conseil	Chapitre 3.9 p.210
2.1.13. Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	p. 217
2.1.14. Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux	p. 216
2.2. Informations sur la gouvernance	
2.2.1. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	p. 182 à 186 / p. 193 à 198
2.2.2. Convention conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	p.261
2.2.3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordés par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital	p.209
2.2.4. Modalités d'exercice de la direction générale	p. 180
2.2.5. Composition, condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	p. 188 à 201
2.2.6. Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil	p. 192
2.2.7. Éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général	N/A
2.2.8. Référence à un code de gouvernement d'entreprise et application du « comply or explain »	p.180
2.2.9. Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale	p. 265
2.2.10. Procédure d'évaluation des conventions courantes	p. 261
2.2.11. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	p. 264
2.2.12. Observation du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice	p. 265

8.3. RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RUBRIQUES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	PARAGRAPHE CORRESPONDANT
Présentation des comptes consolidés	p. 282 à 370
Présentation des comptes annuels	p. 376 à 397
Rapport de gestion	Se référer à la Table de Concordance du Rapport de Gestion p. 425
Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel	p. 418
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	p. 372 à 375
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	p. 398 à 400
Honoraires des Commissaires aux Comptes	p. 350
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	Se référer à la Table de concordance du Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise p. 426

Ce document a été conçu et réalisé
par la Direction Générale Finance/Département Communication Financière
et Relations Investisseurs de JCDecaux SE

JCDecaux SE
Société Européenne à Directoire et Conseil de Surveillance
17, rue Soyier
92523 Neuilly-sur-Seine Cedex
Tél. : + 33 (0)1 30 79 79 79
www.jcdecaux.com

www.jcdecaux.com